Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

tlc
611
.B841
c.1

REVUE

DE

BRETAGNE, DE VENDÉE & D'ANJOU

NOTA. — S'adresser, pour la Rédaction, à M OLIVIER DE GOURCUFF, 48, rue Pergolèse, à Paris ou à M. DOMINIQUE CAILLÉ, 2, place Delorme, à Nantes, — et, pour l'Administration, à M. ALBERT MACÉ, rue des Douves-du-Port, à Vannes.

Vannes. Imprimerie Eugène LAFOLYE, 2, place des Lices.

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

REVUE
DE BRETAGN
DE
VENDÉE & D'ANJOI

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME IV

1re Livraison. — Juillet 1890

PARIS ▲ NANTES

Le Délégué des Bibliophiles Bretons, OLIVIER DE GOURCUFF ▼ *Le Secrétaire des Bibliophiles* DOMINIQUE CAIL

1890

Nota. — S'adresser pour la Rédaction à **M. Olivier de G** (Paris, 18, rue Pergolèse), à **M. Dominique Caillé** (2, place I Nantes), et pour l'Administration, à **M. Albert Macé** (Van **des Douves-du-Port, 7).**

Dunning
Night
2-25-27
13603

RAPPORT DE LA CHEVARDIÈRE ET MINIER

A LA COMMUNE DE PARIS

LE 15 MAI 1793

Les commissaires nationaux dans les départements troublés par les rebelles.

Aux citoyens composant le conseil général de la Commune de Paris.

Saumur, le 15 may 1793
L'an 2e de la République française.

Nous nous sommes rendus à Tours, comme nous vous l'avions annoncé par notre lettre du 12 de ce mois.

Nous avons vu avec plaisir que les habitants des campagnes et des petites villes des départements du Loiret, de Cher-et-Loire[1], d'Indre-et-Loire et de Mayenne-et-Loire[2] venoient sur notre route nous saluer avec des cris de vive la République ; nous devons vous dire cette vérité, que dans ces endroits l'esprit public est infiniment meilleur que dans les grandes villes, nous en avons trouvé la preuve dans la ville de Tours. Mais d'un autre côté, l'administration du

[1] Aujourd'hui le département de Loir-et-Cher.

[2] Aujourd'hui le département de Maine-et-Loire. — Dès le 24 avril, les administrateurs de Mayenne-et-Loire se plaignaient des désordres, pillages et viols auxquels se livraient les soldats de la République.

département d'Indre-et-Loire est composée d'excellents patriotes. Le trait suivant va vous le prouver.

Vous avez appris sans doute que le général Quétineau avait rendu Thouars aux rebelles[1] et laissé faire prisonnière son armée, composée d'environ quatre mille hommes. Quelques jours après cet événement, Quétineau fut relâché par les rebelles, on assure même qu'ils le conduisirent avec distinction; arrivé à l'armée de Doué, il fut mis en état d'arrestation par ordre d'une commission centralle établie à Chinon[2] composée du patriote Tallien, député, et des administrateurs des départements voisins.

La femme Quétineau s'étant réfugiée à Tours, le département la fit arrêter. Le député Carra, instruit de cette arrestation, fit mettre Quétineau en liberté, en lui donnant seulement la ville de Saumur pour prison. Il écrivit également à Tours, en vantant la civisme de Quétineau, et demanda la mise en liberté de la femme de ce général. Cette lettre, que nous avons vue, est le comble du ridiculle, pour ne rien dire de plus ; il y calomnie les gardes nationales sans distinction, y élève le prétendu patriotisme de Quétineau, tandis

[1] L'attaque de Thouars fut dirigée par Bonchamps, qui commandait les Vendéens, et eut lieu le 5 mai. D'Elbée et Cathelineau conduisaient la colonne de gauche, M. de Donnissan avait aussi le commandement d'une colonne. Lescure s'empara du pont de Vrines, Quétineau repoussa les royalistes jusqu'au Moulin-le-Comte, mais la fuite de ses soldats le força de rentrer dans la ville. La Rochejaquelein était arrivé par le bourg Saint-Jacques au pied du château. Hissé sur les épaules du brave Tixier de Courlay, il entra le premier dans Thouars qu'il prit d'assaut. Sur l'ordre de M. de la Bouère, le maître-canonnier avait tiré deux coups qui mirent le désordre dans les rangs des bleus. Les Vendéens pénétrèrent alors dans la place par la brèche. Bonchamps, qui s'était porté par Argenton-le-Château, avait traversé à la nage la rivière au gué au Riche, et attaquant de front l'ennemi, avait assuré la victoire par cette manœuvre. M. de la Bouère fit remettre en liberté beaucoup de prisonniers des environs de Poitiers. Joseph Bondu, de la Poitevinière, avait tué, avec sa carabine anglaise, un républicain à chaque coup. Outre l'artillerie et les munitions, les Vendéens acquirent à la prise de Thouars d'excellents officiers, qui se trouvaient parmi les prisonniers. (*Souvenirs de la comtesse de la Bouère, la Guerre de Vendée, 1793-1796, Mémoires inédits, publiés par madame la Comtesse de la Bouère, belle-fille* de l'auteur, pages 40 à 44, Paris, librairie Plon, 1890).

[2] Après la prise de Saumur, le 9 juin 1793, les Vendéens voulurent s'emparer des approvisionnements faits à Chinon, dont MM. de la Bouère et de Beauvais se rendirent maîtres.

que ce dernier est regardé partout comme un traître, ou au moins comme un lâche ignorant. Il taxe les gardes nationales de lâcheté, tandis que plusieurs bataillons se sont distingués par leur bravoure et qu'entre autres les Marseillais aimèrent mieux se faire hacher que de se rendre ; tandis que ces braves lui avoient trois fois arrachés (*sic*) des mains le drapeau blanc qu'il arboroit, pour composer avec l'ennemi[1] ; c'est ainsi qu'on a puni un homme qui a abandonné un de nos postes les plus importants et sacrifié quatre mille hommes ; il est bon de vous dire que ce général a eu la lâcheté, d'après la lettre même de Carra, de promettre aux rebelles de ne plus porter les armes contre eux. Le département se hâta de répondre à l'épitre du deffenseur officieux de Quétineau. Sa réponse fut digne de républicains. Ils déclarèrent nettement que la femme de Quétineau ne seroit mise en liberté que quand la Convention auroit prononcé[2] : ils envoyèrent en même temps au Comité de Salut-Public la lettre de Carra et leur réponse.

Nous sommes arrivés hier au soir à Saumur. Nous y avons annoncé sept députés que nous avions laissé à Tours, ainsi que les secours qui leur venoient de Paris Il y a dans Saumur, qui n'est qu'à six lieues des rebelles, environ trente mille hommes de troupes, indépendamment du camp de Doué, qui n'en est qu'à quatre lieues et où il y a environ quatre mille hommes[3]. Ces forces pouroient, quant à présent, s'opposer à l'ennemi, si elles étoient armées, mais

[1] « Le général Quétineau arbora le drapeau blanc ; sans la modération des chefs, lui et sa garnison auraient été passés au fil de l'épée. » Les bleus prisonniers furent renvoyés, après avoir promis de ne plus revenir. On leur coupa les cheveux pour les reconnaitre (*Ibid.*, p. 42).

[2] La comtesse de la Bouère dit que Quétineau retrouva sa femme à Montreuil et que, quand il fut conduit à Saumur, la populace voulait le massacrer sur la place de la Billange. Elle ajoute que le général républicain resta enfermé à Saumur avec sa femme jusqu'à la prise de la ville. Les royalistes lui proposèrent de nouveau « de ne pas retourner dans le sein de la République. Il s'y refusa et périt sur l'échafaud, ainsi que sa femme. » (*Ibid.*, pp. 44-45).

[3] Le camp de Doué avait été établi au mois d'avril. Les troupes étaient commandées par Leygonnier. Elles s'emparèrent de Coron et de Vézins et s'avancèrent jusqu'au Bois-Grolleau, où deux compagnies de grenadiers de Saumur et de Montreuil Bellay furent investies et faites prisonnières par les Vendéens. L'armée, mise en déroute, se replia sur Doué et sur Saumur.

la plupart manque d'armes et d'équipements. Il manque également à la cavalerie un assez grand nombre de chevaux. Presque toutes les troupes brulent d'en venir aux mains, mais elles sont obligées, faute d'armes, de demeurer dans l'inaction. Pressez, nous vous y invitons, le ministre de la guerre et le Comité de salut public de faire passer promptement des armes. L'adjoint Ronsin[1], qui est ici, aura sans doute mandé la même chose.

Les Brigands, qui avoient évacué Thouars, y sont rentrés[2]. Cela n'a pas cependant empêché soixante dragons du 19e régiment d'y entrer et d'en enlever le drapeau blanc que les rebelles y avoient substitué à l'arbre de la liberté. Tous les jours nos patrouilles se rencontrent avec les leurs. Les troupes montrent beaucoup d'ardeur. Cependant la gendarmerie à cheval fuit dans la plupart des occasions. La légion de Rosenthal ne se montre pas mieux[3]. Il y a deux jours qu'un détachement de ce corps ayant été envoyé en observation dans un poste, avec quelques dragons, s'imagina que les brigands marchoient sur eux. Ils s'enfuirent aussitôt au grand galop jusqu'à Saumur, où ils jettèrent l'alarme, en annonçant l'arrivée de 18000 ennemis. Mais bientôt après, les dragons revinrent et assurèrent qu'il n'avait pas paru un seul homme.

A l'exception de ces deux corps, la troupe est dans les meilleures dispositions. L'ennemi paroit se porter sur Niort, ce qui pourroit faire présumer qu'il a l'intention de s'emparer de Rochefort ou de la Rochelle.

Ces deux ports sont de la plus grande importance pour nous.

[1] Le général-ministre Ronsin paradait, au mois de juillet, en compagnie de quatre courtisanes, dans un char fastueux escorté par cinquante hussards, au grand scandale des patriotes vertueux.

[2] Bonchamps était revenu de Thouars, avec son corps d'armée, en Anjou, pour couvrir le pays, pendant les attaques de Parthenay, de la Châteigueraie et de Fontenay-le-Comte. Les autorités révolutionnaires de Parthenay évacuèrent la ville où les Vendéens entrèrent dans la nuit du 9 au 10 mai. A la Châteigneraie, ils trouvèrent, dans la cour d'une auberge, une guillotine toute dressée et teinte de sang. Sur l'ordre de M. de la Bouère, les Vendéens la détruisirent (*Ibid.* pp. 45-46).

[3] Cette légion, appelée aussi la *légion Germanique*, composée mi-partie de déserteurs étrangers et mi-partie de volontaires parisiens, était suivie de quatre cents femmes et se livrait aux plus effroyables débauches.

Ils ouvriroient la France aux attaques des Anglais. Il devient, tous les jours plus pressant que jamais de terminer cette guèrre civile. Il faut que tous les départements envoient des forces pour anéantir à jamais cette race dévastatrice. On ne sent pas assez le danger de prolonger une guerre semblable. Si, sous peu de temps, elle n'est point terminée à notre avantage, la République est à deux doigts de sa perte[1]. Nous ne cherchons point à endormir le peuple par de fausses espérances. Nous ne vous disons que la vérité. Pressez toujours le départ des bataillons de Paris. Les brigands redoutent jusqu'au nom de Parisiens. On assure que les Nantais ont eu un avantage marqué sur les rebelles. Il n'y a plus ici pour généraux que Menou[2]. Il seroit bien important que nous ayons à la tête de nos troupes un patriote qui ayt la confiance des soldats. Il va se former aujourd'hui un comité composé de tous les députés qui se trouvent icy. L'on doit y prendre de grandes mesures. Ils ne sont pas tous habitants de la Montagne, mais il faut espérer que leurs divisions cesseront à la vue des dangers de la patrie et qu'ils n'auront qu'un même esprit pour concourir à sa défense[3].

Nous vous ferons part des premières nouvelles qui nous parviendront.

LA CHEVARDIÈRE,

Vice-président du département de Paris et commissaire national[4].

P. S. Nous vous envoyons cy-joint un exemplaire du bulletin des armées de Chinon. Nous avons oublié de vous dire quelles étoient les causes qui nous ont paru refroidir le patriotisme des

[1] Ce passage de la lettre des commissaires nationaux a une importance spéciale. On voit que la Chevardière avait bien compris la gravité de l'insurrection vendéenne qui devait bientôt mettre en péril l'existence même de la République,

[2] Le 7 juin, les Vendéens attaquaient Menou, qui commandait l'armée de Doué, et remportaient la victoire. Menou fut blessé à la tête à la prise de Saumur. Il était au combat de Vihiers le 18 juillet.

[3] La Chevardière fit imprimer à Saumur un catéchisme républicain. Il fut entraîné avec Minier, son collègue, au club des Jacobins, dans la déroute des bleus, après la prise de Saumur

[4] Voir la *Biographie des Journaux* par Desbiens, *et l'Histoire des Journaux et des Journalistes de la Révolution française*, par Léonard Gallois.

habitants des grandes villes. Nous croyons que la principalle provient de ce qu'il ne paroit dans les départements presque point de journaux patriotes. Nous n'avons trouvé que le journal de Perlet[1], qui est, comme vous le savez, entaché de modérantisme. Il seroit important que le Comité de salut public fit le sacrifice de quelques dépenses pour répandre dans ces départements, et même dans toute la France, les journaux patriotes. Il est effectivement très difficile que les habitants des départements ne soyent pas modérés, lorsqu'ils sont éloignés du grand théâtre des événements, et qu'ils ne les apprennent que par la voie des modérés et de intrigants. Pesez cette reflexion.

A. Minier. La Chevardière.

Nous rouvrons notre lettre pour vous faire part de la fâcheuse nouvelle de la prise de la Chataigneraie par les rebelles. Cet événement nous confirme dans l'opinion qu'ils veulent tenter de s'emparer de la Rochelle et de Rochefort. Les patriotes de Saumur sont déjà venus nous donner des renseignements que nous avons communiqués aux députés et d'après lesquels on fait arrêter ce soir plusieurs individus très suspects. Nous allons prendre des mesures pour regenerer l'esprit public de cette ville, en y instituant des Comités révolutionnaires et une Société populaire[1] ; aussitôt que nous aurons fait ces deux établissements patriotiques, nous reviendrons à Tours au devant de nos frères de Paris qui sont en route. Minier[2].

Pour copie conforme.

André Joubert.

[1] Ces mesures violentes portèrent leurs fruits. Le club de Saumur devait faire guillotiner une quarantaine d'habitants, dont la liste avait été rédigée, quand les Vendéens s'emparèrent de la ville. Cinq ou six mille prisonniers furent relâchés par les vainqueurs (*Ibid.* pp. 56).

[2] Cette pièce fait partie de la collection particulière de nos documents inédits relatifs à l'histoire de la Révolution en Bretagne et en Vendée. — Les bataillons parisiens, cités dans ce document avec emphase, étaient composés des fameux *héros à cinq cents francs* qui eurent une si déplorable conduite et dont Camille Rousset a raconté les exploits singuliers, dans ses *Volontaires* de 1791-1794.

SOUVENIRS

D'UN

VIEUX CAPITAINE DE FRÉGATE

Publiés par son Fils

(SUITE[1])

Le 26, nous mouillâmes en rade de Naus, après avoir rencontré en mer des troupeaux de marsouins que je pris grand plaisir à voir courir après nous, bondir sur le sommet des lames et folâtrer devant notre proue, bien que nous filassions neuf ou dix nœuds. La mythologie, pour inventer les tritons, n'eût qu'à remarquer les jeux de ces curieux animaux : ici, en plein pays mythologique, ce spectacle eut pour nous plus d'attrait que si nous en avions été témoins sur les côtes armoricaines : le soleil aidait aux souvenirs classiques ; un je ne sais quoi de doux et de pénétrant nous portait à la rêverie, et pour un peu, nous nous serions attendus à voir sortir des eaux le char d'Amphitrite.

Le lendemain, j'accompagnai les deux commandants et quelques officiers aux fameuses *carrières de marbre de Paros*, d'où furent tirés jadis les matériaux des plus beaux monuments et des plus belles statues de la Grèce. Elles se trouvent à environ deux lieues de notre mouillage, sur le flanc du coteau qui domine la ville de Naus : des guides sont nécessaires ainsi que des chandelles et des torches pour éclairer les parties en souterrain. On y pénètre par une ouverture fort large, sorte d'ogive qui s'élève à une centaine de pieds au-dessus du sol et se prolonge ainsi jusqu'à une grande distance : mais on nous fit tourner à gauche pour prendre une

[1] Voir la livraison de Juin.

galerie latérale qui nous conduisit à une chambre très spacieuse et peu élevée, remarquable par l'éclatante blancheur de ses parois : on y voit encore les traces de tous les coups de ciseau qui ont servi à détacher les blocs de marbre ; et par les fentes du rocher suinte une eau très limpide qui, imprégnée de substances calcaires, a tapissé la voûte de très belles stalactites. Le sol est aussi hérissé de petits cônes sur lesquels les gouttes déposent encore, en tombant, les sels qui y restent en dissolution. La lumière des torches se jouant sur toutes ces surfaces brillantes produit des effets féériques, par les miroitements irisés qui se reflètent en tous sens de l'une à l'autre.

Pour pénétrer plus avant, on est obligé d'adopter un mode de voyage peu ordinaire : la voûte est aujourd'hui tellement surbaissée dans cette galerie, que nous ne pouvions avancer qu'en nous traînant presque à plat ventre : cela se prolongea sur une longueur d'environ 200 pas. Si la distance avait été plus longue, la gêne de cette position nous eût forcés de rétrograder : mais nous parvînmes alors dans une spacieuse rotonde assez élevée, attenante à plusieurs autres grandes cavités qui avaient déjà reçu, avant nous, de nombreuses visites, car nous trouvâmes inscrits sur leurs parois, *nomina stultorum*, dit le proverbe latin, les noms d'une foule d'amateurs qui ont pénétré jusqu'ici au moins depuis l'année 1772. Les murailles de marbre de ces chambres sont encore, comme les précédentes, d'une blancheur merveilleuse, sur laquelle les torches font scintiller les mille petits cristaux de la pierre : mais il serait fort difficile d'en tirer maintenant des pièces de fort échantillon, car les issues sont encombrées de débris qui se sont soudés ensemble à l'aide du dépôt des eaux filtrantes, et l'on aurait peut-être plus de mal à les déblayer, qu'on n'en eut jadis à commencer leur exploitation.

Nous sortîmes de là avec autant de peine que nous y étions entrés ; et nos guides nous conduisirent presque au haut de la montagne, à une espèce de couvent, où nous trouvâmes des œufs, du lait, du fromage, des figues sèches et d'assez bon vin. Nous fîmes honneur à cet agreste repas, car il était plus de midi et nous marchions depuis le matin. Deux jeunes candiotes charmantes qui étaient, disait-on, les servantes de la maison et qui nous servirent

fort gracieusement, nous eussent fait, du reste, trouver excellent tout ce qu'elles nous auraient offert.

10 avril 1827. — *Frères ennemis.* — Le 29 mars se passa en préparatifs d'appareillage et l'*Armide* mit à la voile dans l'après-midi. Nous avions eu des émotions pendant la matinée. Notre commandant avait été appelé en toute hâte à Paros, pour tâcher de rétablir la paix entre les Pariotes, les Candiotes et les Céphaloniotes qui se massacraient depuis le point du jour. Après s'être en quelque sorte jeté dans la mêlée, il était parvenu à ramener un peu de calme parmi ces forcenés, et il avait obtenu, non sans peine, une suspension d'armes. Nous appareillâmes le soir, de sorte que nous ne pûmes savoir si la paix fut de longue durée : mais comme il y avait eu des morts et des blessés de part et d'autre, les esprits étaient encore fort échauffés quand nous quittâmes l'île. Le 31, nous mouillâmes à *Syra*.

Au coucher du soleil, je descendis à terre avec Chabannes. Nous fûmes bientôt attirés, par les sons d'un violon et d'une espèce de guitare, près d'un jardin où une dizaine de Grecs célébraient en buvant et en dansant l'arrivée de lord Cochrane[1] en Morée. Ils nous firent boire à sa santé, portèrent ensuite celle du roi de France, puis leur gaieté recommença. Leur danse très singulière a quelque chose de sauvage. Armés de sabres qu'ils manient avec beaucoup d'adresse, ils se heurtent les uns les autres en faisant toutes les contorsions imaginables. Ces gambades, qui ressemblent à de grotesques pantomimes, et leurs chants nazillards, qu'accompagnait le son aigre des instruments, nous divertirent beaucoup, mais nous donnèrent une triste idée de la délicatesse de leur goût naturel. Nous espérions mieux de la tradition des danses olympiques...

[1] Alexandre-Thomas, comte de *Dundonald*, lord *Cochrane*, né le 14 décembre 1775, intrépide amiral anglais, qui nous fit beaucoup de mal pendant les guerres de l'Empire, s'était rendu célèbre par son coup de main du Callao en 1820, et fut considéré comme un des libérateurs de l'Amérique du Sud. Il se mit en 1826 à la disposition des comités phillellènes, débarqua le 18 mars 1827 à Paros et fut nommé le 8 avril grand amiral de la flotte grecque par l'Assemblée nationale de Trézène : mais cette flotte mal disciplinée ne put jouer qu'un rôle très effacé à côté de celle des trois puissances.

Le dimanche des Rameaux, une compagnie de trente hommes fut commandée pour accompagner les commandants et quelques officiers qui assistèrent à la messe, à terre, en grande cérémonie. Nous montâmes à la ville haute, tambours battant, suivis d'une grande foule de peuple qui se pressait pour voir défiler nos matelots devenus soldats. L'attitude était sympathique : on nous fit excellent accueil. Or, le lendemain, nous entendîmes du bord une vive fusillade et nous distinguions nettement les mouvements d'un engagement sérieux. Quelques heures après, nous apprîmes, par les renseignements de l'agent consulaire, que c'étaient les schismatiques et les catholiques qui se battaient, parce que les uns faisaient gras et les autres mangeaient maigre pendant la Semaine Sainte. L'affaire fut assez grave et il y eut de sérieuses blessures....

Tels sont les Grecs de l'archipel ; ils se massacrent pour des bagatelles, et refusent, quoiqu'on soit venu plusieurs fois réclamer leur secours, d'aller délivrer Athènes assiégée et leurs malheureux compatriotes réduits au dernier point. Ils aiment mieux piller les bâtiments étrangers qu'aller mettre à contribution une foule de villes turques ouvertes et sans défense ; ils préfèrent se déchirer entre eux que de s'unir pour venger la patrie. On les voit promener dans les villes, couverts d'armes très riches, en affectant le ton le plus insolent, tandis que les habitants de la Morée ont à peine de quoi se défendre et sont souvent trop pauvres pour acheter du secours. La cause qu'ils défendent est belle sans doute, mais ils la déshonorent, car il y a lâcheté à s'enrichir par des brigandages quand on peut le faire en harcelant l'ennemi ; il y a lâcheté à se parer en sécurité de ses armes, quand des compatriotes dénués de tout ne tiennent que difficilement la campagne, et lors qu'on marchande pour venir à leur aide. Tels sont et doivent être jugés surtout les réfugiés candiotes qui, après s'être laissé chasser de leur île, restent ici au lieu d'aller grossir les armées qui combattent sur la péninsule : on dirait vraiment que pour eux le véritable ennemi n'est point le Turc : ils préfèrent se tenir hors de ses coups, et ils désolent les campagnes des Cyclades qui leur offrent une proie facile sans sérieux dangers à courir....

18 avril 1827. — Un abbé de couvent grec. — Le 11 au matin, l'*Armide*, à notre grand chagrin, partit pour Smyrne, et le soir nous mîmes aussi sous voiles pour venir mouiller à notre refuge ordinaire contre les vents du Nord, dans la rade de *Naus*. Ces mêmes vents continuant à régner, nous fîmes quelques parties de chasse dans le pays, où nous apprîmes que la suspension d'armes obtenue, lors de notre dernier passage, par M. de Chateuville, avait eu des résultats heureux et que les Candiotes avaient cessé les hostilités. Puis nous reçûmes la visite de l'abbé Chargros, supérieur d'un couvent catholique de Naxie. C'est un français, ex-garde du corps, qui ayant embrassé l'état ecclésiastique, est venu s'établir dans cette île, excellent homme, jeune encore, grand, bien fait, bon vivant sans être relâché, dont la franchise et l'air décidé ont inspiré une sorte de respect aux Candiotes, beaucoup trop enclins, comme partout ailleurs, à molester les anciens habitants. Le Samedi Saint, 14 avril, l'abbé célébra la messe à bord : les deux bancs de quart ornés de pavillons servirent d'autel en plein air que l'on garda pour le lendemain ; puis on appareilla pour *Saint-Procope* (Naxie) ; et le jour de Pâques, après la messe dite par l'abbé, de grand matin, je partis avec le commandant Gibon et Chabannes pour aller manger l'agneau pascal au couvent.

Naxie est divisée en deux parties ; la ville principale, où se sont retirés les anciens habitants du pays, est située sur un rocher élevé qui n'est accessible que d'un côté au moyen d'un chemin tortueux et très rapide. Elle n'est pas entourée de murailles spéciales ; celles des maisons suffisent pour la défendre à cause de l'escarpement du terrain. La seconde partie, qui comprend le port, s'étend, le long de la mer, au pied du rocher que couronne la première. Elle est ouverte de tous côtés et les Candiotes, qui en ont chassé les propriétaires, l'occupent maintenant presque seuls. Les habitants de la ville haute sont tous catholiques, et depuis longtemps n'avaient fait aucune cérémonie religieuse, de peur d'être troublés par les Candiotes qui professent la religion grecque et qui sont tellement acharnés contre eux, que ceux-ci ne peuvent sortir de la ville sans s'exposer à être dévalisés ou même assassinés par ces terribles étrangers.

Cependant à notre arrivée tout changea ; on sonna les cloches pour la première fois, l'archevêque chanta la grand' messe, et la procession se fit avec toute la pompe possible. L'abbé Chargros nous invita beaucoup à y assister. Le commandant accepta et nous marchâmes gravement un cierge à la main à la suite de l'archevêque, passant en revue la population tout entière qui se pressait aux fenêtres pour nous admirer : puis, la procession achevée, nous vînmes nous poster, avec la plupart des assistants, sur une espèce de tour dominant la ville basse, d'où nous eûmes le spectacle de la procession que faisaient de leur côté les Candiotes, fort bruyamment, car ils tiraient à chaque instant des coups de fusil qui, nous assura-t-on, eussent été chargés à balles si nous n'avions pas été là, et dirigés sur la plate-forme que nous occupions. Notre présence les avait rendus prudents, car la corvette n'était pas loin : 18 canons de 25 braqués contre une ville sans défense assurent toujours le respect.

A midi, nous allâmes dîner au couvent de l'abbé Chargros qui nous servit, entre autres mets presque aussi volumineux, l'agneau pascal rôti tout entier. Il avait, du reste, pour faciliter la digestion d'un repas de cette solidité, des vins choisis et surtout d'excellent Sauterne auquel nous fîmes honneur d'une manière toute française. Le soir, nous appareillâmes pour Smyrne. Il y avait assez longtemps que nous faisions une croisière pénible pour désirer ardemment ce retour. Nos provisions de gamelle épuisées depuis longtemps se renouvelaient difficilement dans nos relâches, faute de fonds, et nous ne vivions guère depuis deux mois que de jambon, de riz bouilli et de haricots. Les festins comme ceux de l'abbé Chargros sont de fraîches oasis qu'on rencontre très rarement dans le désert. Il était grand temps que nous pûssions nous retremper aux sources d'eau vive, mais la saison était contre nous : les vents d'abord favorables, se montrèrent de plus en plus contraires à mesure que nous approchions, ou manquèrent tout à fait. Après quatre jours enfin, nous nous trouvions près du château de Smyrne, à l'entrée de la rade, lorsque nous rencontrâmes l'amiral qui sortait avec la corvette l'*Estafette*. Nous fûmes saisis d'une sorte d'effroi, quand il fit signal à notre commandant de monter à son bord : n'était-ce point

pour nous faire rebrousser chemin avec lui et nous envoyer en nouvelle croisière ?... Mais nous en fûmes quittes pour la peur et nous mouillâmes heureusement à Smyrne, tout près de l'*Armide* qui était arrivée quelques jours avant nous.

9 mai 1827. — Fêtes à Smyrne. — Le dimanche 22, je descendis pour me promener dans les jardins qui environnent le quartier grec. Dans cette saison, ils sont délicieux : les orangers et les citronniers y forment des avenues aux ombrages parfumés, et le vert tendre de leur feuillage ressortant sur le ton plus foncé des cyprès offre des contrastes charmants. Ces jardins sont presque publics, en sorte qu'à l'agrément de jouir d'un air pur et frais, se joint celui de rencontrer des promeneurs, oiseaux rares dans ce pays... Le lendemain était la fête de Georges IV, roi d'Angleterre. A midi, une frégate anglaise fit le salut de 21 coups de canon ; les différents bâtiments de la rade saluèrent ensuite et la frégate répondit à chacun d'eux : en quelques minutes plus de 150 coups furent tirés. C'était la première fois que j'entendais un tel vacarme ; nous étions au calme plat : une fumée épaisse enveloppait tous les bâtiments, le soleil y produisait des effets fantastiques, et ce spectacle me donnait une idée du coup d'œil magnifique que doit présenter un combat naval pour un témoin désintéressé qui, ne cherchant qu'à satisfaire sa vue, pourrait demeurer indifférent aux scènes de sang qui en sont le résultat et au sort des malheureux qui en sont les victimes.

Le soir, les officiers de l'*Armide* vinrent nous prendre pour aller au bal que donnait le consul d'Angleterre dans le *Casin*, établissement dont les négociants européens ont fait l'acquisition pour y tenir leurs assemblées commerciales et pour y donner des fêtes : il se compose d'une vaste salle richement décorée, éclairée par cinq lustres gigantesques, de plusieurs salons de jeux, d'un salon de billard et d'un cabinet de lecture. Le bal, très brillant, réunissait tout ce que le pays possède d'élégance et de beauté. Ce n'est pas peu dire. Les deux bals précédents n'étaient que de banales réunions auprès de celui-ci, et nous dansâmes jusqu'au moment précis qu'exigeait la reprise de notre service à bord.

Le 29, dans l'après-midi, je rendis visite à mes camarades de l'*Armide*, et j'admirai, sur le pont de cette frégate, deux superbes lions que l'amiral y avait déposés pendant la tournée pour laquelle il était parti. Ces animaux lui avaient été donnés tout petits par le pacha d'Egypte ; depuis dix-huit mois ils avaient acquis toute leur force et étaient devenus magnifiques. Elevés à bord au milieu de nos matelots, ils avaient perdu toute leur férocité, à ce point que, jouissant de toute leur liberté, ils étaient devenus aussi familiers que des chiens. N'ayant jamais abusé de leur force, ils jouaient avec tout le monde, sans que personne eût jamais eu à s'en plaindre. Rien n'était curieux comme de voir ces beaux animaux gambader sur le pont avec une légèreté et une souplesse qu'à la vue de leurs formes gigantesques, on n'aurait jamais soupçonnées.

21 mai 1827. La Canée. — Le 10 mai, nous quittâmes Smyrne pour escorter jusqu'à Candie deux bâtiments marchands français et y conduire plusieurs passagers, entre autres la femme du consul français de la Canée qui rejoignait son mari, quelques turcs et un jeune juif, fils d'un riche négociant. Nous eûmes constamment beau temps jusqu'à notre mouillage, le 20, sur la belle rade de la Sude, au pied du mont Dictée ; aussi les divertissements des matelots et le caractère original de quelques-uns de nos hôtes nous offrirent-ils de constantes distractions : notre jeune juif surtout nous amusa fort pendant toute la route. Ses repas, qu'il prenait avec nous, étaient agrémentés de toutes sortes de singularités bizarres, et s'il avait été obligé de faire une campagne d'un mois seulement, il aurait nécessairement commis, sous peine de mourir de faim, beaucoup de fautes contre sa religion. Elle lui défendait, disait-il, non-seulement de manger des mêts apprêtés par les chrétiens, mais encore de se servir de leurs assiettes et autres ustensiles de table, en sorte que, pendant tout le temps de la traversée, il ne mangea qu'un peu de poisson dont il s'était muni, quelques pommes de terre qu'il mettait à griller sous la cendre et des œufs durs. J'imagine qu'il y avait beaucoup d'originalité dans son fait, et qu'il interprêtait un peu les prescriptions religieuses à sa manière personnelle, car il se permettait le fromage de hollande et prétendait que le fromage de gruyère lui était expressément défendu.

La rade de la Sude est une des plus belles de la Méditerranée par son étendue et par l'abri qu'on y trouve. C'est un vaste bassin longitudinal s'étendant de l'est à l'ouest sur une étendue de près d'une lieue, tandis que son entrée qui se présente du large en immense entonnoir est dirigée à peu près nord-sud, formant un coude retréci dont un îlot fortifié défend la passe, avec des profondeurs de 150 brasses : mais à l'extrémité ouest, on trouve des fonds de 7 à 20 brasses, où le mouillage est sain et d'une très bonne tenue. Encaissé entre la chaîne du mont Dictée encore couverte de neiges et un chaînon de coteaux élevés, le port est parfaitement abrité contre les vents du nord ; et la coulée du fond de la baie, beau vallon couvert d'oliviers, de mûriers et d'autres arbres à végétation très active, prouve que la situation en est particulièrement favorisée par tous les éléments naturels.

Une heure après notre arrivée, nos passagers prirent congé de nous pour se rendre à *la Canée*, distante seulement d'une petite lieue, et le lendemain, le consul, M. Fornetti, nous envoya des chevaux avec une gracieuse invitation à déjeûner. La Canée présente à l'extérieur des fortifications modernes en talus, chose assez extraordinaire chez les Turcs, mais l'intérieur est sale et mal tenu comme toutes les villes du pays. Le port est fermé par une belle jetée à laquelle on ne fait aucune réparation et qui, se dégradant tous les jours, finira bientôt par le combler ; il est défendu par une grosse tour, dont le pied, miné continuellement par la mer du large, est en si mauvais état, qu'avant peu, en s'écroulant, elle fermera la seule issue du port. Beaucoup de pièces de canon en bronze couvrent les remparts, mais, placées sur des affûts pourris avec de gros cailloux pour points de mire, elles ne pourraient tirer trois coups sans être absolument hors de service. Ce qui nous intéressa le plus dans notre promenade, après l'excellent déjeûner du consul, ce furent d'anciennes cales couvertes sous lesquelles les Vénitiens retiraient autrefois leurs galères pour les réparer, ou pour les conserver à l'abri des injures du temps. Voûtées en pierre, elles sont tellement élevées, que sous quelques-unes d'entre elles on pourrait construire de belles frégates.

En rentrant, nous rencontrâmes sur le quai notre consul accom-

pagné d'une nombreuse escorte digne des mille et une nuits. Vêtu à la mode du pays et affublé d'une longue queue doublée d'hermine que portait un Turc, il était précédé de huit hommes marchant sur deux files et tenant à la main des cannes à poignée d'argent : venaient ensuite quatre personnages richement habillés, portant des petits bâtons surmontés d'un croissant auquel pendaient plusieurs grelots d'argent : le cortège était complété par une vingtaine de suivants qui ne se distinguaient point par des attributs spéciaux. Si les consuls de chaque nation ne se déplacent qu'en si pompeux appareil, il faut supposer que le caractère candiote est peu porté au respect, puisqu'il faut lui en imposer par un tel déploiement de puissance.

1er juin 1827 — L'Attique. — Du 22 au 27 mai, nous louvoyâmes entre Candie et les îles de l'Archipel, sans pouvoir reconnaître aucun but à nos courses. Rien n'était moins attrayant, et nous eussions été atteints du spleen, si cela s'était prolongé encore pendant quelques semaines ; nous n'avions plus, heureusement, que pour sept à huit jours de vivres : il faudrait donc bien quitter la croisière pour aller en chercher... Le 28, nous variâmes un peu nos monotones bordées en longeant la côte nord-est de l'Attique près de l'entrée du port Rasti, au fond duquel nous aperçûmes de belles plaines, couvertes d'oliviers : mais ces arbres, abandonnés et depuis longtemps sans culture, avaient tellement étendu leurs branches, qu'ils semblaient former une vaste forêt au milieu de laquelle des figuiers et quelques mûriers se distinguaient par leur feuillage vert et leur port plus élevé. Sur tout ce territoire autrefois si fertile, il n'existait plus une seule chaumière : les Turcs avaient tout dévasté...

Peu après, nous nous présentâmes à l'entrée du golfe de l'Attique. A notre gauche, la côte de l'Argolide s'étendait derrière les îles d'Egine et de Paros jusqu'à l'isthme de Corinthe. Mégare, Salamine et les hauteurs de Phalère occupaient le fond du tableau que couronnaient les montagnes qui dominent Eleusis : mais Athènes et ses environs nous étaient cachés par un chaînon du mont Hymète derrière lequel on découvrait les sommets du Pentélique. Je saluai pour la première fois cette terre classique, théâtre

était cachée par une colline sur laquelle se détache un monument élevé en l'honneur de Philopapus. Les Turcs occupaient alors une partie des hauteurs, et quelques coups de c nons partis de la citadelle nous apprirent que les Grecs qui s'y étaient renfermés depuis dix-huit mois soutenaient encore le siège.

Bientôt nous nous trouvâmes engagés dans le détroit de Salamine. C'est ici, nous disions-nous, que Thémistocle sauva la Grèce ! Sa flotte était rangée où nous voilà, entre cet ilot qui touche presque à la grande île et la pointe du Pirée. Plus au large, se trouvait la multitude des vaisseaux de Xercès qui, placé au sommet de ce tertre élevé attendait l'issue du combat ; ses troupes occupaient le penchant du coteau : et sur les hauteurs que l'on aperçoit derrière nous Aristide avait rangé ses colonnes.... Pendant que nous rassemblions tous ces souvenirs, la brise du large qui ne se faisait pas sentir pour nous, favorisait la *Sirène* que nous vîmes arriver sous toutes voiles. Elle nous atteignit en peu de temps, et nous mouillâmes ensemble en rade de Salamine.

14 juin 1827. Capitulation d'Athènes. — Le 2 juin l'amiral alla débarquer au Pirée. Nous sûmes alors qu'il entamait des négociations entre les Grecs et les Turcs pour obtenir une capitulation honorable en faveur des premiers, retirés depuis plus d'un an dans la citadelle où Fabvier[1] avait réussi à les rejoindre avec des secours.

Il y avait quelque temps qu'avait eu lieu dans la plaine un combat sanglant où les Philellènes avaient éprouvé un échec terrible. Onze mille Grecs, nous dit-on, étaient alors réunis sur les hauteurs de Phalère, mais ils demandèrent de l'argent pour marcher à l'ennemi et virent de sang-froid massacrer ceux qui étaient venus

[1] Charles-Nicolas Fabvier, né à Pont-à-Mousson le 15 décembre 1783, sorti de l'Ecole polytechnique dans l'artillerie en 1804, eut une carrière militaire des plus aventureuses. Chargé de missions en Italie, à Constantinople, près du schah de Perse et en Espagne, il fut nommé chef d'escadron par l'Empereur sur le champ de bataille de Moskowa en 1812 et peu après, en 1813, colonel d'état-major et baron de l'Empire. A la suite des événements de Lyon où il avait accompagné le duc de Raguse, comme chef d'état major, en 1817, et des procès bruyants qui en furent la suite, il quitta le service en France et offrit en 1823 son épée aux Hellènes, avec qui, au milieu de difficultés de toutes sortes, il luttait depuis quatre ans pour l'indépendance.

combattre pour eux. Cependant ceux-là furent bientôt vengés par leurs ennemis communs, car les Turcs tournèrent les hauteurs, taillèrent en pièces deux mille Palicares et forcèrent les autres à évacuer l'Attique.

Pendant les pourparlers, nous reçûmes l'ordre d'aller mouiller à l'entrée du *Pirée* où nous restâmes deux jours. Je profitai de ce temps pour aller faire une promenade dans les environs. Je visitai le tombeau de Thémistocle dans lequel je pris un bain fort agréable. Ce n'est plus qu'une fosse carrée, taillée dans un rocher miné par la mer qui le remplit maintenant. De beaux fûts de colonnes et des pierres de vastes dimensions éparses tout près de là attestent la grandeur du monument. Mais la mer a tout rongé et la tombe presque seule est restée pour marquer la place où reposait ce grand homme. Elle est située à la pointe qui forme, avec celle de Salamine, le détroit où s'est livré la bataille. En revenant, nous nous avançâmes un peu dans la plaine; elle était jonchée de cadavres presque tous décapités. Depuis trois semaines, ils servaient de pâture à des nuées d'aigles et de corbeaux qui descendaient des montagnes ; quelques-uns étaient en pleine putréfaction, mais chez le plus grand nombre, la décomposition était lente, l'ardeur du soleil les avaient presque entièrement desséchés et tous les jours le vent les couvrait de sable. Nous quittâmes promptement cette scène lugubre pour rejoindre le bord, où l'heure du dîner nous appelait, sans nous mettre en appétit.

Le 4, au soir, nous reçûmes l'ordre, ainsi que la *Lamproie* qui était venue nous rejoindre, d'aller mouiller dans la rade de Phalère. Nous sûmes là que la capitulation avait été acceptée par Cutaï Pacha, que les Grecs devaient sortir de la citadelle avec les honneurs de la guerre, et que nous aurions à les prendre sur la côte pour les transporter dans l'île de Salamine. A midi, la *Sirène*, un brick français et deux bâtiments autrichiens vinrent mouiller près de nous. On mit aussitôt partout les embarcations à la mer. Vers deux heures, les Grecs arrivèrent à la côte au nombre d'environ deux mille, traînant après eux des femmes, des enfants, des vieillards et plusieurs blessés. Les Tacticos commandés par le colonel Fabvier fermaient la marche, et de peur de quelque infraction de la part des

, accompagné de plusieurs officiers, était
oute au milieu d'eux.

ûment le plus complet, le bois leur man-
, les citernes épuisées n'étaient plus ali-
ies très rares, et leur nourriture se com-
aux faits avec de la farine d'orge avariée
alheureux rangés sur la côte présentaient
ande misère. Leurs vêtements en lambeaux
s pu laver depuis près d'un an, leur figure
aient toutes les privations dont ils avaient

ans nos embarcations, et après plusieurs
à les prendre tous à bord des bâtiments.
corvette, qui ne comporte que 80 hommes
illâmes le soir, et à la pointe du jour nous
e.

nandait les forces turques dans l'Attique
casion, une conduite fort honorable, car
sailles pour venger la mort de 400 des
s trois semaines auparavant après avoir
ère de Saint-Spiridion. Or non-seulement il
ation les Turcs qui se portaient sur le
ais il fournit même à ceux-ci des chevaux
ges jusqu'à la mer. Le lendemain, nous
e Salamine six beaux chevaux que Favier
bliés dans la citadelle et que le pacha lui
partie des bagages qu'il s'était engagé à
voua spontanément que les Grecs n'étaient
xactitude dans l'exécution d'un traité.

es de Salamine ; et après avoir conduit à
ttaché à l'ambassade de Constantinople,
n rade de Fouillerie, la grosse gabarre le
France avec des vivres pour la division,
s, 30 000 kilos de biscuit, 100 tonneaux
rechange, et, ce qui valait encore mieux

que tout cela, des lettres pour tout le monde. J'en reçus trois... les premières qui me fussent parvenues depuis six mois d'absence ! Comme elles sont douces les heures passées à lire et à relire ces missives du pays natal ! Comme elles troublent délicieusement la monotonie du service à bord ! Comme elles font oublier toutes les fatigues et toutes les misères !

J.-M.-V. KERVILER.

(A suivre).

DESCRIPTION DE LA FÊTE

Donnée le 1er Décembre 1781 par le Commerce nantais

A L'OCCASION DE LA NAISSANCE DU DAUPHIN

Et couplets chantés à la même occasion.

On sait que l'union de Louis XVI et de Marie-Antoinette fut longtemps stérile; le mariage eut lieu en effet en 1770, et pendant près de sept ans, ils n'eurent pas d'enfant. En 1778, naquit la duchesse d'Angoulême et ce ne fut qu'en l'année 1781 que la Reine mit au jour un fils, à qui furent donnés les prénoms de Louis-Joseph et le titre de Dauphin. Cet enfant, qu'il ne faut pas confondre avec le second Dauphin mort au Temple, ne vécut que quelques années, et décéda le 4 juin 1789.

La naissance de cet enfant fut célébrée en France avec enthousiasme. Bien que l'on sentit déjà au loin gronder la Révolution, néanmoins le peuple avait confiance dans l'héritier de tant de rois, et si les hontes et les débordements de Louis XV avaient porté à la Monarchie un coup dont le vertueux Louis XVI devait être la victime, on se rappelait encore la munificence et la grandeur de Louis XIV. La défaite de Rosbach, le partage de la Pologne, les désordres du Parc au Cerf, les scandales de la Dubarry n'avaient pu faire encore complètement oublier la gloire militaire et littéraire du grand règne Si quelques-uns, beaucoup même, parmi les esprits les plus sensés, pressentaient, en 1781, l'orage qui s'amoncelait au loin et qui, douze ans plus tard, devait éclater si terrible, les masses, sans se préoccuper de l'avenir, se réjouissaient de la naissance d'un héritier du trône, d'autant plus que cette naissance s'était fait longtemps attendre.

Ces sentiments d'allégresse se produisirent sans doute à Nantes. J'en ai retrouvé la preuve dans des documents bien oubliés aujourd'hui et par là même bien peu connus. Ce sont d'abord un procès-verbal descriptif de la fête donnée par le commerce Nantais, et ensuite des couplets composés à la même occasion. Ces documents sont certainement très rares. Nous devons, je crois, chercher à conserver tout ce qui se rapporte à l'histoire locale de notre ville, et c'est pourquoi je me suis décidé à les publier.

Quelques années plus tard, dans son tourbillon, la Révolution devait tout emporter, renverser les trônes et changer la face de la France. Peut-être, tant est variable la nature humaine, ceux-là mêmes qui, en 1781, acclamaient la naissance du Dauphin, ceux-là mêmes, dis je, en 1793, étaient-ils de ceux qui envoyaient leurs parents à l'échafaud et ceux qui, en 1781, chantaient ces couplets d'allégresse, en 1793, entonnaient-ils le *Ça ira* et *Madame Veto*.

JULIEN MERLAND

Président de la Société académique de la Loire-Inférieure.

DESCRIPTION

De la Fête donnée par le Commerce de la ville de Nantes, le 1er Décembre 1781, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin.

Les négociants de la ville de Nantes, en partageant avec tous les sujets de la France la joie qu'a répandue la naissance de Monseigneur le Dauphin, désiroient ardemment en donner un témoignage qui fût en même temps une époque de bienfaisance, sentiment si précieux au cœur de son auguste père. Le mauvais temps s'est opposé durant plusieurs jours à l'exécution de ce projet; enfin, samedi dernier, premier de ce mois, le vent s'étant calmé et la pluie ayant cessé, a vu naître cette double fête.

Elle fut annoncée par une salve de canons. A ce signal, tous les prisonniers de cette ville détenus pour dettes eurent la liberté, le commerce ayant satisfait leurs créanciers.

Il y eut un grand dîner donné par les juges et consuls en exercice à tous les anciens consuls ; le président y porta la santé du Roi au bruit du canon.

Après le repas, tous les assistants, précédés par la juridiction, se rendirent en robe à la chapelle du Commerce. Le curé de la paroisse, qui les y attendoit avec tout son clergé, entonna le *Te Deum* et marcha en continuant de chanter cet hymne, vers la place du Port-au-Vin, où étoit dressé un feu de joie sous la forme d'un temple octogone garni de verdure. Autour de ce temple étoient, à égale distance, douze autres feux s'élevant en gerbes. Cette procession des consuls étoit suivie de tous les négociants et des prisonniers délivrés. Au moment où le feu de joie fut allumé par le

président et les consuls en exercice, il partit une girande de fusées de l'hôtel de la Bourse qui fixa l'attention générale. Au même instant, on vit les deux rangs de grands arbres, qui forment l'avenue de cet hôtel, illuminés dans toute la hauteur de leurs troncs, dont chacun étoit décoré d'un pilastre sur un socle couronné d'une corniche et liés les uns aux autres par une balustrade et une ceinture de lampions; entre chaque pilastre étoit un pilastre portant un vase.

Au fond de cette large avenue de feu et au-devant de l'hôtel de la Bourse paroissoit le temple des Dieux. Ce temple, d'ordre ionique, antique, en marbre blanc, étoit élevé sur un stylobate continu d'environ six pieds de hauteur, couronné de quatre colonnes, d'un fronton et d'un entablement. Dans le tympan du fronton étoit un écusson renfermant deux dauphins couronnés au milieu des armes de la France, et le reste du champ du tympan étoit orné de branches d'olivier et de deux cornes d'abondance répandant des fruits.

Dans la frise de cet édifice, on lisait ces mots en lettres d'or : *A la félicité publique*, et sur le stylobate :

L'héritier des bons Rois est l'élève des Dieux.

Le temple laissoit voir dans l'intérieur l'assemblée des principales divinités de l'Olympe. Dans l'entre-colonnement du milieu, Minerve, assise sur un nuage, tenoit le Dauphin sur le bouclier de Mars et lui présentoit le lait de la Sagesse. L'auguste enfant d'une main tenoit le sein et de l'autre saisissoit le trident de Neptune placé sur la gauche, et à côté de lui Mars, revêtu de son armure, applaudissoit en souriant à cette conquête de son jeune compagnon d'armes.

A la droite et au-dessus de Minerve étoit Jupiter appuyé sur l'aigle, ministre de la foudre qu'il tenoit dans ses serres. Le maître des Dieux contemploit attentivement le jeune Prince et sembloit préjuger sa glorieuse destinée.

Au milieu étoit la déesse des Grâces, dont les yeux fixés sur le souverain de l'Olympe laissoient briller la joie qu'elle ressentoit en apprenant l'heureuse délivrance de la Princesse qui est son image

sur la terre. L'Amour se cachoit dans son sein, jaloux de voir un enfant qui l'éclipsoit.

Dans l'entre-colonnement de la droite du temple, le Génie de la France, sous la figure d'une femme, regardoit avec admiration son fils dans les bras de la Sagesse ; les bras étendus, elle s'écrioit : *Ils assurent mon bonheur et ma gloire* (Ces mots étoient écrits sur son bouclier).

Dans l'entre-colonnement de la gauche, un Hercule, appuyé d'une main sur sa massue semée de fleurs de lis, de l'autre tenant un faisceau de treize flèches, emblème des treize provinces unies de l'Amérique, foulait aux pieds le léopard britannique ; on lisoit sur le socle de cette figure :

Capitulation d'Yorck et de Glocester le 19 octobre 1781.

Toutes ces figures étoient plus grandes que nature.

Aux deux côtés du temple régnoient deux galleries ornées de colonnes d'ordre dorique couronnées d'un entablement comme on en voyoit au temple des anciens Grecs. Au-dessus de cet entablement étoit un socle portant des vases antiques à l'aplomb de chaque colonne. Les galleries et le temple occupoient toute la façade de l'hôtel de la Bourse. Au-dessus et dans le lointain s'élevait la cime d'un bois sacré au milieu duquel l'édifice semblait être situé.

Le dessin et l'exécution de ce beau monument étoient dus aux sieurs Crucy frères, l'un architecte, l'autre peintre, tous deux nés dans cette ville, à laquelle ils font autant d'honneur par leurs talents que par leur désintéressement et leur zèle.

Au même moment où parut l'illumination que nous avons décrite, brillèrent celles du demi-cercle des maisons qui entourent la place, l'avenue et l'hôtel de la Bourse. Les trois chambres de lecture qui sont sur le cordon de cette enceinte s'étoient surtout distinguées par des décorations, des emblêmes et des inscriptions analogues à la fête. On se peindroit difficilement le bel effet de cet ensemble qui résultoit encore moins des embellissements de l'art, que de la disposition du local, unique peut-être en France pour de pareils spectacles. Qu'on joigne à celà la symphonie de deux nombreux orchestres placés de chaque côté de l'avenue, les

fontaines de vin qui couloient sur la place, les chanteurs dispersés qui répétoient et distribuoient des couplets appropriés à l'événement, que le commerce avoit fait imprimer; les danses, les transports, le mélange confus de tous les états.

La procession revint dans le même ordre de la place du Port-au-Vin à la chapelle au milieu des flots d'un peuple immense qui, en se livrant au délire du patriotisme, ne s'est pas un instant écarté des bornes de la décence.

De notre Imprimerie
BRUN, l'aîné, seul imprimeur, libraire ordinaire du Roi
et de la Chambre des Comptes.

COUPLETS

A L'OCCASION DE LA NAISSANCE

DE

MONSEIGNEUR LE DAUPHIN

Chantés aux réjouissances du Commerce de la ville de Nantes

AIR : *Annette à l'âge de quinze ans.*

Pour Antoinette quel beau jour !
Quel triomphe pour son amour !
A nos désirs elle a mis fin :
De cette rose
Fleur est éclose,
C'est un Dauphin.

bruit pompeux,
le son joyeux,
heureux destin :
rompette
as répète :
Dauphin.

vu le courrier
atelier,
voisin :
tonne,
e est bonne :
Dauphin.

nt souhaité
est transporté ;
air le chagrin :
ı ivresse,
ans cesse :
Dauphin.

e feux riants,
, sont-ils brillants ?
aler le vin ?
en danse
le immense ?
dauphin.

nsports amoureux,
l'offrir nos vœux
Benjamin :
la France
pérance,
Dauphin.

nc le plus beau,
e rameau :
il croisse sous ta main !
enfance,
léfense ;
Dauphin.

France, séjour des ris, des jeux,
Tu vas revoir des jours heureux ;
La paix va rentrer dans ton sein :
La voix nouvelle
Qui la rappelle,
C'est un Dauphin.

Que nos commerçants sur les eaux,
Fassent voguer force vaisseaux ;
Un prompt retour sera certain :
L'heureux augure
Qui les assure,
C'est un Dauphin.

Air : *Fanfare de Choisy.*

D'un lys que nous chérissons
Il nous faut des rejetons ;
Nous en demandons aux dieux.
Ils sont touches de nos vœux :
Du sang de Louis enfin
Il vient de naître un Dauphin.

Mère de ce noble Enfant,
Pour vous quel jour triomphant !
Vos vertus, vos traits vainqueurs,
Vous ont gagné tous les cœurs ;
Mais l'amour s'accroît soudain,
Vous nous donnez un Dauphin.

Lycas est cher à Cloris
Et Lycas en est épris :
On va couronner leurs feux ;
Ce jour est charmant pour eux.
Pour nous un jour plus serein,
C'est quand il naît un Dauphin.

L'avare en un coffre-fort,
Aime à contempler son or,
Il le calcule à loisir,
Et c'est là son grand plaisir.
Nous en goûtons un plus fin.
C'est de voir naître un Dauphin.

Aujourd'hui Blaise et Lubin
Ont toujours le verre en main ;
Dans un délire nouveau,
Ils vendent plus d'un tonneau :
Peut-on ménager son vin,
Quand on boit pour un Dauphin.

Gouvernés par un bon Roi,
Combien nous aimons sa loi !
Père de tous ses sujets,
Il veille à nos intérêts :
C'est donc un bonheur certain,
Quand il en vient un Dauphin.

Oui, ce trésor aux Français
Assure mille succès :
De quelle nouvelle ardeur
Va briller notre valeur !
Déjà l'Anglais est chagrin
De nous savoir un Dauphin.

Du nouvel astre qui luit
Neptune se réjouit ;
Il appelle sur les flots
Nos agiles matelots :
En signe d'un bon destin,
Thétis leur montre un Dauphin.

Ah ! l'abondance et la paix
Vont renaître pour jamais
Marins, guerriers, commerçants ;
Offrez aux dieux votre encens,
Et chantez ce doux refrain :
Nous possédons un Dauphin.

AIR : *Quand un tendron vient*, etc.

Mes amis, je viens vous conter
L'admirable influence
D'un astre qui vient de monter
Sur le ciel de la France.
Oh, oh, oh, oh ! Ah, ah, ah, ah !
Ecoutons ce grand sorcier-là,
La, la,
Oh, oh, oh ! Ah, ah, ah!
Nous saurons ce qu'il nous dira.

Tous les époux vont être amants
Et leurs moitiés fidèles,
En retournant à leur printemps
Seront sages et belles.
Oh, oh, oh, oh ! ah, ah, ah, ah !
Les beaux enfants qu'il en naîtra !
La, la,
Oh, oh, oh ! ah, ah, ah !
Rien n'est plus rare que cela

Les Procureurs vont désormais,
D'un esprit débonnaire,
Accommoder tous les procès,
Sans prendre de salaire.
Oh, oh, oh, oh ! ah, ah, ah, ah !
Les bonnes gens que ces gens-là !
La, la,
Oh, oh, oh ! ah, ah, ah !
Je n'avons jamais vu cela.

La justice, s'il faut siéger,
Soutiendra la balance,
Sans jamais la laisser pencher.
Sous l'or ou la puissance
Oh, oh, oh, oh ! ah, ah, ah, ah !
Il n'y a pas grand miracle là,
La, la,
Oh, oh, oh ! ah, ah, ah !
A Nantes on ne voit que cela.

Médecins seront superflus
Grâce à la tempérance :
Ils feront briller leurs vertus,
Au lieu de leur science.
Oh, oh, oh, oh ! ah, ah, ah, ah !
Notre bourse s'en sentira
La, la,
Oh, oh, oh ! ah, ah, ah !
Et bien moins de monde il mourra.

Sans chagrin le Peuple verra
Commencer la semaine ;
La poule au pot il mangera,
Juste prix de sa peine,
Oh, oh, oh, oh ! ah, ah, ah, ah !
Henri IV a promis cela,
La, la,
Oh, oh, oh ; ah, ah, ah !
Il renait donc ce bon roi là !

Et bientôt la paix reviendra
Charmer la France entière :
Nous danserons cette fois-là
Aux frais de l'Angleterre
Oh, oh, oh, oh ! ah, ah, ah, ah !
Quel est donc ce bel astre là.
La, la
Oh, oh, oh ; ah, ah ah !
A qui nous devons tout cela ?

C'est un Dauphin, mes chers amis,
Que nous donne la Reine :
Du ciel c'est un des favoris ;
La preuve en est certaine.
Oh, oh oh, oh ! ah, ah, ah, ah !
Vive cet aimable enfant là,
Oh, oh, oh ! ah, ah. ah !
Et sa maman et son papa.

FIN.

BERJ

(Dialecte

Cette chanson est une version v
marqué a publié une version cor
le titre de l'*Epouse du Croisé* (6e éd
trégoroise, sous letitre des *Deux Frè*

Ces versions, quant au fond se r
différences existant entre elles qua
au détail des circonstances, mo
sition, indépendantes les unes de
comparer le même chant sous tr
version recueillie par notre collab
plus complète, mais elle n'indiqu
autres placent au Faouët. Dans le
qui confie sa femme à son frère es
les *Gro rziou*, c'est un gentilhomr
dragon, *dragon louank* : cela se
dragon a un page, ce qui implique
l'est nécessairement un chevalier
question d'une croix rouge que le
s'appliquent sur l'épaule est-ce u
pas certain. Au XIVe siècle, dans l
partisans de ce dernier, marchar
souvent la croix rouge, signe nati
avait pas, il est vrai, de dragons à
de croix.

Très probablement, du reste, il
infortunes d'une jeune femme cor
sont un des thèmes exploités, sous
laire avec un ensemble qui rend
d'origine : on a retrouvé ce sujet

s lepays de Metz. La présente version complète la partie de la ans ce concert.

st-il un nom propre, ou faut-il y voir une méchante « bre- » du mot français *bergère* ? M. Luzel a adopté cette dernière qui s'accorde bien avec sa version. Mais dans la version cela à l'air d'un nom propre, surtout dans le second vers de à la jeune femme, qui n'est point encore bergère du tout pelée ainsi.

A. de la B.

Texte breton.
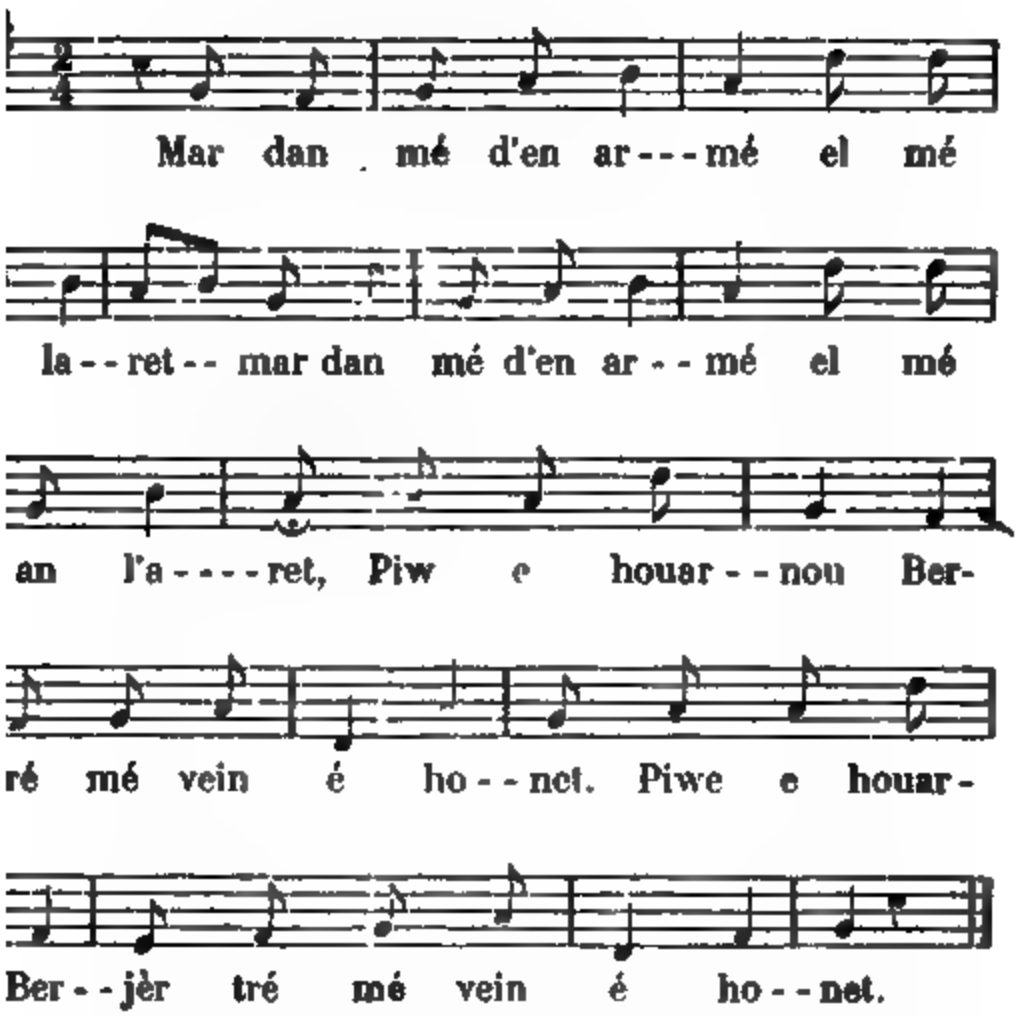
I

1. Mar dan mé d'en armé, el mè kleuan laret,
Piw e houarnou Berjèr tré me vein é honet?

2. — Digass hi d'ein, mem brér, m'hi gouarnou d'id fidel,
Ha m'hi lakei e kambr gued me zair damezél.

3. Ha m'hi lakei e kambr gued men damezéled;
Tré mé chomou ém zi sùr é vou inouret. (*bis*)

4. D'oh er memb taul gued-nemb bamdé é azéou
Eid daibrein er hik rost hag er péh e garou. —

BERJÈREN

(Traduction.)

I

1. Si je dois partir pour l'armée, comme je l'ai entendu dire, qui gardera Berjèren pendant que j'y serai?

2. — Amène-la moi, mon frère, je te la garderai fidèlement, e je l'a mettrai en chambre avec mes trois demoiselles;

3. Je la mettrai en chambre avec mes demoiselles, et pendant qu'elle sera chez moi, elle sera certainement honorée.

4. Tous les jours elle s'asseyera à la même table que nous, pour manger le rôti et tout ce qui pourra lui faire plaisir. —

5. Ne oé quet hoah arriw goal bél a zoh en ti
P'en das brér ha houérek de ganein pouill dehi.

6. — Taulet bean hou proh ru, keméret unan guen,
Ha querhet d'el lannek de viret en devend.

7. — Ter Doué, mem brér, me houér, ter Doué me sekouret,
Honnèh zou ur vichér ha ne hanawan quet;

8. Honnèh zou ur vichér ha ne hanawan quet,
Rac biskoah em buhé devend ne mès miret.

9. — Ma n'en doh bet biskoah é viret en deved
Chetui amen ur vah hag e hrei d'oh monet.

o. Chomet tost d'hou loned, ha troeit én dro dehai;
Selet t'oh er réral : hui e hrei avel d'ai. —

---

5. Il n'était pas encore bien loin du manoir, quand son frère et sa elle-sœur vinrent dire à son épouse toute sorte de mauvais propos:

6. — Otez bien vite votre robe rouge, et prenez-en une blanche, t allez à la lande garder les moutons.

7 — Que Dieu vienne à mon aide, ô mon frère, ô ma sœur; 'est là un métier que je ne connais pas ;

8. C'est là un métier que je ne connais pas, car jamais dans ma ie je n'ai gardé les moutons.

9. — Si vous n'avez jamais gardé les moutons, voici un bâton qui ous fera bien aller.

10. Demeurez près de votre troupeau, et tournez autour de lui ; gardez comment font les autres : faites aussi comme eux.

16. — Bonjour d'oh, plah iouank, e gan ar er mané :
Mérenet mat e hués pe ganet ker guiw zé ?

17. — O ya, dragon iouank, mérenet e mès bet,
Gued un tam bara séh e mès amen daibret.

18. Gued un tam bara séh e mès bet te zaibrein,
Hag en dès me houérek er mitin men reit t'ein.

19. — Laret hui d'ein, plahik, laret er huirioné :
Péguehèt zou é oh é houarn el loned-sé ?

20 — Arriw é er seih vlai, en eihvet kommanset
Mé on bet mé hanwet bigulès en deved.

21. — D'ein mé, plahik iouank, d'ein mé é larehèt,
Ha hui zou dimèet pé tremant n'en d'oh quet ?

22. — A houdé seih vlai zou é on mé diméet
D'ur braw a zén iouank, ker braw el zou ér bed.

---

16. — Bonjour à vous, jeune fille qui chantez sur la montagne ; vous avez bien diné, que vous chantez si gaiement.

17. — Oh ! oui, jeune dragon, j'ai diné avec un morceau de pain sec que j'ai mangé ici ;

18. Avec un morceau de pain sec que j'ai eu à manger, et que ma belle-sœur m'a donné ce matin.

19. — Dites-moi, jeune fille, dites-moi la vérité : depuis combien de temps gardez-vous ces troupeaux ?

20. — Sept années se sont écoulées, la huitième est commencée depuis qu'on me confia la garde des moutons.

21. — Dites-moi, jeune fille, oui dites-moi si vous êtes mariée ou si vous ne l'êtes pas.

22. — Il y a sept ans que je suis mariée à un beau jeune homme, aussi beau qu'il soit possible de trouver.

23. — Ha d'ein mé, femêlen, ha d'ein é larchèt :
Mar d'oh hui diméet, é mén ma hou pried ?

24. — Me fried, Eutru kaih, e zou mœstr er porh-sé ;
Seih vlai zou trẽmenet é ma oueit t'en armé.

25. — Laret t'ein, moéz iouank : é huélet hou pried,
Ha hui e hellehé sûr mat en hanawet ?

26. — Ya sur, eutru iouank, ya m'en hanawehé :
Ean en doé bleaw milein, milein avel hou ré.

27. — Laret t'ein, mé hou ped, ma ne huès ean guélet,
Dré zé, ér broieu pêl, é pérë é oh bet ?

28. — Ya, femêlen iouank, ni hun nès ean guélet :
Ar en dro ér brezel hun nès bet hum gavet,

29. H a sûr quent ma vou pêl, mar dé volanté Doué,
Eid gobér hou poneur é tei ag en armé.

---

23. — Dites-le moi, jeune femme, oui dites-le moi : puisque vous êtes mariée, où donc est votre mari ?

24. — Mon mari, mon bon seigneur, est le maître du manoir que voilà ; il y a sept ans passés qu'il est parti pour l'armée.

25. — Dites-moi, jeune femme, si vous veniez à voir votre mari, pourriez-vous alors le bien reconnaître ?

26. — Oui certainement, mon seigneur, oh ! oui je le reconnaîtrais : il avait des cheveux blonds, blonds comme les vôtres.

27. Je vous prie de me dire si vous ne l'avez pas vu dans ces pays lointains où vous avez été ?

28. — Oui, jeune femme, nous l'avons vu ; ensemble nous nous sommes trouvés à la guerre;

29. Et certainement, avant longtemps, si c'est la volonté de Dieu, il reviendra de l'armée pour vous rendre heureuse.

30. — **Trugairé, tudchentil, a hou keveleu mat,**
Rac mar huès hent t'hobér é vehèt dehuéhat

31. — **N'um nès mui hent t'hobér, ne vehemb dehuéhat**
Ha touchand é vehemb é ti hun man ha tad.

32 **Laret t'emb, femèlen, laret er huirioné :**
Ha ni vehé lojet hineah ér manér-zé ?

33. — **A dra sur, tudchentil, lojet mat e vehèt .**
Gulé mat aveid oh, marchausi d'hou ronsed.

III

34 — **Nozeah vat én ti men d'er mœstr ha d'er vœstrez ;**
Ha hui hun lojehé un noz én hou paléz ?

---

30. — Merci, messeigneurs, de vos bonnes nouvelles ; mais s'il vous reste du chemin à faire, vous serez bien tard.

31. — Il ne nous reste plus de chemin à faire et bientôt nous serons chez notre père et notre mère.

32. — Dites-nous, femme, dites-nous la vérité ; pourrions-nous être logés ce soir dans ce manoir ?

33. — Oui certainement, messeigneurs, vous y serez bien logés : il y aura un bon lit pour vous et une écurie pour vos chevaux.

III

34. — Bonne nuit au maître et à la maîtresse de cette maison ; vous plairait-il de nous loger ce soir dans votre palais ?

35. Adra sur, tudchentil, lojet mat e vehèt :
Gulé mat aveid oh, marchausi d'hou ronsed.

36. Gulé mat aveid oh, marchausi d'hou ronsed,
Ha matéh d'hou chervij, 'nhanni e larehèt.

37. — Mar bé mé er vatèh, en hanni e larein
Matèhik Berjèren em bou d'em chervijein.

38. — Nepas, Eutru iouank, Berjèren n'hou pou quet :
Rac é ma hoah él lann é viret en deved.

39. — Petra, brér miliguet, petra e larès té ?
Na péh un disinour é hès té groeit t'ein mé !

40 M em boé reit t'id de houarn men dousik Berjèrén
Ha té hès hi lakeit te viret en devend ?

41. Me mès bet hi reit t'id ker guiw el er bleu pér,
Ha m'hi hav én dristé én ur arriw ér guér !

---

35. — Oui certainement, messeigneurs, et vous y serez bien logés ; il y a pour vous un bon lit et une écurie pour vos chevaux ;

36. Un bon lit pour vous, une écurie pour vos chevaux et, pour vous servir, la femme de chambre que vous désignerez.

37. — Si on me donne la femme de chambre que j'aurai demandée, c'est Berjèren que je veux pour me servir.

38. — Non, mon jeune seigneur, vous n'aurez pas Berjèren, car elle est encore dans la lande à garder les moutons.

39. — Quoi ! frère maudit, que viens-tu de dire ? Quel affront m'as-tu donc fait ?

40. Je t'avais chargé de veiller sur ma douce Berjèren, et tu en as fait une gardeuse de moutons !

41. Je te l'ai laissée aussi belle et aussi gaie que la fleur du poirier, et à mon retour je la trouve dans la tristesse !

49. Mem brér ha me houérek en dès bet me zrompet
Ha hou kasset bamdé de viret el loned.

50. Mœz de viret loned n'en dehèt mui jamés
Hag ér porh men prepet é vehet er vœstréz.

---

49 Mon frère et ma belle-sœur m'ont trompé et vous ont envoyée garder les troupeaux :

50. Vous ne les garderez plus de votre vie, toujours vous serez la maîtresse dans ce manoir.

Recueilli et traduit par YAN KERHLEN.

UN OUVRAGE APOCRYPHE

DE L'ABBÉ DE BELLEGARDE

La *Revue de Bretagne et de Vendée* a donné, en 1888, l'hospitalité à mon étude biographique, bibliographique et littéraire sur l'abbé de Bellegarde, un des plus féconds, des meilleurs, et aussi des plus inconnus parmi les écrivains bretons. J'avais lieu de croire cette notice assez complète ; sous la rubrique « ouvrages apocryphes », j'avais même passé en revue trois livres — *l'Art de plaire dans la conversation*, *l'Art de connaître les hommes*, *l'Education parfaite* — qui ont été attribués à l'abbé, mais ne sont évidemment pas de lui.

Je viens de retrouver un nouveau témoignage et de la vogue persistante des écrits de Bellegarde, et du sans-gêne parfait avec lequel les libraires de Hollande se servaient, au dix-huitième siècle, du nom des auteurs célèbres.

L'abbé de Bellegarde, était mort le 26 avril 1734, à l'âge de 85 ans; depuis 1726, selon les uns, 1729, selon les autres, il n'avait rien publié ; il avait abandonné l'étude, envoyé ses livres à un curé de Bretagne de ses amis, et, confiné dans une retraite pieuse, il ne pensait plus qu'à ses fins dernières et à son salut.

Cependant Pierre Gosse, *junior*, libraire de la Haye, continuait, vingt-quatre ans après la mort édifiante de l'abbé, à publier sous son nom des ouvrages de morale mondaine qu'il ne prenait même pas la précaution de déclarer posthumes.

C'était une veritable série En 1758, la même année que l'*Education parfaite*, dont l'auteur, resté inconnu, est un gentilhomme soldat, un courtisan désabusé ; assez libre dans ses propos, il lançait une sorte de manuel du chrétien appelé à vivre dans le grand monde et attribuait hardiment à Bellegarde ce livre ainsi intitulé : *Le chrétien honnête homme, ou l'alliance des devoirs de la vie chrétienne avec les devoirs de la vie civile*. Ces deux mots « vie civile » étaient familiers à l'auteur des

asion qu'il les recevra avec plaisir, et qu'il tiendra compte à
ır de ses soins vigilants à recueillir tout ce qui vient de si bonne

e ce qui suit. Pierre Gosse ne tarit pas de louanges sur le
s son auteur. On va voir — s'écrie-t-il — « avec combien d'exac-
et de délicatesse il fait l'*anatomie* des motifs qui dirigent les
des hommes ! » Voilà une bizarre expression, mais elle est
Bruyère, le maître de Bellegarde. L'éloge continue, tournant
u boniment et se termine ainsi : « De manière que si jamais
e a été heureusement appliqué, c'est en disant de ce nouvel et
ouvrage de M. l'abbé de Bellegarde que *la fin couronne*
. »

ls « *nouvel et dernier ouvrage* » et la citation du proverbe latin,
bien à entendre que le *Chrétien honnête homme* est un livre
, et aussi le couronnement de l'œuvre de Bellegarde, une
testament littéraire ; l'éditeur insinue discrètement qu'il a été
r *testamentaire* du bon abbé et qu'il reste le gardien fidèle de sa
e. Cette renommée lui appartient, il l'exploite au mieux de ses
à une époque où les questions de dates et de personnes
nt peu les lecteurs, surtout des lecteurs étrangers ; il ne craint
pris en flagrant délit de supposition d'auteur.

d'hui l'attribution si cavalière du libraire de la Haye tombe à la
ième la plus superficielle. Je ne puis rendre à personne le
onnête homme, comme j'ai rendu *l'Art de plaire dans la conver-*
sieur de Vaumorière, et l'*Art de connaître les hommes* à Louis
mais pas plus que ces deux *Arts*, je ne le laisse à l'abbé de
.

sions du livre qui répondent au triple objet de la philosophie
devoirs de l'homme envers Dieu, envers son prochain, envers
— sont assez bien dans l'esprit de Bellegarde. Mais, dès
res lignes de l'introduction, on sent une préoccupation de ne
arter du plan général, de mettre partout en opposition *la vie*
et la vie civile, un dogmatisme enfin qui s'accorde peu avec
aisée, la causerie à bâtons rompus, familière à l'aimable
x écrivain. Comme dans les *Modèles de conversation pour les*
olies, il y a ici d'assez fréquents exemples historiques. Deux
x sont bretons, le *démariage* du fils du connétable de Mont-
vec l'héritière de la maison de Rieux, l'aventure du favori
se peut fort bien que ces deux exemples aient été empruntés

V

lasses, tant à pied qu'à cheval,depuis
.t événement faillit m'arrêter net sur
lions à faire de la gymnastique aux
l de bois, sous la surveillance de
r plusieurs fois le dit cheval, lorsque
postérieure des jambes d'une façon
ouvellement de ce contact affreux, je
ière les autres pour ne plus sauter.

'd vociféra-t-il, vous tirez au renard,
— quatre jours de bloc,' et que je ne

ıe de la même aventure et qui m'avait
ort.
par un froid de loup, à l'appel des
dans la tenue règlementaire, alignés
e de police se composait d'une petite
veste d'écurie, pantalon de treillis et
on sac à avoine, mais on comprend
léger pour se garantir du froid, de
cinq heures du matin.
de garde ouvrit la porte de la salle
avec une hâte dont je ne tardai pas
pens. Nous étions quatorze, or le lit
rigueur pour treize en se pressant un
l'empressement de mes confrères,
monter la faction, debout sur la
nuit. Comme j'ignorais absolument
ce fut sur moi que le brigadier de
ndant, guidé par la voix des autres,

je gagne le lit de camp en tâtonnant. C'était donc debout dans la nuit noire. Jolie position émancipateur de l'humanité ! Au dehors, pre bise glacée ; et j'étais là, le sac sur le bras, ne s Pressés les uns contre les autres et au cha des harengs, les chançards ne tardent pas plupart.

Petra rinn, Jézus, ma Doué ?

Comme le dit la jolie Marguerite, la filleu dans le *Barzas Breiz, Petra rinn ?* Que faire, Hélas ! il n'y avait rien à faire.

Toujours raseur, Second, qui ne dormait pa *flower* — Fleur de mai, — il ne m'appelait jam doute parce que j'étais noir comme une taup écoute un peu :

C'est le zéphyr dans la vallée,
C'est l'onde au milieu des roseau
C'est la prière parfumée ;
Ce sont les nids et les berceaux.

Comme je maugréais contre cette poésie int triste situation et que je déplorais l'absence abs ce séjour enchanteur, il ajouta avec emphase, au seul et unique objet mobilier qu'il y eût dan

Prends un siège, Cinna, prends, et sur toute
Prends garde de tomber au fond du *pot au*

Le conseil était bon, car le dit meuble n'avait fut non sans gêne que de temps en temps je p peu, en m'asseyant sur ses bords.

Mon supplice dura jusqu'à minuit environ. A dormeurs ayant eu besoin de mon siège se leva. temps à perdre, je me rapprochai vivement comme il ne paraissait pas y avoir de place, je ment quelques mollets. ce qui provoqua un re

pour me glisser dans le tas. Cela ne faisait nullement l'affaire
re. Il jurait, tempêtait, voulait reprendre sa place, mais il y
vingt-six sabots — parmi lesquels les deux miens n'étaient
moins enragés — rangés en bataille au pied du lit de camp,
haque tentative, le repoussaient vigoureusement. Il dut y
r. Je me félicitai de ma ruse et je savourai in petto ce dulce
te, riant de bon cœur dans ma barbe naissante, mais je devais
cher. En effet, au réveil, à peine étions-nous hors de la
police, que Naïk, c'était le nom de ma victime, un dragon
se et fort, se mit à m'injurier et à me frapper. Je ne pouvais
vec ce colosse, on nous sépara. Le résultat ne se fit pas at-
: quatre jours de salle de police changés, au rapport, en
jours de prison par le colonel, avec cette réserve toutefois
te punition serait levée, si nous allions sur le terrain vider
uerelle le sabre à la main.

avait pas à hésiter, aussi le soir même, à quatre heures et
aussitôt après le pansage, Naïk et moi, nus jusqu'à la cein-
mme des petits saint-Jean, nous étions en présence dans le
, ayant chacun à la main notre sabre d'ordonnance dûment
et affilé pour la circonstance. Nous n'avions ni l'un ni l'autre
notion d'escrime, aussi nous laissait-on libres de nous
carrément à la pointe, à la contre-pointe, de nous trans-
fond, de nous hacher, de nous pourfendre de la tête aux
ad libitum, dit le jovial Andreau, le premier maître d'armes du
t, qui présidait la cérémonie. Inutile de le dire j'avais
moin l'ami Second. Comme il connaissait mon ignorance
en escrime sur laquelle il était, lui, d'une certaine force, il
brusquement par le bras :

ay flower, me dit-il, souviens toi d'Entelle.

gravis Entellus, nisuque immotus eodem[1].

t pour moi un trait de lumière.

[1] Entelle, courageux avec tranquillité,
Oppose à ton rival ton immobilité.
(Delille — Enéide : livre V.

héros que j'adore !
e ; un guerrier si vaillant
ous un tel assaillant*.

rant de son *Dagobert* une étourdis-
encore celui-là avec ses mots ron-
ns, vous, venez par ici que je vous

n de trousse, du sparadrap, de la
je fus pansé.
enfants, en route, la mère Ressiguier

a cantinière du peloton hors rang.
n chez elle, il ne manquait jamais d'y
ne *affaire d'honneur*, aussi la canti-
es et lui réservait toutes ses frian-
s.
e une odeur ébouriffante de boudin
te nos nerfs olfactifs et stomacaux.

u *Tenedos*.

phant, radieux, s'élance en bran-
ntant :

le boudin grille,
'il est préparé. } bis

hauffe !
econd nous chanta cette chanson de
rienne, mais bien à sa place dans ce

Acte V. Sc V.

ntinière a été un haut employé de la Com-
etraite depuis deux ou trois ans. Je l'ai revu

S VEILLÉES DE KERVIGNAC

sez-vous les environs de la jolie petite ville d'Hennebont?
- Tant pis pour vous : vous ignorez un des plus char-
rs de la Bretagne. Sans parler des bords du Blavet qui,
mble avis, ne le cèdent en rien aux rives tant vantées et si
› la Rance, on y trouve des paysages d'un pittoresque
d'une variété infinie. Je n'essaierai pas une description.
ut voir par vous-même. Il faut, par une journée en-
ie juin ou de juillet, vous égarer dans les campagnes
nac, Saint-Caradec, Caudan, Languidic ou Branderion, —
vez choisir : — de frais ombrages que vous rencontrerez
des centaines de petits ruisseaux plus frais encore et
ois vous découvrirez seulement grâce au murmure
eaux ; d'orgueilleuses petites collines qui se décernent
prétentieux de *montagnes* ; d'immenses champs de
semblables aux flots caressés par une légère brise,
gracieusement sous le soleil ; des vergers, où vous pourrez
rises, prunes, pommes et poires ; même les grands bois
qui balancent mélancoliquement leurs cimes, et jusqu'aux
x fleurs d'or où retentit tout le jour l'*hollaïka* des pâtours,
vous ravirait, et, le soir venu, vous rentreriez le cœur
l'âme inondée de poésie.
romenade pourrait avoir un autre avantage : pour peu
nin faisant, vous entamiez conversation avec un bon vieil-
la chose est facile, — vous rentrerez chez vous, la mé-
richie d'une ou de plusieurs de ces *histoires* du vieux
xquelles Emile Souvestre a offert une si charmante hospita-
son *Foyer Breton*, et que Hippolyte Violeau et du Laurens
re ont admis avec empressement l'un dans ses *Veillées*
, l'autre dans ses *Veillées de l'Armor*.

Mais la promenade sen
et riche pays d'Hennebc
vous la faire. J'ai été plu
vous offre donc quelques
route. Pour tout bien et r
chose de ce goût de terr
vous un excellent accuei

I Le

Ce soir-là — il y a bien
pris sa place ordinaire
bourg de Kervignac; la
dehors, violent et glacial
l'état des esprits.

Quoiqu'il en soit, toute
ne voulait raconter une
mandé à Pierre Le Scoar
Hébellec; tous avaient ju
paroisse, n'en connaître p

On en était là; le silen
fileuses, tristes et ennuyé
rouets; déjà on parlait de
Hoariour, l'inépuisable c
fronts.

— Mille malheurs! a
furieuse envie de venir
mettre le nez dehors par
dépassé l'âge où l'on va c
Margarid qui me regard
viens pour ses beaux yeu
dirait des figures d'enter

— Ma parole, compère
as raison; chacun ici ava
son bec ce soir. M'est avis

teur comme toi, le meilleur de Kervignac, pour sûr, et même de tout le pays à six lieues à la ronde, n'est jamais à court : toujours ɔssède des histoires dans son sac.

latelin se laissa prendre à ce compliment de son rusé compère.

– Ah ! vous demandez une histoire, *me zud vad ;* moi, je veux ı ; mais *dam*, elle ne sera pas gaie, et tant pis si les marmots peur cette nuit dans leur *toul-plouz*.

ous vous connaissez l'histoire de Comorre, le méchant comte Kernewot, et de son château maudit. Eh bien ! à Coëtmadeu, ;temps avant la grande Révolution, vivait un seigneur nommé ı de Kerlaër qui ne ressemblait que trop à Comorre. Son *castel* ; vous connaissez les ruines a été témoin de crimes atroces.

lan de Kerlaër était donc le plus méchant des hommes qui ınt sur la terre en ce temps-là. C'est mon grand-père — que ı et la Vierge lui pardonnent ! — qui me l'a dit. Et pourtant il ı vu beaucoup de choses abominables, mon grand-père, puis- vivait pendant la Révolution, et que même, sans un miracle . bonne mère sainte Anne, il aurait perdu la peau dans les *res de Quiberon*.

an de Kerlaër était si méchant, qu'il buvait le crime comme ɔau claire, dit notre recteur. Il était riche à remuer l'or et l'ar- à la pelle, et cependant son plaisir était de piller les maisons auvres gens qui n'avaient que leur cœur et leurs deux bras pour er la vie de leurs vieux parents et de leurs enfants. Après tout pris, des maisons il faisait un feu de joie dans lequel il les pauvres paysans ; ou bien il tuait ces malheureux avec un ł sabre qui était toujours rouge du sang des chrétiens.

Mais, père Matelin, demanda Margarid, voulant embarrasser le ur, pour se venger de la malice qu'il avait dite en entrant, ɔent ce méchant tout seul pouvait-il faire tant de mal ? Les ns auraient dû se réunir et le traquer comme ils traquent les . Et puis, il n'y avait donc pas de gendarmes alors ?

Pauvre Margarid ! D'abord Alan était toujours accompagné ı bande de misérables formés à son école et ne valant pas x que lui. Il y avait bien en ce temps-là, à Hennebont et rs, des espèces de gendarmes du seigneur duc de Bretagne ;

mais ce n'était pas chose facile d'approcher du castel qui était t entouré d'eau, et y entrer, c'était moins facile encore. Paysa et autres ne pouvaient rien contre Alan et ses compagnons ma dits. Ceux-ci étaient pour lui ce qu'est le chien pour le chasseu ils battaient la campagne, tombaient à l'improviste sur les villag et conduisaient les prisonniers à leur maître qui, comme je vous disais, se réservait l'horrible joie de les tuer lui-même les uns apr les autres. Souvent il ne tuait pas les prisonnières ; veus devin pourquoi. Suffit.

Cependant les orgies et les crimes se succédaient au *Castel*. A fin, la miséricorde du bon Dieu se lassa.

Ecoutez bien maintemant, *me zud vad*.

Une nuit, au milieu d'une de ces orgies, Alan et ses damn avaient bu tant de bon cidre et tant de vin *plus bon* encore, qu' ne pouvaient tenir debout. A chaque instant, ils avaient les quat fers en l'air ! Et, c'étaient des blasphèmes, des abominations ! ne vous dis que ça !

Tout à coup un vent s'élève si violent et si terrible, qu'on eût le souffle de tous les diables de l'enfer. En même temps, de form dables coups de tonnerre ébranlent le castel et semblent allum dans la forêt un immense incendie. C'est un tremblement à to casser. Les loups eux-mêmes hurlent d'épouvante. Les solda d'Alan, un peu dégrisés, ont presque peur. Il se moque d'eux.

— Ah ! les gars, vous êtes donc nés d'hier, s'écrie-il. Comme vous avez peur du tonnerre ! Cachez-vous, cachez-vous bien m petits agneaux. Moi qui vous croyais des hommes, je vois bien mai tenant que vous êtes tous des lâches et des poltrons. Le tonnerre tout le tremblement, ah ! je m'en bats l'œil, avec une patte cancre au fond d'un puits[1]. Faites comme moi ; buvons enco buvons gaîment, et dansons au son de la belle musique de celui q prêtres et moines appellent leur bon Dieu.

Le misérable ! Un effrayant coup de tonnerre permit à pei d'entendre ce dernier blasphème, et terrifia tout le monde, tout monde excepté Alan de Kerlaër ; il recommença avec plus de ra

[1] Expression entendue à Vannes.

comme je l'ai dit. On sait aussi que Coëtmadeu (bois des riche
s'appelle ainsi, parce que de grands trésors y sont cachés.

— Ah ! il y a des trésors cachés au *Castel*, dit Paterne Héb
que l'*histoire* d'Alan avait rendu muet d'épouvante ; sur ma pa
paradis, je n'ai jamais entendu dire cela, ni les autres plus
moi. Conte-nous donc ça encore, Matelin.

— Vous êtes tous plus sots que vos *botteu coël* (sabots de b
vous êtes de Kervignac, — où pourtant on est aussi malin qu
leurs, — et vous ne savez rien de rien. Pour lors, écoutez
encore un coup.

Une femme de Locadour — mon grand-père l'appelait Perrin
valan — revenant d'Hennebont sur le tard, passa près du *Ca*
Vous pensez si elle eut froid dans le dos, lorsqu'elle y vit une
belle comme le jour, assise seule et pensive sur les ruines du ca
Devant cette dame était une nappe qui disparaissait presque tou
tière sous un monceau de pièces d'or. Cet or brillait mystérieux
la demi-ombre du soir. Il y en avait, il y en avait, *me zud ved*
de quoi rendre jaloux le roi de France. Perrine en fut éblouie.
oublie sa première frayeur, et, poussée par le désir de mettre un
de cet or dans sa poche, s'avance tout doucement sur la pointe
pieds. Elle arrive, déjà elle tend la main. Hélas ! une branchet
casse sous ses pas ; la belle dame se détourne et arrête sur l'a
dacieuse un regard triste et sévère. Tout disparait aussitôt dan
terre comme par enchantement.....

Le lendemain, Perrine alla trouver un *monsieur* fort savan
Kermassonnet et lui raconta l'affaire. Ce savant homme lu
que la dame vue sur le Castel, c'était la femme d'Alan de Ker
Durant sa vie, elle avait été aussi bonne que son mari était méch
Néanmoins tout en gémissant sur les abominations d'Alan e
les réparant comme elle pouvait, son cœur avait été fasciné pa
enlevé au pauvre monde. Pour ce péché, Dieu la laissa périr
son mari, et la condamna à revenir sur la terre pour veiller su
or maudit jusqu'à la fin du monde. « Cependant, dit le mons
je crois que si un chrétien de Kervignac, descendant d'une fa
volée autrefois par Alan de Kerlaër, pouvait jeter son chapelet
cet or pendant qu'il est exposé au soleil, toutes ces richesse

on travail, sa haute honnêteté à la noblesse ? Cela prouve les *fin de siècle* dans tous les temps et même au milieu de tous

suivre ce mauvais exemple, les Constantin conservèrent Révolution de 1789, avec la charge très importante de Anjou, une grande fortune consacrée aux plus nobles usages, habitation qu'ils se plurent à embellir et orner de plus en oint d'en faire une demeure exceptionnelle — le château de la bref, une situation sociale des plus honorées et des plus consi- e la province.

ert possède les dossiers de plusieurs affaires que les Cons- rent à régler en qualité de prévôts d'Anjou, aux XVII[e] et cles ; il en analyse plusieurs, tous intéressants, entre lesquels ux qui concernent une aventure arrivée au château de Narcé . 91), et une rixe survenue à Angers, en 1703, entre les habi- tte ville et les soldats du régiment du Boulay (p 138 à 148). L'af- 88 est un curieux tableau de mœurs : il y a là un gentilhomme race (du moins il le croit) mais grossier et brutal, vivant dans r avec ses deux sœurs, M[lles] de Narcé, jeunes, jolies, beaucoup vées et plus civilisées que leur frère, qui se lie avec un voisin onceau, mi-bourgeois, mi-gentilhomme, esprit cultivé, poli, insinuant, tout ce qui manque justement à Narcé. Les s, naturellement frappées du contraste, se prennent d'un grand du Ponceau, le frère en devint jaloux, fait à son ami une ale, etc. Il y a là en germe tout un roman. — Dans l'affaire le 1703, on trouve également deux sœurs, les demoiselles de , dont je n'ai aucun mal à dire, mais qui semblent cependant bri du qu'en dira-t-on que M[lles] de Narcé. Toute la bagarre très longue et très drôle, que le prévôt d'Anjou eut à pacifier, effet de l'assiduité trop grande du baron d'Oignonnelle, régiment du Boulay, près des jolies Chantepie : assiduité dont eunes gens d'Angers s'étaient offusqués. — Il y a bien d'autres eux. On peut regretter que l'auteur n'ait pas cru devoir donner éclaircissements sur les fonctions des prévôts, leurs droits, leurs étendue et la nature de leur juridiction, les cas prévôtaux et , etc. La plupart des lecteurs, malheureusement, connaissent atières et n'ont pas à leur portée un traité de droit criminel ien Régime ; faute d'un fil conducteur, ils sont un peu perdus dale et n'en tirent pas tout le profit possible.

Quant au château de la Lorie, il remplit ce volume
son histoire, sa description et celle de son mobilier r
page dans le récit de l'auteur et dans les pièces justifi
taires du XVII[e] siècle (1683) donnent de cette d
idée ; on y remarque entre autres « la chambre *de la*
original, étoffes chinoises, point de Hongrie, etc
tableaux, entre autres, l'histoire de l'*Enlèvement d*
« représentation des *Trois Déesses* » (sans doute le j
celle de la *Fortune* ; dans le billard, des peintures fla
un *Orphée*, etc.; dans la chambre « de la *Duchesse* »
tique, une belle tapisserie, avec des portraits de la rei
la reine d'Espagne, de la duchesse de Longueville,
Chevreuse et de la princesse de Mantoue ; dans presq
des tapisseries de haute lisse, les unes d'Auvergne
autres de Bergame à paysages (p. 61, 62, 193) ; une a
trop sommairement décrite (p. 219), où on disting
autres pièces, « un chandelier, qui est un *Cupidon* te
« à mettre chandelles ou bougies ; » dans la vaisse
« assiettes *mazarines* », etc., etc.

M. Joubert s'est plu à décrire d'un style attrayant
ristiques, la vie large, élégante, intelligente et joyeu
au XVIII[e] siècle, et jusqu'en 1789, à la Lorie, « dever
du maître, le centre, le rendez-vous favori de la r
et où l'on goûtait si bien « cette *douceur de vivre*,
la Révolution par ceux qui l'avaient connue » (p. 16

Tout cela n'est plus qu'un souvenir. Le château
construction des XVII[e] et XVIII[e] siècles, sans ri
mental, si ce n'est un escalier qui l'est un peu t
moitié de la façade. M. Joubert a consacré dix-neuf
sous tous ses aspects, la Lorie, ses salons et ses jardi
liogravures très fines, très réussies très agréables
tant de monuments du Moyen-Age, autrement intér
vue de l'art et de l'histoire, ne sont encore ni gra
regrette un peu que cette belle, cette grande libéra
ne se soit pas plutôt exercée à leur profit.

Malgré cela, ou plutôt à cause de cela, *les Const*
moins typographiquement un fort beau volume, et d
curiosité, comme intérêt, ne le cède point à la form

ARTHUR

ıe) — Pre-
professeur
n, éditeur.

es les per-
son auteur
nscriptions
ıne d'un de
est aujour-
M. Ernault.
matière de

as d'appré-
en indiquer
re manière

d'après les
comme la
ps de César
le *gaëliqus*

ériode dite
e bretonne,
émigration
ialectes : le
'e siècle ; le
sparut vers
ent encore

armoricain
. XIe siècle
n *moderne*
n indiquée
t les éclair-
on armori-

ers 1636, contenant entre autres « Mi- et une «Oraison (en vers) en l'honneur 3° *Formulaire de prôn:* en breton de nuscrit ; — 4° *Cantiques spirituels* de 1710 ; manuscrit de la bibliothèque *structions chrétiennes* de Charles Le ». impr. en 1712 ; — 6° *Guærsænneu* annes, impr. en 1734 ;— 7° le mystère nuscrit de 1741 ; — 8° le mystère de 1760 par Claude Le Bihan, de Plu- *dieux*, d'après un manuscrit de 1799 ; *gue*, en dix dialectes ou sous-dialectes

uments sur la langue bretonne-armori- s, et est complété par un *Index* des noms *Vocabulaire*, qui ensemble tiennent nalgré cela, quelques lacunes ; ainsi les ques autres encore, quoique expliqués quent dans le Vocabulaire, du moins à défauts que l'auteur effacera aisément. ent de lire du contenu de l'ouvrage en ère, l'utilité, la valeur, et je n'aurais 'était pas avisé de faire (p 360-361) ques déjà portées plus d'une fois contre *-Breiz*, et cela, dans la circonstance, nécessité.

dans la *Chrestomathie* aucun extrait du nme tant d'autres livres bretons dont lites rien. Si vous tenez absolument faites aucun emprunt, parlez-nous, si s remaniements que l'éditeur aurait comprendrait. Mais, quand on affirme ecueil sont *inventées*, cela, il faut le uvé ni ne le prouvera, parceque c'est

able. De quelque façon que M. de la ettre au jour et pour éditer le *Barzaz*, raire est un chef-d'œuvre ; c'est l'hon- e. Ecoutez là-dessus le jugement d'un

maître, d'un des premiers écrivains français du XIX^e^ siècle, placé « dehors, au-dessus de toutes les questions de coterie, de clocher et « province, et dont l'autorité est irrécusable :

« Une seule province de France » — dit Georges Sand — « est à « hauteur, dans sa poésie, de ce que le génie des plus grands poètes « celui des nations les plus poétiques ont jamais produit. Nous voulo « parler de la Bretagne. Quiconque a lu le *Barzaz-Breiz* recueilli « traduit par M. de la Villemarqué, doit être persuadé avec moi, c'e « à-dire pénétré intimement de ce que j'avance. Le *Tribut de Nomi* « est un poème de 1500 vers plus grand que l'*Iliade*, plus compl « plus beau, plus parfait qu'aucun chef d'œuvre sorti de l'esprit humai « La *Peste d'Elliant*, les *Vains*, *Les-Breiz*, et vingt autres diamants de « recueil breton, attestent la richesse la plus complète à laquelle pui « prétendre une littérature lyrique... Vraiment, nous n'avons p « assez fêté notre Bretagne ; il y a encore des lettrés qui n'ont pas « ces chants sublimes devant lesquels, convenons-en, nous somm « comme des nains devant des géants[1]. » — Rien à ajouter.

Même en présence d'un chef-d'œuvre de ce genre, la science, je le sa conserve ses droits et peut faire ses réserves. Mais elles sont faites la gement et depuis longtemps. Tout a été dit. Répéter à tout bout champ ces attaques serait un procédé qu'on ne comprendrait pas. M. la Villemarqué, dans ce cas, n'aurait qu'à répondre : « Faites-en autar Faites une œuvre qui honore autant la Bretagne que celle contre laque vous vous acharnez... et alors nous verrons ! »

Tout cela n'empêche pas le livre de M. Loth d'être excellent et t méritant : il serait meilleur encore sans cette note.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

***

Les Confessions d'un Journaliste, par ERNEST MERSON. — Par nouvelle Librairie parisienne. Albert Savine, éditeur, 12, rue d Pyramides, 12, 1890.

« C'est si bon, après avoir étudié les grands maîtres, de traduire en n sur des pages blanches sa propre pensée telle que Dieu vous l'envoie ! »

[1] *Promenades autour d'un village*. Paris, 1866. p. 206.

retirant sous la tente malgré ses objurgations,
ır la brèche et pouvant s'écrier comme le poète :

trésor des gloires de l'Empire,
is souffert qu'on osât y toucher.

V. Hugo.

is jours sont venus. M. Merson a vu vendre, à la
on petit hôtel « le logis cher à ses vieux ans, où
. où il espérait mourir. »
ez-le plutôt : « Dans mon existence déjà
pleine, j'ai subi de nombreuses épreuves, j'ai
et la tromperie ne m'a pas épargné, de grands
dans mon cœur ; mais je n'ai connu ni la
Je me suis arrêté au dédain, au mépris, au
Il estime sans doute que, suivant la maxime
ıd à beaucoup.

Dominique Caillé.

∴

AXIME · JUILLET (Alphonse Poirier). — Paris,
e-éditeur, 82, rue Bonaparte. Prix 3 fr.

mort, notre grand critique Armand de Pont-
ait, dans le feuilleton de l'*Univers* du 26 oc-
un *Roman Chrétien*, le roman de M. Alphonse
ici en quelques lignes le sujet de ce roman.
c filles, l'orgueilleuse Athénaïs et la modeste
e faire la cour par M. de Tres-Villas, un aventu-
ıer la dot et s'enfuir avec. Norbert Lestrange
r les confidences d'une vieille fille hargneuse et
ne, et avertit Mesdames Lebrouffais que M. de
nommé Cabriac, recherché de la police, et les
bert aime une jeune fille du nom de Madeleine
ıi est promise à son ami Sylvain. Sur ces entre-
le et à l'article de la mort lui fait l'*Aveu Suprême*
ıt de change, a détourné une somme considé-
famille Lebrouffais et qu'il l'a chargée en mou-

rant de la restituer, ce qu'elle n'a pas fait Norbert re
et les intérêts formant un total de 530 000 francs. Son
s'est épris de la modeste Cécile Lebrouffais et qui devine
de Madeleine et de Norbert, fait la demande en maria
qui lui rend le même service.

Le sujet de ce roman, comme il est facile le voir p
très succincte, n'a rien de scabreux, il n'est pas porno
vise pas au succès en passant par le scandale. Quant au st
correct et parfois plein de poésie. Les descriptions sont v
bien les situations, tantôt gaies et tantôt tristes, tan
tantôt dramatiques; les caractères sont soigneusement
opposition habile se font réciproquement ressortir. *Ave*
peut le dire dans toute l'acception du mot, une *œuvre*
là une opinion de camarade et d'ami que j'exprime
une œuvre on doit mettre de côté la camaraderie et m
une opinion sincère, loyale, comme je vais vous le d
coupant quelques fragments très courts du long art
que le critique de l'*Univers*, que je citais en commençant
œuvre aussi bien pensée que bien écrite.

« *Aveu Suprême* disait M. Armand de Pontmartin, r
un roman honnête irréprochable, mais aussi un *Ro*
après avoir étudié le personnage de *Madeleine* et salué
délicieux caractère, le célèbre critique s'écriait : « Si
qu'il doit être, la plus précieuse de ses prérogatives, l
ses privilèges serait de nous faire vivre dans un mo
nôtre, au milieu de figures plus aimables, dans un
pure et plus saine... Lorsque nous ouvrons notre f
nous pencher sur une cour à fumier ou pour aspirer
frais et contempler le ciel et les étoiles.. » Puis
conclusion après avoir analysé l'ouvrage : « Je me co
si j'avais la prétention d'amener à M. Alphonse Poir
romans à la mode. Mais n'est-ce rien, mépriser les
succès, prouver qu'un roman chrétien peut-être au
toutes les variétés du roman russe, réaliste, naturalist
psychologique, athée, pathologique, suggestif, déca
et réhabiliter par une œuvre excellente un genre d
tant à se faire pardonner. » Cette appréciation mag
de tous commentaires.

Les mêmes éloges sont applicables aux deux hist

cette œuvre remarquable : la *Mort d'un saltimbanque* et *rompu*. C'est toujours le plus pur sentiment chrétien qui habile de l'écrivain.

DOMINIQ

∴

M. Tiercelin prétend dans sa Revue que je « lui *repro* M. Le Dorz à Corneille » je n'ai rien dit de cela. Il met e pour me faire observer avec morgue qu'il l'a simplem Corneille *(sic)*. Je n'ai jamais dit autre chose et je trou procédé de discussion.

∴

Le théâtre à Auch sous la Terreur, par P. BÉNÉTR imprimerie J. Capin, 1890.

On pourrait croire que la sanglante et néfaste période arrêta tout essor dramatique. Ce fut le contraire qui 1793 est une de celles qui fournissent le plus fort conting graphie du théâtre. La tragédie était dans la rue, mais pas de monter sur les planches ; le goût du public l'y e gouvernement faisait d'elle un instrument de pro lutionnaire.

Tout récemment M. Edmond Biré montrait la place i occupée le théâtre dans le Paris de 1793 et de 1794. La p dela comme toujours sur la capitale. Quelqu'un de bretons fera pour Rennes et Nantes ce qu'un jeune érudi Bénétrix, vient de faire pour Auch.

La petite brochure de M. Bénétrix est fort instructive. pas à pas les difficultés que la *Société montagnarde* d'A dans l'organisation de ses spectacles *pour et par le peuple*. sitionner des acteurs, surtout des actrices qui se montrai Quant aux costumes, on les tailla dans des ornements d'é

Le répertoire comprenait, avec les tragédies romaines d M. J. Chénier, *Guillaume Tell* (mais non, comme le croi celui de Schiller qui date de 1803), et une curieuse diat Maréchal, *le Jugement dernier des Rois*.

c la plupart des examinateurs d'admission aux grandes écoles ; qui nait tous les rouages universitaires et le mécanisme de la préparation haque école spéciale, était bien placé pour entreprendre l'étude si te, si complexe, que nous livrons aujourd'hui au public.
on livre est destiné, croyons-nous, à faire beaucoup de bien. Pour il atteigne les classes peu aisées, celles précisément qui ont le plus oin de directions et de conseils, l'editeur a abaissé le prix jusqu'à trême limite du bon marché : jamais un ouvrage comparable, comme cution matérielle, à celui que nous annonçons, n'a été vendu à un aussi minime.

∴

Océanes, — *Sous escorte.* — poésies, par Emile Oger. — Nantes, L. Mellinet, 1890.

out rimeur, à ses débuts, rêve d'écrire des sonnets, et on sent se détre sa pensée dans le moule étroit de ce redoutable petit poëme, qui son lit de Procuste en attendant qu'il devienne sa tunique de Nessus. ette réflexion m'était suggérée (et je l'agrémentais d'un peu de fatras thologique) par la lecture d une dizaine de sonnets qu'un très jeune nme, M. Emile Oger, vient de publier sous le titre d'*Oceanes*, et sous auspices de la Société académique de Nantes.
es petites marines ont du relief et de la couleur ; mais ce relief et c couleur ne sont obtenus qu'au prix d'efforts trop visibles. Chacun sonnets enferme bien une idée, et le dernier vers est bien la quinence de cette idée qui s'égare un peu parfois dans la subtilité des sées environnantes. La forme est assez moderne, non sans grâce, avec mièvreries et aussi — que l'auteur ne prenne pas ce mot en mause part — de gentils enfantillages. Voici un des quatrains de *Salon*.

> Sur nous passait ce pur parfum d'intimité
> Qui laisse croire au ciel, qui n'est pas de la terre.
> Nous vivions en plein rêve, âmes que rien n'altère,
> Nous sachant à nous seuls pour une éternité.

es vers sont presque charmants. Cependant comme M. Emile Oger u souffle, de la distinction native, et comme j'augure très bien de son

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETO

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 10 JUILLET 1890

PRÉSIDENCE DE M. ARTHUR DE LA BORDERIE, PRÉSIDENT

La *Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretag* tenu une séance, le jeudi 10 juillet 1890, à huit heures et demie soir, dans un des salons du Cercle des Beaux-Arts, rue Voltaire, r sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, de l'Institut, présid

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ADMISSIONS

Sept nouveaux membres sont admis au scrutin secret :

I. Mgr FALLIÈRES, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, MM. Arthur de la Villerabel et Arthur de la Borderie ;

II. M. l'abbé ANDRÉ DE LA VILLERABEL, secrétaire de Mgr l'Evê de Saint-Brieuc, par les mêmes ;

III. M. YVES DU CLEUZIOU, avocat, à Châteaulin (Finistère), pa mêmes ;

IV. M. MARCEL PLANIOL, professeur agrégé à la Faculté de d de Paris, par MM. Emile Grimaud et Arthur de la Borde

V. M. PROSPER CONQUET, à Nantes, par MM. Dominique C et René Kerviler ;

VI. M. EMMANUEL ROBERT, greffier au tribunal civil de Ren par MM. Alex. Perthuis et H. Caillière.

VII. M. GEINDRIE, principal clerc de notaire, à la Roche-Ber (Morbihan), par MM. Arthur de la Borderie et Domini Caillé ;

part à la Société de la
ernière séance, de deux
ou et M. Raoul Lequen
rit et de cœur de ces
, leurs bons conseils et
nombreux et de si im-
s Bretons.

'IONS

Lettres et Mandements
é envoyée aux société-
vient d'être couronnée
le des trois médailles
adresse, au nom de la
Blanchard pour ce
tions des Bibliophiles
ux des personnes pré-
, curieux volume de
. de Kerardven, pseu-
mbreuses illustrations
mprimé et qui pourra
otre précédent procès-
te éditée dans la forme
te complète des Biblio-
uts et les dispositions
le des publications, et
nneur de l'élection de
etc.
la Société une propo-
Breton de naissance. —
une collection intitulée

;

ıu-Gontier de 1684 à 1690, d'après un ubert, membre des Sociétés de l'Histoire 'extes français, etc. Laval, imprimerie

servir à l'histoire de la Révolution dans nême. Vannes, imprimerie et librairie

le Craon, seigneur de Suze et de Chan- ême. Mamers, G. Fleury et A. Danger,

u de Flée en 1373 par Jean Clérembault, ntier, d'après un document inédit, par

· *servir à l'Histoire de la guerre de Cent* à *1452*, d'après les archives du British lace de Londres, par le même. Mamers,

guerre de Cent ans. Négociations rela- es, duc d'Orléans, et de Jean, comte ıgleterre, contre les seigneurs Anglais, de Bauye (21 avril, 23 mai 1421, n. s.). même, Angers, Germain et G. Grassin,

ROCHEBROCHARD :

on publiées par le comte de la Roche- rie Eugène Lafolye, 1890.

emples et préceptes d'économie domes- lagrave, 15, rue Soufflot, 15.

, née Mellinet (nom cher à notre société) e et humoristique, composé une œuvre Le succès qu'elle a remporté à Reims, est le précurseur de celui qui l'attend

e de la maison du
neveu du ministre
it en même temps
mme lui l'un des

spérait qu'il em-
rovince. « Jamais
ui furent plus tard
spices plus favo-
nt le département
lérer son amour-
ter avec la nation
approuver par le

qu'il entreprend,
pui le connaissait
son caractère que
Il paraîtra doux
ueil est blessé de
essources... Il n'y
clairer, car l'ami
lui représenterait
stant lui devient

nus du domaine
es[3], il avait payé
eur, la charge de
ment du comté
nt que de 25.000
. des faveurs qui
h chaque tenue
n extraordinaire,

duc d'Aiguillon,

227.

sans compter 15.000 livres que les Etats donnaient toujours premier commissaire du Roi et un présent de pareille somme qu était d'usage d'offrir à la femme du commandant, lorsqu'elle ét présente dans la ville où se tenait l'assemblée[1].

En même temps que le duc d'Aiguillon, on envoya en Bretag un nouvel intendant, nommé Le Bret. Saint-Florentin qui l'av recommandé à son neveu ne s'était pas trompé dans son choix. Bret était un maître homme, broyé aux affaires, d'un esprit net d'un naturel résolu. Il était dévoué corps et âme à ses chefs et parti de la cour, bien décidé à imposer à la Bretagne, par tous l moyens, les ordres qu'il recevrait du ministère.

En temps ordinaire le gouvernement de la province ne présent pas de grosses difficultés, mais l'épreuve des représentants du po voir, c'était les Etats. Les Etats étaient la pierre de touche qui pe mettait de juger de l'autorité et de l'influence d'un commanda en chef.

Ces assemblées, toujours fort nombreuses, souvent turbulente se réunissaient tous les deux ans. Elles défendaient avec un so jaloux, avec une susceptibilité ombrageuse et une ténacité tou bretonne, les priviléges et les droits de la province.

Les Etats de 1754, les premiers auxquels le duc d'Aiguillon a sista, se passèrent sans incidents graves. On se trouva d'acco pour ne pas susciter d'embarras au nouveau commandant ; la que tion des impôts elle-même, qui soulevait presque toujours de viv discussions, fut traitée avec une certaine réserve, et toutes les d mandes du Roi furent accordées, sans rencontrer d'oppositio sérieuse.

Il n'en devait pas être de même aux Etats de 1756 dont nou allons essayer de retracer les diverses péripéties.

Pendant les deux années qui suivirent la tenue de 1754, la situatio générale s'était profondément modifiée. L'Angleterre avait ouvert l hostilités contre la France. Ses corsaires poursuivaient sur toutes l mers nos navires marchands. Une expédition française command

[1] *Dictionnaire de l'administration de Bretagne*, rédigé sous les auspic du duc d'Aiguillon, manuscrit t. 1, p. 20.

helieu venait de s'emparer avec éclat de l'île de Mi-
rtenait aux Anglais (28 juin 1756).
ps, Louis XV, abandonnant la politique séculaire
rapprochait de l'Autriche ; sous l'influence de
ur et de l'abbé de Bernis, il concluait avec Marie-
d'alliance défensive. Le roi de Prusse Frédéric,
allié, brûlait de secouer l'espèce de tutelle à la-
s Etats voisins soumettaient son pays il ; s'était mis
ti-même en rapport avec l'Angleterre, notre en-
gné un traité secret avec cette puissance.
du rapprochement opéré entre l'Autriche et la
entra aussitôt en campagne : il envahit la Saxe et
sde. Les Autrichiens accoururent au secours de
ls furent battus à Lovozitz (1er octobre 1756) ; alors
. appel à l'aide de la France. Louis XV ne pouvait
i à sa nouvelle alliée. L'armée française passa le
contre le roi de Prusse. Ce fut le début de la
ns qui devait nous réserver tant de désastres.
es graves éventualités, pour couvrir les frais de la
ent s'ajouter aux prodigalités royales, il fallait de
p d'argent. On dut faire appel à la Nation. On se
de M. de Machault, principal ministre, à imposer
me. Cette nouvelle charge allait soulever dans la
vives réclamations.
ait un impôt de 5 o/o, comme son nom l'indique,
us de toute espèce, fonciers, mobiliers, industriels
Le premier vingtième avait été établi sept ans
749, non sans une vive résistance qui s'était,
surtout manifestée en Bretagne.
faire accepter un second vingtième. C'est la mis-
duc d'Aiguillon dans les conférences qui eurent
chez le duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne,
6, en vue de préparer les « Instructions générales
des commissaires du Roi pour les futurs Etats.
it ardue, elle n'effraya pas la jeune ardeur du

soutenir une guerre que la gloire et l'intérêt de la nation exigent également[1]. »

Il ajoutait d'ailleurs que s'il s'était glissé des abus dans la perception, ou si les Etats avaient quelque projet à proposer pour la rendre moins onéreuse, il était prêt à les écouter sur l'un et l'autre point. C'était leur faire une avance au sujet de l'abonnement.

En même temps l'intendant écrivait à Paris : « Il ne paraît pas jusqu'ici que cette démarche ait d'autre objet que de faire valoir le système que les Etats ont toujours soutenu : qu'ils devaient consentir aux impositions qui se lèvent dans la province[2].

Dès le lendemain lundi, la commission nommée pour étudier la question du vingtième présente ses propositions aux Etats : « La Bretagne ne doit pas être assimilée, quant à la forme de lever les impôts qu'exigent les besoins de l'Etat, aux autres provinces. Ses droits, franchises et libertés à cet égard sont fondés sur les titres les plus augustes. Malgré les pertes ruineuses qu'elle a faites, elle vient de donner une preuve distinguée et bien sensible de son zèle, en augmentant le don gratuit. Aujourd'hui, pour éviter les vexations continuelles des contrôleurs du vingtième, elle propose de demander l'*abonnement* de cette imposition sur le pied de 900,000 livres. »

L'Assemblée accepte, le mardi, cette proposition qui est transmise aux commissaires du Roi.

L'*abonnement* était une sorte de traité à forfait : la province s'engageait à verser une somme fixe au trésor royal, et elle se chargeait elle-même de la perception ; elle évitait ainsi l'administration en régie et les abus de pouvoir des collecteurs royaux, dont elle se plaignait avec amertume.

Le duc fut embarrassé. Devant cette hostilité, comment allait-il oser produire la demande du second vingtième?

Il répond à la commission « que les priviléges de la province ne peuvent la dispenser de contribuer à une imposition générale, que le Roi l'a autorisé à accorder l'abonnement, mais que le prix

[1] *Arch. départ d'Ille-et-Vil.* C. 2687. Procès-verbal officiel

[2] *Arch. départ. d'Ille-et-Vil.* C. 1759. Lettre de M. Le Bret à M. de Saint-Florentin et au contrôleur général, 12 décembre 1756.

travail nécessaire pour rendre la terre fertile. Les matelots sont les habitants et les cultivateurs de ces côtes, mais ils se trouvent prisonniers depuis longtemps en Angleterre, et les familles ont vendu jusqu'à leur ménage pour fournir la subsistance à des malheureux auxquels on ne la donne point suffisante, chez une nation qui joint cette cruauté à tant d'autres perfidies[1]. »

Le duc ne se laisse pas ébranler, il répond à l'évêque de Saint-Brieuc, Mgr Thépault du Breignon, président de la députation :

« Monsieur, personne ne connaît mieux que moi les maux de la province et ne désire plus ardemment de lui procurer les soulagements dont je sais qu'elle a besoin. J'ose même me flatter que je l'obtiendrais aisément de la bonté du Roi dans toute autre circonstance ; mais les dépenses énormes qu'occasionne une guerre aussi juste que nécessaire, obligent S. M. à demander de nouveaux subsides à ses sujets, que presque toutes les autres provinces du royaume ont déjà consentis. Je rends trop de justice aux Etats pour ne pas être persuadé qu'ils donneront à cette occasion de nouvelles preuves de leur amour pour le Roi et de leur zèle pour son service. »

Sur cette réponse, les Etats se retirent aux Chambres (c'est-à-dire que chaque ordre va délibérer séparément), afin d'examiner le compte-rendu des « vexations inouïes, commises par les contrôleurs du vingtième. »

Après longues discussions, ils imaginent un moyen dilatoire : demander communication des rôles de 1753 sur lesquels est perçu cet impôt : « afin de permettre à l'Assemblée de voir ce qu'elle pourra faire pour donner au Roi toutes les marques de son amour et de sa bonne volonté. »

Nouvelle intervention du commandant :

« Il me paraît, dit-il, que les Etats n'ont pas pris le vrai sens de ma réponse du 14. Je vais m'expliquer encore. S'ils ont quelque plainte à me porter contre la régie du vingtième, ils peuvent dresser un mémoire comprenant les griefs de chaque particulier plaignant et on leur rendra justice, pour cela les rôles leur seraient fort inutiles. »

[1] *Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.* C. 2687. Procès-verbal officiel.

...ls veulent l'abonnement du second vingtième, comme ils
emandé du premier, je suis prêt à les écouter, n'étant auto-
raiter que sur les deux ensemble. Je leur dirai alors le prix
le Roi consent à l'accorder ; je leur ferai communiquer les
tous les éclaircissements qu'ils peuvent désirer pour juger
x-mêmes si l'abonnement à ce prix est avantageux à la
ce.

s Etats sont d'ailleurs absolument les maîtres de prendre le
u'ils croiront devoir préférer pour leurs propres intérêts. Le
eur demande rien sur l'abonnement, et ne s'est déterminé à y
ir que sur le compte que je lui ai rendu du désir qu'ils en
émoigné dans toutes leurs tenues précédentes. »

olitique du duc était habile. L'abonnement avait été refusé
là à la province parce qu'on voulait se rendre compte du
ent réel de l'impôt. Depuis sept ans, le ministère avait acquis
nce que le vingtième produisait 1.700.000 fr. par an. Fixé
sur le chiffre qu'il pouvait exiger, il proposait aujourd'hui
ne l'abonnement comme une concession accordée aux
es des Etats.

ceux-ci y paraissaient beaucoup moins disposés.

délibèrent pendant deux jours, repassent avec animation les
ns commises par la régie et finalement chargent leurs dé-
de retourner encore une fois vers les commissaires du Roi
ur demander purement et simplement de retirer la demande
nd vingtième et les *deux sous pour livre*, que les Etats ne
t accorder. (Samedi 18 décembre).

uc répète « qu'il est très touché de ne pouvoir répondre
lement à la demande des Etats, mais que ses instructions
écises et que dans les circonstances actuelles il était impos-
u'on pût espérer d'obtenir ce que les Etats désiraient. »

Etats ne se tiennent pas pour battus. Avec une tenacité que
déconcerte, ils ordonnent à la commission de retourner,
es présidents des trois ordres à sa tête, faire de nouvelles
es auprès du commandant. (Dimanche 19 décembre).

i-ci un peu impatienté leur répète à trois reprises :

s secours sont absolument nécessaires au Roi pour soutenir

la guerre, et cette charge doit être portée également par tous ses sujets ; les autres pays d'Etats ont accordé avec empressement cet impôt. Connaissant le zèle de la Bretagne, il ne peut s'empêcher de s'étonner qu'elle témoigne une si forte opposition. »

Il maintient donc sa demande dans son intégralité.

On croirait que les Etats n'ont plus qu'à céder. Ce serait mal connaître les députés bretons. Au reçu de cette réponse, ils renvoient immédiatement leurs délégués vers les commissaires du Roi pour les prier d'écrire en cour afin de demander des instructions plus étendues qui les mettent en état d'avoir égard aux demandes des Etats.

Le duc répond que ses instructions sont amples et étendues, et qu'il les a même outrepassées en recevant des députations sur les objets dont il s'agit.

Mais les Etats ne veulent pas céder. Ils décident alors qu'il sera fait des remontrances, qui seront adressées au Roi, sur le vingtième. La même commission est chargée de les préparer. (Lundi 20 décembre).

Huit jours se passent. Les Etats attendent. La commission travaille sans désemparer.

Les représentants du Roi chargent seulement l'un des procureurs-généraux-syndics de dire aux Etats que S. M. désire que la province reconnaisse les soins de M. le duc d'Aiguillon et lui fasse le présent ordinaire de 15.000 livres ; l'Assemblée vote la somme demandée.

L'évêque de Rennes, Mgr de Vauréal, tout dévoué au Commandant, fait observer qu'il est d'usage que les Etats offrent la même somme à la femme du premier commissaire. Cette somme est accordée, plusieurs députés sont chargés d'aller l'offrir à la duchesse d'Aiguillon, qui répond « qu'elle est très sensible aux marques de l'affection des Etats et prie les députés d'en témoigner à l'Assemblée sa parfaite reconnaissance. »

Cependant l'affaire du vingtième n'avançait pas.

Le mardi 28 décembre, l'évêque de Saint-Brieuc lit les remontrances élaborées par la commission. Les Etats les approuvent et ordonnent qu'elles seront remises à MM. les commissaires du Roi avec prière de les envoyer en cour par un courrier extraordinaire et de les appuyer de leurs bons offices.

:

douleur que les Etats ne rendent pas toute justice
mon zèle pour leurs intérêts et que leur confiance
xtrême que je crois la mériter de leur part. J'ai
r de vous dire plus d'une fois que les intentions
blissement d'un secold vingtième étaient si posi-
eprésentations à cet égard seraient inutiles. »
r aucun doute sur ce point, il remet aux députés
ıtructions particulières et ajoute :

:onnaître que ma complaisance pour eux m'a fait
ornes qui m'étaient prescrites, et j'espère qu'ils ne
dans la dure nécessité de refuser de les écouter. »
tion, les Etats ordonnent à la commission de re-
ème fois vers le Commandant pour lui représenter
t de la province, l'épuisement de ses habitants et

ıse du duc :

voir me flatter d'avoir donné des preuves non équi-
èle pour les intérêts de la province et de mon em-
prêter aux désirs des Etats... Mon zèle ne con-
bornes, mais je suis forcé malgré moi d'en mettre
ment. Il en est que je ne puis franchir sans man-
ɔir et je ne puis vous dissimuler que je suis peiné
tats persistent à exiger de moi une démarche qu'ils
je ne puis me permettre... Il m'est impossible de
fenses expresses que S. M. m'a faites de n'écouter
ntations sur le fonds de l'impôt. »
jours les Etats délibèrent ; la situation devenait
ɔ dimanche 2 janvier 1757, ils découvrent une com-
ent pour le second vingtième une somme nette de
ır an pendant deux ans seulement « et pour moins
à se faire auparavant, sans engager l'avenir et pour
nière preuve d'un zèle qui surpasse leur pouvoir et

rte de rachat anticipé, car la somme devait être
yen d'un emprunt.

Le duc refuse : « L'intention du Roi, dit-il, est que le second vingtième soit levé en Bretagne comme dans tout le royaume, c'est-à-dire par imposition, telle est sa volonté expresse. »

Et comme il commence à trouver que ces représentations répétées se prolongent un peu trop, il en vient aux menaces, il déclare aux délégués « qu'un plus long retardement pourrait préjudicier aux affaires du Roi et de la province, qu'ils aient à prendre une dernière délibération dont ils lui feront connaître le résultat le lendemain à pareille heure. »

A la suite de cette déclaration eut lieu une séance des plus tumultueuses qui se prolongea jusqu'à une heure du matin. A la fin, M^gr de Vauréal, acquis, comme on sait, au Pouvoir, désespérant de faire adopter une décision, sortit subrepticement par la fenêtre et s'en alla. La noblesse fort mécontente dut elle-même se retirer[1].

Le lundi 3 janvier, rien. Enfin le mardi 4, cédant à cette injonction comminatoire, les Etats se décident :

« Combattus, disent-ils, par leur amour pour le Roi et par l'intérêt du peuple, qu'ils voient gémir sous le poids des impôts, ruiné par la guerre, épuisé par des corvées immenses, accablé par la régie la plus injuste du vingtième, ils envoient demander l'administration desdites impositions et offrir 900,000 livres par an pour l'abonnement de chaque vingtième et 188,000 livres pour les deux sols en sus » ; ils insistent en même temps pour l'envoi au Roi de leurs remontrances et de leurs griefs.

Le commandant répond « qu'il n'est pas autorisé à recevoir les remontrances, que cependant il les fera passer comme mémoire à la Cour, si les Etats veulent consentir à l'abonnement, mais le Roi exige 1 400 000 livres par an pour chaque vingtième. »

Il offre du reste de communiquer les rôles aux députés, pour leur permettre de vérifier le produit réel de cet impôt.

Ceci se passait le mardi 4 janvier 1757.

Les Etats étaient de nouveau fort perplexes ; pendant trois jours ils activent l'enquête sur les abus des collecteurs et finissent par déclarer « qu'ils ont en mains des preuves plus que suffisantes pour

[1] *Archives nationales*. H. 630. Mémoire manuscrit en faveur du duc d'Aiguillon.

rmer les rôles de 1753, bases de la perception, et que les rai-
s sur lesquelles est fondée une demande aussi excessive que celle
1.400.000 livres sont totalement vicieuses et destituées de toute
té. »

es représentants de la Bretagne défendaient pied à pied les in-
ts de la province. Et l'on ne peut s'empêcher de considérer
c quelque sympathie cette résistance opiniâtre, bien que les
mmes du pouvoir traitassent l'opposition de « révolte » et les op-
ants de « factieux. » Ces démarches onze fois rejetées et toujours
uctueuses ne les découragent pas.

n somme ils avaient raison d'estimer le chiffre de l'abonnement
p élevé, car l'intendant écrivait lui-même aux ministres :

On pense assez généralement que les Etats n'accepteront point
onnement à 1.400.000 livres, et je n'en suis pas étonné parce
; je ne vois pas dans cette proposition un avantage assez marqué
ur qu'elle puisse réunir les différents intérêts de ceux qui com-
ent l'Assemblée. Pour pouvoir fournir cette somme au Trésor
al, il faudrait au moins imposer 100.000 francs *(sic)* de plus. Le
t de l'abonnement ne leur présente donc rien d'avantageux[1]. »

t il demandait à être autorisé à accorder une réduction de
.000 livres par an.

e contrôleur général répondit en approuvant complètement
ltude du Commandant et son refus de recevoir les remon-
ces[2].

Je crains que l'humeur ne vienne sur l'abonnement du ving-
ie qui est porté un peu haut ; je crains fort que M. de Moras
e trompe dans son calcul et je vous plains de toutes les peines
vous aurez à une besogne aussi difficile, « écrivait de son côté
le Saint-Florentin à son neveu le duc d'Aiguillon[3].

(A suivre). BARTHÉLÉMY POCQUET.

Arch. dép. d'Il.-et-Vil. C. 1760. Lettre du 26 décembre 1756.
Arch. dép. d'Il.-et-Vil. C. 1760. Lettre de M. de Moras à M. Le Bret, 4 ier 1757.
Archives nationales. H. 639. Lettre confidentielle du comte de Saint-Flo-in à son neveu, 11 décembre 1756.

FIGURES DE MON PAYS

JOSEPH ROUSSE

I

Au moment d'entreprendre une étude critique des œuvres de plusieurs poètes du comté nantais, il n'est pas inutile de citer l'opinion de l'un d'eux sur la cité des ducs de Bretagne et de la reine Anne.

« Nantes, ai-je lu dans un compte rendu des *Fleurs du bien*, de mon parent Eugène Lambert, passe pour une ville adonnée au commerce, et cependant il n'est pas de ville de province qui depuis quelque temps ait produit tant de volumes de vers. Des poètes d'un vrai talent y sont groupés et, malgré son dédain habituel pour les œuvres provinciales. la presse parisienne commence à connaître leurs noms. Ce groupe ne cesse de s'accroître. A MM. Emile Péhant, Robinot-Bertrand, Emile Grimaud, le comte de Saint-Jean, Raymond du Doré, Stéphane Halgan, Eugène Orieux et d'autres est venu se joindre récemment M. Eugène Lambert[1]. »

Ceci était écrit par M. Rousse en 1876, et depuis il n'est pas d'année qui n'ait vu éclore des poètes d'un réel talent, tels que Alcide Leroux, Olivier de Gourcuff, Le Lasseur du Ranzay, Emile Peyrefort, Thomas Maisonneuve, Baude de Maurceley, Emile Michelet, Honoré

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, tome I, 1876.

lle, Frédéric Blin, Hugues Rebell, Estève, Joseph Gau- Prosper Coinquet et Dixneuf, tous deux membres du *Caveau*, te Gaboriau, Emile Chevé, Paul Martinet et tant d'autres. La *académique de Nantes* en possède plusieurs au *Grillon* nous mptons une quinzaine ; le *Gai-Savoir* en compte autant, le l n'en manque point, quand ce ne serait que son président Backman, versificateur habile doublé d'un musicien de comme notre confrère J.-G. Ropartz. Le nom de Ropartz le tomber sous ma plume, et cela me fait souvenir que c'est ni le premier lui ai inspiré l'idée de son *Parnasse Breton*, au de l'imprimerie Salières, de Nantes, mais je le voulais plus érable, je le voulais embrassant tous les poètes du XIX^e^ siècle, ı pas seulement les poètes *vivants ;* mais pourquoi me re ; mon ami Olivier de Gourcuff a comblé en partie cette dans ses *Poètes Bretons au XIX^e^ siècle*. Cette année j'ai aller plus loin, j'ai voulu composer une *Anthologie des Poètes nté nantais*, et remettre en lumière des poètes tels que Biou ou encore notre regretté ami M. Anthime Ménard n *Petit Pâtre* et son *Isolier*. Mais je me suis heurté à un de modestie. Nos poètes nantais n'aiment point le bruit ; ars d'entre eux et non des moins remarquables, avaient négligé yer des poésies pour le *Parnasse Breton* de Tiercelin et de opartz, M. Anthime Ménard alors vivant s'était fâché, lorsque liom, l'engagea à y participer, ne voulant plus que l'on de ses œuvres poétiques. Aussi M. Rousse, un des plus eux, puisqu'il fait partie du *Parnasse Breton*, œuvre excel- t tout à fait remarquable, en m'entendant lui exposer mon l'anthologie, après mûre réflexion, s'empressa de m'en dé- r. « A quoi bon parler des *vivants*, me disait-il, vous allez bien des compétitions, mécontenter bien des poètes en minant, en froisser d'autres si vous les placez à côté de s confrères en poésie auxquels ils se croient supérieurs, si oulez faire une anthologie, faites-en une des *morts*. » Et, ma mme j'aime assez la paix et la tranquillité, à être juste envers lversaires, même s'ils ont essayé de me nuire, et à ne mé- ter personne, je renonçai à mon projet ; non cependant

sans faire observer à M. Rousse que s'il avait su faire le coup de poing et pousser de grands cris dans la mêlée littéraire au lieu de se tenir modestement à l'écart, comme il l'a fait, il occuperait aujourd'hui une place enviée dans la hiérarchie poétique de notre époque. Pour vous prouver que ce n'était pas là un éloge banal, je vais le prendre pour sujet de ma première étude sur les *Figures de mon pays*, et apprécier ses qualités et ses défauts avec la même liberté, la même impartialité, la même sincérité qu'on pourra le faire dans cent ans, me souvenant de cette parole de Beaumarchais : Sans la liberté de blâmer il n'est pas d'éloges flatteurs.

II

M. Rousse a aujourd'hui 52 ans ; c'est un homme grand, sec, un peu voûté ; sa barbe et ses cheveux frisés et grisonnants encadrent sa figure rose comme celle d'un adolescent ; son œil bleu et myope est largement fendu et d'une grande douceur, sa parole est courte et incisive et sa poignée de main comme celle de Brizeux, d'après Victor de Laprade,

Franche et brusque.

Il est républicain catholique et breton séparatiste ; il voudrait voir la croix du Christ dominer l'échafaudage républicain de notre époque et la bannière de Bretagne marcher libre à côté du drapeau français.

Né à la Plaine (Loire-Inférieure), le 12 février 1838, il a été successivement étudiant en droit à Paris (1856 à 1859), avocat à Nantes (1859), conseiller général du canton de Pornic (1871), journaliste à l'*Indépendance de l'Ouest*, organe républicain modéré de Nantes (1871 à 1872), juge à Lannion (2 octobre 1872) et à Châteaubrian (25 avril 1873), il est aujourd'hui fondé de pouvoir d'une maison de banque de Nantes, mais si la postérité ne doit point s'arrêter longtemps à sa thèse d'étudiant, à ses plaidoyers d'avocat, à ses travaux de conseiller général, à ses articles de journaliste, à ses

gements de magistrat, à ses négociations de fondé de pouvoir un banquier, si elle estime que les étudiants, les avocats, les urnalistes, les juges, les fondés de pouvoir de la valeur de . Rousse sont nombreux, elle estimera sans nul doute que les ètes de son talent sont rares.

III

Si les chercheurs de l'avenir désirent comme moi s'enquérir des ées en religion, en politique, en littérature de cet esprit fin et licat, ils pourront les puiser à trois sources principales : ses icles de journaux à l'*Indépendance de l'Ouest*, ses articles de tique à la *Revue de Bretagne et de Vendée*, à partir de 1867, et les faces de ses volumes de poésie.

A l'entendre causer dans l'intimité, j'aurais cru volontiers Rousse appelé à être un journaliste et un critique vif et mordant. désillusion a été grande en lisant ses articles de journaux et de ues. L'auteur a-t-il craint de froisser ses adversaires politiques de mécontenter ses confrères en littérature dont l'amour-propre parfois si chatouilleux ? Je n'en serais pas surpris, car je crois e M. Rousse.a deux qualités ou défauts, comme il nous plaira, i devaient l'empêcher de réussir comme écrivain politique et mme critique littéraire : la modestie et la timidité.

Ses articles de journaux tels que ceux du 21 janvier 1872 sur la ort de Louis XVI et du 31 mai de la même année sur la mort des rondins sont certainement écrits en excellent style, ils sont ndés de citations savantes et remplis de hautes pensées phi- ophiques et religieuses d'un républicain modéré doublé d'un holique convaincu, mais ils manquent de ces expressions à mporte-pièce, de ces traits vifs qui s'échappent de la plume du i journaliste, soldat toujours prêt à donner des coups et à en evoir.

Ses articles de critiques sont un peu secs, un peu froids, un peu iqués, bien que pleins de sens et de réflexions ingénieuses. Ils

sont intéressants à étudier, surtout parce qu'ils donnent une idée très nette des tendances et des idées en poésie de M. Rousse.

Soit qu'on modèle sa poésie sur un idéal que l'on a en soi-même, soit que l'on fasse *inconsciemment* de sa propre poésie l'idéal de la poésie en général, toujours est-il que la critique des poètes est presque toujours le reflet de leurs œuvres. Prenez en effet une œuvre poétique à la fois lyrique, épique, dramatique, élégiaque et descriptive, et mettez-la entre les mains d'un poète lyrique, d'un poète épique, d'un poète dramatique, d'un poète élégiaque, d'un poète descriptif, le poète lyrique vantera surtout les qualités lyriques, le poète épique les qualités épiques, le poète dramatique les qualités dramatiques, le poète élégiaque la partie sentimentale et le poète descriptif la couleur et la beauté des paysages. Supposez maintenant que cette même œuvre renferme toutes les qualités et les défauts des différentes écoles poétiques qui se disputent aujourd'hui la victoire dans notre tournoi littéraire français, et mettez-la entre les mains d'un classique, d'un romantique, d'un parnassien, d'un décadent, le classique admirera surtout le plan et la noblesse des idées, le romantique la couleur violente du style, l'enflure des idées et la richesse des rimes, le parnassien l'exactitude de l'expression, la beauté des mots et des rimes, les effets de vers, le décadent le cliquetis des syllabes et des mots qui au lieu d'exprimer une idée doit en faire naître une dans l'esprit du lecteur. Ceci posé, examinons les critiques de M. Rousse dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

Il désire qu'on ne traite que des sujets relevés quoi qu'en pense Gœthe[1], proscrit les expressions bizarres telles que doigts *ivoirins*, les enjambements sans raison et les oublis de la césure[2], exige qu'on ne produise de grands effets qu'avec peu de mots[3], ne veut pas voir prodiguer la couleur et les rimes flamboyantes aux dépens de la raison[4], préfère une petite pièce excellente à une longue ode dont l'enthou-

Revue de Bretagne et de Vendée.

[1] 1867, tome II, Jeanne d'Arc, de Louis Duchemin.

[2] 1869, tome I, Poèmes modernes, de François Coppée.

[3] 1869, tome I, Velléda, de Mme Penquer.

[4] 1867, tome II, Sonnet, d'Emile Péhant.

siasme est forcé[1], demande une grande variété de sentiments[2] et de formes dans les poésies et critique, par exemple, les sonnets assemblés en un seul volume[3] et les livres qui ne roulent que sur un sujet[4], il veut voir enfin encadrer l'action dans des paysages variés[5], mais ce qu'il demande par dessus tout c'est que le poète ne soit pas terre à terre, mais plane, ailes déployées, dans les hauteurs sublimes de l'idéal, ce qu'il exprime à merveille dans ce quatrain à un poète de ses amis qu'il avait été visiter un jour d'hiver.

> En fixant mes regards sur tes vitres glacées
> Qu'argentait un rayon, je songeais à tes vers :
> Ils sont comme un tissu de brillantes pensées ;
> Mais j'aurais bien voulu voir le ciel à travers.

M. Rousse est en un mot ami de la noblesse et de la variété des sujets et des idées, de la simplicité et de la correction des expressions et du style, des sentiments du cœur et des beautés de la nature, qu'en conclure? Qu'il se rattache à l'école classique et qu'il peut être rangé dans la catégorie des poètes élégiaques et descriptifs, et nous ne nous tromperons pas.

Il a décrit lui-même à merveille son talent dans une de ses préfaces : « Dans les peintures trouvées à Pompéï, dit-il, on voit que les artistes anciens avec quelques traits et des teintes légères reproduisent les paysages les plus gracieux et les figures les plus élégantes. Il y a loin de ces œuvres d'un art facile aux tableaux d'un Holbein ou d'un Léonard de Vinci dont les effets profonds ont été obtenus par un grand effort de pensée et de travail, elles n'en ont pas moins leur valeur et leur charme. »

« Pour ma part, a-t-il écrit encore, j'aime à boire à petits coups cette fine et brillante liqueur que l'on nomme la poésie[6]. »

[1] 1875, tome II, Souvenirs, de M. Brayer.
[2] 1868, tome II, Passion et après l'amour, de Louise d'Isole.
[3] 1867, tome II, Loc. cit.
[4] 1868, tome II, Loc. cit.
[5] 1884, tome I, Aimer et croire, d'Alphonse Poirier.
[6] *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1869, t. I, Poèmes modernes de F. Coppée.

Nous allons voir en étudiant la poésie de M. Rousse que s'il ne lui est pas permis de boire à grands traits aux sources de la poésie, il peut du moins dire comme Musset

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.

IV

M. Rousse a composé plusieurs volumes de vers : *Au pays de Retz* (1866-1867). *Poèmes italiens et bretons* (1869). *Poésies* (1875). *Cantilènes* (1878), *Poésies bretonnes* (1882), *Chants d'un celte* (1886) et depuis, plusieurs de ses poésies ont été insérées dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* et dans les *Annales de Sainte-Anne d'Auray*, etc., etc.

Si nous examinons les sources où le poète a puisé son inspiration, nous en trouverons six principales : la *Famille*, l'*Amitié* et la bonne *Confraternité littéraire*, l'*Art*, la *Mythologie* et le *Patriotisme breton*. Nous allons étudier et apprécier chacune de ces sources du talent de M. Rousse, et tout d'abord commençons par la *Famille* et disons qu'il s'est composé, en quelque sorte à son insu, sa *Biographie littéraire*. Nous pouvons, en effet, en mettant un peu d'ordre dans les pièces disséminées dans son volume, celles où il peint la maison de ses aïeux, son bourg natal, le petit cimetière qui lui inspira ses premiers vers, le départ de la maison paternelle, la mort d'une parente, ses relations littéraires, ses voyages en Suisse, en Italie, aux Pyrénées, ses visites aux musées des contrées qu'il a parcourues, ses rêves de gloire pour la Bretagne, composer sa *Biographie littéraire* plus intéressante mille fois que sa *Biographie civile*, dont nous parlions tout à l'heure, et donner une idée très-avantageuse de son talent.

Pectus facit disertum ! a dit un ancien, et M. Rousse n'a jamais été bien inspiré que lorsqu'il a laissé parler son cœur et ce n'est pas lui qui conseillerait, comme un des pontifes de la poésie moderne, de « ne mettre dans les vers ni esprit ni cœur pour ne chercher que

Gray eut signé des deux mains cette pièce admirable. C'est peut-être là le chef-d'œuvre de M. Rousse. Voici les strophes du début :

L'abeille se souvient de la ruche natale ;
L'hirondelle à son nid revient chaque printemps ;
Mon âme allons revoir et parcourir les champs
Où la vie eut pour nous sa beauté matinale.

J'aime notre vieux bourg au milieu des blés mûrs,
Borné par le lointain de la mer azurée ;
J'aime notre maison de sa treille entourée,
Avec les liserons qui grimpent à ses murs.

Voilà cette fenêtre où, les soirs de décembre,
J'entendais les pluviers passer dans le ciel gris.
Du haut de ce balcon quelquefois j'ai surpris
L'aurore souriant aux neiges de décembre.

Mon père s'asseyait au pied de ce jasmin ;
Des loriots suspendaient leurs nids dans ce grand chêne ;
Mes sœurs, en se penchant au bord de la fontaine,
Agaçaient les échos de leur rire argentin.

Quand on cueillait les fruits, je me souviens encore
De la senteur des coings parfumant le grenier ;
Nos jeunes bras pliaient sous le poids d'un panier,
Et les pommes roulaient dans l'escalier sonore.

De riants souvenirs remplissaient la maison :
Voilà le grand foyer et ses chenets antiques ;
C'est là qu'on nous disait des récits fantastiques,
Devant un feu de brand au chant clair des grillons.

Il se souvient ensuite du vieux presbytère démoli, de l'entrée de l'évêque sur un char attelé de bœufs, de la pastorale jouée par de jeunes paysans aux environs de la fête de Noël, de la fête de Noël, de la vieille église entourée du vieux cimetière ; et dit-il :

J'aurais aimé goûter un jour le vrai repos
Sous l'odorant fenouil auprès de cette église ;
Mais on dit que les morts ont corrompu la brise,
Et dans un champ lointain on a porté leurs os.

Et comme le rapprochement de ces vers inspirés par un même sentiment fait bien comprendre la justesse de l'appréciation de ce critique qui appelait M. Rousse : *un héritier de Brizeux.* Comme le grand poète Breton, M. Rousse affectionne les pensées mélancoliques, et qui touchent le cœur, c'est toujours le poète élégiaque et sentimental qui parle. Si nous pénétrons en effet, dans sa *Famille*, son livre à la main, nous le verrons rassembler ses petits enfants autour d'une jeune cousine morte et leur dire :

Votre jeune cousine est morte, mes enfants.
Vous ne la verrez plus sur son lit de souffrance,
Avec ses grands yeux bleus, tristes et souriants,
Qui malgré la douleur conservaient l'espérance.

ou encore entretenir sa petite *Jeanne* avec des accents aussi doux aussi touchants que ceux de Victor Hugo pour la sienne, de la tristesse d'abandonner le foyer paternel, véritable *home* anglais.

Jeanne, entends-tu le rouge-gorge
Chanter sur le pampre jauni,
Et le lourd marteau de la forge
Au fond du village endormi !

Regarde la blanche gelée
Sur les toits dorés par le jour,
Et le chemin de la vallée
Que descend un petit pâtour.

Nous partons pour un long voyage.
A ce pays fais tes adieux ;
Afin d'emporter son image
Ouvre bien tes grands jolis yeux, etc., etc.

C'est toujours, vous le voyez, un sentiment de tristesse qui fait parler l'âme du poète, soit un départ du logis, soit un départ pour le ciel, et comme nous comprenons bien sa douleur et son accablement à la mort de celle qui fut pour lui sa muse inspiratrice, de celle à laquelle, avec une fidélité touchante, il offrait ses volumes en de charmantes dédicaces en prose et en vers. Depuis qu'il l'a perdue,

« Venez ; nous reverrons ensemble les remparts,
« Leurs créneaux de granit que des rosiers couronnent,
« L'eau sombre des fossés où des roseaux frissonnent,
« Au pied des peupliers le long des murs épars.

« Le soir, nous entrerons dans l'église gothique,
« Quand le soleil couchant sous les profonds arceaux,
« A travers les couleurs des éclatants vitraux
« Jette dans l'ombre noire une couleur mystique.

« Nous verrons les tombeaux des nobles chevaliers,
« Et près d'eux, à genoux aux messes du dimanche,
« Portant le manteau court et la culotte blanche,
« En pourpoint rouge et vert, quelques vieux paludiers, etc.

C'est dans cette église nouvellement restaurée que l'on peut admirer dans la chapelle de la Vierge, en face de l'autel, sur une plaque de marbre blanc haute de 1 m. 65 et large de 1 m 10, ornée en tête de deux hermines noires, un sonnet d'Emile Péhant gravé en lettres rouges et commençant par ces mots.

Vierge sainte, ô Marie, Etoile du matin,
L'amour que j'ai pour toi, je le tiens de ma mère. etc.

VI

C'est que M. Rousse est voyez-vous par dessus tout *Artiste*, non-seulement il aime ses confrères en littérature, les Robinot-Bertrand et les Emile Péhant, mais encore les *Artistes en peinture* vivants ou morts, c'est encore là une des sources où son beau talent a puisé, en interprétant les tableaux des maîtres tels qu'Elie Delaunay, Eugène Delacroix, Panini, Lancret, Salvator, Philip Wouwerman dont il a reproduit ainsi un tableau du Musée de Nantes.

VII

Mais M. Rousse ne s'est pas contenté en fait d'*Art* de visiter les musées des pays qu'il a parcourus, France, Suisse, Italie, et de les interpréter dans une poésie colorée qui, rivalise avec la peinture : *Ut pictura poesis*, mais encore il a étudié et lu, et rapporté de ses études et de ses lectures des poèmes qu'il semble avoir dérobés aux plus pures sources de l'antiquité mythologique, tels que le *Bain des nymphes* ou le *Page et la nymphe* qui ferait un digne pendant à l'*Amour piqué par une abeille* d'Anacréon.

Autour d'un étang bleu qu'entouraient les collines
Où la sauge fleurit avec les romarins,
Une nymphe dormait, blanche, à formes divines,
Sous l'ombrage tremblant de légers tamarins.

Une couleuvre d'eau vient piquer son pied rose

Un page passe par là, suce la plaie et guérit la nymphe, puis il va conter son aventure au bon roi René qui sourit et lui dit

« ... En chemin
Tu dors page et tu fais des rêves de poète. »

Cette pièce est une véritable pièce d'anthologie. Méléagre l'eût placée sans nul doute dans la sienne et elle n'eût pas fait mauvaise figure à côté de celles des vieux poètes de la Grèce. Elle semble, comme celle du *Bain des nymphes*, échappée à la plume du poète du *Chemin perdu* et du *Songe du grand Veneur*, M. André Lemoyne, qui, dans son dernier volume : *Fleurs et ruines* et *Oiseaux chanteurs*, s'est rencontré d'une façon bien singulière et bien curieuse avec notre poète. M. Rousse, en effet, dans une de ses préfaces raconte qu'étant en Italie, il a entendu une voix de jeune fille chanter pendant l'orage et que le contraste de cette voix frêle avec

Au clocher de Saint-Pol sous le ciel bleu
Flottait un blanc drapeau semé d'hermine

pièce où éclatent ses tendances séparatistes qu'il
chement dans celle intitulée *Indépendance bre*
peint les souffrances que la Bretagne a endurées
la France.

Depuis que la Bretagne à la France est un
Depuis qu'Anne laissant sa mémoire bénie
Dort dans la basilique où reposent les rois,
L'anneau d'or s'est souvent changé en lourc
Et malgré les serments, nos annales sont ple
Du récit des combats livrés contre nos droit

La France nous jeta parmi tous ses orages.

C'est la Ligue qui met ses cités en feu et ses
avec Fontenelle et Mercœur ; c'est Louis-le-Gra.
paysans d'impôts et les pendant aux arbres, ce
mots plaisants aux dames de France ; c'est
abattant la tête de Poncallec et de ses compag
rêver la liberté de leur patrie ; c'est Carrier fais
sa guillotine et ses bateaux à soupape ; c'est Nap
petits bretons et les faisant mourir pour accro
M. Rousse de s'écrier :

Ah ! si, comme autrefois, la terre de Breta
Etait libre !... Le pâtre assis sur la montagn
Le pêcheur sur la grève où se plaisent ses ye
Vivraient sans redouter l'exil de leur jeunesse,
Au loin chez les Français dont le mépris les
Et qui n'ont que l'argent et la force pour di

Ils ne seraient pas contraints de soupirer après
de calmer leur tristesse avec des airs du pays r
comme ces pauvres conscrits bretons, que M. R
dans un fort des Alpes

ntourés de glaciers, ils pensaient à l'ombrage
ue l'on trouve, en été, le long des chemins creux,
ous les buissons touffus où la mûre sauvage
e pend aux prunelliers chargés de leurs fruits bleus.

s songeaient aux courtils qu'embaume la lavande,
l'antique ossuaire au pied de leur clocher,
l'étang où buvait le troupeau dans la lande,
u soleil dans les bois lorsqu'il va se coucher.

s pensaient à la mer et l'entendaient en rêve ;
ux humides rochers couverts de goëmons bruns,
où montent, quand les flots ont délaissé la grève,
ans l'air calme du soir d'âcres et frais parfums.

u bord d'une futaie, ils voyaient la chaumière
ù leurs frères gaiement reviennent du labour ;
es enfants de leurs sœurs courent pieds nus dans l'aire ;
'aïeule est au foyer attendant le retour...

s pauvres conscrits bretons, nous, dit-il :

Maudissaient la France
Dont la loi les tenait exilés sur ces monts.

belle pièce, superbe de sentiment et de style, qui fait revivre
eux toute la Bretagne avec ses landes, ses chemins creux,
rtils embaumés, ses rochers couverts de goëmons, ses cime-
t ses clochers, est certainement une des plus remarquables
vre poétique de M. Rousse. Elle rappelle l'*Illusion suprême*
nte de Lisle et surtout la jolie pièce de Léon Durocher
et Tambourin. Elle est à notre avis bien supérieure à la
nte *Indépendance bretonne* qui, si l'on y trouve un bon plan
eaux vers, manque un peu de souffle, de lyrisme, d'images
ues et frappantes.
mons-nous. M. Rousse n'a certes pas les sept cordes de la
n'a pas surtout la corde lyrique et la corde épique. Lorsqu'il

s'agit de chanter un grand monument, une grande action, un grand personnage, il est notamment inférieur à lui-même; mais comme il se rattrape, lorsqu'il rencontre des sujets qui lui conviennent et où il peut déployer à son aise ses qualités de descriptif et d'élégiaque, il compose alors de véritables petits chefs-d'œuvre et n'est-ce rien ? N'est-ce rien d'avoir le bonheur qu'ont certains poètes d'attendre un beau matin, sans y viser, à quelque chose de bien venu comme dit Sainte-Beuve ? n'est-ce rien de laisser derrière soi.

> Un de ces vers heureux marqués d'un peu de gloire
> Dont les hommes charmés conservent la mémoire

Ce n'était certes pas l'avis de cet écrivain qui s'écriait devant Sainte-Beuve avec un sentiment d'envie et d'amertume comprenant le néant de ses œuvres multiples : « Oh rien qu'un petit roman, quelque chose d'art si petit que ce fut de dimension, mais que la perfection ait couronné et dont à jamais on se souvint, voilà ce que je tente, voilà ce à quoi j'aspire, mais vainement. — Oh ! rien qu'un denier d'or marqué à mon nom et qui s'ajoute à cette richesse des âges, à ce trésor accumulé qui déjà comble la mesure » — et l'inquiet poète ajoutait « Oh ! rien que le *Cimetière* de Gray, la *Jeune Captive* de Chénier, la *Chute des Feuilles* de Millevoie.

Eh bien M. Rousse a écrit de beaux vers, de belles pages de poésie qui le feront vivre dans la mémoire des hommes. Si la critique peut relever dans son œuvre quelques négligences de style, si elle peut lui reprocher de manquer parfois de richesse dans ses rimes et de variété dans ses rythmes, elle doit reconnaître qu'il a écrit des pièces descriptives et élégiaques admirables. J'aurai pu relever longuement les défauts de l'œuvre de ce brillant poète, mais à quoi bon ? n'est-il pas préférable d'admirer ses beautés. Lorsque vous parcourez le jardin d'un voisin, c'est pour admirer les fleurs, les fruits, les arbres, les points de vue et non pour vous attarder à contempler et à ramasser des ronces et des épines. M. Rousse qui est un modeste, a pris pour orner la main de sa muse un petit œillet des dunes.

Œillet marin, fleur éphémère,
Rose aujourd'hui, sèche demain,
Je te prends pour orner la main
De ma pauvre muse éphémère.

mais ce petit *œillet* sera plus durable que l'*immortelle* de bien
et je ne serais pas surpris que la postérité porte sur M. Rousse
ment qu'il portait lui-même sur son maître Brizeux : Sa
imple et raffinée, où la Bretagne est peinte avec une vérité
ıte, trouve des admirateurs chaque jour plus nombreux,
ne les écrits d'autres poètes jadis célèbres descendent len-
dans l'oubli[1].

DOMINIQUE CAILLÉ.

s *de Bretagne et de Vendée*, Tome 1, 1879. *Le pèlerinage au pays de*
ar A. Alexandre.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE LA VILLE DE DINAN

PRÉAMBULE

Le Congrès Breton devant, cette année, tenir ses assises dans la charmante ville de Dinan, le moment est opportun pour publier quelques pièces inédites sur l'histoire de cette cité, à tous égards si intéressante.

Le n° I des documents ci-dessous est l'édit par lequel Henri IV remercie solennellement les bourgeois de Dinan de l'exploit si finement conçu, si bravement exécuté, si complètement réussi, par lequel ils avaient enlevé à Mercœur leur ville, son dernier boulevard, dont la chute amena dans notre province la mort de la Ligue. Le Béarnais déclare *ingénuement* (le mot y est) qu'*après Dieu* c'est à la résolution et à la bravoure des Dinannais qu'est dû ce résultat suprême et cette pacification définitive. Aussi accorde-t-il à Dinan toutes les garanties, toutes les franchises que ses habitants lui avaient demandées.

Les quatre pièces qui suivent répètent ces témoignages de la reconnaissance du grand roi pour la population dinannaise : nous connaissons peu de documents plus honorables, plus glorieux pour une ville que ce petit bouquet de parchemins offert à Dinan par

Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire !

On remarquera aussi le n° IV, dans lequel Henri IV s'applique à marquer tout spécialement sa gratitude à Raoul Marot, sénéchal de Dinan, et à Jean Hamon, procureur du roi de ladite sénéchaussée, les deux principaux agents de la prise de Dinan sur la Ligue

'l est une notice descriptive de Dinan, écrite en 1635, et
' l'histoire de cette ville des renseignements curieux et

A. DE LA B.

ORDÉS PAR LE ROI HENRI IV AUX HABITANTS DE DINAN[1].

(1598, février).

r la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à
t à venir, salut.
gnoissant ingenuëment qu'après la grâce de Dieu
ticullier qu'il a pleu à sa divine bonté avoir tousjours
tion de cest Estat, lequel elle a relevé au plus fort
et misères, rien ne peult davantaige advancer le
e province de Bretaigne que la recongnoissance vol-
oz chers et bien amez les seneschal, nobles, bour-
ns de nostre ville de Dinan ont faicte de nostre auc-
la conservation et restablissement de laquelle nous
ont librement exposé tout ce qu'ils pouvoient avoir
ı ce monde, s'estantz au péril de leurs vies et de touz
mis en debvoir de se liberer d'un grand nombre de
ɛ qui les tenoient en continuelle servitude, sans apre-
cle de nostre chasteau de Dinan, muny d'ailleurs de
ır l'empeschement desquelles, sans l'apuy de Dieu et
ssance, il leur estoit impossible de faire effectuer la
longtemps auparavant ilz nous avoient faicte et ont
moins heureusement que prudemment conduicte à
leur salut et entière liberation de leurs personnes et
upportable domination de ceulz qui les tenoient

[1] *Loire-Inférieure*, Chambre des Comptes de Bretagne, *Man-*
(16), fol 223.

eloignez de nostre obéissance : l'aucthorité de laquelle[1] ayant sul au mesme instant et mis toute peine de servir à la reduction d chasteau qui traversoit encores leurs bonnes intentions, la pla rendue et toules choses mises soubz nostre pouvoir au grand bie et advancement de noz affaires, nous ne pouvons moins faire c nostre part que de donner à congnoistre à la posterité combien l fidelles et genereulz deportementz en ceste occasion desdiz sene chal, nobles, bourgeois et habitans nous ont esté chers, agréabl et recommandables, et, les prenant en nostre plus particullière pr tection et sauvegarde specialle, les gratiffier en ce qu'ils nous r quièrent très humblement par leurs remonstrances leur voullo accorder pour leur commun repos et conservation.

Sur quoy, ayant agréable qu'ilz reçoivent le contentement qu'il ont merité de nostre bienveillance. Nous avons, à ces causes, statu declaré et ordonné, et par ces présentes statuons, declarons ordonnons, voulons et nous plaist :

(Article 1er.)

Qu'il ne se face aucun autre exercice de religion que de la cath licque et romaine en nostre ville, forsbourgs et chasteau de Dina et autres lieux circonvoysins, prohibez par noz edictz et declar tions. Et au surplus touz et chascun lesdiz habitans, tant ecclesia ticques, gentilzhommes, officiers, que autres, qui se sont trouvez e nostre dicte ville lors de la reduction d'icelle en nostre obéissan et y ont recongneu fidellement nostre aucthorité, sont par nou maintenuz et conservez en touz et chascun leurs biens meubles immeubles, et tenuz en la pleine et entière jouissance d'iceulx en functions des benefices, charges, offices et dignitez dont i sont bien et deuement pourveuz : nostre intention estant auss qu'ilz jouissent, tant en general que particullier, de touz et cha cun les antiens privilleiges, franchises et immunitez qui leur so affectez et concedez, comme ilz faisoient bien et deuement avar

[1] C'est-à-dire, « l'autorité de nostre obéissance. »

ı, et seront à chascun d'eulx leurs maisons, terres et
rendues et restituées, notamment celles desditz eccle-
et les detempteurs d'icelles contrainctz par toutes voyes
isser la libre et entière disposition et jouissance.

(*Article 2*).

ers pourveuz et receuz ès estatz dès le vivant du feu Roy,
nonnoré sieur et frère que Dieu absolve, sont par nous
en iceulx, sans estre tenuz à financer pour nostre droit
ation ny à autre serment que celluy de fidellité que lesdiz
général doibvent faire après leurdicte reduction, no-
ız arrestz, sentences ou jugementz contre eulx donnez,
ons, provisions et dons que autres en pourroient avoir
ison de la guerre et durant icelle, lesquelz nous avons
vocquez pour l'advenir. Et ne pourront lesdiz habitans
i ont jouy desdiz benefices ou exercé lesdiz estatz au
entz, mesmes de ceulx dont la function se faisoit en
de Rennes, ou autres juridictions pretendues y trans-
commission du duc de Mercœur, estre tenuz à la resti-
le ce qu'ils auront touché et receu des fruictz, revenuz,
molumentz, ne estre recherchez de l'exercice d'iceulx,
ırs jugementz et ordonnances vallables, pour avoir lieu
in effect entre personnes qui y ont vollontairement pro-
e de mesme louz contractz et actes de justice, et gene-
ut ce qui a esté ainsy faict depuis cesdiz troubles.

(*Article 3*).

dant, de nostre plus ample grace, voullons aussy et nous
eulx qui auront esté pourveuz par le duc de Mercœur
estatz de la juridiction ordinaire establie en nostredicte
ort ou resignation de personnes decedées en icelle ou

• transférées à Dinan par Mercœur.

autres lieux qui estoient soubz le pouvoir du duc de Mercœur, soient et demeurent conservez comme nous les conservons et maintenons en iceulx, prenant nouvelles provisions de nous, qui leur serons delivrées en rapportant les autres (que nous entendons, comme nulles, demeurer sans effect), sans qu'ilz soient tenuz payer pour ce aucune finance. Et d'aultant que le malheur avec la longue durée des presens troubles ont permis plusieurs malversations et desordres indifferamment à la pluspart de noz subgectz qui se sont voullu prevalloir de l'importunité du temps, ne voullant que la recherche aporte aucune alteration au repos que nous desirons establir parmy eulx, nous avons nostredict seneschal, comme touz autres nosdiz subgectz habitantz de nostredicte ville de Dinan ou qui s'y sont habituez et reffugiez pendant ces troubles, qui se sont avecq lesdiz habitans submis à nostre obeissance, entièrement quittez et deschargez, comme de noz mesme grace, pouvoir et aucthorité que dessus nous les quittons et deschargeons, des prises d'armes, paiementz et exactions de rançons, entreprises de villes, places fortes et maisons, forcementz, demolitions et ruynes d'icelles, ravagementz, couppes de boys taillis et de haulte fustaye, impositions et levées de deniers sur les marchandises et vivres tant dedans que dehors la ville, contributions de journées et corvées faictes par ordonnances tant du duc de Mercœur, de la maison de ville ou conseil d'icelle, que par les gens de guerre, par le peuple ou autrement, fontes d'artillerie et boulletz, confection de pouldres, salpestres et autres munitions de guerre; de touz jugemens civilz et criminelz et executions d'iceulx; de ruynes et degradations faictes en ce qui est de nostre dommaine et en depend, prises des deniers d'iceulx et de noz decymes, du paiement faict en vertu des saisyes ou autres contraintes par ordonnances de nostredit cousin le duc de Mercœur ou ses commandemens, et generallement de touttes autres choses qui ont esté faittes, gerées et negociées par les officiers de justice, conseil, corps de ville et communauté, en vertu des mandements du duc de Mercœur, dudit conseil ou autrement, en general, en publicq ou particullier, depuis et à l'occasion des presens troubles, dont nous ne voulons que ores, et pour l'advenir, eulx ne ceulx qui par leur consentement, adveu et commandement ont esté employez

de la recherche de ce qui se seroit passé en consequence et execucion de la pretendue translation pour la fabriquation de monnoye en nostredicte ville pendant les troubles.

(*Article 5.*)

Sont aussy lesdiz habitans de nostre ville de Dinan par nous maintenuz et confirmez en touz et chascun leurs antiens droitz, franchises, previlleiges, immunitez, octroiz, droitz de papegaulx, de foires franches, affranchissement de fouaiges et tailles, deniers d'octroyz tant pour les fortiffications et affaires communes de ladicte ville que pour le retranchement du rocher de la Corbeure, et generallement en touz droitz, franchises et libertez à eulz concedez, pour jouir du tout conformément aux lettres qu'ilz en ont obtenues de noz predecesseurs, dont les extraitz sont cy attachez soubz le contreseel de notre chancellerie, ainsy qu'ilz faisoient bien et deuement auparavant les presens troubles, sans paier finance, non plus que pour la continuation desdites concessions, affranchissementz et octroiz, de chascun desquelz nous avons prolongé et prolongeons la grace jusques à huit ans prochains ensuyvans et consecutifz, à commencer du premier jour du mois datte des presentes: deschargeant par mesme moien lesdiz habitans de la recherche et restitution de touz les deniers qui en sont provenuz et en ont esté emploiez aux affaires du commun de nostredicte ville, encores que ce soit à autres effectz que ceulx auxquelz ils sont affectez; voullantz nostre mesme grace et descharge valloir aussy et avoir lieu pour la jouissance qu'ilz ont faite et employ de touz lesdiz deniers, sans pouvoir et grace, depuis l'expiration de leursdiz derniers octroiz et concessions jusques à present.

(*Article 6.*)

Ce qui a esté actuellement pris et toutes jouissances et ventes de biens meubles et immeubles d'une part ne d'autre par hostillité, ne seront subjectz à aucune restitution ne recherche contre qui que ce soit, fors et excepté des biens meubles qui se trouveront en

(Article 8).

Et parceque le service desdiz habitans, comme il est recommandable, merite d'être remuneré et recongneu de nous de quelques gratiffications dignes du bien et advancement qu'ilz ont donné à nos affaires, Nous avons, par grace particullière et de nostre mesme pouvoir et autorité que dessus, exempté, quitté et deschargé, exemptons, quittons et deschargeons par ces presentes lesdiz habitans de nostre ville de Dinan, durant six années prochaines et consecutives, de toutes tailles, levées, taxes et impositions, empruntz de deniers faictz ou à faire, pour quelque cause, nature et qualité que ce soit, par noz commissions ou du consentement des Estatz de nostre païs et duché de Bretaigne, pour ce qui sera uzé et consumé en icelle ville seullement. Et pourront faire lever sur eulx, avecq notre permission et en vertu de noz lettres patentes, ce qui sera necessaire pour l'acquit de leurs debtes publiques et remplacement de leurs magazins brullez.

Si donnons en mandement etc. Donné à Paris, au mois de febvrier, l'an de grace 1598, et de nostre regne le neufviesme.

Signé HENRY.

Et plus bas : Par le Roy, POTIER.

Enregistré en la Chambre des Comptes, à Rennes, le 25e may 1598.

II

CONFIRMATION DES PRIVILÈGES DE DINAN[1].

(1599, 22 janvier).

(*Extrait*). — Confirmation et continuation des privilèges accordés par le roi Henri IV, après le temps de la Ligue, aux habitans de la ville de Dinan, en faveur du fidèle devoir et service qu'ils avoient rendu lors de leur réduction et obéissance. Lesdites lettres données

[1] *Arch. de la L.-Inf.* Ch. des Comptes, *Mandements*, — vol. XVI (18), fol. 4 r°.

2 janvier 1599, et enregistrées en la Chambre des Nantes, le 13e mars 1602.

III

DE TOUTES CHARGES PENDANT SIX ANS, ACCORDÉE PAR HENRI IV AUX HABITANTS DE DINAN[1].

(1599, 3 février).

ar la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à eaulx les gens tenant nostre court de Parlement etc.

et bien amez les bourgeois, manans et habitans de e Dinan nous ont très humblement faict remonstrer au péril de leur vie et de la perte de toutes leurs s et moyens, retirés des mains de ceulx qui, occupans r la force contre nostre auchorité et service, les retenoient béissance, et introduit maigré eulx, avecq nostredicte ombre suffisant de noz fidelles et affectionnez servia restablir en icelle, — première et principalle cause, nce de Dieu, de l'heureux succès qu'ont eu noz affaires s et duché de Bretaigne, — nous les aurions, par le 8e lict par nous faict sur l'occasion de la reduction de ville de Dinan en nostre obéissance[2], et en faveur d'un important et recommendable que celluy que nous desdiz exposans, par grace particullière et pour signaller le merite de leur fidellité, exemptez, quictez et decharix années de toutes tailles, levées, empruntz de deniers ire, pour ce qui seroit consommé en nostredicte ville . Et en consideration que pour subvenir aulx despences u'à juste tiltre et pour une très legitime occasion lesdiz consequence desdiz affranchissementz eussent deu et uz francs, quictes et exemptz de tous devoirs, neaut-

[1] *a L.-Inf.* Ch. des Comptes, Mandements, vol. xv (17), fol. 68 v°.

[2] , précisément la pièce n° I publiée ci-dessus, sous le titre d'*Ar- par Henri IV aux habitants de Dinan.*

moins, s'accommodant au bien universel de ladicte provincc, ilz se sont submis à contribuer aux quatre et deux escuz pour pippe de vin estranger et cru dudit pays pour le temps qu'il doibt avoir cours. Non contens de celle submission desdiz exposans, les receveurs et commis les veulent à present contraindre à ce qu'ilz eussent pu payer sans leur previlege, quoi que ce soit, depuis leur reduction jusqu'à la veriffication dudict edict, les voullant par ce moyen entièrement frustrer de la grace dudit previllege et rendre leur reduction sy recommandable du tout inutille. Nous suppliant et requerant, affin de faire valloir noz parolle et promesse, declarer quelle est sur ce nostre intention et leur octroyer noz lettres necessaires : Pour ces causes, et affin que de là ilz puissent tirer quelque soulagement des grandes pertes et despances que nous savons qu'ilz ont faictes pour nostre service lors et à l'occasion de leurdicte reduction, ordonnons par ces presentes que lesdiz exposans soient et demeurent ores et pour tousjours quictes de tous et chascun lesdiz devoirs et des deniers qui en eussent peu provenir à cause du vin qui est entré en nostredicte ville et forsbourgs de Dinan et y a esté usé et consumé depuis et auparavant leur reduction en nostre obéissance jusques audit arrest, par lequel il leur est definitivement ordonné[1] de contribuer ausdiz debvoirs de quatre et deux escuz pour pippe de vin estranger et creu du pays, et dont, autant que besoing est ou seroit, nous leur faisons don et remise, ne voulant qu'ores et plus avant ilz en soient poursuiviz, recherchez, molestez et inquietez etc. Si vous mandons etc. Donné à Paris, le 3e febvrier 1599. et de notre règne le 10e.

Ainsy signé HENRY.

Et plus bas : Par le Roy, POTIER.

Enregistré en la Chambre des Comptes, à Nantes, le 9e juin 1599.

[1] Ordonné, mais de leur propre consentement, comme il est dit plus haut.

byens saisis par hostillité sur nosdiz serviteurs en l'estendue de la jurisdiction dudit Dynan, et des restaz de deffunct Guillaume Hamon commys à semblable recepte, dont l'extrait est cy attaché soubz le contreseel de nostre chancellerye, nostre Chambre des Comptes auroit, sur diverses partyes y employées, chargé lesditz sieur Marot et Hamon au manyement des biens susditz de ce qu'ilz auroient eu en charge et des fruiz qu'ilz auroient manyés, à peyne d'estre tenuz au payement desdictes partyes en leur propre et privé nom. Et combien qu'il n'y ait rien en cela de de leur faict et interest particullier, ne s'estans ingerez èsdites saisyes que par le commandement et en vertu des commissions et ordonnances de nostre cousin le duc de Mercœur, au profit duquel leur conte a esté employé à ses affaires, ilz se trouvent neautmoins, contre la grace et benefice de nostre edict, chargez de la recherche desdiz comptes, et par consequent d'une poursuite immortelle de procès et affaires qui les rendront miserables, renouvelant non seulement la memoyre des divisions et desordres passez, mays rallumant le feu et la haigne plus aigrement et pirement que jamays :

Nous suppliant ledit Marot — nous rememorant du devoir par luy faict en la reduction susdicte de nostredicte ville de Dynan qu'il entreprinst et fist effectuer avec l'assistance de ses concitoyens noz affectionnez serviteurs, au mespris de sa vye qu'il hazarda et pensa perdre d'une harquebuzade ; aussy que ce qu'il auroit ordonné, decreté et jugé sur le faict desdites saisyes a esté pour le deu de sa charge, sur instructions et procedures que l'on en a fait par davant luy, les poursuyvans desquelles en doivent estre tenuz et non luy, qui a apporté seullement ce que l'effect d'ung juge et sa conscience luy ont faict croyre estre du bien de la justice, autant et pour tant que le temps et les occasions de la guerre le requièrent, — avoir agréable[1] le tenir quicte et deschargé de la poursuite et recherche desdiz comptes, comme aussy ledit Hamon et autres noz officiers susdictz,

[1] Les onze lignes et demie comprises entre les deux tirets ne forment qu'une incidente, et la phrase principale s'établit ainsi : « Ledit Marot nous suppliant avoir agréable le tenir quicte » etc.

V

Lettres d'octroi pour trois ans aux habitants de Dinan[1].

(1602, 12 février).

(Extrait). — Octroy, pour trois ans, de la levée et perception de deux écus par pipe de vin et trente sols par pipe de cidre, accordé par le roy Henry IV aux habitans de la ville de Dinan, « en considération qu'ayant « entrepris et executé, soubz nostre aucthorité, la re- « duction de ladicte ville et chasteau en nostre obéissance, il leur « auroit convenu faire plusieurs grandes despances, signaument « pour le siége dudit chasteau, tant en argent fourny et distribué « aux gens de guerre, Suysses et autres de nostre armée, qu'en « vivres, munitions et armes departies par les supplians à ladicte « armée, suivant commandement de nostre cousin le sieur de Bris- « sac, mareschal, comme ilz auroient esté contrainctz faire autres « fraiz et fournir plusieurs autres munitions pour les siéges des chas- « teaux du Guildo et Plessix-Bertrand, proches de ladicte ville, « mesmes pour la refection des tours de ladicte ville, et remplacer « le magazin des munitions de guerre qui estoit en icelle et qui « auroit esté bruslé par noz ennemiz, lors de ladicte reduction en « ladicte obéissance. »

Les lettres ci-dessus données à Paris, le 14e février 1602, et enregistrées en la Chambre des Comptes, à Nantes, le 21 mai 1604.

VI

Dinan en 1635[2].

La ville de Dinan est située en un terroir fort fertile, d'un costé en pleine campagne et de l'autre sur vn précipice, au pied duquel flue la rivière de Rence, qui à cinq lieues de là se descharge en la mer à vis de la ville de Saint-Malo.

[1] *Arch. de la Loire-Inf.*, Ch. des Comptes, *Mandements*, vol. xvi (18), fo 179ro.
[2] *Bibliotheque Nationale*, ms. fr., 22327, f. 50.

te rivière porte bateaux de quinze et vingt tonneaux, deux ur, au flux et reflux de la mer, qui vient presque toutes es jusques au port de Dinan, appellé le Pont à Dinan, et fois plus d'une lieue au-delà.

ır ce que, environ mille pas loing dudit port, la rivière grand circuit d'environ un douziesme de lieue qui retarde ux d'un quart d'heure et empesché que de mesme flux et a ne puisse descharger et recharger un mesme bateau, les s de Dinan ont entrepris de retrancher et couper le rocher rbeure pour esviter ce circuit et conduire la rivière à droit rocher est de largeur d'environ deux cens pas et presque le haulteur, et est coupé si bas qu'en peu de temps on y ıire passer la rivière.

ınement, Dinan auoit quatre portes, sçavoir, l'Hostelerie, alo, le Jarjual et le Guischet. Mais pendant les guerres de la Jarjual fut bousché comme il est encore à présent, et au le ladicte porte et de la muraille de la ville jusques à la Sainct-Malo il y a un haut talut revestu de pierre, de le bas de plus de cinquante pieds, et au milieu dudit ıtre lesdictes deux portes, un esperon revestu de pierre de . fut fait pendant les guerres de la Ligue.

rte du Guischet fut aussy bouschée pendant ce mesme our ce qu'elle estoit voysine d'une tour jumelle qui estoit inte de la muraille de ladicte ville et qui à présent sert de au chasteau que le seigneur duc de Mercœur fist faire au ieu, y joignant et enfermant vne grosse tour appellée de ı. Mais, au lieu de ladicte porte du Guischet, les habitans, rmission du Roy, en ont faict bastir une aultre assez proche, la porte de Sainct Louys.

est reputé bonne ville de guerre : son assiette est forte du précipice cy dessus marqué, qui s'estend depuis l'ancienne Jarjual jusques au chasteau. Et depuis le chasteau jusques e de l'Hostelerie, la terre et le rocq sont à fleur du haut de lle, et en cest espace il y a vne grosse tour appellée la tour ıp, qui est voutée et logeable, et une aultre moindre.

Depuis la porte de l'Hostelerie jusques à la porte de Sainct Ma outre la muraille, il y a des fausses brayes et quatre grosses tou à distance de trente pas l'une de l'autre, deux desquelles sont vestues de pierre de taille, et sont toutes logeables, fors ce appellée de Sainct Julien, en laquelle pendant la Ligue on loge quantité de poudre, mais à la reduction de la ville en l'obeissan du Roy, le capitaine La Planche, qui s'estoit refugié dans ce tour, en sortant pour se retirer au chasteau laissa un bout mesche allumée qui mist le feu aux poudres, creva et entrouv la terre par divers endroicts jusques aux fondemens, et emporta superficie et la couverture de telle violence, qu'il ne resta aucu ardoize, chevron, ny autre pierre entiere. Cest estonnement fut grand que la prochaine eglise appellée de Sainct Malo, bastie pierre de taille fort dure, s'entrouvrit aussy et se couleuvra deux divers endroictz. Au dehors de la ville, à vis de ladicte tou il fut commencé un esperon pendant la Ligue, qui est demeu imparfaict.

Ladicte ville est peu moins grande que celle de Rennes et co tient plus de demie lieue de tour, mais elle n'est pas peuplée, et convens et jardins de particuliers en occupent une moytié.

Il y a deux églises parochiales, l'une appellée Sainct Sauveur, l'autre Sainct Malo. Celle de Sainct Malo est un édifice fort som tueux et beau, mais le dessein en est si grand qu'on en desesp la perfection. Il y a un convent de Frères Prescheurs et un aul de Freres Mineurs de Sainct François, qui est de la province Touraine. Celui de Sainct François est l'un des plus beaux France, où a esté logé le roy Charles neuviesme lorsqu'il fist s entrée en ladicte ville, et où logent aussy les gouverneurs de province. Il y a en outre un couvent de Capucins, basty puis quin années[1] au faubourg des Rouairies. Le seigneur du Bois de la Mo

[1] Ce couvent fut fondé en 1614, suivant Ogée (*Dict. de Bret.*, nouv. éd 1, 226), et M. Odorici (*Recherches sur Dinan*, 1857, p. 579). Ce dernier i dique pour fondateur Jean d'Avaugour, s^r^ du Bois de la Motte, et remarq que, quoique la fondation primitive soit de 1614, les bâtiments ne furent co mencés qu'en 1620 D'après cela, il y a lieu de croire que la présente notice s Dinan fut rédigée vers 1635.

est leur bienfaiteur particulier. Et au bout du
i est un autre fauxbourg), il y a sur le chemin
ré de Lehon, qui despend de l'abbaye du Tron-
[4]) qui vault huict mil liures de rente, toutes
it M. Bruslart est prieur titulaire, et les reli-
ormation et congregacion de Sainct Maur : l'é-
lez de Sainct Magloire. Aux deux paroisses sus-
ez ou vicaires perpetuelz et des prieurs ou rec-
lui de Sainct Sauveur despend de l'abbaye de
ıi de Sainct Malo despend de Marmoultier.
ons de filles religieuses : la première de Saincte
ndation ducale[5]; la seconde de Saincte Ursule[6],
iculière fondation ; la troisiesme de Saincte
, dotée de mil livres de rente par la dame d'A-
ısme de Benedictines[7], aussy sans aucune fon-
t que des religieuses qui entrent auxdictes

il y a près le chasteau une grande place d'armes[8],
ix cens marches de longueur et deux cens de
ımandée par la tour du chasteau qui s'appelle
ıe il a esté dit cy dessus. Il y a aussy une autre
lée le Marcheix, au hault de laquelle se voit vn
ns lequel, sont environ cent années, il se trouva
son effet tua un grand nombre de personnes,
ıaux vive pour lors[9]; mais à présent on y puise

cte ville et la place où les marchans et personnes
ıvent ordinairement; s'appelle la Croix aux Cor-

it alors de l'abbaye de Marmoutier.

ßao.

ıférencier en 1636.
ıamp
d. *Grandes chroniques de Bretaigne*, édition de 1532.
1532 t°

OULZ E KAN AR BARZ

Air des Ligueurs. — *(Barzaz-Breiz)*
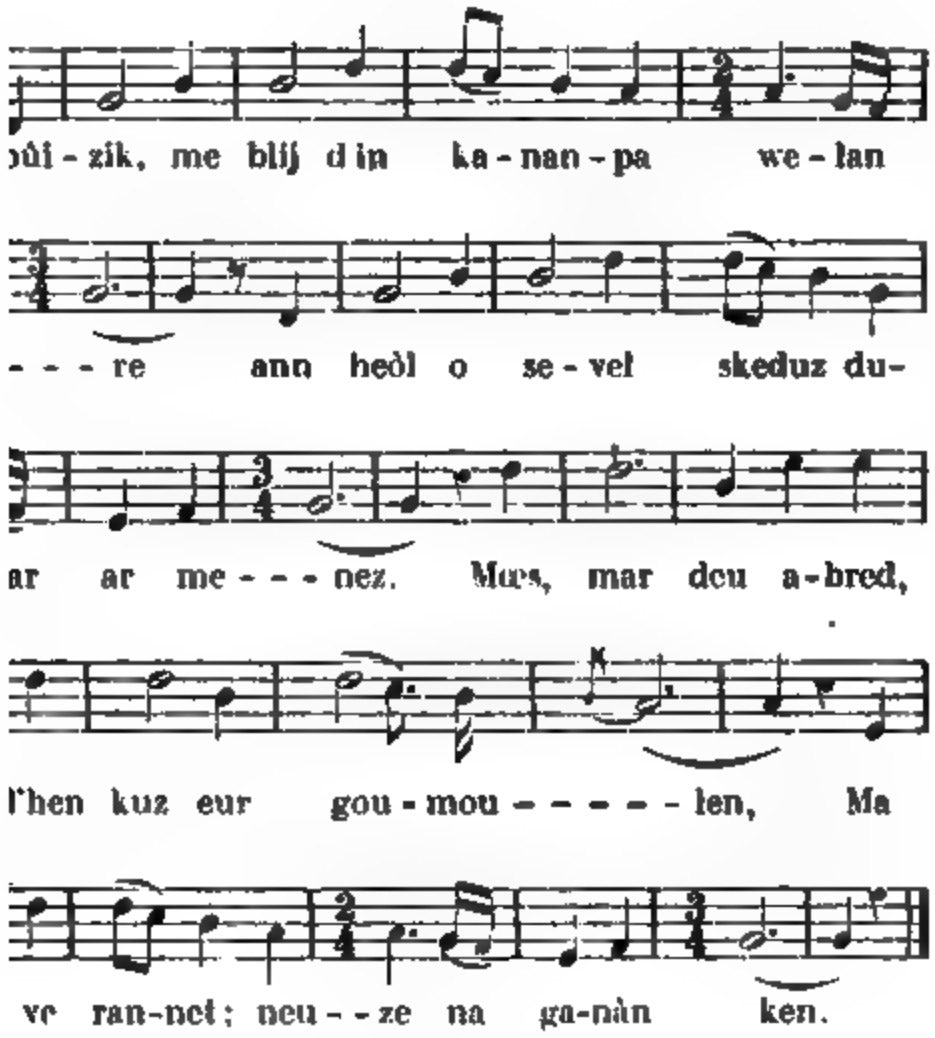
I

me 'blij din kanan, pa welan, d'ar beure,
l o sevel skeduz du-hont war ar mene ;
ar deu abred, siouaz ! d'hen kuz, eur goumoulen,
on a ve rannet : neuze na ganan ken.

2.

Louizik, me 'blij din kanan, 'koulz ann nevez amzer,
Pa led war hon oll meziou eur gwiskamant seder ;
Mœs, mar tec'h al lapoused dirak goanv ha ienien,
Raktal e falla ma mouez : neuze na ganan ken.

3.

Louizik, me 'blij din kânan pa digouez mignoned :
Michel, Fanchik, Augustin, re ze, gwir Vretoned.
Mœs, pa renkomp kimiadi, e tistard ma zelen :
Ann daëlou a red c'houero : neuze na ganan ken.

4.

Louizik, me 'blij din kanan pa ven gant ma labour,
O sonjal 'vo mad ar bed d'ar paour kez micherour :
Mœs, mar deu war dreuz ma dor paourentez hag anken,
Me 'stag da huanadi... neuze na ganan ken.

5.

Louizik, me 'blij din kanan pa zav Barzed neve
D'enori, enn Brezonek, hag hon Breiz hag hon fe ;
Mœs, pa sklabéer warnomp «Gallaoued » d'hon dispenn,
D'hon mouga, iez ha giziou : neuze na ganan ken.

6.

Louizik, me 'blij din kanàn pa digouez d'hon Mistri
Hon sturia hervez Doue, evit mad pephini.
Mar plegont gant ho humor, pe gant Mari-Laten,
Ann oll a c'hoerz gant truez : neuze na ganàn ken.

LA MÉSANGE DE L'ENFANT-JÉSUS

Jésus pétrit dans la fange
Une petite Mésange
Qui prit son vol au ciel bleu
Au souffle de l'Enfant-Dieu[1]...

Lorsqu'il désire que l'âme
Ouvre ses ailes de flamme,
Il n'a de même, Jésus,
Qu'à souffler un peu dessus !

DOMINIQUE CAILLÉ.

[1] V. Evangiles apocryphes.

— Pourquoi t'obstinais-tu à refuser ton consentement ?... C'est toi qui as eu tort évidemment.

— Dans quels temps vivons-nous donc ?... s'écria le général en colère, et frappant le parquet avec sa jambe de bois, ce qui lui était habituel dans ses fréquents emportements ; mais, Berthe, tu ne possèdes donc plus la moindre notion du bien et du mal ?

La jeune fille éclata de rire.

— Décidément, père, tu tournes au tragique ; je ne te suivrai pas sur ce terrain. Revenons à ce qui nous occupe ce soir, la visite d'Adrien et de sa femme : tu vas leur ouvrir les bras, n'est-il pas vrai ?...

— Non morbleu, jamais !...

— Allons donc, père, je te connais mieux que tu ne te connais toi-même : tu es trop bon, j'allais dire trop bien élevé, pour repousser une jeune femme charmante qui vient ici pour la première fois ..

— Si, parbleu ! je la repousserai ! Et cela par une raison toute simple : je ne l'ai pas invitée à se présenter chez moi.

— C'était le devoir d'Adrien de t'amener sa femme ; je l'ai fort encouragé à le faire... Tu vois que c'est d'après mes conseils, que...

— En vérité, Berthe, interrompit le général en repoussant violemment, avec sa jambe de bois, les bûches qui flambaient dans le foyer, tu as autant d'aplomb que tout un régiment de dragons ! Il paraît que je ne suis plus le maître chez moi : mademoiselle décide, ordonne !... Tu finiras par m'échauffer les oreilles, tant et si bien, qu'un beau jour je te flanquerai dans un couvent, pour t'apprendre à respecter l'autorité paternelle !...

L'enfant gâtée fit entendre un nouvel éclat de rire.

— Tu n'es pas aussi méchant que tu veux le paraître, père !... D'abord, tu ne pourrais pas te passer de moi !... Je te demande qui te lirait le journal ? Qui te servirait le thé ? Qui ferait ta partie de jacquet ? Qui roulerait tes cigarettes ? Si je te prenais au mot, si demain je partais pour le couvent, je sais bien lequel de nous deux serait le plus puni !

Le général haussa les épaules d'un air courroucé. En ce moment la sonnette de la rue retentit.

écria joyeusement la jeune fille allumant deux

/a brusquement.

Berthe, dit-il, en lançant à sa fille un regard
isse recevoir vos invités : bonsoir !
dirigea vers la porte. Berthe fit un mouvement
ais elle n'en eut pas le temps, car, au moment
it tourner le bouton de la porte, elle s'ouvrit
perçut, éclairés par la suspension du vestibule,
ui s'arrêtèrent interdits sur le seuil, en voyant la
du général.

II.

Faury, retiré du service actif depuis plusieurs
le la perte d'une jambe, oubliée sur le champ de
tte, habite une jolie maison située à Niort, dans
uartiers de la ville.
d, a eu deux enfants, est devenu veuf et, fina-
et se trouverait heureux, si un souci constant
esse : il avait espéré que son fils l'eût remplacé
voyait, dans ses rêves, sortir de Saint-Cyr avec
améros, monter rapidement en grade, et, à l'aide
nelle et des vieux amis de son père, atteindre,
mmet des honneurs militaires.
it, il n'en put être ainsi. Adrien resta faible et
ute son enfance, au point de donner même, par-
es pour sa vie. Lorsque devenu jeune homme sa
n'était plus temps d'atteindre Saint-Cyr.
drien était entièrement opposé à celui de son
t le bruit, aimant l'étude, ne voyant de bonheur
du foyer domestique, il n'ambitionnait qu'une
ntra à l'école centrale et en sortit ingénieur.
ne se consolait pas du caractère pacifique de
sait passer aucune occasion de lui adresser des

paroles blessantes, sur ce qu'il appelait un manque d'énergie et de patriotisme. Le jeune homme en souffrait, le rouge lui montait au visage ; mais il gardait le silence, autant par respect filial que par horreur de toute discussion.

Forcé à une vie sédentaire, par suite de ses infirmités, le général se replie sur lui-même et essaie de se consoler de la tristesse du présent, en savourant les joies que lui offre un glorieux passé. Son image, à tous les âges, dans toutes les attitudes, remplit la pièce qu'il occupe. Un buste, en uniforme de colonel, orne la cheminée ; son effigie, entourée d'un riche cadre ovale, est suspendue au-dessus d'un vase de fleurs ; une terre cuite le représente sur un cheval fougueux, dans la pose de Napoléon Ier franchisant le mont Saint-Bernard. Sur une grande toile il est peint en pied, en tenue de général, la poitrine couverte de décorations, et portant au cou la croix de commandeur.

Quant aux photographies, elles sont innombrables, elles racontent, presque jour par jour, la vie entière du vieux vétéran. On peut l'admirer à tous les grades : on le voit lieutenant, la moustache retroussée, le poing sur la hanche ; on le contemple capitaine, assis sur un divan, fumant un cigare et regardant le ciel d'un air inspiré. Plus tard, on le retrouve colonel, debout sur une colline et braquant sa lunette vers un point de l'horizon... Puis enfin, général, en tenue de campagne, étudiant une carte stratégique, ouverte devant lui, sur le revers d'un fossé.

Souvent, sans doute, plus d'un visiteur a souri, en regardant cette curieuse galerie de portraits représentant tous le même personnage ; mais là se borne la raillerie ; on respecte les cheveux blancs du général, sa vie sans reproche, et on lui pardonne son innocente manie.

Au milieu des tristesses de la vieillesse, une consolation reste au général de Faury : sa fille. La jolie enfant, a hérité de la bravoure de son père. Vive, rieuse, ne craignant rien, même les fureurs de la jambe de bois paternelle, Berthe, gaie comme on l'est à dix-sept ans, charme son père qui l'adore et ne sait rien lui refuser. Aussi, a-t-elle pris envers lui, l'autorité d'une enfant gâtée. Elle le gronde, le sermonne, comme une mère, qui tâche de ramener à

III

Nous avons laissé nos personnages dans une situation trop désagréable, pour que nous la prolongions plus longtemps, par de nouvelles divagations. Revenons-y donc vite ; aussi bien, notre irascible général serait capable de faire une scène déplacée et nous en serions responsable.

A la vue de leur père, debout et presque menaçant sur le seuil du salon, les jeunes gens reculèrent et la jeune femme, instinctivement, se rapprocha de son mari. Quant au général, il demeura immobile, roulant de gros yeux et n'osant ni reculer, ni avancer. Avancer, en effet, n'était pas possible, puisqu'Adrien et Laurence barraient la porte; reculer, c'était dur pour le vétéran qui se vantait de n'avoir jamais reculé devant personne !.... La situation cependant ne pouvait se prolonger indéfiniment; il est réservé seulement aux chiens de faïence de se regarder ainsi toute la vie.

Malgré sa timidité, ce fut Adrien qui recouvra d'abord la parole :

— Mon père, dit-il d'un air respectueux, il me tardait de vous présenter ma chère Laurence et de vous remercier du consentement que vous avez accordé à notre mariage.

Un grognement sourd, tenant le milieu entre le rugissement lointain du lion et le grondement du bouledogue, sortit des lèvres du père offensé ! Qu'allait-il arriver ?... Tout était à craindre. Heureusement que Berthe était là, vaillante comme toujours et d'une initiative qui ne lui faisait jamais défaut ; elle jugea qu'il était temps d'intervenir ; elle s'avança entre les interlocuteurs, sauta au cou de son frère et prenant avec un charmant sourire la main de sa belle-sœur, elle embrassa cette dernière avec effusion; puis écartant doucement son père elle entraina Laurence dans le salon, la fit asseoir près du feu, et se tournant vers le général stupéfait d'un tel aplomb, elle lui dit, en avançant un fauteuil près de celui de la jeune femme :

— Père, viens donc t'asseoir auprès de ta nouvelle fille...

Le général semblait pétrifié, regardant tantôt la porte restée ouverte, tantôt le fauteuil placé par sa fille. La porte ouverte l'engageait à sortir, le fauteuil l'invitait à rester, que choisir ?...

olontaire jeté sur la femme
estion délicate. Il eût été
e de faire une grossière impo
Grande, élancée, portant av
que sérieuse, la fille du bo
emblante, sur le fauteuil offi
nat, ombragée de plumes s
qui lui est habituelle ; cet
ar son émotion ; ses grands
ler de larmes, sont dirigés v
e douleur résignée, semble d
aussi froid accueil ?...
le sa colère, par l'éloquenc
par un ressort, recule d
qu'il ne s'assied, sur le faut
et Adrien s'asseoient aus
Laurence regarde son mar
Le général droit et immobi
angle du salon ; assurément,
erthe, son regard se promèn
dont elle est entourée : ell
concentrée, sur les deux aut

ace continue, embarrassant
fait le plus petit mouvement
e, d'ordinaire si alerte, si pr
écarts, est allongée raide et
C'est à peine si un léger gr
l'attachent au membre tronq
le mouvement et de vie lui
adue — comme l'on a coutu
s — si tendue même, que
se peut se briser dans les r
ambe inerte ne va-t-elle pas
e habituelle ?... Symptôme
s au visage du général ; ses

quitté l'angle du salon et se promènent maintenant à l'entour de la pièce, comme ceux d'un fauve en quête d'une proie... Par contre, les beaux yeux de la jeune femme se remplissent davantage de larmes ; un instant encore et le flot va submerger les paupières et rouler sur les joues... Le danger devient pressant... Au secours, Berthe !

La jeune fille a compris... Comme un brave enfant qui se jette résolûment à l'eau pour sauver le camarade qu'il croit en péril, Berthe rend la parole... Que va-t-elle dire ? Elle n'en sait rien du tout ; elle va parler pour parler, uniquement pour rompre un dangereux silence .. « Sa belle-sœur a souffert du froid sans doute pendant le voyage.... Le temps s'est refroidi depuis quelques jours... le thermomètre a descendu... heureusement que le baromètre monte... Niort est froid l'hiver.... Il faut se mettre en garde contre les rhumatismes... »

Décidément, la pauvre petite Berthe divague, parler de rhumatismes à une femme de vingt ans ! Ces phrases insipides, banales, trouvent cependant un écho, mais un écho tout aussi banal et insipide. Adrien répond à sa sœur :

— Effectivement le froid est précoce cette année... La hausse du baromètre, coïncidant avec la baisse du thermomètre, pourrait faire craindre que...

Adrien s'arrête et fait bien ; on ne peut s'entretenir indéfiniment des faits et gestes du baromètre ; des personnes moins emportées que le général en perdraient patience .. Heureusement que dans le moment où le silence redevient de nouveau menaçant, la porte s'ouvre, et un valet de chambre, vieux soldat évidemment, s'avance sur le seuil :

— Mon général, vous êtes servi !

Il est clair que ce domestique obéit à une consigne mystérieuse, en annonçant le dîner tandis qu'il y a du monde au salon. Je crois que, sans se rendre coupable de jugement téméraire, on pourrait à bon droit soupçonner la gentille Berthe d'avoir ourdi le complot.

Quoiqu'il en soit, nos quatre personnages se lèvent comme un seul homme ; chacun pousse un soupir de soulagement : les arrêts forcés sont terminés.

Le cœur de Berthe bat bien fort en ce moment ; l'instant, pour lequel elle a tout préparé est arrivé : le général, sans aucun doute, va se croire obligé d'inviter ses enfants à partager son dîner... La jeune fille a fondé sur cette réunion improvisée les plus douces espérances... Un père et des enfants, rassemblés autour de la même table, ne peuvent demeurer silencieux comme tout-à-l'heure... il surgit toujours quelques incidents qui délient la langue la plus maussade... puis, Laurence est si gentille! Elle devra emporter d'assaut le cœur de son beau-père !

Mais hélas ! le général ne donna pas dans l'embuscade tendue par sa fille : il conserva sa raideur et garda le silence ! La pauvre petite se sentit pâlir. Quant à la jeune femme, elle parut d'abord conserver son calme, mais en offrant à Berthe sa main, en signe d'adieu, les larmes depuis si longtemps captives, rompirent la digue et roulèrent pressées sur les joues.

IV

On peut se demander avec inquiétude ce qu'il advint entre le père et la fille, lorsque, la pénible entrevue terminée, ils se retrouvèrent à table en face l'un de l'autre. Berthe n'allait-elle pas adresser des reproches à son père, s'emporter même, et faire ainsi concurrence à l'irascible jambe de bois? Oh ! non ; Berthe est trop fidèle observatrice du quatrième commandement, et aussi trop habile diplomate, pour entrer dans une voie si fertile en naufrages ; de plus, elle connait son père et elle sait que jamais il n'a cédé devant l'emportement ; mais elle sait aussi qu'il ne peut supporter les larmes. Un écrivain moderne a dit quelque part que c'est la plus grande force des femmes : « Quand elles sont à bout d'arguments, dit-il, elles mettent en jeu la machine hydraulique et nous sommes perdus ! » Berthe qui, selon toute apparence, n'avait pas lu l'écrivain dont nous parlons, eut cependant recours à ce moyen ; à peine assise à table, elle laissa refroidir son potage, et, se couvrant le visage de son mouchoir, elle éclata en sanglots... Peut-être que, tout en étant sincère dans sa douleur, la jolie fillette force un peu la

note... Rien qu'à voir la manière énergique dont elle se frotte les yeux, on devine aisément qu'elle ne sera pas fâchée de les voir gonflés et rouges.

Le général semble au supplice ; le manège de Berthe réussit, paraît-il ; aussi bien, n'est-il pas sans regretter la manière inhospitalière dont il a reçu sa belle-fille.

« Par le fait, murmure-t-il à part lui, pourquoi ai-je aussi sévèrement puni cette jeune femme d'avoir aimé mon fils ?... Adrien, malgré ses travers, est un garçon aimable et sérieux ; rien d'étonnant à ce qu'il ait plu à Mlle Laurence Abelin ; le mariage serait donc convenable; car cette femme est fort bien, s'il n'y avait pas, comme envers de médaille, un magasin rue Saint-Didier, à Nevers, où se vendent des bonnets de coton ! . Ah ! voilà le diable !... Pourquoi aussi, se trouve-il des gens, honorables d'ailleurs, qui passent leur vie à vendre des tricots, et qui s'avisent de marier leur fille au fils d'un général ?... Non morbleu ! Je ne puis tolérer cette alliance. Cettefille de bonnetier, malgré ses beaux yeux, eût dû rester derrière le comptoir de son père et épouser le premier commis du magasin... Elle n'eût fait rougir personne et eût été à sa place .. »

Et comme péroraison à ce beau soliloque, M. de Faury frappa si violemment le parquet avec sa jambe de bois qu'on eût pu craindre qu'elle se fût fendue en deux ; il n'en était rien néanmoins : la pauvrette en avait vu bien d'autres !

Berthe tressauta, et découvrant son visage regarda son père avec étonnement ; le général rougit comme un enfant pris en faute et murmura une phrase embrouillée, dans laquelle *morbleu* revenait plusieurs fois.

Le repas, on le comprend, fut vite terminé et Berthe, après avoir souhaité le bonsoir à son père, se retira dans sa chambre.

Le lendemain et les jours suivants, il ne se passa rien d'extraordinaire dans le petit hôtel de la place Saint-Jean ; il semblait que la scène de l'autre soir n'avait pas eu lieu. Toutefois Berthe soupire tout bas, et le général gronde fort haut à la moindre contrariété.

Mais voilà qu'un beau matin, il arrive à l'adresse de Berthe un paquet mystérieux. La jeune fille qui d'ordinaire (comme toutes les jeunes filles bien élevées) n'a pas de secret pour son père, fait im-

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

L'ASSOCIATION BRETONNE A DINAN

Le 1er septembre prochain, s'ouvrira à Dinan le Congrès de l'Association Bretonne. Dans cette ville si riche de souvenirs et de monuments, encadrée dans des sites admirables, le Congrès Breton, d'après les bruits qui nous reviennent, aura un attrait, un intérêt, un éclat exceptionnnels. — Voici le programme des questions qui seront traitées dans la Classe d'Archéologie.

Programme des questions proposées pour le Congrès qui s'ouvrira à Dinan le 1er septembre 1890.

I. — ARCHÉOLOGIE

1. — Monuments et antiquités de l'époque préhistorique dans le département des Côtes-du-Nord, en particulier dans l'arrondissement de Dinan.

2. — Epoque gallo-romaine dans la péninsule armoricaine. — Corseul et les Curiosolites; état général indicatif des ruines et des objets antiques de toute sorte, découverts à Corseul et au Haut-Bécherel.

3. — Existe-t-il en Bretagne des monuments, des ruines, des objets antiques[1], que l'on puisse rapporter à l'époque comprise

[1] De quelque genre qu'ils soient : églises et monastères, tombeaux, croix, lec'hs, inscriptions, fortifications en pierre et en terre, armes, bijoux, objets mobiliers, etc.

11. — Culte de saint Yves. — 1° Histoire des reliques de saint Yves ; 2° statistique des confréries, paroisses, chapelles, frairies, placées sous le patronage de saint Yves, en Bretagne et au dehors ; 3° monuments liturgiques en l'honneur de ce saint.

12. — Iconographie et bibliographie de saint Yves. — Etude et description des représentations de saint Yves, des monuments qui se rattachent à sa vie ou à son culte, des publications anciennes ou modernes dont il a été l'objet.

13. — Poésies en l'honneur de saint Yves, anciennes ou modernes, en breton, en français ou en latin, publiées ou inédites.

14. — Traditions populaires d'un caractère ancien concernant saint Yves. (Ecarter les légendes fantaisistes inventées par les lettrés).

III. — PHILOLOGIE, HISTOIRE LITTÉRAIRE.

15. — Contes, chansons, croyances, traditions et usages populaires de la Haute-Bretagne, particulièrement du pays de Dinan.

16. — Même question pour la Basse-Bretagne.

17. — Patois gallo des Côtes-du-Nord ; en indiquer les caractères, en présenter un vocabulaire.

18. — Etudes sur les écrivains bretons, spécialement sur ceux du pays de Dinan.

19. — L'art épistolaire en Bretagne au moyen-âge.

NOTA. — Pendant la semaine du Congrès, une journée sera consacrée à une excursion archéologique aux environs de Dinan. Chacun des autres jours, la Classe d'Archéologie tiendra deux séances : une séance particulière à 8 heures du matin, une séance générale, *où le public sera admis*, à 8 heures du soir.

Le vendredi 5 septembre, à 2 heures après midi, la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne tiendra, dans une des salles du Congrès, une séance publique.

DOM EMMANUEL

Monsieur, — je n'ai qu'une âme et je veux la *sauver*.

HANNOYER

Sur ce ton-là, parbleu la réplique est *facile*.
Ne me crois pas pourtant un parfait *imbécile*, etc., etc.

Mais, le plus souvent, les vers habilement coupés et rimés soutiennent des pensées hautes et sublimes, comme dans ce passage :

HANNOYER

.....
Allons, jure, ou voici l'heure de la justice.

DOM EMMANUEL

Non, je ne puis jurer, mais je puis bien mourir.

HANNOYER à ses hommes.

Vous l'avez entendu ? Que sert de discourir ?...
C'est son peuple qu'il perd et sa tête qu'il joue.

(Au chartreux).

Une dernière fois... ?

DOM EMMANUEL.

Non.

HANNOYER, aux soldats.

Epaulez !

(Il fait signe aux tambours qui battent. En même temps désignant le chartreux.)

En joue.

(Au chartreux après avoir imposé silence aux tambours).

Avant que soit donné l'ordre de faire feu,
Obéis à nos lois.

DOM EMMANUEL

J'obéis à mon Dieu !

eaux vers, des vers de vrai poète ou je ne m'y connais
on peut hardiment offrir à l'imitation des jeunes gens
drame, ne contenant aucun rôle féminin, peut-être
qui obscurcissent l'action ou transformations de rôles
vraisemblable. Il leur inculquera des leçons de bon
sification et de fidélité au devoir jusqu'à la mort. *Patria*
!

DOMINIQUE CAILLÉ.

* * *

ne parlementaire (et son complément), par SÉVERIN
E. — Grenoble, Baratrier et Dardelet, imprimeurs-
de rue, 4, 1890.

Chapelle vient de faire une intéressante tentative de
incohérences du système représentatif de nos jours,
e réforme parlementaire qui peut ainsi se résumer :
blées politiques, les votes définitifs et publics ne
dividuels et par tête, mais collectifs et par bureaux

vent être constitués, non par tirage au sort, mais par
des députés
al est nommé par les bureaux simples, il doit être la
portionnellement réduite de l'Assemblée ; il a un vote
s bureaux simples, et, en cas de partage, sa voix est
., etc. »
ment de cet essai, il nous parle 1° des comités
nents, qu'on essaie de constituer aujourd'hui sous le
mmissions, 2° des commissions éphémères, spéciales
loi ; il étudie et juge ces deux « modes d'élaboration »
ses idées sur les « Petites commissions homogènes. »
travail est digne d'appeler l'attention de nos hommes
gislateurs.

D. C.

* * *

rande en 1793, document publié et annoté par
ET. — *Guérande*, Imp. Georges Gigaut, 1790.

rez-vous, une imprimerie à Guérande ? Mais oui, toute
rd'hui ses imprimeurs, comme tout petit prince, au
ses ambassadeurs.

Je m'empresse d'ajouter que la vieille et historique cité de Guérande n'est point petite princesse et que nul aussi n'était plus digne de faire gémir les nouvelles presses guérandaises que M. Emmanuel de Boceret, un érudit plein de piété pour sa ville et la Bretagne, l'auteur d'un remarquable *Devisaire breton* dont l'*Annuaire du Conseil héraldique de France* nous a fait connaître la belle introduction.

M. E. de Boceret a retrouvé, dans les archives de la mairie de Guérande, une pièce fort curieuse qu'il publie aujourd'hui ; c'est un extrait du registre du conseil du district et de la municipalité réunis, relatant le siège de la ville, son occupation par les Chouans et sa reprise par le général Beysser au mois de mars 1793.

Il semble que les historiens des guerres de la Vendée, l'exact Crétineau-Joly lui-même, avaient ignoré, avec l'existence de ce document, l'épisode qu'il retrace. L'un et l'autre ne manquent pas d'intérêt.

La pièce que publie M. de Boceret, émanant de républicains, est trop souvent injuste pour les royalistes. Dans sa préface dans d'utiles petites notes, l'éditeur ramène les choses à un point de vue plus équitable. Il nous apprend que le chef des assiégeants se nommait Guérif de Lanouan.

Cette brochure nous fait très bien augurer d'un travail que M de Boceret prépare sur *Guérande pendant la période révolutionnaire.*

O. DE G.

∴

L'*Epreuve de Paule,* par MARIE DE HARCOUET. — Librairie Gauthier. Blériot, successeur, quai des Grands-Augustins, 55, Paris.

Les lecteurs qui cherchent dans un roman des mots malpropres ou impies, des situations risquées, des amours indécentes, des aventures étranges jusqu'à en être grotesques, trouveront sans doute peu de saveur au récit charmant et édifiant à la fois de Marie de Harcouët.

L'Epreuve de Paule est, en effet, une œuvre de haute moralité ; c'est l'histoire d'une jeune fille dont la pureté, la charité, la sainteté, l'esprit de sacrifice répandent autour d'elle la joie, la consolation et l'espérance, et qui arrive au bonheur par la vertu.

Ce récit par plus d'un côté rappelle le délicieux roman de l'*abbé Constantin* de Ludovic Halévy. Ici comme là, nous rencontrons une vieille gouvernante, un jeune officier, une charmante jeune fille et un vieux curé ; ici comme là, la jeune fille aime l'officier, l'officier aime la

fille et le bon vieux curé est prêt à bénir leur union ; ici comme
s les personnages sont bons, et si quelques-uns des personnages
aires ont quelques travers, ils finissent, sauf l'archéologue amateur
lles faïences contemporaines, par s'en corriger.
un point où le roman de Marie de Harcouët va plus loin encore
ui de Ludovic Halévy. Dans celui du conteur académicien, on
n moment que les américaines, si charmantes et si charitables,
rotestantes, mais c'est là une fausse alerte ; ici le fiancé de Paule
ière sont tous deux protestants, la mère surtout est d'un protes-
ne intransigeant et militant, mais Paule, par sa vertu et ses bons
es, les convertit l'un et l'autre à la religion catholique.
n peut trouver à faire des rapprochements entre les personnages,
diffère absolument ; l'officier ne va pas seulement aux manœuvres
es, mais à la guerre, et Paule, moins heureuse que l'américaine de
'onstantin, tombe dans la pauvreté et trouve moyen de gagner
blement sa vie comme peintre sur porcelaine ou receveuse des

encore ici un type qui ne se trouve pas dans le roman de
c Halévy, c'est celui de la vieille fille dont on rit parfois et qui
., comme ici, a le cœur rempli de sentiments purs et d'un dévoue-
aternel, de mansuétude et de charité.
lirai-je du récit en lui-même ? Si ce n'est qu'il est habilement
, bien dramatisé ; que le style en est vif, alerte ; qu'il ne
e pas dans les descriptions oiseuses, comme c'est la mode
l'hui, que les personnages conversent avec aisance, naturel et dis-
et que si je recevais souvent des romans comme celui-ci, moi
me guère à en lire, je finirais par y prendre goût.

DOMINIQUE CAILLÉ.

***

*ire de la Société amicale des anciens élèves de l'école Saint-
arles*. — Saint-Brieuc, imprimerie Prudhomme, 1890.

nnuaire n'est point, comme on pourrait le croire, une nomen-
une liste d'anciens élèves, reliées l'une à l'autre par un sec pro-
bal d'assemblée générale.
ubriques officielles existent bien ici, mais elles servent de cadre
prose élégante, à des vers frappés au bon coin.

Des ver
l'excellent
de M. Du
de sa class

L'autre
Côte à
anciens »,
peaux », o
Au risq
discours
cours de
et mérité

M. de l
touchant
Achille d
Son livre
due à M.
où M. l'a
Saint-Fr

C'est l'

Albert Lemarchand, bibliothécaire de la ville d'Angers, par Eusèbe
rimerie Lachèse et Dolbeau, 4, rue Chaussée
).

l, dont M. Eusèbe Pavie nous offre une très in-
fut un lettré, un savant, un chrétien. Il savait
phe de poète et résoudre une controverse his-
éricordieux de Bonchamp par exemple, faire la
pauvres et des trésors de son esprit aux riches,
monde brillant et chrétien modeste.
e, celui auquel son nom restera attaché, est le
èque d'Angers pour lequel il a employé une
ans le partage des manuscrits, et pour lequel
de Sainte-Beuve et de Vitet, ces fins appré-
fort bien dit M. Eusèbe Pavie, en excusant cet
es de Falloux d'avoir négligé de composer un
'organisation de la vaste bibliothèque dont il
enfantement où il a laissé sa vie, Lemarchand
nds classificateurs angevins qui ont mérité de
reconnaissance : les Marchegay, les Grille, les
et de la Boulaye, les Guépin. La Bibliothèque

le à celui d'Horace il sera « plus durable que

Dominique Caillé.

Le Gérant : R. Lafolye.

---

imerie Eugène Lafolye, 2, place des Lices.

DÉBUTS DU DUC D'AIGUILLON EN BRETAGNE[1]

LES ÉTATS DE 1756

(6 Décembre 1756 — 7 Février 1757)

(SUITE ET FIN.)

III

Les choses en étaient là, et le dissentiment menaçait de s'envenimer de plus en plus, lorsque, le vendredi 7 janvier, arriva à Rennes, à 8 heures du soir, la nouvelle de l'attentat commis contre le Roi le 5 janvier à six heures du soir, dans la cour du palais de Versailles. Un individu nommé Robert-François Damiens, l'esprit égaré par les disputes des parlementaires et des Jansénistes, surexcité par tout ce qu'il entendait dire contre Louis XV, frappa le Roi d'un coup de stylet au moment où le prince montait en carrosse pour aller à Trianon. La blessure n'était pas grave, mais on craignait que l'arme ne fût empoisonnée ; le roi se mit au lit et chargea le Dauphin de présider le conseil et de diriger les affaires.

L'émotion produite en France par « l'assassinat du roi » fut extraordinaire. La foi monarchique n'avait pas encore été entamée

[1] Voir la livraison d'août 1890.

es, comme elle l'était déjà à Paris. Louis XV d'ail-
s désordres, avait conservé une certaine popularité.
s'étant répandue dans toute la ville de l'attentat exé-
personne du Roi, dit le procès-verbal de la tenue',
s des Etats, sans être convoqués et conduits uni-
mouvement de leur cœur, sont allés chez leurs
ont de là rendus au théâtre, (c'est-à-dire dans la
), pour donner à S. M. les témoignages les plus
douleur et de leur amour. »
lent envoyer sur le champ les trois présidents à
xprimer au roi leur dévouement, mais à cause des
t des retards qu'entraînerait l'absence des prési-
ent de désignertrois députés Mgr de Farcy de Cuillé,
per, M. de Morant, de la noblesse, et M. de Pré-
Nantes.
t le soir même, à minuit.
ats ordonnent que les prières des *quarante-heures*
toutes les églises de la province pour demander
ıonarque : « Pendant les quatre jours que dureront
ures, il sera célébré dans l'église des Cordeliers,
lle des Etats, une messe solennelle et pontificale,
seigneurs les Prélats ; le soir la bénédiction sera
Etats y assisteront en corps. » En effet, les trois
rent tous les jours, précédés du hérault, avec le
inaire ; les commissaires du Roi s'y trouvèrent
ent reçus au bas de l'église par les députés char-
ıction.
oyés ne s'attardèrent pas dans leur voyage. Ils
à Rennes le vendredi, 13 janvier à onze heures
trèrent aussitôt en séance et rendirent compte de
s.
noncé que le Roi était très bien remis, «Nous eûmes
t-ils, d'être présentés au Roi, lundi à une heure,
e Penthièvre et M. le comte de Saint-Florentin ; le

Ille-et-Vilaine C. 2687.

Roi était dans son lit et toute la Cour autour de lui. — Nous chânies d'exprimer les sentiments dont vous fûtes animés à la velle de l'horrible attentat. Le Roi nous écouta avec beaucoup tention et nous dit :

« Je n'avais pas besoin du nouveau témoignage d'attacher « et d'affection que me donne ma province de Bretagne pour « persuadé de ses sentiments. Ils vont jusqu'au fond de mon c « Je vous charge, Messieurs, et je vous prie de l'en assurer. »

Les députés furent ensuite reçus par la reine qui s'atter tellement qu'elle ne répondit que par des larmes ; — par le phin, qui leur dit gracieusement que la démarche des Etats si prompte qu'elle ne pouvait être que l'ouvrage du cœur et ne l'oublierait jamais ; — par M. le duc de Bourgogne, par dames ; après plusieurs choses obligeantes, Madame ajout regardant ceux qui l'entouraient : « Tout le monde voudrait Breton aujourd'hui. »

A ces audiences, les députés furent accompagnés par tou Bretons qui étaient à la cour.

Ils n'oublièrent pas les intérêts de la province, ils virent ministres. Le contrôleur général leur dit : « qu'il ne pouvai s'expliquer clairement avec eux, mais que nous pouvions as la province que le Roi était disposé à lui donner des marques satisfaction. »

Les Etats approuvèrent les démarches de leurs délégués et, les remercier, accordèrent des gratifications de 15.000 livres vèque de Quimper et à M. de Morant, et de 10 000 livres à Prémion [1].

[illegible]

[1] *Archives départementales d'Ille-et-Vilaine*, C. 2687 ; C. 1760.

l'intendant, escorté de quatre soldats, pénètre chez lui et lui une lettre de cachet. Aussitôt il entre précipitamment da cabinet, saisit ses papiers et les met sous scellés. Immédiat sans donner au prisonnier le temps de respirer, sans éga larmes et aux gémissements de sa femme épouvantée, on monter avec un exempt dans une chaise de poste qui part er de gardes[1].

M. du Pargo est arrêté avec la même brutalité. Quels donc les motifs de ces mesures de rigueur ? Il faut, pour les quer, remonter un peu en arrière.

L'édit du vingtième avait soulevé de toutes parts de vives tations. Le Parlement de Paris avait refusé de l'enregistrer s'était soumis que dans un lit de justice tenu à Versail 21 août 1756, et où le roi lui-même avait ordonné l'enregistr De plus, Louis XV avait tenu à Paris, le 13 décembre, un nc lit de justice au sujet de l'affaire des refus de sacrements, à l duquel la plupart des membres du Parlement avaient donn démission[2]. « Nous avons lundi un lit de justice, je souhait réussisse mieux que le dernier, mais j'en doute, » écrivait mê des ministres[3].

Les Parlements de province subissaient le contre-coup agitations. Celui de Rennes décida, le 16 novembre 1756, d'ac des remontrances au Roi au sujet du nouveau vingtième. E furent arrêtées et expédiées que le 15 décembre.

A ce moment, les Etats étaient réunis. Pendant leur ter était d'usage que la Cour ne siégeât pas. Tous les procès rel des affaires concernant les membres des Etats étaient susp durant la session, quinze jours avant et quinze jours après, arrêté du Conseil du Roi, rendu à chaque tenue sur la deman procureur général syndic. C'était une sorte d'immunité mentaire.

[1] *Archives départementales d'Ille-et-Vilaine*, C. 1760. Lettre du Par au Garde des sceaux.

[2] Mémoires et Lettres du cardinal de Bernis, t. I, p. 214.

[3] *Archives nationales*, H, 639. Lettre confidentielle et autographe du de Saint-Florentin à son neveu le duc d'Aiguillon, 11 décembre 1756.

t les magistrats ne restaient pas inactifs. Le duc
les accuse d'avoir encouragé et dirigé la résistance des

cheux de voir l'union qui paraît établie entre les Etats
ent et celle que cette compagnie semble aussi former
ement de Paris, » écrivait M. de Saint-Florentin dans
fficielle dès le 28 décembre 1756 ; et le 2 janvier suivant :
ût, comme à vous, qu'il y a des liaisons dangereuses
urs membres de cette assemblée et du Parlement et que
ernicieuses pourraient bien s'étendre au delà des bornes
ice[1]. »

ertain que l'association des Etats et du Parlement ne
en Bretagne que des suites très préjudiciables à l'auto-
. Les plus grands malheurs devaient naturellement
réunion de ces deux forces contre l'autorité royale...

bre). « Ce n'était pas du côté des Etats que le duc
trouver la plus forte opposition. Le Parlement lui
ore plus d'inquiétude parce que depuis quelques jours
agnie ne cessait de cabaler pour mettre le trouble dans
. Déjà même le bas du théâtre paraissait ébranlé et
chefs de la noblesse se fussent préservés jusque là de
,.., il était à craindre que leur crédit dans l'assemblée
assez grand pour contenir la foule des petits gen-
des évêchés de Rennes, Vannes et Saint-Malo qui ont
ménager le Parlement »...

bre). « A cette époque le Parlement redoublait ses cabales
er les Etats à suspendre toute démarche sur le second
usqu'au moment où la cour aurait répondu à ses re-
... A force d'intrigues, de menaces et d'espérances, les
ires parvinrent à entraîner de leur côté la plus grande
ordre de la noblesse[2]. »

nationales H. 639. Lettres de M. de Saint-Florentin au duc
fficielles) 28 décembre 1756, 2 janvier 1757.

nationales H. 630. *Compte rendu des Etats de 1756. Mémoire*
inédit *en faveur du duc d'Aiguillon.*

Le duc exagère certainement l'influence et l'action des membr du Parlement sur les gentilshommes. Mais il est certain qu ceux-ci, commençaient à être fort surexcités.

Le duc trace le tableau suivant de la salle des séances (2 janvier)

« L'assemblée s'abandonnait sans réserve au tumulte le pl indécent. La plus grande partie des membres de la noblesse q était sortie pour aller dîner, revenait le soir la tête fort échauffé Les conseillers du Parlement qui conduisaient la cabale se gli saient dans l'assemblée, à la faveur de l'obscurité de la salle, e cortés de plusieurs avocats ou de procureurs qui leur étaie dévoués, les uns prenant place dans la tribune (réservée au publi les autres venant presque sur le théâtre. A dix heures du soir théâtre était plus rempli qu'il ne l'avait été depuis l'ouverture d Etats, plus déraisonnable et plus emporté que jamais; mais bie sôt l'ennui succédait à cette tourmente, et, après de longues absurdes contestations, on en était réduit à ne chercher qu'un pr texte plausible pour se retirer. Ces zélés défenseurs de la provinc ces fiers représentants de la nation bretonne n'avaient plus la t assez libre pour prendre un parti. Les uns voulaient aller au b les autres se coucher. tous paraissaient ou accablés de sommeil, excédés de la discussion de l'affaire qui les retenait assemblés milieu de la nuit. Alors les gens sages songèrent à trouver moyens de faire une retraite devenue si nécessaire et ouvrirent conséquence l'avis suivant qui fut agréé généralement : offrir po l'abonnement du second vingtième 900.000[1]. »

Cette peinture assez vivement brossée, est certainement malve lante et gratuitement poussée à la charge. Mais la présence habitue de quelques conseillers dans la salle des séances ne paraît gu douteuse, car, plus tard, les avocats des Etats ne s'en défendire que faiblement : « C'était un usage de simple honnêteté, disent-i où les Etats sont dans tous les temps de laisser entrer dans la sa de leurs assemblées les membres du Parlement et même les étr

[1] *Archives nationales*, H. 630. *Mémoire manuscrit en faveur du d'Aiguillon*. Ce passage a déjà été cité par M. de Carné *Etats de Bretagne* I. 107 ; il dit l'avoir emprunté au *Journal du duc d'Aiguillon* t. 1, p. 328.

sition de ses collègues, on décida d'arrêter les magistrats. Ceux-ci furent saisis dans la nuit du 9 janvier et la séance du 10 n'eut pas lieu. Ce jour-là, les conseillers restèrent assemblés au Palais jusqu'à près de trois heures de l'après-midi, mais aucun arrêté ne fut pris.

Ces ordres rigoureux, qui les avait sollicités? Etait-ce le duc d'Aiguillon? Ses adversaires l'en accusent formellement[1]. Il n'osa jamais leur opposer une dénégation formelle.

Et même dans une longue lettre écrite huit ans plus tard à M. de Saint-Florentin, lettre qui est une sorte d'exposé justificatif de ses relations avec le Parlement de Bretagne, il laisse échapper l'aveu suivant : « Malgré les circonstances critiques dans lesquelles je me suis trouvé, je n'ai fait aucun coup d'autorité ; je n'ai jamais demandé de lettres de cachet, *à l'exception de celles qui furent données, en 1757, à MM. de la Gâcherie et du Pargo,* à la demande du chef même de la Compagnie qui crut ne pouvoir pas autrement apaiser le feu qui s'était allumé[2]. »

Le duc avait voulu frapper un grand coup et intimider le Parlement. Il connaissait mal le caractère breton. Ces rigueurs produisirent un effet contraire à celui qu'il attendait.

Le Parlement protesta dans deux lettres adressées au Roi.

A ce propos M. de Saint-Florentin écrit au duc :

« S. M. après avoir avoir pris lecture de ces lettres, m'a chargé de répondre au Parlement qu'elle n'avait donné ces ordres qu'en grande connaissance de cause et pour des raisons particulières de mécontentement et que son intention n'était pas d'y rien changer. Je marque la même chose à M. d'Amilly (premier président du Parlement) et je lui ajoute que S. M. a désapprouvé l'affectation avec laquelle le Parlement s'explique sur les circonstances de l'exécution de ses ordres, et qu'elle est instruite qu'ils ont été exé-

[1] M. d'Aiguillon pouvait seul avoir sollicité ces ordres, et il les avait sollicités sur un faux exposé. « *Réponse au grand Mémoire de M. le duc d'Aiguillon* in-4°, p. 10. — *Arrêt du Parlement de Bretagne*, 14 août 1770. Imp. in-4°, p 37.

[2] *Archives nationales*, H 630. Lettre du duc d'Aiguillon à M. de St-Florentin, 18 août 1764.

c tous les égards et tous les ménagements convenables.
l en effet très satisfaite de la manière dont vous avez
ı ses intentions à cet égard[1]. »
ne temps, M. de Saint-Florentin adressait de sa main à son
ıx billets confidentiels dont il est curieux de comparer le
ıi de la dépêche officielle :

avez eu bien de la peine et souvent du désagrément,
out le monde chante vos louanges, et du moins c'est une
›n. Je suis bien aise que l'exemple que vous avez été
faire en ait imposé assez pour contenir et la cabale et le
t. La lettre de protestation m'a paru aussi plate que la
ridicule, et il me semble qu'ils doivent être bien honteux.
nu le premier président à sa faiblesse et à sa poltronnerie
en fâcheux d'être si mal secondé. Adieu, mon cher neveu,
du Roi est très bonne et je vais souper avec lui chez
la Marquise (de Pompadour). »

ıutre billet que je reproduis textuellement pour montrer
l'intime familiarité régnait entre l'oncle et le neveu :

7e janvier 1757. Mad. (de Pompadour) me charge, mon
ı, de vous demander comment se conduit M. de la Chalotais.
u, je vous plains bien, mais du moins vous avez, et moi
ıtisfaction que tout le monde et le Roi chante vos louanges.

Bernis est entré hier au Conseil et par conséquent ne
Vienne. M. Rouillé[2] dit qu'il est fort content du nouveau
ɜt rit du bout des dents. Bonsoir, neveu, il est deux
je suis las comme un chien[3]. »

ıts prirent parti pour le Parlement ; à plusieurs reprises
exprimer au chevalier du Pargo, frère du conseiller et

es nationales, H. 639. — Lettre de M. de Saint-Florentin au duc
, 15 janvier 1757.

es nationales, H. 639, 18 janvier 1757. Autographe.

e des affaires étrangères. Allusion au traité de Versailles conclu secré-
l'abbé de Bernis avec le comte de Staremberg représentant de Marie-
l'insu du ministre des affaires étrangères. (13 mai 1756).

es nationales, H. 639. Lettre autographe de M. de Saint-Florentin
u.

membre de la noblesse et à Mme de la Gâcherie l'intérêt qu'ils naient à leur malheur. Ces deux conseillers étaient spécialen accusés « de cabaler dans le Parlement et dans les Etats et d'en tenir correspondance avec les Parlements de Paris, Rouen et] deaux[1]. »

« M. de la Gâcherie, dit le duc, était emporté, audacieu ouvertement révolté, il avait eu, assure-t-on, l'audace de dire de les Chambres assemblées, lors de la nouvelle de l'assassina roi : « Tant mieux ! Il n'en mourra pas et cela le rendra] sage ! » M. du Pargo était inconsidéré dans ses propos et démarches et pouvait faire par son indiscrétion tout le mal l'autre aurait fait par son audace. »

« Ces deux conseillers étaient ceux qu'on avait vus se gli furtivement dans l'assemblée des Etats pour y allonger les dél rations, y entretenir le désordre, et ils avaient des confére secrètes et fréquentes avec les séditieux de la noblesse. »

« MM. de Guerry, père et fils, devaient avoir le même sort. Le mier, doyen du Parlement, était un vieillard décrépit et d'une fa santé. On était alors dans le fort d'un hiver très rude, son g âge et ses infirmités excitèrent la compassion de M. le duc qui sur lui de ne pas le faire enlever et d'avoir les mêmes égards et considération pour son fils[2]. »

V

Quoi qu'en dise le commandant, ces violences étaient aussi in tifiables qu'inopportunes, et de plus elles étaient maladroites. I risquaient de pousser à bout les Etats et de compromettre to fait les négociations pour le vote du vingtième. Mais l'assem était disposée à donner au souverain, après l'attentat que tout

[1] *Dictionnaire (manuscrit) d'administration du duc d'Aiguillon.* tom

[2] *Archives nationales* H. 630. *Mémoire en faveur du duc d'Aiguil* 10 janvier 1757.

que particu
e pour le bor
mission aux
la tâche. Le
guerre lasse
volonté du
entiment d
de ces tergi
uc et depuis
. Chaque fc
bération, M
oi !. Les gen
furent rédu
mation, l'a
ontés de S.
tièmes. »
tôt informé,
pécial pour
e Roi accord
et de 100.00
e chaque vin
x sous pou
000 livres p
ultant que l
rée du Roi,
uation de l

uarante jou

ient point i
nt ; ils avaien
.es yeux de
que. »

Mémoire en f
. 2687 ; C. 17

de Saint-Florentin pour les prier de solliciter auprès
à l'effet d'obtenir de sa bonté et d'accorder aux vœu
rappel de MM. de la Gâcherie et du Pargo. »

Le duc d'Aiguillon informé fit savoir assez sèch
lettres devaient lui être remises pour les faire passer à

La fin de la session fut consacrée aux affaires d'a
proprement dite.

Les Etats firent, d'accord avec les représentants d
glement pour les grands chemins et les corvées, ils vo
livres pour cet objet qui était encore une des gros
entre les représentants du pouvoir et ceux de la prov

Ils votèrent 3.300 livres pour dom Taillandier qui
faire distribuer le troisième volume de l'*Histoire de*

Ils accordèrent au duc d'Aiguillon les 200.000 li
mandait pour l'armement des milices garde-côtes,
sèrent 61.500 livres pour leur entretien. Ce n'était
dire, très logique ; aussi après réflexion, finirent-ils
somme.

Enfin l'évêque de Rennes, M^gr de Vauréal proposa
ter un *Te Deum* solennel, auquel les trois ordres ass
remercier Dieu du rétablissement de la santé du R
évêques instituèrent par un mandement commun un
en l'honneur des « Anges gardiens du Roi et de la r

La clôture de l'assemblée fut prononcée le 15 févr
tendant dut pousser un soupir de satisfaction. Com
M. de Saint-Florentin, « la session a été assez agi
causer beaucoup de soins et d'inquiétudes[1]. »

Le même ministre disait dans une lettre confide
d'Aiguillon : « Je suis charmé, mon cher neveu, que
fin débarrassé de vos Etats. Non-seulement je ne puis
la façon dont vous vous êtes conduit, mais je l'ai fai
qu'il m'a été possible. M. de Moras vous a rendu
tice et j'ai vu avec grand plaisir que le Roi était

[1] *Archives départementales d'Ille-et-Vilaine*. C. 1760. Le
1757.

trouve bon que vous reveniez ici aussitôt que vous le jugerez à propos. Je crois que ma nièce est fort aise aussi d'être débarrassée de cette corvée, sinon qu'elle doive être très contente de la façon dont elle a réussi[1]. »

VI

Cependant tout n'était pas fini. On désirait que le Parlement enregistrât les édits du vingtième, mais on ne voulait pas s'exposer à un refus. « Cette marque de soumission et de respect serait extrêmement agréable à S. M. C'est ce qu'il serait important que vous puissiez insinuer fortement à M. le premier président, écrivait le contrôleur général de Moras à l'intendant, ainsi qu'aux principaux membres de cette compagnie que vous connaissez les plus affectionnés au service du Roi et les plus accrédités dans leurs corps[2].

De son côté, le Parlement supportait avec peine qu'on levât des contributions nouvelles sans qu'il eût approuvé les édits, mais il répugnait à l'enregistrement après les remontrances qu'il avait adressées. A la fin, des lettres de jussion du 28 mars 1757 vinrent le lui imposer. Il s'exécuta d'assez mauvaise grâce, en insérant dans l'arrêt deux clauses qui déplurent fort en haut lieu : « la cessation des deux vingtièmes trois mois après la fin des hostilités, et la réservation des droits, libertés et franchises de la province[3].

On en rendit M. de la Chalotais responsable. Le procureur général avait « fortement insisté », paraît-il, pour qu'on soumît les édits au Parlement. Il se plaignit au duc d'Aiguillon des reproches qu'on lui adressa, et peut-être cette légère susceptibilité fut-elle le point de départ d'une inimitié qui devait bientôt remplir la Bretagne et la France entière du bruit de ses démêlés.

BARTHÉLEMY POCQUET.

[1] *Archives nationales* H. 639. Lettre autographe du comte de Saint-Florentin au duc d'Aiguillon, 16 février 1757.

[2] *Archives départementales d'Ille-et-Vilaine*, C. 1760. Lettre du 11 janvier 1757.

[3] Arrêt du Parlement de Bretagne du 14 août 1770. Imp. in-4° p. 33.

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE L'ILE DE NOIRMOUTIER

SOUS LOUIS XIV

Trois arrêts rendus par le Conseil du Roi en faveur de Mme de la Trémoille, duchesse de Noirmoutier (1674-1677)

I

Le Roy, estant en son Conseil, ayant esté informé que dame Renée Julie Aubry, veufve du feu sieur duc de Noirmoustier[1], mère et tutrice des enfants mineurs du dit deffunct et d'elle[2], est dans

[1] Renée-Julie Aubery avait épousé, en 1610, Louis IV de la Trémoille, (Louis II de la Trémoille-Noirmoutier), fils de Louis III de la Trémoille, marquis de Noirmoutier, et de Lucrèce Bouhier, fille de Vincent Bouhier de Beaumarchais. Son mari fut le premier duc de Noirmoutier.

[2] Quatre fils et une fille naquirent de cette union. M. de Montmirail, aide de camp de Condé, tué à la bataille de Senef en 1674 ; Louis-Alexandre, tué en 1677, en Portugal, au service de ce pays, dans la guerre contre l'Espagne ; Antoine-François, né aveugle, duc puis marquis de Rohan. Il mourut sans enfants le 18 juin 1733, ayant été marié deux fois : en 1688, avec Marguerite de la Grange-Trianon ; le 22 mai 1700, avec Elisabeth Duret de Chevry ; Joseph-François-Emmanuel, né en 1658, investi de l'abbaye de la Blanche de Noirmoutier, à l'âge de 11 ans, abbé de Lagny, de Grand-Selve, de la Haute-Combe en Savoie, de Saint-Etienne de Caen, de Saint-Amand, près Tournay, successivement. Au-

meilleur, et mesme obligé les habitans, pour se garentir
lie des églises et des maisons de la dite isle de leur payer
re mois une somme considérable, en sorte que la su-
erdu par cette incursion toute l'esperance qu'elle avoit
yée de ce qui luy estoit deub par ses fermiers, du passé
pour l'advenir, jusques à ce que les choses soient res-
à l'esgard de sa terre de Montmirail[1], qui luy tient lieu
trente mille livres de rente, comme elle est un passage
les troupes de Sa Majesté et que, depuis trois ans[2], il y a
ejourné prez de deux cens mille hommes, les fermiers
lonnée, pour la plus grande partie, et s'en sont retirez,
a plus part des habitans, ce qui fait que la supliante en
u de chose ; et parce que, nonobstant ces grandes pertes
rivées à la dite dame de Noirmoustier, ses creanciers ne
s de la consommer en frais par les differentes pour-
ls font pour estre payés de leur deub, ce qui acheveroit
sa famille s'il n'y estoit remedié, et Sa Majesté voulant
en considération mesme de la perte que la dite dame a
ur de Montmirail, son fils, tué dans le combat donné

ms du Collège de l'Amirauté, sur la Meuse, sous la garde de deux
u'au 16 juin 1676, jour où ils furent mis en liberté sur l'ordre des
liers de l'Amirauté, après une longue et pénible captivité. Ils
our à Noirmoutier à la fin du mois de juillet. Ces détails précis
l'un ouvrage en préparation qui portera le titre suivant : *La cap-
lançon des Otages de Noirmoutier, prisonniers en Hollande,
676*, d'après les documents inédits, orné de vingt-et-une gravures,
lierons prochainement. Les quatre-vingts pièces inédites, françaises
s, qui composent notre dossier, nous ont été très aimablement
'amille Jacobsen, à qui nous adressons ici nos très sincères remer-

[1] Il (ou Montmirel), en Brie, chef-lieu de canton de l'arrondissement
arne).

[2] durait, en effet, depuis le 6 avril 1672, jour où Louis XIV avait
ation des hostilités contre la Hollande. Il était parti le 28 avril de
pour se mettre à la tête de l'armée. Il avait passé le Rhin le
it envahi la Hollande avec ses troupes, promettant la paix aux
oumettraient, mais menaçant de ne faire aucun quartier à celles
nt. « Sa Majesté donnera ordre, portait la déclaration du 14
s biens soient pillés et leurs maisons brûlées. » Les Hollandais se
ec courage et persévérance pendant les années qui suivirent.

contre les ennemis par Mr le prince de Condé[1], auprez duquel il servoit d'ayde-de-camp.

Sa Majesté, estant en son Conseil, a accordé et accorde à la dite dame de Noirmoustier, tant en son nom que comme mère et tutrice des enfants mineurs du dit deffunct sieur duc de Noirmoustier et d'elle, un terme de delay de deux ans, pour payer les dits creanciers, luy faisant mainlevée des saisies faites sur elle des rentes à elle appartenant sur l'hostel de ville de Paris. Ce faisant, ordonne que les receveurs et payeurs des dittes rentes de l'hostel de ville seront contraints d'en vuider leurs mains à son profit; quoy faisant, ils en seront bien et valablement deschargez. Pendant lequel temps, Sa Majesté fait très expresses inhibitions et deffenses à tous ses creanciers de faire d'autres saisies ny aucunes poursuittes et contraintes pour le payement de leur deub, à peine de perte d'iceux, nullité et cassatiou de procédure, dix mille livres d'amende et de tous despens, dommages et interests.

Veut Sa Majesté que le present arrest soit executé nonobstant oppositions et autres empeschemens quelconques, pour lesquels ne sera differé, et dont, si aucuns interviennent, Sa Majesté s'en reserve à soy la connoissance et l'interdit à tous autres juges.

A Versailles, le 31e jour d'aoust 1674.

Signé : D'Aligre[2].

Le Roy a ordonné la signature de cet arrest.

Signé : Arnauld.

(Archives nationales, Reg.. E. 1773, f° 247).

[1] Le 11 août 1674, Louis II de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, avait livré, à Senef, en Belgique, un combat meurtrier aux alliés, coalisés contre la France sous la conduite de Guillaume d'Orange. Le prince avait chargé en personne à la tête de la Maison du Roi. Les Français eurent sept ou huit mille hommes de tués ou blessés et les alliés huit ou dix mille. Les équipages, les étendards et trois mille cinq cents prisonniers tombèrent aux mains des vainqueurs.

[2] Etienne d'Aligre, conseiller d'Etat, chargé en 1661 d'inventorier les papiers de Nicolas Foucquet, à Fontainebleau, avec Colbert et Pierre Poncet, après la chute du célèbre surintendant. Il fut aussi employé à l'examen des papiers de Pellisson. Il fut remplacé en 1667, dans ses fonctions de chancelier, par Michel Le Tellier. (Voir, sur ce personnage, le beau livre de M. J. Lair, intitulé : *Nicolas Foucquet, procureur général, surintendant des finances, ministre d'Etat de Louis XIV*, t. II, p. 77, 85).

années, que retenir les habitans et les empescher de deserter, leur donnant de quoy se vestir, se nourrir, ensemencer, et enfin quoy se mettre en estat de faire valoir les terres dans la suitte[1] quoy elle a employé, non seulement le peu quelle a pû tirer de terre dans un estat si miserable, mais encore des sommes con derables qu'elle a esté obligée d'emprunter. Nonobstant quc quelques creanciers de la dite dame, sans entrer dans ces consid rations, se preparent, après la surseance finie, de la consommer frais par leurs poursuittes, et la veulent mettre hors d'estat de pay ses debtes et de vivre elle mesme, s'il n'y estoit pourveu.

Sa Majesté, estant en son Conseil, a prorogé et proroge pour an à la dite dame de Noirmoustier, tant en son nom que comu mère et tutrice des enfants mineurs du dit deffunct sieur de No moustier et d'elle, le delay et surseance portez par le dit arrest trente-un aoust seize-cens-soizante-quatorze, et, en consequence, l fait mainlevée de ses fruits et revenus eschus et à escheoir, ta des rentes assignées sur l'hostel de ville de Paris que des autu biens à elle appartenans, nonobstant toutes saisies faites ou à fai par ses creanciers, ausquels Sa Majesté fait deffences de fai aucunes poursuittes, procedures et contraintes contre elle, à pei de nulité, cassation de procedure, despens, dommages et interes Ordonne Sa Majesté que les receveurs et payeurs des dites rent de l'hostel de ville de Paris et les fermiers[2] et autres debiteurs

[1] On dit dans une requête présentée par maître Jean Cougnaud, sieur de Roussière, avocat au Parlement, sénéchal de la baronnie de Commequiers, nom des otages de Noirmoutier, contre les collecteurs chargés du recouvr ment de la rançon : « Dès l'année 1674, il n'y eut presque point de levée [« « revenus], à cause de la descente des ennemis dans l'isle, par la fuite des se « fermiers, colons et louageurs qui abandonnèrent tout... » On voit ailleu dans la même pièce, que les Hollandais avaient enlevé quantité de « sel, vi grains qui dépendoient de la levée de ladite année 1673... » (Ce document f partie de notre collection de pièces inédites. C'est le n° 31 de notre dossier).

[2] Bourriaud, sieur de l'Anglée, l'un des otages, Luc Dorineau, sieur du Fi Cadou, et Antoine de la Vauguyon, sieur du Fresne, avaient pris le bail « fermes de la duchesse de la Trémoille, à partir du 1er janvier 1673, pc sept ans, à raison de vingt-trois mille livres pour chacune des deux premiè années. Ils avaient accepté comme associé le sieur Porteau, sénéchal de duchesse, sieur de la Thiberge, gendre de la femme de Bouhier du Sable et Mathurin Bourriaud, fils du sieur de l'Anglée. Mais le bail fut réalisé en a

les divers passages des gens de guerre en ont fait dim
revenues[1], et qu'encore que les créanciers de ladite dame
qu'elle a employé le peu qu'elle a tiré des dites terres au
de quelques capitaux et arrerages, il y en a toutefois quel
d'eux qui se preparent à la poursuivre et contraindre, apr
ration de la surseance qui luy fut accordée pour un an
du 18e d'aoust 1676, ce qui l'empescheroit de travailler à
toutes les dites debtes, s'il ne luy estoit sur ce pourv
considéré,

Sa Majesté, estant en son Conseil, a prorogé et proroge
autre année à la dite dame duchesse de Noirmoustier, tant en
que comme mère et tutrice des enfants mineurs du dit
duc de Noirmoustier et d'elle, la surseance portée par le
du 18e d'aoust 1676, et, en consequence, luy fait main
ses fruits et revenues eschus ou à échoir, tant des rentes
sur l'hostel de la ville de Paris[2] que des autres biens à el
tenans, nonobstant toutes saisies faites ou à faire par
creanciers, ausquels Sa Majesté fait deffenses de faire
poursuites, procedures et contraintes contre elle, à peine d
cassation de procedure, despens, dommages et interests.
Sa Majesté que les receveurs et payeurs des dites rentes d
de ville de Paris et les fermiers et autres debiteurs de la d
seront contraints comme depositaires d'en vuider leurs
son profit ; quoy faisant, ils en demeureront valablement de
en payant toutefois, par la dite dame duchesse, les arerag

Veut Sa Majesté que le present arrest soit exécuté no

[1] La lutte engagée entre Louis XIV et les alliés avait, en effet pendant cette même année 1677. Les Français avaient pris Valenciennes et Saint-Omer pendant les mois de mai et d'avril, tandis que des importantes étaient entamées sur le Rhin par Créqui contre le du rappelé au mois de juillet par l'Empereur pour se joindre au prince d

[2] La constitution de rentes publiques ne date que du XVIe siècle. F établit en 1522 les rentes sur l'hôtel de ville de Paris. Ces rentes, con qui furent établies ensuite, n'étaient pas régulièrement payées et les des XVIe et XVIIe siècles retentissent des doléances des créanciers (A. Chéruel, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et de la France*, t. II, p 1065, col. 2.)

ÉTUDES BRETONNES

MARION DU FAOUE

(Suite[1].)

CHAPITRE VI

IV

Mais n'y aurait-il pas eu, à une époque rapprochée de cell vécut Marion, mais avant elle, et de l'autre côté de Carhaix voisinage du Squiriou, par exemple, une autre voleuse de gr chemins du nom de Marie ? Celle-ci aurait-elle tué, assassiné postérité aurait-elle confondu les deux Maries ? Et la der aurait-elle ajouté à sa renommée, comme un sanglant héritag renommée de sa devancière ?

Notre savant confrère M. Luzel, s'il n'a pas résolu le probl que du reste il ne se posait pas, en a du moins préparé la solu

Au tome I[er] de ses *Gwerziou Breiz-Izel, Chants populaires d Basse-Bretagne*[2] il annonce un *guerz* recueilli dans l'évêch Tréguier[3] sous le titre de *Maria Charlès*. Au tome II, il donne c variantes de ce *guerz* sous le titre de *Marguerite Charlès*[4] e autre *guerz* faisant suite au premier et intitulé *les Rannou*[5].

[1] Voir les livraisons précédentes.

[2] Volume publié en 1868 et couronné par l'Institut, au concours de p. 359.

[3] Dont la limite ouest, comme on sait, était la rivière de Morlaix.

[4] Volume publié en 1874. P. 75 et 80.

[5] P. 88.

mière ballade est l'histoire d'une voleuse de grands chemins
rçait son industrie dans le triangle formé par Carhaix,
et Lannion. Ce territoire comprend la *lieue de grève*, à
t où la route de Morlaix à Lannion contourne la baie
ichel.

ne l'antique Œdipe, Marguerite Charlès[1] a tué son père
connaître ; elle ne se rend compte de sa fatale méprise
oyant le bonnet du vieillard sur la tête d'un de ses com-
Elle a tué sa mère ! En mourant elle *regrette* la mort de son
ais elle *s'applaudit presque* du meurtre de sa mère..

epousse une honteuse proposition parce qu'elle n'est pas
e femme ; mais elle reconnaît qu'elle a eu un enfant qu'elle
au milieu du feu.

epaire principal est à Coat-ann-Drezen (le bois de la Ron-
de la Roncerais), paroisse de Tréduder, canton de Plestin.
demande à « entrer dans le bois avec elle et ses compa-
», elle répond : « Il vous faut auparavant boire une pinte
g, de sang d'homme, sachez-le bien, afin d'avoir le cou-
le tuer les gens sur le grand chemin[2]. »

, le roi d'Espagne, apprenant ses forfaits « lève une armée
lle » et envoie cinq cents hommes « pour purger le bois
at-ann-Drezen. »

le sifflet de la Charlès retentit et glace d'effroi les soldats
ls : ils n'osent entrer dans le bois..... Par bonheur, ils
rent le seigneur de Keranglas, gentilhomme du voisinage[3],
ait fort de leur livrer la Charlès.

igneur l'invite à être marraine de son enfant nouveau-né ;
me l'héroïne de l'autre ballade, la Charlès se laisse prendre
e.

elle ne meurt pas tout entière ; elle a nourri les Rannou,
ands de la lieue de Grève qui ont longtemps détroussé les
, les Rannou « dont les exploits — (me dit M. Luzel) —

Luzel voit dans *Charlès* un nom de famille et non le qualificatif,
de la Villemarqué indique le sens, avec le P. Grégoire (go. 227) ;
les versions renchérissant encore dit : « il faudra boire *chaque*

uines du château de Keranglas se voient encore dans la paroisse de
au, près de Lannion.

« défraient encore les récits des veillées dans les cantons de Plesti
« Lanmeur, Plouaret et même plus loin. »

Reste à expliquer l'intervention du roi d'Espagne pour la répre sion des crimes de Marguerite Charlès. Ce détail bizarre en app rence peut être historique : il permet d'assigner une date aux crim de l'héroïne, et à la ballade recueillie par M. Luzel.

On sait que la Ligue appela les Espagnols au secour Ils débarquèrent en Bretagne, et, en 1596, ils se rendire maîtres du château de Primel, paroisse de Plougasnou[1] et « quelques postes sur la côte voisine de la lieue de Grève. Marguerit Charlès et les Rannou fermaient la route sur laquelle passaie leurs convois ; et l'intervention d'une troupe espagnole pour as surer la route devient ainsi un fait au moins vraisemblabl M. Luzel dit même qu'en 1598, un détachement espagnol fouilla le bois de Coat-ann-Drezen et disperse les brigands qui y avaie leur repaire[2].

Il résulterait de ce fait, que la ballade de Marguerite Charlès e de beaucoup antérieure à Marion du Faouët ; et il resterait seulemer à démontrer que la ballade recueillie à Quimperlé n'est qu'un variante de la ballade Trécorroise : ce point établi, il faudrait cor clure que Marie Charlès de la ballade n'est pas Marion du Faouë

Or, si on rapproche les termes des deux complaintes, il semb qu'elles sont issues de la même inspiration. Il y a même un cou plet de l'une qui, pour le sens, est la reproduction d'un couplet d l'autre, sauf le changement de lieu ; Marguerite Charlès dit :

« Entre Morlaix et la lieue de grève, il y a un petit bois plein d
« ronces : il y a là autant de cadavres qu'il y en a dans l'ossuair
« de cette ville. »

Marie Charlès dit à son tour :

« Entre Morlaix et Carhaix, il y a un petit bois plein de ronces
« il y a là plus de têtes de morts qu'il n'y en a dans l'ossuaire d
« cette ville. »

Et, détail curieux : ce dernier vers est répété en dans les deu ballades !

[1] Dom Morice, t III, p. 435.

[2] Ce curieux renseignement a été fourni à M. Luzel, par son parent l'abb Daniel, mort il y a quelques années, curé de Mûr (Côtes-du-Nord). M. Daniel était fils du juge de paix de Plestin, et, chercheur infatigable, avait fouillé le archives de toutes les églises, communes et châteaux du voisinage.

e Marie Tromel n'était connue de son temps et n'est
postérité que sous le nom de Marion du Faouët ou
Finefont ; et, si la ballade a été composée *en son hon-*
'explique pas que l'auteur ait donné à l'héroïne le
e Charlès.
déré, je ne puis croire que cette ballade, qui contredit
vie de Marion du Faouët, se rapporte à elle.
t-on, Marion dont le souvenir vit encore au Faouët
eu sa complainte ? N'a-t-on pas chanté son sifflet
qui s'entendait à plusieurs lieues, ses cheveux enchantés
le fer le plus dur?..... Assurément oui, et tout ré-
vieux tailleur des environs de Guémené en donnait
Il a même commencé à chanter la complainte ; mais
ui a fait subitement défaut au quatrième vers, et la
ité du chanteur n'a pu la rappeler.
inte commence ainsi :

'ré bourc'h Priziac ha Langonnet
)iwallet d'och, mar hé c'havet,
lar hé c'havet gad hi fotret
larionnic ag er Faouët.

e :

ntre le bourg de Priziac et Langonnet,
'renez garde de rencontrer
)e rencontrer avec ses gens
Marionnic du Faouët. »

qués dans ce premier couplet le nom populaire de l'hé-
eu de sa résidence ordinaire !
t correspondant qui me transmet ces vers a entendu
s son enfance chanter la complainte de Marion du
l n'y était question de Carhaix ni de Morlaix, de Marie
u marquis de Rivière.
inte retrouvée par M. de la Villemarqué n'est donc
Marion du Faouët. Quoiqu'il en soit, elle sera la page la
sante de ce trop long récit.

ait Marion du Faouët, qui a été pendue à Rennes. Il
maîtresse et vécut avec elle jusqu'à ce qu'elle fût
n association avec cette fille et le recèlement qu'il
lui de la bande étaient si notoires, que son signalement
é à la Maréchaussée pour l'arrêter. »

;nements *officiels* sont absolument inexacts. Marion
à Quimper, et les procédures permettent d'affirmer
nais *opéré* aux environs de Guingamp.

: de Marion était si inexactement redite dans des rap-
que devenait-elle dans les récits populaires ?

: dessein de *l'embellir*, on la représentait sous les plus
urs.

'ait remarquer combien était faux ce renseignement
jui nous montre Marion toujours accompagnée de
l'un blanc, l'autre noir. C'eut été le plus sûr moyen
:onnaître.

it d'une aventure qui vient d'une personne dont l'aïeul,
des environs de Quimperlé, avait reçu un sauf-
arion. Je copie :

.it non loin d'Auray un château dont les maîtres
nécréants sans foi ni loi. Un soir, à la tombée de
. pauvres capucins paraissant exténués de fatigue,
ander l'hospitalité. Les valets allaient en ricanant
ens sur eux, comme d'habitude ; mais le maître
« Non, non ! dit-il, qu'ils entrent... Nous allons
dant toute la soirée les pauvres moines servirent
a compagnie ; et, à table, on ne leur épargna pas
Eux, timides et modestes, ne paraissaient pas com-
rcasmes dont on les criblait. Le lendemain matin, les
urent se mettre en route. « — Comment ! mes bons
ous dînerez avec nous ! » — Au dîner on les fit boire;
succédaient à la grande joie des convives ; dès qu'un
e il s'emplissait de nouveau. Les moines essayaient
ervations ; mais confus, les yeux baissés, ils n'osaient
tés qu'on leur portait.
naître se leva. — « Mes bons pères, dit-il, je ne puis
vous voyagiez à pied ; vous êtes fatigués, acceptez des

« chevaux ; mes valets vous conduiront. » — Les religieux se confondent en remerciements et en excuses. Mais le maitre insiste : « Mes chevaux sont si doux qu'un enfant les mènerait. » Les moines finissent par accepter ; et, pour assister à leur départ, toute la compagnie est réunie sur le perron du château. C'est à grand'peine qu'on réussit à les hisser sur leurs coursiers ; mais à peine y sont-ils que les chevaux choisis exprès parmi les plus vifs de l'écurie dansent et gambadent ; les spectateurs rient, croyant assister à la chûte des deux cavaliers.... quand tout à coup les moines s'affermissent en selle, rejettent leurs capuchons, font un grand salut à la compagnie, et l'un d'eux s'écrie d'une voix rieuse : « Messieurs, Marionnic Finefont vous salue. » — Il va sans dire que les chevaux n'ont pas reparu. »

Ce récit qui semble de pure imagination ne pouvait trouver place dans l'*histoire* de Marion du Faouët.

De même de nos jours on a représenté Marion comme jouant des *tours* aux gentilshommes.

L'auteur d'un long récit intitulé : *Un Tour de Marion du Faouët*, contredit, sans qu'il s'en doute, les faits et même les dates de son histoire[1]. Il place la scène au mois de septembre 1755 (Marion avait été pendue en mai). Il lui donne vingt-cinq ou trente ans (elle en aurait eu au moins quarante). Il décrit sa taille haute, bien prise, ses mains un peu fortes mais blanches et potelées, ses yeux noirs très vifs ; portrait de fantaisie qui ne ressemble en rien au signalement donné plus haut[2]. Il l'habille en grande dame, la fait monter en carrosse ; et, dans ce brillant équipage, l'introduit chez un gentilhomme et ainsi aecoutrée, lui fait rendre visite à un gentihomme très simple d'esprit qui, au dessert, laisse Marion enlever toute son argenterie.

Marion n'aurait pas mérité le surnom de Finefont, si elle avait joué un pareil *tour*, et l'historiette est mal imaginée.

[1] Cette nouvelle a été rééditée au mois de janvier 1889, dans le feuilleton du journal le *Finistère* qui se publie à Quimper.

[2] Chap. II.

SOUVENIRS

D'UN

VIEUX CAPITAINE DE FRÉGATE

Publiés par son Fils

(SUITE[1].)

Sur la rade se trouvait aussi la corvette *la Bajardère*, où j'eus le plaisir de voir l'ami Le Bobinec et plusieurs autres élèves que j'avais connus à l'école ; ils nous donnèrent les détails les plus révoltants sur la manière dont ils étaient traités à bord, et sur les vexations continuelles que leur faisait éprouver le commandant Lamarche. A ce récit nous nous applaudîmes d'avoir la bonne fortune d'être placés sous les ordres d'un homme comme M. de Chateauville dont les égards et la bonté ôtaient à notre service tout ce qu'il pouvait présenter de pénible.

30 juin 1827. — Abordage. — Le 15 juin, après avoir pris nos vivres, nous appareillâmes pour *Smyrne* à la pointe du jour ; il ventait bon frais, notre ancre était mouillée par un assez grand fond et devenait très lourde, lorsque notre sillage, aussitôt après l'abattée, s'accéléra promptement. Nous mîmes alors le petit hunier sur le mât, pour diminuer notre erre, mais nous dérivions sur la *Bayadère*. Le commandant crut avoir assez d'espace, pour laisser arriver vent arrière, et aller prendre la panne sous la poupe de la corvette ; malheureusement une rafale nous envoya brusquement donner avec beaucoup de vitesse dans son bossoir, malgré le commandement de *brasse à culer partout*, qui avait été donné un instant auparavant. La violence du vent empêcha les huniers de virer en ralingue assez tôt, et le mal était fait, quand nos voiles furent sur le mât. Nous nous dégageâmes cependant avec facilité, sans engager une seule manœuvre.

Dans cette rencontre, nous perdîmes notre bout-dehors de foc,

[1] Voir la livraison de juillet 1890.

la civadière, le pistolet d'amure de misaine et une partie de la poulaine. J'admirai le silence et l'ordre qui régnèrent à bord ; on n'entendit absolument, pendant tout l'abordage, que les commandements donnés avec sang-froid et le craquement des parties qui se brisaient. La *Bayadère* en fut quitte pour son bout-dehors et son bossoir. Ces avaries ne nous empêchèrent pas de continuer notre route. On les répara pour le moment avec toute la promptitude possible ; un bon vent nous favorisa et trois heures après, nous mouillions sur la rade de Smyrne à une grande distance de terre ; l'amour-propre du commandant ne lui permit pas d'aller se mettre trop en évidence, et il préféra exécuter ses réparations hors de vue des observateurs importuns.

Nous trouvâmes au mouillage plusieurs bâtiments de guerre, entres autres l'*Armide*. Comme nos avaries seules nous retenaient au mouillage, et que les remèdes que nous autres élèves pouvions y apporter étaient fort peu de chose, il nous était permis de descendre à terre assez souvent, et j'en profitai largement pendant le séjour de la frégate.

Le 21 le brick le *Palinure* arriva en rade ; on proclamait partout, dans le Levant, la beauté, la distribution avantageuse et la bonne tenue de ce bâtiment. D'après sa renommée je désirais beaucoup le visiter, et l'occasion s'en présenta bientôt. Dans une corvée, que je fis à terre, je rencontrai l'élève de Kerisouët[1], qui y était embarqué, et qui ayant fait ses études à Sainte-Anne, avait connu un grand nombre de mes camarades du collège de Vannes[2]. Nous fîmes bientôt connaissance ; le champagne cimenta notre union et je me rendis à bord du brick, que je ne trouvai pas au-dessous de sa réputation. Aucun navire de la station ne lui était comparable sous le rapport de la propreté, de la tenue et du luxe qui y régnait ; il pouvait être montré avec avantage à tous les étrangers, chez qui on en eut trouvé peu de semblables.

[1] L'élève *Le Gallic de Kerisouët*, devenu plus tard capitaine de vaisseau, vit encore, âgé de 86 ans, et habite le château de Ménoray, près Guémené-sur-Scorff. C'est un oncle, à la mode de Bretagne, de ma femme. Son fils est conseiller général du Morbihan.

[2] Le petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray, était, sous la Restauration, du moins à l'époque où Kerisouët y fit ses études, dirigé par les Jésuites.

24, je fus envoyé avec la chaloupe et une partie de l'équipage
rdio, où je devais attendre que les hommes eussent fait de
, et lavé leur linge. Ces corvées sont généralement très longues,
ıez ennuyeuses, mais cette fois le temps m'en parut court.
:ampagne est à cette époque fort belle; dans le village
emarque une jolie maison turque avec de grands jar-
que je visitai dans toutes leurs parties. Je fumai une
ıe pipe avec les Turcs, réunis autour de la fontaine où
enaient faire leurs ablutions; puis je parcourus les bords
ıarais couverts de lauriers roses fleuris, un vrai paradis ter-
ɐ, sauf une ombre au tableau : les sauterelles. — Deux heures
'on après le lever dn soleil, il commença à en passer un grand
bre qui se dirigeaient au travers du golfe; bientôt elles se mul-
ırent tellement que le ciel en fut obscurci; elles étaient aussi
ıées que les flocons de neige pendant une forte bourrasque;
ı vers le milieu du jour, elles s'abattirent dans la plaine, de
ière à ne pas y laisser la place d'y poser le pied; en marchant,
n faisait voler des bandes devant soi. Si j'en juge par le dégât
je leur vis accomplir pendant une ou deux heures, elles doivent
er de grands ravages dans le pays, car lorsque je partis, il
estait plus un brin d'herbe dans les endroits qu'elles avaient
ıpés, et tous les oignons d'un jardin par lequel je passai avaient
creusés et dévorés jusqu'à la racine. Je m'expliquai alors
ɹquoi les jours précédents la mer en était couverte. Si l'arubat
t à souffler, lorsqu'elles traversent le golfe, il les fou-
e, les précipite dans la mer et les détruit presque entièrement.
ɯ aperçoit alors des bancs considérables, qui, portés vers le
ge par la brise, s'y putréfient bientôt en exhalant une odeur
ɹgréable. Le vent du large empêche ainsi les environs de
ɹne d'être entièrement dévastés par ces terribles animaux.

e lendemain matin, on nous annonça la mort du consul fran-
, M. Chernals; il s'était trouvé, disait-on, avec sa femme et sa
, au naufrage de la Méduse, et l'on attribuait sa mort aux
ɟues qui avait entièrement ruiné sa santé. Des détachements de
ı les bâtiments de guerre français assistèrent à son convoi, avec
ıiral et une grande partie des officiers de marine; 13 coups de

canon, tirés à l'intervalle de cinq en cinq minutes, complétèrent la cérémonie, à laquelle, me trouvant de garde, je ne pus assister.

15 juillet 1827. — Branle-bas de combat. — Le 2 juillet, ayant terminé nos réparations, nous appareillâmes avec neuf bâtiments sous notre escorte ; nous doublâmes avec assez de peine le cap Carabournioux, et nous dirigeant dans le canal de *Chio*, nous passâmes à moins d'un mille de la ville, située sur le bord de la mer, dans une plaine extrêmement riche, où nous remarquâmes une végétation luxuriante et un grand nombre de maisons de campagne. Cette plaine qui occupe le long de la mer un espace très considérable, est terminée vers l'intérieur par une chaîne de montagnes, couverte de forêts, et cultivée jusqu'à une très grande hauteur. L'île de Chio est l'apanage de la Sultane, qui a déjà puni les massacres et les dévastations des Turcs ; aussi sera-t-elle bientôt repeuplée par ses anciens habitants, car on accordera, dit-on, de grands avantages aux Grecs qui viendront s'y établir, ou y racheter leurs biens.

Le lendemain matin, nous passâmes entre Time et Miconi, puis après avoir laissé 3 navires à Syra et rangé *Antimilo*, île près de laquele nous reconnûmes le vaisseau amiral anglais l'*Asia*, nous nous trouvâmes au large, le 5 au matin, au milieu d'un convoi sarde de 16 voiles qui se dirigeait aussi dans l'ouest. Nous naviguâmes de conserve jusqu'au 7, et nous abandonnâmes alors les bâtiments sous notre escorte, qui pouvaient désormais faire tranquillement leur route, attendu que les pirates ne s'écartent guère des côtes.

Dans l'après-midi, la brise étant faible et la mer très belle, on fit faire l'exercice à feu, pendant lequel je fis des vœux pour que nous ne nous trouvions pas de sitôt en guerre sérieuse, car avec nos pauvres matelots je ne sais trop quels résultats nous pourrions espérer; ce sont tous, il est vrai, des conscrits qui n'ont pas un an de mer, et je veux croire qu'avec peu de temps ils parviendront à n'avoir rien à craindre d'un ennemi d'égale force, mais pour le moment ils laissent encore beaucoup à désirer.

Dans la nuit du 8 août, nous pensâmes cependant mettre en pratique les leçons de canonnage qu'on avait données la veille.

de quelque bâtiment fortement soupçonné de piraterie. Si nous venons à le rencontrer, et qu'il ne se rende pas immédiatement, j'imagine, à moins qu'il ne soit d'une force bien supérieure, qu'il passera un mauvais quart d'heure.

Le 10, nous nous dirigeâmes sur la ville de *Modon*, située à la pointe sud-ouest de la Morée. En approchant, nous vîmes sur la côte une foule de huttes recouvertes de mottes de terre. C'était le camp de Soliman Bey, qui commande ici, sous les ordres d'Ibrahim-Pacha, fils du vice-roi d'Egypte. — La ville de Modon, bâtie sur un rocher, qui s'avance dans la mer, est séparée du continent par un large fossé ; elle est entourée d'assez bonnes fortifications, et précédée, sur la pointe, d'une espèce de tour polygonale à trois étages, qui s'élèvent en diminuant, ce qui lui donne de loin l'aspect d'une lanterne. Cette ville et sa position offrent une idée assez exacte, me dit le commandant, de celle de Saint-Jean d'Acre. Je fus bien aise de pouvoir me représenter cette place célèbre, devant laquelle échoua le génie de Napoléon.

Le pays environnant est très inégal et d'une affreuse stérilité, le fond présente des montagnes escarpées, en partie couvertes de forêts.

Le lendemain, nous découvrîmes un bâtiment dans le golfe de *Kolokitia*, compris entre Matapan et le cap Saint-Ange. Dès qu'il nous aperçut, il hissa le pavillon autrichien, en tirant trois coups de canon. Nous allâmes à sa rencontre, et il nous dit avoir été pris et pillé, le 2 juillet, par une goëlette grecque, qui l'avait emmené au fond du golfe et l'y avait retenu longtemps prisonnier ; il venait d'être délivré par un brick de guerre grec. Le commandant lui donna l'ordre de nous suivre jusqu'à Cérigo, et nous nous dirigeâmes entre Cythère et le cap Saint-Ange. A 7 heures, nous nous trouvâmes sous le mont *Erix*, où, dit-on, l'Amour était autrefois niché ; il ne s'y trouve plus sans doute maintenant, car il ne pourrait manquer d'y rôtir en été. Ce dieu doit aimer le frais, et, tant qu'il trouvera ailleurs l'ombrage d'un myrte ou d'un laurier, il n'ira certainement pas se placer sur un roc nu et escarpé, où il serait continuellement exposé aux rayons d'un soleil brûlant.

Le 13 au matin, nous nommions déjà un commandant à la goëlette, qu'on devait prendre, lorsque nous découvrîmes bien loin

brick de guerre anglais, qui se dirigeait sur le lieu
tenaient les pirates. Il était assez clair qu'il y allait
out que nous, et qu'il nous enlevait la prise, à titre
upant. Mais, comme les bandits pouvaient se dé-
rmâmes notre batterie, nous disposant à attaquer
oindre résistance. Peine inutile, car nous vîmes
anglais mouiller près d'une petite crique où s'était
te, et y envoyer un canot, qui l'amarina sans oppo-
ge de celle-ci s'était enfui dans les montagnes, et
es pirates s'en retournant vers le village, peu satis-
de la visite qu'ils s'étaient attirée, mais n'ayant pas
· les marchandises du brick pillé avaient déjà été
en trouva aucune trace Nous ne vîmes pas d'un
anglais nous souffler ce bâtiment ; force nous fut
ire contre mauvaise fortune bon cœur ; il avait été
pour s'en emparer, et il était arrivé une heure
ious fallut donc quitter les lieux assez piteusement
ncer dans le golfe, d'où, quelque temps après, nous
ayant devant nous ce diable de brick, avec sa jolie
que.
le, au lieu d'escorter à Cérigo le brick autrichien,
rien à risquer, et au lieu de perdre du temps pen-
qui suivirent, nous nous étions tout de suite dirigés
ù il avait laissé la goëlette, nous eussions devancé
our, et le bâtiment pirate fut tombé en notre pou-
avec une partie des marchandises, qui n'auraient
ortées.
plus actif a profité de nos lenteurs. Que cela nous
our l'avenir !

J.-M.-V. KERVILER.

)

EN EST

EIL LODEN. — EN ED

2° En dornereah

I

N'en dé quet treu erhoalh m'en dé bet charréet
Ha beragnet él lér ol er blaiad medet :
Mar vennant estein mat, er veiterion gredus,
Aveid ou labourieu apert ha soursius,
E zeli difforhein perhuéh mat, d'er beanan,
En eil doh é guilé, hag er plouz, hag er gran.
Ind e zeli dornein ou blaiad ar el lér,
Séhein, guentat er gran, er cherrein ér sulér.
Aveid dornein neoah choéjet en amzér vat,
Eid ma saillou hemb poén er gran ag en tuézad,
Ma vou kalet el lér, ha, tro ha tro d'en ti,
Ma hellehèt dastum séh mat hou plouzégui.
Raksé pe huélehèt ihuéleit en ahuel
Hag é chom, hemb chanjein, tost t'er holern ihuel,
Er hogus, drest hou pen, én nean é tenawat,
Hag ér vro en amzér dé ha dé é vrawat,
Mar ne gleuet er mor é trouzal hag é son,
Er seblant e zou mat : mal é klah dornerion.

II

:, a vitin ha hemb bout dehuéhat,
ar valé er vistr aviset mat,
:r vorh tostan, a bréz kaër, d'en dachen,
at dornerion, peb unan é vanden.
id dornein mat, ha derhel pad en dé,
ih dornér eid gobér ur baré.
ès tra ker souéhus, ker kurius de huélet
ounizion én dachen dastumet.
r tro ha tro, a bep tu é mant deit,
e zeviz ol é hortoz bout gopreit,
iz en dehuèh hag er choéj étré-z-ai,
ns n'en deint quet ma ne vé reit tehai.
stui ol er vistr é tonet, hag aben
ol en trouz e oé ar en dachen.
1 e dosta, peb unan e cheleu,
hireah de hout penauz é hei en treu.
voéh ihuel ur mestr e huich tair guéh
nt en devou peb unan a zehuéh.
1 dint quet koutant,, ha gued ur voéh kriwoh,
n dei hani ma ne vé reit muioh,
ouz ha saffar, avel en houlenneu,
ant é konar de fouettal en audeu.
al hum goutant ag er priz e zou reit,
li er vistr en dès bet ou gopreit.
ant én ti, quent kommans ou labour,
lakant doh taul, hag ol é hrant inour
l kerh silet mat, en dé quent d'anderw noz,
u ér belig tuem-skaut t'oh ou gortoz.
blij muioh d'en dud ag er mezeu
daibret guet leah quent mont d'ou labourieu

III

Goudé er hetan pred é kuitér bean en ti,
Ha, quent gobér nitra, peb dornér e zeli
Monet aben d'el lér, ha, gued ur chubelen,
Hi netat perhuéh mat, hi chubat pen d'er ben :
Ma ne hrér kement-sé, gued er peutr, gued en huan,
Ha gued en doar kaijet, é vou lous ol er gran,
Diés bras de séhein, diés bras de huentat.
Neoah n'ou des mui chonj nameid a labourat ;
Peb dornér él labour e guemér é loden :
Unan ar er veragn e grog é peb fèchen
Hag hi zaul bean d'er hias ; Lod aral ou hemér
Ou diari, ou led, ou displég ar el lèr.
Quent dornein é ma guèl lezel el léviad
Doh téreneu en heaul de duemein un herrad ;
Rak é mesk ol en dud, a viskoah é larér :
En heaul aveid en ed zou er guèlan dornér.
Peb unan eid dichuéh hum den ér hoaskeden,
Lod e choutk ar en doar, réral ar ur fèchen :
Eid tremen en amzér é larér histoérieu.
Mœz quent pêl er hoaset e guemér ou fimpeu
Eid gobér ur hornad, hag, eid ou devout tan,
E sko, gued un delim, ar ur meinig bihan.
En tan e saill, e grog ér loek e zou ér horn,
Ha peb unan, d'é dro, er hemér én é zorn,
E lak tan ar é bimp, ha kentéh é huélér
Er mogued, èl kogus, é sewel én amzér.
En dornerion neoah, p'en dé groeit er hornad,
Hhum appresl te gommans dornein el léviad,
E guemér ou frailleu ha touchand é kleuér
Trouz er frailleu é skoein bep ei ; a taul rel lér·

Hani ñe lar mui grik ; ind e labour herrus,
Hemb chonjal én ou foén nag én tuemdér eahus.

En dornerion joéius e gri, e huich d'un dro,
Hag e lira d'en dason respond é ol er vro.
Mœz er mestr e zeli, aveid gobér erhad,
D'en dornerion nezé rein beba chopinad.
Kentéh en ou labour é krogant hoah herrus,
Hag, èl é raug, prepet é labourant gredus.
Quênt pêl el lériad dehuéhan zou dornet,
Hag ol er gran él lér én ur yoh dastumet.
Mœz nezé dré mé ma achiw en dornereah,
É hès ha plijadur ha joé bras én tigueah.
En dornerion e hast monet t'ou hoénieu,
Ha doh taul, lan a hred, e hra gouil er frailleu.
En noz-sen, eid en ol, er goén e zou druoh ;
Peb unan zou koutant, e zevis joéiusoh ;
Mara huéh memb, doh taul, é larér sonenneu
Én ur ivet er chistr e garg ol er harteu.
N'abuzér quet : neoah liés mat é kleuér
En dornerion é son én ur vonet t'er guér.

V

O eurus ol er ré e zalh ar er modeu
En dès bet én ou raug héliet ou zadeu !
Mœz ér vro men, allas ! n'en dès nitra dalhapl,
Hag er modeu guèlan e hia de goll fonnapl
Avel en treu aral : hiniw, ar er mézeu,
Piw e huélehèt-hui é tornein gued frailleu ?
Er mod e zou chanjet : bremen ne zornér mui
Meid gued un dorneréz e hanwér *mékani*.
Na divourusèt é guélet, él lérieu,
Dornereah er blaiad gued er *vékanieu* !
Gued spont en ou hleuér, p'en dint é labourat,
É krial, é kornal, é son, é vrundellat,

É hobér mui a drouz, ér hartér hag ér vro,
Eid kand kohlei iouank e vunsel ol d'un dro.
Tré m'ou hleuant er chaj n'arsawant a hudal ;
El loned én doareu ne hrant nameid bleijal ;
Ol en ined spontet e lausk ou sonenneu,
Hag e hia de guhèt d'en don ag er hoedeu.
Neoah aveid dalbar en dorneréz él lér,
Gobér ol el labour, gued a dud e rikér !
Guélet-ind ar ou zreid, a vitin bet en noz,
É labourat a nerh, hemb dichuéh, hemb repoz !
Ind e voulj, ind e rid, e huiz hag e boéni
Hemb ne hellant neoah dalbar er *vékani*.
Avel ul lon nanek ha n'hell torrein é hoant,
Hi e gri, hi e lonk, ha jamœz n'hum goutant ;
Mœz quent fin en dehuèh, en dud hag el loned
E gouéh ol ar ou dent, e zou hantér lahet,
O hui en dès bieu ur marh hag éhen vat,
Groeit tehai, mar karet, hed en dé, labourat,
Groeit tehai, hemb doujein, stleijal peb sort kiri,
Mœz n'ou laket jaméz de droein ur *vékani* :
Rak é-bèr é kolleint ou gloér, ou brawité ;
Biskoah mui ér foérieu ne veint klasket goudé.
Hou éhen, guéharal istimet ér hartér,
N'ou pou meid ou lardein hag ou hass d'er bosér.
Hou marh ne hrei mui chér, ne sawou mui é ben,
Ne glashou mui skrimpal na ridek ér bleinen.
Lausket enta de boéz ol hou *mékanieu*,
Ha dornet, el aguent, hou plaiad gued frailleu.
Er plouz édan er fraill ne hach quet ar el lér,
Ha hui hou pou plouz tô eid golein hou tiér.
En tuézad, gued en heaul, e skarhou hilleah guél ;
Ésoh e tifforhér er gran a zoh er pell ;
Ne huélér quet nezé, d'en han, én dro d'en ti,
Gued er gran kélidet glasteur er blousègui.

VI

Neoah deustou men dès dornet ol é vlaiad
Meitour erbet ne chonj arsaw a labourat.
Rekis é hoah goudé, mar chom braw en amzér,
Aveid séhein er gran, en displég ar el lér
Ahoel pad ur suhun, er bouljal taul ha taul,
Eid mé séhou réh mat édan tuemdér en heaul.
A pen dé séh er gran é teli bout guentet ;
Raksen el linsel vras él lér zou displéguet ;
Er velin-guenterés e zou lakeit te droein
Aveid gobér ahuel ha netat ol ér grein :
Er pell hag ol en huan e hia gued en ahuel,
Er gran mat é hunan e gouéh ar el linsel.
Kentéh pautred nerhus er harg é séhiér
Ha peb unan e gass é sahad d'er sulér.
Péh joé eid er meitour a p'en dès bet guélet
Ol é hran cherret mat ér sulér dastumet !
Ean en dès, eid er blai, ha bara de zaïbrein,
Ha gran ag er guélan ér marhad de huerhein.
Elsen, é mesk é dud, e hellou hoah bandé,
Hemb doujein er gueltr', biwein é leuiné.

MIKÉL EN DORNÉR.

LA MOISSON

'ARTIE. — LE BLÉ

2° Le battage du blé.

I

ıe le blé coupé soit charroyé et entassé dans
achever leur récolte, les fermiers actifs et dili-
ır de bien diriger leurs travaux, se hâtent de
ı grand soin, le grain d'avec la paille. Ils font
aire, sécher et vanner le grain pour l'enserrer

battre, choisissez le beau temps, afin que le
peine des épis, que l'aire soit plus dure et
aison, vous puissiez entasser votre paille bien

que vous verrez le vent monter, et se main-
t, les nuages s'éclaircir au ciel, au-dessus de
s'améliorer de jour en jour, l'apparence est
ent de chercher des batteurs.

II

in, de bonne heure, les maîtres prudents et
pied ; ils se rendent en toute hâte au bourg
ce publique, ils doivent gager des batteurs ;
ıde.

Car, pour battre convenablement et pouvoir tenir toute la journée, il faut huit batteurs pour former une compagnie.

Il n'y a rien d'aussi étonnant et d'aussi curieux qu'une réunion de journaliers sur la place publique.

Ils sont venus là de tous côtés, de chaque village, et, et en attendant qu'on vienne les gager, ils causent ensemble, fixent entre eux le prix de la journée et jurent qu'ils n'iront point si on ne veut pas le leur donner.

Mais voilà les maîtres qui viennent ; aussitôt le bruit de la place publique s'apaise. Chacun s'approche, chacun écoute avidement pour savoir quelle tournure vont prendre les choses.

Tout à coup un des maîtres, d'une voix élevée, proclame trois fois le prix de la journée.

Les uns ne sont pas contents, et déclarent formellement que personne n'ira si le prix n'est augmenté.

Ils font du tapage et du bruit comme les flots de la mer quand ils viennent en fureur battre les rivages.

D'autres cependant acceptent le prix qui est donné, et suivent les maîtres qui les ont gagés.

A leur arrivée dans la ferme, et avant de commencer le travail, tous ils vont se mettre à table, et tous ils font honneur à la bouillie d'avoine, qui avait été bien passée la veille au soir, et qui est toute fumante, dans un bassin, à les attendre.

Rien ne plait aux gens de la campagne comme une bouillie mangée avec du lait, avant de commencer le travail de la journée.

III

Après ce premier repas, on quitte la maison, et, avant tout, chaque batteur gagne au plus vite l'aire à battre. Armés de balais, tous s'empressent de la nèttoyer dans tous les sens. Sans ce premier travail, les fétus, la poussière et la terre mélangés gâteraient le grain qui serait ensuite très difficile à sécher et à vanner.

Cependant on ne songe plus qu'à travailler, et chaque batteur a sa part dans le travail : l'un, monté sur le tas de blé, prend tour à tour les gerbes et les jette en bas ; d'autres les saisissent, brisent leurs liens, et les étendent sur l'aire.

Avant de commencer à battre, il vaut mieux laisser le blé étendu se chauffer un instant aux rayons du soleil. Car chez tous les peuples on a toujours dit que pour battre le blé, « il n'y a pas de meilleur batteur que le soleil. »

Pour se reposer chacun se retire à l'ombre. Les uns s'asseyent à terre, les autres sur des gerbes. Pour passer le temps, on raconte des histoires.

Mais les hommes pour fumer, ne tardent pas à prendre, leurs pipes. Pour se procurer du feu, ils frappent avec le briquet sur un petit caillou : l'étincelle jaillit et allume la matière inflammable qui est renfermée dans un petit pot en bois ou en fer.

Tous alors prennent tour à tour le pot dans leurs mains, y allument leurs pipes, et bientôt on voit un nuage de fumée qui s'élève vers le ciel.

Cependant, dès qu'ils ont fini de fumer, les batteurs s'apprêtent à battre le blé étendu, et saisissent leurs fléaux qu'on entend bientôt tomber en cadence sur l'aire à battre.

Personne ne dit plus mot ; tous travaillent avec ardeur, sans songer ni à la fatigue ni à la chaleur excessive.

Tous sont ruisselants de sueur ; tous sont essoufflés ; mais on voit toujours les fléaux qui s'élèvent, tournent autour des têtes et tombent, en sifflant, sur la paille qu'ils tordent avec les épis.

De chaque épi jaillit aussitôt le grain qui se répand de tout côté.

Tout le blé étendu sur l'aire est bientôt battu une première fois.

Mais pour bien faire, il faut alors le retourner et le battre de nouveau. Ainsi faudra-t-il agir pendant la journée.

Cependant, quand tout ce blé est bien battu, quand on voit qu'il ne reste plus de grains dans les épis, on secoue la paille, on la réunit, puis, au moyen de fourches, on la transporte au loin pour en faire un grand tas. Mais pendant qu'on entasse ainsi la paille, la balle est recueillie et entassée à son tour.

Aussitôt on couvre l'aire de blé nouveau qu'on laisse encore chauffer au soleil pour être battu ensuite.

C'est ainsi qu'un fermier continue à travailler jusqu'à ce qu'il ait battu et ramassé tout son blé.

IV.

Quelle joie pour lui quand il se voit sur le point de finir, et qu'on va étendre sur l'aire la dernière gerbe !

Mais comment l'étendre? Elle semble avoir pris racine dans la terre, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on pourra l'en détacher. Chacun vient à son tour essayer ses forces sur cette gerbe : personne ne peut ni la déplacer, ni la bouger.

Cependant le maître vient lui-même, et lui seul, plus fort que tous les autres, réussit à l'enlever.

Les batteurs applaudissent et poussent à la fois des cris joyeux qui réveillent tous les échos du pays.

Mais pour bien faire, le maître doit alors donner une chopine de cidre à chaque batteur.

Aussitôt on s'empresse de se remettre au travail, et, comme auparavant, on travaille avec ardeur.

Bientôt tout ce qui restait de blé est battu ; le grain est entassé dans l'aire à battre.

Mais alors, par là même qu'on a fini de battre, il y a joie et plaisir dans la maison.

Les batteurs se hâtent d'aller souper et, pleins d'ardeur, ils font, à table, la fête des fléaux.

Ce soir-là, pour tout le monde, le repas est plus abondant ; chacun est content et cause plus joyeusement ; quelquefois même, pendant qu'on est encore à table, on chante des chansons tout en buvant le cidre qui remplit tous les pichets.

On n'abuse point : cependant plus d'une fois on a entendu les batteurs chanter en s'en retournant chez eux.

V

t les coutumes que leurs pères leur

il n'y a rien de durable, et les meil-
pas à disparaître comme les autres
ıpagne, qui verrez-vous encore battre

:t maintenant on ne bat plus le blé
ıppelée machine.
sister, dans les aires, au battage du

:st avec épouvante qu'on les entend
er, faire plus de bruit que cent jeunes
s.
t les chiens ne cessent pas de hurler
iaux ne font que pousser des cris.
abandonnent leurs chansons, et vont

ut pour servir la batteuse et faire

matin au soir, travaillant de toutes
ıpos ! Ils s'agitent, ils courent, ils
servir la machine. Celle-ci, comme
:, crie et avale sans cesse, sans jamais
vant la fin de la journée, les hommes
nts et sont à moitié tués.
cheval et de bons bœufs, faites-les,
ıte la journée ; laissez-les sans crainte
re ; mais ne les employez jamais à
attre. Ils ne tarderaient pas à perdre
s ne seraient plus recherchés dans
efois si admirés dans le quartier,

vous n'auriez plus qu'à les engraisser et à les conduire au boucher.

Votre cheval n'aura plus sa bonne mine ; il ne lèvera plus la tête, ne cherchera plus à hennir ni à courir dans la plaine.

Laissez donc au repos toutes vos machines, et battez, comme autrefois, vos blés avec des fléaux.

La paille, sous le fléau, ne se hache pas sur l'aire à battre, et cette paille sera excellente pour couvrir vos maisons. Le grain sort mieux des épis, et il est plus facile de le séparer de la balle. Vous ne verrez pas alors, autour de la maison, les tas de pailles verdir, en été, par le grain qui a germé.

VI

Cependant, bien que tout le blé soit battu, nul fermier ne songe encore à se reposer. Si le beau temps persiste, il faut alors, pour sécher le grain, l'étendre tous les jours sur l'aire à battre, au moins pendant une semaine, le remuer de temps en temps, afin qu'il puisse très bien sécher sous la chaleur du soleil.

Le grain doit être vanné aussitôt qu'il est sec.

Aussi la grande toile est déployée et étendue sur l'aire à battre; on met en mouvement le moulin-vanneur pour faire du vent et nettoyer le grain. Le vent chasse la balle et la poussière ; le bon grain seul tombe sur la toile.

Aussitôt de vigoureux jeunes gens le chargent dans des sacs qu'ils portent au grenier.

Quelle joie pour le fermier quand il voit tout son grain bien enserré dans son grenier !

Il a pour toute l'année, et du pain à manger et d'excellent grain pour vendre au marché.

Il pourra encore tous les jours, sans craindre la famine, vivre content et heureux, au milieu de sa famille.

MICHEL LE DORNÈR.

LA MÉSANGE DE L'ENFANT-JÉSUS[1]

A ma belle-sœur Ch. C.

Marie était assise au seuil de sa demeure
Et tournait son fuseau gonflé de fils d'argent,
Et Joseph se courbait sur le rabot, à l'heure
Où le petit Jésus jouait avec saint Jean.

Jésus dans ses doigts blancs prenait un peu de fange
Sur le bord du vieux puits au milieu de la cour,
Puis il en pétrissait une frêle mésange
Que son souffle envoyait au ciel, divin séjour.

Et comme Jean battait des mains à ce prodige,
Jésus lui dit alors tout rêveur : Avant peu
Mon souffle ravivra le lys mort sur sa tige
Et fera s'envoler les âmes au ciel bleu.

DOMINIQUE CAILLÉ.

[1] Nous avions publié, par suite d'une erreur de mise en pages dans la dernière livraison (août) de la *Revue de Bretagne de Vendée et d'Anjou*, une première version de la poésie de M. D. Caillé, *la Mésange de l'Enfant Jésus*, nous rétablissons ci-dessus le texte définitif de cette pièce.

Les fautes typographiques que nos lecteurs ont pu remarquer dans la la notice de M. Caillé sur M. Joseph Rousse, ont été corrigées dans le tirage à part.

N. D. L. R.

LE CONGRÈS BRETON DE DINAN

Le Congrès de l'Association Bretonne a tenu sa session annuelle à Dinan du 1er au 6 septembre, avec le plus grand succès. Toutes les séances publiques, tant de la section historique que de la section agricole, ont été suivies par une foule compacte, qui applaudissait vivement les orateurs. Le concours hippique, quoique improvisé, a été nombreux et excellent. La municipalité de Dinan a montré en tout une bienveillance, une bonne grâce parfaites.

L'espace nous manque, dans cette livraison, pour donner un compte rendu de l'ensemble de ce Congrès ; nous tâcherons de nous dédommager dans les livraisons prochaines. Aujourd'hui, nous nous bornerons à reproduire quelques extraits des discours prononcés à la séance d'inauguration (1er septembre) et à celle de clôture (6 septembre).

Dans la première de ces séances, M. de Kerdrel, directeur-général de l'Association, a d'abord exposé avec beaucoup de soin et de clarté, dans un langage à la fois pratique et élégant, les principales questions agricoles qui en ce moment intéressent spécialement la Bretagne. Quoique cette matière ne soit pas de notre compétence, nous tenons à reproduire, entre autres, le trait charmant relatif à la rivalité du beurre et de la margarine :

« Le beurre est un aliment ou plutôt un condiment exquis, tiré du lait, de la crême, produits eux-mêmes des herbes les plus délicates, que la vache, bretonne ou normande, choisit et pour ainsi dire butine avec un merveilleux instinct, *comme pénétrée de l'importance de sa mission.*

« Etonnez-vous après cela que le beurre soit une substance délicieuse, un vrai régal ! »

M. de Kerdrel a ensuite parlé des questions proposées aux déli-
l'Archéologie du Congrès :

Histoire et de l'Archéologie n'offre pas moins
griculture. En pouvait-il être autrement dans
ruines d'une capitale gauloise, dans une ville si
où les États de Bretagne se sont réunis neuf ou
le patrie de Du Guesclin, illustrée par ses plus
epose le cœur du héros, ce grand cœur qui ne
a gloire de la France et de la Bretagne ; enfin
i a donné saint Yves à la chrétienté, et qui va
monument qu'on lui a élevé à la place du
es barbares ?
ci le cas de célébrer la gloire de l'insigne thau-
etagne ; mais d'autres, par leur caractère et par
s l'Église, sont appelés à remplir cette auguste

z cependant de prononcer trois noms qui, à
présentent naturellement à mon esprit et que
es de notre Saint national, ne sauraient désor-
noms de Mgr Bouché, de vénérable mémoire,
ne successeur, et de mon savant ami M. Arthur
uché, dont la mort a été un deuil pour l Asso-
, revient l'honneur d'avoir pris l'initiative de
avoir en cela répondu à l'un des vœux les plu
gr Fallières qui va entourer d'une pompe ma-
l'un monument qui sera désormais, dans son
l'admiration des connaisseurs et de la vénéra-
M. de la Borderie, son rôle a été et devait être
des deux prélats. A force de recherches, ce
enu à reconstituer, ou peu s'en faut, l'ancien
siècle dernier, dans la cathédrale de Tréguier ;
ıcipaux éléments, en particulier la forme géné-
le costume du Saint. Ses indications à cet égard
ls ont été d'un grand secours à l'architecte, aux
ornemanistes, qui ont réalisé, avec un talent
andiose pensée de Mgr Bouché. Ce n'est pas tout,
légende ; M. de la Borderie, d'après les docu-
'aide du vénérable curé-archiprêtre de Saint-
M. l'archiviste des Côtes-du-Nord), lui a donné
ıvait assez de science et de critique pour mettre
e et originale figure du saint breton.
ıtions ne me démentira pas, quand je dirai que

la préface de l'histoire de saint Yves a pesé d'un grand poids dans sa balance, le jour où elle a donné à l'auteur une place dans ses rangs à côté de deux autres illustrations bretonnes, M. de la Villemarqué, dont je ne saurais trop regretter l'absence, et M. l'abbé Duchesne, qui veut bien nous honorer de sa présence. »

M. Charles de Lorgeril, député d'Ille-et-Vilaine, prenant ensuite la parole, a passé en revue les divers articles du programme soumis dans ce Congrès à l'examen de la classe d'Agriculture de l'Association Bretonne; l'incompétence de la *Revue de Bretagne* en cette matière ne saurait nous empêcher de citer au moins l'éloquente péroraison de M. de Lorgeril :

« Et maintenant, Messieurs, à l'œuvre ! travaillons avec constance et confiance ; l'Association Bretonne, depuis bien des lustres, a montré dans ce pays le chemin à toutes les réformes agricoles et à tous les progrès réalisés. Noblesse oblige, et il vous appartient, Messieurs, de montrer que les générations laborieuses et instruites qui vous ont précédés dans notre Association, ont trouvé en vous des remplaçants autant que des successeurs. Il n'en est pas un de vous, Messieurs, qui, dans un moment où la patrie serait en péril, se refuserait à la servir, à la défendre suivant ses aptitudes, ses forces et ses moyens.

« Eh ! bien, Messieurs, il n'y a pas que les guerres où le canon parle, qui mettent la patrie en danger ; il y a bien d'autres luttes où sa prospérité, sa richesse, voire son existence, sont menacées. Pour ce genre de combats il y a aussi des déserteurs : on les nomme les oisifs, les insouciants et les découragés. L'Association Bretonne a pour mission d'arrêter les déserteurs, de les réconforter dons ses congrès et de les ramener dans le champ-clos des luttes agricoles, où, tantôt par la parole et tantôt par l'action, l'on sert si bien et si dignement l'agriculture, cette vraie mère nourricière de la Patrie française. »

Enfin, en l'absence de M. de la Villemarqué, directeur de la classe d'Archéologie, M. Arthur de la Borderie a adressé, au nom de cette classe, le salut d'arrivée à la cité qui accueillait cette année le Congrès Breton. Il l'a fait dans un discours qu'on pourrait appeler l'éloge historique et pittoresque, d'ailleurs fort mérité, de la ville et du pays de Dinan. Ce discours rentrant tout à fait dans la « spécialité » de la *Revue de Bretagne*, nous en donnons ici la plus grande partie :

« ... Voyez autour de nous les monuments : du château de Dinan au château de Léhon, du portail de Saint-Sauveur au chevet de l'église St-Malo, nous sommes ici en pleine histoire de Bretagne. Des monuments, jetez vos regards un peu plus loin, sur les paysages qui les encadrent : nous sommes en pleine poésie.

« Ailleurs, dans la plupart des autres villes, ces mots de *portes*, de *murs*, que la presse répète à tout propos, ne sont que des métaphores surannées, des termes d'une rhétorique banale qui ne répondent à aucune réalité.

« Ici, Messieurs, à Dinan, ces mots expriment au contraire une chose tangible, visible, parfaitement réelle.

« Quoiqu'une de vos portes manque à l'appel, il en reste quatre à votre ville, dont trois sont au nombre des types les plus curieux de l'architecture militaire du moyen âge. Des murailles, il vous en reste aussi, et solides encore, fondées sur un roc indestructible, qui ont souvent bravé, repoussé l'assaut des ennemis de la Bretagne. Et si du haut de ces murs nous ne voyons plus (grâce à Dieu !) les tentes menaçantes du camp anglais de Lancastre, de là nous pouvons toujours contempler la Rance, promenant sinueusement ses eaux dans cette vallée admirable dont le fonds est un tapis de velours vert, dont les pentes chargées d'arbres splendides ont dû servir de modèles aux vieilles et éclatantes tapisseries, dites *verdures de Flandres*, si recherchées aujourd'hui, où, sur des masses de feuillée opulente, émergent çà et là des cavaliers, des attelages champêtres, de rustiques chaumières et de fiers châteaux, des clochers pointus et des villages pittoresques.

« Mais ce qu'on ne voit point dans les tapisseries et ce qu'on voit du haut de vos murs, c'est la gigantesque colonnade de votre viaduc, coupant si hardiment la vallée et dont les immenses arcades encadrent les toits du faubourg de Rance, alignés comme un troupeau le long du quai où les bateaux à vapeur versent chaque jour des flots d'étrangers, de visiteurs, d'admirateurs de votre ville et de votre pays.

« Ce qu'on voit moins encore dans les tapisseries flamandes, et ce qu'au moins l'on soupçonne du haut de vos murs, quand de la promenade Saint-Sauveur on regarde vers le nord, c'est cet autre prodige qui, un instant (mais à tort selon moi), faillit rejeter dans l'ombre votre élégant viaduc ; c'est ce monstre de fer *(monstrum horrendum, informe, ingens)*, qui — au grand ébahissement d'une multitude clouée là, bouche béante, nez en l'air, par la stupeur — voyagea sans support dans les airs deux jours durant, pour unir l'une à l'autre les rives opposées de la Rance, là ou la Rance est déjà un bras de mer : c'est le colossal pont de Lessart.

« Rare et précieux privilège ! Pour honorer, embellir, glorifier cet heureux coin de terre, pour y attirer, charmer et retenir les visiteurs,

— l'homme et la nature, le présent et le passé, l'art ancien et l'industrie moderne ont uni leurs efforts et leurs merveilles.....

« L'art des âges anciens a semé à Dinan ses œuvres aux formes variées, dans les rues, dans les places, un peu partout. Les décrire, les énumérer seulement serait fort long. Je me bornerai à en citer deux, qui à la vérité dominent tout le reste :

« D'abord, l'admirable façade romane de Saint-Sauveur, heureusement restaurée; ce triple portail, d'un caractère grandiose et élégant tout à la fois, portant sur ses faisceaux de colonnettes une véritable broderie de pierre : archivoltes, voussoirs, chapiteaux tout couverts de sculptures symboliques, où l'art byzantin, sans perdre son caractère solennel, a assoupli sa rigidité jusqu'aux fantaisies les plus diverses : bref, le chef-d'œuvre du style roman fleuri en Bretagne.

« Puis, de l'autre côté de la ville, le donjon du duc Jean IV (car je me refuse à répéter ici l'erreur absurde, sans excuse et sans prétexte, qui, depuis une vingtaine d'années, en a fait, on ne sait pourquoi, le « Château de la duchesse Anne ») : deux tours hautes de cent dix pieds, liées entre elles et distinctes cependant, unies par un savant artifice de construction ; gigantesque *bilobite* (passez-moi le mot) aux lignes verticales droites et sévères, mais dans le sens horizontal enveloppé de courbes onduleuses ingénieusement variées qui caressent l'œil ; mélange de force et de grâce, de sveltesse et de vigueur. Au front, une couronne de machicoulis à arcades trilobées, portées sur des consoles qui s'effilent et se profilent, descendant contre la muraille en minces pilastres fort allongés d'une élégance très originale.

« De la plate-forme supérieure se découvre tout un splendide panorama, où, parmi les sites les plus variés, émergent les lieux célèbres, les grands souvenirs historiques : au nord, Corseul et sa ville gallo-romaine, plus loin Saint-Cast et la défaite des Anglais; au sud, Evran, Beaumanoir et le combat des Trente ; Bécherel sur la montagne, cette batailleuse petite ville par laquelle passa au XIV^e^ siècle toute la guerre de Blois et de Montfort, et à qui une main impie ravit naguère le dernier témoin de sa gloire, le dernier fleuron de sa couronne murale ; plus loin encore, Montmuran, où Du Guesclin fut armé chevalier...

« Mais, Messieurs, ici, pour rencontrer devant soi les grands noms, les grands souvenirs de l'histoire, nul besoin de se hisser jusqu'à la plate-forme du château : il suffit de se promener dans les rues.

« Vous passez près de la tour de l'Horloge, l'heure sonne : la cloche que vous entendez est un don de la bonne duchesse Anne de Bretagne aux Dinanais, l'an 1507, en reconnaissance du bel accueil qu'elle avait reçu d'eux l'année précédente, de « la joyeuse bergerie » faite à sa louange, de la grande chère, des bons vins, et surtout des témoignages

de vive et respectueuse affection qu'ils lui avaient prodigués sous toutes les formes.

» Vous vous rendez à l'Exposition de peinture[1] : ce campement artistique est présidé par un personnage de pierre au sourcil énergique, qui jamais assurément n'a tenu de pinceau et n'en est pas moins l'auteur de grands et mémorables tableaux d'histoire ; Bertrand Du Guesclin. Ce lieu même où trône sa statue, c'est le théâtre d'un de ces combats homériques qui ont fait de Bertrand l'Achille du moyen âge et qui obligèrent ses contemporains à le mettre, aussitôt après sa mort, dans la galerie des neuf *Preux*, c'est-à-dire des neuf héros par excellence, dont le nombre fut ainsi porté à dix et y est resté fixé depuis lors.

» Vous allez à la Fontaine-des-Eaux : vous passez sous une vieille porte de l'enceinte murale, la porte Saint-Malo. Regardez-la avec respect, cette porte. C'est par là qu'en février 1598 les Dinanais, grâce à leur courage et leur finesse (car ils y mirent l'un et l'autre), chassèrent, non pas seulement de leur ville, mais de toute la Bretagne, les brandons impies de la guerre civile, et firent du même coup rentrer dans leurs murs, dans toute la Bretagne, dans toute la France, la paix sociale, la concorde entre tous les citoyens unis désormais dans un même sentiment et marchant vers un même but : la prospérité, la grandeur de la Patrie. Exploit mémorable, qui mérita à Dinan, de la part du roi populaire Henri IV, le plus bel éloge qu'une ville puisse recevoir !

» Restons sur ces souvenirs, sur ces noms ; il n'en est point de plus grands et de plus chers pour nous : Anne de Bretagne, la dernière, la plus pure incarnation de la nationalité bretonne ; Henri IV, le représentant de la pacification des esprits et des cœurs au sortir des discordes civiles, de l'union intime des citoyens en vue du relèvement de la France ; Du Guesclin, le grand patriote français et breton, l'implacable ennemi de l'étranger envahisseur, le libérateur du sol français après les premiers désastres de Créci et de Poitiers, le glorieux précurseur de la grande Libératrice, de la merveilleuse et surhumaine héroïne à laquelle la France doit des autels : Jeanne d'Arc !

» Quand, dans une ville, on trouve une pareille trilogie, c'est un devoir pour quiconque aime et cultive l'histoire de la patrie, d'étudier avec un soin spécial celle de cette ville.

» Voilà pourquoi le Congrès breton est venu ici avec empressement.

[1] Exposition installée à Dinan sur la place Du Guesclin, du 21 août au 21 septembre, et organisée par la Société artistique et littéraire de l'Ouest ; elle renfermait un grand nombre d'œuvres d'un vrai mérite très agréables à voir, et plusieurs même excellentes et d'un mérite supérieur : ç'a été un vrai succès.

Voilà pourquoi nous devons tant de reconnaissance à ceux qui ont bien voulu, avec tant de zèle, préparer la si cordiale réception qui nous est faite — spécialement à M. le Maire, à M. l'Archiprêtre de Dinan, à Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc, qui daigne nous honorer de sa présence. — Voilà pourquoi, enfin, je ne puis me taire sans laisser du fond du cœur partir ce cri : *Vive la ville de Dinan !* »

Tous ces discours ont été fort applaudis, ainsi qu'une allocution improvisée par M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir, sénateur, élu, séance tenante, *président général du Congrès*.

Les *vices-présidents du Congrès* étaient MM. l'abbé Daniel, archiprêtre de Dinan ; Peigné, adjoint au maire de Dinan ; de la Nouë, député ; Haugoumar des Portes, conseiller général.

La *Classe d'Agriculture* avait pour *président* M. Larère, ancien député ; pour *vice-présidents*, MM. de la Bintinaye, conseiller général, et Bahezre de Lanlay.

La *Classe d'Archéologie* s'était donné pour *président d'honneur* M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut ; pour *président*, M. de Kerdrel ; pour *vice-présidents*, MM. Even, Guillotin de Corson, J. Bazouge et de Palys.

Comme d'habitude, la *présidence d'honneur* avait été déférée aux principales autorités du département, Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, le préfet des Côtes-du-Nord, le maire de Dinan, le colonel commandant la brigade de cavalerie, et encore MM. de Carné, sénateur, et Jacquemin, député.

La séance de clôture a eu lieu le samedi, 6 septembre, à une heure de l'après-midi. A cette séance, quatre discours ont été prononcés : par MM. de l'Angle-Beaumanoir, président-général du Congrès ; — Huon de Penanster, directeur de la classe d'Agriculture de l'Association Bretonne ; — Audren de Kerdrel, directeur-général ; — Deroyer, maire de Dinan.

Ces discours ont constaté unanimement les heureux résultats du Congrès, son succès complet auprès de la population dinanaise :

« Avant que l'heure de notre séparation prochaine ait sonné (a dit M. le marquis de l'Angle dans un discours très heureusement inspiré et très applaudi), j'ai pour mission de vous dire quel souvenir recon-

naissant sera emporté d'ici. — En échange de la générosité avec laquelle nos érudits conférenciers répandaient les richesses de leurs studieuses moissons, nous initiaient aux découvertes dues à leurs patientes recherches, la faveur populaire, grandissant chaque jour, les a soutenus et encouragés jusqu'à la fin de leur tâche et, au moment où elle s'achève, peut-être me sera-t-il permis de dire qu'elle se résume en une double et réciproque conquête : celle de l'Association Bretonne par la ville de Dinan, et celle de la ville de Dinan par l'Association Bretonne. »

M. Huon de Penanster s'était donné pour mission de résumer à grands traits les travaux du Congrès ; il s'en est acquitté avec son originalité et son esprit habituels, toujours si goûtés de ses auditeurs ; il a terminé ainsi :

« C'est ici que s'est fermée l'ère de nos discordes civiles à l'époque de la Ligue, que la paix a été rendue à la patrie française et que, suivant l'expression d'une reine de France, se sont apaisés les tumultes des partis.

« Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que nous retrouvions, près de vous, messieurs, vous les représentants de cette cité, les mêmes traditions ? Vous avez gardé le souvenir de vos grands ancêtres ; l'accueil si cordial que l'Association Bretonne a trouvé près de vous tous nous l'a prouvé. »

M. de Kerdrel, comme directeur-général, a adressé les adieux de l'Association Bretonne à la ville de Dinan ; tout son discours a été couvert d'applaudissements, surtout la péroraison :

« Nous quittons à regret (a-t-il-dit) cette charmante ville, où nous avons été si bien accueillis, et où notre but a été si bien compris. Car l'Association Bretonne n'est pas seulement une société voyageuse, s'occupant d'agriculture, d'histoire et d'archéologie. Notre but est de réveiller ou d'entretenir l'amour de la Bretagne : la petite patrie n'a jamais nui à la grande. Nous poursuivons aussi une œuvre de rapprochement. C'est en se rencontrant qu'on apprend à se connaître. S'il doit y avoir des luttes sur un autre terrain, faisons en sorte qu'elles se livrent beaucoup plus entre les idées qu'entre les hommes. Je voudrais que, tout en se combattant, on se respectât, et qu'après la bataille les adversaires, n'ayant pas d'amertume au cœur, pussent se serrer loyalement la main. Si c'est un rêve, messieurs, c'est du moins celui d'un bon Breton et d'un bon Français.

En rapportant ces paroles, les journaux de Dinan ajoutent : « Ce n'est pas assez de dire que M. de Kerdrel a été applaudi, il a été acclamé. »

Enfin M. le Maire de Dinan a répondu à ce discours par une charmante et gracieuse allocution, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire tout entière :

« Au nom de la municipalité, nous vous remercions d'être venus au milieu de nous exposer l'origine de notre vieille cité, de notre chère Bretagne, d'avoir rappelé leur passé glorieux sous des formes aussi attrayantes. Puisse cette précieuse semence germer dans l'esprit de vos auditeurs et répandre au tour de nous le goût de l'étude et de la science !

« Messieurs, c'est la première fois que vous tenez vos assises dans notre ville, et ce ne sera pas la dernière. C'est sur cette espérance que je vous dis, non pas adieu, mais : Au revoir ! »

Sur cet *Au revoir !* chaleureusement applaudi, s'est fermée la session du Congrès de l'Association Bretonne.

LES FÊTES DE TRÉGUIER

C'était fête au pays de Tréguier les 7, 8 et 9 septembre derniers ; les Bretons, conservant toujours pieusement le souvenir de leurs gloires religieuses et nationales étaient accourus en foule pour donner plus d'éclat aux manifestations qui se préparaient.

Les Trécorois, jaloux de leur saint que toute la Bretagne vénère, fiers de leur superbe cathédrale illustrée par saint Tudual, avaient habilement décoré la jolie petite ville coquettement bâtie au flanc d'un coteau baigné par le Jaudy. A ses pieds, dans un vallon gracieux tout couvert de verdure, la rivière roule des eaux limpides que, deux fois le jour, la *grande mer* refoule au loin dans l'intérieur des terres.

Mgr Bouché, de vénérée mémoire, avait consacré les dernières années de son épiscopat à faire revivre le culte de saint Yves, car, au dire des Bretons bretonnants, il n'existe pas dans toute la Bretagne un saint aussi grand qu'Yves de Kermartin :

N'en euz ket en Breiz, n'en euz ket unan,
N'en euz ket eur zant evel sant Ervoan.

Entouré d'un comité spécial où il avait groupé :

MM. de la Villemarqué, de la Borderie, membres de l'Institut ; de Kerdrel, l'abbé Dubourg, A. du Bois de la Villerabel, Anthime Ménard, Magloire Dorange, L. Bienvenue, bâtonniers de Nantes, Rennes et Saint-Brieuc ; Le Goff, curé de Tréguier ; G. de la Tour, maire de cette ville, Mgr Bouché décida de reconstruire le tombeau élevé au XVe siècle par Jean V, duc de Bretagne, dans la cathédrale de Tréguier, au lieu où avaient été déposés les restes mortels du saint vénéré.

Mgr Bouché eut la gloire d'être le promoteur de cette glorification de saint Yves, et M. de la Borderie, l'éminent historien breton, eut

l'honneur, avec Mgr Bouché, d'être l'âme de cette œuvre, car c'est lui qui a donné un caractère complètement et essentiellement breton à ce merveilleux monument, « mémorial de l'une de nos gloires nationales les plus pures. »

L'auteur du plan approuvé par le comité fut M. Devrez, architecte du gouvernement, et M. Valentin, enfant de la Bretagne, exécuta la statue du saint et une partie de la statuaire.

Comme l'ancien tombeau, le monument qui vient d'être solennellement bénit est en pierre blanche ; seuls, le soubassement et la table supérieure du sarcophage sont en granit poli.

La statue en marbre blanc de saint Yves le représente au moment de la mort, la figure est radieuse et souriante, il est vêtu de la housse, le camail de son chaperon sur les épaules ; la tête nue repose sur un quartier de roche que supportent deux anges dans une attitude émue, à ses pieds un lion est couché dans une pose fière.

Au-dessus du sarcophage s'élève un édicule supporté par d'élégants pilastres autour desquels sont groupés les principaux saints qui sont la gloire de l'Eglise de Bretagne.

Il est formé de six arcades ogivales d'une légèreté surprenante, tout ouvragées des plus gracieux motifs d'ornementation ; la pierre vit dans ces bêtes fantastiques aux contorsions étranges, se tordant en des poses curieuses ou courant au milieu des délicieuses bordures de feuillage qui entourent cet édicule où refleurit toute l'imagination de nos plus habiles artistes du moyen âge.

Ces arcades supportent une toiture en pierre très ornementée formant dais au-dessus du sarcophage.

Aux quatre angles, les ailes élevées, quatre anges sonnent de l'olifant et publient dans tout l'univers les gloires de saint Yves.

Plus de cinquante statues peuplent, de la base au sommet, ce magnifique monument, l'une des merveilles artistiques de la Bretagne.

On y voit rassemblés les saints fondateurs de nos vieilles églises bretonnes, qui font comme une auréole radieuse autour de saint Yves, ainsi que tous les personnages « plus particulièrement liés à la destinée d'Yves Hélory, par le sang, par l'affection, par les relations ou par le zèle qu'ils ont mis, après sa mort, à exalter sa mémoire[1]. »

Le monument, élevé dans l'un des bas-côtés de l'imposante cathédrale, semble un peu écrasé par la voûte et gêné dans son envolée ; mais dans sa blancheur immaculée, il fait contraste avec les murs sombres de la nef.

[1] *A. de a Borderie.* Le nouveau tombeau de saint Yves.

du matin, la circulation devient difficile. Les pèlerins entrent et sortent continuellement de l'église, toute la journée, les fidèles se prosternent en foule, devant les reliques du saint.

De tous côtés on voit des costumes étonnants au milieu de la foule compacte. Des hommes aux larges chapeaux et des femmes aux coiffes variées; des religieuses en costumes sombres et d'autres aux vêtements les plus voyants ; des religieux et des prêtres, des moines à la tête chauve circulent dans les rues. L'aspect de la petite ville est très curieux ; à tout instant des groupes se forment et se dispersent, on retrouve des figures de connaissance qu'on n'a pas vues depuis longtemps.

Impossible d'imaginer plus imposant spectacle que celui de la place de Tréguier au moment de la procession.

La foule immense se presse autour de l'imposante cathédrale et chante sur le vieil air breton de *Leiz-Breiz* les gloires de saint Yves ; du clocher superbe sortent les voix puissantes des cloches sonnant à toute volée et dominant, sans l'écraser, le chant de la multitude ; l'or des bannières reluit, les croix paroissiales étincellent sous les feux du soleil, les évêques sortent de la cathédrale bénissant la foule respectueuse qui les entoure.

La longue procession se déroule à travers les rues enguirlandées. Ce sont d'abord de jeunes marins portant sur leurs épaules de petits bateaux tout pavoisés, puis des communiantes, de longues files de religieuses aux longs costumes variés de formes et de couleurs.

Tous les ordres de la Bretagne sont là représentés, mais les religieuses du Saint-Esprit avec leurs grandes robes blanches dont la cape est entourée d'une large étoffe noire, produisent le plus curieux effet ; puis voici le long cortège de frères de l'Instruction chrétienne, de Ploërmel, suivis de files interminables de prêtres vêtus de surplis blancs.

Au milieu de ces religieux et religieuses, des groupes de chanteurs, la musique de Lannion, les magnifiques croix et les splendides bannières d'un grand nombre de paroisses bretonnes portées par des hommes à la figure énergique. Plus de cent croix, plus de cent bannières se succèdent, les unes merveilles de broderies, les autres, vieux souvenirs des temps passés, échappées par miracle aux ravages des révolutions, sont très remarquées et sont portées avec un religieux respect. Les croix paroissiales, les unes de vermeil, les autres d'argent massif, artistement ciselées, chefs-d'œuvre d'orfèvrerie pour la plupart, sont resplendissantes d'or et de pierreries : nommons au moins, comme tout à fait hors ligne, celles de Lannion et de Tréguier.

Des groupes de marins précèdent des pages, jouvenceaux du moyen âge, de la maison de saint Yves, revêtus de justeaucorps de satin noir aux armes de Kermartin, et couverts de toques de velours noir et jaune surmontées d'une plume, ils portent des gonfalons.

Puis des prêtres revêtus de splendides dalmatiques portent solennellement le précieux chef du saint — très authentique — enfermé dans un reliquaire de cristal limpide, encerclé d'or étincelant. Tout autour des Frères de l'Instruction chrétienne tenant d'énormes torches de cire, offertes par les zélateurs du culte de saint Yves. Derrière, les avocats en robe : MM. Dorange, ancien bâtonnier des avocats de Rennes ; Paul Henry, professeur de l'Université catholique d'Angers ; Ollivier, bâtonnier de Lannion ; Collin, Hillion, du Cleuziou, Bertaud, Briand, Derrien, Boullé, Ernaud, etc.,

Les prélats s'avancent, ce sont : Mgr Maupied, curé de Lamballe ; Mgr Maricourt, recteur de l'Université d'Angers ; Mgr du Marhallac'h, le Révérend Père abbé de Thymadeuc ; Mgr Potron ; Mgr Freppel ; Mgr Bécel ; Mgr Gonindard ; Mgr Fallières ; Son Eminence le cardinal Place.

Viennent ensuite : MM. Petiton, conseiller à la Cour de Cassation, comte de la Tour, maire de Tréguier, de la Borderie, ayant au cou la cravate de commandeur de Saint-Grégoire le Grand, de la Villemarqué, de la Villerabel, etc.

Après avoir parcouru toutes les rues de la ville, la foule se presse sur la place, où une estrade avait été préparée pour recevoir les prélats et y déposer la relique.

Les croix, les bannières, le clergé se rangent successivement et la foule se masse autour de l'estrade, d'où M. l'abbé Le Pon, dans une allocution en breton, harangue la foule qui l'écoute religieusement.

Le discours breton terminé, les sept évêques sur le bord de l'estrade entourent Son Eminence le Cardinal. Le Révérend Père abbé de la Trappe de Thymadeuc, avec sa cape de laine blanche, et le vénérable évêque de Jéricho, dont la longue barbe s'épanche sur sa robe de bure, font contraste avec les superbes ornements des évêques qu'ils accompagnent ; impossible de retracer le tableau saisissant de cette foule, masse noire et compacte, se courbant respectueusement pour recevoir la bénédiction des évêques tout couverts d'or, qui, les mains étendues, bénissent la foule.

A toutes les cérémonies, et surtout à l'heure des panégyriques, un public nombreux se pressait dans la vaste nef, impuissante à contenir la foule qui assiégeait littéralement les portes de la cathédrale.

M. l'abbé Morelle, secrétaire de Mgr Fallières, Mgr Gonindard et Mgr Freppel, prononcèrent après les vêpres, le dimanche, le lundi,

le mardi, trois éloquents discours, qui ont été reproduits dans plusieurs des journaux de la région : plutôt que d'en faire une analyse incolore ou d'en reproduire des extraits qui les défigureraient, nous renvoyons nos lecteurs au texte de ces panégyriques.

Pendant les cérémonies, nous avons entendu plusieurs fois la très belle *Cantate en l'honneur de saint Yves*, composée par M. Thielemans, organiste à Guingamp. Sur les mélodies bretonnes arrangées par cet excellent artiste, M. Tiercelin et M. l'abbé Le Pon ont adapté des paroles françaises et bretonnes. Tous les motifs choisis par le compositeur sont bretons, et les différents airs sont reliés entre eux par de délicieux motifs qui sont les passages les plus remarqués de la cantate.

Quelques amateurs, sous la direction de M. Tiercelin, et secondés par un chœur de chanteurs trécorois, ont donné trois auditions de cette œuvre musicale très remarquable, qui fut exécutée en breton le jour de la clôture des fêtes.

Les solos étaient chantés par M^me^ Arquint, M^lle^ Duval de Quintin, M^lle^ Dayot, de Rennes MM. le prince Karageorgevitch et Turpin de la Turmelière.

Pendant la messe pontificale du mardi, on a beaucoup remarqué et fort apprécié la superbe *Messe bretonne de saint Yves*, composée pour ces fêtes par M. Colin, l'éminent organiste de Saint-Brieuc. L'auteur, très malheureusement, n'a pu assister à l'audition de la *messe qu'il avait composée pour ce jour de fête*, et son âme d'artiste a dû regretter de ne pouvoir jouir de cette belle manifestation bretonne. Malgré l'accompagnement étrangement réduit dans la circonstance, bien qu'il soit écrit pour orchestre, nous avons goûté et admiré une très belle œuvre musicale, toute pénétrée du sentiment breton.

A l'offertoire et à l'élévation, M^lle^ du Suau de la Croix avec un merveilleux talent et le prince Karageorgveitch, accompagnés sur l'orgue par M. Tiercelin, ont supérieurement chanté l'*Ave Maria* de Wekerlin et l'*O salutaris* de Lefébure.

Tous les soirs, la foule nombreuse des promeneurs parcourait les rues étroites de la petite ville éclairées de mille lumières, car il n'est pas une seule maison pauvre ou riche, qui n'eût voulu illuminer pour manifester en l'honneur de saint Yves. En même temps, une autre foule, accompagnée par la musique, chantait des cantiques sur la place éclairée par des girandoles de lumières qui se mêlaient au feuillage des arbres. Les chants pieux à la gloire de saint Yves se continuaient fort tard, et c'est à minuit seulement que la ville rentrait dans le calme et le silence.

qui se rapporte directement au tombeau de saint Yves ; en voici le texte :

« Eminence, Messeigneurs, Messieurs, — au nom du Comité du tombeau de saint Yves, comité créé par le pieux évêque rénovateur de ce monument et constamment associé par lui à ses travaux, à son œuvre ; — au nom de ce Comité dont j'ai eu l'honneur de faire partie dès le principe, et qui voit aujourd'hui l'accomplissement de tous ses vœux, le couronnement splendide de tous ses efforts :

« Je propose à l'assemblée de porter un toast, ou plutôt d'acclamer solennellement les illustres prélats et avec eux tous les hôtes si distingués de la ville de Tréguier, qui ont donné à l'inauguration du tombeau de saint Yves cet éclat sans pareil, que l'initiateur de l'œuvre et nous, ses fidèles auxiliaires, avons toujours si ardemment désiré : désir partagé, je puis le dire, par toute la Bretagne !

« Deux noms doivent être prononcés ici tout d'abord : Mgr Fallières, Mgr Bouché.

« Celui-ci, à qui Dieu inspira l'idée de cette grande œuvre, et sans lequel aujourd'hui ni cette œuvre, ni cette illustre assemblée, ni cette glorieuse manifestation de la foi et de la nationalité bretonne n'existeraient ; Mgr Eugène Bouché, de pieuse et douce mémoire, que les Bretons n'oublieront jamais, parce qu'il les a aimés, eux et leur vieille terre celtique, leurs vieux saints, leurs vieilles mœurs et leur vieille langue ; parce qu'il a, autant et plus que personne, aimé la Bretagne !

« Pourquoi hélas ! frappé à Tréguier même, sur la brèche, pourquoi n'a-t-il pu — conformément aux vœux de tout son diocèse de Tréguier — être inhumé dans cette ville aux pieds du tombeau de saint Yves ? Aujourd'hui sa tombe rayonnante prendrait part à toutes ces fêtes, — pendant que l'âme du pieux évêque se réjouit dans les cieux (comme l'a si bien dit un des orateurs du triduum) et couvre de ses bénédictions tous ceux qui concourent à cette grande manifestation de la foi bretonne préparée par lui, à cette splendide glorification du grand patron de la Justice et de la Bretagne.

« *A la mémoire de Monseigneur Bouché !* »

« Associons-lui, MM. immédiatement son digne et vénéré successeur, Mgr Pierre-Marie Fallières, trop longtemps attendu, si joyeusement accueilli, dont l'épiscopat à son aurore a déjà porté tant de fruits.

« Il y a cinq mois, jour pour jour, Monseigneur, ayant l'honneur de parler devant Votre Grandeur, je disais :

« La Bretagne presse de ses vœux l'inauguration du tombeau de son illustre « patron ; le jour où ses vœux se réaliseront, elle sera là tout entière pour « acclamer l'évêque qui aura la gloire de couronner cette grande œuvre, comme « elle avait acclamé, il y a quatre ans, celui qui en posa la première pierre. »

« Eh bien, Monseigneur, m'étais-je trompé ? N'est-elle pas là tout entière la Bretagne ? la Bretagne fidèle, chrétienne, catholique ; la Bretagne frémissante, exultante, vous couvrant de ses ardentes acclamations, bénissant Dieu d'avoir donné à Saint-Brieuc et Tréguer un évêque qui s'identifie si complètement à ses sentiments, à ses sympathies, et qui réalise si parfaitement ses intimes aspirations.

Jamais elle n'oubliera, Monseigneur, celui qui lui a donné ce grand jour.

« *A Monseigneur Fallières !* »

On devine comment ce toast fut accueilli....

Sur l'heure même Monseigneur l'évêque de Saint-Brieuc, pour reconnaître le zèle et l'intelligence avec lesquels l'excellent clergé de Tréguer avait organisé ces belles fêtes, conféra, séance tenante, au milieu d'applaudissements unanimes, la dignité de vicaire-général au vénérable curé de Tréguer, et le camail de chanoine à notre si aimé, si distingué collaborateur M. l'abbé Le Pon, l'auteur du cantique breton de saint Yves qu'on chante aujourd'hui partout, connu dans toute la Bretagne sous le nom trop modeste, qu'il s'est donné, de *Roitelet de saint Yves*, — car il en est tout au moins le Rossignol !

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, par René Kerviler, — Dixième fascicule (Bori-Bou). — Rennes, librairie générale de J. Plihon et L. Hervé, 1890.

On peut dire que la grande personnalité bretonne de M. Arthur de la Borderie domine ce dixième fascicule de l'ouvrage de M. René Kerviler ; la notice consacrée à l'éminent érudit et historien y occupe plus de quarante pages, extrêmement compactes.

J'en demande bien pardon aux familles citées ici et à leur exact historiographe, mais, eussent-elles l'éclat qui leur manque un peu, le voisinage de M. de la Borderie risquerait de les reléguer dans l'ombre. Songez que la biographie est aussi une bibliographie, et que nul breton n'a taillé plus de besogne aux Brunet futurs que le nouveau membre de l'Institut.

Je dois pourtant une mention spéciale à la famille de Botherel, moins encore parce que dom Lobineau la fait remonter à Conan Ier, dit le Tort, duc de Bretagne, et qu'elle fut la tige de la maison de Quintin, qu'à cause de l'illustration de plusieurs de ses représentants, un maréchal de camp des armées de Louis XIV, un combattant de Saint-Cast, un contre-amiral qui se distingua à Navarin, un procureur général syndic des Etats, auteur de plusieurs ouvrages, conspirateur avec la Rouërie, devenu commissaire des princes auprès du gouvernement anglais, mort en exil après maints actes de bravoure et qualifié par M. Kerviler de « dernière personnification de la nationalité bretonne. »

D'autres familles, nobles comme les du Bot et les Bouan, bourgeoises comme les Bonnet et les Bossard, d'où le savant abbé Bossard du Clos, ont de nombreux titres à n'être pas oubliées.

Deux Bonnet appartiennent à la littérature anecdotique, Jean-Baptiste-Olivier Bonnet de Verdière, dont les œuvres poétiques complètes,

en huit volumes manuscrits, restèrent inédites, et qui s'est comparé à Daphnis sans que les Nymphes aient pleuré sa perte, un autre Bonnet (Pierre César), nantais aussi, plus moderne et moins inédit, mais dont ses contemporains ne voulurent pas davantage se coiffer, car ils ignorèrent ses *œuvres artistiques*, publiées sous le pseudonyme quasi-byronien du *Gieaour*.

La loi des contrastes amène, près de ces figures falottes d'honnêtes maniaques, le profil sinistre d'un nommé Bontemps, aussi mal nommé que possible, qui voulut organiser à Lorient des noyades sur le modèle de celles de Nantes.

Un dévouement nantais efface ces cruels souvenirs. C'est celui de Marie Bossis, cuisinière chez Mesdemoiselles du Guiny au moment de l'arrestation de la duchesse de Berry, et que son touchant attachement à la princesse rendit presque célèbre.

Nicolas-Yves Borie, dernier sénéchal de Rennes, le général Borgnis-Desbordes, dont le nom a été très mêlé à nos expéditions du Niger et du Tonkin, le colonel Boscal de Réals, les poètes Bothen et Botrel mériteraient mieux qu'une sèche mention, mais les lecteurs de la *Revue de Bretagne* veulent être conduits près de celui qui leur porta si souvent la bonne parole bretonne.

A part son passage au Conseil général d'Ille-et-Vilaine et à l'Assemblée nationale de 1871, la vie de M. Arthur de la Borderie est tout entière dans ses livres et ses études, dans le labeur incessant qui a eu la Bretagne pour unique objet.

Tel nous le voyons en 1848, à peine âgé de 20 ans et écrivant, même avant sa sortie de l'École des chartes, ce beau *Discours sur le Rôle historique des Saints de Bretagne* qui eut l'honneur d'être cité avec éloge par M. de Montalembert, tel nous le retrouvons aujourd'hui à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à la *Revue de Bretagne* qu'il a fondée et toujours dirigée, à la Société des Bibliophiles Bretons, dont il est le président et l'âme, partout où il s'agit de faire mieux connaître et plus aimer sa chère province, lui élevant de ses mains pieuses une statue qu'il perfectionne sans cesse, qu'il rêve toujours plus accomplie.

Ce culte tout filial pour la Bretagne est ce qui frappe le plus, quand on parcourt, dans l'ouvrage de M. Kerviler, la longue liste des travaux de M. de la Borderie. C'est par elle et pour elle qu'ont été écrites tant de pages, pleines du sens critique le plus aiguisé et où l'impeccable érudition n'étouffe pas la vérace éloquence.

Parlant d'un bénédictin, M. Kerviler a fait œuvre de bénédictin. Il

s'est piqué d'honneur. Il a cité, avec tous les livres et brochures, tous les articles de revues, toutes les communications aux congrès de l'Association bretonne, de 1847 à 1889. Il n'oublie pas même le la Borderie poète, récemment découvert.

Puisqu'il se faisait aussi le rapporteur fidèle des petites manifestations littéraires suscitées par les succès académiques de M. de la Borderie, je lui signale une mignonne plaquette que M. Grimaud imprima, après le banquet du 30 janvier 1884. Il y pourra lire, à la louange du correspondant de l'Institut, des vers de M. Grimaud en personne, de M. Alcide Leroux et d'un autre qui faisait ce soir là ses modestes débuts et qui est aujourd'hui le confrère en poésie de M. de la Borderie, comme il est, en critique, son très respectueux élève.

OLIVIER DE GOURCUFF.

***

Saluste Du Bartas. Choix de poésies Françaises et Gasconnes avec notice biographique et notes littéraires par Olivier de Gourcuff et Paul Bénétrix. Portrait et armes de Du Bartas. Auch. J. Capin, imprimeur et éditeur. Rue Saint-Amand et Laboulaye, 1890.

Parmi les poètes du XVI[e] siècle, il en est un qui peut être considéré comme le Milton de la France et l'aïeul de Victor Hugo, il en est un qui a jeté son cri sonore dans la mêlée littéraire comme sur les champs de bataille. c'est le vieil huguenot de Saluste, seigneur du Bartas.

Sa renommée fut immense de son vivant et balança celle de Ronsard, qui, peut-être par dépit, lança contre son rival cette critique acerbe.

> Je n'aime point ces vers qui nagent sur la terre,
> Ni ces vers ampoulés dont le rude tonnerre
> S'envole outre les airs ; les uns font mal au cœur
> Des lisseurs dégoustés, les autres leur font peur.

Après sa mort, sa renommée, comme celle de Ronsard d'ailleurs, subit une longue éclipse, mais elle vient de sortir de l'ombre plus éclatante que jamais. La ville d'Auch lui a élevé un monument, et MM. Olivier de Gourcuff, Paul Bénétrix et Parfouru, archiviste du Gers, ont remis en lumière la physionomie originale et sévère du poète soldat qui prisait

si haut « *l'honneur vrai et non l'honneur menteur,* » et qui a écrit ces vers contre les versificateurs licencieux de son époque.

> Profanes escrivains, votre impudique rime
> Est cause que l'on met nos chanstres mieux disans
> Au rang des basteleurs, des boufons, des plaisans,
> Et qu'encore moins qu'eux le peuple les estime.
> Vous faites de Clio une Thaïs impure, etc.

Le volume dont nous avons à parler s'ouvre par un curieux portrait de Du Bartas, tiré de l'édition de 1602, de la traduction de ses œuvres en anglais par Joshua Silvester, il est suivi d'un quatrain français contenant deux vers blancs, ce qui n'est pas surprenant de la part d'un écrivain du pays de Milton.

En fait d'*illustrations*, nous voyons plus loin les armes du poète, gravées d'après un tableau trouvé dans le château Du Bartas par de M. le baron de Frère de Peyrecave, et la signature magistrale de *Salluste* (*sic*) calquée sur un acte du 8 mars 1571.

En fait de *curiosité*, nous lisons dans le volume le testament de Du Bartas, fourni par M. Parfouru, qui a fait en outre des communications intéressantes sur le poète, communications qui complètent à merveille les savantes notices bio-bibliographiques de M. Paul Bénétrix et Olivier de Gourcuff. Mais la partie la plus délicate du travail incombait à coup sûr à notre compatriote, qui devait choisir dans l'œuvre colossale de Du Bartas, pleine de qualités sublimes à côté de défauts manifestes, des passages capables de donner une idée juste et avantageuse du poète dont Gœthe vantait : les sujets vastes, les descriptions riches, les pensées majestueuses, les vers pleins d'images grandes et variées, les peintures fortes et vives et les connaissances étendues en physique et en histoire naturelle. Après avoir lu les fragments choisis avec tant de goût : *Uranie*, *le Sonnet gascon sur l'amour*, l'*Hymne à la paix*, *les Neuf Muses pyrénéennes*, *la Description du jardin d'Eden*, qui peut être comparée à celle d'Hugo dans la *Légende des Siècles* (sacre de la femme), et le *Portrait de la reine Elisabeth* qui peut être rapproché de divers passages de Shakespeare sur cette princesse, nous comprenons l'enthousiasme du poète allemand pour le poète français qui pourtant voulait :

> Faire le Mein gaulois, non la Seine allemande.

Gœthe disait que nos poètes devraient « porter à leur cou le portrait

de Du Bartas et graver le chiffre de son nom dans leurs armes. » Sans aller aussi loin, nous recommandons seulement aux poètes de notre pays de mettre à une place d'honneur dans leur bibliothèque, le petit livre de MM. Paul Bénétrix, Parfouru et Olivier de Gourcuff.

D. Caillé.

***

Bretonnes et Françaises. Poésies par Raoul de la Grasserie, Paris. Alphonse Lemerre, éditeur 27-41. Passage Choiseul, MDCCCXC.

M. Raoul de la Grasserie, dans son nouveau volume « *Bretonnes et Françaises*, » associe son amour pour la France à son amour pour la Bretagne. Comme dans l'œuvre de tout vrai Breton, c'est pourtant l'amour pour la Bretagne qui domine :

On est meilleur Français étant Breton

s'écrie-t-il.

Et remarquez bien d'abord que, dans le titre de son nouveau recueil, il n'a pas écrit « *Françaises et Bretonnes* » mais « *Bretonnes et Françaises* », ce qui révèle déjà sa prédilection pour les choses de Bretagne, pour les choses de ce beau pays dont il a dit dès la troisième page de son volume :

La Bretagne paraît à la France étonnée,
Comme son avant-garde et comme son aînée,
Qui reçoit la bataille et qui donne la paix.

Que voulez-vous ? la France avec sa richesse, sa puissance, sa gloire, son génie, lui touche moins le cœur que la Bretagne avec ses vertus simples, sa pauvreté, sa navette et sa quenouille ; il suffit pour s'en convaincre de lire la belle pièce : les *Deux Patries*.

Puis, si l'on parcourt l'œuvre du poète, qu'y trouve-t-on ? des *Rondeaux bretons* où il vante la bretonne des pieds à la tête, des *Sonnets bretons* où il chante tous les produits du sol natal. Si nous cherchons quel est son poète préféré, nous trouvons *Brizeux* dont il célèbre toutes les œuvres. Les Saints qu'il vénère, ce sont les Saints bretons et sainte Anne d'Auray ; les démons qu'il redoute, ce sont les Korrigans et les Duz ; le ciel qu'il préfère, c'est le *ciel de Bretagne* ; ses promenades favorites

sont : *La Rance, Dinan, Lehon, Nantes, Josselin, Brest, Morlaix, Rennes, la grève du mont Saint-Michel,* dont il nous peint les enlisements avec une effrayante vérité, comme Hugo l'a déjà fait, je crois, dans les *Travailleurs de la mer.*

Si je cherche maintenant les pièces concernant la France, je n'en trouve qu'un très petit nombre. Outre les *Deux Patries,* il n'y a guère que trois ou quatre pièces sur la France et sa capitale, ce qui est peu sur près de soixante-dix dont se compose le volume.

M. de la Grasserie a de larges et belles idées, un style franc et original qui rappelle souvent la grâce et la vigueur de nos vieux écrivains, comme dans le magnifique poème sur le héros breton *du Guesclin,* le chef-d'œuvre peut-être du volume. Mais qu'a-t-il besoin de contraindre sa Muse aux tours de force de la sextine, genre italien plutôt que français ou breton, et aux exercices de souplesse rythmique, comme dans la pièce de *Quiberon* ? Pour nous charmer, elle n'a pas besoin de se contorsionner, elle n'a qu'à conserver sa démarche naturelle : *Incessu patuit Dea* !

DOMINIQUE CAILLÉ.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1890

PRÉSIDENCE DE M. ARTHUR DE LA BORDERIE.

La *Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne* a tenu une séance, le vendredi 5 septembre 1890, à deux heures et demie de l'après-midi, à Dinan (Côtes-du-Nord), dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, de l'Institut, président. Siégeaient au bureau, près du président, MM. Dominique Caillé, secrétaire de la Société ; Audren de Kerdrel, sénateur, délégué de la Société dans le département du Morbihan ; de la Villemarqué, membre de l'Institut, délégué dans le département du Finistère ; Daniel, curé de Saint-Sauveur de Dinan ; Guillotin de Corson, chanoine de Rennes ; Robert, prêtre de l'Oratoire, etc.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

ADMISSIONS

Six nouveaux membres ont été admis, savoir :

I. Mme RENÉE DE CONIAC, 13, rue des Dames, Rennes, présentée par MM. le marquis de Villoutreys et A. de la Borderie ;

II. M. EMILE OGER, rue du Chapeau-Rouge, 3, à Nantes, présenté par MM. Olivier de Gourcuff et Dominique Caillé;

III. Le docteur Dixneuf, au Loroux-Bottereau (Loire-Inférieu
par les mêmes.

IV. L'abbé Toussaint Lecoqu, docteur en droit civil et archiv
paléographe du Vatican, directeur du grand séminaire
Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), par M. l'abbé Daniel, arc
prêtre de Saint-Sauveur de Dinan et M. A. de la Borderi

V. L'abbé Jacques Guyot, professeur aux Cordeliers, Dina
par les mêmes ;

VI. M. Raoul de Saint-Meleuc, 3, Contour de la Motte, Renne
par MM. Plihon et A. de la Borderie ;

ÉTAT DES PUBLICATIONS

M. le Secrétaire dépose sur le bureau et fait passer sous les yeux des membres présents deux exemplaires de l'édition illustrée de *Guionvac'h*, récemment terminée, et qui va être, dans le cours du présent mois, distribuée aux membres de la Société.

Le Président communique à la Société, au nom du Bureau, un projet d'arrangement avec M. Jouaust, éditeur à Paris, au sujet de la publication des œuvres de Meschinot, poète nantais du XV^e^ siècle. Ce projet est ratifié par la Société ; en conséquence, cette nouvelle édition de Meschinot, d'un format très élégant, imprimée en caractères de choix, devra être distribuée aux Sociétaires vers la fin de l'année.

Ultérieurement — c'est-à-dire l'année prochaine, — la Société publiera un volume de documents historiques et un volume illustré de légendes bretonnes. Le Bureau n'a point renoncé à tenter une réédition des *Vies des Saints de Bretagne* d'Albert Legrand ; mais au point de vue des frais et de l'illustration il existe de sérieuses difficultés.

HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE A DINAN

M. de la Borderie expose les renseignements qu'il a pu recueillir sur l'histoire de l'imprimerie à Dinan. En voici le résumé.

C'est probablement le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne pour la Ligue, qui donna à Dinan son premier imprimeur, lorsque ce prince, ne pouvant soumettre la ville de Rennes, fit de Dinan, en 1589, la capitale de son parti dans la Haute-Bretagne. On a dit que la première imprimerie dinanaise fut installée dans le couvent des Cordeliers, mais on n'a fourni nulle preuve de cette assertion. La plus ancienne impression de Dinan, connue jusqu'à présent, est un volume in-8° de 292 feuillets ou 584 pages intitulé :

« Escript de l'e || vesque de Saingt || Brieu contenant les raisons, qui || l'ont retenu en l'Vnion des Ca || tholiques, contre la partialité || des Heretiques et Schismatiques || leurs associez et fauteurs. || *A Monsieur* || *Monsieur Levesque du Mans.* || A Dinan, || *Par Iulien Aubinière, Impri-* || *meur, demeurant en la rue des Chan-* || *ges.* 1593. »

Livre curieux, plein des polémiques théologiques et des passions politiques du temps de la Ligue. M. de la Borderie en met sous les yeux de l'assemblée un exemplaire qui lui appartient.

On mentionne aussi, comme imprimé à Dinan chez Julien Aubinière, en 1594, un « *Traité des brefs et sauf-conduits de la province de Bretagne*, par Toisse de Boisgelin, in-8° » ; — et, en 1597, chez le même imprimeur, les *Us et Coustumes de la Mer*, du même Boisgelin de la Toisse. Mais on ne connait aujourd'hui aucun exemplaire de ces deux impressions.

Julien Aubinière, le plus ancien imprimeur de Dinan, exerça, croit-on, jusque vers 1614, époque où il fut remplacé par *Jacques Mahé*, qui imprima lui-même jusqu'en 1628, et eut pour successeur, à cette date, *Jacques Aubin*, chef d'une dynastie typographique qui dura plus d'un siècle, car dans un « Etat des imprimeurs de Bretagne » dressé en 1730 par l'Intendant de Bretagne, on trouve encore à Dinan un Jacques Aubin (Archives d'Ille-et-Vilaine, *fonds de l'Intendance*, liasse C 1462).

Déjà avait paru à Dinan une autre race d'imprimeurs, destinée à une carrière plus longue encore, celles des *Huart*. Dans l'Etat de 1730, elle est représentée par un jeune Huart, dont le nom figurait alors sur les impressions, et par sa mère qui tenait l'imprimerie

EXHIBITIONS

Par M. l'abbé ROBERT, de l'Oratoire de Rennes :

1° Rituel de Saint-Malo, de 1557, intitulé :

Incipit manuale secundum morem Ecclesie Macloviensis, nuper elimatissime impressum atque castigatum, continens Ecclesie sacramenta, necnon modum administrandi ea. Prostant exemplaria Redonis, apud Gulielmum Chevau et Petrum le Bret. M. D. LVII. (Au prône, on prie, non pas pour l'évêque de Saint-Malo, mais pour celui de Saint-Brieuc). In-quarto.

2° Rituel de Rennes, de 1533, intitulé :

Incipit manuale secundum morem ecclesiae Redonensis, recentissime impressum sumptibus et cura honestissimorum virorum, Michaelis et Geraldi dictorum Angier necnon Jacobi Berthelot, bibliopolarum ea domi commorantium. Anno ab incarnatione Domini M. CCCCC XXX III, *die vero* III *novembris. Venundatur quoq. facili precio et apud quos inveniuntur cetera.*

Probablement imprimé à Caen. — In-8°.

3° *Patch work, or the comprehension in four cantois.*

Printed by Mark'em Merry wise for serious secker and company at the sign of the looking lass opposite to the cameleon in Little Britain.

Ni lieu, ni date. In-12.

4° Thèse de théologie soutenue à Dinan le 6 août 1744, imprimée à Dinan par Jean-Baptiste Huart, imprimeur et libraire *in viâ Mercatorum.* 1 feuille grand in-folio encadrée.

Par M. l'abbé PARIS-JALLOBERT :

Nouvelle méthode pour se disposer aisément à une bonne et entière confession de plusieurs années... par le R. P. Christophe Leit-

breuver, religieux de Saint-François. Chez Nicolas de la Coste, à l'Escu de Bretagne.

Ce volume imprimé à Paris, en 1655, appartenait aux Carmes de Rennes. La méthode recommandée dans ce volume a reçu le nom de *confession coupée*. Le livre, en effet, contient des feuillets composés de deux feuilles qui, en se repliant, forment des espèces d'onglets sous lesquels sont engagées des bandes coupées, sur lesquelles est imprimé un examen : bandes que l'on relève avec son couteau et que l'on plie, si la conscience vous reproche la faute indiquée. « Après la confession et de retour à la maison, dit l'auteur, on remet avec son couteau chaque ligne à sa place. »

Par M. l'abbé Daniel, archiprêtre de Dinan :

1° *Registre des professions des religieuses de Sainte-Claire de Dinan, depuis 1579 jusqu'à 1683.*

2° *Reigle de sainte Claire, écrite par les soings et vigilance de très vénérable et très révérande mère abbesse sœur Estiennette de St-Bonnaventure, diseptième âbbesse de cette communauté. Elle est mot à mot escrite et sans aucun changement, l'an de Nostre-Seigneur, 1714.*

3° *Obituaire des décés de la communauté de Sainte-Claire de Dinan* (écrit sur parchemin, avec lettres majeures enluminées).

4° De la part du frère *Ange-Victor Garnier*, des Frères de La Mennais, instituteur à Saint-Pierre de Plesguen :

Histoire de Saint-Pierre de Plesguen. — Volume manuscrit, illustré de nombreuses gravures à la plume et de plusieurs enluminures, par le Frère Ange Garnier, dessins délicats et d'autant plus curieux qu'ils sont exécutés de la main gauche.

Par M. l'abbé Fouéré-Macé, recteur de Lehon :

1° *Deux plans* du monastère de Lehon, l'un de 1654, l'autre de 1658 ;

2° Un ciseau à froid à tailler la pierre, trouvé dans la maçonnerie même de l'église abbatiale de Lehon, où il avait été sans doute

oublié par les ouvriers. Il a une forme particulière : pied long et palette plate, et doit remonter au XII[e] siècle.

3° Fragments de bois, trouvés dans un des enfeux de l'église abbatiale de Lehon et provenant du cercueil d'un des prieurs du XIV[e] siècle, dont la pierre tombale est au Musée de Dinan.

4° Un *scel* en cire verte portant les armes de Bretagne et trouvé dans le château de Combourg

Par M. le comte de Palys (au nom de M. Pilhon) :

1° *Propre de Saint-Malo de l'évêque D[illegible]smaretz*, imprimé à Saint-Malo, chez Raoul Delamare, 1730, pet. in-8°

2° *Relation de la conversion de messire Claude Toussaint Marot, comte de la Garaye, et de dame Marie-Marguerite Picquet, comtesse de la Garaye, son épouse*, par un Bénédictin (dom Trotier, des Bénédictins de Saint-Jacut), 1757, 38 p. in-8°.

Par M. l'abbé Lecoqu, directeur du grand-séminaire de Saint-Brieuc :

1° Vie de saint Yves, écrite en italien par un Breton, Pierre Chevet. Ce Pierre Chevet fut curé de *Saint-Yves des Bretons* à Rome au commencement du XVII[e] siècle et vint mourir en Bretagne. C'est probablement ce Pierre Chevet qui fut abbé de Saint-Maurice de Carnoët. Comme M. l'abbé Lecoqu l'a constaté lui-même sur les registres paroissiaux de *Saint-Yves des Bretons*, il n'était pas rare de voir ces curés bretons de Rome obtenir de riches bénéfices en Bretagne. — Cette Vie de saint Yves est signalée dans différentes bibliographies, mais pas avec son titre au complet. Le voici :

Vita, e miracoli | di S. Ivo sacerdote | e confessore | avocato de' poveri vedove e orfani | cavata da molti gravi et approbati auttori et anche d'all infor | matione presa per la canonizatione del santo, con un ser | mone fatto da Clem. VI nella detta canonizatione | con un discorso morale fatto nell'occorrenza d'alcuni punti della | vita del santo, molto utile ad ognuno di qual si vo | glia stato

e conditione | composta in lingua italiana | dal molto R. Pietro Chevet | prete della diocese Redonense in Brettagna | curato della parochia di S. Ivo, di Roma | con una tavola della moralita che vi si tratta | En Roma appresso Manelso Manelsi MDCXL, con licenza de' superiori.

Ce volume petit in-4° comprend XVI et 172 pages.

Il est orné de deux gravures : la première représente saint Yves recevant les pétitions des veuves et des orphelins, la seconde l'apothéose de saint Yves.

Le portrait du cardinal Barberini à qui l'ouvrage est dédié a disparu de l'exemplaire présenté.

OUVRAGES OFFERTS

Par MM. J. PLIHON et L. HERVÉ :

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne par *René Kerviler*. Dixième fascicule (*Bon-Bou*) Rennes. Plihon et Hervé, 1890. In-8°.

Par M. OLIVIER DE GOURCUFF :

Saluste Du Bartas. Choix de poésies françaises et gasconnes avec *notice biographique et notes littéraires par Olivier de Gourcuff et Paul Bénétrix*. Auch. J. Capin, 1890.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Le secrétaire,

DOMINIQUE CAILLÉ.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes — Imprimerie EUGÈNE LAFOLYE

LES SOCIÉTÉS POPULAIRES A NANTES

PENDANT LA RÉVOLUTION

(1790 et 1791)

De tous les moyens employés pour préparer et accomplir la Révolution, la presse fut certainement l'un des plus puissants. Ce fut la presse qui initia la bourgeoisie aux idées nouvelles, qui excita les esprits et souleva l'opinion, mais son influence s'exerça surtout aux débuts du mouvement révolutionnaire. Le jour où Loménie de Brienne (15 juillet 1788) invita tous les Français à donner leur avis sur le mode de convocation des Etats-Généraux, on peut dire qu'il creusa le lit du torrent qui devait tout engloutir. Sous prétexte de traiter une question de forme électorale, toutes les institutions furent discutées avec passion, et, quand les députés se réunirent à Versailles, l'opinion publique était déjà préparée, non-seulement à accueillir, mais même à provoquer toutes les innovations.

A partir de ce moment, sans doute, la presse ne cesse pas de jouer un rôle important puisqu'elle reproduit, transmet, multiplie les discours prononcés, mais la direction de l'opinion échappe à ceux qui écrivent pour aller à ceux qui parlent. La parole règne en souveraine à l'Assemblée Constituante, dans les réunions littéraires et surtout dans la rue, où elle provoque ces émeutes dont chacune marquera un progrès de la démagogie. Cet effet de la parole dans la rue, Chamfort l'avait prédit le jour où, dans une conversation célèbre, il disait à Marmontel : « Vous n'avez jamais

entendu parmi la bourgeoisie que d'élégants parleurs. Sachez que tous nos orateurs de tribune ne sont rien en comparaison des Démosthènes à un écu par tête qui, dans les cabarets, dans les places publiques, dans les jardins, sur les quais, annoncent des ravages, des incendies, des villages saccagés, inondés de sang, des complots d'assiéger et d'affamer Paris. C'est là ce que j'appelle des hommes éloquents.[1] »

Les hommes éloquents de Chamfort feront le 14 juillet, le 5 octobre et plusieurs autres journées qui, pour être moins célèbres, n'en exerceront pas moins une grande influence dans les décisions de l'Assemblée constituante ; ils péroreront aussi dans les sociétés populaires et, à la fin de 1790, il ne restera plus rien des institutions de l'ancien régime.

La nouvelle constitution, en multipliant sans mesure les fonctions électives, et en donnant aux administrations des pouvoirs trop étendus, avait rendu le gouvernement presque impossible. L'autorité royale, qui seule aurait pu coordonner les éléments du nouveau système et leur imprimer un mouvement homogène et régulier, avait été limitée avec une inexpérience absolue des conditions de la vie d'une grande nation. A ce moment cependant, si compromise qu'elle fût, la situation n'était pas désespérée et Mirabeau, qui connaissait son monde, croyait, quelques mois avant sa mort, qu'on pouvait encore y porter remède. Que l'on réussit à calmer pendant quelque temps les passions de la bourgeoisie, en partie assouvies, l'ordre pouvait renaître, et il n'était pas impossible que la majorité de l'Assemblée constituante, lasse de démolir, se prêtât au vote de lois répressives. Ce fut le contraire qui arriva, par l'effet des Sociétés populaires propagées rapidement dans le pays tout entier. Ces sociétés créèrent une opinion factice qui effraya l'Assemblée, et la parole, sortie de mille repaires interlopes, produisit sur elle le même effet que les émeutes des premiers temps. Au lieu de marcher contre le désordre, comme on pouvait l'espérer, la Constituante recula devant lui.

On s'imagine aisément ce que peut être une société populaire,

[1] *Mémoires de Marmontel*, in-8°, Belin, 1819, p. 400.

en quelque temps et en quelque lieu que ce soit ; en temps de révolution, c'est bien pire ; elle n'est pas plutôt établie, que les bavards incapables et les ambitieux déçus s'y portent avec l'assurance d'y rencontrer un auditoire de curieux et d'oisifs. Ainsi que le faisait remarquer André Chénier, c'est l'auditoire qui fait la force de ces sociétés, et « si l'on considère, ajoutait-il, que les hommes occupés ne négligent point leurs affaires pour être témoins des débats d'un club, que les hommes éclairés cherchent le silence du cabinet ou les conversations paisibles, et non le tumulte et les clameurs de ces bruyantes mêlées, on jugera facilement quels doivent être les habitués qui composent cet auditoire ; on jugera même quel langage doit être propre à s'assurer leur bienveillance[1] ».

I

Le premier club politique organisé après la convocation des Etats généraux fut le *Club breton*, ainsi nommé parce qu'il se composait de députés bretons. Etabli d'abord à Versailles, puis à Paris, lorsque l'Assemblée y eut transporté ses séances à la suite des journées des 5 et 6 octobre, il se réunit dans le local de la bibliothèque du couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré, et s'appela successivement *Société des amis de la Constitution*, *Société des amis de la Liberté et de l'Egalité*, pour devenir enfin, alors qu'il eut complètement abandonné ses opinions originaires, le *Club des Jacobins*. Quelques mois après son établissement à Paris, ses fondateurs l'avaient déserté pour en fonder un autre qui, après un séjour au Palais-Royal, tira son nom de son nouveau local, le couvent des *Feuillants*. Il est difficile de préciser le moment où ces clubs, qui à l'origine se composaient exclusivement de députés, admirent à leurs séances les simples citoyens.

La législation n'avait pas statué sur ce qu'on est convenu d'appeler le droit de réunion, car on ne pouvait invoquer, pour l'exer-

[1] André Chénier, *De la cause des désordres qui troublent la France*, février 1792.

cice de ce droit, l'article 62 de la loi municipale qui reconnaissait le droit des citoyens actifs de se réunir pour rédiger des pétitions aux diverses autorités. Ce fut à l'occasion d'un cas particulier et par l'effet d'une décision qui n'avait aucunement le caractère d'une loi, que les citoyens furent autorisés à se réunir, périodiquement et aussi souvent qu'il leur plairait, pour discuter entr'eux les affaires publiques, et à former ce qu'on nommait déjà des Sociétés populaires. Dans la seconde moitié de l'année 1790, des réunions de cette nature avaient été organisées à Dax sous le titre de *Société des amis de la Constitution*, et la municipalité de cette ville en avait interdit les séances. Sur la réclamation des membres de cette société, l'Assemblée nationale donna tort à la municipalité, par décret du 21 octobre 1790. C'était reconnaître la légalité de toutes les sociétés semblables qui existaient déjà à Paris et en province. On lit en effet, dans le *Moniteur* du 15 septembre 1790, un long discours d'Alexandre Lameth sur la nécessité de la discipline dans l'armée (allusion évidente à la révolte des Suisses de Châteauvieux), et ce discours est intitulé : *Adresse de la Société des amis de la Constitution de Paris aux Sociétés qui lui sont affiliées*. Deux listes, insérées au *Moniteur* des 7 mars et 19 juin 1791, montrent avec quelle rapidité l'institution s'était propagée ; la première comprend l'indication de 229 sociétés affiliées, et la seconde de 185, sans parler d'un certain nombre de sociétés parisiennes admises à la correspondance, et le *Moniteur* annonce la publication prochaine d'une nouvelle liste, qui ne fut jamais insérée par une raison quelconque, mais non certainement parce que la matière faisait défaut. Ainsi, en laissant de côté la ville de Paris, où l'on comptait plusieurs sociétés indépendantes qui ne reconnaissaient pas le patronage de celle des *Amis de la Constitution*, il y avait environ, dans chaque département, une moyenne de plus de cinq sociétés affiliées. Le département de la Loire-Inférieure ne figure sur ces listes que pour trois sociétés établies à Nantes, à Guérande et à Paimbœuf.

Une loi du 18 mai 1791 interdit, il est vrai, le droit de pétition collective à tous les corps judiciaires, administratifs, et aux sociétés composées de simples citoyens, mais jamais loi ne fut plus souvent et plus ouvertement violée, et nous avons à cet égard le témoi-

gnage de Grégoire qui a exposé d'une manière saisissante le parti prodigieux que quelques meneurs savaient tirer de ces sociétés pour imposer leurs volontés à l'Assemblée nationale, et, par suite, au pays tout entier : « Comme l'opinion de beaucoup de représentants n'était pas toujours au niveau de la nôtre, pour en accélérer la marche, notre tactique était des plus simples : on convenait qu'un de nous saisirait l'occasion opportune de lancer sa proposition dans une séance de l'Assemblée nationale ; il était sûr d'être applaudi par un très petit nombre, et hué par la majorité ; n'importe, il demandait, et l'on accordait le renvoi à un comité où les opposants espéraient inhumer la question. Les Jacobins s'en emparaient ; sur leur invitation circulaire elle était discutée dans trois ou quatre cents sociétés affiliées, et trois semaines après, pleuvaient à l'Assemblée nationale des adresses pour demander un décret dont elle avait d'abord rejeté le projet, et qu'elle admettait ensuite à une grande majorité parce que la discussion avait mûri l'opinion publique[1]. »

Toutes ces sociétés avaient des registres où les secrétaires transcrivaient les procès-verbaux des séances ; aucun document contemporain n'égalerait en intérêt ces procès-verbaux, où l'on verrait revivre les idées, les mœurs, les lâchetés, les vanités, et aussi les illusions de cette nombreuse catégorie de gens qui formèrent alors ce qu'on pourrait appeler la clientèle de la révolution. Partout ces procès-verbaux ont disparu, sauf peut-être ceux de quelques sociétés de Paris et ceux du Club des Jacobins, qui publiait les siens dans un journal particulier, auquel les empruntaient la plupart des feuilles quotidiennes. A la vérité, ils n'ont pas disparu ; ils ont été détruits par tous ceux qui avaient intérêt à effacer les traces de leurs actes et de leurs discours ; à Nantes particulièrement, aucun des registres n'a échappé à la destruction ; ils étaient au nombre de neuf, si l'on en croit M. Verger[2], et ils furent déposés à

[1] Mémoires de Grégoire, ancien évêque de Blois, publiés par M. H. Carnot, t. I, p. 387. — La manœuvre décrite par Grégoire est exposée avec plus de détails dans le livre du comte d'Entraigues, membre des Etats généraux, intitulé : *Dénonciation aux Français catholiques*. Paris, in-8°, 1791, p. 166.

[2] *Archives curieuses de Nantes*, II, 227.

la Mairie en l'an III, vraisemblablement peu après la fermeture du club des Jacobins de Paris (20 brumaire an III, 10 novembre 1794), et le représentant Bodin, en mission à Nantes, aurait ordonné qu'ils lui fussent remis. C'est donc avec les fragments des documents les plus disparates, recueillis, soit dans les journaux, soit dans les registres et les papiers des administrations, que je vais essayer de déterminer le caractère et les phases principales de l'existence des Sociétés populaires qui, pendant la Révolution, se partagèrent dans cette ville la direction de l'opinion.

II

On lit dans la *Vie de Bachelier*, par M. Dugast-Matifeux[1] : « Bachelier fit partie, dès le principe, de la *Société des Amis de la Constitution*, établie aux Capucins de la Fosse[2] le 2 décembre 1790... Cette société s'étant, bientôt après, à la suite de violentes discussions, fractionnée en deux camps, ou catégories de membres, conservateurs et progressistes de l'époque.... Bachelier suivit le groupe le plus avancé... » Si l'auteur a voulu dire simplement que Bachelier fut admis le 2 décembre 1790 au club des Capucins, il n'était pas du nombre des premiers affiliés, car depuis plusieurs mois déjà il y avait à Nantes deux sociétés populaires. On peut lire dans une brochure du temps le compte rendu d'une fête donnée par la *Société des Amis de la Constitution* de Nantes, le 23 août 1790[3], et le *Journal de la Correspondance de Nantes*[4], contient une convocation des membres de la *Société des Amis de la Révolution* aux séances qui devaient avoir lieu les 10 et 11 juin 1790. Les *Amis de la Constitution* siégeaient alors au couvent des Grands Capucins, ce qui permet de supposer que les religieux n'étaient

[1] P. 12.

[2] Le couvent des Capucins de la Fosse occupait l'emplacement du Cours Henri IV.

[3] *Catalogue de la Bibliothèque de Nantes*, n° 50,457.

[4] Tome V, p. 148

point hostiles à la société, car ils étaient encore maîtres de leur local, la prise de possession par l'Etat des maisons religieuses d'hommes n'ayant eu lieu à Nantes que beaucoup plus tard, le 1er mai 1791, dimanche de la Quasimodo[1]. Les *Amis de la Révolution* tenaient leurs séances dans une salle située rue Saint-Léonard, non loin de la place du Port-Communeau, d'où le nom de *Club du Port-Communeau* que l'on donnait aussi à leur Société[2].

Voici l'impression qu'avait conservée du club des Capucins un habitant de Nantes qui a écrit des souvenirs sur l'époque de la révolution : « J'étais, dit-il, membre et même l'un des premiers fondateurs de la Société des Capucins, mais lorsqu'il eût plu à M. Coustard, l'un des quarante, de faire, dans un seul jour, une recrue d'environ cent cinquante nouveaux membres, je me retirai de la cohue où je n'ai assisté que trois fois. Il fallait d'abord être membre pour entrer dans la salle des séances ; on ajouta par la suite une tribune qui était toujours bien garnie, bien que l'intention des fondateurs eût été que les séances de la Société seraient particulières et non publiques.

« Pendant mes trois assistances à la Société j'entendis un jour l'un des principaux membres, homme de beaucoup d'esprit, prêcher le peuple des tribunes en disant : c'est vous qui êtes les maîtres ; vos magistrats ne sont que vos fonctionnaires auxquels vous pourrez, à chaque instant, demander compte de leur conduite. Une autre fois, j'entendis un membre, non moins spirituel, qui passait même pour un savant, dire dans l'assemblée, en présence des tribunes, en se promenant dans la salle, avant l'ouverture de la séance : Eh bien ! *Monsieur du Département* a donc fait telle sottise, dont il donnait le détail à sa manière ; *Dame Municipalité* a fait telle autre sottise, dont il donnait encore le détail. Or, ces deux hommes ont été victimes du peuple même qu'ils prêchaient, car c'est à peu près la canaille des tribunes de la Société des Capucins qui fonda ensuite celle de Vincent-la-

[1] Rapport de P.-I.-M. Sotin, administrateur du District, du 18 avril 1791.

[2] On lit dans la délibération du Département du 22 décembre 1790, L, p. 156 : « Vu la pétition des membres du club du *Port-Communeau*, tendant.... etc., » et *Almanach de Nantes*, 1791, Brun, imprimeur.

Montagne[1]. L'un de ces deux hommes est mort à l'Assemblée conventionnelle en 1793 où il était député modéré ; l'autre existe encore ; il fut l'un des cent trente-deux envoyés à Paris par le Comité révolutionnaire. Ils ont dû se rappeler plus d'une fois leurs harangues aux tribunes des Capucins[2]. »

L'idée fixe des révolutionnaires, idée qui persista longtemps, était dès lors que la résistance du clergé catholique à l'application de lois destructives de sa hiérarchie et de sa discipline, constituait le principal obstacle à la réalisation du rêve de la félicité générale. Cette idée fixe, qui chez beaucoup de gens, n'était qu'un prétexte et un moyen de satisfaire leur haine du catholicisme, inspirera souvent la délibération et les démarches des sociétés populaires, qui avaient la prétention, du reste parfaitement fondée, d'être les sentinelles avancées de l'opinion.

Si, à l'exemple de ce qui avait eu lieu à Paris sur la demande de Bailly, le club des Capucins fait célébrer, dans l'église de ce couvent, un service solennel pour les victimes des troubles de Nancy, auquel sont invitées toutes les administrations de la ville, Coustard saisit l'occasion de cette cérémonie religieuse pour prononcer dans l'église, lui simple laïque, un discours patriotique qui est un défi porté à ceux que menacent les lois nouvelles : « Veillons dit-il, sans relâche autour du temple de la liberté, et que le bruit de nos armes fasse frissonner les tyrans et porte l'épouvante dans le cœur des ennemis de notre Constitution[3]. »

Cent quatre prêtres du diocèse de Nantes ont signé une adresse à l'Assemblée nationale, dans laquelle la Constitution civile du clergé est discutée au point de vue religieux ; cette adresse est à

[1] L'auteur aurait été plus exact en écrivant : qui forma la majorité de la Société de Vincent-la-Montagne.

[2] Le député était François Mellinet, mort à Paris le 21 juin 1793, et le savan était Villenave qui, à Nantes, en 1793, après avoir rempli les fonctions d'accusateur public, devint l'un des chefs du mouvement fédéraliste dans cette ville et mourut à Paris en 1846, après avoir collaboré, sous la Restauration, aux journaux les plus royalistes.

[3] Conseil du Département, 9 novembre 1790, f° 21. — *Journal de la Correspondance de Nantes* du 21 novembre 1790, p. 125.

peine imprimée que le bureau du club des Capucins[1] va bien vite dénoncer cet écrit au District et au Conseil de Département. (10 novembre 1790). Le District décide qu'aussitôt que l'arrêté du Département sera connu, on en remettra un exemplaire au *Club des amis de la Révolution*. Le Département, docile à l'injonction de la Société arrête que « l'Adresse de plusieurs individus se disant le clergé de Nantes » sera dénoncée à l'Assemblée nationale que l'on suppliera de faire exercer des poursuites « contre ces criminels de lèse-nation[2]. »

Le curé de Saint-Colombin, M. Giraud, que ses paroissiens avaient élu maire de la commune, était l'un des signataires de l'adresse ; il prétendait avec raison n'avoir commis aucun délit en y adhérant, mais l'un de ses officiers municipaux lui chercha querelle à ce sujet, et, en pleine église, donna lecture de l'arrêté du Département. L'affaire était de peu d importance quoique le curé eût donné sa démission de maire, mais l'officier municipal vint à Nantes avec l'un des notables de la commune et raconta à la Société des Amis de la Constitution ce qu'il avait fait ; la Société le loua, et s'empressa de se l'affilier, lui et le notable qui l'avait accompagné[3].

Ainsi, pourvu qu'il agît dans le sens de la Révolution, le premier venu qui voulait dénoncer quelqu'un était certain de voir sa déclaration accueillie avec faveur par la Société, et de devenir par dessus le marché un petit personnage.

Le 17 novembre 1790, l'évêque de Nantes, M. de la Laurencie, mis en demeure de supprimer le chapitre de la cathédrale et de remanier les circonscriptions des paroisses de la ville, conformément à la Constitution civile du clergé, avait envoyé au Département son refus motivé. Il s'agissait de l'exécution d'une loi, et la difficulté était assez grave pour que le Département en référât au ministre, ou même, selon un usage qui était un abus, à l'Assem-

[1] Douillard, Legrand, Darbefeuille et Kermen.

[2] Correspondance du Département 10 novembre 1790, f° 49. — District, 13 novembre 1790 f° 132. *Journal de la Correspondance* de Nantes T. VII, p. 78.

[3] *Chronique de la Loire-Inférieure*, novembre 1790, n° 2, voir aussi n° du 30 avril, l'affaire à peu près semblable d'un officier municipal de la Chevrolière.

blée nationale. Cette administration préfère montrer sa déférence à la Société populaire, et, sur sa demande, le club des Capucins discute l'affaire et répond : « 1° qu'il est indispensable pour la sûreté publique que le sieur évêque de Nantes soit conduit à Paris, à l'Assemblée nationale, pour y répondre à l'accusation que formeront contre lui ses conducteurs, qui seront chargés des pièces de conviction de son délit ; 2° qu'il ne sera nommé que deux députés à l'Assemblée nationale, au nom de *toutes les assemblées* que l'on a consultées sur cette affaire, pour demander qu'il lui plaise d'indiquer un tribunal devant lequel cette affaire soit portée, et qui puisse prononcer la déchéance du siège du dit évêque[1]. »

J'ai souligné l'expression *toutes les assemblées*, me bornant à émettre un simple doute sur l'existence d'une troisième société populaire. Celle des Amis de la Révolution semble, dans la circonstance, s'être bornée à envoyer quelques-uns de ses membres auprès de l'administration du District, et l'un deux, le citoyen Vallot, résuma ainsi l'opinion de ses collègues ; « le vœu unanime des citoyens et celui de l'assemblée des Amis de la Constitution est que M. l'évêque se soumette à la loi... Sa résistance serait très coupable s'il croyait qu'elle pût être appuyée de la force... En conséquence il doit se soumettre à la Constitution ; autrement les circonstances pourraient devenir si fâcheuses que les événements rejailliraient sur lui[2]. » Nulle part je n'ai rencontré la mention des noms des députés qui furent nommés, ni celle de leur voyage à Paris.

Sans pouvoir affirmer que le Club des Capucins fût alors le plus nombreux, il était certainement le plus ancien des Clubs de Nantes et le mieux écouté des administrations, à cause de la situation sociale et du degré de culture intellectuelle de ses adhérents. « Il était, dit Guépin dans son *Histoire de Nantes*, le rendez-vous de tous les hommes éclairés de Nantes. » Un journal intitulé *La Chronique de la Loire-Inférieure*, rédigé sous ses auspices par plusieurs de ses

[1] Copie signifiée au Département le 19 novembre 1790, signée Pierre Legris, président, Maurel et Petit-Mengin, secrétaires. (*Archives départementales*).

[2] Délibération du District de Nantes, 17 novembre 1790. Les membres indiqués comme envoyés par club le des *Amis de la Révolution* sont : Debourges, Vallot, Thomas et Fleuriau. (*Archives départementales*).

membres, était en outre un puissant moyen d'influence[1]. « J'ai formé, écrivait plus tard l'un d'entr'eux, entrepris et exécuté, avec Hardouin, brave montagnard, avantageusement connu dans la Révolution, avec Kermen, aujourd'hui membre du Directoire du Département à Nantes, et Griffon aîné, quartier-maître d'un bataillon nantais, le projet d'un journal sous le titre de *Chronique du département de la Loire-Inférieure*. Ils peuvent attester avec quel désintéressement et quelle énergie, accapareurs, égoïstes, modérés, feuillans, royalistes, fanatiques, toute la horde des contre-révolutionnaires, y était livrée au mépris et à la haine publiques[2]. » Quoique Peccot, l'auteur de cette déclaration, eût, au moment où il l'écrivait, intérêt à exagérer son zèle révolutionnaire, pour écarter l'accusation de fédéralisme qui pesait sur lui, la lecture de la *Chronique* montre qu'en réalité il ne se vantait pas trop.

C'est au club des Capucins que Fouché se fit présenter, vers les premiers jours de novembre 1790[3]; c'est là que Coustard, reçut en qualité de président, le serment civique de quarante-sept dames de Nantes, parmi lesquelles il avait la joie de compter sa fille, sa chère Victorine[4]; c'est de là que partaient aussi les dénonciations: On signale, par exemple, au Département la conduite de M. Gellée, « diacre cathéchiseur, qui séduit, par des propos criminels, l'esprit des enfants qu'il catéchise[5]. »

Une pétition demandant la dissolution de l'armée et sa reconstitution sur de nouvelles bases, vu l'aristocratie des officiers, y fut portée[6].

D'après un renseignement que je dois à l'obligeance du regretté M. Louis Petit, le Club du Port Communeau avait, le 3 janvier 1791, transféré le lieu de ses séances dans l'église des Cordeliers.

[1] Ce journal, publié d'abord une fois la semaine en 16 pages, in-8° puis deux fois par cahiers de 8 p., comprend 104 n°s du 1er novembre 1790 au 31 décembre 1791. Il est extrêmement rare.

[2] *Antoine Peccot, fils, nantais, détenu à Paris au comité de sûreté générale.* Paris, 17 floréal an II. Belin, p. 20.

[3] *Chronique du départ. de la L.-Inf.* n° 2 p. 23.

[4] *Journal de la correspond. de Nantes* n° du 28 janvier 1791, p. 15.

[5] Pièce signée A. P. Coustard, présid., H. Hardouin, Coneau jeune, J.-B. Huet, Chevalier, Kermen, secrétaires.

[6] *Journ. de la Corresp.* du 6 février 1781, p. 77.

III

Les administrateurs avaient jusqu'alors obéi assez docilement aux inspirations, pour ne pas dire aux ordres des sociétés populaires, quand se produisit, dans le courant de janvier, une résistance de la part du Département. Une pétition du 27 décembre 1790 lui avait été adressée par l'une des Sociétés des Amis de la Consitutiont pour le prier de concourir à la formation d'un comité de recherches. Le Département, malgré le chaleureux accueil fait à la pétition par le District de Nantes[1], tarda d'abord à délibérer, puis, le 20 janvier 1791, déclara nettement qu'il se refusait à la formation d'un pareil comité, parce que les administrations étaient en situation d'exercer la surveillance nécessaire, et qu'il s'en reposait sur la sagesse et la vigilance de MM. les officiers municipaux, pour toutes les mesures de nature à assurer la tranquillité publique et à déconcerter les projets des ennemis de la Révolution[2].

Les Sociétés populaires, froissées du refus de leurs propositions, redigèrent une proclamation qu'elles firent imprimer en forme de placard, qui ne porte aucune date, et dont un seul exemplaire a été conservé[3]. Dans le *Catalogue de la Bibliothèque de Nantes* où l'existence de ce placard est mentionnée sous le n° 50.468, on lui a attribué la date fin novembre 1790, mais je n'hésite pas à le dater fin janvier 1791. En novembre 1790, l'harmonie était complète entre les administrations et les Sociétés populaires, et ce fut la mésintelligence qui se produisit dans le courant de janvier 1791, qui fut certainement la cause et l'occasion de la proclamation

Les signataires, qui se disent membres des *trois Sociétés des Amis de la Constitution*, et parmi lesquels les noms de J.-B. Huet, Peccot, Goullin, Guesdon, Barras, Pussin fils, Chaux, Hugues

[1] Délib. des 27 décembre 1790 et 7 janvier 1791.

[2] Départ. L. 20 janvier 1791 f° 31 (arch. dép.).

[3] Le document faisait partie de la collection de M. Louis Petit qui me l'avait communiqué.

Hardouin, méritent seuls d'être relevés, déclarent hautement qu'ils repoussent les calomnies et les clameurs qui les poursuivent depuis plus d un an. Ils veulent, disent-ils, répandre la lumière et développer la liberté. Ils respectent l'Assemblée nationale ; ils ont une admiration sans bornes pour la Constitution, et ils obéissent aux lois ; et, dans une note placée au bas du texte, sont rappelées plusieurs décisions de l'Assemblée nationale favorables à la liberté des Sociétés populaires. Leurs séances sont publiques ; leurs registres sont ouverts à tout le monde : « que l'on cesse de calomnier et de troubler douze cents citoyens, rassemblés paisiblement sous la protection des lois. » Ils croient devoir ensuite rappeler ce qu'ils ont fait pour la liberté, et ils le font en termes assez modérés.

Dans la disette de documents sur les Sociétés populaires, ce placard présente un très grand intérêt, car il tend à démontrer : 1° qu'il y avait à Nantes plusieurs Sociétés populaires dès le commencement de l'année 1790 ; 2° qu'il y en avait trois, au commencement de l'année 1791, et qu'elles prenaient toutes les trois le titre d'*Amis de la Constitution* ; d'où il faut conclure que la Société des *Amis de la Révolution* avait changé son nom, car elle était certainement l'une des trois ; 3° que ces Sociétés ne jouissaient encore que d'une popularité contestée ; ce dont elles prendront largement leur revanche plus tard ; 4° que le chiffre des adhérents était très considérable, puisqu'il s'élevait à douze cents.

Quelle était, en plus de celles des Capucins et du Port-Communeau, la troisième société ? Faut-il reculer jusqu'au milieu de février, ce qui me semble contraire à la vraisemblance, la date de la proclamation signée des membres des trois sociétés, et admettre que la troisième société était celle des *Jeunes amis de la Constitution* que l'on s'occupait d'organiser ? Tout ce que je puis dire c'est que l'inauguration de la Société des *Jeunes amis* se fit solennellement dans une salle du couvent des Carmes le 10 février 1791, en présence de commissaires du Département, du District et de la Municipalité ; de membres des Sociétés des Capucins « et de celle « dite du Port-Communeau, séant aux Cordeliers. » Composée des écoliers du collège, elle était, dit la *Chronique du Département*

en annonçant sa fondation affiliée aux *deux autres (sic)*, sociétés. Le *Journal de la Correspondance de Nantes* contient les discours qui furent prononcés à la cérémonie de l'inauguration[1]. Parmi les écoliers dont le patriotisme attirait déjà l'attention, figuraient le jeune Coustard de Massy, frère de la Victorine déjà nommée, et Robin, qui devait, quelques années après, gagner par ses vices et sa cruauté la confiance de Carrier, et donner ainsi à son nom une sinistre réputation. La seule culture de l'esprit ne suffit donc pas à préserver du crime, puisque ce jeune monstre avait fait ses humanités. Il ne resta pas longtemps dans cette société d'enfants, et son civisme précoce le fera bientôt admettre à celle du Port-Communeau.

Le club des Capucins professait la théorie du vote obligatoire : on lit dans la *Chronique du Département* du 26 février 1791 : « Pichelin et Thomas (ce dernier, directeur de la Monnaie) furent dénoncés hautement aux Capucins mercredi dernier. Ces deux électeurs indignes du choix de leurs concitoyens, au lieu de concourir dimanche à l'élection des curés, furent à l'assemblée de fabrique de Sainte-Croix réclamer contre les élections... Ces citoyens doivent donner leurs raisons sous peine d'être entachés du mépris public[2]. »

Peu après, la Société devait se montrer mieux inspirée en adressant à l'Assemblée nationale une pétition pour la prier de décréter la formation d'une petite armée qui serait composée de gardes-nationaux de chaque département, et qui, résidant auprès de Paris, assurerait le maintien de la tranquillité publique dans cette ville. L'Assemblée nationale ne fit aucune attention à cette proposition, et pourtant il viendra un jour où les modérés de la Convention mettront dans la formation d'un pareil corps tout leur espoir de salut et essaieront vainement de la faire décréter[3].

[1] *Chronique du département de la Loire-Inférieure*, du 9 février 1791. — *Journal de la Correspondance*, 11 février 1791, p. 125, 140 et 159. — Voir dans la *Chronique* du 16 mars 1791, une adresse des *Jeunes Amis de Nantes* aux élèves du Collège d'Angers, pour les engager à former, eux aussi, un club des *Amis de la Constitution*.

[2] P. 226.

[3] Pétition du 10 mars 1791, *Chronique* du 16.

Le bureau de la Société, nommé à l'élection, changeait souvent, tous les mois au moins et peut-être chaque quinzaine. Fouché avait été élu président le 17 février 1791[1]; le *Journal de la Correspondance* du 6 mars cite une pièce datée du 1er mars et signée Dorvo président[2], et la *Chronique* du 2 avril mentionne l'élection aux mêmes fonctions, le 31 mars, de Julien Lefèvre, procureur-syndic du District de Nantes, et comme secrétaires, de d'Arbefeuille *(sic)* prêtre, de Deperel, oratorien, et de Griffon aîné.

C'est au club que se forme soi-disant l'opinion publique et comme l'opinion est la puissance du jour c'est au club que s'adressent les courbettes et les requêtes plutôt qu'aux administrations. M. d'Hervilly, colonel du régiment Rohan, en arrivant à Nantes, se fait présenter au club par Coustard en même temps que plusieurs de ses officiers[3]. Plus tard, le 21 juin 1791, on y entendra Dumouriez donner lecture d'un projet de loi sur l'organisation de l'armée de ligne[4].

Les négociants de Nantes, qui faisaient avec les colonies un commerce considérable, n'entendaient pas raillerie sur la question de la traite des noirs. Aussi, à la nouvelle de la motion d'un député tendant à l'abolir, s'empressent-ils de rédiger une adresse à l'Assemblée nationale, et lecture en est donnée à la Société des Capucins. Pierre Legris, l'un des anciens présidents de la Société, se plaint à cette occasion que « des ennemis, qui n'ont à lui reprocher que son patriotisme, viennent lui reprocher de prêcher hautement contre la traite des nègres, et d'avoir une correspondance suivie avec les amis des noirs, à Paris[5]. »

Les électeurs vont se réunir pour choisir le successeur de M. de la Laurencie; la question à l'ordre du jour de la séance des Capu-

[1] *Recherches sur la commune du Pellerin*, par M. de Veillechèze, Paimbœuf, 1875, p. 45.

[2] P. 268.

[3] *Journ. de la correspondance*, 20 février 1791, p. 176.

[4] *Eod.* 22 juin 1791, p. 431.

[5] *Journ. de la corresp.* 27 février 1791, p. 216. — La suppression de la prime d'encouragement accordée à la traite des nègres ne fut décrétée que le 11 août 1792. Duvergier, *Coll. des lois*, IV, 297.

cins du 12 mars est celle des qualités requises pour occuper dignement le siège épiscopal. Le lendemain, discours patriotique de Villers, curé de Saint-Philbert de Grandlieu, et du président du club des *Amis de la Constitution* à l'occasion de l'affiliation de l'orateur[1].

Les renseignements sur le club des Cordeliers ou du Port-Communeau sont très rares ; il est vrai qu'il n'avait pas de journal, comme celui des Capucins. Le registre du Conseil de la garde nationale mentionne cependant, à la date du 21 mars 1791, deux députations de ce club envoyées, la première, pour demander au Conseil si un citoyen qui se présente pour entrer dans une compagnie doit être soumis au scrutin, la seconde, pour engager le même conseil « à maintenir davantage la tranquillité publique, en surveillant les perturbateurs. » A la première députation, le Conseil répond qu'il délibèrera sur la question, et il promet à l'autre qu'il aura égard à sa demande[2]. De quels perturbateurs s'agissait-il ? Le document ne le dit pas, mais il se pourrait bien que l'on qualifiât ainsi de fort honnêtes gens.

On ne cessait en effet de prétendre que les prêtres et les fidèles, qui usaient d'un droit reconnu et proclamé législativement en n'adhérant pas à la Constitution civile du clergé, troublaient la tranquillité publique. La plus innocente de leurs démarches était un sujet de dénonciations malveillantes ou d'inconvenantes railleries. En voici un exemple emprunté au journal du club des Capucins : « Un nouveau club vient de se fonder aux environs de la ville de Nantes ; il tient ses séances dans un pré près de Barbin, où se trouvait autrefois une Académie correspondant avec celle de Montmartre[3]... » Il est composé de ce que nous avons de mieux en exchanoines, prêtres réfractaires, dévotes, bigotes, monarchiens, etc. ;

[1] Discours, même journal, 9 et 13 mars 1793, p. 284 et 314.

[2] *Registre de la garde nationale*, f° 27 (*Archives municipales*).

[3] *Chronique du département*, n° 29 du 25 mars 1791. Les contemporains comprenaient sans doute cette allusion à l'*Académie de Montmartre* qui nous échappe aujourd'hui. Il se pourrait cependant que l'allusion se rapportât au proverbe : *Voyant comme un devin de Montmartre, qui devine les fêtes quand elles sont venues.*

la première séance se tint ces jours derniers. On applaudit par le cri *hihan*, le mot *bravo* étant proscrit parce qu'il ne convient qu'aux patriotes. Le président porte la sonnette au cou. La pluie a dispersé l'assemblée où étaient venues les dames *calotinocratinettes* de Saint-Charles. » Suivent des plaisanteries sur MM. Leroux et Guénichon[1]. Les clubistes des Capucins s'en prenaient particulièrement à ce dernier; et la *Chronique* prétendra, peu après, « qu'autrefois les bigotes lui riaient au nez quand il prêchait, mais que ses discours au *Club barbinique* ont rétabli sa réputation[2]. »

Les lois elles-mêmes n'échappent pas à la censure des Sociétés populaires : un décret du 15 mars 1791 ayant apporté quelques modifications à la hiérarchie des divers corps administratifs entre eux, un long mémoire fut rédigé pour faire parvenir des remontrances aux législateurs. Ce mémoire, intitulé : *Adresse du Directoire de District, du Conseil général de la Commune et des Sociétés des Amis de la Constitution*[3] porte la date du 2 avril 1791 et les signatures des membres des bureaux des deux sociétés. Pour les Capucins, les membres sont ceux dont les noms ont été donnés, sauf deux secrétaires nouveaux : Saveneau et Tardiveau; pour le club des Cordeliers, on relève le nom de Chaux, en qualité de président, accompagné de ceux de J.-C. Madiot, Thomas et Truton, secrétaires. La brochure est écrite en termes assez mesurés, quoique les auteurs signalent comme une « secte perfide » le parti des *monarchiens*, qui était celui de Malouet et de Clermont-Tonnerre, et qui formait la droite de l'Assemblée constituante.

(A suivre).

A. LALLIÉ.

[1] Les dames de Saint-Charles tenaient une école gratuite dans le quartier de Saint-Donatien. — L'abbé Guénichon, vicaire de Saint-Nicolas, et desservant la chapelle Saint-Julien, avec le titre d'aumônier du Commerce, avait rétracté le 25 mars 1792, le serment qu'il avait prêté le mois précédent. M. Leroux, Julien, vicaire à Saint-Similien, était dans le même cas ; il fut dénoncé plus tard (*Chronique* du 23 avril 1791), à l'occasion d'un baptême qu'il avait fait.

[2] N° 32, 9 avril 1791.

[3] In-8° de 29 pages, Nantes, Brun aîné, p. 15. — Collection de M. Boismen, architecte.

FIGURES DE MON PAYS

II

ÉMILE GRIMAUD

I

Si M. Joseph Rousse[1], que nous venons d'étudier, manie un ciseau fin et délicat et bâtit un temple de marbre blanc montant svelte dans l'azur, M. Emile Grimaud, lui, soulève et taille vigoureusement d'énormes blocs et construit une forteresse de granit sous un ciel gris.

Il est né à Luçon (Vendée), le 10 avril 1831. Il commença ses classes au petit collège communal de sa ville natale et les termina, en 1849, au lycée de la Roche-sur-Yon, d'où il sortit bachelier ès-lettres.

Revenu à Luçon, il s'occupa avec son père du commerce des grains jusqu'à la fin de 1857 et éprouva

combien est monotone
Une petite ville où pour se délasser
On n'a rien[2] ;

[1] Voir notre article sur M. Joseph Rousse dans cette *Revue*, août 1890.

[2] Le *Coup de dé*. Scènes poétiques, 1860 (p. 51).

Car, ainsi qu'il l'a dit parlant de son lieu de naissance :

> En mon lieu natal la nature est triste :
> Ton sol est bien nu, mon pauvre Luçon !
> Qu'as-tu pour former une âme d'artiste ?
> De l'oiseau chez nous triste est la chanson[1].

Mais il parcourut le *Bocage*, dont il admira les paysages, et lut l'histoire de la Vendée, dont il admira les héros. Pour se distraire, il composa ses premières poésies et écrivit, en collaboration avec M. Edmond Biré, son compatriote, une épître à Lamartine ; car, Sainte-Beuve l'a dit[2], « un vœu... un désir... que forme l'âme en s'ouvrant à la poésie, c'est d'obtenir accès jusqu'à l'illustre poète contemporain dont les rayons l'ont d'abord touchée et de gagner une secrète place dans son cœur ». Et Lamartine, qui ne laissait jamais de lettres sans réponse, envoya ses remerciements aux deux jeunes poètes luçonnais, qu'il appela « les Nisus et les Euryale de l'imagination. »

Encouragé par ce petit succès... d'amour-propre, M. Emile Grimaud continua de courtiser la Muse et il eut raison. En 1854, aux Jeux Floraux de Toulouse, il remporta le prix du genre et de l'année pour une fable intitulée : *L'Alouette et le Moineau*, et eut une autre pièce, *La Chapelle de Marie*, insérée dans le recueil de l'Académie. Comme le *Cid* de Corneille, il pouvait s'écrier :

> Mes pareils à deux fois ne se font point connaître,
> Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.

En 1855, il publia son premier recueil de vers : *Fleurs de Vendée*, dont l'éminent critique Armand de Pontmartin rendit compte dans l'*Opinion publique*, comme plus tard il l'a fait dans la *Gazette de France* pour les *Petits Drames vendéens* (1875). Dans ce premier volume on sent que l'auteur cherche sa voie, il passe de l'ode à la satire, et de la ballade et de la légende à la fable ; mais, après avoir

[1] *Toujours Vendéen*, Dieu et le Roi, 1887 (p. 190).

[2] Portraits littéraires. T. I, p. 422.

suivi quelque temps ces différentes pistes, il s'arrête soudain : son flair d'artiste vient de lui indiquer le bon chemin, et il termine son livre par deux pièces où il indique, sous une forme interrogative et voilée, la route qu'il devait parcourir avec tant de succès. L'une d'elles est intitulée *Nos Buissons*[1] ; en voici les deux dernières strophes :

O Buissons vendéens ! ô remparts de feuillage !
Combien vous êtes chers aux amants du village,
Sous votre ombre abrités !
Combien vous murmurez et tremblez d'allégresse,
Aux aveux alternés d'une chaste tendresse,
De vous seuls écoutés !

Mais un jour tout s'enfuit : et les oiseaux folâtres,
Et les nids printaniers, et les amours des pâtres,
Et les longues chansons :
La Vendée à son roi voulut mourir fidèle ;
Sa foi fit son génie : elle eut pour citadelle
Ses immortels buissons !

Cette pièce est immédiatement suivie de cette autre, *Epilogue*[2] :

Qui te célébrera, Vendée ! ô ma patrie ?

Dans l'un de ses enfants — le chantre de Marie —
La Bretagne a trouvé, la Bretagne ta sœur,
Un poète inspiré, digne de son grand cœur :
Ses vers en ont tracé les mœurs et les vieux âges ;
Il sait le bruit des flots sur les grèves sauvages,
Dans les landes il aime à voir poindre le jour,
Et le jour en baissant grandir la sombre tour,
Alors que l'Angelus, de sa voix argentine,
Semble dire : Priez, Bretons de la colline !
Ah ! si Dieu m'avait mis un tel luth sous les doigts !
J'aurais avec transport, j'aurais peint nos exploits,

[1] Fleurs de Vendée, p. 215-6.
[2] Fleurs de Vendée, p. 217-8.

Nos champs et nos vallons... Et l'oreille, saisie
A ces accords vibrants de mâle poésie,
Aurait cru que la brise à travers l'Océan
Apportait des échos affaiblis d'Ossian,
Ou qu'un barde, héritier du feu de son génie,
Puisait dans les trésors de sa fière harmonie !

Quelle Muse dira ta gloire et tes malheurs,
O terre de *Géants* et de genêts en fleurs ?

Ces vers, où l'on trouverait sans peine plus d'une réminiscence, jusque dans l'apostrophe finale qui rappelle celle de Brizeux à la Bretagne :

O terre de granit recouverte de chênes,

ont du moins, à défaut de perfection poétique et d'originalité, le mérite de préciser d'une façon heureuse la mission future d'Emile Grimaud, qui, poète ou devin (*vates*, comme auraient dit les anciens), semblait prévoir dès lors que la destinée lui réservait de chanter la beauté, la gloire et les malheurs de la Vendée et de sa sœur la Bretagne.

Sa voie était donc trouvée ; aussi, dans son second recueil, *Les Vendéens*, (1857), qu'il composa également à Luçon, nous ne trouvons plus d'incertitudes, de tergiversations : le poète va droit à son but, avec une décision et une sûreté remarquables.

Mais, avant de continuer l'étude de son œuvre poétique, suivons-le encore un instant dans les péripéties de sa vie sociale.

En quittant sa ville natale, il entra, en janvier 1858, à la *Revue de Bretagne et de Vendée*, fondée en 1857 à Nantes par M. Arthur de la Borderie, aujourd'hui membre de l'Institut et président des Bibliophiles bretons, qui la dirigea jusqu'à la fin de 1888. Cette circonstance influa beaucoup sur la carrière de M. Emile Grimaud ; d'abord en devenant l'occasion de son mariage (en 1859) avec M^lle^ Vincent Forest, fille de l'imprimeur de la Revue, puis en raison des relations nombreuses avec tous les esprits lettrés et intelligents de la Bretagne, sans parler des Parisiens, que lui donna nécessairement l'administration de cette publication dont il fut secrétaire et éditeur de 1860 à 1887.

Entre temps il était devenu l'associé de son beau-père, auquel il a succédé comme imprimeur.

Nombre de beaux ouvrages sont sortis de ses presses, entre autres : le *Nobiliaire et Armorial de Bretagne* (2e édition), par Pol de Courcy ; les publications de la Société des Bibliophiles bretons ; la 3e édition des *Vendéens*, illustrée de 36 eaux-fortes d'Octave de Rochebrune (1876) ; le *Chartrier de Thouars*, publié par le duc de la Trémoïlle, superbe in-folio qui remporta une médaille à l'Exposition universelle de 1878, etc., etc.

M. Emile Grimaud est un petit homme sec, nerveux, remuant, aux cheveux noirs qui commencent à blanchir, au front élevé et légèrement fuyant, à l'œil myope, mais noir et vif, au nez fortement accentué, à la bouche large et aux lèvres minces, au menton rentré, ferme et bien modelé. Lorsqu'il parle, il se démène, et gesticule avec une exubérance toute méridionale ; il élève la voix, il crie, puis soudain se met à traîner ses mots. C'est bien l'homme de son *Coup de dé*, que l'on voit

> Glisser furtivement un livre dans sa poche,
> Ou griffonner trois mots, et puis, gesticulant,
> Les débiter tout haut, d'un ton vif ou dolent[1].

C'est un chrétien ardent, convaincu, que l'on voit le dimanche à l'église Saint-Nicolas de Nantes, la tête penchée sur son gros paroissien aux tranches dorées, lire sa messe avec une piété édifiante, comme il s'est peint lui-même[2] :

> La pensée est volage et loin du but prescrit
> Ses ailes trop souvent emportent notre esprit.
>
> La mienne, quand je vais prier Dieu, le dimanche,
> Suit le prêtre d'abord et fervente s'épanche ;
> Puis, oubliant bientôt le drame de l'autel,
> Tend d'instinct à monter, à s'échapper au ciel :

[1] *Le Coup de dé*, Scènes poétiques, p. 83.
[2] *Pendant la messe*, Chants du Bocage, p. 183.

N'eut-elle pas toujours l'espace pour domaine ?...
Mais je romps son essor, vers Dieu je la ramène,
Et, baissant sur mon livre obstinément les yeux,
Je lui fais savourer quelque aliment pieux :
C'est un mot de saint Paul, d'une beauté suprême,
Ou du Maître divin la parole elle-même[1].

C'est un chrétien, qui, dans l'ardeur de sa croyance et de son prosélytisme, entonne un chant de triomphe[2] devant le lit de mort d'un intime ami, parce que cet ami est mort en catholique après avoir vécu en voltairien et que la place du juste lui est réservée au paradis; c'est un chrétien doublé d'un royaliste exalté, qui nous parle avec éloge, dans *Dieu et le Roi* (p. 39), d'un chouan qui fusille un Bleu en priant Dieu de sauver son âme.

Cette brusquerie, cette fougue, cette impétuosité d'allures ne l'a pas empêché, au surplus, de se créer de bonnes et solides amitiés, parmi lesquelles nous citerons celle de Paul Baudry, avec lequel il fut en correspondance et dont il publia, en 1886, des lettres adressées, pour la plupart, à l'excellent peintre Gustave Marquerie ; celle d'Octave de Rochebrune, qui a illustré magnifiquement une des trois éditions de ses *Vendéens*, ses *Chants du Bocage*, et son *Fils du garde chasse* (1864) ; celle du Père Hyacinthe, qui lui adressa une superbe lettre à propos de la publication des *Œuvres choisies* de son oncle Charles Loyson, peu de temps avant de jeter le froc aux orties ; celle d'Albert Bourgault-Ducoudray, professeur au Conservatoire de Paris, qui a mis en musique la cantate de la bienheureuse Françoise d'Amboise[3] ; celle de M. Eugène de la Gournerie, l'auteur de *Rome chrétienne*, dont il a célébré *les Quatre-vingts ans ;* celle d'Edmond Biré, avec lequel il a publié, en 1864, les *Poètes Lauréats de l'Académie française*, dont l'introduction et les notices sont, en général, beaucoup plus intéressantes que les œuvres couronnées elles-

[1] *Pendant la messe*, CHANTS DU BOCAGE, p. 184.

[2] *Te Deum*, DIEU ET LE ROI, p. 112.

[3] Hymne. *Fleurs de Bretagne*, p. 60.

mêmes ; celle du général de Charette, qui le fit nommer par Léon XIII chevalier de l'ordre pontifical de saint Grégoire-le-Grand; et surtout celle de Victor de Laprade, dont il avait, en 1870, secoué de sa torpeur le génie affaissé sous le poids des maux de la France, par ces vers, recueillis dans les *Fleurs de Bretagne* (p. 89, 1878) :

Dans ces jours de malheur que fait notre Corneille ?
Laprade, es-tu donc mort que tu ne chantes pas ?

La réponse fut une admirable pièce : ***Aux soldats et aux poètes bretons*** (*sic*) ; ce qui démontre que le célèbre poète lyonnais considérait déjà M. Emile Grimaud comme acclimaté à Nantes et comme naturalisé breton, sans toutefois avoir dépouillé le Vendéen. Voici quelques vers de cette grande et généreuse poésie où, presque à chaque ligne, il associe la Bretagne et la Vendée :

Mais pour vous, ô Bretons ! ô Celtes de l'Arvor !
Pour vous, ô Vendéens ! je suis poète encor !
Mon ardeur qui s'éteint, mon humble voix qui tombe,
Sauront vous saluer même au seuil de la tombe ;
Et Dieu m'accordera, pour la suprême fois,
De sonner la bataille à nos vieux clans gaulois...
Allez donc, ô géants, ô Bretagne, ô Vendée !...

Aux armes ! fiers Bretons, fils de libres ancêtres,
Qui, seuls dans l'univers,
N'avez jamais fléchi sous Rome et sous des maîtres,
Jamais porté de fers !

Aux armes, Vendéens, dont la race héroïque
De paysans-soldats,
Quand l'Europe tremblait devant la République,
Seule ne tremblait pas !

Bretons et Vendéens, famille encor meurtrie
De nos injustes coups,
Vengez-vous, ô martyrs, en sauvant la patrie :
Les Bleus comptent sur vous.

C'est que Laprade aimait les Bretons et les Vendéens, et comme il l'a écrit à Emile Grimaud dans sa préface en vers des *Récits Vendéens* en prose :

J'aurais voulu chanter la gloire
Des Vendéens et des Bretons.

J'applaudis, et je vous envie !
Si, dès l'aube, alerte et dispos,
J'eusse été maître de ma vie,
Je vous aurais pris vos héros[1].

Ce sera, en effet, le principal titre de gloire d'Emile Grimaud d'avoir chanté les hauts faits, la gloire, la grandeur d'âme, les triomphes et les malheurs de ces deux illustres provinces, la Bretagne et la Vendée ; cette partie de son œuvre est certes la plus belle, la plus grande, et sera la plus durable ; c'est celle que nous allons tout spécialement étudier.

Si j'allais détailler ici toutes les œuvres secondaires de M. Emile Grimaud, ses *Scènes poétiques* (1860) et sa pièce de théâtre, le *Coup de dé*, où il se met lui-même en scène au milieu de circonstances tantôt vraies et tantôt romanesques, ses panégyriques corrects et édifiants d'hommes excellents, tels que MM. Charles du Chalard (1858) et Abel Pervinquière (1869), ses critiques littéraires, honnêtes et consciencieuses, entre autres celle du poète Dovalle (1857) ; si j'allais vous entretenir longuement de ses études historiques, comme de son étude sur les *Mémoires de M^me^ la marquise de la Rochejaquelein*, relative aux guerres de Vendée (1888), de ses *Récits Vendéens* (1879), intéressants et bien charpentés, mais où la verve endiablée de Dumas père fait un peu défaut ; si j'insistais sur ses pièces de circonstance, pour la plupart fleurs fanées le lendemain du jour où elles ont été offertes et dont le sentiment qui les a fait cueillir est souvent la principale beauté, ma critique ferait tout l'effet du *pavé de l'ours*. En voulant rendre service à M. Emile Grimaud, je serais capable de le tuer. Le lecteur, fatigué de cette

[1] Récits vendéens, p. vi.

longue course, serait peut-être hors d'état d'admirer ce qu'il y a de meilleur dans l'œuvre de notre poète ; car il fait un peu partie de la postérité, il ne s'attache qu'aux œuvres capitales d'un auteur et, quelques années, quelques mois, quelques jours même après la publication des livres d'un écrivain, il ne s'occupe plus des œuvres secondaires.

L'abbé Prévost a entassé volumes sur volumes, et le lecteur et la postérité n'aperçoivent plus guère que la charmante figure de sa Manon Lescaut; ils n'entendent plus que la plainte du poitrinaire de Millevoye et, dans l'œuvre du poète Arnault, ils n'ont trouvé à recueillir qu'une *Feuille morte*.

Examinons donc M. Emile Grimaud au double point de vue sous lequel le lecteur l'envisage déjà, et la postérité l'envisagera un jour, comme chantre des *Vendéens* et des *Bretons*.

II

Nous avons dit plus haut que, dès la fin de son premier volume, M. Emile Grimaud avait trouvé sa voie et qu'après avoir fait vibrer tour à tour les cordes de sa lyre, il avait reconnu que les deux plus sonores étaient celles de l'*épopée* et du *lyrisme*. Nous allons montrer par quelques citations que son flair d'artiste ne l'avait pas trompé.

Dans une de ses meilleures pièces : *Le Régulus nantais*[1], il se demande, comme à la fin de ses *Fleurs de Vendée*, sous une forme interrogative, qui chantera le Bocage :

> Bocage de Vendée ! ô glorieuse terre !
> Qui donc fera sentir ton charme et ton mystère ?
> Qui dira tes attraits et ton souffle embaumé,
> Et tes bois frissonnant sous les rayons de mai ?

[1] Les Vendéens, p. 55-56.

Sur tes prés qui dira les larmes de l'aurore,
Et les mille reflets dont l'herbe s'y colore :
L'aubépine d'argent et les genêts dorés,
La rose des buissons, les trèfles empourprés,
Primevère craintive et que la haie abrite,
Chèvrefeuille, et bruyère, et pâle marguerite ?
Qui peindra les rameaux de tes chênes puissants,
Que le lierre et le gui conservent verdissants,
Les sveltes peupliers et la parure blanche
Dont le vert châtaignier se brode à chaque branche,
Le tremble, dont le bruit ressemble au bruit de l'eau,
Le saule, ami de l'onde, et le frêne, et l'ormeau,
Les ajoncs épineux, la fougère, la mousse,
La fleur de serpolet, si modeste et si douce,
Et la ronce, aux brebis dérobant la toison
Dont les petits oiseaux tapissent leur maison ?

Ce sera évidemment lui. Voyez, en effet, sa peinture du premier rassemblement insurrectionnel dans le Bocage :

Sous un ciel sans nuage,
Dans sa mâle beauté s'éveille le Bocage.
Le souffle matinal agite mollement
Cette mer de verdure, et son frémissement
Se confond dans celui des sources, des fontaines ;
Fauvettes et pinsons gazouillent par centaines
Dans les genêts fleuris et dans les églantiers.
Une sourde rumeur emplit tous les sentiers :
A travers le feuillage et par-dessous les branches,
Dès l'aube on voit passer, passer des coiffes blanches.
Cette foule se rend vers un même chemin,
Et là, sur chaque bord, leur rosaire à la main,
Ces femmes, en priant, dans les herbes mouillées
Qu'ombragent les buissons, restent agenouillées.
Au terme de la route où tendent leurs regards,
Une masse confuse et de blancs étendards,
Et des croix, aux fusils en grand nombre mêlées,
Surgissent, et des chants s'élancent par volées[1].

[1] *Monsieur Henri*, LES VENDÉENS, 3e éd., p. 106-107.

ıplons maintenant les magnifiques troupes que la Répu-
voie soumettre la Vendée en révolte pour la défense de
et de son Roi.

La brise fait flotter les plis des étendards :
Les échos des vallons, des bois et des prairies
Répètent des clairons les mâles sonneries :
Fusils des fantassins, mousquets des cavaliers,
Leurs armes font jaillir des éclairs par milliers ;
Et, si le chant du cuivre un instant fait silence,
On entend tous les pas qui tombent en cadence,
Soulevant la poussière en épais tourbillons[1].

ır vaincre cette armée superbe, que peut mettre en ligne
»? Des pâtres et des laboureurs, et le poète de s'écrier,
ommisération :

Mais ces gars, aux habits misérables et ternes,
Qui jamais n'ont passé par les cours des casernes :
Mais ces piqueurs de bœufs ! sauront-ils seulement
Résister un quart d'heure au premier régiment[2]

qui, dit-il, déjà

s'égayaient sur ces rustres, ces pâtres,
Qui, leurs sabots en mains, allaient fuir vers leurs âtres[3].

r? Ah ! bien, oui ; regardez-les plutôt :

« ... Loin de s'effrayer, les rustres sont debout ;
Leurs yeux brillent ; le sang dans leurs artères bout[4].

:hefs ont peine à les retenir ; mais dès que Cathelineau,
u d'Elbée ont donné le signal de la bataille par le cri
e : « Egaillez-vous, les gars ! »

ter, Petits drames vendéens, p. 92-93.

« ... Fourches, bâtons, et faux, et piques, et fusils,
Comme sous l'ouragan, l'hiver, les branches sèches,
S'agitent, et volant au but tels que des flèches,
A droite, à gauche, ici, partout, les paysans
Assaillent la colonne, et leurs coups écrasants
Ont le son des fléaux retentissant sur l'aire,
Tandis que *Marie-Jeanne* et le *Missionnaire*,
Ainsi qu'un moissonneur sur les blés mûrs penché,
Fauchent, fauchent toujours après avoir fauché[1].

Il en était ainsi chaque jour, et les paysans vendéens en sabots chassaient devant eux les soldats de la République, devant qui l'Europe avait fui, comme ils chassaient naguère dans leurs pâturages leurs moutons et leurs bœufs. Leurs chefs, après la victoire, s'empressaient de les calmer et de pousser le cri du pardon : Bonchamps mourant sauvait du massacre quatre mille prisonniers[2], et d'Elbée, dans une circonstance moins connue, moins célèbre, mais non moins belle et non moins héroïque et dramatique, faisait réciter à ses troupes en fureur le *Pater*[3] et tomber les armes de leurs mains, à la récitation de ces paroles sublimes du Christ : « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ». Les Vendéens se montraient ainsi, en pardonnant à leurs bourreaux, qui répandaient chez eux le massacre et l'incendie et qui d'un coup de baïonnette allaient jusqu'à clouer sur le sol une mère et l'enfant suspendu dans ses bras[4], plus grands après que pendant le combat lui-même, dans cette *guerre de géants*, comme l'appelait Bonaparte, qui se connaissait en hommes. — Puis, quand les jours de la défaite furent venus, que d'épisodes touchants et simplement grandioses et sublimes! Ce sont les paroissiens d'un prêtre en exil qui s'agenouillent dans le cimetière du village, au son de la cloche, à l'heure de l'office, pour entendre la messe que leur pasteur célèbre

[1] PETITS DRAMES VENDÉENS, 1875, p. 94.
[2] *Le passage de la Loire* (mort de Bonchamps), LES VENDÉENS, p. 151.
[3] *Le Pater*, PETITS DRAMES VENDÉENS, p. 102.
[4] RÉCITS VENDÉENS, p. 220.

à leur intention sur les bords étrangers[1] ; c'est un paysan défendant, la hache[2] à la main, la croix de son village contre les Bleus ; c'est une femme qui étouffe avec de l'eau bouillante un espion endormi sur la poitrine duquel elle a vu briller un sifflet d'argent[3] qui lui sert à appeler ses complices sous le toit où se cachent les proscrits ; c'est un paysan acceptant d'être brûlé vif plutôt que de trahir son hôte[4].

Mais, comme l'a justement fait remarquer M. Alfred Nettement parlant de M. Emile Grimaud, « son juste enthousiasme pour les vertus héroïques qui se développent sous le drapeau blanc ne le rend pas insensible aux merveilles qu'abrite le drapeau tricolore. Il chante Henri de la Rochejaquelein, Cathelineau, Lescure, Charette, Bonchamps, et il admire Kléber. Il loue le courage des gars des Echaubroignes et d'Izernai ; mais il n'est pas insensible à celui des Mayençais. Il a des larmes pour la mort royaliste et chrétienne de Lescure et de Bonchamps, et, quand le colonel Schwardin reçoit l'ordre de se faire tuer à Boussay pour arrêter au passage de la Sèvre les Vendéens vainqueurs, et l'exécute avec une simplicité antique, il trouve de nobles accents pour célébrer ce trépas militaire. Le poète n'a de malédictions que pour les lâches et les criminels. Carrier[5] et les hommes de sang qui décimèrent avec lui les Vendéens sur les échafauds, les exterminateurs qui conduisirent leurs colonnes infernales au meurtre de toute une population et à l'incendie de toute une contrée, voilà les seuls qu'il flétrisse. Cette impartialité bienveillante, cette équité généreuse, permettent à M. Emile Grimaud de consacrer une des pièces les plus remarquables de son recueil à célébrer le stoïcisme héroïque de ce

[1] *Une messe sans prêtre*, PETITS DRAMES VENDÉENS, 1876, p. 13.

[2] *La Hache*, PETITS DRAMES VENDÉENS, p. 63.

[3] *Le Sifflet d'argent*, PETITS DRAMES VENDÉENS, p. 31.

[4] *L'Hospitalité*, PETITS DRAMES VENDÉENS, p. 133.

[5] La pièce à laquelle il est fait ici allusion, a pour titre *Le Proconsul* et fait partie des VENDÉENS. Elle valut à son auteur, en 1857, une médaille d'argent à la Société des Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, qui, peu de temps après, envoyait à M. Emile Grimaud un diplôme de membre correspondant.

négociant nantais, Haudaudine[1], qui, comme un autre Régulus, alla se remettre dans les mains de Charette dont il était prisonnier, après avoir échoué dans la mission qu'il avait acceptée de venir se constituer prisonnier, si l'échange était refusée. » M. Alfred Nettement a parfaitement apprécié dans cette critique la louable impartialité du poète, qui, plus tard, devait s'écrier, dans les *Chants du Bocage* :

Ai-je vu, quand je suis nos *Géants* aux batailles,
— Et je voudrais, hélas ! ces honneurs plus fréquents ! —
Des chefs et des soldats s'élevant à leurs tailles :
Je ne distingue plus deux drapeaux ni deux camps.

Pour vous, républicains, ma verve alors s'anime ;
Je vous aime, Haudaudine, et Kléber, et Marceau !
Oui, je mets à louer votre cœur magnanime
Tout le feu que du ciel je reçus au berceau[2].

Et il continue en chantant la mort héroïque du général Haxo, sur lequel pleura Charette, et dans son dernier volume, *Dieu et le Roi*, il célébrera encore la magnanimité d'un hussard[3] de la République, qui sauve une femme de l'incendie allumé par ses camarades. Il est, comme l'a écrit, si je ne me trompe, un poète, «né d'un sang breton et lorrain à la fois[4]», Victor Hugo, l'illustre auteur de *Jean Chouan*, « de tous les partis par leurs côtés généreux.»

[1] *Régulus nantais*, Vendéens, p. 51.
[2] Chants du Bocage, *Invocation*, p. 10.
[3] *Le Hussard*, p. 35.
[4] *Feuilles d'automne*, p 203.

III

Dans ces *Chants du Bocage* dont je viens de parler, il y a une traduction du breton où sont dépeints les ravages faits par les Bleus. En terminant, un vieillard s'adressant au poète, lui dit :

Les maux furent pareils aux deux bords de la Loire ;

et celui-ci de répondre :

... Oui, pareils et pareille la gloire[1]

et M. Emile Grimaud, qui a si bien chanté la Vendée, qui a apporté des *Fleurs* à sa patrie de naissance, va maintenant en apporter à sa patrie d'adoption, où il habite depuis trente-deux ans, « à la noble et glorieuse province, comme il le dit lui-même, où Dieu lui a donné un foyer, une famille, des amis, à la terre, chrétienne entre toutes, qui doit abriter son dernier sommeil[2]. » Il a beau s'écrier, dans *Dieu et le Roi*[3], je suis *toujours vendéen* ! ne lui en déplaise, il a une autre patrie : la Bretagne. Et qu'est-ce, en effet, qu'une patrie ? Est-ce donc une simple motte de terre, plus ou moins bien cultivée, où les hasards de la naissance vous ont fait naître ? Non, c'est, ainsi que son nom l'indique, (car, si je ne me trompe, *Patria*, en latin, signifie *famille*), c'est le lieu où l'on a des amis, son foyer, où l'on a aimé, où l'on a souffert, où l'on a vu naître ses enfants, où l'on doit mourir. M. Emile Grimaud a reconnu lui-même dans la Bretagne une *patrie*, non-seulement en lui offrant des *Fleurs* avec une piété toute filiale, mais encore en

[1] *Les Bleus*. Chants du Bocage, p. 125.

[2] Fleurs de Bretagne, p. 4.

[3] *Toujours Vendéen*, Dieu et le roi, p. 189.

mêlant sa voix à celle des fils de cette province glorieuse dans le *Parnasse breton contemporain*[1], où il n'eût eu aucun droit de pénétrer, s'il ne se fût tout d'abord reconnu lui-même naturalisé Breton. Ecoutez, et dites-moi s'il ne passe pas un souffle d'amour et de dévotion d'un fils dans ces vers à notre belle contrée :

Sol poétique, ô sol que j'aime,
Ouvre-moi tes prés et tes champs :
Je dirai ta grâce suprême ;
Je te fleurirai de mes chants[2].

Parfois il trouve un paysage de notre Bretagne si merveilleux, si splendide dans sa mélancolie infinie et grandiose, que cela lui fait rêver de l'Italie et du ciel :

Ah ! que de mélancolie[3] !...
On croirait que l'Italie
S'étend sous cette hauteur.
Sublime aspect ! il m'écrase ;
J'admire et prie, et l'extase
M'emporte à mon Créateur !

Jugeons, par ces pins superbes,
Ces eaux, ce velours des herbes,
Ces rochers audacieux,
De quelle magnificence
La Beauté dans son essence
Doit se revêtir aux cieux[4] !

[1] PARNASSE BRETON CONTEMPORAIN, de Tiercelin et Ropartz (p. 89).

[2] *Vertou*, FLEURS DE BRETAGNE, p. 207.

[3] Je n'ai pas remarqué cette mélancolie des paysages de Château-Thébaud, lorsqu'à plusieurs reprises j'ai été à la Petite-Garenne, propriété de Mme de Sallier, mère de mon ami de Gourcuff. L'amabilité de mon ami et de sa famille m'aurait-elle empêché de l'apercevoir ?

[4] *Château-Thébaud*, FLEURS DE BRETAGNE, p. 225.

Et lorsqu'il a pu trouver sur les bords de la Sèvre une maison de campagne où une Vierge, placée au-dessus du portail[1], semble l'accueillir à son entrée, où il puisse venir se reposer de ses labeurs quotidiens, en compagnie du poète Emile Péhant[2] et du peintre Gustave Marquerie, auquel il demande de décorer son salon de la Gombergère[3], comme il pousse cette exclamation joyeuse :

> Enfin ! ! je l'ai trouvée, et j'en tressaille d'aise,
> La maison que seize ans appela mon espoir !

Mais il ne se contente pas d'admirer les paysages bretons et les sites des bords de la Sèvre[4] où il a établi sa résidence ; il célèbre aussi les Saints de la Bretagne, la bienheureuse Françoise d'Amboise[5], sauvegarde des Bretons et protectrice de Nantes, et, en vrai fils de l'Armorique, volontiers il s'écrierait avec Brizeux, dans sa pièce *un Judas :*

> Nous avons un cœur franc pour détester les traîtres ;
> Nous adorons Jésus, le Dieu de nos ancêtres.

Il traduit, en vers français, les chants si purs et si terribles, recueillis par M. le vicomte Hersart de la Villemarqué dans son *Barzaz-Breiz : La Peste d'Elliant, le Paradis*, où il a compris par ses vers courts l'intention de légèreté du breton, *la Croix du chemin*, où l'on retrouve la grâce de l'original, comme il avait déjà imité, dans ses *Chants du Bocage, les Hirondelles* et les *Fleurs de Mai*, du même recueil. Puis il a admirablement compris la grande âme de la Bretagne, cette *sœur* de la Vendée, comme il s'est plu à l'appeler dès son premier volume. La peinture qu'il fait de l'héroïsme breton en 1870 peut, sans désavantage être comparée à celle qu'il nous a offerte de l'héroïsme vendéen de 1793. Voici, par

[1] *La Vierge du portail*, FLEURS DE BRETAGNE, p. 215.
[2] *Invitation*, FLEURS DE BRETAGNE, p. 211.
[3] *Le Trumeau*, FLEURS DE BRETAGNE, p. 213.
[4] *Au bord de la Sèvre*, FLEURS DE BRETAGNE, p. 205.
[5] *La Bienheureuse Duchesse*, FLEURS DE BRETAGNE, p. 49.

exemple, un épisode de la bataille de Châtillon[1]. Un petit mobile breton voit des zouaves s'enfuir, après avoir jeté sacs et fusils, et es applaudit, lorsque :

« Tais-toi, Daniel! » lui crie une voix dans le rang.
Les fronts de ses amis sont baissés... il comprend.

Et alors Daniel de répliquer :

« J'avais pris ces couards pour des gens de courage,
Et me réjouissais, me disant dans mon cœur :
Lorsque l'on court si fort, c'est que l'on est vainqueur[2]. »

Cherchez dans tous les récits qui ont été publiés sur les guerres de la Vendée, et dites-moi s'il est un mot plus héroïquement sublime que celui de ce petit mobile breton parti avec ses frères pour venger la France.

Tous ont dans le bahut plié leurs beaux costumes ;
Dur sacrifice ! ils ont coupé leurs longs cheveux ;
Dit adieu pour un temps à leurs chères coutumes,
Et, contrits, au recteur épanché leurs aveux.

Avant d'armer leurs bras, ils ont, armant leurs âmes,
Au céleste banquet mangé le pain des forts :
Ils sont prêts à quitter mères, sœurs, fils et femmes,
Prêts à tous les périls, prêts à tous les efforts.

Sous la tunique étroite ils marchent droits et sveltes ;
Ils portent leur fusil comme un sceptre royal...
Ouvre à ces légions, Paris : ce sont les Celtes,
Qui s'exilent pour toi du doux pays natal !

[1] A la bataille de Châtillon (9 septembre 1870), se trouvait un bataillon de mobiles d'Ille-et-Vilaine. Près de Meudon, de jeunes engagés au 4e zouaves, effrayés par les ravages d'un obus, qui avait tué d'un seul coup 32 des leurs, prirent la fuite, ce qui amena la retraite de l'armée française, malgré l'entrain des autres troupes et en particulier des mobiles bretons.

[2] *Une méprise*, FLEURS DE BRETAGNE, p. 105.

S'ils laissent au foyer paix, famille, bien-être,
Ils veulent que Jésus reste près d'eux toujours :
« Aux dangers, ont-ils dit, suivez-nous, vaillant prêtre :
Il nous faut pour mourir votre divin secours. »

....

Ils furent appellés de Vannes et de Rennes,
Des champs de Saint-Brieuc, de Nantes, de Quimper :
On savait que leur souffle, âmes fortes, sereines,
Retremperait la Ville et purifierait l'air.

De son œil curieux Paris les examine ;
Puis il sent par degrés le respect l'envahir :
Puis, devant ces képis que décore une hermine :
« Salut, vous qui mourez plutôt que de trahir[1] ! »

La vue de nos mobiles bretons frappa, en effet, beaucoup les Parisiens ; François Coppée n'a pas oublié le détail mentionné par Emile Grimaud : dans sa pièce récitée, le 9 septembre 1888, en face de la statue de Brizeux, à Lorient. Parlant de nos petits mobiles du siège de Paris, il disait qu'ils portaient,

on s'en souvient encore,
Des hermines à leurs képis.

Le lendemain, au moment de prendre le train pour Quimper, où, il se rendait, il me répétait combien ce souvenir l'avait frappé. C'est qu'aussi, comme l'a fort bien dit M. Emile Grimaud, nos petits Bretons, après avoir reçu la bénédiction du prêtre de leur pays,

... de leur vieil abbé qui trousse sa soutane[2],

pour les suivre au combat, de leur aumônier qui personnifiait pour eux le foyer, la famille, Dieu, se battirent comme des lions et don-

[1] *Les Croyants*, Fleurs de Bretagne, (p. 100-1).
[2] Coppée. Letire d'un mobile breton, 1870.

nèrent aux bavards de l'époque de grandes leçons, de nobles exemples d'abnégation et de sacrifice. Simples après le combat comme vaillants pendant la bataille, ils s'en revenaient en récitant leur chapelet :

Alors, noirci de poudre et criblé de mitraille,
Leur étendard revient, magnifique haillon ;
Ils suivent, sans savoir si la foule les raille,
La croix, qui va guidant leur pieux bataillon.

Front nu, rosaire aux doigts, chaque mobile prie,
Et l'impie à leur vue est frappé de remord :
Gagnant ton sanctuaire, ils te pressent, Marie,
D'arracher ton royaume à la honte, à la mort[1] !

IV

Après la lecture de ces fragments épiques et lyriques tour à tour, vous conviendrez avec moi que M. Emile Grimaud n'est pas un poète ordinaire. Sans doute, dans ses nombreux volumes, il a des parties faibles, prosaïques, je le sais ; sans doute, parmi les matériaux avec lesquels le poète bâtit parfois ses poèmes, même les meilleurs, il en est çà et là de défectueux ; sans doute, l'artiste, en les taillant avec trop de précipitation, commet parfois de véritables négligences : sans doute, son œuvre gagne à être vue d'un peu loin, pour que les petits défauts s'effacent devant les grandes qualités ; encore une fois, c'est exact, mais il n'en est pas moins vrai que nous nous trouvons ici en face d'un poète, d'un véritable poète, ce qui n'est pas commun à notre époque. « Les amateurs de l'art

[1] *Les Croyants*, FLEURS DE BRETAGNE, p. 103.

[2] CORRESPONDANT, 25 mai 1870. Critique de Victor de Laprade sur les *Chants du Bocage vendéen.*

ESSAI D'UNE BIBLIOGRAPHIE

DES OUVRAGES

DE MEUSNIER DE QUERLON

La nature se plait parfois à façonner des esprits de même famille, vrais Dioscures de la pensée; ou elle met entre eux l'intervalle de plusieurs siècles, ou elle les rapproche et les fait se toucher : c'est ainsi que l'abbé Prévost et Meusnier de Querlon, qu'unissait une communauté d'études, que distinguait une même ardeur au travail, ont pu vivre côte à côte, se connaître et s'estimer. Tous deux, doués d'une prodigieuse activité littéraire, ont entassé volumes sur volumes, traductions sur écrits historiques, romans sur récits de voyages; ils ont touché au journal, à l'érudition, aux sciences, aux beaux-arts. Il a manqué à l'abbé Prévost le savoir ingénieux et délicat, l'élégante précision du langage, qui recommandent Querlon au souvenir des lettrés; mais il a manqué à Querlon l'émotion communicative, la candeur de style, le choix enfin d'un heureux sujet, qui ont fixé dans toutes les mémoires le nom du père de *Manon Lescaut*. Aussi l'un est-il très connu, et l'autre, malgré les éloges de Charles Nodier, plus récemment du bibliophile Jacob et de M. Tourneux, presque oublié. Grâce à cette folle, capricieuse et malheureuse créature qui doit un perpétuel renouveau de célébrité à la critique, à la peinture, à la musique, l'aventureux bénédictin a eu la meilleure part : celle de Querlon n'en reste pas moins fort enviable : journaliste, il est bien supérieur; ses *éditions* valent mieux que les *traductions* de l'abbé; à *Cleveland*, au *Doyen de Killerine*, un juge délicat n'hésitera pas à préférer *Les Impostures innocentes* et *Les Soupers de Daphné*. C'est dans les compilations historiques, dans le fatras poudreux et indigeste de l'érudition hâtive, que la ressemblance éclate surtout entre les deux écrivains; et, pour l'accentuer davantage, le hasard a voulu que Querlon fût, pour un recueil de *Voyages*, le continuateur de Prévost. Ce n'est pas tout encore : la misère a comblé l'in-

tervalle qui sépare une vie vouée à l'austère labeur d'une vie toute de passion, livrée aux élans de la piété et aux appétits des sens ; et l'on peut comparer l'abbé Prévost, venant réchauffer aux soleils d'hiver du Luxembourg son cerveau épuisé par la production quotidienne, à Querlon, serf du travail, dominé par ce que Charles Lamb appelle « le souci absorbant du pain à gagner pour la mère et les petits. » Tous deux ont vécu et sont morts *martyrs de la copie* (c'est le joli mot que Monselet applique, dans un sens moins tragique, à Théophile Gautier) ; mais ce rude métier, en les pliant sous les ennuis d'un travail forcé, les a armés de toutes pièces pour le bon combat des lettres.

Laissant de côté une biographie insuffisamment connue et qui ne nous révèle qu'une pure, modeste et besoigneuse existence de savant, je voudrais donner aujourd'hui une bibliographie, aussi exacte et complète que possible, des ouvrages originaux de Querlon, de ses *éditions* et de ses *traductions*, voire des préfaces qu'il a écrites pour des livres contemporains. Quant à sa collaboration aux journaux, au *Mercure* (de 1723 à 1730), à la *Gazette de France* (1732 et années suivantes), au *Journal économique* (vers 1758), à l'*Avant-Coureur* (pendant toute sa durée et avant sa réunion au *Mercure*, de 1760 à 1773), au *Journal étranger* (mai et juin 1757), elle ne peut être établie, à cause de l'anonymat fréquent et de la rareté de ces collections, qu'avec beaucoup de circonspection, et ferait l'objet d'une étude spéciale. Il convient, toutefois, de faire une exception pour les *Annonces, Affiches et Avis divers*, dont Querlon obtint le privilège en 1752, qu'il transforma en *Petites Affiches* ou *Affiches de province*, et dont il rédigea seul au moins vingt-cinq volumes in-4°, n'ayant pris un collaborateur, l'abbé de Fontenay, qu'en 1776, quatre ans avant sa mort. Pour éviter le fouillis et les rencontres singulières qui auraient résulté d'une nomenclature générale et purement chronologique, j'ai cru devoir diviser en quatre parties cet essai de bibliographie ; j'ai passé successivement en revue, dans l'ordre des dates, les éditions données par Querlon, ses traductions, ses œuvres originales, enfin les écrits qu'on a quelque raison de lui attribuer. J'ai mis très utilement à profit, pour ce travail, la *France littéraire* des abbés d'Hébrail et

de la Porte (Paris, veuve Duchesne, 1769, 2 vol. in-8°), *la France littéraire* de Quérard et ses *Supercheries littéraires dévoilées*, les *Trois siècles de la Littérature française*, de Sabatier de Castres, le *Nécrologe des hommes célèbres de France* (1781); — le *Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes* de Barbier, la *Biographie universelle* de Michaud, la *Biographie bretonne* de Levot, l'*Armorique littéraire* de Maréchal (Lamballe 1795), les *Notices sur les écrivains de la Bretagne* de Miorcec de Kerdanet, les *Etrennes Nantaises* et les *Notices succinctes* de M. Le Boyer sur les hommes célèbres de la Loire-Inférieure (Nantes, 1825), qui ont rendu, au commencement de ce siècle, un tardif hommage à la mémoire du nantais Querlon[1].

1° Editions.

I. — *Suite des dons de Comus, ou les délices de la table*, par Marin, cuisinier (avec une nouvelle préface par de Querlon), Paris, veuve Pissot, 1742, 3 vol. in-12. — *Dons de Comus* (avec l'ancienne préface des PP. Brumoy et Bougeant, jésuites, publiée dans les éditions de 1739 et 1740, et la préface de l'édition de 1742, toutes deux refondues par de Querlon), Paris, veuve Pissot, 1750, 3 vol. in-12.

II. — *Le Géographe méthodique, ou Introduction à la Géographie ancienne et moderne, à la Chronologie et à l'Histoire* (par l'abbé de Gourné) avec cartes et figures et une préface historique ou essai sur l'histoire de la géographie (par de Querlon), Paris, Robinot, 1741 et 1742, 2 vol. in-12.

III. — *Titi Lucretii Cari de rerum naturâ libri sex... Lutetiæ Parisiorum*, Tourtelier, 1744. in-12 (cette édition a été donnée par les soins d'Etienne-André-Philippe de Prétot, mais la préface et les notes sont de Querlon).

IV. — *Recueil A, B, C, D*, etc, publié par Pérau, de Querlon, Mercier de Saint-Léger, De La Porte, Barbazan et Graville, Fon-

[1] Je compte pour peu de chose une notice sur Querlon p. 30, 31 de l'*Histoire du département de la Loire-Inférieure* par M. P. Labeyrie (Paris, Guérin, 1890). Cette notice est fort incomplète.

tenoy, 1745-1762, 12 vol. in-12 (Querlon est l'éditeur de tout le recueil B).

V. — *Phædri fabulæ, cum notis* Meusnier de Querlon. *Lutetiæ Parisiorum,* Barbou, 1748, in-12.

VI. — *Pièces dérobées à un ami* (ou poésies de l'abbé de L'Attaignant, publiées par de Querlon), S. L., 1750, 2 vol. in-12. Il y a, en tête du 1er volume, une spirituelle dédicace à L'Attaignant, lui-même.

VII. — *L'Eloge de la Folie,* traduit du latin d'Erasme par M. Gueudeville, nouvelle édition, revue et corrigée sur le texte de l'édition de Bâle, et ornée de nouvelles figures, avec des notes. 1751, petit in-8° et in-4° — 2e édition, 1757, in-18. — (Querlon a remanié la traduction inexacte et plate de Gueudeville, imprimée à Leyde en 1713, et à Amsterdam en 1728 ; il y a joint un avertissement et des notes ; les figures qui ornent ces éditions sont d'Eisen, et au nombre de quatorze).

VIII. — *Les Poésies d'Anacréon,* traduites du grec en vers, par Fr. G*** (F. Gacon), nouvelle édition publiée par Jean Capperonnier et de Querlon, Paris, Granger, 1754, in-18, (le rôle des éditeurs s'est borné à quelques corrections et quelques notes ajoutées à la traduction donnée par Gacon lui-même, en 1712 ; le frontispice de B. Picart n'a pas été reproduit dans la nouvelle édition).

IX. — *Joannis Meursii elegantiæ latini sermonis, seu Aloysiæ Sigeæ Toletanæ satiræ soladicæ de arcanis Amoris et Veneris, adjunctis fragmentis quibusdam eroticis,* — 2 parties en 1 volume in-8 ou in-12. — Lugduni Batavorum ou Amstelodami, typis elzevirianis, 1757 ; — autre édition, in-8, Lugduni Batavorum, typis elzevirianis. 1774, (Querlon n'est pas, très certainement, l'auteur de la première de ces éditions, que quelques bibliographes attribuent à N. Corbie et à P. Moet ; mais la seconde, qui se joint aux Barbou, ne saurait lui être contestée ; chacune de ces éditions est ornée d'un même frontispice gravé.)

X. — *Collection historique,* ou *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre terminée par la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748,*

(par le chevalier O'Hanlon, revue par de Querlon), Londres et Paris, Duchesne, 1758, avec plans, réimprimée sous le titre : *Histoire du siège de Pondichéry, levé par les Anglais, le 17 octobre 1748, sous le gouvernement de Dupleix,* nouvelle édition. Bruxelles, 1766, in-12, précédée d'un *Journal du voyage fait aux Indes,* en 1747 (Plusieurs erreurs ont été commises par les bibliographes, relativement à cet ouvrage ; les uns comme Barbier, n° 789 de la 1re édition de son *Dictionnaire,* le donnent en toute propriété à Querlon, qui n'a fait que le revoir et le publier ; les autres, comme M. de Kerdanet, dans ses *Notices sur les écrivains de la Bretagne*, cataloguent séparément *la Collection historique* et l'*Histoire du siège de Pondichéry*, qui ne sont, en réalité, qu'un seul et même livre).

XI. — *Mémoires de M. de ***, pour servir à l'histoire du XVIIe siècle,* (publiés, pour la première fois, par A. G. Meusnier de Querlon), Amsterdam, Arkstée, (Paris) 1759 ou 1760, 3 vol. in-12 ; — 2e édition, Amsterdam et Paris. Robin, 1767, 3 vol. in-8, [La 1re édition de ces Mémoires historiques, mais supposés, est fixée par Barbier à 1760, par d'autres bibliographes, à 1759 ; ils ont été attribués à M. Flécelles de Brégy, qui les a formellement désavoués dans une lettre adressée au rédacteur de l'*Année littéraire*, et publiée dans ce journal ; il se peut que Querlon soit le véritable auteur de ces *Mémoires*, mais je lui ai laissé, jusqu'à plus ample informé, son titre d'éditeur].

XII. — *Œuvres diverses de M. l'abbé de Grécourt*, nouvelle édition soigneusement corrigée, et augmentée d'un grand nombre de pièces qui n'avaient jamais été imprimées, (publiées par de Querlon), Luxembourg, 1761, 8 parties en 4 vol. petit in-12, ou 1764, 4 vol, in-12, nouvelle édition : *Œuvres complètes de Grécourt...* 4 parties en 4 vol. petit in-12, A Luxembourg, 1780, — dernière édition : 4 vol, in-8, Paris, Chaignieu, an V (1796), — (dans ces deux dernières éditions, il a été fait un triage parmi les nombreuses pièces que Querlon avait attribuées à Grécourt.)

XIII. — *Anthologie française, ou chansons choisies depuis le le XIIIme siècle jusqu'à présent*, (par Monnet). précédée d'un mémoire historique sur la chanson en général, et en particulier sur

la chanson française, par de Querlon, s. l. ou Paris (Barbou) 1765, 3 vol. petits in-8, musique notée, figures. [Les figures sont au nombre de quatre, dessinées par Gravelot, et gravées par Le Mire ; les fleurons et culs-de-lampes sont gravés par Papillon.]

XIV. — ΜΩΡΙΑΣ ΕΓΚΩΜΙΟΝ, *Stultitiæ Laudatio, Desiderii Erasmi declamatio, editio castigatissima (curâ et studio* de Querlon), Londini et Parisiis, Barbou, 1765, petit in-8 ; — *idem opus et Th. Mori Utopia, denuo recognovit* A. G. M. Q. (Ange-Gabriel Meusnier de Querlon), Londini et Parisiis, Barbou, frontispice de Gravelot, gravé par de Longueil, avec cette légende italienne : *La Pazzia regina del mondo*, 1777, — in-12. [Dans l'édition de 1765, au bas de la dédicace à M. de Sartine, on lit la signature en toutes lettres, A. G. Meusnier de Querlon).

XV. — *Les Grâces* (recueil publié par de Querlon) Paris, Laurent Prault, 1769, in-8, frontispice, titre gravé et six gravures. — *Le Triomphe des Grâces*, ou élite en prose et en vers des meilleurs écrits anciens et modernes qui ont été faits à la louange des Grâces, par les auteurs grecs et latins, français et étrangers, tels que Pindare, Homère, Virgile, Horace, etc — Paris, Rue Saint-Jean de Beauvais, 1775, grand in-8. — (Cette seconde édition est identique à la première ; elle renferme aussi un frontispice de Boucher, un titre gravé et six figures de Moreau le jeune.)

XVI. — *Journal du voyage de Michel Montaigne en Italie par la Suisse et l'Allemagne*, dans les années 1580 et 1581, ouvrage posthume, publié avec des notes, par M. de Querlon. — Rome et Paris, Lejay, 1774, in-4°, ou 2 volumes in-12, ou plus fréquemment 3 volumes in-18. — Un joli portrait gravé dans l'édition in-4°.

XVII. — *Poésies de Malherbe*, rangées par ordre chronologique, avec la vie de l'auteur et de courtes notes, par A. G. M. Q. Nouvelle édition, revue et corrigée avec soin. — A. Paris, chez J. Barbou, 1776, in-8°. (L'édition des *Poésies de Malherbe, suivies d'un choix de ses lettres*, publiée en 1824 [Paris, chez Janet et Gotelle, avec portrait] reproduit la vie de Malherbe, que Querlon a extraite, avec beaucoup de discernement, des Mémoires de Racan,

et quelques-unes des notes de l'édition de 1776 ; mais elle donne le texte pur des poésies, que Querlon avait légèrement retouché).

2° Traductions.

I. — *Problème sur les femmes* (traduit par de Querlon, du traité latin attribué à Valens Acidalius, et intitulé : *Disputatio quâ anonymus probare nititur mulieres homines* (c'est-à-dire des êtres raisonnables) *non esse*). — Amsterdam, 1744, in-12.

II. — *L'Ecole d'Uranie, ou l'Art de peindre*, par du Fresnoy, traduction de Piles, revue et corrigée, et *la Peinture*, de l'abbé de Marsy, traduite par l'éditeur (de Querlon), ces deux poèmes précédés d'une dissertation sur la peinture et la poésie, Paris, Le Mercier, 1773, in-8° et in-12. Ce titre est celui de l'édition in-8°, voici celui de l'édition in-12 (même année) : *L'Ecole d'Uranie ou l'Art de la peinture*, traduit du latin d'Alph. du Fresnoy et de M. l'abbé de Marsy, avec des remarques, édition revue et corrigée par le sieur M. D. Q. Le livre est dédié par Querlon à M. de Vandières. [Querlon a revu et annoté la 4e édition, publiée en 1751, de la traduction du poème de du Fresnoy par de Piles ; il a joint le texte latin à cette traduction et à la sienne propre].

III. — *Histoire naturelle de Pline*, traduite en français, avec le texte latin et des notes (par Poinsinet de Sivry, de Querlon, Guettard et autres, avec des notes de Bouguer et Lalande pour la partie astronomique), Paris, veuve Desaint, 1771-1782, 12 volumes in-4°. [La part de Querlon dans cette traduction, à laquelle il travailla presque jusqu'à sa mort, est assez difficile à établir. Poinsinet de Sivry a profité de son travail et passe à tort pour le seul auteur de la traduction].

(A suivre). Olivier de Gourcuff.

IL N'EST PAS BON

DE TROP PLEURER LES MORTS

Une superstition très répandue en Basse-Bretagne et que j'ai entendu maintes fois rapporter, aux veillées d'hiver, où l'on conte des contes merveilleux et des histoires de revenants, consiste à croire qu'il n'est pas bon de trop pleurer les morts. A l'appui de cette croyance, on cite ordinairement de nombreux exemples d'apparitions de morts, venus reprocher leurs larmes aux parents ou aux amis qui les pleuraient trop longtemps, parce que ces larmes et cette douleur immodérée ne servaient qu'à retarder leur arrivée au paradis.

C'est là aussi, peut-être, une des causes pour lesquelles nos paysans bretons envisagent généralement la mort avec un calme et une résignation qui étonnent. Dieu donne la vie et nous l'enlève, quand il lui plaît ; il n'y a rien à redire à cela ; il faut courber la tête et trouver bon ce qu'il fait. C'est toute leur philosophie.

Je ne sais si cette croyance se rencontre ailleurs qu'en Bretagne, mais, après en avoir souvent constaté l'existence dans le pays de Lannion et de Tréguier, je l'ai aussi trouvée dernièrement au sud et à l'est du département du Finistère, à Quimper et à Riec, sous cette forme : toutes les larmes versées sur un mort s'accumulent pour le *charger* et *retarder* sa marche vers le paradis.

M. Anatole de Brémond d'Ars, conseiller général du Finistère, pour le canton de Pont-Aven, me racontait, dernièrement qu'un paysan de la commune de Riec, où il habite ordinairement, au château de la Porte-Neuve, lui disait, à propos d'une femme de la commune qui était inconsolable de la mort de son mari, et le pleurait constamment :

— Elle a tort, Monsieur, car elle empêche l'âme du défunt d'arriver au paradis.

— C'est là une croyance déraisonnable, lui répondit-on.

— Vous vous trompez, répliqua-t-il, de nombreuses apparitions après décès en font foi, et les prêtres eux-mêmes vous le diront. Voici ce que m'a raconté ma mère, à ce sujet : une femme d'une commune voisine, de Névez ou de Moëlan, je ne me le rappelle pas bien, avait perdu son fils

sur mer, et elle ne cessait de le pleurer, nuit et jour, au point que sa santé en était compromise. Elle alla à confesse, et le prêtre lui dit : — Cessez de pleurer de la sorte, ma pauvre femme, vous n'êtes pas raisonnable et vos larmes et toutes celles qui sont versées sur votre fils s'accumulent dans un sac, qu'il porte sur ses épaules, et qui s'alourdit tous les jours, de manière à le charger et à retarder sa marche vers le paradis. »

— Il n'est pas, possible répondit la femme, que Dieu défende aux mères de pleurer leurs enfants défunts.

— Il ne défend pas de les pleurer avec modération et en se résignant à sa volonté, mais, il désapprouve l'excès de douleur auquel vous vous livrez. Pour en avoir la preuve, vous n'avez qu'à vous rendre, vers minuit, au porche de l'église de la paroisse, vous y agenouiller devant l'image de la sainte Vierge, pour lui demander la grâce de revoir votre fils mort, et il vous apparaîtra, et vous verrez dans quel triste état le mettent vos larmes.

La mère se rendit au porche de l'église de la paroisse, à minuit, s'y agenouilla et pria devant l'image de la Sainte Vierge, et bientôt son fils lui apparut, comme un voyageur qui marche péniblement sur une route ardue, et portant sur ses épaules un sac de cuir, qui paraissait rempli d'eau et dont le poids l'accablait. Il ne lui parla pas, mais il lui lança un regard où elle put voir tout son mécontentement. Elle comprit que c'étaient ses larmes qui remplissaient ce sac, qui paraissait si lourd, et cessa de pleurer, à partir de ce moment[1].

D'après une autre croyance populaire, tenir des enfants nouveau-nés sur les fonts baptismaux, et surtout des enfants de pauvres et des batards, et leur servir de parrain et de marraine, serait une œuvre méritoire et une bonne recommandation pour aller ou ciel.

Ces deux croyances se trouvent réunies dans un vieux *gwerz* fantastique, que j'ai publié dans le t. I. p. 61 de mes *Gwerziou Breiz-Izel — ou Chauts populaires de la Basse-Bretagne*, — et que je crois devoir reproduire ici, ce recueil étant assez peu répandu.

[1] M. Psichari m'apprend que la même légende existe chez les Slaves, mais avec un singulier caractère de férocité. Il s'y mêle une histoire d'amour.

Un jeune homme a perdu son amante, et il en est inconsolable ; toutes les nuits, il va pleurer sur sa tombe, dans le cimetière. Une nuit, elle lui apparaît, furieuse, se jette sur lui, et le met en pièces.

Les tabliers déchirés du gwerz breton semblent un écho atténué de ce dénouement.

AR PLAC'HIC HAC INE HE MAMM

I.

Eur plac'hic euz a barroz Blan[1]
Deùs goulennet gwelet he mamm ;
Gwelet he mamm ha comz out-hi,
Gant ar c'heuz braz e doa d'ezhi.
Mont a ra da gaout ar person,
'Vit conta d'ezhan he raison.
— Ia, ma merc'h, comz gant-hi refet,
Mar grêt 'vel ma vô d'ec'h lâret :
Epad ter noz, ac'houde coan,
'C'h efet d'ann iliz, hoc'h-unan ;
Cass ganec'h tri davanjer d'ehi,
D'lacad war ar bez da bedi.

II.

Pa wel allumi goulou glaz,
Bars ann tu dehou d'ann aoter vraz,
Hec'h a bars ar govesion,
Kelennet mad gant ar person,
Nac evit gwelet ann anaoun,
Oc'h ober tro'r procession.
Assedet oant 'tre ter vandenn,
Re duf ha re c'hriz ha re wenn.

[1] Var : Ar vinorezic a draonal lann.

Touez ar re duf a oa he mamm,
O Doue, pebeus da estlamm !
P'ho doa grêt ann dro en entier,
Hec'h a da gaout he davanjer ;
Hec'h a da gaout he davanjer,
Hac hen laca 'tre nao c'hartier.
En noz warlerc'h, p'oa debret coan,
C'h a arre d'ann ilis, hec'h-unan ;
Cass ann eil davanjer gant-hi,
D' lacad war ar bez, da bedi.
Pa wel allumi goulou glaz,
Bars ann tu dehou d'ann aoter vraz,
Hec'h a bars ar govesion,
Kelennet mad gant ar person,
Nac evit gwelet ann anoun,
Oc'h ober tro'r procession.
Assedet oant 'tre ter vandenn,
Re duf ha re c'hriz ha re wenn.
'Touez ar re c'hriz a oa he mamm,
Na oa ket ken braz he estlamm,
Pa doa grêt ann dro en entier,
Hec'h a da gaout he davanjer ;
Hec'h a da gaout he davanjer,
Hac hen laca 'tre c'huec'h' cartier.
Eur c'hoar dimêt doa ar plac'h'-ze,
Hac a willioudas en noz-ze.
Da derc'hel ar bugel eo clasket,
Ha prest a deûs lâret monet.
Pa 'c'h a 'r bugel d' veza badeet,
Euz ar bêlec deûs goulennet ;
Euz ar bêlec deûs goulennet
Ma vije 'n hano d'he mamm laket :
— « Kerlies gwech ha m'hen gwelinn,

« Dont a raï sonj euz ma mamm d'inn. »
Pa 'z eo ar bugel badeet,
Neuze kerkent eo bet marwet ;
Neuze kerkent eo bet marwet,
D'hen veill' hi a zo bet chomet.
Pa 'z eo ar bugel douaret,
Da gàd ar person hi 'zo èt ;
Mont a ra da gàd ar person,
Da gonta d'ehan he raison.
— « Ia, ma merc'h, comz gant-hi refet,
« Mar grèt 'vel ma vo d'ac'h làret »
Ar plac'h, pa oa debret he c'hoan,
Hec'h a d'ar vered hec'h-unan ;
Cass ann drivet davanjer gant-hi,
D' lacad war ar bez, da bedi.
Pa wel allumi goulou glaz,
Bars ann tu dehou d'ann aoter vraz,
Hec'h a bars ar govesion,
Kelennet mad gant ar person,
Nac ewit gwelet ann anaoun,
Oc'h ober tro'r procession,
Assedet etre ter vaudenn,
Re duf ha re c'hriz ha re wenn.
'Touez ar re wenn he mamm a oa,
Dimeus estlamm, deuet da joa.
Pa doa grèt ann dro en entier,
Hec'h a da gaout he davanjer ;
Hec h a da gaout he davanjer,
Hac hen laca en tri c'hartier.
Da gaout he merc'h ar vamm 'zo êt
Ha 'velhenn dezhi deus làret :
— « Eun tol mad ez eo bet dide
« Pa n'am eus da diframmet iwe !

Pa n'am eus da diframmet en beo,
« 'Vel ma renn d'ann davanjero!
« Te greske ma foanio bemde,
« Gant ar glac'har a rez d'in-me.
« Eur bugel at eus bet dalc'het,
« Em hano at eus-han laket ;
« Em hano at eus-han laket,
« Hennès hen eus ma zicouret.
« Me 'c'h a brema d'welet Doue,
« Te a deui iwe, hep dale. »

(*Gwerzio. Breiz-Izel, de* M. Luzel, *t.* I, *p. 60*).

TRADUCTION

LA JEUNE FILLE ET L'AME DE SA MÈRE

I

Une jeune fille de la paroisse de Blanc[1]
A demandé à voir sa mère ;
A voir sa mère et à lui parler,
A cause de la grande douleur que lui causait sa mort.
Elle va trouver le recteur (curé),
Pour lui conter son cas.

[1] Ce mot doit être altéré, car je ne connais pas de paroisse de ce nom en Bretagne. Une autre version porte : La petite orpheline du bas de la lande...

Pour (de là) voir les âmes
Faisant leur procession,
Partagées en trois bandes,
Des noires, des grises et des blanches,
Parmi les grises était sa mère,
Sa frayeur ne fut pas aussi grande.
Quand elles eurent fait le tour entier,
Elle (la mère) va trouver son tablier ;
Elle va trouver son tablier,
Et le met en six morceaux.
Cette fille avait une sœur mariée,
Qui accoucha cette nuit-là.
Pour tenir l'enfant (sur les fonts baptismaux), elle fut demandée,
Et elle a vite promis d'aller.
Quand l'enfant va être baptisé,
Elle a demandé au prêtre ;
Elle a demandé au prêtre
De lui donner le nom de sa mère :
— « Chaque fois que je le verrai,
« Je songerai à ma mère. »
Quand l'enfant est baptisé.
Il meurt aussitôt ;
Il meurt aussitôt,
Et elle reste à le veiller.
Quand l'enfant a été enterré,
Elle est allée trouver le prêtre ;
Elle va trouver le prêtre,
Pour lui conter sa raison (son cas).
— « Oui, ma fille, vous lui parlerez (à sa mère),
« Si vous faites comme il vous sera dit. »
La fille, quand elle a soupé,
Se rend au cimetière, seule ;
Elle emporte un troisième tablier,

Pour mettre sur la tombe, pour prier.
Quand elle voit allumer une lumière bleue,
Au côté droit de l'autel,
Elle va dans un confessionnal,
Bien conseillée par le recteur,
Afin (de là) de voir les âmes
Faisant leur procession,
Partagées en trois bandes,
Des noires, des grises et des blanches,
Parmi les blanches était sa mère,
Sa frayeur devient de la joie !
Quand elles eurent fait le tour entier,
Elle (la mère) va à son tablier,
Et le met en trois morceaux.
Puis, la mère est allée trouver sa fille,
Et lui a parlé de la sorte :
— « Tu as eu de la chance
« Que je ne t'aie mise toi-même en pièces !
« Que je ne t'aie mise en pièces, toute vive,
« Comme je le faisais de mes tabliers !
Tu augmentais mes peines, chaque jour,
« Par la douleur que tu menais à cause de moi.
« Un enfant que tu as tenu (sur les fonts baptismaux.)
« Et auquel tu as donné mon nom ;
« Et auquel tu as donné mon nom ;
« C'est celui-là qui m'a secourue (sauvée).
« Je vais, à présent, voir Dieu,
« Et tu y viendras aussi, sans tarder. »

(Chants populaires de la Basse-Bretagne, par F -M. Luzel, *t.* I, *p. 61).*

LA TORCHE DE PENMARC'H

A M. Dominique Caillé.

La mer était d'un bleu sombre, lamé d'argent.
Le rocher colossal vêtu de mousse grise,
Isolé, sous l'assaut des vagues et du vent
Fumait comme une torche éteinte par la brise.

De la grève déserte où j'étais seul, assis,
Je voyais le géant enveloppé de brume.
Je l'entendais hurler quand bondissait l'écume ;
Et les échos lointains répondaient à ses cris.

La côte s'étendait sablonneuse et sauvage,
Couverte de varechs rejetés par les eaux.
Des clochers ruinés dominaient le rivage,
Par les siècles jaunis, entourés de hameaux.

J'allai rêver autour d'une vieille chapelle,
Bâtie en fin granit sur un bord écarté.
Le ciel bleu découpait son clocheton sculpté,
Où la cloche manquait dans la svelte tourelle.

La porte était fermée. A travers les vitraux,
J'apercevais l'autel dont la pierre verdie
Etait nue et sans fleurs, mais où, vive et jolie,
Chantait une fauvette, au pied des vieux flambeaux.

Elle chantait. Sa voix remplissait la chapelle.
Je l'écoutais, ravi de ce chant si joyeux,
Que ne pouvaient couvrir de leur plainte éternelle
L'Océan ni la Torche aux hurlements affreux.

Ainsi, parfois de l'âme, au milieu des tempêtes,
Malgré tous les soucis, tous les chagrins amers,
Un chant pur, un soupir s'élève dans les airs
Et suffit pour charmer les rêves des poètes.

JOSEPH ROUSSE.

LA JAMBE DE BOIS DU GÉNÉRAL

(Suite et Fin).

V

Il nous faut actuellement remonter assez haut dans le passé ; c'est une vieille histoire que nous allons conter. A ce moment, notre armée, fraternisant avec celle des Anglais, entourait Sébastopol. Le cercle de feu qui se resserrait chaque jour devant la vaillante cité, allait tout-à-l'heure amener sa ruine. La célèbre tour Malakoff, son dernier rempart, résistait encore et se dressait, toujours menaçante, devant les assiégeants. Enfin son dernier jour arriva : personne n'ignore que ce fut le 8 septembre 1855, après un rude combat, que la forteresse, presque en ruines, tomba entre nos mains. Que de vies furent fauchées en ce jour ! Que de belles actions resteront à jamais ignorées, enfouies sous le gazon qui recouvre depuis tant d'années les ossements de nos soldats !

Le soir est venu. Tandis qu'aux alentours du lieu du combat, amis et ennemis entassés pêle-mêle dans les tranchées, reposent à jamais endormis dans la mort, les flammes dévorent la ville de Sébastopol. Elles éclairent au loin la rade et les collines qui l'enserrent. Les navires russes commencent eux-mêmes à s'enflammer ; le ciel est rouge. L'embrasement s'accentue à chaque heure ; les édifices s'écroulent en envoyant vers le ciel des jets immenses d'étincelles ; les bombes continuent de pleuvoir sur la ville ; on peut prévoir sa prochaine, sa totale destruction.

Les généraux vainqueurs, Anglais et Français, contemplent avec une fierté légitime cet émouvant spectacle ; dans la joie du triomphe, ils oublient leurs fatigues et les horreurs du combat.

ique le principal lieu de la lutte eût été la tour Malakoff, le
› de bataille s'étend au loin ; chaque repli de terrain a été
tre de duels acharnés. Maintenant, tout se tait ; les lèvres
nuettes ; le silence plane sur la terre sanglante, et la lune,
ıe légèrement voilée, y laisse tomber sa clarté sereine.
t le monde a lu, non sans émotion, la description des champs
taille. Napoléon Ier lui-même n'y était pas insensible, et
ıs fois ses yeux se sont remplis de larmes, à la vue de ses
étendus, pâles et raides, sur le champ funèbre.
s, si le spectacle de corps mutilés, désormais insensibles, est
›re à attendrir les cœurs les plus fermes, que doit-on éprouver
geant aux infortunés atteints grièvement, et gisant à moitié
› sous des débris humains ?... Et cependant, pas un jour de
t où ce triste fait ne se présente !
oir dont nous parlons, un jeune sergent est couché immo-
rès d'un monceau de cadavres. Il est là, depuis plusieurs
; nul n'eût pu songer, en le considérant, que ce brave enfant
ncore. Bientôt, cependant, il s'agite faiblement, et, se relevant
i, il jette autour de lui des regards languissants et étonnés.
'ai parée belle ! murmura-t-il ; que de camarades ne se relè-
t plus ! Rien qu'une égratignure à la tête... la balle a seu-
t effleuré le crâne... » Et le jeune homme dirigea vers le
ı regard rempli de gratitude.
t debout. Malgré une certaine faiblesse causée par la perte
sang, il sent néanmoins la vie affluer à son cerveau et faire
plus fortement son cœur. Il s'assied sur un canon et con-
, avec mélancolie, le spectacle qu'il a sous les yeux... Ses
pâles murmurent pour ceux qui ne sont plus la dernière
!
t-à-coup, il tressaille... il croit avoir entendu une légère
... Est-ce le murmure de la brise ?... Est-ce l'écho loin-
'un dernier combat ?... Le ciel est embrasé du côté de l'o-
t les détonations des obus éclatant sur Sépastopol arrivent
à lui ; mais le gémissement qui a frappé son oreille n'est pas
ı éloigné, c'est un appel... le dernier, peut-être, de quelque
mourant.

— Allons ! murmura le jeune homme, je serais heureux de secourir un camarade ; on trouve toujours plus à plaindre que soi !..

Et se levant avec peine, il parcourt l'espace découvert où il croit que la plainte s'est fait entendre. Aux faibles clartés venant du ciel, il voit scintiller l'or d'une épaulette[1] ; ce point brillant ne lui semble pas immobile... Nul doute ; un officier, vivant encore, est enfoui sous des débris...

Le sergent avance aussi rapidement que lui permet l'encombrement du terrain ; il se trouve bientôt auprès du blessé, qui, l'œil dilaté par l'angoisse, essaie vainement de briser les entraves qui le retiennent.

— Courage, mon capitaine, j'arrive !

Le capitaine sent renaître l'espérance, en entendant cette voix amie, en voyant approcher un secours inattendu.

— Il est temps de me secourir, sergent ! j'agonise de douleur ; mes jambes sont retenues sous le corps de mon cheval... je souffre mille morts !...

— Un instant de patience encore, mon capitaine, je vais essayer de vous dégager...

Ce qu'il fallut de temps, d'efforts, de précautions pour retirer le malheureux officier de dessous le lourd fardeau qui lui pressait les jambes, déjà déchirées par un éclat d'obus, se suppose aisément ; mais, une fois délivré, le blessé se trouvait dans l'impossibilité de faire un pas. Le sergent n'était pas au bout de sa tâche. Quoique affaibli lui-même, il entreprit courageusement de transporter l'officier sur ses épaules, jusqu'à ce qu'il trouvât du secours... Il trébuchait parfois sous son pesant fardeau ; alors il le déposait doucement à terre et reprenait haleine.

— Abandonnez-moi, sergent, murmurait le capitaine d'une voix mourante ; vous ne me sauverez pas, et nous périrons l'un et l'autre.

— Alors, mon capitaine, nous succomberons ensemble ; ce serait une lâcheté de vous laisser sans secours dans l'état où vous êtes ! Tant qu'il me sera possible de faire un pas, j'essaierai de vous sauver...

[1] A cette époque, les officiers portaient leurs épaulettes en allant au combat.

Les premières lueurs de l'aube paraissaient au ciel, quand nos deux blessés rencontrèrent enfin une voiture d'ambulance; pour eux, c'était le salut... A bout de forces, épuisés par la souffrance, ils allaient succomber tous les deux.

— Sergent, votre nom ? dit, au moment de la séparation, le capitaine à son sauveur.

— Daugan, mon capitaine.

— Vous êtes un brave ! Donnez-moi la main je ferai mon rapport vos chefs ; vous méritez la croix !...

Et de fait, quelques mois plus tard, le sergent Daugan recevait la croix de la Légion d'honneur.

Les années passèrent sur ces événements ; le capitaine, sa dette de reconnaissance payée, oublia presque entièrement son modeste sauveur. De son côté, ce dernier ne se rappela jamais au souvenir du brillant officier. Il disparut de la vie militaire, on n'entendit plus parler de lui.

Quant au capitaine, il parcourut rapidement la voie de l'avancement, et atteignit, jeune encore, le grade de général. Nous l'avons retrouvé, habitant, au début de ce récit, le petit hôtel de la place Saint-Jean à Niort. Notre vieux général à la jambe de bois n'est autre, on le voit aisément, que le capitaine blessé grièvement à l'assaut de Sébastopol, et sauvé par le dévouement du sergent Daugan.

VI

Il est deux heures. Le général de Faury est étendu dans un fauteuil auprès d'un feu, qui, malgré son intensité et sa chaleur, ne semble pas satisfaire Berthe. A chaque minute, elle jette sa tapisserie, se lève et rajoute un morceau de combustible à l'édifice qui flambe dans le foyer... Cela ne se comprend pas ; si elle continue, la jeune étourdie va mettre le feu à la maison ! On devine qu'elle est sous l'empire d'une agitation nerveuse, que nous sommes impuissants à expliquer. Que se passe-t-il donc dans cette jolie tête,

un peu ébouriffée, selon la mode actuelle ? Pourquoi ce léger froncement des sourcils, caché en partie par les boucles vaporeuses de la chevelure ?... Il est évident que M^lle^ de Faury ne jouit pas de son calme ordinaire. Il nous vient une idée : est-ce que, par hasard, cette surexcitation croissante ne prendrait pas sa source dans les préoccupations causées par le complot ourdi dans l ombre, dont il a été question dans un précédent chapitre ? Les conjurés sont toujours représentés, en effet, dans les drames, avec des mines sombres et effrayées.

Un violent coup de sonnette !...

Le général, arraché à sa paisible somnolence, sursaute : Berthe tressaille, et deux minutes après, la porte s'ouvre.

Le valet de chambre introduit, sans l'annoncer, un visiteur... Froncement de sourcils du général. Berthe avance un fauteuil, et jette deux coups d'œil anxieux : l'un sur son père, l'autre sur l'arrivant ; celui-ci salue respectueusement.

C'est un homme de soixante et quelques années, admirablement conservé. Une taille très élevée, de robustes épaules, un ensemble peignant la force et l'énergie. Les cheveux blancs, très épais et très courts, tranchent vigoureusement sur la teinte brune de la peau. Deux grands yeux noirs, fort vifs encore, laissent lire jusqu'au fond de l'âme le courage et la bonté ; une figure sympathique, et, on pourrait le jurer, un honnête homme.

Le maître de maison considère curieusement son visiteur, essayant en vain de mettre un nom sur ce visage inconnu.

— Monsieur, dit-il enfin, je n'ai pas l'honneur de vous connaître. Cependant, je devine en vous un ancien militaire : votre tenue, et surtout le ruban rouge que je vois à votre boutonnière ..

— C'est à vous que je dois ce ruban, mon général.

— Cela peut être ; j'ai eu souvent l'occasion de rencontrer des braves, et je n'ai jamais manqué de leur faire recevoir la récompense qu'ils méritaient. Sans aucun doute, vous êtes de ce nombre, monsieur !

— C'est-à-dire, général...

— Quel grade occupiez-vous dans l'armée ?

— Celui de sergent, mon général...

'est pas ordinaire de donner la croix aux militaires de ce
moins de services exceptionnels. Vous avez dû faire
action d'éclat sergent.
ne sais trop, mon général...
el est votre nom ?
en sergent hésite; il est ému, cela se voit au léger tremble-
sa main... Cependant il ne peut laisser sans réponse la
du général : Que penser, en effet, d'un visiteur qui refuse
connaître son nom ? Il se décide donc, mais, c'est avec une
nglée par l'émotion, qu'il balbutie :
suis l'ancien sergent Daugan, mon général...
l se tait, et reste pâle, les yeux baissés comme un cou-
.. lui ! le brave soldat !
néral entend d'abord, sans émotion apparente, le nom de
Tant de temps, tant d'événements ont passé sur la nuit
laquelle il agonisait, écrasé sous son cheval au milieu des
!. . Il regarde, sans pouvoir le reconnaître son courageux
, entrevu seulement aux premières lueurs de l'aurore du
bre 1855... Mais tout-à-coup, la mémoire lui revient; ce
Daugan n'est plus pour lui une lettre morte, il se rap-
. Alors, ému de reconnaissance, il ouvre les bras au vieux
et l'embrasse en s'écriant joyeusement :
! c'est vous, mon brave garçon, qui m'avez si courageu-
sauvé ! Je suis heureux de vous revoir ! Morbleu ! quel
gaillard vous faisiez ! me porter si longtemps sur vos
! Je n'ai jamais oublié, croyez-le bien, votre belle action;
vous perdis de vue... pourquoi n'avoir rien fait pour vous
her de moi ?
eût été indélicat de ma part, de chercher à vous revoir,
néral; vous aviez largement payé ce que vous avez bien
ppeler votre dette, en me faisant avoir la croix; puis, peu
quittai l'armée et rentrai dans la vie privée; nos deux
es ont été ainsi complètement séparées.
rthe, dit gaiement M. de Faury à sa fille, viens donc serrer
de M. Daugan; songe donc, il a autrefois sauvé la vie à
e !

La jeune fille se leva radieuse, et avec cette spontanéité qui la rendait charmante, elle s'avança au-devant du vieux sergent qui s'était levé et lui sauta au cou, comme elle l'eût fait à son père.

— Courage! lui murmura-t-elle bien bas à l'oreille... encore un effort, encore un assaut et la tour Malakoff est à nous !

Le général semblait rajeuni par la joie.

— Berthe, fais donc mettre un couvert pour M. Daugan ; car, je n'en doute pas, il va accepter de partager notre dîner...

— Pardon, mon général ; amené à Niort seulement pour affaires, je ne puis y prolonger mon séjour ; je reprends le train de six heures.

— Allons donc ! Vous êtes mon prisonnier ce soir ; je ne vous rendrai la liberté que demain !

— Il faut, je le vois, que je vous obéisse, mon général ; vous me voyez reconnaissant de vos bontés.

La conversation continua entre l'ancien sergent et le général, avec animation. On parla des souvenirs de Crimée ; M. de Faury ne tarissait pas...

— On était jeune alors ! On n'était pas condamné à rester, avec une jambe de bois et des rhumatismes, attaché à son fauteuil comme une huître à son rocher ! Ah ! diable non !... En ce temps là, on était infatigable marcheur... L'estomac eût broyé des pierres. Pas d'inquiétudes, nul souci !... On dormait mieux alors, avec la selle de son cheval pour oreiller qu'actuellement sur le duvet !... Ah ! la jeunesse !...

M. Daugan faisait chorus.

La série de tous les portraits du général défila ensuite sous les yeux du sergent ; chaque photographie donnait lieu à une anecdote. « Sous-lieutenant, il avait assisté à la reddition d'Abd-el-Kader, faisant alors partie de l'armée du maréchal Bugeaud ; cette esquisse à l'encre fut faite par un camarade le soir de cet important événement ; cet autre portrait lui rappelle un brillant fait d'armes dont son régiment eut la plus grande part ; ce jour-là, il avait encore vu la mort de près .. Le général le fit porter à l'ordre du jour de l'armée... Plus loin, M. de Faury est représenté avec le grade de lieutenant-colonel, conféré par l'empereur lui-même, sur le champ de bataille de Solférino etc., etc.

remplir des positions honorables. Quant à mon unique nièce, elle a été élevée au Sacré-Cœur de Paris, et je crois pouvoir dire, sans être aveuglé par ma tendresse, qu'il est peu de jeunes filles qui lui soient supérieures : bonne, aimable, charmante, elle fait la joie de de notre maison.

— Est-elle jolie ?

— On le trouve généralement.

— Quel est son âge ?

— Vingt ans.

— Un peu plus âgée que Berthe, mais c'est égal, elles peuvent s'entendre. Il faudra, mon cher Daugan, que vous nous ameniez ce joli phénix, la vie de ma fille est attristée par les soins qu'exige ma mauvaise santé ; une amie telle que votre nièce mettra un peu de gaieté dans notre intérieur solitaire.

Berthe remercia son père, par un charmant sourire.

— C'est donc entendu, reprit gaiement M. de Faury ; vous nous reviendrez incessamment avec votre jolie nièce, mon cher Daugan, vous me le promettez, n'est-il pas vrai ?

— Mon général, reprit en hésitant l'ancien zouave, je suis bien sensible à l'honneur que vous faites à ma nièce et à moi, mais...

— Eh bien ! quoi ? quel *mais* peut-il y avoir ? Je serai heureux de faire un accueil tout paternel à la nièce de celui qui m'a sauvé la vie ; avec un homme comme vous, Daugan, un tel service ne peut se reconnaître autrement :

— Il y a une difficulté, reprit Daugan, dont l'embarras était visible ; la chère petite n'est plus une enfant insouciante, libre entièrement d'elle-même : elle est mariée, mon général.

— N'est-ce que cela ? Eh bien, qu'elle vienne avec son mari, parbleu ! Riche et jolie comme elle est, elle n'a pu épouser qu'un loyal garçon.

— Certainement ; mon nouveau neveu est le plus charmant jeune homme que je connaisse... Néanmoins, ce mariage est, pour nous tous, la cause d'un grand chagrin, général.

— Je comprends de moins en moins, expliquez-vous mon cher.

Si M. de Faury eût regardé sa fille en ce moment, il eût été frappé du changement survenu sur son frais visage : toute couleur avait

es lèvres elles-mêmes, livides et tremblantes, s'arquaient
ısement ; la pauvre enfant, si vaillante pourtant, était
ıte à réagir sur les angoisses qui l'assaillaient.
ıu vieux soldat, dans l'attaque qu'il dirige sur le cœur du
l est arrivé au moment décisif ; il est à la dernière paral-
faut se démasquer et ouvrir le feu... Mais le sergent si
devant Malakoff, le capitaine si héroïque à Patay, abrité
ıdard symbolique des zouaves, maintenant hésite et
Ah ! ce n'est pas pour lui qu'il redoute la colère du vieux
c'est pour l'enfant bien-aimée qu'il a vue grandir sous ses
qui maintenant attend dans l'anxiété le résultat de sa
!

ıd enfin :

ıt pénible à mon amour-propre, mon général, de vous
chagrin que le mariage de ma nièce a amené sur nous ; il
pendant. Jolie et bien élevée comme elle l'est, la pauvre
lu à un jeune homme d'une famille aristocratique... or
ille a repoussé la jeune femme de la manière la plus
la plus blessante !... C'est dur, général !...
rois bien que c'est dur ! répondit M. de Faury, qui était à
ues de soupçonner la vérité ; je comprends, mon brave
ue vous devez souffrir ; que sont donc ces gens orgueilleux
ils ? .. Que diable ! Ils ne descendent pas du roi Clovis !
ne ! Tout le monde sait maintenant en France que l'avenir
esse appartiennent à l'industrie !
ıgan s'incline sans répondre ; le général reprend :
s vous ne m'avez pas encore appris quelle est l'industrie
a enrichis, mon ami ; avez-vous une usine ? Je suis sûr
ave comme vous doit s'occuper à fabriquer des engins de
je gage que vous possédez quelque part une fonderie de
.

n, mon général, répond d'une voix sombre mais résolue,
sergent : nous tenons un magasin de bonneterie, rue Saint-
Nevers !...

ıp est rude ; le général fait un bond... par un brusque
ent, il renverse une carafe placée près de lui, et sa jambe

de bois, si paisible depuis quelques heures, frappe si violemment le pied de la table, que tout ce qui s'y trouve est ébranlé : verres et bouteilles se choquent avec un bruit strident, intolérable...

Incapable de se contraindre, Berthe se cache le visage dans ses deux mains; quant à Daugan, pâle, mais ferme, il attend les yeux baissés, l'effet de l'explosion produit par la mine qu'il a chargée.

Les yeux de M. de Faury se promènent farouches autour de lui; il se murmure à lui-même :

« Bonnetier... Nevers ! se peut-il ?.. Il y a peut-être erreur... Plusieurs magasins de ce genre se trouvent sans doute dans cette malheureuse rue Saint-Didier... Il faut sortir d'une telle perplexité ! Le moyen est facile : connaître le nom de famille de la nièce du sergent...

— Daugan, dit-il tout haut, la voix altérée par l'angoisse, comment s'appelle votre nièce?

— Laurence Abelin, mon général...

Plus de doute ! C'est bien la nièce du sergent Daugan qu'a épousée son fils !... C'est cette jeune femme qu'il a reçue avec tant de hauteur, qu'il a refusé d'admettre à sa table !... Elle !... qui appartient de si près à l'homme qui lui a sauvé la vie !

La leçon est douloureuse, la lutte intérieure l'est aussi ! Le visage du général devient d'abord une masse rouge puis se décolore peu à peu .. le feu de la colère s'éteint graduellement sous les paupières; un affaissement général se produit ; il renverse la tête sur le dossier de son fauteuil, et fermant les yeux, il pense..., il se souvient !...

« Il y a bien des années de cela... C'est la nuit, sous un ciel constellé d'étoiles, une lueur d'un rouge intense colore l'horizon... il est étendu sur la terre, les membres déchirés par la mitraille, et retenu captif sous le poids de son cheval mort... Pour lui va commencer une lente, une horrible agonie... Aucun secours à attendre... Et demain, quand le jour luira sur le champ funèbre, des oiseaux hideux viendront voleter autour des cadavres et le déchiqueteront vivant encore... peut-être... C'est cet homme assis près de lui, qui le sauva de cet horrible destin ! Quoique blessé lui-même, il l'emporta sur ses épaules, à travers la plaine rocailleuse, les chemins

détrempés. . Il tombait parfois, se reposait souvent, recommençait toujours... »

Le cœur du vieux général ne pouvait être vaincu dans la lutte engagée entre sa fierté et sa reconnaissance ; cette dernière l'emporta... Il jeta sur son sauveur un regard de gratitude, et lui tendant la main, il lui dit, d'un ton de tendre reproche :

— Mon ami, pourquoi ne pas m'avoir rappelé plus tôt vos droits à ma reconnaissance ?... Vous m'eussiez épargné des regrets...

— Je vous comprends, mon général ; mais il m'en coûtait trop de venir vous rappeler le passé, et de vous imposer, en quelque sorte, votre consentement au mariage de votre fils... Puis, j'espérais que la vue de Laurence... Mais je me trompais ! C'est alors, quand j'ai été témoin de la douleur et des larmes de la pauvre petite, inconsolable de l'humiliation que vous lui avez infligée, que je me suis décidé à agir près de vous... Voir pleurer et souffrir cette enfant que j'aime plus que tout au monde, c'était trop amer au vieux sergent... Alors je suis venu, général...

— Et vous m'avez vaincu, mon ami ! Maintenant, que tout soit oublié... Allez me chercher nos jeunes époux, et que ma nouvelle fille ne songe plus à la réception maussade de son vieux beau-père !

Une heure après, Laurence et Adrien franchissaient pour la seconde fois le seuil de la maison paternelle, mais cette fois, les bras de M. de Faury s'ouvrirent pour recevoir et presser sur son cœur la fille du bonnetier de Nevers. La jeune femme émue jusqu'aux larmes, déposa avec bonheur le baiser de l'oubli sur les joues du vieillard, puis elle se jeta avec effusion dans les bras de Berthe ; les deux aimables sœurs étaient bien heureuses de cette réconciliation inespérée !

.....

Quelques semaines après, une réunion élégante avait lieu dans les salons de M. de Faury ; un riche couvert se dressait dans la salle à manger ; cristaux et argenterie brillaient et scintillaient sur la table, se mêlant à la verdure, aux fleurs et aux lumières. Le général fêtait l'entrée dans sa famille de la femme de son fils, et il avait tenu à ce que la réception fut brillante. Tout ce que Niort contient de notabilités civiles et militaires y était représenté.

La beauté de Laurence, assise à table à la droite de son beau-père, attirait tous les regards. Le général reçut de toutes parts de vives félicitations sur sa belle-fille.

Au dessert, il prit la parole, et raconta à la brillante réunion l'épisode de la nuit du 8 septembre 1855 et l'indomptable courage du sergent Daugan, auquel il se reconnaissait redevable de la vie... puis remplissant son verre, il porta la santé du brave sergent de Crimée, devenu plus tard l'héroïque capitaine du combat de Patay.

Les applaudissements éclatèrent de toutes parts ; chacun voulut serrer la main du modeste héros qui cherchait en vain à se dérober à l'ovation qui lui était faite.

Laurence émue et reconnaissante murmura à l'oreille du général :

— Père, vous êtes noble et bon ! Je vous aime.

EPILOGUE.

On fut donc heureux chez M. de Faury le soir de cette réunion où le pardon fut scellé par des baisers ; mais ce fut une bien autre joie encore, quand, l'année suivante, on déposa dans un berceau enrubanné et garni de dentelle, un gros garçon tout rouge, aux grosses menottes, au gros nez, aux grands yeux, à la bouche largement fendue.

— Tout le portrait de son grand père le général !.. s'exclamait chacun.

Certes, ce n'était pas un de ces petits êtres fluets et pâles, dont les traits mignons disparaissent sous le tuyauté du bonnet et niaisement appelés *bébés !* Non, assurément ! Quelle volonté se montrait déjà dans les cris du petit compère et dans les mouvements désespérés de ses bras !

— Cette main-là tiendra énergiquement l'épée, disait le général, en sentant la pression vigoureuse imprimée par l'enfant à l'index du vieillard. Dieu soit loué ! Celui-là ne vendra jamais de caleçons de laine ni de bonnets de coton !

Jusqu'à présent, cette prophétie promet de se réaliser. A l'heure u'il est, Othon de Faury est âgé de cinq ans, et il tient les romesses de son berceau : jamais enfant aussi bruyant, aussi ıpageur, aussi insupportable ne s'est vu dans la famille... Tou- ours entouré de canons, de sabres, de revolvers, il commande à ne troupe imaginaire, marche contre l'ennemi, grimpe à l'assaut .. 'est le mouvement perpétuel, l'agitation constante, le tout à la rande joie du vieux général ; il rit aux éclats, surtout, quand le etit drôle, dans la chaleur du combat, lance des *morbleu* et des *entre bleu* sans fin !.. Ces expressions malsonnantes seraient apables de faire frissonner d'horreur la jolie tante Berthe, si elle- ıême ne trouvait pas son neveu la huitième merveille du monde.

Il n'est pas jusqu'à la jambe de bois du grand père qui n'excite ardeur belliqueuse d'Othon, il l'enfourche dix fois le jour et xécute sur cette monture fantastique une voltige insensée. Cette ernière retrouve son agilité et cherche à désarçonner l'écuyer ovice; mais le cavalier démonté se relève plein d'une ardeur nou- elle, et à coups de houssine fait rentrer dans le devoir le cheval évolté. Le général rit aux larmes et dans ces escarmouches, les aisers succèdent aux horions.

— Tu vengeras ma jambe un jour, n'est-ce pas, Othon ? disait le énéral de Faury à son petit-fils à califourchon sur la monture de ois, ce soir là fatiguée de la lutte.

— Oui ! répondit le conquérant en herbe, brandissant d'une nain un sabre de fer blanc et de l'autre une tartine de confitures; ui ! sois tranquille, grand père, tu seras vengé !... Et quand je erai général, je te le promets, tous les soldats prussiens auront des ambes de bois !...

M^me^ A. Fabry.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LES NOCES SANGLANTES, *Drame nantais*, par M. *Olivier de Gourcuff*. — Vannes, Eug. Lafolye ; Paris, Léon Vanier, 1890. In-12.

Malgré son titre lugubre, malgré son sous-titre (*Drame nantais*), le livre de M. de Gourcuff est en réalité une idylle : non pas une idylle banale, coulée dans le moule commun ; c'est une idylle sans moutons et sans chiens, sans loup et sans houlette, non pas tout à fait pourtant sans rubans, sans pompons et sans dentelles ; une idylle relevée, agrémentée d'épisodes vifs et tranchés, de péripéties soudaines et violentes inusitées dans l'églogue classique, mais où l'on trouve cependant l'essence de toute idylle : le berger et la bergère. Jugez plutôt.

Christophe Dujardin, l'un des plus riches négociants de Nantes au temps de la grande prospérité commerciale de cette ville, en 1776, aspire à devenir « de qualité » et à prendre le titre de vicomte de Trémières ; entre temps, jaloux d'imiter les mœurs de certains gentilshommes, il profite de son veuvage pour mener grande vie — et fort joyeuse — en son château de Trémières, dont les bois dominent la vallée de la Moine du haut des coteaux de Châteauthébaud. Pendant ce temps-là, il laisse se morfondre à Nantes, en son bel hôtel de l'île Feydeau, une charmante fille née en Amérique, à qui il a imposé, dans ses rêves ridicules de chevalerie, le nom féodal d'Yolande.

Yolande, délaissée de son père, va voisiner chez les Roche, excellentes gens qui habitent l'île Gloriette : le chef de la famille est professeur de belles-lettres au collège de l'Oratoire de Nantes ; la fille Lucie est l'amie de cœur d'Yolande ; chez les Roche fréquente aussi, comme ami de la maison, un cousin pauvre d'Yolande appelé Jean Ossery. Le cousin pauvre et la cousine riche s'éprennent l'un de l'autre : c'est dans l'ordre. Le cousin pauvre demande intrépidement la main de la cousine riche à son

père qui la refuse (c'est encore dans l'ordre) et qui, pour se débarrasser de ce fâcheux, le fait saisir nuitamment, jeter à fond de cale d'un de ses navires, et déporter dès le lendemain en Amérique.

Là il n'est pas malheureux ; il ferait fortune s'il voulait, ce qui serait certainement le plus sûr moyen de conquérir sa *bergère* ; il préfère se lancer dans le militaire, dans la guerre de l'indépendance, et il s'y lance même si bien, qu'un jour il tombe sur un champ de bataille ; le bruit de sa mort arrive en Europe et parvient jusqu'à Yolande par les soins de son père.

A ce moment l'étoile de ce père modèle était menacée d'une éclipse : les folles dépenses de sa maison des champs, aidées par quelques sinistres maritimes et financiers, le menaient grand train à la ruine. Sur ces entrefaites arrive à Nantes M. de Keralbert, directeur de la ferme des tabacs, riche à millions, qui voit Yolande, s'en éprend et demande sa main, Yolande refuse. Mais son père lui dit : Sauve moi de la ruine ! — et comme elle croit le cousin mort, elle se sacrifie.

Arrive la Révolution. Peu de temps avant l'ouverture de cette période Christophe Dujardin meurt dans son lit, et peu de temps après M. de Keralbert, le mari d'Yolande, sur l'échafaud. Quant au cousin — on le devine — il n'était pas mort du tout. Il revient en Europe, en France ; il va se battre à l'armée de Sambre-et-Meuse, il triomphe à Valmy, à Jemmapes, je ne sais où encore. Blessé, il arrive à Nantes, en convalescence, pour revoir ses amis, non pas pour chercher Yolande, dont il a appris le mariage et qu'il voue plus ou moins aux dieux infernaux.

Il ne la cherche pas... mais il la trouve. Il la trouve chez les bons Roche, qui ne sont plus, eux non plus, aussi à l'aise qu'au beau temps où florissait le collège de l'Oratoire, qui cependant ont trouvé moyen de vivre dans un coin de Nantes et d'échapper jusque là aux exécrables griffes de la Terreur : car à ce moment même dans la grande ville règnent Carrier, la guillotine et les bateaux à soupape. Yolande a trouvé asile chez les Roche ; par ceux-ci Ossery apprend qu'elle s'est mariée le croyant mort et sacrifiée pour sauver son père. Elle est toujours fidèle, toujours digne de lui. Il rachète par un redoublement de passion et de tendresse les injustes anathèmes dont il avait flétri sa prétendue trahison.

Dans la joie de se revoir enfin et de se retrouver fidèles l'un à l'autre, dans l'enivrement de cette pure et profonde tendresse qui remplit leurs âmes et qui comble, sans les épuiser, les désirs de leurs cœurs, ils oublient la terre, les crimes, les épouvantements qui les environnent, la marée de sang qui les assiège : au milieu de tout cela ils sont heureux. C'est l'idylle.

Une idylle sous la Terreur ! une idylle sous Carrier ! cela ne pouvait durer. Un beau jour, une escouade de coquins, expédiée par l'un des scélérats qui martyrisent Nantes, s'abat sur le nid des Roche et fourre toute la famille en prison, y compris le berger et la bergère, Yolande et son cousin. Le lendemain, un autre caprice des tyrans relâche tous ces prisonniers, sauf « la citoyenne Keralbert », c'est-à-dire Yolande, coupable d'*aristocratisme*, à cause du nom que lui a laissé son mari. Ossery refuse la liberté pour rester avec « la citoyenne » ; un vieux prêtre ami des Roche, à la veille d'être noyé dans la Loire, les marie ; dans ce lieu d'horreur et de misère, au milieu de toutes les infortunes, ils sont au comble du bonheur. — La Terreur n'a pu briser l'idylle.

Une tentative d'évasion, suggérée par des amis, a lieu. Yolande est reprise et jetée à l'échafaud. Au moment où elle y monte, Ossery accourt se placer près d'elle, se proclame son complice, somme le bourreau de faire justice à la foi des deux *coupables*. Le bourreau ne refuse point cette aubaine. Mais, sur la place du Bouffai, Carrier à cheval paraît et crie :

— « Lâchez cet homme, je le condamne à la vie !

— « Trop tard, tyran ! »

Et Ossery, se plongeant un poignard dans le cœur, tombe sur la plateforme de l'échafaud, en même temps que la tête d'Yolande dans le panier, — L'idylle va s'achever au ciel.

Cette scène de l'échafaud, par laquelle s'ouvre le livre, est superbe.

Tout ce roman, dont je n'ai pu donner qu'une faible idée, est écrit de verve, dans un style pur, élégant, plein de couleur, vif et entraînant : quand on l'a ouvert, on va d'un trait jusqu'au bout, on ne le referme qu'à la dernière page. Ce qui distingue particulièrement ce récit et lui donne une saveur originale, c'est le soin, la science et l'art avec lequel l'auteur a su restituer, dans leur véritable physionomie, les traits caractéristiques — hommes et choses — du vieux Nantes.

Il a soigné particulièrement la figure du digne professeur Roche, personnage réel d'ailleurs, auteur de plusieurs ouvrages, entre autres : *Entretiens sur l'orthographe française et autres objets analogues*, Nantes 1777, in-8° ; — *Introduction* aux mêmes *Entretiens* ; — *Aventures d'Alcime*, in-12, en deux parties ; — *Pièces fugitives*, Nantes, 1780, in-12 avec musique.

J'ai sous la main les *Entretiens* de Roche *sur l'orthographe* ; c'est un gros volume de près de 800 pages, avec cette dédicace à Mme la marquise de Coutance :

« Madame, vous adresser cet ouvrage, c'est vous rendre un hommage « qui vous est dû. Si j'ai hasardé quelques réflexions sur l'art de parler

« et d'écrire, je les dois à vos entretiens et à ces épîtres charmantes qui « échappent à votre plume et qui sont également les délices de l'esprit et « du cœur. »

M. de Gourcuff est donc très bon peintre, quand il nous montre « M. Roche tiré à quatre épingles en son habit bleu barbeau, son gilet de « piqué blanc et sa culotte de soie grise, » faisant à la belle Yolande ce compliment :

— « Je n'ai trouvé, mademoiselle, en aucun calendrier le nom de votre « sainte patronne[1] ; puisqu'aussi bien vous venez d'atteindre vos seize « ans, et que les vieux papillons comme moi se plaisent à butiner les « jeunes roses comme vous, souffrez que je vous dédie ce bouquet, il a « sa place gardée en mon parterre poétique, au volume de pièces fugi- « tives que Brun, le libraire, donnera bientôt au public qui se mêle « encore de lire : voyez s'il mérite que vous le respirez : »

« Vertu, sagesse, œil vif, minois fripon,
« Etc.....

Sur *minois fripon*, Mme Roche, très digne et très pieuse femme, toute scandalisée, fait une querelle à son époux :

— « Si ces messieurs de l'Oratoire savaient à quelles mains ils ont « confié la jeunesse de notre ville !... »

Tout cela est très fin, très vrai, très joli. Il y a bien d'autres scènes, bien d'autres peintures de ce genre. Voir, entre autres, la belle description des hôtels de l'île Feydeau, la fête donnée sur la Loire pour la naissance du Dauphin, les sites si pittoresques de Châteauthébaud, la représentation au théâtre de Nantes de l'opéra de *Philémon et Baucis* attribué à Roche, et s'il n'a pas fait cette pièce (ce que j'ignore), du moins il l'aurait pu faire ; seulement la fin de ce brave poète, grammarien et musicien, aurait été moins heureuse que ne le dit M. de Gourcuff, si l'on en croit son quasi-contemporain, Antoine Peccot, qui, dans ses *Chapitres en vers*, lui adresse ceux-ci :

Et toi, qu'à l'hôpital ont tristement conduit
La musique, les vers, le calcul, la grammaire ;
En qui tout ce savoir et tout ce savoir-faire
D'un pénible travail fut le pénible fruit,

[1] Il avait mal cherché ; la table des Bollandistes de l'abbé Rigollot (Paris, 875, in-fol., indique trois Yolandes *(Iolenda, Iolanda*, ou *Iolandis)* saintes ou bienheureuses, aux 9 octobre, 17 et 28 décembre.

Bon *Jean-Baptiste Roche*, au moins, dans ta misère,
Tu m'as toujours paru content de ton esprit,
Et très content d'avoir écrit.

Dans la seconde partie des *Noces sanglantes*, les hommes et les choses du Nantes révolutionnaire sont de même peintes très fidèlement, d'un pinceau alerte, qui sait parfaitement mettre au jour, en plein relief, tous les traits originaux et caractéristiques, sans longueurs et sans surcharges. A noter, entre autres, le tableau des rues de Nantes sous la Terreur et des réceptions de Carrier, le curieux caractère de Marianne, l'*amie* du proconsul, la physionomie aimable, originale, spirituelle du marquis de Torves, etc.

On pourrait çà et là désirer plus de détails dans le trait, plus de profondeur dans les peintures qui parfois ne sont que des esquisses, mais des esquisses fortement enlevées et très heureusement *troussées*.

Bref, ce livre — qui s'ouvre par une jolie préface de M. Eudel — est une œuvre saine, élégante, très agréable à lire et littérairement très distinguée, dont le succès déterminera certainement l'auteur à nous donner de nouveaux récits.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

* * *

STENDHAL ET SES AMIS, NOTES D'UN CURIEUX, par Henri Cordier ; grand in-8° carré de 134 p. avec gravures et fac-similés ; tirage à 300 ex. glacé, Hollande, Japon et Chine. — Paris, 1890, chez l'auteur, place Vintimille, 3, et chez les principaux libraires.

Voici un livre sur Stendhal par un des hommes qui, depuis sa mort, l'ont le plus assidûment et le mieux pratiqué. Quand je dis sur Stendhal, c'est dans les alentours qu'il faut entendre. M. Henri Cordier, en publiant les *Notes d'un curieux*, ne se pose ni en biographe ni en critique : il préfère déambuler au hasard de l'homme et de l'œuvre, entremêlant les remarques bibliographiques et les anecdotes piquantes, les observations et les citations, jugeant, contant, documentant, jetant sur le papier, en dehors de renseignements puisés à des sources peu connues, les impressions diverses — favorables ou défavorables — que lui ont causées la lecture des œuvres de Stendhal et un commerce intime de pensées pendant plusieurs années avec l'auteur de *Rouge et Noir*.

Les sources sont au nombre de trois : la collection particulière de M. Cordier, les papiers conservés à la bibliothèque publique de Grenoble, et un Molière annoté par Stendhal. « Un jour, dit l'auteur des « *Notes*, mon ami et excellent confrère, M. le vicomte de Spoelberch de « Lovenjoul, l'historien si précis des œuvres de Balzac et de Gautier, « apporta chez moi six volumes reliés en basane. C'était un Molière, et « quel Molière ! Une édition banale, publiée en 1814, chez Nicolle, en « 6 vol. in-8°, et annotée par Petitot. Mais au commencement et surtout « à la fin de chaque volume, de nombreuses pages additionnelles étaient « couvertes de notes ; d'autres envahissaient parfois le texte même de « l'ouvrage : toutes rédigées dans l'une des trois ou quatre écritures que « je connais de Stendhal. Du reste, une inspection rapide de l'exemplaire « indiquait clairement sa provenance : la reliure avait été faite pour « Beyle. Les lettres H. B., marquées en queue sur le dos des volumes, « n'auraient laissé aucun doute à ce sujet, si un memorandum en ita- « lien, contenu dans l'un des volumes, n'avait été encore plus explicite. » Ces notes, outre de longues critiques relatives aux pièces de Molière : *Tartufe*, le *Misanthrope*, l'*Ecole des Femmes*, *Georges Dandin*, les *Femmes savantes*, « renferment des essais sur le *Rire*, sur *Shakespeare*, donnés plus « tard au public sous une forme plus étudiée, sinon plus parfaite, et des « réflexions sur la manière dont l'ouvrage a été édité par Petitot. Le « pauvre homme ! — Sot et bête, écrivait Stendhal. » De combien d'éditeurs contemporains n'en pourrait-on pas dire autant, avec voleur en plus pour le libraire ?

Stendhal aurait évidemment de son éditeur d'aujourd'hui une meilleure opinion, sur laquelle les lecteurs renchériront encore. Ni la couverture de l'ouvrage ni le titre ne portent du reste le nom de cet éditeur énigmatique, et il faut arriver à la dernière page pour lire en regard la mention suivante : *Achevé d'imprimer à Evreux, par Charles Hérissey, le trente-un janvier mil huit cent quatre-vingt-dix pour le compte de l'auteur, Henri Cordier.* Ce sont là coquetteries de bibliophile, et nul ne songe à s'en plaindre, tant le livre est soigné au point de vue de la typographie comme de la curiosité. Les amateurs d'estampes y trouveront deux portraits de Stendhal, sans parler du beau médaillon bistré qui orne le titre ; les graphologues se pâmeront d'aise devant la reproduction des quatre écritures de Beyle : « l'officielle, qui est à part ; la « semi-officielle ; celle destinée à l'imprimeur ; et la personnelle, cette « dernière à peine déchiffrable, parce qu'à la difficulté matérielle de la « lire s'ajoute la difficulté non moins grande de comprendre une langue

« macaronique : anglo-franco-italienne » ; dans toutes éclateront les pleins qui marquent la plus constante préoccupation de ce gros amoureux. Les bibliographes liront, esquissée en trois pages, l'histoire de l'original et des contrefaçons de *H. B.*, la fameuse brochure de Mérimée, dont l'auteur connaissait dix-sept heureux possesseurs entre lesquels deux l'avaient obtenue « par des moyens que les galères récompensent « dans les pays policés ». Et puis, pour les gens qui ne savent rien de Stendhal viendront, avec quantités de lettres inédites à l'appui, des échappées biographiques où on le verra successivement maréchal-des-logis, sous-lieutenant, intendant des domaines à Brunswick, adjoint au commissaire des guerres, consul à Civita-Vecchia, et de ci de là candidat préfet, fils économe, frère grognon, caractère narquois, causeur brillant, cœur volcanique, ami sûr, auteur sans amour-propre. C'est dans sa provision de maximes que figure la fameuse phrase retouchée par Mérimée : « Quiconque fait le métier de mettre « du noir sur du blanc ne doit ni s'étonner ni s'offenser lorsqu'on lui « dit qu'il est une bête. » Sage précepte, que, parmi nos petits poètes bretons, plus d'un pourrait méditer avec fruit. Il y a encore l'énumération des pseudonymes de Beyle : Conickphile, comte de Chadevelle, le Léopard, Alceste, Cotonnet, Durand, Pagaon et bien d'autres, — quelques uns de ses testaments, — une douzaine de ses vers qui n'ajouteront rien à sa gloire, — et des indications sur ses ébauches théâtrales dont l'inachèvement ne semble pas non plus devoir être déploré. Pour qui voudrait étudier à propos de Beyle la question des influences et du milieu, il y a enfin la composition de sa bibliothèque en l'an XII, et des documents du plus vif intérêt sur ses rapports avec Mérimée, les deux Musset, George Sand, Victor Jaquemont, M^me^ Ancelot, Balzac, y compris les appréciations de beaucoup d'entre eux et celles de Monselet, de Berlioz et de M. Cordier lui-même. Balzac donne la note la plus laudative. « La *Chartreuse de Parme*, écrit-il, a été dans notre époque et « jusqu'à présent, à mes yeux, le chef-d'œuvre de la littérature à idées. » Un pareil éloge, si l'on en croit cette mauvaise langue de Sainte-Beuve, coûta à Beyle trois mille francs que l'auteur du *Père Goriot* oublia de lui rembourser.

Des sentiments posthumes plus désintéressés sont éclos autour de la mémoire de Stendhal. Sur la tombe d'Arrigo Beyle au cimetière de Montmartre, on a vu, le jour des morts, en 1889, une couronne de buis nouveau et deux bouquets de violettes fraîches. Ce sceptique aurait-il donc trouvé des croyants ? Le suggestif écrivain des *Notes d'un curieux*

l'affirme, non sans un grand charme ; en est-il bien sûr ? Que Stendhal, en tant que manière observatrice, domine toute une école dont le plus brillant disciple est M. Paul Bourget, cela n'est pas douteux. Qu'on se noie, au contraire, dans la recherche exagérée de ce style pour lequel il avait du mépris, prétendant « qu'un auteur a atteint la perfection « lorsqu'on se souvient de ses idées sans pouvoir se rappeler ses phrases », cela n'est pas moins vrai. Par ailleurs, Beyle, comme son ami Mérimée, était un très brave homme, malgré que tous deux abusassent un peu trop de leur damnation. Mais, pour en revenir aux sentiments, la foi qui brûle peut-elle s'enflammer au contact du scepticisme qui dessèche, et faut-il voir dans les violettes qui sauvaient de l'oubli la tombe de Stendhal, autre chose que le délicat témoignage de la sympathie blasée d'un dilettante ?

ADRIEN OUDIN.

∴

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789, DANS LES PAROISSES ACTUELLES DU DIOCÈSE D'ANGERS, par M. Charles Urseau, licencié en théologie, vicaire à Saint-Jacques d'Angers. — *Angers, Henri Briand. libraire éditeur, 62, rue Saint-Laud 1890.*

Notre siècle, qui s'intitule pompeusement le siècle des lumières, croit, dans son ignorance, avoir inventé l'instruction primaire. A l'entendre, avant 1789, des ténèbres épaisses couvraient notre malheureux pays et si un flambeau apparaissait çà et là dans l'obscurité, il y avait suivant le mot d'un écrivain révolutionnaire « un curé pour souffler dessus et un sacristain pour l'éteindre. » Nos prêtres français pris à partie ont voulu montrer au public que leurs devanciers n'étaient pas ennemis de la clarté, mais s'étaient toujours souvenus de la parole du Christ défendant d'éteindre le flambeau qui fume encore, et avaient partout et toujours multiplié leurs efforts pour répandre la lumière et la vérité.

Dans un précédent article nous analysions une brochure de M. l'abbé Le Mée, recteur breton, sur l'*instruction primaire en Bretagne avant 1789* ; aujourd'hui nous avons à parler du beau livre d'un prêtre angevin sur l'*instruction primaire en Anjou avant 1789*, en attendant que la Vendée nous fournisse une étude sur le même sujet pour compléter la série des provinces dont s'occupe spécialement notre *Revue*.

Dans l'avant-propos de son volume, M. l'abbé Urseau nous apprend combien il a dû travailler et faire de recherches pour sa remarquable étude. « Pour ne pas rester, dit-il, trop au-dessous de notre tâche, nous avons été contraint de compulser minutieusement la presque totalité de nos archives départementales, de parcourir le plus grand nombre des manuscrits de la bibliothèque municipale d'Angers et les registres de plus de 200 paroisses, sans parler de nos recherches à la bibliothèque et aux archives nationales. Guettant un mot entre mille qui pût nous mettre sur la trace ou nous révéler l'existence d'un maître, ce n'est qu'après avoir glané çà et là quelques épis bien longs à recueillir, que nous avons commencé ce livre. » — Il est divisé en quatre chapitres.

Dans le premier, M. l'abbé Urseau nous entretient des petites écoles au Moyen-Age, aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ; dans le second, de leur organisation, de leur gratuité, de leurs fondations, de leurs conditions matérielles, de leur discipline et de leurs programmes ; dans le troisième, des maîtres de ces écoles, des conditions exigées pour leur admission, de leur situation financière et de leur situation sociale ; dans le quatrième, de la conduite de l'Église à l'égard des petites écoles angevines, dans ses conciles et dans ses synodes et de l'influence immédiate du clergé sur leur enseignement, des bienfaiteurs de ces écoles et des congrégations enseignantes de l'Anjou. Puis, dans un appendice, il nous donne la liste alphabétique des paroisses du diocèse d'Angers, pourvues d'écoles avant 1789, et termine son travail par une série de pièces justificatives du plus haut intérêt.

« Ce tableau, dit encore l'auteur dans son Introduction, pourrait sans doute offrir plus de traits et de couleurs ; mais il nous a semblé que la simplicité et la précision seraient mieux dans le ton du sujet que de vagues et indécises amplifications. » Il a parfaitement raison, ce n'est pas avec des mots ronflants « vides autant que sonores », comme aurait dit Hugo qu'on arrive à convaincre les esprits sérieux, mais avec des faits probants, exposés dans un style simple et clair, et sous ce rapport le livre de M. l'abbé Urseau est un modèle du genre.

DOMINIQUE CAILLÉ.

∴

Le nouveau tombeau de saint Yves a Tréguier. Description du monument. Explication historique de toutes les statues par Arthur de la Borderie, membre de l'Institut. — *Tréguier, Œuvre de Saint Yves, 1890.*

M. Arthur de la Borderie s'est fait, dans cette intéressante brochure, l'historien du nouveau tombeau de saint Yves, à l'édification duquel il a concouru activement, non-seulement en publiant, en 1885, avant le commencement des travaux, sur la demande de Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier, une note « où se trouve déterminé dans ses lignes générales, au point de vue historique et archéologique, le plan à donner au monument, et qui fixe avec exactitude, au moyen des documents contemporains, le costume historique de saint Yves, mais encore en désignant avec leurs attributs « les quatorze personnages de l'histoire de saint Yves, sur les faces latérales du sarcophage, les quatorze saints bretons dont les statues décorent les pilastres ». Aujourd'hui que le monument en l'honneur du patron vénéré de la Bretagne est terminé, il vient nous donner l'explication des statues dont il a été l'inspirateur et de celles qui ont été exécutées sous la direction d'un comité d'érudits présidé par Mgr Bouché.

Le nombre total de ces statues s'élève à 51; elles sont l'œuvre des sculpteurs Valentin et Hiolin.

Cette notice sur le nouveau tombeau de saint Yves, dont l'architecte a été M. Devrez, tombeau qui « reproduit, dans son style artistique et architectonique, le monument élevé à saint Yves entre les années 1420 et 1430 par Jean V, duc de Bretagne, » ne peut manquer par la curiosité de ses explications et l'agrément de son style, d'intéresser tous ceux qui aiment la sculpture, l'architecture, l'archéologie, la bibliophilie et la littérature, les choses religieuses et les choses de Bretagne.

Dominique Caillé.

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Eugène LAFOLYE.

LES SOCIÉTÉS POPULAIRES A NANTES

PENDANT LA RÉVOLUTION

(1790 et 1791)[1].

(SUITE)

Les premières visites pastorales de l'évêque Minée furent pour les deux Sociétés des *Amis de la Constitution* ; il y prit la parole pour les complimenter et obtenir d'elles son affiliation[2]. Ce fut Goudet, maître de langues française et italienne qui le harangua au club des *Cordeliers*, en des termes qui méritent d'être cités, parce qu'ils montrent l'hypocrisie de ces libres-penseurs acharnés à la destruction de l'église catholique romaine : « En voyant au milieu de nous un évêque constitutionnel, un évêque élu par le suffrage libre des citoyens, nos cœurs s'ouvrent à la joie la plus vive... modeste pasteur d'une paroisse, en vous voyant élevé sur le siège de ce département..., nous voyons renaître les temps heureux où le Christianisme, le plus beau présent que la divinité ait faite à l'homme, était dans toute sa gloire, et où les ministres des autels, riches de leurs seules vertus, étaient en même temps, les oracles, les pères, les consolateurs et l'exemple des peuples... Les Français, rendus à la liberté et à l'égalité, vont s'attacher plus encore à la religion de leurs pères, à cette religion sainte, dont la morale est si belle, et si consolante, et avec laquelle s'accordent si parfaitement les principes qui sont la base de notre admirable Constitution..... Reposez-vous sur ce pasteur que vous vous êtes choisi ;

[1] Voir la précédente livraison.

[2] *Journ. de la Corresp.*, 20 avril 1791, p. 570.

:s vertus, sa prudence, son patriotisme, vous sont connus, et vous ·pondent de l'avenir. Par ses soins, son zèle et ses lumières, vous lez voir s'évanouir, comme une fumée, tous les prestiges de la ıperstition et du mensonge[1]. »

A ce moment, le même club, se trouvant trop à l'étroit dans l'église des Cordeliers, convoitait la grande salle des Jacobins, où administration du Département avait tenu des séances jusqu'au ilieu de janvier 1791, avant d'aller occuper le local de l'ancienne hambre dès Comptes. Dans la demande adressée à la Municipalé, cette Société s'intitule : *Société des Amis de la Constitution 'ante aux Cordeliers*. La Municipalité refusa, en donnant pour ıison que cette salle, qui était très vaste, servait de lieu d'exercices la 3ᵉ compagnie de la garde nationale[2]. Elle refusa également à même Société l'église Saint-Denis, l'une des églises enlevées au ılle par la nouvelle circonscription des paroisses, en alléguant ue le District y avait apposé les scellés[3]. Le Département fut plus :commodant, et accorda provisoirement au club des Cordeliers la jouissance de Saint-Denis, à la charge des réparations, de la ırde des effets qui pouvaient y rester, et en prévenant préalablement M l'Evêque de la destination, pour le mettre à lieu de faire visite et de prendre les dispositions qu'il jugerait nécessaires[4]. » ne autorisation semblable sera donnée peu après au club des Caıcins, à l'effet d'occuper l'église de ce couvent, plus spacieuse que salle où les séances avaient eu lieu jusqu'alors, mais cette autosation ne sera donnée qu'à titre provisoire, l'église étant destinée être vendue[5]. De ce que les deux clubs se trouvaient à l'étroit ans leurs anciens locaux, il faut conclure que le nombre de leurs ıembres s'était notablement accru.

Notons en passant qu'au folio 37 du registre des procès-verbaux ı Conseil de la commune, 9 mai 1791, il est fait mention, sans ıtre explication, d'un club dit des *Récollets*.

[1] *Journ. de la Corresp.*, 27 avril 1791, p. 46.
[2] Registre de la municipalité. Séance du 23 avril 1791, f° 27, (Arch. munic.)
[3] Cons. de la Comm., 9 mai 1791, f° 32.
[4] Départ. L, 12 mai 1791, f° 107.
[5] Départ. L, 31 mai 1791, f° 128.

Les refus opposés aux demandes des clubs par la municipalité tendraient à faire croire qu'à l'Hôtel de Ville, on ne voyait pas avec plaisir s'accroître leur importance, et il est facile de le comprendre quand on constate que l'intervention de ces sociétés dans les affaires administratives était à chaque instant une occasion de tracasseries désagréables. Ainsi, un régiment va arriver à Nantes, la Municipalité prend des mesures pour le loger, les clubs lui intiment l'ordre de ne loger les soldats que chez les habitants riches ; un sellier met une couronne sur un harnais, les clubs rappellent aux officiers municipaux qu'ils laissent violer la loi sur la suppression des armoiries[1] ; on s'occupe de préparer la cérémonie de l'installation de Minée, et il existe une bannière fédérale ; cette bannière sera-t-elle déployée ce jour-là, ou bien ne donnera-t-on à la garde nationale que le modèle de la Bastille envoyé par Palloy ? Les clubs tiennent pour la bannière, mais le Département n'autorise que la promenade de la Bastille[2]

Les administrateurs seront plus dociles, malgré quelques velléités de résistance, quand il s'agira du clergé réfractaire. Le 19 avril 1791, le bruit se répandit qu'il y avait au couvent des Saintes-Claires une presse clandestine, et que certains écrits hostiles au culte constitutionnel sortaient de ce couvent ; on fit un grand tapage de cette affaire ; en réalité, il n'y avait pas de presse, mais on avait trouvé quelques brochures. Les pères Récollets qui habitaient le couvent en qualité d'aumôniers furent expulsés de la ville et même du district, et le procureur-syndic de cette administration écrira peu après que les visites et descentes, qui ont été faites chez les dames Saintes-Claires, ont répandu sur cet incident plus d'éclat qu'il n'en méritait[3].

[1] Pièces originales, 23 avril 1791, signées : Hugues Hardouin secrétaire général des Capucins, Baras, Fontaine, Launay, commissaires. — Chaux, président des Cordeliers, J.-C. Madiot, Robinot-Bertrand, secrétaires. (Archives municipales).

[2] Département 30 avril 1791, f° 91.

[3] *Semaine religieuse du Diocèse de Nantes* du 21 septembre 1884 : *La Liberté de discussion religieuse à Nantes en 1791*, par A. Lallié.

V

Minée avait été installé solennellement le 1er mai, et sans difficulté, mais il en était autrement dans les campagnes, où les rares curés élus ne pouvaient prendre possession de leurs paroisses qu'en se faisant accompagner de la force armée. L'hostilité déjà grande des Sociétés populaires contre le clergé fidèle devait s'accroitre en raison des difficultés que rencontrait l'établissement du culte constitutionnel. Le club des Capucins qui avait, à propos des Récollets des Saintes-Claires, demandé au Département « de déployer contre ces fanatiques toute la sévérité des lois en s'appuyant de toute la force publique[1] » consacra deux séances à discuter sur les meilleurs moyens d'avoir raison des résistances du clergé réfractaire. Le résumé de la discussion fut consigné dans une pétition datée du 7 mai 1791, qui fut remise au Département par une députation spéciale, à l'effet de « l'inviter à rendre une proclamation pour obliger les prêtres réfractaires à se retirer dans les villes, ou au moins à cinq lieues de leur résidence actuelle, afin de leur ôter l'ascendant qu'ils ont sur nos frères des campagnes qu'ils séduisent et entre les mains desquels ils mettent le poignard du fanatisme, au nom sacré de la religion[2]. » Le procès-verbal de la discussion est très long, et rédigé dans le style déclamatoire particulier aux écrits dirigés contre le clergé réfractaire, où la violence du langage remplace la précision des griefs et des accusations. Deux membres, dont l'opinion est rapportée, n'avaient pas craint de déclarer que de pareilles mesures étaient absolument contraires au texte de la loi, et l'un d'eux avait néanmoins conclu à leur application, en se

[1] Pétition remise au Département le 28 avril 1791 (Archives départementales).

[2] Les députés élus étaient : Thomas, Godebert, Menou et Triocho; le nom de Dorvo, écrit à la suite, est biffé. (Copie remise au Département. Signée Gilbert, secrét. perpétuel.)

fondant sur ce que le salut public est la première de toutes les lois. Un autre avait demandé, qu'avant d'en arriver aux mesures de rigueur, les prêtres fussent appelés au séminaire pour y comparaître devant M. l'évêque et son conseil légal, afin de démontrer l'opiniâtreté de leur résistance.

Le Département hésita avant de prendre une mesure qui était absolument arbitraire et contraire au respect de la liberté individuelle, et, comme s'il avait eu besoin d'être renseigné sur la situation, il écrivit à l'évêque : « Messieurs de la Société des Amis de la Constitution nous annoncent que Messieurs les curés nouvellement élus refusent de se rendre dans leurs paroisses pendant que les curés qu'ils remplacent y resteront, et que ce refus est un des obstacles à l'installation des nouveaux fonctionnaires. Le Directoire prie en conséquence M. l'Evêque de vouloir bien leur demander des explications à ce sujet[1]. » En enregistrant la pétition, le Département, sur la demande du procureur syndic, loua la Société de sa vigilance[2]. On ne résiste jamais longtemps aux pouvoirs que l'on flatte et le Département ne tardera pas à le faire voir.

Les prêtres constitutionnels, il n'est pas besoin de le dire, étaient toujours accueillis avec faveur ; le 6 mai, Monlien, alors curé d'Anetz (devenu plus tard curé de Savenay, où il fut tué par les insurgés en 1793), fit au club des Capucins un discours sur les devoirs des prêtres constitutionnels. Si l'on en juge par les réflexions qu'elle inspira au rédacteur de la *Chronique*, sa harangue n'était pas faite pour apaiser les passions[3].

Ce fut sur l'initiative du club des Cordeliers que des poursuites furent intentées à un imprimeur nommé Louis, soupçonné de publier des écrits favorables aux prêtres réfractaires[4]. A la date du 20 mai, le président de la Société était un nommé Romigué et les secrétaires Madiot et Robin fils[5].

[1] Reg. de Correspond. du Départ. (Arch. départ.).

[2] Départ. I. 9 mai 1791, f° 102. — Ces délibérations sont reproduites dans le *Journal de la Correspondance*, t. IX, pp. 175 et 190.

[3] N° du 11 mai 1791, p. 390.

[4] Procès-verbal du 11 mai 1791, signé Bureau, Perochaud, Perouty, Pompon.

[5] Dénonciation relative au banc seigneurial d'Orvault.

Les hésitations du Département continuaient, et, avant de prendre contre les prêtres réfractaires des mesures de rigueur, il s'était arrêté au parti de les inviter à quitter leurs paroisses. Les clubs résolurent de faire une campagne de pétitions qui triompherait de ces hésitations.

Ce fut le club des Capucins qui commença, et, le 24 mai, il s'adressait en ces termes au Département :

« Les Sociétés des Amis de la Constitution ont arrêté de députer vers Messieurs les administrateurs du Département pour leur observer que l'observation qu'ils ont faite, le 9 de ce mois, à tous les prêtres réfractaires, n'a point eu l'effet qu'ils en doivent attendre. Le plus grand nombre desdits réfractaires continuent de répandre avec profusion le poison de leur fanatisme. Pour prévenir les malheurs que l'erreur des citoyens trompés peut occasionner, Messieurs les administrateurs seront priés de prendre en considération s'il ne convient pas à la sûreté et à la tranquillité publiques de faire fermer extérieurement les chapelles et oratoires des maisons religieuses et séculières, dans lesquelles lesdits prêtres réfractaires attirent et réunissent journellement les citoyens qu'ils ont séduits, leur tiennent les discours les plus incendiaires, et, par ces moyens, les portent à considérer les véritables pasteurs que la loi leur a donnés comme des apostats et des excommuniés, et, par là, les exposent à toutes les injures et voies de fait que le fanatisme peut inspirer. » L'expédition de cette pétition, signée Hugues Hardouin, secrétaire général, mentionne que l'original porte, au registre de la Société, la signature de Bougon, ex-président[1].

Trois jours après, le 27 mai, nouvelle adresse plus développée que celle qui vient d'être citée. La Société des Capucins s'était jointe à celle des Cordeliers pour délibérer dans l'église Saint-Denis, qui semble être devenue, à partir de ce moment, le local affecté aux séances de cette dernière Société. L'intitulé de l'adresse porte que les sociétés se sont réunies dans l'église Saint-Denis avec l'agrément de la Municipalité, et j'ai noté une dénonciation, datée du 9 juin 1791, adressée par le sieur Meuris, ferblantier, au comité

[1] Pièce origin. (arch. dép.).

secret de la Société des Amis de la Constitution séante à l'église Saint-Denis[1].

L'adresse du 27 mai ne porte que trois cent vingt signatures, nombre relativement peu considérable comparé à celui des membres des diverses sociétés qui était d'environ douze cents, et encore faut-il ajouter que parmi les trois cent vingt signataires on rencontre fort peu de noms connus.

Leur but, disent-ils, est « d'inviter le Département à arrêter les progrès du fanatisme, portés presque aux plus grands excès, et à ramener enfin, par des mesures rigoureuses et indispensables, la tranquillité que cherchent à éloigner de nous les prêtres réfractaires et factieux. Un effet général de leur funeste influence est l'éloignement et l'aliénation totale des habitants de la campagne et des femmes de la ville des lieux entretenus par la nation, où le culte est célébré par des ministres purs, soumis à la loi de leur patrie, et le rassemblement séditieux, dans des chapelles particulières ou des maisons religieuses, où des prêtres fanatiques et mal intentionnés ne cessent de prêcher l'insurrection, la révolte et la guerre civile. C'est de ces antres terribles de la discorde que partent les libelles, les brefs du pape..... Aussi voyons-nous toutes les municipalités des campagnes désorganisées... Les curés constitutionnels sont insultés et se dégoûtent de leurs fonctions... »

« Toutes les sectes connues doivent jouir de toute liberté d'exercice, mais souffrir que dans notre sein une poignée d'insolents et de conspirateurs déchirent, par un abus condamnable de la liberté, l'unité de notre sainte religion, et méditent sans relâche, sous le même prétexte, les projets de ruiner notre Constitution, c'est manquer au serment que nous avons fait à l'une et à l'autre... » Ils concluaient en demandant : 1° la soumission au serment de toutes les personnes vouées à l'enseignement; 2° la fermeture de toutes les chapelles particulières et des maisons religieuses; 3° la privation de leurs établissements imposée à toutes les communautés religieuses dont les membres n'avaient pas prêté le serment; 4° l'in-

[1] Pièce origin. Le secrétaire de la Société était alors un nommé Musset, sans prénom.

par l'évêque à tous les prêtres non assermentés de célé-
culte, et leur renvoi hors des limites du département.
ion de l'adresse donnée par la *Chronique* est un peu
Il y est dit : « que tous les prêtres refractaires reçoivent
quitter le département, avec la liberté à tout citoyen,
stent à y demeurer, d'éloigner, même par la force des
ux d'entr'eux qui chercheraient à compromettre la sûreté
juillité[1]. »

VI

itations à la haine contre le clergé catholique, destinées à
· les dispositions des administrateurs, devaient en se
voir aussi pour effet d'animer les passions de la popu-
sjours qui suivirent, le couvent des Carmélites des Couëts
i et saccagé ; les religieuses qui l'habitaient et celles du
.rent outragées, les dames de Saint-Charles furent mena-
dans ces déplorables scènes de violences, le rôle le plus
fut pas celui des mégères de la rue, mais celui des dames
isaient les mères, les épouses, les sœurs des gardes-
t, et qui, en réalité, tenaient toutes, par des liens plus ou
oits, aux membres des Sociétés populaires. Pour n'être
arente, l'action des clubs, dans les violences exer-
tre les religieuses, n'en est pas moins certaine[2]. Le
ient avait eu le tort assurément très grave de ne pas
es précautions nécessaires pour empêcher l'exécution de
qu'il était de son devoir de considérer comme sérieuses,

que de la Loire-Inférieure, n° du 1er juin 1791, p. 441.
r l'affaire des Couëts, *Le diocese de Nantes en 1791*, *Revue de*
ɔ.

mais cette administration ne méritait pas les reproches que lui adressèrent les trois Sociétés des Amis de la Constitution, en acclamant un discours prononcé le 6 juin dans la « ci-devant église Saint-Denis. »

Le Département, au lendemain des violences des Couëts et du Sanitat avait fait afficher une proclamation destinée à calmer les esprits, et dans laquelle, tout en faisant appel au respect de la liberté, il ne laissait pas de blâmer la conduite odieuse des dames patriotes. Au dire de Hardouin, la responsabilité de l'émeute incombait entièrement aux administrateurs qui n'avaient pas fait exécuter les lois sur les couvents[1]. Le même jour Coustard écrivait une longue lettre, où, sans accuser personne, il excusait assez mal ses collègues des Sociétés populaires, en s'attachant uniquement à montrer qu'en toutes les circonstances ils avaient été les sentinelles vigilantes auxquelles on devait le salut de la chose publique. « La Laurencie conspire — y disait-il, — c'est le club qui le dévoile ; on arrête son mandement incendiaire ; les Récollets tiennent boutique de calomnies et de diffamations, le club infatigable prend sur le fait ces traitres. La guerre civile s'allume dans le Département de la Vendée ; les patriotes sont sous le couteau des assassins, le club y vole, le fanatisme est garrotté. On calomnie l'Assemblée nationale sur l'émission des assignats, le club éclaire le peuple. » Sur le fait des violences de l'invasion des Couëts, Coustard glisse rapidement, en disant qu'il faut cesser de s'apitoyer sur le sort de ces religieuses, et, s'il ne le déclare pas, il laisse entendre qu'elles n'ont eu que ce qu'elles méritaient. « D'ailleurs, toutes les violences du peuple, ajoute-t-il, c'est l'ouvrage des ennemis de la Révolution[2]. »

Quoiqu'il en soit, les clubs avaient atteint leur but ; le Département intimidé avait édicté un arrêté enjoignant à tous les prêtres remplacés de se retirer à trois lieues des limites des paroisses qu'ils desservaient ; tous les bons citoyens étaient invités à les surveiller, et ceux dont la simple présence dans un lieu serait l'objet d'une

[1] *Chronique de la Loire-Inférieure*, n° du 6 juin 1791, n° 59, supplément V, aussi n° du 8 juin, p. 459.

[2] *Journal de la Correspond.* du 12 juin 1791, pp. 367 et 368.

dénonciation devraient venir à Nantes. Faute de se soumettre ils seraient expulsés du département par la force armée. On s'assurerait si les membres des communautés enseignantes avaient ou non prêté le serment[1].

Ce fut encore de concert que les Sociétés agirent, dans l'affaire des aumôniers de l'Hôtel-Dieu, MM. Monier et Camus, que l'on accusa d'entretenir avec divers prêtres réfractaires « une correspondance qui ne tendait à rien moins qu'à mettre la chose publique dans le plus grand danger. » La dénonciation remise à la Municipalité commence ainsi : « Nous soussignés, membres des Sociétés des Amis de la Constitution établies à Nantes, députés par nos sociétés respectives ; » elle est datée du 13 juin 1791 et signée : Saveneau, J.-B. Delacour, J.-M[el] Legrand, Chaux, Vallot fils, De la Salle, Grandmaison. Chaux, De la Salle, et Grandmaison, signaient pour le club Saint-Denis.

Le 15 juin, les Sociétés eurent encore une réunion collective, mais cette fois, aux Capucins : « arrêté (le 14 juin 1791) qu'on préviendra la Municipalité que les trois sociétés se réuniront demain dans l'église des ci-devant Capucins ; qu'on la priera de veiller à ce qu'on donne à nos frères des troupes de ligne du pain, selon l'ordonnance, et de faire imprimer au plus tôt la correspondance découverte dans la chambre des aumôniers de l'hôpital et de faire transférer les dits aumôniers dans la prison du Château[2]. »

VII

Les Sociétés populaires prétendaient s'ingérer dans toutes les branches de l'administration, sans en excepter celle de la justice. A plus forte raison la question électorale, qui était de leur compétence naturelle, ne pouvait être négligée par elles. Aux approches de la

[1] Dép. L, 6 juin 1791. *Le Journal de la Correspond.* t. IX, p. 350 reproduit les arrêtés.

[2] Expédition portant signé au registre : Pussin, président, Hugues Hardouin, secrétaire perpétuel.

réunion des assemblées primaires, chargées de désigner les électeurs qui à leur tour choisiraient les députés, les administrateurs, les juges, les curés etc., elles rédigèrent une proclamation « à leurs frères de la campagne » pour les éclairer sur les qualités que devraient réunir les électeurs départementaux pour mériter les suffrages des membres des assemblées primaires. Mettant en garde les paysans contre les sentiments de reconnaissance qu'ils pouvaient avoir conservés à l'égard des grands propriétaires, la proclamation s'exprimait ainsi : « Les obligations que nous avons à l'homme riche qui nous aura secouru dans nos malheurs, aidé de son crédit dans quelques circonstances, ne doivent pas déterminer vos suffrages, car il peut se faire que cet homme riche soit ennemi de la Constitution. Pour être bon électeur, il ne faut pas être riche, il ne faut pas être savant, il suffit d'avoir des intentions pures, d'être un honnête homme, et surtout un bon patriote[1]. » De nos jours on est moins exigeant, car il n'est plus même besoin d'être honnête homme ; le titre de bon républicain, qui a remplacé celui de bon patriote, suffit à tout.

La fuite de Louis XVI à Varennes fut un événement qui agita beaucoup les patriotes dans la France entière. La lettre qui l'annonçait, datée de Paris le 21 juin, onze heures du matin, signée des députés Chaillon, Cotin, Jarry et Giraud, apportée par un courrier qui avait voyagé à franc étrier, était parvenue à Nantes le 22, dans le milieu du jour. Les corps administratifs, Département, District et Municipalité, se réunirent aussitôt en assemblée plénière, déclarèrent que leurs séances seraient publiques, et, jusqu'au 8 juillet, ne cessèrent de prendre des mesures plus ou moins arbitraires contre toutes les personnes suspectes d'attachement au roi fugitif. On emprisonna, on ouvrit les lettres, on arrêta à la poste les journaux royalistes, etc. Pendant une quinzaine de jours un Comité central absorba toutes les activités politiques et il se comporta de façon à satisfaire les clubistes les plus exigeants. Quand l'effarement des premiers jours fut passé, et qu'il devint évident

[1] *Journal de la correspondance*, n° du 17 juin 1791, p. 399.
[2] Registre du Comité central.

que le mouvement de réaction, un instant redouté, ne s'était pas produit, les Amis de la Constitution se mirent à discuter gravement, comme aurait pu le faire l'Assemblée nationale, sur les conséquences politiques de l'événement. Nous n'avons point le texte des procès-verbaux de ces délibérations, mais la *Chronique* était un écho fidèle, et ce journal nous apprend que la Société des Capucins opina nettement en faveur de l'abolition de la royauté et de son remplacement par une république fédérative. « A la veille de voir Louis XVI replacé sur le trône, opposons-nous, s'il est possible, à cette honte, en investissant nos législateurs d'une masse de vœux qui les force pour ainsi dire d'y céder. » Et ailleurs : « En cessant d'être roi, Louis XVI ne cesse-t-il pas d'être inviolable. Ce n'est plus comme roi que la loi doit le juger, mais comme simple individu, comme rebelle. Comme tel, il ne peut rester impuni ; comme tel, la loi a déjà prononcé, et les peines appliquées aux désertions, conspirations et attentats sont applicables à Louis[1]. » Au mois de janvier 1793, on ne parlera pas autrement à la Convention.

La fête de la Fédération fut célébrée le 14 juillet par une messe solennelle dite à un autel élevé sur le milieu du Champ de la Fédération, au pied de la colonne, entre les deux Cours ; la Municipalité avait arrêté de placer sur la colonne la statue de Louis XVI, mais, à raison des circonstances, on y plaça le buste de Rousseau, et, dans la soirée, ce buste transporté à l'église des Capucins, lieu des séances de la Société, y fut inauguré en grande pompe. Dans le compte rendu de la fête se trouve cette phrase : « Je voue une haine implacable à tous les rois. Dieu les donna aux hommes dans sa colère[2]. »

Je n'ai pu retrouver que des fragments de l'Adresse ou des Adresses que les Amis de la Constitution envoyèrent dans ces jours-là à l'Assemblée constituante pour lui inspirer des résolutions utiles au salut de l'État. Le n° du 20 juillet de la *Chronique* mentionne une adresse envoyée le 18 juillet pour demander la mise en jugement de Louis XVI ; celui du 30 juillet en mentionne une autre

[1] *Chronique de la Loire-Inférieure* des 2 et 6 juillet 1791 p. 514 et suiv.
[2] *Chronique* du 16 juillet 1791 p. 545.

dont le but aurait été d'engager l'Assemblée nationale à suspendre ses séances et à ne pas perpétuer ses pouvoirs en retardant les élections pour la nomination de la Législative ; enfin, le n° du 15 août parle d'une adresse envoyée le 19 juillet, et qui donna lieu à des poursuites judiciaires. Je ne crois pas à l'envoi de trois adresses différentes, et les fragments que j'ai recueillis doivent être ceux d'une seule et même adresse portant la date du 19 juillet. Le passage qui donna lieu à une plainte était ainsi conçu : « Nous jurons de ne pas lire les inepties, les impertinences et les viles conceptions des Duport, des Barnave et des Liancourt. Nous jurons le plus profond respect aux incorruptibles Robespierre, Pethion, Buzot, Grégoire, Vadier et Brissot de Warville. » Il existe aux archives du greffe un dossier relatif à cette poursuite, et il résulte des pièces que Lefèvre de la Chauvière, procureur syndic du District de Nantes, était l'auteur de la pièce incriminée et qu'il l'avait rédigée au nom des Sociétés séantes aux Capucins et à Saint-Denis. Le jugement du tribunal du district rendu le 9 août 1791 se borna à déclarer que l'adresse était illégale, comme contraire aux décrets des 13 novembre 1790 et 18 mai 1791 qui interdisaient les pétitions collectives des associations et réunions, et, de plus, calomnieuse. Sur ce procès il s'en était greffé un autre ; un citoyen Albert ayant dit, en plein club des Capucins, que Lefèvre était un scélérat d'avoir écrit de pareilles choses, les Sociétés populaires prétendirent le poursuivre et chargèrent Dorvo de cette mission ; un jugement du 24 août repoussa les protestations de Dorvo[1]. *La Chronique* discuta et blâma le jugement du tribunal relatif à l'adresse et prétendit qu'elle avait été retirée par ses auteurs, puis, pour marquer le cas qu'elle faisait de la magistrature, elle déclara qu'en cette circonstance « les magistrats eux-mêmes s'étaient couverts de boue[2]. »

[1] Dossiers du greffe. *Chronique* du 15 août 1791 p. 617. — *Journal des Débats et décrets* 13 août 1791 n° 815.

[2] *Chronique* du 6 août 1791, suppl. au n° 66.

VIII

Dans les premiers jours du mois d'août, le président du club des Capucins était le citoyen Trioche, président ou directeur d'une société dite polysophique.

Les idées nouvelles des parents devaient leur inspirer le désir de rencontrer, pour leurs enfants, des établissements d'instruction où on leur inculquerait ces idées. Autant qu'il m'a été donné de le constater, les établissements de cette sorte furent très rares ; raison de plus pour relever, en passant, l'annonce dans le *Journal de la Correspondance*[1] d' « une maison d'éducation nationale, rue de la Fosse, pour les demoiselles, approuvée par M. Minée et sous les auspices des Sociétés des Amis de la Constitution. »

Jusqu'au moment où nous sommes arrivés, c'est-à-dire à la fin d'août 1791, les documents isolés et disparates qui ont été produits, ont pu, dans une certaine mesure, donner une idée des premiers errements des Sociétés populaires de Nantes, mais, chose inexplicable, à partir de cette époque jusqu'au commencement de 1792, les renseignements font absolument défaut. Ils sont très rares pour l'année 1792, et ce n'est guère que pour les années 1793 et 1794 qu'ils se rencontrent en nombre suffisant, non pour rédiger une notice complète et suivie, mais pour mettre en lumière une partie des maux produits par une institution qui permettait à des individus sans mandat d'usurper en fait la puissance publique.

Dans une matière dont les éléments se dérobent aux recherches, il importe de préciser les notions acquises, car la poussière des archives ménage parfois des surprises, et des points de repère bien marqués peuvent aider à tirer un parti utile de documents en apparence insignifiants ; d'autres seront peut-être plus heureux que moi dans leurs recherches :

[1] N° du 20 juillet 1791, p. 48.

L'établissement de deux Sociétés populaires à Nantes est antérieur au mois de juin 1790, si l'on admet, ce qui est assez vraisemblable, que la plus ancienne ait été celle des Capucins.

Le club des Capucins adopta dès le principe le nom de *Société des Amis de la Constitution* ; le lieu de ses séances fut d'abord une salle du couvent des Capucins de la Fosse (cour Henri IV), et, à partir du 31 mai 1791, il s'établit dans l'église même du couvent.

Le 7 octobre 1791, une délibération de cette société, tendant à obtenir, pour tenir ses séances, l'église Saint-Vincent, fut transmise au Département, et le 10, un arrêté de cette administration « autorisa les citoyens qui se rassemblaient ci-devant dans la maison des Capucins de la Fosse à se retirer dans l'église de Saint-Vincent, provisoirement, à la charge d'en payer le loyer au prix de l'estimation. » Le 12, le District fut invité par le Département « à nommer des commissaires pour transporter dans l'église des Carmes les statues, effets de menuiserie et de sculpture qui se trouvaient dans l'église Saint-Vincent[1]. »

On peut donner comme certainement affiliés au club des Capucins les citoyens dont les noms suivent :

Albert — Bougon — Chevalier — Coneau jeune — Coustard de Massy — Darbefeuille — Depérel — Dorvo — Douillard — Fontaine — Griffon — Hugues Hardouin — J.-B. Huet — Kermen — Launay — Lefèvre de la Chauvière — Pierre Legris — Maurel — François Mellinet — A. Peccot fils — Petit-Mengin — Tardiveau — Trioche — Villenave — Villers. Gilbert et Godebert dont les noms se retrouvent sans désignation nette de la société à laquelle ils appartenaient, étaient vraisemblablement aussi du club des Capucins.

L'autre club s'intitula d'abord *Société des Amis de la Révolution* et s'établit dans une salle située rue Saint-Léonard, près la place du Port-Communeau, d'où la désignation de *club du Port-Communeau* qui se trouve dans divers documents administratifs, et dans l'Almanach de Nantes pour 1791, imprimé chez Brun. Le 3 janvier 1791, ce club prit possession de l'église des

[1] Dép. Q, 12 octobre 1791, f° 98.

Cordeliers, et, peu après, s'intitula officiellement, comme le club des Capucins, *Société des Amis de la Constitution*, mais il fut plus souvent désigné sous le nom de *club des Cordeliers*.

Parmi les membres qui composaient ce club, se trouvaient certainement les citoyens dont les noms suivent : Barras, — Bureau, — Chaux, — Debourgues, — Fleuriau, — Goudet, — Goullin, — Grandmaison, — Guesdon, — Madiot, — Meuris, — Musset, — Pompon, — Perochaud, — Perouty, — Robin, fils, — Robinot-Bertrand, — Romigué, — Thomas, — Truton, — Vallot. A ces noms, on pourrait joindre celui de Delasalle.

M. Dugast-Matifeux[1], s'est très certainement trompé quand il a avancé que le club des Cordeliers de Nantes aurait été formé par un essaimage du groupe le plus avancé de la Société des Capucins. Cette société à la suite de dissentiments et de discussions, aurait acheté, le 28 avril 1792, l'église de Saint-Vincent, pour y fonder un club dit des Cordeliers, ainsi nommé à l'imitation du club fondé à Paris par le parti opposé à celui des Feuillants. Que Chaux ait acquis, à cette date, l'église et le presbytère Saint-Vincent pour lui et autres qu'il se réservait de nommer, moyennant la somme de 21 000 liv., et non de 2.100 liv., comme le dit M. Dugast-Matifeux, la chose est incontestable, mais il s'agissait, à cette date, d'un déménagement et non d'une fondation. Aux pièces que j'ai citées se joint d'ailleurs le témoignage de Chaux :

Dans la Société populaire des vrais sans-culottes de Nantes, dont je m'honore d'être un des fondateurs en 1790, j'émis les principes les plus purs[2]... »

Il est, de plus, fort douteux que la cause de la fondation du club du Port-Communeau ait été un dissentiment politique En 1790, et même en 1791, il n'y avait pas encore à Nantes de divisions sensibles entre les partisans de la Révolution ; les délibérations des deux clubs manifestent une haine égale de la noblesse, du clergé et de l'ancien régime, et celles, prises en commun, qui ont été citées, témoignent que l'accord était complet entre elles ; c'est

[1] *Vie de Bachelier*, p. 12 et suiv.
[2] *Chaux au Peuple français*, p 6.

même au club des Capucins, on se le rappelle, que fut prononcé pour la première fois le mot république dans les jours qui suivirent la fuite du roi. La division n'éclata que beaucoup plus tard quand les Girondins s'aperçurent que, si le flot populaire continuait de monter, ils seraient engloutis, et qu'ils seraient traités eux-mêmes comme ils avaient traité les royalistes.

Si la diversité des opinions n'explique pas la division des révolutionnaires nantais en deux groupes différents, il faut croire que cette division fut une question de personnes et de relations sociales. La bourgeoisie nantaise, surtout dans les commencements, avait adopté avec beaucoup d'ardeur les idées nouvelles ; quelques-uns de ses membres se mirent à la tête du mouvement, et, dans les questions politiques et religieuses, la passion de ceux-là n'observa aucun ménagement. Néanmoins, malgré les déplorables entraînements auxquels ils se laissaient aller, les Coustard, les Maurel, les Villenave, les Douillard, les Fouché, avaient un passé, une situation personnelle, en un mot une considération qui manquait absolument aux Goullin, aux Chaux, aux Goudet, aux Perochaud. Il est donc assez naturel que ceux-ci, redoutant d'être mal vus au club des Capucins, aient eu l'idée de former une société de gens leur ressemblant et qui ne pouvait manquer par conséquent d'attirer à elle les gens tarés, les ambitieux déçus et les déclassés de la ville. Sans doute ils ne prévoyaient pas que leur Société finirait par absorber et anéantir celle des Capucins, mais peut-être avaient-ils le pressentiment de l'abaissement du niveau de la moralité politique et entrevoyaient-ils le moment où les progrès de la démagogie feraient tomber l'influence et le pouvoir à un tel degré d'avilissement qu'ils se trouveraient à leur portée. Rien n'est plus vrai que le proverbe : qui se ressemble s'assemble ; il suffit, selon moi, à expliquer la division des révolutionnaires nantais en deux Sociétés.

Il est plus difficile, on l'a déjà dit, de déterminer l'existence d'une troisième société dont il est parlé dans plusieurs documents mentionnant expressément *trois* sociétés. Cette troisième société était-elle le club des Récollets dont il est dit un seul mot dans un procès-verbal du Conseil de la commune du 9 mai 1791 ? Etait-elle

la société des *Jeunes amis* ? L'almanach pour 1791, imprimé en 1790, n'indique que deux sociétés populaires, celles que nous connaissons et trois *clubs*, ceux du Port-au-Vin, de la rue Dauphine et de la rue de Gouyon, mais il est très évident que ces trois clubs n'étaient que des cercles formés à l'imitation de ceux des Anglais, et qui en portaient le nom, de même qu'à Paris, aujourd'hui encore, les mots club et cercle sont synonymes.

Il ne me semble pas non plus que l'on puisse mettre au nombre des Sociétés populaires la *Société polysophique* présidée par le citoyen Trioche, et qui tint le 29 novembre 1790 une séance dont le journal *La Chronique de la Loire-Inférieure* publia le compte rendu. Coustard y avait prononcé un discours curieux sur les avantages que retireraient les générations futures d'une éducation dégagée des misères de la philosophie et de la théologie. En dépit de leur prétention de tout renouveler, les hommes de ce temps-là conservaient encore les traditions de galanterie de l'Ancien Régime, et l'orateur, se tournant vers les dames présentes, leur dit : « Que le myrte cultivé par vous soit la récompense du patriote[1]. »

Aussi, pour nous en tenir au certain, à la fin de 1791 il y avait à Nantes deux clubs, établis l'un à Saint-Vincent et l'autre à Saint-Denis. Tous les deux professaient alors les mêmes opinions, et je serais très reconnaissant envers l'auteur de la *Vie de Bachelier*, de faire connaître sur quelles données il a pu s'appuyer pour écrire que son héros, en quittant le club des Capucins pour aller à celui des Cordeliers, « se proposait de réaliser au profit de tous la pensée chrétienne de liberté et d'égalité des hommes. »

ALFRED LALLIÉ.

[1] *La Chronique* n° 2 p. 28.

ESSAI D'UNE BIBLIOGRAPHIE

DES OUVRAGES

DE MEUSNIER DE QUERLON

(Suite[1].)

I. — *Les Soupers de Daphné et les Dortoirs de Lacédémone*, anecdotes greques (*sic*) ou fragments historiques publiés pour la première fois et traduits sur la version arabe imprimée à Constantinople, l'an de l'Hégire 1110 et de notre ère 1731, Oxford (Paris), 1740, petit in-8° de 96 pages, dont un avertissement (par de Querlon). — Nouvelle édition : Œuvres badines de Meusnier de Querlon, — *Les Soupers de Daphné*, suivis d'un fragment des *Dortoirs de Lacédémone*, réimprimés pour la première fois sur l'édition originale, avec un avant-propos et des notes par Olivier de Gourcuff, in-8, à Bruxelles, chez Henry Kistemaeckers, 1883 (Avant-propos, p. 17-20, *les Soupers*, p. 21-54, extrait des *Dortoirs*, p. 55-62; un dessin d'Am. Lynen, reproduit par l'héliogravure pour les *Soupers*, un dessin du même pour les *Dortoirs*.) — Dernière édition : *Les Soupers de Daphné et les Dortoirs de Lacédémone* par Meusnier de Querlon, publiés avec une préface et des notes par Maurice Tourneux, eau-forte dessinée et gravée par Adolphe Lalauze. Paris, librairie des Bibliophiles, 1876 (collection des Chefs-d'œuvre inconnus). [In-18 de VII, 78 pages]. — [M. A. Guéraud, auteur de l'article Querlon dans la *Biographie bretonne* de Levot (Vannes, Cauderan, 1857) dit que l'on a fait plusieurs éditions des *Soupers de Daphné*; il faut que ces éditions se cachent bien, car.

[1] Voir le numéro d'octobre.

dans les bibliothèques publiques ou d'amateurs, sur les catalogues des libraires, je n'ai jamais rencontré que l'édition de 1740. — En dehors des clefs manuscrites qui se trouvent dans plusieurs exemplaires, on trouvera des clefs imprimées des *Soupers de Daphné* dans Barbier, *Dictionnaire des Anonymes*, t III, n° 17203 de l'édition de 1822-27, et dans Ch. Nodier, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, 1829].

II. — *Apologie des modernes*, ou réponse du cuisinier françois auteur des *Dons de Comus* à un pâtissier anglois, 1740, s. l., in-8° de 44 p. et dans l'édition de 1740 (Paris, chez Prault) des *Dons de Comus* ou elle occupe 45 pages (257-302).

III. — *Réfutation d'un écrit intitulé lettre* (de Fréron) *sur l'oraison funèbre du cardinal de Fleury, ou défense du P. de Neuville, adressée à M^me^ la marquise de B...*, 3e édition, revue et corrigée sur le manuscrit de l'auteur, Issy, 1743, in-4° de 12 p. (Je n'ai pu découvrir les éditions précédentes de cette ironique *Réfutation*, qui est signée le chevalier de M***, mais qui est incontestablement de Querlon).

IV. — *Le Code Lyrique, ou Règlement pour l'Opéra de Paris, avec des éclaircissemens historiques*, (par de Querlon), A Utopie, chez Th. Morus, à l'enseigne des terres australes, 1743, in-12 de 95 p.: 1-8 pour la *Préface*, 9-40 pour le *Point de Vue*, 41-81 pour le *Règlement*, 82-95 pour les *Eclaircissemens*. D'autres exemplaires portent : *Règlement pour l'Opéra de Paris avec des nottes historiques*, A. Utopie, chez Thomas Morus, MDCCXLIII, in-12 de 68 p., frontispice gravé. — (Le frontispice gravé, qui manque aux exemplaires intitulés *Le Code Lyrique*, encadre le titre, il n'est pas signé; il représente une Folie environnée de petits amours et remettant deux flèches à l'un d'eux, le tout entouré des attributs de la musique et de la danse. Voici la pagination des éditions plus finement imprimées qui ont pour titre *Règlement* : *Préface*, 1-6, *Point de Vue de l'Opéra*, 7-32, *Règlement pour l'Opéra*, 33-56, *Eclaircissemens historiques*, 57-68). [V. *Impostures Innocentes*]. Parmi les pièces du temps auxquelles donna lieu

le *Code lyrique* de Querlon, je citerai : *Requête de deux actrices de l'Opéra à Momus, avec son ordonnance.* A. La Haye, 1743.

V. — *Testament littéraire de messire Pierre François Guyot, abbé Desfontaines,* trouvé après sa mort parmi ses papiers (composé par de Querlon). La Haye, (Paris) 1746, in-12 de 16 p.

VI. — *Lettre d'un avocat de Rouen à M. V..., avocat au Parlement de Paris,* au sujet de feu M. l'abbé Desfontaines (par de Querlon), s. l, 1746, in-12.

VII. — *Histoire générale des Voyages* (par l'abbé Prévost, de Leyre, de Querlon et de Surgy), Paris, 1746-1770, 20 volumes in-4°, — autre édition, augmentée, La Haye, de Hondt, 1747-1780, 25 volumes in-4°, — (Le 18e et le 19e volume de cet ouvrage ont été écrits par Querlon).

VIII. — *Psaphion ou la Courtisane de Smirne* (*sic*) fragment érotique traduit du grec de Mnaseas sur un manuscrit de la bibliothèque de lord B***, où l'on a joint les *Hommes de Prométhée* (par de Querlon), Londres (Paris) chez Thomson, 1748 et 1749. in-12 de VIII, 23 et 103, p. : Epître dédicatoire à Milord B***, I-VIII, *Les hommes de Prométhée,* 1 — 23, *Psaphion,* 1 — 103. — Autre édition, citée par M. Pons dans ses notes sur les *Dialogues des Courtisanes* de Lucien, Paris, Quantin, 1881, et que j'ai pu voir depuis ; *La courtisane de Smyrne* suivie de *la belle Cinname* Londres 1797, in-18, de 144 pages (p. 101-108 *La Courtisane,* p. 109-144 *Cinname,* frontispice gravé signé J. Texier : Nouvelle édition. Œuvres badines de Meusnier de Querlon. *Psaphion ou la Courtisane de Smyrne,* réimpression de l'édition originale, avec un avant-propos par Olivier de Gourcuff, in-8, A Bruxelles, chez Henry Kistemaeckers, 1883 (Avant-propos, p. 65-68, *Psaphion,* p. 69-132 ; un dessin d'Am. Lynen, reproduit par l'héliogravure, pour *Psaphion*). Dernière édition : *Psaphion ou la courtisane de Smyrne et les Hommes de Prométhée,* par Meusnier de Querlon, publiés par le bibliophile Jacob, eau-forte dessinée et gravée par Ad. Lalauze. — Paris, librairie des Bibliophiles, 1884 (collection des Chefs-d'œuvre inconnus) in-18 : préface de P. L. Jacob, I — VIII

Psaphion 1 — 65. Les *Hommes de Prométhée* 67-79. [Les éditions de 1748 et de 1749 sont identiques ; — cette dernière ne portant aucune mention nouvelle, il y a peut-être supercherie du libraire, — V. *Impostures Innocentes*].

IX. — *Journal historique de la Campagne de Dantzick, en 1734*, par M***, officier dans le régiment du Blaisois. Amsterdam et Paris, Leprieur, 1761, in-12. (*La France littéraire* de 1769, Quérard et Barbier sont unanimes à attribuer cet ouvrage à Querlon).

X. — *Les Impostures Innocentes, ou les Opuscules de M**** (de Querlon), — première partie (seule publiée), Magdebourg (Paris ?) 1761, petit in-12. — Il y a des exemplaires dont la composition et la pagination sont les mêmes (VIII-279 p.) mais qui ont pour titre : *Histoire de quelques courtisanes grecques, précédée du Point de vue de l'Opéra, et suivie de quelques contes par M. de Querlon.* Magdebourg, et se trouve à Paris, chez les marchands de nouveautés, s. d., petit in-12. (Ce recueil des œuvres légères de Querlon, qui devait avoir une suite, comprend, sous l'un et l'autre titre : 1° *Lettre de l'auteur à M. B. académicien de N.* p. III. VIII ; 2° *Le point de vue de l'Opéra* p. 1-36 ; 3° *Psaphion ou la courtisane de Smyrne* p. 37-138 ; 4° *Les Hommes de Prométhée*, p. 139-158 ; 5° *Serpile et Lilla, ou le roman d'un jour*, traduit de l'original italien d'Anneo Molinari, préface, p. 159-186, *Serpille*, p. 187-240 ; 6° *Cynname*, histoire grecque, p. 241-279. — M. de Kerdanet semble croire qu'il y a eu des éditions détachées du *Roman d'un jour* ; il confond avec le *Roman du jour*, du chevalier d'Arcq (1754), car l'opuscule de Querlon inséré dans le *Journal étranger* n'a paru séparément ni avant son insertion dans les *Impostures Innocentes*, ni depuis. En revanche les *Hommes de Prométhée* ont été réimprimés, comme nous l'avons vu, par le bibliophile Jacob à la suite de *Psaphion*, et il existe de *Cinname, histoire grecque*, une réimpression belge de 1883 (Bruxelles, Charles Gilliet, éditeur), à la suite du *Cabriolet d'une Merveilleuse* (pages 71-105 du volume).

XI. — *Une lettre de Meusnier de Querlon à l'abbé Mercier de*

Saint-Léger, datée du 9 juillet 1778. Cette lettre dont l'original appartient à M. Maurice-Tourneux, a été publiée, avec un avant-propos par Olivier de Gourcuff, dans le *Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne* (Onzième année, 1887-1888, pages 80-82, in-8°).

4° Ecrits divers attribués a Querlon.

Il faut d'abord écarter les attributions manifestement erronées, ou celles qui reposent sur l'assertion d'un seul bibliographe ; cette dernière exclusion n'est cependant pas toujours absolue, le témoignage d'un Quérard, par exemple, ou d'un Barbier, pouvant seul, en certains cas, avoir force de chose jugée. Parmi les ouvrages qui ont été faussement attribués à Querlon, je cite en première ligne le *Roman du jour pour servir à l'histoire du siècle*, (Londres, 1754, 2 vol. in-12), qu'une grande ressemblance de titre avec le *Roman d'un jour*, inséré dans les *Impostures innocentes*, a enlevé à son légitime possesseur, le chevalier d'Arcq. Je crois qu'il convient de classer dans la même catégorie un certain nombre d'éditions qui ont été attribuées à Querlon par les auteurs du *Nécrologe des hommes célèbres* (1781), et dont la liste suit : 1° Préface des *Œuvres de L'Attaignant*, publiée par l'abbé de la Porte (1757 et 1779) ; 2°, édition de *Pétrone*, avec préface et notes ; 3°, édition des *Œuvres de Moulon et de Bourdet*, premiers chirurgiens-dentistes du roi ; 4°, édition de *Lettres sur la Grèce* publiées en 1771, 2 vol. in-8°. On ne voit pas trop de quelle édition de *Pétrone* il peut être ici question, toutes les éditions de cet auteur, au dix-huitième siècle, ayant été calquées sur celle de Burmann, qui parut en 1709 pour la première fois ; quant aux autres indications, elles n'ont à leur appui aucune preuve. Le L'Attaignant de 1757 reproduit-il celui de 1750 ?

Dans ses *Notices sur les Ecrivains de la Bretagne*, M. de Kerdanet attribue à Querlon une édition de Rabelais, dont il n'indique ni le lieu, ni la date, et *Lucina sine concubitu, Lucine affranchie des lois du concours*, traduction de l'anglais d'Abraham Johnson,

in-8°. La première de ces hypothèses est bien vague; comment naitre qu'elle ait quelque fondement ? D'ailleurs, la part des irs de Rabelais au XVIII^e^ siècle, celle de Le Duchat exceptée, sez légère pour ôter tout intérêt à une recherche aussi difficile. t à l'attribution de *Lucina sine concubitu*, on peut affirmer e est inexacte ; M. Assezat, qui a réimprimé cette traduction ses *Singularités physiologiques* (Paris, Frédéric Henry, 1865,) t qu elle est du sieur de Sainte-Colombe ; M. de Kerdanet a nfondre le *Lucina sine concubitu* avec sa contre-partie, le *ibitus sine Lucina*, dont Querlon, comme je le dirai, a été au s le traducteur.

ci maintenant la nomenclature, dans l'ordre chronologique, ouvrages ou éditions qui peuvent être avec vraisemblance ués à Querlon.

— *Lettre à Dom Gilbert contre l'abbé Desfontaines* in-12... 'rance *littéraire* de 1769 ne donne pas la date de la publica- le cette lettre, qu'elle attribue à Querlon : le *Testament lit-* e et la *Lettre d'un avocat de Rouen*, opuscules relatifs à Desfontaines et dont Querlon est l'auteur, rendent cette at- ion très vraisemblable).

— *Œuvres de Bunon*, chirurgien-dentiste (Suivant la *France* ire de 1769, Quérard et la *Biographie bretonne*, Querlon a été recteur et l'éditeur de ces ouvrages, publiés de 1741 à 1746).

— *Mémoire pour servir à l'histoire des couplets de 1710 ement attribués à J. B. Rousseau*, Bruxelles, 1752, in-12. orité de Barbier, qui attribue ce *Mémoire* à Boindin, est ba- par celle du *Catalogue manuscrit de la Bibliothèque du Roi* elon Quérard, le donne à Querlon.)

— *Lettre de M. D.. licencié en droit, à Fréron, directeur Année littéraire et du Journal étranger*, en date du 20 jan- 759, s. l in-12. (Malgré les affirmations de *la France littéde 1769* et du *Nécrologe des hommes célèbres de France*, er hésite à confirmer Querlon dans la légitime possession

de cette lettre, parce qu'elle présente l'apologie d'un volume intitulé *Mélange de maximes, de réflexions et de caractères*, dont M. Durey d'Harnoncourt, ancien fermier-général, est l'auteur ; rien n'empêche pourtant d'admettre que Querlon ait rédigé, pour M. Durey d'Harnoncourt, la lettre en question).

V. — *Lettre à M. le comte d'Estaing*, par M. de Kearney, s. l. 1763, in-12. (Le permis d'imprimer a été donné à Querlon ; mais il faut remarquer qu'il y a eu un officier de marine du nom de Kearney, qui fut promu capitaine de vaisseau le 22 mai 1772).

VI. — *Naufrage et retour en Europe de M. de Kearney*, s. l. 1764, in-8. (Il y a lieu de se demander, comme précédemment, si Kearney est un pseudonyme et désigne Querlon. Barbier écrit Kearney et pense que ce dernier ouvrage a été seulement publié par Querlon.

VII. — *Histoire de la Chirurgie, depuis son origine jusqu'à nos jours*, par M. Dujardin, tome I, Paris, Imprimerie royale, 1774, in-4° ; tome II, 1780. (Selon Barbier, Querlon serait le véritable auteur du tome I, qui s'arrête à l'état de la chirurgie chez les Romains, à l'époque de Celse ; M. Fournier, dans la *Biographie universelle*, s'exprime ainsi à ce sujet : « On s'accorde généralement à « dire que Dujardin n'avait fait que rassembler les matériaux du « volume qu'il a publié, et que le laborieux littérateur Querlon en « est le rédacteur. » Ce jugement paraît le vrai.)

VIII. — *Réponse au factum de la demoiselle Petit, ci-devant actrice de l'Opéra, pour mademoiselle Jacquet, accusée d'imposture et de calomnie...* (dans le tome II, pages 425-435, des *Causes amusantes et connues*, recueillies par Rob. Etienne et publiées à Berlin (Paris) 1769 et 1770, (figures, 2 vols. in-12) [Malgré le doute émis par la *Biographie bretonne*, je ne vois aucune raison pour retirer à Querlon cette amusante réplique au spirituel *factum* de l'abbé La Marre, publié dans le tome I des *Causes*.]

IX. — *Concubitus sine Lucina, ou le Plaisir sans peine*, traduit de l'anglais de Richard Roë, s. l. 1750, in-8 et in-12, réimprimé

à Londres en 1752, puis en 1786, à la suite de *Lucina sine concubitu*, et, en 1865, à la suite du même ouvrage, avec une introduction et des notes par J. Assézat (*Singularités physiologiques*, tome I, Paris, Frédéric Henry, 1865). [Barbier et d'autres bibliographes attribuent cette traduction à de Combes ; mais une notice manuscrite, placée en tête d'un exemplaire qui fait partie de la Bibliothèque nationale, dépossède de ce titre le paisible auteur de l'*Ecole du jardin potager* et en fait hommage à Meusnier de Querlon. M. Assézat adopte cette attribution, qui lui semble mériter toute créance ; il insinue même que la traduction du croustillant badinage ayant une vie, un mouvement qui sentent l'originalité, une tournure cavalière toute française, il se pourrait fort bien que Querlon eût été mieux qu'un simple traducteur. Je suis heureux de me rallier à une aussi séduisante hypothèse][1].

J'ai terminé cette bibliographie, que j'ai lieu de croire exacte, mais pour que mon travail fût complet, il faudrait souvent une analyse critique où je n'ai donné qu'une sèche nomenclature. On rassemblerait les jugements des contemporains, on les contrôlerait l'un par l'autre, on écrirait une vraie biographie au lieu des quelques lignes banales qui traînent partout, on apprécierait longuement, et pièces en main, le rôle considérable et à peine connu du journaliste, le premier critique du XVIII[e] siècle, selon P. L. Jacob ; et alors, alors seulement, on pourrait se flatter d'avoir remis en lumière celui que M. Octave Uzanne, dans l'obligeant article qu'il a consacré à ma réimpression des *Soupers de Daphné*, a appelé « une des physionomies les plus curieuses du XVIII[e] siècle. » L'érudit qui tenterait cette tâche devrait faire la chasse aux manuscrits

[1] On ne peut oublier qu'Edouard Fournier (l'*Esprit dans l'histoire*), attribue à Querlon les prétendus vers de Marie Stuart :

Adieu, plaisant pays de France !...

L'érudition sagace d'Edouard Fournier était rarement en défaut, et Querlon, coutumier des pastiches, peut très bien avoir inventé une Clotilde de Surville royale.

nombreux que Querlon a laissés ; il y a surtout une analyse raisonnée de ses feuilles littéraires pendant vingt-deux ans dont la découverte serait bien précieuse.

Meusnier de Querlon a été un polygraphe aux aptitudes presque universelles ; écrivant de tout et sur tout, il s'est éparpillé ; tout au plus a-t-il pu nous donner, en quelques pages légères et comme arrachées au travail aride de chaque jour, la mesure de son charmant talent, fait de grâces et d'ironie. Mais ce peu, joint à ses sérieux mérites, suffit à lui assurer un rang dans cette famille d'esprits aimables et modestes qui représentent, mieux que de plus fiers, ce qu'il y a de meilleur dans l'écrivain.

OLIVIER DE GOURCUFF.

sommet, nous découvrîmes le port et la ville, bâtie comme Syra; sur un monticule en pain de sucre, mais rien ne nous parut irrégulier.

Bientôt nous vîmes venir au-devant de nous quelques primats. Ils nous dirent, qu'ils n'avaient aucune connaissance du bâtiment que nous cherchions, mais que journellement ils étaient inquiétés par des bandits, qui venaient dans des bateaux faire des incursions jusque chez eux. Sur ce rapport, nous nous retirâmes assez contrariés, pour revenir à bord absolument bredouilles.

Nous marchions de déception en déception. Le 20 au matin, après plusieurs courses infructueuses autour de Naxie, Paros et Santorin, nous retournions à Milo, lorsque nous rencontrâmes près de Sifante, dans une passe assez peu fréquentée, une goëlette grecque escortant un mauvais brick marchand. La manœuvre qu'ils firent en nous apercevant fut tout à fait suspecte, et si nous avions été navire de commerce notre affaire eut été claire. Cependant la visite trouva leurs papiers en règle ; il n'y eut occasion de rien saisir, et nous les laissâmes continuer leur route.

De là, nous prîmes la panne sous la ville de Sifante, avec le consul de laquelle le commandant communiqua. A son retour, nous poursuivîmes un brick isolé, que nous avions en vue dans l'est de Paros. Hélas ! dès qu'il nous aperçut il prit la chasse, et comme sa marche n'était pas inférieure à la nôtre, nous nous vîmes dans l'impossibilité de l'atteindre avant la nuit, en sorte que nous le quittâmes dans les parages de Santorin.

Le lendemain, nous mouillâmes dans la petite baie de *Spotico*, située entre l'île de ce nom et Antiparos. J'espérais pouvoir visiter la fameuse grotte naturelle, qui se trouve dans cette île, mais le commandant nous consigna à bord, ne permettant à personne de s'écarter, et envoya seulement au village le lieutenant avec 40 hommes, pour communiquer avec les primats.

Les habitants voyant arriver cette force armée prirent nos gens pour des Turcs, sonnèrent l'alarme, se retranchèrent dans leurs maisons les plus élevées, et envoyèrent un parlementaire, car ils tremblaient de tous leurs membres, craignant que, suivant l'usage

connu de leurs ennemis, on ne leur coupât le cou. Ayant reconnu nos intentions pacifiques, les communications furent sur le champ accordées, mais on s'en revint le soir sans avoir rien découvert.

Le 23, nous laissâmes tomber l'ancre à Milo, où nous retrouvâmes l'*Armide*, qui avait failli se perdre peu de jours auparavant sur les rochers du port de Stampolie, où elle avait relâché dans un coup de vent. Forcée d'appareiller avec des dangers à moins de 50 brasses de l'arrière, elle ne s'était tirée de là qu'au moyen d'une manœuvre habile et bien exécutée. Nous prîmes des vivres à son bord et le lendemain elle sortit avec tous les bâtiments de la rade. Ils n'étaient pas encore hors des passes, lorsque nous vîmes entrer une goëlette française, que nous ne reconnaissions pas pour être de la station. C'était l'*Arlésienne*, arrivant d'Alger, qui apportait à l'amiral des dépêches relatives à la guerre que la France venait de déclarer à cette Régence. Nous prîmes les dépêches, et nous partîmes aussitôt, pour aller rejoindre l'amiral. Or, le 25, nous courions sous toutes voiles au plus près lorsque nous eûmes connaissance d'une frégate se dirigeant sur nous. Les instructions que nous venions de recevoir relativement à la guerre, portaient qu'une frégate et une corvette algérienne croisaient à l'entrée de l'archipel. Celle que nous avions en vue ne paraissait pas très bien installée, elle ne mettait pas de pavillon, quoique le nôtre flottât depuis longtemps, et nous pouvions la croire ennemie avec quelque raison. Le commandant donna l'ordre de faire le branlebas de combat, et prévint qu'il ne se rendrait jamais à de pareils ennemis ; que s'il avait une affaire, il coulerait plutôt que d'amener son pavillon. Notre position n'était pas brillante ; toutefois nous assurâmes nos couleurs d'un coup de canon. Cependant la frégate approchait de nous rapidement, sans avoir montré à quelle nation elle appartenait ; enfin, passant à portée de pistolet, elle nous tira de peine en hissant pavillon américain.

Le 27 au soir, nous éprouvâmes, sous *Time*, les plus fortes rafales que j'aie jamais vues. Nous étions tout près de terre, à sec de voiles, la mer était blanche comme du lait, et le vent la poussait avec une telle force qu'elle semblait couverte d'une fumée épaisse formée par les particules d'eau qui se détachaient de sa surface.

Je m'attendais à chaque moment à voir nos mâts de perroquet tomber tant ils étaient courbés par la force du vent. Nous restâmes ainsi toute la nuit sous cette île, ne voulant pas nous exposer à la grosse mer du goulet.

Le lendemain cependant nous pûmes le franchir nous courûmes une longue bordée jusqu'au fond du golfe d'*Ephèse*, et nous nous présentâmes le soir à l'entrée du canal de Chio.

Enfin le 30, après avoir doublé Carabournoux, nous vînmes mouiller près de l'amiral, à la petite *Ourlac*. Là nous eûmes le chagrin de perdre deux de nos camarades, Chabannes[1] et Turenne ; le premier, malade de l'estomac, demandait quelques jours de repos à terre, le second, continuellement tourmenté du mal de mer depuis notre départ de Toulon, voulait à tout prix retourner en France. où il comptait, quoique à regret, donner sa démission. Nous les quittâmes avec beaucoup de peine, ne comptant plus les revoir de longtemps, car nos courses errantes sur la corvette l'*Echo* ne faisaient guère prévoir de prochaine rencontre.

Le 2 août, nous fîmes dans la plaine d'Ourlac une charmante partie de campagne. Je fus, avec douze canots, jeter des filets à environ une lieue du mouillage dans les anses d'un des îlots qui ferment la baie, où quelques coups de seine suffirent pour nous donner une abondante provision de poisson. A mon retour à bord, je ne rencontrai que le lieutenant. « Tous ces messieurs, me dit-il, ont fait porter leur dîner à terre sous ces grands noyers que vous apercevez derrière la fontaine; là ils vous attendent, pour partager votre pêche et leur repas ». Je partis aussitôt et les rencontrai couchés sur le gazon autour d'un dîner champêtre que le Commandant avait fait préparer. Mes plus beaux poissons y figurèrent bientôt à toutes les sauces, et le reste fut distribué aux pêcheurs, qui s'installèrent à quelque distance de nous. Les vins de Chypre et de Champagne nous donnèrent tour à tour de la voix, le repas fut des plus gais, et la partie très amusante. Hélas ! c'était un dîner d'adieu, délicatement ima-

[1] Il en résulta, comme nous le verrons ci-dessous, que Chabannes ne put assister à la bataille de Navarin, quoi qu'en disent tous ses biographes.

CHAPITRE SECOND

I

CAMPAGNE A BORD DE LA FRÉGATE LA SIRÈNE ET DU VAISSEAU LE TRIDENT

(4 août 1827 au 8 août 1828).

22 août 1827. — *Argos*. — J'eus, en arrivant à bord de la frégate, la consolation de n'y plus trouver plusieurs des anciens élèves avec qui j'eus difficilement sympathisé. De Brun, sorti en même temps que moi de l'Ecole, et que nous avions eu précédemment sur l'*Echo*, y était resté seul avec Villemain[1], qui nous parut être un bon camarade. D'ailleurs un poste plus grand et bien aménagé, la connaissance du commandant Robert[2], un Morbihannais ancien ami de mon père, les circonstances intéressantes qui se rattachent toujours aux démarches d'un chef de station, enfin d'autres considérations plus ou moins philosophiques, me déterminèrent à accepter mon mal en patience ; et comme la tristesse ne forme pas le fond de mon caractère, j'eus bientôt pris mon parti du contretemps, qui nous avait fait quitter M. de Châteauville.

Notre service était fort différent de celui que nous avions fait jusque-là sur la corvette. Ici l'élève de quart doit rester sur le pont

[1] Aristide-Théophile-Eugène *Villemain*, enseigne en 1828, lieutenant de vaisseau en 1832, vit encore à Lorient. Il était fils d'un député du Morbihan qui fut longtemps sous-préfet de Lorient.

[2] Jean-René *Robert*, O ✻, était capitaine de vaisseau depuis le 5 avril 1827

en grande tenue, épée et chapeau, pour se mettre à la tête de la garde, lorsque l'amiral ou un officier supérieur monte à bord ou en descend, lorsqu'on hisse ou qu'on amène le pavillon, en un mot toutes les fois qu'on rassemble le poste, ceci indépendamment, bien entendu, du service ordinaire de surveillance. Il y a ensuite un élève de première corvée, qui doit aussi rester sur le pont en grande tenue, prêt à s'embarquer dans le canot de l'amiral lorsqu'il le demande, ou à partir au moindre avertissement. L'élève de seconde corvée est chargé de celles de la cambuse et de la cale. Lorsque le premier est parti, ce qui arrive assez souvent, le second prend sa place, et le troisième se rend à la cambuse ou aux distributions de vivres. Or, comme nous ne sommes que quatre, il est difficile qu'il y en ait jamais un de libre. Cependant on est convenu que l'élève qui a le quart de 4 h. à 8 heures du matin, sera de troisième corvée toute la journée ; il peut alors descendre à terre, l'après-midi seulement, jusqu'au soir, s'il trouve une embarcation qui y aille pendant ce laps de temps, et surtout si à midi il n'est pas employé, ce qui est fort rare sur la frégate. Pour moi je n'ai pas encore, depuis huit jours, pu jouir de cette prérogative. Ce qu'il y a de plus désagréable, c'est l'étiquette qu'il faut toujours observer ; nous étions si libres sous ce rapport à bord de l'*Echo !*

Les officiers sont pour la plupart d'excellentes gens, mais ils ont un air froid et compassé, auquel je n'ai pas encore pu m'habituer. Le commandant paraît être beaucoup moins sévère à notre égard, qu'il ne l'avait été pour nos prédécesseurs ; je cause assez souvent avec lui ; nous parlons de Vannes, de ses vieilles connaissances ; hors du service, c'est un homme très aimable...

Le 15 août, nous appareillâmes. A l'entrée du golfe, nous rencontrâmes le vaisseau amiral anglais l'*Asia*, et la corvette la *Rose*, qui nous y attendaient depuis deux jours ; puis nous fîmes route de conserve dans le sud-ouest, filant 10 à 11 nœuds.

Cette première navigation sur une frégate est pour moi du plus haut intérêt ; tout y est établi sur une grande échelle. Les vastes dimensions des gaillards permettent d'exécuter les manœuvres avec beaucoup d ensemble et de promptitude ; les mouvements du navire, plus doux et plus étendus, ne sont pas à beaucoup près aussi

fatigants que ceux de la corvette que je viens de quitter, en sorte que ce début de campagne se présente assez favorablement.

Nous passâmes, le 17, dans le canal du cap Doro, et nous trouvâmes, près du cap *Sunium*, deux frégates anglaises avec lesquelles on communiqua ; puis laissant *Hydra* sur la droite, nous fîmes route pour entrer dans le golfe de Napoli de Romanie, en rangeant le port et la ville de *Spessia*, qui me parut plus propre que toutes ses sœurs du Levant. Les maisons, jetées pêle-mêle et sans ordre, comme partout ailleurs dans ce pays, sont grandes et bien bâties, presque toutes à l'européenne ; il est vrai que les façades, généralement tournées vers la mer, ne nous en laissaient voir que le beau côté. La ville est située au bord de la côte, sur une pente assez douce, au pied des hauteurs qui couronnent l'île, et est défendue seulement par un petit fort commandant la rade. Son port, formé par une pointe bastionnée, était rempli de bricks de guerre, dont deux ou trois croisent continuellement à l'entrée. Nous ne nous y arrêtâmes point, et nous arrivâmes vers dix heures du soir au fond du golfe de *Napoli*, où nous mouillâmes au pied de la fameuse citadelle, dite la *Palamide*.

Le lendemain, je pus embrasser d'un coup d'œil tous les lieux riches en souvenirs, que présente cette partie du Péloponèse. Les vents du nord, qui viennent du fond de la baie, plaçaient à notre droite la ville de Napoli, bâtie sur la face nord d'un rocher escarpé. M. Fleurat, drogman de l'amiral, que je conduisis le matin à terre, me fit remarquer trois parties distinctes dans ses murailles. La base, de construction cyclopéenne, est formée par des masses de rochers énormes, avec des pierres généralement parallélipipédiques, amoncelées les unes sur les autres sans aucune espèce de ciment ; au dessus on reconnait la construction vénitienne du moyen-âge ; et enfin la partie supérieure, blanchie à la chaux, a été bâtie par les Turcs. Un petit fort, au-dessus de la ville, défend les approches du côté de la terre.

Tout ce terrain est dominé à une très grande hauteur par la Palamide, bâtie sur un rocher coupé à pic du côté de la mer, haut de plus de 300 mètres ; la partie opposée, sans offrir tout à fait cette perpendicularité, présente encore un très grand escarpement, qui

la rend inabordable ; de sorte qu'un petit nombre de gens déterminés s'y maintiendraient facilement jusqu'à ce que la famine ou la disette d'eau ne les force à capituler. Cette forteresse communique avec la ville par un chemin couvert et sinueux pratiqué dans le flanc de la montagne et par des souterrains. C'est l'ancienne *Nauplie*, patrie de Palamide, qui lui a donné son nom.

Au fond du golfe se développe une plaine immense, bornée par des montagnes, dont l'aspect est bleuâtre à cause de l'éloignement. Un peu à gauche on découvre la ville d'*Argos*, où régna Ménélas ; ce n'est plus qu'un mauvais village, dévasté par les Turcs, dominé par un mamelon en pain de sucre, au sommet duquel on reconnaît les ruines de l'ancienne citadelle, et de celle qu'y ont construite depuis les Vénitiens. Derrière, se trouve le plateau de *Mycène*, où l'on visite encore le tombeau d'Agamemnon.

Enfin, à gauche d'Argos s'étendent les fameux marais de *Lerne*. Sur une pointe basse au milieu du marais ont été bâtis des moulins alimentés par une petite rivière, qui fournit de très bonne eau, à Napoli, aux bâtiments mouillés sur la rade. Lorsqu'on est maître de la mer, cette position des Moulins est presque aussi facile à défendre que la haute forteresse de Palamide à cause des marais qui l'entourent, et qu'il faut exactement connaître, pour ne pas s'y perdre.

Derrière Argos, on aperçoit en troisième plan, au travers d'une belle coulée, la chaîne élevée du Taygète, puis au fond du golfe viennent se perdre le fleuve Ynachus et un autre, dont je ne connais pas le nom.

La ville de Napoli, où siégeait alors le gouvernement grec, était occupée, ainsi que ses environs, par des troupes nombreuses dont une partie était campée dans la plaine et dans les marais de Lerne, au poste des Moulins.

Jusqu'au 22 août, en dehors des opérations diplomatiques de l'amiral, auxquelles nous sommes toujours étrangers, nous nous occupâmes à compléter notre eau. Le 21, dans l'après-midi, j'étais chargé de cette corvée à la pointe des Moulins ; là se trouvaient réunis une foule de Grecs armés, la plupart réunis en famille, sous des cabanes de roseaux qui suffisaient à peine pour les

garantir des ardeurs du soleil, la pluie, en été, n'étant jamais à craindre dans ce pays. Un des capitaines grecs, que je rencontrai dans une espèce d'auberge où je me rafraîchissais avec une pastèque, me prit en grande affection. Apprenant que j'étais Français, il m'invita à fumer sa pipe, il m'offrit du café, nous causâmes longtemps, sans pouvoir beaucoup nous comprendre, et nous nous séparâmes après nous être embrassés et serré réciproquement la main. Je ne pus deviner d'où lui venait spontanément l'intérêt qu'il me montra ; peut-être avait-il servi sous les ordres directs de Fabvier ; mais j'ai rencontré peu de Grecs dont les manières fussen aussi franches. Je souhaite l'avoir bien jugé.

11 septembre 1827. — *En Division.* — Nous quittâmes, le 22 au soir, la côte du Péloponèse, naviguant de conserve avec l'*Alcione* et l'*Estafette,* et nous rencontrâmes à l'entrée du golfe le brick le *Loiret*, qui nous apprit que le vaisseau le *Scipion* était arrivé de France à Paros, où il réparait un mât de hune, fortement endommagé dans un coup de vent, en sortant de Milo, avec une frégate américaine, qui perdit sa grande vergue. Nous poursuivîmes ensuite notre route sur Milo, où la gabarre le *Dromadaire* arrivait avec un convoi considérable. L'amiral lui fit signal de nous suivre, et peu après nous mouillâmes dans la baie, sous le mont Saint-Elie, où nos corvées pour prendre des vivres se multiplièrent à tel point que, pendant trois jours et trois nuits, je n'eus pas plus de six heures de sommeil.

Le 26, nous vîmes arriver l'*Armide*, qui prit poste au mouillage ordinaire ; le 27 entrèrent encore à Milo trois vaisseaux français et une frégate : le *Trident*, le *Breslau*, la *Provence* et la *Magicienne*. Cette division devait faire partie de la flotte combinée Française, Anglaise et Russe, pour appuyer l'intervention des trois puissances dans les affaires de la Morée.

Jusqu'à présent, on nous a toujours accusés de nous trouver les derniers aux rendez-vous ; mais cette fois la flotte russe n'a pas encore paru, les Anglais n'ont encore que trois vaisseaux, et nous nous trouvons les premiers réunis.

Nous sommes ici fort bizarrement postés : au centre des affaires, r la frégate amirale, nous ne savons absolument rien de ce qui passe autour de nous ; nous voyons des faits se dérouler, nous commentons à notre manière, et le plus souvent sans aucune tion positive sur laquelle nous puissions nous appuyer, car us ne recevons aucun journal ; la diplomatie est muette ; et il st pas en France un simple citoyen, qui ne soit plus instruit que us de ce que nous avons à faire.

Le 28, nous quittâmes Milo, en y laissant la division. Nous nous rigeâmes d'abord sur Syra, où nous mîmes en panne quelques ures ; puis dans la nuit nous fîmes route sur Chio, et le lendemain matin, 30 août, nous mouillâmes à Naus (île de Paros), où us trouvâmes le *Scipion* en réparation ; le soir, le *Trident* et le *estau* entrèrent en rade.

On attend, dit-on, 9 vaisseaux russes, de sorte que l'escadre mbinée se composera de 17 vaisseaux et 8 frégates. Si c'est ntre les Turcs que nous devons agir, il y a de quoi donner un lide coup de boutoir, et je pense qu'ils ne seront pas assez fous ur lutter contre des forces aussi supérieures.

Le vent du nord prit, le lendemain de notre arrivée, une intenté de nature à nous empêcher de sortir de longtemps par la olence de la houle qu'il soulevait dans la passe. Pendant notre jour on parla beaucoup d'un changement nouveau, et il était ême, disait-on, décidé que l'amiral passerait avec l'état-major l'équipage de la *Sirène* sur le vaisseau le *Trident*. Pour moi, navire que je monterai maintenant m'inquiète fort peu, car en uelque endroit que l'on nous place, il sera impossible d'exiger nous un service plus actif que celui que nous faisons ici, et ne puis que gagner au change.

Le 5, la mutation tant annoncée n'avait pas encore eu lieu, et ous appareillâmes avec un temps presque calme, qui dans toute utre circonstance ne nous eût pas permis de franchir la passe ; ais un amiral au milieu de sa division trouve toujours moyen se tirer d'affaire. Sur un simple signal, 12 ou 15 grandes embarcations sont venues nous remorquer, et nous avons été bientôt is hors de la baie. Nous visitâmes encore Syra, Chio, et le 7 au

soir, nous trouvant à l'entrée du port de Smyrne, avec des vents favorables, nous pénétrâmes jusqu'à la petite Ourlac où nous laissâmes tomber l'ancre. Nous espérions tirer des provisions fraîches de Smyrne ; il fallut s'en passer. L'amiral y envoya bien son maître d'hôtel, mais nous fûmes condamnés au lard salé et aux haricots pour tout le temps de la campagne.

28 septembre 1827. — *Rade de Navarin.* — Nous quittâmes Ourlac le 12 ; un vent du nord très violent nous fit franchir rapidement, sous les huniers au bas ris, le canal de Chio, présage assuré d'une nuit de mauvais temps. En dehors des passes, la mer devint excessivement grosse, la frégate roulait beaucoup, et comme il y avait longtemps qu'elle n'avait autant fatigué, les coutures s'étaient disjointes en beaucoup d'endroits, de sorte que l'eau inondait la batterie, tombait dans le faux pont et envahissait le poste. Retenu dans mon hamac à cause d'une blessure au pied, j'entendais au-dessous de moi rouler barils de gabelure, bouteilles, sceaux, assiettes, etc... ; joignez-y les craquements du navire et les sifflements du vent dans les cordages : tapage infernal qui eût réveillé un mort. L'amiral, qui sans doute n'était pas beaucoup plus à son aise que nous, jugea à propos de relâcher, pour assujettir la mâture qui avait grand besoin d'être retenue, et le lendemain nous jetâmes l'ancre à l'abri de l'île de Time, en face de la ville.

Le 14, ayant donné l'ordre à la division, qui était toujours à Naus, de mettre sous voiles et de nous suivre, nous nous dirigeâmes vers le sud de la Morée. Je voyais pour la première fois une réunion de plusieurs vaisseaux marcher en ligne et faire des évolutions, comme les auraient exécutées sur le terrain plusieurs régiments. Le coup d'œil qu'offrent ces masses couvertes de toile, manœuvrant avec ensemble, a quelque chose de majestueux et d'imposant qui frappe vivement l'esprit : mais en découvrant jusqu'où peut aller le génie de l'homme, ce spectacle montre aussi cet audacieux perdu comme un point sur ses immenses machines et au milieu de la vaste étendue des mers. Cela vous pénètre de philosophie.

le saluâmes de 21 coups de canon, qu'une de ses frégates nous rendit aussitôt. Le lendemain, l'Amiral communiqua avec le Pacha. Pendant la nuit nous réparâmes une avarie faite quelques jours auparavant à notre vergue de misaine et le 24 nous appareillâmes.

Subra qui vit Ibrahim à bord d'un de ses bâtiments, nous dit qu'il était furieux de notre apparition, car il avait réuni sa flotte à Navarin pour aller ensuite s'emparer d'Hydra ; et non-seulement nous nous opposions à ce qu'il exécutât ce projet, mais on lui avait enjoint d'avoir à rappeler aussitôt ceux de ses bâtiments qui croisaient au dehors. Obligé de céder à la force, car, quoique moins nombreux, nous aurions pu lui faire un mauvais parti, surtout à la mer, il expédia des ordres, et le lendemain tous les navires turcs rentrèrent dans la baie. Pour nous, après notre sortie du port, nous allâmes rejoindre l'amiral anglais, qui vint avec nous à Navarin, où nous mouillâmes de nouveau à l'entrée de la nuit. Le lendemain les deux amiraux se rendirent ensemble à la tente d'Ibrahim, où la conférence dura plusieurs heures.

Malgré le peu d'ordre que les Turcs avaient mis dans le mouillage de leur flotte, la rade de Navarin présentait un aspect vraiment imposant ; 115 bâtiments, dont 3 vaisseaux, 15 ou 16 frégates, une quarantaine de corvettes, autant de bricks et beaucoup de transports, s'y trouvaient réunis. Les vaisseaux étaient vieux, mais plusieurs frégates de premier rang étaient fort belles ; l'une d'elles surtout, construite à Marseille, et une autre provenant de Livourne, auraient rivalisé avec nos plus beaux bâtiments ; elles paraissaient en général bien tenues, extérieurement au moins. Cette flotte qui paraît formidable est cependant tenue en respect par 7 vaisseaux, 4 frégates et quelques bâtiments légers européens.

Le 26 au soir, nous appareillâmes avec l'amiral anglais pour rejoindre nos divisions respectives et nous fîmes la croisière sous petite voilure, ce qui ne nous empêcha pas de pêcher, le 27, une fort belle tortue, qui dormait sans doute sur l'eau, car les hommes qui furent envoyés pour la prendre dans le petit canot, s'en étant approchés avec précaution, lui passèrent un nœud coulant à la patte, la renversèrent et s'en saisirent facilement ; elle pesait 200 kilos. — A 4 heures de l'après-midi, je reçus l'ordre d'aller, avec

le canot major, porter une lettre et un morceau de tortue à l'amiral anglais, qui était bien à deux lieues de nous. A bord du vaisseau on m'invita à me rafraîchir en attendant la réponse; j'acceptai un verre de Marsala, puis je visitai le navire. Les Anglais avaient déjà fait tous les préparatifs de combat : les cloisons qui formaient les chambres de la batterie avaient été enlevées et remplacées par de simples toiles; les pièces étaient armées de leurs batteries, les parcs à boulets approvisionnés, en un mot ils auraient été prêts au premier coup de baguette. Après avoir pris la réponse de l'Amiral Codrington, je m'embarquai, pour revenir à bord où je n'arrivai qu'à 7 heures et demie. Le commandant Robert me reprocha sévèrement d'avoir été beaucoup trop long dans ma course; cependant j'avais fait tout mon possible, pour être promptement de retour, et ceux qui m'avaient envoyé méritaient plus que moi des observations. En effet, quoique l'instant de mon départ fût celui du dîner de l'équipage, mes hommes n'avaient rien mangé ; on ne m'avait donné pour aller si loin ni mâts, ni voiles, ni boussole ; de sorte qu'encore loin de la *Sirène,* la nuit m'empêchait d'apercevoir la division ; et je me dirigeai sur des montagnes dans la direction desquelles je l'avais relevée ; aussi me trouvai-je fort heureux que le vent ne se levât point pendant mon voyage, car je ne sais trop comment j'aurais pu me tirer de là. La réprimande n'aurait pas dû s'adresser à moi ; cependant je fus obligé de la supporter comme le plus faible. C'est souvent ainsi que les choses se passent dans le monde ; mais il est bon d'avoir éprouvé cela dans les bas grades, pour essayer d'éviter plus tard ces incidents pénibles, lorsqu'on est à son tour chargé du commandement.

16 octobre 1827. — *Avaries.* — Nous restâmes avec la division jusqu'au 29 septembre, puis nous fîmes route à l'est. Dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre, un événement des plus fâcheux vint nous arrêter et nous forcer de relâcher dans la baie de *Cervi.* Me trouvant de quart à deux heures après minuit dans la passe de Cérigo, je vis un de nos vaisseaux lancer successivement plusieurs fusées et se couvrir de feux ; il était évident qu'il désirait promple-

ment communiquer, bien que le coup de canon d'alarme ne se fût pas fait entendre. Nous mîmes aussitôt nos feux de position qu'on avait négligé de hisser, dans un passage pourtant assez étroit, où par une nuit sombre sept bâtiments louvoyaient ensemble, et nous courûmes dans la direction des signaux. Bientôt, nous trouvant à portée de voix, nous mîmes en panne, et l'Amiral demanda ce qu'il y avait de nouveau. On lui répondit que le *Scipion* avait été abordé par la *Provence*, dont le beaupré, ayant porté sur le milieu du grand mât de l'autre vaisseau, l'avait fort endommagé ; cependant le mât tenait encore ; on avait pu dépasser les perroquets, puis déverguer les huniers et la grande voile, mais on craignait de voir d'un moment à l'autre cette masse énorme s'affaisser sur le pont, où sa chute allait occasionner les plus grands dégâts ; aussi demandait-on les plus prompts secours. Les avaries de la *Provence* n'étaient pas moins sérieuses ; la guibre ayant été engagée, le porte-haubans du *Scipion* avait mâché une de ses vergues de hunier de rechange et un de ses porte-lofs, puis après avoir brisé le plat-bord, y était resté planté ; enfin on avait cru voir le beaupré entièrement brisé venir en travers, lorsque les deux vaisseaux s'étaient séparés.

L'Amiral, consterné de ce contre-temps, ordonna aux bâtiments avariés de laisser porter dans la rade de Cervi, et enjoignit aux autres de les remorquer, s'ils en avaient besoin. Nous suivîmes bientôt la même route.

Le jour vint enfin éclairer les désastres de la nuit. Nous vîmes alors que le grand mât du *Scipion*, cassé à 30 pieds du pont, tenait à peine. La *Provence* avait son beaupré brisé entre les apôtres, et sa guibre emportée en grand. On s'occupa aussitôt d'étudier si de simples réparations étaient possibles ; une commission de commandants, de maîtres d'équipage et de charpentage fut nommée pour examiner les dégâts. Je fus envoyé en corvée avec la commission, et il me sembla personnellement que le mât du *Scipion* demandait à grands cris un remplaçant. Mais on ne me demandait pas mon avis ; ces messieurs en jugèrent autrement et il fut décidé que le mât pouvait être redressé, puis fortement jumelé, afin de résister jusqu'à la fin de la campagne. Quant à la *Provence* son gouvernail de rechange devait servir à réparer sa guibre et un

mât de hune, entouré de jumelles, lui ferait un beaupré. Nos deux vaisseaux seraient ainsi en état de reprendre la mer après quelques jours de travail.

Malheureusement la commission s'était trompée. Quand on voulut redresser le mât, les deux parties se séparèrent, et l'Amiral, pour avoir trois bons vaisseaux, se décida à faire remplacer le mât du *Scipion* par celui de la *Provence* et à expédier celui-ci en France pour se réparer le plus promptement possible. Notre maître d'équipage Simon fut chargé de l'exécution du travail. Le lendemain on déplanta et on mit à l'eau les morceaux du mât brisé ; on installa de fortes bigues avec les basses vergues, garnies de leurs bouts dehors, et dans la journée, la *Provence* fut démâtée et l'autre vaisseau eut son mât remplacé. Tous les élèves de la division assistèrent à cette opération, fort instructive pour eux ; j'admirai cette énorme pièce de bois, dirigée seulement par quelques hommes, s'élevant à une hauteur prodigieuse et venant se placer presque d'elle-même à l'endroit voulu, sans que le moindre accident entravât l'opération, malgré le roulis assez fort occasionné par la houle du large, qui donnait dans la baie.

Ce fut seulement le 8 octobre que les travaux purent être achevés, à cause d'un coup de vent violent, qui souleva la mer et rendit la suite de l'opération impraticable. Or, pendant le temps que nous restâmes sur rade, on discuta beaucoup les torts qu'avaient pu avoir les deux vaisseaux lors de l'abordage. Le *Scipion* avait bien reçu le premier choc, mais il le devait à sa manœuvre, car se trouvant babord amure il aurait dû laisser arriver au lieu d'envoyer vent devant comme il le fit. La *Provence*, au contraire, qui exécutait la manœuvre prescrite en pareille circonstance, ne put assez tôt comprendre celle de l'autre vaisseau, qu'elle aperçut seulement lorsqu'il fut très rapproché, la nuit étant des plus obcures, en sorte qu'elle vint tomber par le travers du *Scipion*. Les deux officiers de quart doivent, dit-on, passer devant un conseil de guerre.

Quoiqu'il en soit, la faute principale incombe, ce me semble, à l'Amiral, qui ne donna pas l'ordre, avant la nuit, de mettre les feux de position. Dans une passe aussi étroite, ils étaient de toute nécessité, à moins qu'il n'eût des raisons majeures pour ne pas

être aperçu dans ces parages, ce que je ne soupçonne pas ; mais nous ne sommes point dans le secret des Dieux.

Durant notre séjour à Cervi, nous nous occupâmes à renouveler notre eau, que nous prenions à une rivière souterraine qui venait se perdre dans la baie. Je dis souterraine parce qu'en effet le sol ne présentait l'aspect que du lit d'un torrent desséché, mais en creusant le sable de manière à y introduire à 3 ou 4 pieds un tonneau défoncé, on se procurait une fontaine presque intarissable de très bonne eau.

Dans une promenade que je fis au pied des montagnes, je me procurai d'assez beaux échantillons d'un minerai de fer que l'on y trouve en grande quantité ; c'est du fer hématite brun en rognons assez volumineux, qui paraissent avoir été anciennement en fusion ; plusieurs morceaux représentaient assez bien les bases de stalactites, qui avaient du être de dimensions respectacles.

Le 9 au matin, nous nous préparâmes à quitter Cervi, pour aller rejoindre la division anglaise. L'*Armide*, arrivée le 4, nous apprit que malgré la promesse qu'avait faite Ibrahim de ne laisser aucun bâtiment sortir de Navarin, la flotte turque avait cependant quitté ce port, d'où elle s'était dirigée sur Patras et le golfe de Lépante. On prit des rechanges à bord de la *Provence* et le soir nous levâmes l'ancre, ne laissant à Cervi que ce vaisseau qui devait retourner en France, et le *Scipion*, qui ne pourrait être prêt que le surlendemain.

Le 12, nous passâmes devant Navarin; à toute vue, aucun navire ne tenait la mer dans ces parages. Poursuivant notre route dans le nord, nous aperçûmes le lendemain plusieurs voiles parmi lesquelles on distinguait des vaisseaux ; on ne pensait qu'à la division anglaise, mais nous reconnûmes bientôt qu'elle était jointe à la flotte russe, comptant 4 vaisseaux, 2 frégates et 2 corvettes. Les communications entre les deux amiraux durèrent toute la matinée, et peu après nous nous dirigeâmes vers *Zante*, ou nous mouillâmes vers 2 heures, avec le *Breslau*, le *Trident* et l'*Armide*. Les bâtiments russes ne m'ont pas paru dignes d'attention, ni en bien, ni en mal ; je ne remarquai qu'un assez beau vaisseau de 80 ; les autres sont médiocres ; les frégates et les corvettes se présentent bien.

La ville de Zante devant laquelle nous étions en quarantaine, présente un aspect très pittoresque ; là au moins on aperçoit des traces d'une main européenne. Elle est située au fond d'une baie ouverte à l'est, au pied d'une montagne découpée à pic sur laquelle est bâtie la citadelle, position presque inexpugnable. Au fond du golfe s'étend une plaine boisée, et vers la pointe est de la rade, l'œil se reporte avec plaisir sur une foule de jolies maisons de campagne agréablement situées au milieu de jardins bien plantés. Le palais du gouverneur, situé vers le milieu de la ville, est construit en briques, et l'on y monte en suivant une terrasse sinueuse plantée de beaux arbres ; on remarque plus bas, près du quai, plusieurs églises, et un bâtiment précédé d'un portique à colonnes, que l'on m'a dit être occupé par l'administration des douanes.

Dans tous les endroits où nous nous arrêtons, le commandant a la fureur de compléter son eau, celle que l'on rencontre fût-elle détestable. C'est ce qui nous arriva ici. Elle nous fut fournie au cap Silico par une espèce de marre que nous ne pouvions atteindre qu'avec peine à cause de la mer qui brisait avec violence sur la côte. Arrivée à bord, cette eau parut tellement mauvaise que l'on fut obligé de l'employer à laver le linge. Cependant nous en fîmes toute la nuit et le jour suivant.

Après avoir acheté quelques poules et autres denrées, qu'on nous fit payer au poids de l'or, nous quittâmes Zante pour aller rejoindre les flottes russe et anglaise, que nous rencontrâmes un peu au large de Navarin.

(*A suivre*).

J.-M.-V. Kerviler.

MAMAN

(Poésie allitérante.)

Dès le premier matin tu m'aimas tant, ma mère,
Mais moi je t'aimerai jusqu'au moment du soir,
Ma lèvre en ta mamelle a bu la vie amère,
Ma main te mènera dans l'immortel manoir.

Ton amour maternel fut l'amour de Dieu même
Qu'en la misère humaine il mit sur mon chemin,
Le meilleur que dans l'âme et dans la femme il sème,
Mais il veut qu'à mon tour moi je t'aime demain.

Malgré le long tourment et le malheur de naître,
Et le malheur de vivre, ah ! si parfois vraiment
J'ai senti s'endormir et se calmer mon être,
C'est qu'en tes yeux miroirs je me mirais, Maman ;

C'est que tu m'entourais de mouvante tendresse,
Que minute à minute en ce monde où l'on meurt
Tu m'enfermas en ton sein en ferme caresse
Pour défier la mort de prendre ton dormeur ;

Que parmi ton grand cœur couvant ma petite âme
Tu fis en moi l'amour et la bonté germer,
Tu mis ta pure haleine à m'allumer ma flamme.
Lentement, doucement, je me sentis t'aimer.

GWERZ VREZONEK

AR GWENNEK

Adm. : Livaden Ger-Iz. *(Barzaz-Breiz.)* (Ibn Tabouza.)

I
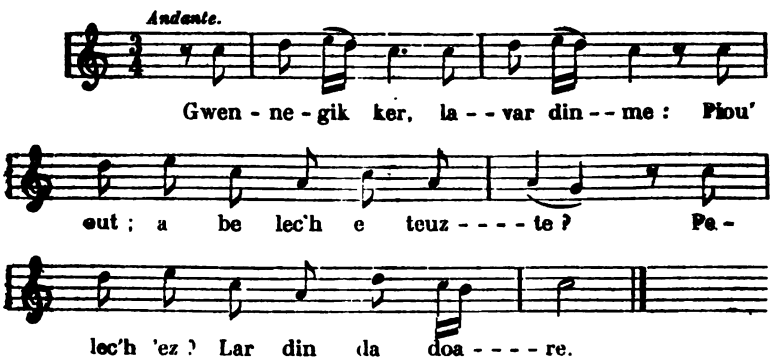
2

Me a deu dimeuz ann armel,
Armel Itron pé dimezel,
Ha deuz gwestik wenn ar bugel.

3

Me deu euz ialc'h ar bugel mad,
Pe ve deuz ker, pe ve koueriad,
Den a vrezel, pe merdead.

4

Me deu euz ialc'h ann dèn a boan :
« Oh ! pa vin maro, emez'han
Me'mo ar baradoz'vit'han. »

III.

11

Gwennegik, kerz, red d'ann tiez ;
Dre-oll kass d'ar c'horfo buez,
Ha d'ar sperejo levenez.

12

Enn tu-all d'ar mor glaz ive
Kerz : disk d'ann oll karet Doue ;
Did hon bennoz... ha Trugare.

Barz Ménez Bré.

TRADUCTION

I

1

Cher petit sou, dis-le moi ; qui es-tu ? d'où viens-tu ? où vas-tu ? Quelle est ta destinée !...

2

Je sors du coffre de la dame au cœur généreux, de la blanche tirelire de la pieuse demoiselle ou de l'enfant candide ;

3

De la tirelire de l'enfant bienveillant, qu'il soit de la ville ou de la campagne ; qu'il soit le protégé de Bellone, ou le chéri d'Amphitrite ;

4

De la bourse de l'homme de travail : « Ce sou, pense-t-il, me vaudra, après ma mort, le paradis. »

5

« Par toi, dit la jeune fille, j'aurais pour mon corps une jolie parure, pour mon front une charmante couronne ; t'octroyer en aumône m'est préférable. »

6

D'où je viens ? du gousset du pauvre mendiant, de l'orphelin, de la veuve au cœur plein de foi et de charité.

7

Je suis sans valeur en apparence : de moi on se soucie peu ; pourtant, en vérité, grande est ma destinée.

II

8

Je vais acheter des âmes à Notre-Seigneur ; en tout pays je cours rallumer la foi ; aussi bien, que de larmes je sèche !

9

Je recueille l'enfant du peuple délaissé ; je lui crée une maison de refuge ; je lui donne des écoles et des maîtres selon Dieu.

10

Aux malades j'édifie un asile tutélaire ; je suis le vêtement de l'indigent ; à tout homme en peine je viens en aide.

III

11

Bien-aimé petit sou, va en chaumières et palais ; porte aux corps santé, liesse aux âmes ;

12

Et, par delà la mer bleue, à tous apprends à aimer le bon Dieu. Sois béni, gentil petit sou ; à toi aussi l'expression de notre plus vive gratitude.

Barde du Ménez-Bré.

11 octobre 1890.

et justes. Il est donc permis d'exprimer une idée déjà admise par le monde, mais non de la développer, si ce n'est pour la combattre.

ART. 7. — Tout paradoxe peut être émis et soutenu.

ART. 8. — Attendu que c'est du choc des idées, même fausses, que jaillit la lumière de la vérité, les Treize se communiqueront leurs idées, soit par écrit, soit verbalement.

ART. 9. — Dans ce dernier cas, pour ne pas ennuyer longtemps ses auditeurs, l'orateur parlera brièvement. Pour ne pas les ennuyer du tout, il parlera bien.

ART. 10. — Personne n'est tenu de prendre la parole. Si tout le monde se tait, la séance est levée.

ART. 11. — L'applaudissement étant un mode ridicule de témoigner son contentement, on le remplacera par un clignement fugitif des paupières et un sourire bienveillant qui s'épanouira d'autant plus que l'admiration sera plus vive. Dans les circonstances solennelles, on pourra y joindre la voix allant *crescendo* du murmure approbateur jusqu'au frénétisme échevelé.

ART. 12. — Le sifflet étant un usage qui, pour être ancien, n'en est que plus inconvenant, on lui substituera d'abord un rictus léger, puis un sourire sardonique dont l'amertume croîtra en raison du mécontentement. Le silence absolu sera la plus écrasante protestation contre l'orateur.

ART. 13. — Celui qui écrira devra se conformer aux prescriptions de l'article 9.

ART. 14. — Les Treize écriront et parleront le français. Les mots d'argot et anglais sont universellement proscrits.

ART. 15. — L'hyperbole et la métaphore ne sont permises qu'autant qu'on en fait abus, attendu que l'usage modéré de ces figures est absurde et fatigant.

ART. 16. — Le calembourg est formellement interdit, à moins d'être atroce.

ART. 17. — Il est permis d'avoir des prétentions à l'esprit, à charge de les justifier.

. — La plus exquise urbanité règnera, spécialement rateurs dissidents.

. — La politesse consiste à faire, dans les petites choses, agréable aux autres; et à s'abstenir de tout ce qui peut r. Dans un ordre d'idées plus tendre, cette conduite om de galanterie. Empreinte d'héroïsme, elle devient la . Les Treize sont chevaliers à l'occasion, galants lorsqu'il lis toujours.

. — La coutume servile et orientale du salut est abolie.

. — Les entrées et les sorties se feront toujours d'une lite et vraie.

. — La dénomination de Monsieur et les formules ba- *J'ai bien l'honneur... — Après vous... — Je n'en ferai Présenter ses hommages...* » ne seront pas en usage.

. — Les Treize s'appelleront par leurs noms. Pour leur lectivement, on se servira de formules variées.

. — On ne parlera pas à une seule personne comme si à plusieurs.

. — Le Treize qui manquera à une séance sera puni par n même du plaisir d'y assister.

. — Pour être admis parmi les Treize, il faut prouver e l'esprit et pas de préjugés. Les fondateurs sont dispensés ière condition.

. — Les Treize se réunissent quand ils veulent et où ils le préférence le treize du mois et toujours un vendredi.

e pouvons qu'applaudir ces esprits éminents et philoso- ui, bravant le préjugé pour le détruire, se sont constitués sous le patronage du nombre treize. Sans doute le eize jouit d'une réputation détestable. Depuis Judas qui ombre des apôtres à treize, jusqu'à dix-sept cent quatre- e qui ne vaut guère mieux, il est honni, conspué! Bé- t-il pas dit :

Quoi, mes amis, nous sommes treize à table
Et devant nous le sel est renversé.

Mais le nombre treize, simple facteur arithmétique, mérite-t-il vraiment l'ostracisme dont il est frappé ? Les Treize ne l'ont pas pensé et disent avec Grimod de la Reynière : « *Que le nombre treize n'est à redouter qu'autant qu'il n'y aurait à manger que pour douze.* » C'est absolument mon avis.

Et si ce n'était la charité chrétienne, nous rangerions volontiers les gens redoutant le chiffre treize dans la catégorie de ceux qui ne se font servir que onze huîtres, pour ne pas se trouver treize à table.

F. Le Bihan.

LES VEILLÉES DE KERVIGNAC

II. — Annaïk er Roc'h.

Ceux que nous avons vus prédemment à la veillée chez Yann Le Baléour « avaient été contents, » paraît-il, de Matelin Hoariour, car le lendemain tous se trouvaient de bonne heure pour l'entendre raconter, comme il l'avait promis, « ce qui arriva, dans son jeune temps, à Annaïk er Roc'h. » — Quand je dis tous, je me trompe : Job Baniélo n'y était pas. Matelin remarqua bien vite son absence,

— Ah ! dit-il, Job n'est pas venu ce soir, en êtes-vous fâchés, vous autres ?

— Certainement non, Matelin, au contraire.

— Ni moi non plus ; je vous dirai même que, hier, j'avais été plusieurs fois sur le point de l'envoyer voir si j'étais à la porte. Son air m'agaçait. Job, voyez-vous, *me zud vad*, va trop souvent boire et déblatérer avec les *bourgeois* des villes, pour rester bon et vrai breton comme nous autres. Ce soir, il a préféré les chansons et les mauvais propos de l'auberge à l'honnête veillée dans ta maison, mon compère Yann. Cela le regarde. Je ne souhaite qu'une chose, c'est qu'en rentrant il ne batte pas trop sa pauvre femme. Après tout, qu'il reste à l'auberge, s'il veut, il y est à sa place et avec ses pareils.

— Oui, oui, et nous n'irons pas le chercher, pour sûr, dit Yann. Ne pense plus à cette tête à l'envers, Matelin, et raconte-nous l'*histoire* d'Annaïk.

— Minute, compère ; il faut, tu sais bien, que j'allume tout d'abord ma pipe ; sans cela je ne saurais par quel bout commencer

Matelin bourre lentement sa bouffarde, grosse comme une noisette, et l'allume avec un tison que lui présente son petit filleul François-Marie Le Baléour. L'opération fut un peu longe ; il y mit tant de soin ! Il allait commencer son récit, lorsque quelqu'un, sur qui on ne comptait pas, entra tout doucement. C'était M. le Recteur. Il venait de Trévidel voir le beau-frère de Yann. En passant, il avait voulu donner à celui-ci des nouvelles du malade. Comme le bon recteur, après quelques instants, se dirigeait vers la porte, Matelin lui dit :

— Vous pourriez, M. le Recteur, rendre un bon service à tout ce monde et à moi aussi.

— Volontiers, mon ami ; vous savez bien que je suis heureux de vous faire plaisir à tous, quand je le puis.

— Oh ! ce ne serait pas difficile ce soir. Tenez, voici *de quoi il retourne* : ils voulaient me faire raconter l'histoire d'Annaïk er Roc'h et ce qui arriva au prêtre qui était Recteur de Kervignac en ce temps-là. Je l'avais promis hier, et j'allais tenir ma promesse. Mais ce serait bien mieux votre affaire, sans vous commander, M. le Recteur.

Celui-ci refusa d'abord, mettant mille prétextes en avant ; enfin il rendit aux instances respectueuses de tous et commença.

Quand j'avais ton âge, mon petit François-Marie, j'ai connu Vincent er Roc'h, le père d'Annaïk. Quel brave homme celui-là ! C'était le meilleur chrétien de Kervignac. Tout le monde l'aimait, et lui aimait tout le monde, mais surtout le bon Dieu qui le lui rendait bien. La preuve, c'est qu'il lui donna une femme digne de lui. Vincent er Roc'h et Francine Calonec, vivaient heureux ensemble, et M. le Recteur répétait souvent aux ménages qui n'était pas assez rangés ou assez unis : « Allons, *bugalé*, regardez donc Vincent et sa femme ; il faut être comme cela. » La naissance d'Annaïk vint ajouter encore à leur bonheur.

Cependant une vieille mendiante disait parfois avec un soupir : « Cela ne durera pas ; c'est trop. » Cela dura encore six années cependant. Mais alors une fois de plus on porta sous le même toit un berceau et un cercueil : Francine mourut en mettant au monde un garçon qui reçut au baptême le nom de Mériadec.

Jamais on ne vit à un enterrement foule aussi considérable qu'à celui de Francine. C'est qu'on l'aimait, la chère créature ! Aussi presque tout le monde avait les larmes aux yeux. Vincent ne pleurait pas. Tenant par la main la petite Annaïk qui demandait sa mère à grands cris, il suivait, les yeux hagards, la démarche incertaine, le cercueil de sa chère morte. Des sanglots soulevaient de temps en temps sa poitrine oppressée, et on l'entendait répéter tout bas : « Pauvre chère Francine ! mon Dieu, qu'avais-je donc fait pour qu'elle me fût ainsi enlevée !... »

Les jours, les mois, les années même s'écoulèrent sans diminuer la vivacité de ses regrets, sans calmer sa douleur.

Cependant Annaïk grandissait, vivant portrait de celle qui n'était plus. Son père s'oubliait parfois à la considérer longuement puis les larmes lui venaient aux yeux. Quand Annaïk voyait cela, elle l'embrassait bien fort et lui mettait sur les genoux le petit Mériadec. « Bon père, disait-elle, si tu savais comme nous te chérissons ! nous t'aimons doublement depuis que nous n'avons plus que toi à aimer. » Et les caresses des deux enfants tarissaient les larmes du père. Le bonheur rentra peu à peu sous le toit de Vincent er Roc'h. Et puis, *dam*, on a beau avoir aimé quelqu'un, on ne peut pas tout de même, quand le bon Dieu l'a enlevé de ce monde, le pleurer du matin au soir ; sans oublier les pauvres chers morts, il faut penser aux vivants, et surtout avoir soin de bien élever ses enfants. Un chrétien comme er Roc'h, ne pouvait pas agir autrement.

A dix-huit ans, Annaïk était devenue la plus belle fille de Kervignac ; ce qui ne l'empêchait pas d'être aussi la plus pieuse. Voyant qu'elle était presque *d'âge à être mise dans son bien*, plusieurs jeunes gens, les plus riches et les plus sages, la demandèrent pour femme.

Mais elle avait toujours répondu que, après Dieu, elle ne voulait aimer que son père et Mériadec.

Celui-ci avait alors douze ans ; comme sa sœur qu'il aimait tendrement, il était vertueux et bon. Malheureusement son père voulant faire de lui un savant, l'envoya étudier à Lorient. Tout alla bien d'abord. Mais Mériadec ne tarda pas à faire de mauvaises connaissances et se laissa entraîner dans des désordres

qu'il réussissait plus ou moins à cacher à son père, non à Annaïk. Elle l'en reprenait doucement quand elle pouvait le voir seul, et, par ses prières et ses larmes, obtenait de lui la promesse d'un changement de conduite. Mais, *bugalé*, une fois lancé sur la pente du mal, il est difficile de s'arrêter. C'est ce qui arriva pour le malheureux Mériadec. Pour échapper aux *sermons* de sa sœur, comme il disait, et aux sévères réprimandes de son père qui avait enfin tout appris par ses maîtres, il ne voyait les siens que très rarement, après une affaire de vol à laquelle il fut mêlé, il n'osa plus paraître à Kervignac. — Voyez, mes enfants, les suites des mauvaises compagnies !

Vincent er Roc'h et sa fille étaient devenus tristes ; la conduite de Mériadec les faisait rougir.

C'est à ce moment qu'arriva la Révolution. Le fils de Vincent er Roc'h se trouva naturellement parmi ceux qui y poussaient le plus à Lorient. Cependant à Kervignac, il n'y avait rien d'extraordinaire ; on ignorait même généralement ce qui se passait dans les villes ; les mauvaises nouvelles qui de temps en temps parvenaient jusque-là, inspiraient bien quelque crainte ; mais elles étaient peut-être exagérées, se disait-on. Les choses allèrent ainsi pendant un an ou deux.

Un soir, Alan Le Bihan, à son retour de Lorient où il était allé vendre deux barriques de cidre, effraya tous ceux qui se trouvaient à la *veillée* chez Vincent. « Je ne sais pas beaucoup le *gallec*, dit-il, mais aujourd'hui j'aurais bien voulu ne pas en savoir du tout : je n'aurais pas compris les abominations qui se débitent à Lorient. Il y avait des vauriens qui criaient : « il n'en faut plus, de rois, plus de prêtres, ni de moines ; il faut assommer tout ça ! » — Et alors, une bande de canailles se mit à chanter (ils ne chantaient pas bien, par exemple) :

Aux armes, citoyens,
Qu'un sang impur abreuve nos sillons !

Et d'autres affaires comme ça. — Ma parole, que je dis, ces braillards-là doivent avoir du sang impur dans les veines, et du fameux

is ils ont beau dire, je ne voudrais tout de même pas
and champ qui produit de si bon blé en fût abreuvé,
pousserait plus, je crois bien. — J'avais dit comme ça
n ; mais il parait que cela ne lui allait pas : il me
sottises et encore des sottises ! d'autres font comme
ir de vouloir me manger tout crû Pour lors, je profite
où un blagueur attire de nouveau l'attention, et je file.
que M. notre recteur n'est plus en sûreté au presby-
. pourrait lui arriver malheur. »
ouvanta tout le monde; Vincent er Roc'h, et sa fille en
at navrés : ils pensaient à Mériadec qui étaient avec les
n le disait même un des principaux d'entre eux.
t alors vivement quelques mots à l oreille de son pére.
que peut-être il leur avait fait de la peine à cause de
u'est-ce qu'elle dit, la belle Annaïk, » demanda-t-il.
à mon père, répond la jeune fille que ci ces *méchants*
re du mal au bon recteur qui malgré bien d'autres
ulu rester seul au milieu de nous, il faudrait le défendre.
foi, c'est bien parlé.
bien parlé ou non, je l'ignore ; ce que je sais, c'est
. qu'à nous de bien faire et de ne pas laisser chasser ou
me tuer ce prêtre que nous vénérons tous.
, dit alors Vincent, tu as exprimé ma pensée. Vous
s autres ; une simple fille vient de vous montrer votre
is, si vous êtes de vrais bretons, de l'accomplir en chré-
s Français, que de malheurs ils ont causés à la Bretagne!
s gens de la ville sont leurs amis, et Mériadec.... —
de ça, er Roc'h ; tu n'es pas cause si ton fils n'est pas
les hommes comme toi, dit Alan. Quant aux Français,
étaient toujours que les Bretons seraient plus heureux
ans l'ancien temps, ils étaient les maitres en Bretagne.
ue nous ne pouvons pas changer le monde, nous prou-
oins à ceux qui voudraient embêter notre bon recteur
de Kervignac ont les poings solides pour le défendre,
nverrons au diable avec leur *liberté*, *fraternité*, et le
ui nous prennent-ils donc ?

— Nous ferons comme tu dis, Alan, et *gare dessous*, s'écrièrent plusieurs en prenant un air menaçant.

Les jours suivants, des bruits de plus en plus graves répandirent dans la paroisse l'inquiétude, le découragement et la crainte.

Puis, presque tous les jeunes gens durent partir pour la guerre — pour la guerre dont ils ne revinrent pas ! Que de larmes versées à cette occasion !

Cependant Annaïk et son père, poussés d'une part par leur amour de la religion, de l'autre par le désir de réparer le mal causé par l'indigne Mériadec, se tenaient au courant de toutes les nouvelles qui couraient le pays ; par leur exemple et par leurs paroles ils essayaient de soutenir les courages.

Un jour, on vint leur annoncer ce qu'ils appréhendaient depuis longtemps : un homme de Kguené avait entendu dire à Hennebont que le lendemain soir on viendrait prendre M. le recteur pour le mettre en prison. C'était déjà chose faite pour les prêtres des paroisses voisines, et l'on savait le sort qui les attendaient : ils seraient certainement guillotinés. La terrible machine commençait à fonctionner dans nos contrées.

— Tout cela est bien triste, ma fille, avait dit Vincent er Roc'h en apprenant ces nouvelles. En quel temps vivons-nous, mon Dieu !

— Père, avait répondu Annaïk, ils ne prendront pas le Recteur de Kervignac : non-seulement les gens du bourg, mais ceux de presque tous les villages seront avertis pour demain soir. Si les misérables viennent, ils seront bien reçus. Nous en serons, n'est-ce pas ?

— Assurément. Pourvu que ton frère ne soit pas avec eux !....

Le lendemain, tous les paysans avaient quitté les champs plus tôt que de coutume. A 7 heures, une centaine d'hommes au moins, tous bien décidés, se trouvaient réunis à l'entrée du bourg, sur la route d'Hennebont. Quelques-uns étaient armés de vieux fusils ou de haches ; tous les autres tenaient à la main le pen-bac'h si terrible quand il est manié par un vrai breton. Annaïk et son père étaient au milieu d'eux, calmes et énergiques, causant des abominations commises dans les autres paroisses, des églises pillées ou même incendiées. Pendant ce temps, les hommes arrivaient toujours. A

res, ils n'étaient pas
houet vint avertir
environ 50 ou 60. B
s'attendant à aucu

gens de Kervignac
tère.
braillards ne tardère
côté. Le pays leur ét
'oilà la bicoque, hur
y chanter des *oremu*
nts dans leurs niche
'ormidable éclat de r
emarquent alors seul
r quand même.
n ne passe pas ici, c
-là, prenez-la et laiss
Qu'est-ce qu'il chan
, vieux b. .., ; si tu
riller ; mais c'est tou
ous allons voir. Allo
ebont, ou au diable,
itôt les paysans s'éla
bles, qui ne songent
à Annaïk qui crie p
ensait à son frère qui
s mettent tant de bor
vraiment de les er
, s'ils reviennent, un
nuits suivantes, des
e près de l'église et
leçon avait suffi, qu
urveillance. Vincent
ns le presbytère, de
ota pas, disant qu'il
t vouloir du mal à u
re tremblaient pour

revenant plus nombreux, ne surprissent le bourg à l'improviste. Une nuit, ils arrivèrent moins nombreux, au contraire, mais tous gens bien déterminés et désireux de se venger de leur premier échec. Ils étaient six — six vrais diables — conduits par... Mériadec ! Ils avaient juré de ramener le Recteur mort ou vif. Minuit venait de sonner au clocher, quand ils pénétrèrent dans le presbytère. Le vieux prêtre, agenouillé encore au pied de son crucifix, entend du bruit, comprend ce qui se passe, et se réfugie dans une cachette fort bien ménagée dans la muraille. Arrivés dans sa chambre, les brigands remarquent que le lit n'est pas défait. Est-ce possible ? vont ils manquer leur coup ? Mais non, il est dans la maison. Ils fouillent partout, jurant comme des damnés. Rien ! « Je suis sûr que le calotin y est, dit Mériadec, cherchez bien et vite, nous n'avons pas de temps à perdre. » Le calotin demeure introuvable. Furieux, les brigands font main basse sur tout ce qu'il peuvent emporter, brisent le reste afin de laisser trace de leur passage pour « faire enrager les paysans, » et songent déjà à repartir.

Cependant Mériadec n'a pas quitté la chambre du Recteur. S'il n'a pu trouver le vieillard, il se console en mettant dans sa poche quelques pièces de 5 francs qu'il vient de dénicher dans le secrétaire ; il en cherche d'autres. Tout à coup, il s'arrête et prête l'oreille. Il croit avoir entendu du bruit dans la muraille, et conçoit un vague soupçon. Son plan est arrêté : il sort de la chambre, descend bruyemment l'escalier qu'il remonte ensuite tout doucement, sur la pointe des pieds, puis il s'arrête, l'oreille collée à la porte entr'ouverte.

Au bout de quelques minutes, le prêtre sort de sa cachette, et, tombant à genoux au pied de son crucifix que Mériadec vient de briser : « Merci, mon Dieu, s'écrie-t-il, je suis sauvé encore une fois ! ils sont partis enfin. »

— Pas tous, répond Mériadec, en se précipitant sur le vieillard épouvanté qu'il blesse grièvement d'un coup d'épée.

— Malheureux enfant, murmure le prêtre, quoi ! mourir de ta main !... Que Dieu te pardonne, comme je te pardonne moi-même.

— Va au diable avec ton pardon, reprend le misérable, et il lui décharge un nouveau coup.

c'est moi qui ai fait cela. » Et de la main il montre le cadavre sanglant que ses infâmes compagnons accablent encore de coups et d'outrages au bas de l'escalier.

Vincent er Roc'h et sa fille regardent ; ils ont tout compris ! Le premier demeure comme pétrifié à cette vue ; Annaïk, elle, pousse un rugissement terrible, et, sans calculer le danger, bondit au milieu des bourreaux acharnés sur leur victime. Son père la suit, vingt ou vingt-cinq hommes du bourg qui viennent d'arriver, la suivent également de près et frappent avec rage. Alors, sur le cadavre du prêtre, s'engage une lutte affreuse au milieu de laquelle Mériadec, à son tour, se lance l'épée à la main. Le sang coule, la mêlée devient épouvantable. Vincent er Roc'h se trouve en face de son indigne fils : « Sois maudit, dit-il, et meurs de la main de ton père, toi le plus vil des assassins !... » Il brandit sur la tête de son fils une hache qu'il vient d'arracher à un mourant. Mériadec, après avoir évité habilement le coup, va percer son père de part en part. Annaïk veut lui saisir le bras, et reçoit le coup en pleine poitrine. Elle tombe dans les bras de son père.

— Mon Dieu ! Je me meurs, dit-elle.

A ce coup, à cette voix autrefois tant aimée, la rage de Mériadec semble l'abandonner, il cesse de frapper, il ne se défend même plus.

— A moi, crie Vincent à ses amis qui continuent d'arriver ; saisissez ce monstre, cet assassin de sa sœur et de celui qui l'avait baptisé !

La lutte cesse bientôt ; tous les brigands sont là, étendus, râlant dans le sang. De cette troupe maudite, Mériadec seul n'est pas blessé. Mais ses compatriotes furieux vont faire de lui bonne et prompte justice ; déjà ils l'accablent de coups et le traînent hors de la maison pour le mettre à mort. En ce moment, Annaïk, sous les larmes et les caresses de son père, rouvre les yeux,

— Où est Mériadec, demande-t-elle ?

— Le voilà ; il va mourir, le maudit ; Alan et les autres vont te venger.

— Non, non je ne veux pas qu'il meure.

— Il t'a tué, il a tué M. le recteur ; il le tueront donc, ou je le tuerai moi-même.

— Oh ! ces paroles me font mal ! pardonne-lui, je le veux.

— Jamais ! Mais calme-toi, mon Annaïk ; laisse ce monstre subir son châtiment, et toi, vis pour ton père.

— Mériadec est mon frère et il est ton fils ; il faut qu'il vive pour convertir et expier son crime. C'est ma dernière prière et ma dernière volonté.

Vincent dut céder. Il cria de ramener Mériadec près d'Annaïk. Celle-ci l'enveloppant d'un long regard dans lequel se lisait l'amour d'autrefois et un tendre reproche : « Mériadec, mon frère, dit-elle, n'est-ce pas que tu regrettes le mal que tu as fait ? dis-le moi afin que je meure tranquille car je meurs pour toi : depuis longtemps j'avais offert ma vie à Dieu pour le salut de ton âme. »

Mériadec tout transformé tombe à genoux près de sa sœur mourante, et, n'osant porter ses lèvres sur son front si pur, il saisit sa main qu'il arrose de larmes, sans pouvoir articuler une parole.

Annaïk par un suprême effort, prend alors la main de son père et celle de son frère, les réunit dans les siennes : « Aimez-vous toujours, murmure-t-elle ; au ciel je vais prier pour vous. »

Et elle expire consolée.

Vincent et Roc'h et son fils, en proie à une douleur poignante, demeurèrent quelques instants agenouillés près de la chère morte, n'osant retirer leurs mains de sa dernière éteinte. Bientôt leurs regards se rencontrèrent.

— Mon père, me pardonnez-vous ?

— Oui, *elle* l'a voulu ; mais va-t-en, je ne pourrais pas supporter encore ta présence.

Mériadec se lève ; les rangs des paysans s'ouvrent pour laisser passer ce malheureux dont ils ont horreur, et il disparaît dans la nuit. — Son père, n'entendit plus parler de lui jusqu'au jour où il le reconnut dans l'armée de Georges Cadoudal, et qu'il le vit mourir bravement dans le combat de Sainte-Anne d'Auray.

P. GIQUELLO.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

NOBILIAIRE ET ARMORIAL DE BRETAGNE, par Pol Potier de Courcy. 3e édition revue, corrigée et augmentée. Rennes, Plihon et Hervé, libraires-éditeurs.

Plus d'un quart de siècle s'était écoulé depuis que le modeste in-4° dont se compose la première édition du *Nobiliaire breton*, avait été remplacé par les trois excellents volumes que tout le monde voulu, posséder. Heureux furent les premiers servis, car au bout de très peu de temps il devint impossible de rencontrer en librairie un seul exemplaire de cet ouvrage! A toutes les dispersions de bibliothèques par ruinet mort ou départ, on ne voyait jamais apparaître « *le Courcy* ». Chacun le conservait comme son trésor de famille. S'il en surgissait un tous les dix ans, il était enlevé à un prix bien flatteur pour l'auteur, bien agréable pour le libraire, mais bien terrible pour l'amateur!

On savait cependant que M. de Courcy « le plus impeccable des généalogistes » comme l'a surnommé une autorité sans appel, continuait d'amasser notes et documents, et de faire à son manuscrit des rectifications incessantes. On savait que ce quart de siècle avait passé sur lui comme sur sa chère cathédrale de St-Pol, et que ces deux illustrations du Léon demeuraient également insensibles aux coups du temps, l'une enrichissant l'autre de vitraux, de statues, et s'enrichissant elle aussi en même temps par d'innombrables trouvailles. On savait donc que les années n'avaient point de prise sur cet esprit bas-breton doublé de gaulois, (deux étoffes de bonne durée), que la verve de l'homme d'esprit ne se ralentissait pas plus que l'ardeur du savant ; et comme preuve, on voyait arriver avec les chemins de fer dans notre pays, deux des meilleurs guides de la collection Joanne ; puis apparaissaient en 1878 et 1879 d'énormes in-folios, véritables mastodontes de 800 et de 1100 pages C'était le commencement d'une luxueuse réédition de l'*Histoire des*

grands Officiers de la Couronne, par le P. Anselme, imprimée par Firmin-Didot ; et l'on remarquait avec une sympathique espérance que cette puissante maison avait été chercher à l'ombre lointaine de son clocher à jour un breton pour accoler son nom au sien sur le frontispice de cette œuvre monumentale.

Aussi s'étonnait-on en Bretagne de ne pas voir une 3e édition de l'ouvrage capital du vaillant écrivain. Un de ces gens qui ne font rien, comme le sergent La Rissole, qui n'avait rien fait non plus pour la mort de Ruyter, mais se vantait au moins d'avoir été

> Chercher le feu que l'on mit à l'amorce
> Du canon qui lui fit rendre l'âme par force ;

un de ces gens, dis-je, eut la bonne fortune de mettre en relations l'auteur du *Nobiliaire* et un intelligent éditeur que connaissent tous les Bibliophiles bretons. C'était un grand pas de fait. Etait-ce la rencontre du feu et de l'étoupe sur laquelle le diable souffle ?... Le fait est, qu'en très peu de temps l'ouvrage a paru réédité par la maison Plihon et Hervé sous la forme de trois beaux et gros in-4°, élégamment imprimés comme sait le faire la maison Lafolye de Vannes.

Cet ouvrage véritablement magistral est, comme on sait, composé sur un plan d'une netteté parfaite, donnant, dans un espace restreint, tout ce qu'il faut savoir sur chaque famille : seigneuries diverses sous le nom desquelles les diverses branches ont été connues, et Dieu sait s'il y en a en Bretagne, et s'il est aisé de reconnaître les rameaux sortis du même tronc ! Armoiries, titres primordiaux de noblesse, arrêts de confirmation, alliances et personnages principaux.

Dans cette nouvelle édition, un astérisque désigne les races actuellement existantes et les surnoms de leurs différentes ramifications. Quant aux familles éteintes avant les Réformations de la noblesse et dont l'histoire est ensevelie dans les troisièmes dessous des archives privées, M. de Courcy est sur ce point aussi complet qu'il est possible de l'être. De plus, comme le dit le titre, l'ouvrage est non-seulement un Nobiliaire mais encore un Armorial, c'est-à-dire que les familles de la haute bourgeoisie y retrouveront les armoiries qu'elles ont droit de porter, et la notice exacte des services de leurs ancêtres.

Citons enfin le 3e volume, dans lequel, après la reproduction des brochures de M. de Courcy sur la noblesse et la formation des noms

de famille, excellents petits traités, modèles du genre, on retrouve les nombreuses listes qui complètent d'une manière incomparable ce tableau de l'aristocratie bretonne. L'auteur en a ajouté de nouvelles : on y voit figurer maintenant les Grands Officiers de la couronne Bretons, le parlement de Bretagne augmenté du parlement de la Ligue (1590) et du parlement Maupeou, (1771), etc., etc. Cette partie du *Nobiliaire* n'a, croyons-nous, sa pareille dans aucun autre nobiliaire de province.

Et comme l'homme et l'entreprise excitaient la sympathie de tous nos savants bretons, M. le conseiller Saulnier qui connait par leur nom tous les personnages de la noblesse du pays depuis cinq cents ans, et qui est capable de vous dire tout ce qu'ils ont fait ou voulu faire, M. Kerviler qui attelle à quatre, puisqu'il mène de front avec un égal succès la géologie, la science de l'ingénieur, l'histoire et l'archéologie, sont venus apporter à M. de Courcy les fruits de leurs récherches pour élever à la Bretagne un véritable monument national.

Que dire maintenant du rapide succès d'un ouvrage si spécial, dans le temps où nous vivons[1] ?.....

Tout simplement ceci : que malgré tout, on ne change pas le génie d'un peuple et les sentiments les plus sacrés de l'âme et du cœur ; que la France aura toujours le respect du passé et des ancêtres, qu'elle n'entend pas oublier quinze siècles de gloire et commencer son histoire en 1789 ; que les érudits et les curieux auront toujours besoin de consulter un livre indispensable pour les annales du pays ; et que les familles nobles, sans se glorifier plus que de raison, seront bien aises de montrer à leurs enfants les services rendus par leurs pères à la patrie..., *Et majores vestros et posteros cogitate*, a dit l'austère Tacite ; cette parole a servi d'épigraphe au livre de M. de Courcy, elle le résume et en explique le succès.

C^te^ DE PALYS

---

[1] Les 150 souscripteurs ont été trouvés dès le premier mois de la publication. D'autres ont suivi en grand nombre, et le prix primitif de 50 fr. a été élevé à 75 fr. pour l'avenir.

Librairie Plihon et Hervé, rue Motte-Fablet, Rennes.

∴

LAÏQUES, SOYEZ-EN FIERS, par Frédéric Ltor. — Vannes, Eug. Lafolye, 1890.

Je dirai tout net à M. Frédéric *Ultor* que n'ayant rien à *venger*, et désirant, pour ma part, exclure soigneusement la politique de la *Revue de Bretagne*, je ne le suivrai pas dans sa querelle avec M. le sous-préfet de P.

Et je me sentirai plus à l'aise alors pour le féliciter de la verve qu'il a semée à pleines mains et même à corps perdu dans sa réplique au discours de son adversaire.

Que de choses dans une harangue de distribution de prix, sous couleur d'instruire ou de moraliser les *jeunes élèves* ! Que de choses aussi dans le commentaire malicieux de cette harangue scolaire !

J'y trouve pêle-mêle les noms de Voltaire et de M. Compayré, de La Fontaine et du P. Dorgère, — un Breton celui-ci et une illustration nantaise. Le professeur d'Auch, qui voulait envoyer ses élèves au *Chat Noir*, y apparaît aussi, sa toque sur l'oreille.

M. Ultor devrait bien nous donner la recette de sa salade, comme Alexandre Dumas l'a fait pour la salade japonaise, dans *Francillon*.

Le sous-préfet de P. commence par évoquer l'image du *Sous-préfet aux Champs*, d'Alphonse Daudet. C'était de rigueur entre collègues.

O. DE G.

∴

LE COMTE DE LA TOURAILLE, soldat, philosophe et poète au XVIII[e] siècle, étude biographique et littéraire par le vicomte Xavier de Bellevüe. — Vannes, Eugène Lafolye, éditeur 1890.

Le comte de la Touraille, dont M. le vicomte de Bellevüe nous offre une intéressante étude biographique et littéraire fut, à la fois soldat, philosophe et poète. Il tournait agréablement le vers, ne croyant pas « que pour être bon gentilhomme il fallut être nécessairement une

bonne bête » et combattait glorieusement à Hastemberg, à Lutzelberg, à Minden, à Groningen à Johannisberg, ne voulant pas, en philosophe avisé, devoir toute sa gloire à ses ancêtres et disant spirituellement que « se vanter de ses aïeux, c'est aller chercher dans les racines les fruits qu'on doit trouver sur les branches. » C'était un homme d'honneur et de dévouement qui paya de sa tête au commencement de 1794, sa fidélité à son Dieu, à son roi et à son pays. De telles figures sont toujours bonnes à mettre en lumière.

D. C.

∴

UNE FEMME FORTE par Marie de Harcouët. Paris. Librairie Blériot, Henri Gauthier, successeur 55, quai des Grands-Augustins.

Dans *Robert le Diable*, Alice tire Robert du côté du bien, Bertram du côté du mal, enfin après de longues péripéties, Alice triomphe ; c'est en deux mots le fond du roman de Madame Marie de Harcouët. . Ici Alice s'appelle Antoinette, Bertram Duval, Robert André Kopfel. Bertram-Duval fait perdre à son ami sa fortune au jeu, il lui fait brandir, non le rameau de sainte Rosalie, mais le marteau de la Franc-Maçonnerie, il le pousse dans l'enfer de la Commune, mais s'y engloutit seul. Antoinette, nouvelle Alice, veille toujours sur Robert, je veux dire André Kopfel, sans se laisser rebuter par le malheur, la misère et même la honte, et parvient à le sauver et à le ramener dans le chemin du devoir et de la vertu.

Madame Marie de Harcouët a écrit son nouveau roman avec soin, mais elle n'a pu qu'esquisser certaines scènes : celles de café, de tripot et autres du même genre ne lui sont pas familières ; c'est fait de *chic*, on le sent. Au point de vue artistique, c'est regrettable, mais je ne puis faire un crime à une femme qui se respecte d'ignorer les bas-fonds de la société et de ne pas les peindre à la Zola. En somme, *Une Femme Forte* est un roman intéressant et surtout de la plus haute moralité :

La mère en permettra la lecture à sa fille !

DOMINIQUE CAILLÉ.

LE

CONGRÈS DE L'ASSOC

A DI

L'Association bretonne a déjà une
d'action qui la dirigent ont prou
solide et durable, puisque, dissout
la fin de l'Empire, elle reprenait la
aussitôt après la guerre. Cependant
congrès à Dinan. Le premier a été
cette année ; ç'a été un des plus bril

Mgr Fallières avait daigné venir cé
et présider la séance d'ouverture.
vieille église de Saint-Sauveur, don
Daniel, était un des vice-présider
Saint-Brieuc adressa la parole au
bretonne pour les encourager dan
et de paix qu'ils poursuivent. Vérité
l'histoire religieuse surtout, pour r
tion dont on parle tant aujourd'hu
que les esprits sont prévenus pa
l'injustice.

La paix, elle a régné dans ce con
en étaient déjà tout imprégnés,
manifestée d'une façon éclatante
adieux réciproques, par des applau

l'amour commun de la petite patrie qui fait l'union dans la grande. Quant au public, chaque soir il envahissait la belle salle de la mairie ; le dernier jour, on était monté, aux derniers rangs sur des bancs en gradins ; les appuis des fenêtres et le bord même de l'estrade servaient de sièges ; plus moyen d'accéder par aucune porte, débordement de monde dans l'escalier.

J'ai dit que le congrès avait commencé par une messe solennelle du Saint-Esprit ; il s'est terminé par une messe des morts. C'était M. l'abbé Duchesne qui la célébrait, pour les membres regrettés de l'Association, dans la belle église de Saint-Malo ; et ces longs glas qui passaient sur la ville, évoquant les mêmes souvenirs chez tous les enfants de la Bretagne, avaient peut-être quelque chose de plus grand encore que les volées joyeuses du premier jour. Quand je songeais à l'œuvre enfermée entre ces deux actes de foi, à ces réunions tenues deux et trois fois par jour et où la foule se pressait, à la séance des Bibliophiles bretons, aux expéditions archéologiques suivies par beaucoup de monde, aux conférences d'agriculture à côté des conférences historiques, à l'exposition chevaline, enfin à cette belle réunion où la cantate des *Deux Bretagnes* et la parole émue des orateurs faisait bondir tous les cœurs, il me semblait que ces congrès de l'Association bretonne étaient comme la continuation des Etats de Bretagne.....

***

Parmi les travaux lus au congrès, il y en a qui intéressent la Bretagne tout entière, d'autres traitent spécialement de l'histoire du pays de Dinan, enfin le culte de saint Yves, que Tréguier allait fêter magnifiquement la semaine suivante, a fait l'objet de plusieurs conférences.

Pour ce qui regarde la Bretagne en général, le mémoire le plus considérable a été celui de M. le chanoine Guillotin de Corson sur les *Pardons bretons*,

Tous ceux qui travaillent connaissent cette œuvre de bénédictin

qui s'appelle le *Pouillé* du diocèse de Rennes. M. le chanoine de Corson ne s'est point reposé là-dessus : il a entrepris un autre ouvrage, très-vaste, sur les chapelles et les Pardons de la Bretagne. Sa conférence, au congrès de Dinan, a été suivie avec le plus grand intérêt, absolument par tout le monde. Le sujet était intéressant, l'auteur très sympathique ; et, — dominant cette longue citation de noms, cette description des coutumes populaires, — une poésie simple et sincère, la poésie d'une âme sainte rendant hommage, sans périphrases, à la Vierge et aux saints du Paradis. Personne, j'en suis sûr, n'est sorti de cette séance sans avoir au cœur plus d'amour pour notre doux pays breton et ses pieuses traditions populaires.

Mais comment suivre le conférencier dans ce long pèlerinage à toutes les chapelles du diocèse de Saint-Brieuc ? Nous avons vu les *croix du salut* à Bulat, les feux de joie de Guimgamp, l'ange qui descend de la Tour et vient allumer le bûcher, les reliques de saint Tugdual apportées de Tréguier à Langoat auprès de celles de sainte Pompée, pour associer le fils et la mère dans le même triomphe ; nous avons entendu là-bas le carillon des cloches de Guingamp, sonnées tout le jour par les pèlerins, et le drelin des roues à clochettes qui entourent les clochers de Locarn et de Laniscat. Voici les joues de saint Mathurin, de saint Hervé, de saint Gildas, qui *suent* sous les baisers des pèlerins. Voici les Bretons du pays de Tréguier qui s'agenouillent en silence sur le seuil de leur belle cathédrale, dans la nuit qui précède le Pardon de saint Yves, et s'en vont, toujours silencieux, sous les étoiles, à l'église du Minihy. Mais les bœufs aussi défilent lourdement, se rendant à Saint-Cornély de Plussulien, les chevaux galopent à travers la grève vers Saint-Gildas de Penvénan, les chiens ont Laniscat, Carnoët, Mellionec.

Tous ces usages, très-variés, sont religieusement conservés dans nos campagnes, et M. le chanoine de Corson peut finir en toute vérité par le vers de Brizeux :

> Non, nous ne sommes pas les derniers des Bretons !. .....

M. de la Borderie fait connaître, par des traductions et des analyses nombreuses, un manuscrit venu de Tréguier, oublié longtemps à la

bibliothèque de Tours, acheté par M. Desnoyers, puis par M. Léopold Delisle, et actuellement en sûreté à la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit, très précieux pour l'histoire, est un recueil d'environ 200 lettres ou formules de lettres, datées du commencement du XIV^e^ siècle.

La plupart sont des lettres d'étudiants qui demandent de l'argent à leur famille et ont recours à des arguments que ne désavoueraient pas leurs neveux. Parfois aussi la nostalgie bretonne apparaît : par exemple, un écolier malade, — il était loin, celui-là, la lettre est datée de Bologne, — supplie qu'on lui envoie un valet, un cheval et de l'argent, parce qu'il ne veut pas mourir là.

Il y a de très curieuses révélations sur les rapports des maîtres et des élèves. Un magister réclame son paiement, faute de quoi il saisira les vêtements de son écolier, malgré l'âpreté de l'hiver « suivant la coutume des écoles. » Et cette lettre en prose rimée, adressée par un maître de Morlaix à ses élèves, à l'occasion de la Saint-Jean ! « Appportez, dit-il, des fromages, des oignons, que j'aime du fond du cœur, des œufs, du beurre ; asseyez-vous sur du papier et mettez-vous à manger en rond ; celui qui apportera le plus grand nombre de fromages sera le chef de l'école, je l'appellerai mon fils — *filius meus es tu* — et je lui donnerai des louanges de ma propre bouche ; ceux qui n'apporteront rien seront fouettés et je les jetterai dans le Danube. » On voit qu'il y avait beaucoup de rhétorique dans les menaces du magister, mais cette lettre prouve du moins qu'outre les émoluments en argent, les écoliers lui apportaient des dons en nature à l'occasion de certaines fêtes.

On est tout surpris d'ailleurs de trouver tant de rhétorique, tant de mythologie même, au fond de la Bretagne, à l'aurore du XIV^e^ siècle. Les médecins sont des Hippocrate, les architectes des fils de Dédale, les avocats sont de la famille de Cicéron. Tel gentilhomme, écrivant à un plus grand seigneur, débute ainsi : « A vous, qui avez le caducée de Mercure, le glaive de Mars et le bouclier de cristal de Minerve... »

Il y a aussi dans les lettres des détails très intéressants sur le commerce et l'agriculture.....

M. Halna du Fretay est très connu par ses travaux sur les monuments et antiquités de l'époque préhistorique Il venait encore au Congrès de Dinan avec un nouveau travail très important sur les dolmens et la question des sépultures par inhumation ou incinération dans ces temps reculés.

M. Robiou, dans un rapport remarquable qui est un véritable ouvrage, a traité de la même question. Il admet, je crois, la certitude des faits avancés par M. du Fretay, en ce qui regarde la Bretagne ; mais ces faits étant contredits par beaucoup d'autres constatés ailleurs, même dans la France occidentale, il croit que les conclusions de M. du Fretay sont au moins prématurées. M. Robiou a pris d'ailleurs la question de très loin, et posé, dès l'abord, les règles de la critique historique, qui doivent être plus rigoureuses encore lorsqu'il s'agit d'une époque antérieure à l'histoire. Car l'histoire a des textes, au lieu que l'archéologie ne peut pas se suffire à elle-même. On a bien fait des découvertes certaines sur les temps les plus reculés de la vie des peuples orientaux ; mais là, il y avait des inscriptions qu'il suffisait de déchiffrer. Les inscriptions trilingues ou bilingues y ont aidé, et l'on a pu se servir même d'autres langues connues : ainsi le copte est de l'égyptien défiguré, l'assyrien avait presque un dictionnaire dans l'hébreu. Rien de semblable pour les monuments mégalithiques ; aucune inscription, si ce n'est peut-être les signes bizarres de Gavr'inis où l'on a cru voir du phénicien défiguré, et que d'ailleurs personne n'a lues. M Robiou pense donc que, dans l'état de la science, on ne peut pas assigner une date, même à mille ans près, aux dolmens et autres monuments de ce genre, et il n'est pas à prévoir, dit-il, que la science fasse jamais des progrès sur ce point...

M. de la Borderie nous a vivement intéressés en exposant l'origine et le résultat des fouilles de Lavret. M. de La Borderie, très heureusement secondé par M. l'abbé Lasbleis, a découvert à Lavret le premier établissement de saint Budoc, semblable comme disposition à celui de saint Modez, dans l'île qui porte son nom : les ruines d'un oratoire au point le plus élevé, et les restes de cellules circulaires échelonnées sur la pente, autour de l'oratoire. On a trouvé, en faisant les fouilles, un peigne en corne de cerf et un fermoir

d'aumônière, appartenant d'une façon indiscutable à l'époque mérovingienne.

M. l'abbé Duchesne pense que la communication de son collègue de l'Institut est la plus importante qui ait été faite au Congrès de l'Association bretonne. Jusqu'à présent, nous n'avions pas de monuments religieux remontant à l'époque de l'arrivée des premiers missionnaires bretons. En voilà deux, celui de Modez et celui de Lavret, qui sont les témoins de nos origines chrétiennes.

On n'a point cherché d'étymologie celtique au mot *Lavret*. M. l'abbé Duchesne se demande si ce mot ne viendrait pas du grec λαυρα, l'u et le v se confondant dans l'ancienne ortographe. Les monastères des primitives églises de l'Orient s'appelaient λαυρ et avaient identiquement la même disposition que celle des établissements de saint Budoc et de saint Modez. Il y a même encore un monastère très ancien, sur le Mont Athos, qui a conservé le nom d'Αγρα λαυρα. M. de la Borderie remercie son collègue et adopte cette hypothèse.

M. Robiou dit qu'il croit avoir lu quelque part que les premiers missionnaires de la Grande-Bretagne étaient grecs, M. l'abbé Duchesne répond à M. Robiou que son souvenir tient sans doute à ce qu'un grec fut envoyé comme archevêque à Cantorbéry ; mais ce fut à une époque plus rapprochée de nous. Il croit que la Grande-Bretagne fut évangilisée primitivement par des apôtres des Gaules. D'ailleurs, l'église de Lyon avait été fondée par des grecs. En tout cas, l'étymologie de λαυρ paraîtra très acceptable, malgré l'éloignement des deux pays, si l'on se souvient que les premiers moines étaient des voyageurs étonnants.....

M. Le Cerf s'est déjà fait connaître dans le monde des archéologues par de très importantes communications. Ses devoirs de député, dont il s'acquitte si scrupuleusement, ne l'ont point détourné cependant de ses travaux historiques ou préhistoriques, et il a lu à la séance de l'Association bretonne un mémoire extrêmement intéressant sur la découverte d'un souterrain dans la commune de Saint-Guen. M. Le Cerf est disposé à croire que ce souterrain appartiendrait à l'époque des habitants des cavernes.

La tradition a conservé le souvenir de l'époque où les souterrains

ont été habités. Ce souvenir s'est dénaturé à la longue. On a fini par croire que les habitants des cavernes étaient des nains, parce que les portes de leurs demeures sont petites ; on a représenté les korrigans comme des êtres immortels, ce qui indiquerait peut-être qu'ils vivaient aux époques fort reculées où la vie était plus longue. Bien que les habitants des cavernes passent le plus souvent pour des êtres fabuleux, leur existence est attestée par les écrivains grecs et latins. Les plus anciens de ces auteurs en parlent comme de contemporains ; les plus modernes, comme d'une population disparue ou civilisée. La disposition des cavernes se prête d'ailleurs assez bien à l'habitation des peuples primitifs. La chambre à ciel ouvert, recouverte peut-être par une tente ou par une hutte, aurait été le lieu ordinaire d'habitation, avec des cavités de différentes sortes pour les besoins du ménage ; les pièces voûtés représenteraient des greniers ou des chambres de nuit.....

M de Keranflec'h a lu un mémoire sur des fouilles pratiquées à Castel-Cran, dans le canton de Goarec. Les fouilles ont mis à nu une construction qui diffère essentiellement de tous les monuments gallo-romains ou féodaux et semblent être un spécimen unique jusqu'ici de l'art purement breton...

M. Gaston de la Vieuxville a lu un mémoire sur l'abbé de Kergu qui fonda à Rennes, en 1748, l'hôtel des gentilhommes, destiné à l'éducation de la noblesse pauvre. C'est un hommage rendu à la mémoire d'un homme bien oublié jusqu'ici, tellement oublié que la *Biographie bretonne* ne le nomme même pas et que M. de Courcy le passe sous silence à l'articlede la famille de Kergu.

∴

Pour ce qui regarde Dinan et le pays environnant, j'ai à mentionner surtout deux conférences de M. de la Borderie. Mais parlons d'abord de M. l'abbé Duchesne, qui a pris le premier la parole au Congrès, et, laissant à son collègue de l'Institut le soin de narrer spécialement l'histoire de la ville, a recherché les

premières traces de l'histoire bretonne et chrétienne du pays de Dinan.

A l'époque gallo-romaine, il n'est pas encore question de la ville ; Corseul est la capitale de la contrée, le centre de l'administration civile ; mais on n'y a rien trouvé qui révélât, avant le milieu du troisième siècle, la prédication de l'Evangile. Pour trouver des vestiges certains de l'introduction du christianisme dans le pays, il faut descendre la Rance jusqu'au rocher d'Aleth, peut-être jusqu'à l'île de Césembre, où saint Malo débarqua au VI^e^ siècle, à l'époque de la grande émigration des apôtres d'Outre-Manche. La tradition voit dans saint Malo le fondateur de l'évêché dont la circonscription a compris le pays de Dinan jusqu'à la période révolutionnaire. Voilà nos origines chrétiennes. Quant aux récits plus ou moins légendaires touchant l'œuvre et la vie de saint Malo, M. l'abbé Duchesne les considère comme des traditions très respectables, où se réflète l'amour du beau et de l'idéal dont le moyen-âge était épris, mais que l'histoire ne peut admettre qu'avec des réserves. Ce qui est certain, c'est que, pour imposer à ces peuples, que la brutalité et les mauvaises mœurs rendaient réfractaires à la loi de l'Evangile, et pour dompter leurs chefs despotiques, il fallait le prestige d'une vie austère et d'une âme invincible. D'ailleurs, si les légendes sont contestables, l'histoire est là pour attester au moins la vertu de nos saints fondateurs ; car cette époque a deux historiens : saint Patrice, que nous ne devons pas laisser tout entier à l'Irlande, et saint Gildas de Rhuys, l'auteur de l'*Historia de excidio Britanniæ*.

La conférence de M. l'abbé Duchesne, remarquable par la clarté, l'élégance de l'expression, et cette finesse qui est comme la caractéristique de l'orateur lui-même, a été suivie avec un intérêt visible et chaleureusement applaudie.

M. de La Borderie pense que c'est Léhon qui a fait Dinan. On lit dans la *Vie inédite de saint Magloire*, écrite au IX^e^ siècle, que le roi Nominoë, étant un jour à la chasse dans la vallée de la Rance, rencontra de pauvres moines qui lui demandèrent de les aider à construire leur monastère et à défricher le pays. Nominoë — c'était donc au IX^e^ siècle — leur donna un petit secours et leur promit

davantage quand ils posséderaient quelque relique de saint qui pût rendre plus glorieuse leur communauté. Les moines allèrent chercher les restes de saint Magloire dans une île de l'archipel anglo-normand, l'île de Cerq ; le roi les secourut plus généreusement, ils fondèrent l'abbaye de Léhon.

Si ces moines, dit M. de la Borderie, se trouvaient ainsi dépourvus et dans un pays si désert, on ne peut pas admettre qu'il y eût une ville à dix minutes de là. Dinan n'existait pas encore. Mais si Léhon a précédé Dinan, comme abbaye et comme forteresse, comment se fait-il que la ville de Dinan n'ait pas été fondée là où se trouvait déjà ce centre religieux et militaire ? Peut-être, parce que le baron laïque ne voulut point s'installer dans un lieu, dont l'abbé de Lehon était depuis deux siècles maître et seigneur : Une autre raison, c'est que l'emplacement du Dinan actuel est admirablement défendu, tandis que Léhon était impossible à défendre.

Au XI[e] siècle, Guillaume de Normandie, le futur conquérant de l'Angleterre, vint assiéger Dinan. Le fait est raconté aux yeux dans un monument d'un genre spécial : la tapisserie de la reine Malthide, connue aujourd'hui sous le nom de tapisserie de Bayeux. La reine Mathilde, veuve de Guillaume le Conquérant, broda, croit-on, cette tapisserie historique, qui dans tous les cas est certainement une œuvre du XI[e] siècle, et, à côté de plusieurs autres faits d'armes, le siège de Dinan y est représenté. Du haut d'une tour en pierre ou en bois, juchée sur une hauteur escarpée, le seigneur de Dinan tend les clefs de la ville, au bout d'une lance, à l'assiégeant qui les reçoit lui-même du bout de sa lance

Après ce grand fait d'armes, il faut descendre jusqu'à Du Guesclin pour retrouver des événements militaires importants. Mais, dans l'intervalle, la vie civile se développe. Dès le XII[e] siècle, il y a deux paroisses à Dinan : Saint-Malo et Saint-Sauveur, délimitées à peu près comme elles le sont encore dans les vieux quartiers de la ville. — A cette époque, Dinan avait un port de commerce important et mouvementé ; c'est attesté par un géographe arabe, Edrisi, qui écrivait pour les commerçants, ses compatriotes. Les corps de métiers prenaient de l'extension. Mais l'administration seigneuriale allait au contraire en déclinant ; Dinan passa aux d'Avaugour,

au XIII[e] siècle, et les d'Avaugour vendirent la seigneurie au duc de Bretagne.

Sous le gouvernement des ducs de Bretagne, Dinan devint une place de premier ordre ; sa gloire militaire se maintint jusqu'à Henri IV et les exploits célèbres du parti national contre la Ligue dégénérée...

Au XIV[e] siècle, la grande figure de Dinan, c'est Bertrand du Guesclin ; le plus retentissant événement, c'est le combat en champ clos de du Guesclin et de Cantorby.

Le duc de Lancastre avait mis le siège devant Dinan ; mais une trêve était convenue entre les deux parties. Or, Olivier du Guesclin, frère cadet de Bertrand, étant allé à la chasse dans les environs, Cantorby, un officier du duc de Lancastre, fondit sur lui et l'emmena prisonnier. Bertrand alla réclamer son frère, expliqua les faits, jeta son gant à la figure du Cantorby. On sait ce qu'il advint : Bertrand et l'Anglais se mesurèrent sur la place du Champ, dite aujourd'hui la place Duguesclin. Des estrades avaient été dressées et le duc de Lancastre y assistait avec une escorte, car il avait été décidé que ce duel déciderait du siège. Une poésie de l'époque, écrite par un soldat de Duguesclin, et publiée dans les *Documents inédits sur l'Histoire de France,* raconte par le menu toutes les phases du combat ; les détails sont même si minutieux que le narrateur doit être un témoin oculaire. M. de La Borderie a commenté ce document ; on a vu Bertrand lutter à cheval et lutter à pied, attendre l'épée au poing la charge de l'Anglais, le désarçonner, le renverser, et lui férir le nez avec ardeur, si bien que le duc de Lancastre eut quelque peine à obtenir la vie du vaincu.

La Ligue, voilà la grande époque de Dinan. Non pas le commencement de la Ligue : longtemps la ville resta paisible aux mains des Ligueurs. Mais, après la conversion de Henri IV, qui eut lieu en 1594, le duc de Mercœur continua la lutte pendant quatre ans. Saint-Malo s'étant soumis au roi, il ne resta plus bientôt à Mercœur que deux grandes places : Nantes et Dinan. Comme l'a dit M. de la Borderie, la Ligue était née d'un sentiment religieux et patriotique à la fois : Henri IV était protestant, l'immense majorité de la France

FIGURES DE MON PAYS

III

ÉMILE PÉHANT

I

M. Emile Grimaud dont j'ai récemment entretenu nos lecteurs, était ami de M. Emile Péhant, conservateur de la Bibliothèque de Nantes depuis 1848. M. Emile Péhant, qui venait assez souvent en 1869 et en 1870 à la pension Duvacher, route de Rennes, où je faisais mes études, était alors un homme de 55 à 60 ans. Il était républicain convaincu ; ce qui ne l'empêchait d'être au mieux avec mon vieux professeur, royaliste ardent. Sa tenue était simple, presque négligée, sa taille moyenne, sa figure sévère et bienveillante à la fois. Deux mèches de cheveux tombaient longues et ondulantes de chaque côté de son front, chauve et bien modelé. Ses yeux petits et vifs étaient profondement enfoncés dans leurs orbites et abrités par des lunettes. Il avait le nez légèrement aplati à la racine et retroussé à l'extrémité. Sa mâchoire supérieure un peu forte surplombait hardiment le bas de son visage. Il portait alors toute sa barbe comme le font aujourd'hui ses anciens amis, MM. Rousse et Grimaud : elle était châtain clair et commençait à blanchir. Il y avait en lui quelque chose du célèbre pamphlétaire Proud'hon.

A cette époque il était occupé du matin au soir à composer le *Catalogue méthodique de la Bibliothèque publique de Nantes*, bibliothèque formée à son entrée en fonctions de 36 000 volumes et de 1 000 manuscrits et qu'il laissa riche à sa mort de 100 000 volumes et de 40 000 manuscrits Ce catalogue, qui comprend 6 volumes grand in-8° de 700 pages chacun à deux colonnes, est aux yeux des bibliophiles une œuvre des plus remarquables. Ce fut l'impression de cet important travail, son unique souci, son unique pensée, qui le mit en rapport journalier avec M. Emile Grimaud, son éditeur Celui-ci, connaissant les goûts de son client et son amour pour les livres, lui apportait de temps en temps quelques beaux volumes sortis de ses presses. Les petits yeux du vieux bibliothécaire brillaient ; il tournait et retournait le livre, l'examinait avec soin et l'ouvrait avec un vif sentiment de plaisir, surtout lorsqu'il renfermait des vers ; il s'enquérait alors du poète et l'accueillait avec bienveillance : c'est ainsi qu'il connut M. Joseph Rousse, auteur alors d'un simple petit volume intitulé *Au Pays de Retz* (1866-67). Eh quoi! ce bibliophile avait-il donc sous sa rude apparence un cœur sensible aux beautés de la poésie ? C'était par trop invraisemblable et M. Grimaud dut plus d'une fois penser en lui-même, avec un sentiment de légitime fierté, que la beauté de ses volumes était seule capable d'émotionner et de charmer ainsi le brave homme Mais un jour de l'année 1867 qu'il furetait dans la bibliothèque que le bienveillant conservateur avait mise à l'entière disposition de ses amis, il découvrit un pauvre petit livre chargé de ratures et de corrections et portant sur sa couverture le titre : *Sonnets* (1835) et le nom même du bibliothécaire : Emile Péhant ! M. Grimaud l'ouvrit, s'apprêtant peut-être à rire en lui-même des péchés de jeunesse du bon vieillard, mais dès les premières lignes il se sentit empoigné par ces sonnets d'un style sobre et ferme bien que parfois un peu négligé et par les sentiments de tristesse et d'angoisses qu'ils expriment avec une vérité, une sincérité déchirantes. Il le lut ; et rencontrant son ami Rousse, il lui annonça cette chose la plus étonnante, la plus surprenante, la plus merveilleuse, la plus miraculeuse, la plus triomphante, la plus inouïe, la plus singulière, la plus incroyable, la plus imprévue,

etc., et, comme aurait dit Mme de Sévigné, qu'il avait découvert un poète tout à fait remarquable et que le poète était... Emile Péhant.

M. Rousse se rendit à la Bibliothèque publique, lut à son tour le petit volume, s'en enthousiasma et, allant trouver le bon bibliothécaire, lui déclara qu'il emportait le livre et qu'il voulait consacrer à son auteur un article dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Celui-ci se récria bien haut : « A quoi bon parler de mes vers ? s'exclamait-il, voilà trente ans que je n'en ai plus composé et que mes sonnets dorment dans la poussière des Bibliothèques... *Requiescant in pace !...* » Mais M. Rousse, en vrai Breton, s'entêta : « Que vous le vouliez ou non, mon cher M. Péhant, lui dit-il, vous aurez votre article. » M. Grimaud approuvait son ami Rousse, excitait son zèle et gourmandait avec son ardeur habituelle la timidité excessive du modeste bibliothécaire qui finit par se laisser convaincre. Il leur raconta sa vie ; ce qui permit à M. Rousse de consacrer à l'auteur des *Sonnets* de 1835 un article[1] plein de cœur, de tact et d'esprit, — le meilleur que je connaisse de lui — où il s'est montré vraiment poète pour réveiller et réchauffer la verve engourdie d'un poète.

II

M. Jules-Emile-Fulgence Péhant est né à Guérande le 19 janvier 1813. Il fut baptisé dans la vieille église paroissiale de cette ville où l'on peut lire aujourd'hui un de ses *Sonnets à la Vierge Marie*, sonnet que j'ai déjà eu l'occasion de signaler à l'attention de nos lecteurs. Il était fils d'un médecin, dont la poésie charmait les loisirs. Après avoir passé du séminaire de sa ville natale au lycée de Nantes et à l'école de droit de Rennes[2], il se rendit imprudemment

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1857, tome II, p. 48 à 54.

[2] M. Péhant passa sa thèse de droit à Paris en 1844, après son mariage qui eut lieu en 1842 et après avoir interrompu ses études de droit pendant plusieurs années. Il prêta le serment d'avocat près la cour de Paris le 26 mai de la même année.

à Paris pour chercher
composant des roman
Elisa Mercœur, qui n
plein d'or et de misère
tarder à regretter sa B

Mes bons, mes ch
Comment à vos c
Comment ai-je q
Moi qui vous aim

C'est que mon fr
C'est qu'un spectr
Qui me criait de l
Suis-moi sans plu

Hélas ! je suis ven
Et, le front cour
J'ai bondi dans m

Mais le spectre bl
A retourné vers n
Et je l'ai reconnu

Oui, c'était la pauvr
flétrissait le teint jadis
ce n'est point cela, so

Ah ! ce n'est poin
Que m'importe l'
Ce n'est pas pour

Oh ! non, si vous
Ma lèvre si livide
C'est que voilà tr

[1] *Sonnets* (1875), p. 17
[2] *Sonnets et poésies*, p.

Mais, penserez-vous, il y avait à Paris des personnes charitables qui devaient s'intéresser sans doute à un talent comme le sien? Hélas !

malheur au jeune artiste
Qui, vaincu par la faim, demande qu'on l'assiste ,
Car de peur de le plaindre on ne l'écoute pas[1].

Et alors il pleure ses beaux songes évanouis[2], il songe à la mort, et, à la façon de Gilbert dans les stances écrites à sa dernière heure, il implore Dieu une dernière fois et soupire de regret après les beautés de la nature :

Il faudra donc mourir sans goûter à la joie !
Sans avoir pu jamais accomplir un seul vœu !
Oh ! pauvre aveugle-né, qu'un jour au moins je voie
Combien les bois sont verts, combien le ciel est bleu !

Puisqu'en ce lieu d'exil c'est Dieu qui nous envoie,
Je dois me résigner aux plans secrets de Dieu ;
Mais ma force est à bout, et, sur cette âpre voie,
Mes pieds saignants voudraient se reposer un peu.

Seigneur, tous vos enfants n'ont pas la même épreuve :
J'en connais dont la soif à plein gosier s'abreuve,
Quand vous me refusez même une goutte d'eau.

Je ne veux pas, Seigneur, juger votre justice,
Mais abritez-moi donc des ardeurs du solstice,
Ou laissez-moi chercher la fraîcheur du tombeau[3].

Mais au moment où il s'apprêtait peut-être à finir comme ses deux compatriotes, Escousse et Le Bras, une main charitable se

[1] *Sonnets et Poésies*, p. 23.
[2] *Sonnets et Poésies*, p. 32 (rondeau).
[3] *Sonnets* (1875), p. 19.

tendit vers lui : Villemain, plus heureux que Guizot pour Elisa Mercœur, arrivait à temps pour arracher le *nouveau Chatterton*, comme l'appelaient ses amis de Vigny, Barbier, Brizeux, Boulay-Paty, Antony Deschamps, etc., à la misère et peut-être au suicide et faire pousser à Alfred de Vigny ce cri de soulagement et de joie dans son Journal publié après sa mort par Ratisbonne : « Emile Péhant placé comme professeur à Vienne : sauvé. »

III

Que fut M. Emile Péhant comme professeur ? Etait-il, suivant l'expression d'Hugo dans les *Contemplations*,

> Marchand de grec ! marchand de latin ! cuistre ! dogue[2] ?

Oh ! que non pas ; il était un de ces maîtres dont le même auteur a dit dans le même livre en le recommandant à la douceur de ses élèves :

> Ne le tourmentez pas, il souffre. Il est celui
> Sur qui, jusqu'à ce jour, pas un rayon n'a lui ;
> Oh ! ne confondez pas l'esclave avec le maître
> Et, quand vous le voyez dans vos rangs apparaître,
> Humble et calme, et s'asseoir la tête dans ses mains,
> Ayant peut-être en lui l'esprit des vieux Romains
> Dont il vous dit les noms, dont il vous lit les livres,
> Ecoliers, frais enfants, de joie et d'aurore ivres,
> Ne le tourmentez pas ! soyez doux, soyez bons[3].

C'est ainsi qu'il apparut en 1835 aux jeunes gens qu'il était chargé d'instruire et en particulier à son élève Roumanille, qui lui

[1] C'est à Vienne qu'il se lia d'amitié avec Ponsard, qui le sollicitait de traiter le sujet de *Lucrèce*.

[2] *Contemplations* de V. Hugo, tome I, p. 53.

[3] *Contemplations*, t. I, p. 235.

voua une profonde reconnaissance de ses bons conseils et de la bonne direction de son enseignement, comme en témoignent deux lettres *inédites* d'un vif intérêt, l'une adressée à Péhant après plus de quarante ans de séparation, l'autre envoyée à la veuve du poète pour lui témoigner la part qu'il prenait à sa douleur.

Roumanille avait perdu de vue son cher professeur pendant près d'un demi-siècle. Il lit un jour dans un catalogue de libraire cette annonce : *Sonnets et poésies, par Emile Péhant.* Aussitôt son cœur s'émeut, il s'adresse à Lemerre, se fait expédier le volume, et apprenant que l'auteur, son vieux maitre, est conservateur de la bibliothèque de Nantes, il lui écrit pour lui témoigner sa joie de le retrouver, lui, « son poète aimé : son professeur au collège de Tarascon, en 1835. »

(Avignon 1er janvier 1877)... « Vous ne vous souvenez pas sans doute de ce jeune écolier provençal qui... » (et ici toute une longue série de vieux souvenirs et de citations de poésies qui chantent encore dans sa mémoire)... et il ajoute : « Ce pauvre petit écolier qui, homme, a trouvé dans une boutique de libraire ce que vous appelez avec tant de raison *un refuge contre la poésie, un point d'appui solide,* est heureux plus qu'il ne pourrait vous le dire de vous retrouver après une si longue absence, d'évoquer grâce à vous les plus frais, les plus doux, les plus chers souvenirs de sa jeunesse, de pouvoir vous exprimer enfin sa reconnaissance pour tout le bien que vous fites au bon moment à son esprit et à son cœur, pour l'excellente direction que vous donnâtes à ses idées, à ses sentiments, à ses études. Soyez-en mille et mille fois remercié, cher Breton !

« Le bon Dieu a voulu que votre écolier ait été le promoteur de cette renaissance de la gaie science dont vous avez ouï parler sans doute ; que ses premiers vers provençaux aient préludé à des chants qui ont ému l'Europe littéraire et qu'il fût en quelque sorte le père de toute une pléiade de poètes, de félibres aimant et écoutant leur Provence comme vous aimez votre Bretagne, comme l'aimait en la chantant Brizeux qui au début de mon œuvre me donna tant et de si précieux encouragements. Dieu soit béni ! etc., etc. »

Et après la mort de son maitre bien-aimé, écoutez encore com-

manille parle de l
n cher maître, et
issais tant d'avoi
reconnaissance p
rection qu'il m'a
s et dont j'ai tiré
homme ! et que
s élus de Dieu, il
u'il a aimés ici-ba
ame, j'ai lu et reli
mi V. de Laprade
l bonheur je me
cho d'une belle
anta et contribua
du bien... » Pui
celui qu'il se pla
rocurer les ouvra
ainsi : « Votre E
n seulement je
l'entends et je l'é
ue c'était hier ; q
n'avais alors que
la lecture de ces
ieux, il me sembl
ai fier de dire à ce
nigrants pour *les*
pour nos maîtres,
ille et vos *Sonnets*
oilà ce que nous s
a chanson de gest
ressions prosaïque
rs regrettables au
mauvaise grâce
de l'auteur dans

e de *Jeanne la Flam*

œuvre, dit-il en effet, est une ébauche plutôt brossée que peinte. » Ajoutons que c'est une ébauche colossale ; si jamais les œuvres de Péhant croulaient, ce serait à la façon des vieux châteaux,' qu'il a si bien chantés et dont il a dit :

Les grands monuments seuls font les grandes ruines[1].

IV

Péhant, excité par ses amis Rousse et Grimaud, auxquels vinrent se joindre Mme Riom, Charles Robinot-Bertrand et Olivier Biou, voulut rattraper le temps perdu et fit paraître tout d'abord une épopée de huit mille vers, *Jeanne de Belleville* : « Epopée, dit Victor de Laprade, sous la forme qu'avait adoptée le moyen âge, sous la seule forme possible pour les sujets et les temps modernes » ; puis il publia *Jeanne la Flamme*, où il demandait dans la préface « à Dieu trois ans de santé et aux hommes trois ans de loisirs », pour donner le jour à cinq autres poèmes pareils : *Duguesclin et Clisson* (1 vol.), *le Connétable de France* (1 vol.), *le Château de l'Hermine* (1 vol.), *Pierre de Craon* (1 vol.), *Marguerite de Clisson*, épilogue, (1 vol.). Le poète dans son ardeur pressentant sa fin prochaine, voulait entasser, comme les Titans de la fable, montagnes sur montagnes pour tâcher d'atteindre au ciel de la gloire, mais, avant qu'il eût achevé son œuvre, la mort le coucha dans le tombeau.

Son œuvre s'est ressentie de cette précipitation : il n'a pas même pris le soin, non seulement de châtier son style poétique, comme nous le verrons tout à l'heure, mais encore de se tracer un bon plan et de suivre le sage conseil de Boileau :

Donnez à vos travaux une juste étendue[2].

[1] *Jeanne de Belleville*, p. 7.

[2] *Art poétique*, troisième chant, vers 268.

Dans son amour pour Nantes, la seule ville de Bretagne, d'après lui, qui comprenne et aide la décentralisation artistique[1], il a voulu la décrire dans sa beauté pittoresque du moyen âge, avec ses longs panoramas, son Erdre bourbeux, ses marécages, ses grèves désertes, son corselet de murailles, ses tours massives, son vieux château fort baigné par la Loire, sa cathédrale gothique, ses ponts couverts d'habitations, ses maisons décorées d'ornements bizarres, ses auberges aux noms fantastiques, ses assemblées, délibérantes et ses passions politiques ; que sais-je? Pour arriver à ce but, à cette reconstruction du Nantes ancien, du Nantes disparu, il a été obligé de charger son poème d'épisodes inutiles à l'action, tels que ceux des voyages d'Herblain et ceux de la veuve de Clisson sur l'Erdre, la Sèvre et la Loire dans *Jeanne de Belleville*, des discussions oiseuses, et parfois invraisemblables, entre le loyal Robard et le traître Longueil dans *Jeanne la Flamme*. Parfois on serait tenté de parodier à l'intention de Péhant son vers :

Je cherche un gentilhomme et je trouve un savant[2],

et de lui dire :

Je cherche le poète et trouve le savant.

S'il voulait faire œuvre d'archéologue, il n'avait qu'à écrire un ouvrage spécial plutôt que de charger, d'alourdir son récit. Proud'hon, parlant de *Jocelyn* dans son livre la *Justice dans la Révolution et dans l'Eglise* (tome 3, p. 391), critique ses longueurs et estime que Lamartine aurait dû réduire son poème de 6000 à 500 vers. C'est une mauvaise plaisanterie, mais je ne crois pas être exagéré en disant que Péhant, en enlevant les superfluités, les inutilités de ses œuvres, eût pu les réduire de moitié et qu'elles y eussent gagné.

Ce qui convenait, en effet, au robuste talent d'Emile Péhant, ce n'étaient pas les petites peintures dignes d'un roman, mais les grands tableaux d'histoire, tels que ceux des jugements et de la condam-

[1] *Jeanne la Flamme*, p. II.
[2] *Jeanne la Flamme*, p. 20.

nation, de la dégradation et de l'exécution de Clisson ou de la comparution de Montfort devant la cour des Pairs qui, sont de vrais chefs d'œuvre. Lemerre eût bien dû les recueillir dans son *Anthologie,* où elles eussent vaillamment soutenu la comparaison avec les plus beaux morceaux des plus grands poètes de ce siècle. J'aurais voulu les citer en entier, mais pour rester dans les limites d'un article de revue je suis obligé d'en détacher seulement quelques fragments bien courts, trop courts, où j'ai souligné quelques expressions prosaïques, quelques négligences de rimes, quelques fautes d'harmonie; mais ces petits défauts disparaissent dans la beauté de l'ensemble, comme les taches du soleil sous l'éclat de ses rayons.

L'aurore se lève. En face de la prison du Grand Châtelet, deux échafauds sont dressés et se font face. Le peuple attend avec impatience les juges de Clisson, pendant que les charpentiers frappent à la hâte un dernier coup de marteau :

Les voilà. Grand tumulte et grands cris dans la foule.
On se presse, on se pousse, on s'étouffe... on veut voir.
Etre alors tout petit, c'est presque un désespoir.
Oh ! comme on porte envie aux gentes demoiselles,
Qui, sous leur coiffe haute et leurs riches dentelles,
Ornent chaque croisée et peuvent, en causant,
Suivre en tous ses détails ce spectacle imposant.

Une troupe d'archers à cheval, dans la place
Débouche, et refoulant les flots de populace,
Ouvre un libre chemin jusqu'aux deux échafauds.
Le peuple, *se garant comme il peut des chevaux*,
Forme une double haie, où passe le cortège.

Sur un des échafauds, qu'un riche dais protège,
Montent, d'un pas égal et lent, vingt chevaliers,
Tous richement vêtus, et fiers de leurs colliers
Cœurs braves et loyaux, sans taches, sans alarmes
Derrière eux un héraut et deux poursuivants d'armes.
Chacun a pris son rang ; les juges sont assis :
L'or de leurs éperons brille sur le tapis.

utre échafaud grimpe, à l'aide d'une échelle,
nme grand et fort, et qui pourtant chancelle,
e si quelque chaine alourdissait son pied,
: dans la torture on l'eût estropié.
mme est revêtu d'armes éblouissantes,
oleil y met des flammes jaillissantes ;
ire est au complet, du heaume à l'éperon,
y manque ; on voit bien que c'est un haut baron,
l son écu que sur l'échelle on hisse :
léshonoré suit son maître au supplice ;
ignoble pal il doit être attaché :
'homme n'étant pas légalement taché,
estera droit pendant une heure encore,
a dernier reflet la gloire le décore[1].

ont accusé Clisson de félonie et, pour complaire au roi,
damné à la dégradation et à la mort, et Clisson leur a
rophétique :

sez de ma honte et n'en soyez pas sobres ;
tre mort à vous sera pleine d'opprobres
oint, que vos fils honnis et dépouillés
ont de porter des blasons trop souillés[2].

s chantent les vigiles des morts. Un poursuivant
verse l'écu de Clisson et le pend à un pal, la pointe en
aut dépouille le chevalier, que Péhant nous représente
l en cap, avec une habileté et une science dignes de
yées par Hugo dans la description des chevaliers
des coursiers caparaçonnés dans la salle d'honneur où
va attendre la venue de Mahaud et de ses deux amants.
ccessivement son casque, son collier et son épée, que le
lier breton baise une dernière fois, sa hache à deux

[1] Belleville. *La Place du Grand Châtelet*, p. 68, 69, 70.
[2] Belleville. *La Défense*, p. 82.
les Siècles, première série, p. 245-6.

Qui dans ses fortes mains, à sa manche nou
Ouvraient devant ses pas de si larges trouées

Il lui enlève son haubert d'acier, sa cotte de m

dont il était
Puis il rompt tout cela sous le maillet de fer,
Répétant, chaque fois qu'il enlève une pièce,
Le terrible refrain de la loi vengeresse
Qui souffllète en public un chevalier félon[2].

Il lui retire enfin son dernier vêtement de sol
de cuir, et le foule au pied sur l'échafaud. Et p
outrages lui sont prodigués, le fier baron reste l
cieux, car, de Vigny l'a dit :

Seul le silence est grand, tout le reste est fai

La dégradation touche à sa fin.

Plus rien à lui briser, si ce n'est son écu.
Le chef, le désignant du *doigt*, *dit* : « Qu'o

Le hérault a sonné par trois fois de sa trom
Puis marchant lentement vers le pal abhorr
Il pend, la pointe en haut, l'écu déshonoré,
Remet la pointe en bas, puis à deux bras l'*e*
Et, faisant un effort, sur sa tête l'*élève*.

Cet *écu, qu'aux combats* portait le chevalier,
Serait pour le hérault un trop lourd bouclie
Car ses deux mains ont peine à le soutenir
Le grand lion d'argent s'y dresse au champ
De triomphe et d'orgueil tout palpitant en
Langue ardente, ongle aigu, le front couro
Le soleil sur l'écu reluit, comme un symb
Et de sa gloire antique on croit voir l'auréo

[1] Jeanne de Belleville. *La dégradation*, p. 96-97.
[2] Jeanne de Belleville. *La dégradation*, p. 97.
[3] Jeanne de Belleville. *Un ouragan*, p. 98.

: pas qu'à part quelques négligences, faciles à éviter, tout
eint largement, simplement, sans effort, dans le style des
Péhant excelle dans ces peintures des scènes terribles et
s du moyen âge.

a été décapité, bien qu'innocent de toute trahison ; car
dit le poète, faisant allusion au grand chevalier breton :

ıa chère Bretagne, ô ma noble patrie,
trahison chez nous fut en tout *temps* flétrie ;
nme sur ton écu, que le *temps* a rouillé,
peut lire en nos cœurs : « Plutôt mort que souillé[1] ! »

a été décapité, et sa tête a été exposée au bout d'une
les murailles de Nantes ; la vengeance sera terrible. Sa
ınne de Belleville, fera massacrer les juges et brûler leurs
par ses terribles *routiers*, si féconds en inventions des
et qui, véritables démons, dansent aux lueurs des in-
elle accomplira la prédiction de son époux aux chevaliers
condamné :

ıbli vous offrira ses ignobles refuges :
racontant ma mort, si l'on cherche mes juges,
.stoire répondra dans ses justes dédains :
ne sait plus les noms de ces vingt assassins[2] !

V

nd ouvrage d'Emile Péhant, *Jeanne la Flamme*, qui nous
rivalité de Montfort, époux de Jeanne de Flandre, et de
ux de Jeanne de Penthièvre, pour être duc de Bretagne,
r un morceau superbe, gâté par les défauts d'une composi-
. Comme il est court, nous allons l'analyser en détail et en
.

1. DE BELLEVILLE. — *Le Bourreau de Nantes*, tome I, p. 173.
2. DE BELLEVILLE. — *Les Routiers en gaieté*, tome II, p. 119.
3. DE BELLEVILLE — *La Défense*, tome I, p. 83.

I

La cité de Namnès, la ville aux trois rivières,
Nantes retentissait de fanfares guerrières,
A l'heure où le soleil, chassant du fond des cieux
Des astres de la nuit le chœur silencieux,
Lançait, de l'horizon, le premier jet de flamme
Qui semble au monde éteint *rendre une nouvelle âme.*

Cette peinture du lever du soleil est un peu poncive, un peu style empire, elle appartient à l'école de Delille ; mais son principal défaut n'est pas là, c'est dans sa chute : *rendre une nouvelle âme.* Est-il rien, je vous le demande, de plus prosaïque que cet hémistiche ? Continuons.

Vingt clairons rassemblés dans le château ducal
Et qui, les yeux sur l'astre, attendaient son signal,
Firent jaillir ensemble et monter vers les nues
Les flots tourbillonnants de leurs notes aiguës.
Au premier sifflement du merle au bord des bois,
Tous les nids éveillés gazouillent à la fois :
Prompt comme les concerts qu'un seul chant fait éclore,
Sitôt que la diane eut salué l'aurore,
Le matinal rappel courut de tour en tour,
De la porte Saint-Pierre au pont de Sauvetour,
Soufflant à pleins poumons par cent bouches de cuivre,
Les ardentes clameurs dont le soldat s'enivre.

Voilà certes de beaux vers, au milieu desquels j'en aperçois deux tout à fait inutiles et presque risibles. N'est-ce pas, en effet, une drôle d'idée de comparer des soldats qui sonnent du clairon sur les murailles d'un château fort à des *merles* qui chantent dans leurs nids au *bord des bois* ? Puis l'expression : *bord des bois* est d'une prononciation désagréable.

Voici maintenant quelques vers où nous trouvons des expressions prosaïques :

au lieu d'essayer de charmer le public par son habileté et sa corre
de vouloir mettre sa patience à l'épreuve en lui faisant avaler
espèce de couleuvres. C'est dommage, car, lorsqu'on a pein
tableaux comme le suivant, aussi vivant et coloré qu'une to
Delacroix, on est capable de composer une œuvre à peu près
prochable.

Le cortège ducal des murs doit être proche,
Car pas un seul clocher où ne chante une cloche,
Et les cris, les bravos éclatent à la fois
Dans la rue, aux maisons et jusque sur les toits...
Le duc vient de passer sous la première porte :
Le peuple, refoulé par la bruyante escorte,
S'écarte en double haie et pousse encor plus fort
Ses longs hourras d'amour pour Jeanne et pour Montfort :
Chevaliers et barons, gens d'armes, gens d'église,
Notables et bourgeois, tous en pompeuse mise,
Tous marchant fièrement au pas de leur coursier,
Mêlent l'argent à l'or et la soie à l'acier.
Derrière, on aperçoit se dérouler par groupes
Les archers, les piqueurs et les diverses troupes ;
Et la foule, empressée à fêter ces vainqueurs,
Les force d'accepter des rameaux et des fleurs.

.....

Ces fouillis de pennons, de lances, de bannières,
Ces cloches répondant aux musiques guerrières,
Ces reliquaires d'or, ces autels enflammés,
Ces chansons des soldats heureux d'être acclamés,
Les éclairs du soleil jaillissant des armures,
Les flots mouvants du peuple aux immenses murmures,
Les battements de mains éclatant chaque fois
Que passe un haut baron connu par ses exploits,
Tout cela vraiment forme un glorieux spectacle,
Et le vieux chroniqueur dit que : c'était miracle[1].

[1] JEANNE LA FLAMME, *Le triomphe de l'amour*, pp. 34 et 35.

Admirez encore ce tableau qui
la Cour des pairs, ce morceau capi
trop long pour être cité ici, et vous
à laquelle Emile Péhant était capal

Dans la salle tendue, et richem
Il regarde et ne voit qu'une im
Somptueuse d'habits mais sévè
Et pleine des rumeurs qu'étouf
Des groupes chuchotants ont u

Bientôt son œil distingue, au *d*
Assis sur des bahuts aux coussin
Les pairs laïcs à droite, à gauch
La plupart en surcots fourrés d
Et portant leurs blasons brodés
Au fond sur un fauteuil au dais
Et dont deux lions d'or semblei
Le Roi, le sceptre en main, le fr
Dans son manteau d'azur fleur

Celui qui a composé de tels vers, «
qui, s'il eût eu le temps et le loisir d
tiver son talent, eût produit sans au
d'œuvre. C'est dommage que, faute
soit tu pendant trente années ; c'es
son indifférence ait si longtemps « «
suivant l'expression imagée d'Alfrec
préface de *Chatterton*, qu'il a très v
songeant à son pauvre ami Emile l
de 1835. C'est dommage aussi que l
pas eu la sagesse et la patience de v
quantité, de s'efforcer de faire un pe
de songer à en composer sept o
M. Edouard Champury, qui a long

[1] JEANNE LA FAMME. *La Tour du Louv*

mort cette année, me citait, en me conseillant à mes débuts littéraires, cette parole de Gœthe : « Un poète doit avoir un cœur de feu et une main de marbre. » Péhant à soixante ans avait encore un cœur de feu, mais, chose bizarre ! c'est la main de marbre qui lui a manqué. « Il n'a pas su écrire lentement, comme on doit écrire pour la postérité[1]. » Mais tel qu'il est, c'est encore un grand poète, un poète à la manière des Ronsard et des du Bartas. Nos ancêtres ont dédaigné pour leurs défauts ces écrivains que l'on acclame aujourd'hui ; gardons-nous de dédaigner Péhant pour le même motif. Ses défauts sont rachetés par de magnifiques qualités. Parmi nos poètes bretons contemporains, il y en a peut-être de plus habiles, y en a-t-il un seul capable de brosser des tableaux historiques comme il l'a fait ? Je ne crois pas, ou du moins je n'en connais pas. Soyez-en sûr, on reviendra à Péhant, que j'ai critiqué franchement, sans réticences, parceque je le crois assez fort pour supporter, sans faiblir, toute espèce de critique. Quatorze ans après sa mort (6 mars 1876), Nantes donne le nom de l'auteur de *Jeanne de Belleville* et de *Jeanne la Flamme* à une de ses rues, dans un quartier... d'avenir ; c'est un commencement de justice. Mais j'espère bien que l'architecte de notre nouvelle bibliothèque publique, en construisant un monument digne d'abriter les richesses artistiques et littéraires recueillies en grande partie par l'ancien conservateur (V. *suprà*) et reléguées aujourd'hui dans une ancienne chambrée de caserne formée d'un débris du couvent des *Visitandines* illustré par le *Vert-Vert* de Gresset, n'oubliera pas au moins de placer sur la façade ou dans la salle de lecture, un socle pour un buste de Péhant d'après celui du sculpteur nantais Grootaërs. Ce sera un juste hommage rendu par notre cité à deux hommes qui l'ont illustrée diversement par leurs talents !

DOMINIQUE CAILLÉ.

[1] Entretiens littéraires de Lamartine sur de Vigny, tome XVI, p. 245.

DOCU

LA PRISE

PAR

Et à la mise en lib
de l'Amira

Lettre de Jean Ferré,
Blanche, à Jacques
prise de l'île de No
3 novembre 1674).

MONSIEUR,

Monsieur du Bordag
Monsieur le Seneschal
Supplie humblement
de l'abbaye Blanche, or
disant que, dès le quatr

[1] Nous avons déjà mentio
avec Jean Cougnaud, la glo
en Hollande.

seroient descendus dans ladite isle et (l'auroient) prise par force et y auroient sejourné jusqu'au vingt quatriesme dudit mois[1]; pendant lequel temps, ils auroient pillé et ravagé la ditte abbaye Blanche, ce qui a porté grand prejudice audit suppliant et audit nom, ce qui l'a obligé d'avoir recours à vostre justice et requerir que, ce consideré, mondit sieur, il vous plaise ordonner que par vous descente soit faite pour y faire procès verbal des ravages et degasts faits en laditte abbaye, pour le servir ainsy que de raison et ferés justice[2].

F. Jean Ferré.

Procureur[3].

II

Les otages, prisonniers en Hollande, désignent pour les représenter et défendre leurs intérêts, Me Jean Cougnaud, sieur de la Roussière, avocat en Parlement, sénéchal de la baronnie de Commequiers. (Rotterdam, 17 septembre 1675).

Du jourdhuy, le 17e jour du mois de septembre 1675, comparurent par devant moy Servaes Hannot, notaire soubsigné, admis à la cour de Hollande, residant dans la ville de Rotterdam, et devant les tesmoings sus nommés, le Reverend père Dom Bernard Fouillon, prieur de l'abbaye Blanche, de l'ordre de Cisteaux, cituée en l'isle

[1] C'est le 23 juillet, comme nous l'avons dit, que, suivant les archives royales de Hollande, les envahisseurs évacuèrent Noirmoutier.

[2] Un post-scriptum, écrit et signé de Blanchard, en date du 3 novembre 1674, constate que celui-ci prit d'office Me Hugues Joly, procureur postulant de la cour de Noirmoutier, pour remplacer le greffier absent.

[3] Le même jour, un très curieux procès-verbal, que nous publierons dans notre ouvrage annoncé, fut dressé à l'abbaye de la Blanche par Jacques Blanchard, sieur du Bordage, licencié en droit, « avocat au Parlement de Bretagne. » C'est un document du plus haut intérêt qui permet de reconstituer l'ensemble complet du monastère de la Blanche dont il ne reste plus aujourd'hui que des débris

de Normantie (*sic*), dom Henry Leret, prest
la mesme abbaye, Mathurin Boryau, siet
Friou, sieur du Marais Viel, Nicolas Mou
tous ostagiers de ladite isle et presentemen
l'Admiraulté de ceste dite ville de Rotterd
d'avoir constitué et authorisé Me Jean Cougi
chière, seneschal de Chalans, pour et de la pa
tuants, contraindre, par toutes voyes dues et
hier, sieur du Sableau, Jean Baiseau, siet
Mosnier, sieur des Mouriers, Luc Macé, sieur
Boucheron, Urbain Commard, Jacques Fou
et Nicolas Maublanc[1], tous collecteurs pour l
ranson et rachadt de la dite isle, au payeme
mille livres, etc.

Ainsy fait et passé, au susdit jour et an,
Rotterdam, en la presence de Me Corneille
et Guillaume Jacque de Hos, habitans de
avec moy, notaire, à ce requis, qui ont sig
constituants et moy, notaire, sur la minu

S'accorde avec son principal.
Quod attestor.

SERVAES

[1] Les collecteurs, de leur côté, se défendaient de l
1675, ils se réunissaient, à la sortie de la messe paro
pour délibérer sur la situation, conjointement avec
la paroisse, et pour protester contre les attaques
affirmaient qu'ils avaient toujours travaillé à hâter la
mais que les contribuables, ruinés par l'invasion
fournir la somme réclamée, qui était trop considér
recouvrée.

[2] Le 21 octobre suivant, Isaac Van Buren, d'Amste
M. Jacob de Bu, de Nantes, banquier, pour l'entret
des otages au sort desquels il portait un vif intérêt.
respondait à ce sujet avec la comtesse de Horn qui p
ses vues et qui remplaçait son mari absent. Le pri
le comte de Horn à recevoir le montant de la ran
Un autre banquier d'Amsterdam, nommé Pierre Br
pondant aux collecteurs de Noirmontier.

III

Ordre donné à Gabin, concierge des prisons royaux du Bou
Nantes, de veiller à la garde de Charles Mosnier, sieur d
riers, l'un des collecteurs, incarcéré en vertu de la sentenc
par M. le lieutenant civil et criminel de Nantes. (Nantes, 5
1675).

Concierge des prisons royaux du Bouffay de Nantes, vo
chargé de la personne de Charles Mosnier, sieur des Mou
des colecteurs de la ville de Nermoutier, à deffaut de
quarante et deux mille livres portées par l'arest du Conseil
d'aoust mil six cent soixante et quatorze, et de la sentance d
Marillac, maistre des requestes et intendant de Poitou, d
huityesme de janvier dernier, et de la somme de dix mill
cent soixante livres, aussi portée par arest du Conseil d'E
vingtyesme juin ausy dernier, et santance dudit sieur de M
du vingt et deuxyesme aoust ausy dernier, à la requeste de
Coigneau, sieur de la Routière, seneschal de la baronie de Ch
demeurant au dit Chalanton, evesché de Luson, comm
charge de dom Bernard Feillant, prieur de l'abée Blanche
Nermoutiers, dont (*sic*) Leret, religieux de la ditte abée, et
rin Bouriau, sieur de l'Anglée, Charle le Frieux, sieur du
Vieux, Nicolas Moureau, et André Joubert, prisoniers en H
A la charge à vous faire bonne et sure guarde et le norir à l
pantion du roy et, pour la sureté de la dilte pantion, a pa
avance, un moitié le dit sieur de la Routière, au dit non (*sic*)
rant faire eslection de domisille chez Me Jan Fouré, son procu
siaige presidial de provosté de Nantes, y demeurant rue de
paroisse de Saint-Vincent, le tout sans prejudice d'autres

[1] Le lecteur remarquera que les noms propres sont singulièrement
dans cette curieuse lettre dont nous respectons l'orthographe défectue

neur, n'ont pas payé ce qu'ils doibvent. Ils ont saisy les fruits de M. le duc de la Vieuville, gouverneur de ceste province[1].

Je vous prie de parler vous mesme à Mgr l'Intendant[2] et de luy dire que je suis par les chemins, parce que nos pauvres ostages m'ont mandé qu'ils sont à présent plus cruellement traités que par ce devant, parce qu'on ne paye point leur despence. Je ne scauray avant dimanche en avoir des nouvelles. Je vous envoie aussi une lettre du banquier à nos collecteurs, qui les presse pour la despence des ostages, suivant les attestations que je vous ay portées à Poitiers, avecq l'extraict et la despence particulière de nos dits ostages pour leur retour. Vous pouvez faire condamner nos gens aux despens, veu qu'il n'y a que leur malice qui rende nos pauvres prisonniers si miserables en Hollande[3].

Je suis vostre très humble serviteur,

ROUSSIÈRE[4].

Pour copie conforme,

ANDRÉ JOUBERT.

[1] Charles de la Vieuville, gouverneur du Poitou, époux de Françoise-Marie de Vienne, comtesse de Châteauvieux, mort en 1689.

[2] René de Marillac, chevalier, seigneur d'Olinville, etc., maitre des requêtes et intendant du Poitou, époux de Marie Bochart, mort en 1719.

[3] Jean Cougnaud revient, dans ses lettres, sur le mauvais vouloir des collecteurs, qu'il flétrit avec énergie. Il retrace également, dans d'autres pièces, la position malheureuse des otages de Noirmoutier, qui sont menacés de succomber dans leur cachot à l'excès de leurs souffrances.

[4] Ces documents, ainsi que les renseignements contenus dans les notes, sont extraits de notre collection particulière et figurent dans le dossier précédemment cité.

DE LA CÉSURE

Un des points de la poétique qui ont causé les plus vives controverses entre les différentes écoles poétiques françaises, la *classique* et la *romantique*, la romantique et la *parnassienne*, c'est la *césure*. C'est elle, en effet, qui décide du *mouvement* du vers, qui lui donne non sa *structure*, mais son *caractère*, et qui *unit intimement le côté phonique et le côté psychique* dans la versification.

On s'est borné jusqu'à présent à discuter *la place* de la césure, à la décider *acoustiquement* et d'instinct, et chacun a pris parti pour ou contre, d'abord d'après ses préjugés, puis, s'il parvenait à se débarrasser de ceux-ci, uniquement d'après *son oreille*. Nous chercherons dans la présente petite étude à pénétrer plus avant et au-delà de cette question, *à analyser la césure*, à trouver d'abord *son origine*, sa racine, puis son *évolution historique*. Cette évolution du passé nous fera connaître son prolongement dans l'avenir, en d'autres termes, la solution demandée.

Nous observerons successivement :

1° L'origine, la nature, la fonction de la césure ;

2° Son évolution dans le passé ;

3° Sa destinée dans l'avenir.

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE, NATURE ET FONCTION DE LA CÉSURE

§ 1er. — Origine de la Césure.

La constatation exacte de cette origine est essentielle pour ce qui va suivre.

La césure a été à l'origine tout autre chose que ce qu'elle est aujourd'hui. Maintenant elle constitue l'*équilibre du vers*, c'est sa *fonction principale* ; à l'origine, il ne s'agissait pas encore d'équilibre ; la césure était la *suture de deux petits vers* réunis en un *seul grand*.

Les versifications étrangères fournissent les preuves évidentes de cette idée.

Toutes les rythmiques ont commencé par *le petit vers* ; le *grand vers* est le produit d'une civilisation plus avancée. En sanscrit le vers définitif se compose de *quatre petits vers* nommé *padas* ayant conservé chacun leur individualité propre et ne comprenant que *quatre pieds* ou *huit syllabes*. Dans les vieilles langues germaniques, la *Kurzzeile* est le vers primitif, se composant de quatre *arsis*, dont deux principales et deux secondaires. Le vers national et originaire latin, le saturnien, se compose dans son hémistiche d'abord isolé de trois pieds seulement ; enfin M. Havet a démontré comment l'hexamètre grec et latin doit se décomposer en deux vers distincts, deux petits vers possédant chacun seulement *trois pieds*. Si nous consultons les rythmiques les plus éloignées, en dehors de la grande famille Indo-Européenne, la rythmique chinoise, par exemple, ne nous présente à l'origine que des vers de *trois* et *quatre mots*, et ceux plus longs n'apparaissent qu'à une époque récente.

.

ıe dan
ırdive
pas le
ıes.
ırité a
voir
du p
lusie
ıle.
deux
ı jon
atin
ıaniq
les de
fin qu
vers
de la
ous e
héorie

r la s
e troi
ne syl
n rim
s ou

rio s
ême

Si

en 2

Si posò sul
Monuménto

Ces places des accents sont *symétriques*.

Nous verrons tout à l'heure le même phénomène se produire dans le décasyllabe.

Nous n'avons voulu donner qu'un exemple frappant.

Comment cette jonction s'est-elle opérée de manière à établir l'unité du grand vers ?

Les moyens ont été variés.

En vieux germanique, la jonction s'est faite en établissant une *allitération* entre les *deux Kurzzeilen réunies*.

Dans l'*hexamètre* latin et grec, la jonction s'est accomplie en faisant de l'*anacruse* du second petit vers le complément de la *catalexe* du premier.

Dans le vers *alexandrin* la séparation entre les deux petits vers est d'abord très nette ; elle est marquée en ce qu'à l'hémistiche on peut employer les syllabes muettes *e, es, ent*, à la fois sans les *compter* dans le nombre des syllabes et sans les *élider*, comme on le fait encore actuellement à la fin du vers. Puis la soudure, la *suture*, s'opère et devient sensible par ce fait contraire que les syllabes muettes qui continuent à ne pas se compter à la fin du grand vers se comptent au milieu. L'*unité du grand vers est alors créée*.

Comment fut-il possible d'arriver à joindre deux grands vers pour former un petit vers et comment y fut-on amené ?

D'abord la phrase est courte, la durée de la pensée restreinte, aussi la durée du souffle. Le paysan ne parle que par petites propositions très coupées et ignore les périodes ; de même le sauvage. La phrase développée, le vers plus long, sont des produits du progrès de la civilisation ; celle-ci amène le besoin et la possibilité d'une pensée *qui s'intègre de plus en plus*, d'une *période harmonique* qui se *prolonge*.

Un des moyens les plus simples pour arriver à obtenir ce dernier résultat c'est de joindre deux petites pensées en une grande, deux vers en un ; mais si ces vers sont bien entièrement formés,

s'ils sont parfaitement intégrés et autonomes, ils *résisteront à cette jonction ;* il faut qu'ils soient encore *en formation et flexibles.* C'est ce qui a lieu dans la *période d'évolution* où l'on se trouve alors. Une circonstance surtout est digne d'être remarquée ; elle concerne la *rime.* Beaucoup de rythmiques à l'origine ne font rimer que d'un vers l'un leurs petits vers ; c'est ce qui a lieu en particulier dans la rythmique chinoise, dans certains poëmes de la rythmique arabe, et ce sont alors les *vers pairs* qui riment entre eux, à l'*exclusion des vers impairs qui ne riment pas.* De même dans l'ancienne poésie germanique les *Kurzzeilen s'allitèrent* entre elles, mais les *langzeilen* riment seules entre elles, or les *langzeilen* rimant sont les *Kurzzeilen paires.* L'évolution se trouve ainsi toute préparée ; *le vers impair dépourvu de rime devient facilement un simple hémistiche, une dépendance du vers pair seul rimé.*

Cette jonction de deux petits vers pour en former un grand explique l'*origine historique de la césure* qui est alors uniquement la *césure d'hémistiche. L'équilibre du vers n'a rien à y voir.* Ce n'est qu'un simple *procédé mécanique* et ce n'est que plus tard qu'elle prendra un *caractère fonctionnel. La césure n'est à l'origine que le point de suture.*

Comment se fait-il alors que dans le *décasyllabe* la césure ne partage pas le grand vers en deux parties égales, en deux petits vers de cinq syllabes chacun, mais bien *inégalement* : mettant *quatre syllabes* d'un côté et *six* de l'autre.

C'est que, comme nous l'avons dit plus haut, la jonction de deux petits vers n'est pas le seul mode de production d'un grand, mais seulement le principal ; un procédé de la production, autre que la jonction, est la *croissance ;* le vers, à mesure que la capacité de prolongation de pensée et de souffle augmente, croît de quelques syllabes. C'est ainsi que le vers originaire de *8 syllabes français* devient un vers de *10 syllabes* par l'adjonction de 2 syllabes nouvelles.

Il se produit même alors un fait très curieux et très significatif.

Les vers très petits n'ont pas besoin de césure, ainsi que nous le verrons, au point de vue de l'*équilibre ;* ils n'en avaient pas besoin non plus, à l'origine, comme *suture,* puisqu'il n'y avait pas réunion

de vers. Mais on peut théoriquement les considérer comme le produit de la réunion de deux vers plus petits ; en particulier le vers de huit syllabes peut être considéré comme la réunion de deux petits vers de quatre. S'il en est ainsi, il possède une césure après la quatrième syllabe. *Cette césure est latente* et disparaît en fait, parce que le vers de huit syllabes est trop petit pour avoir besoin de s'équilibrer par un repos médian, mais la prolongation de ce vers sera *un réactif* qui rendra *patente* cette *césure latente*, en nécessitant un *repos*. C'est ce qui est arrivé lorsque le vers français de huit syllabes en se prolongeant est devenu *notre vers national*, le *décasyllabe*.

Alors la *césure latente* du vers de huit syllabes après la quatrième syllabe est *apparue*, et c'est ce qui explique ce fait singulier que le vers de dix syllabes historique n'ait pas sa césure au milieu comme les autres, mais bien après le quatrième pied. Il s'est servi de la césure latente du vers de huit syllabes dont il est la prolongation, l'a seulement fait apparaître, et n'a pas eu besoin de s'en créer une propre.

Cela est si vrai que la césure après cinq syllabes était encore proscrite de ce vers, il n'y a pas très longtemps. [illegible] *rythmique classique* voulait, sans raison rationnelle de cette différence, imposer une *coupure égale* dans le vers de *12 syllabes*, une *coupure inégale* dans le vers de *10 syllabes*, véritable anomalie qui s'explique historiquement et qui appuie en même temps notre thèse.

Nous devons donner un autre motif historiquement plus direct de cette césure anormale du décasyllabe après le quatrième pied. Il aboutit au même résultat. On doit supposer que le décasyllabe est la réunion de deux vers inégaux, l'un de quatre syllabes, l'autre de six syllabes. Ces vers sont d'abord entièrement distincts, puisqu'il peut y avoir des *e* muets non élidés à l'hémistiche, puis se soudent. *L'idée de soudure a ici prédominé sur celle d'équilibre.*

Mais pourquoi le décasyllabe n'a-t-il pas été la réunion de deux vers égaux, de deux vers de cinq syllabes ?

Parce que le vers à nombre impair de syllabes est exceptionnel. Les vers de cinq et de sept syllabes sont encore rares actuellement, en tout cas ils le sont beaucoup plus que leurs voisins de six et de huit

syllabes. Ceux de neuf et de
que l'alexandrin, sont à peir
composantes.

Il n'y avait point de vers
décasyllabe, l'évolution dut d

Un tel *processus* n'est pa
confirmé par l'histoire, non
où l'effacement des accents
mais dans celle d'une langu
beaucoup plus sensible. Là,
décasyllabe (lequel il est vr
nôtre qui chez eux constitue,
décasyllabe se compose d'un
de six. En effet, ce vers poss
un autre accent sur la sixièn
chez eux le vers de quatre sy
le vers de six syllabes a deux
sur la cinquième. Il y a donc
sur deux lignes chaque déca
quadernario suivi d'un *sexar*
la métrique française, mais l

Nous ne saurions trop le
trace d'une simple suture me
pour en former *un grand.*

§ 2. — Nature i
sorte

La *césure* est un *repos*, *rep*
mot. Ce repos n'est pas néces
ne se trouver qu'à une plac
moyenne ; il *doit se trouver* (
très long ; sa *nécessité* se règ
sur *ceux de la pensée.*

Nous avons tout à l'heure défini la césure : *une suture* ; nous la définissons actuellement : *un repos*. Comment ces deux définitions peuvent-elles s'accorder ?

C'est qu'originairement la césure n'a bien été qu'une suture ; les vers réunis, petits chacun, n'avaient pas besoin de repos ; à partir de leur réunion la trace de suture implique un repos, un certain arrêt ; *plus tard c'est l'idée de repos qui domine.*

Comment se réalise ce repos ?

Deux modes de repos sont possibles :

1° Le repos en *appuyant la voix* sur une syllabe pour repartir sur la suite du vers plus rapidement ensuite, 2° le repos par l'*interruption* et le *silence.*

Ces deux modes de repos sont employés à la fois ; on appuie la voix sur la syllabe qui se trouve à la césure et on fait suivre cet appui d'un léger silence. Tel est au moins le système en latin et en français.

Cependant *on peut n'employer qu'un de ces deux modes de repos*, celui par l'*insistance*. Nous verrons plus loin comment ce procédé se réalise.

Telle est la définition de la césure. Quelles sont maintenant ses différentes sortes ?

Il faut distinguer les césures :

1° D'après leurs *différents ordres d'idées.*

2° D'après leurs *différentes places* dans le vers.

3° D'après leur *place respective dans divers vers se suivant symétriquement.*

Ces distinctions feront l'objet des divisions suivantes.

PREMIÈREMENT : DIFFÉRENTES SORTES DE CÉSURES

La présente division est importante. Nous avons essayé ici de dissiper une confusion très fâcheuse qui s'est établie et qui a faussé toutes les discussions. On a considéré la césure comme une *chose simple et indivisible*. Rien de plus inexact.

Ainsi l'on entend par césure tantôt le *repos complet du sens de*

la phrase entière ou d'un membre entier de la phrase, c'est ainsi que le comprenaient les classiques français et Boileau dans son vers célèbre qui la définit, tantôt simplement la *fin d'un mot*, comme le font le vers latin et malgré sa réforme l'école romantique quant à l'hémistiche, tantôt enfin l'*accentuation* d'une syllabe ou sa place sous l'*arsis*. Avant de discuter il fallait bien définir les termes de la discussion, ce qu'on a négligé de faire, chacun entendant souvent par césure des choses très différentes.

La césure est une *coupure* marquée par un *repos* et un *silence*, ou seulement par un *repos* Mais elle est la coupure de quoi?

Elle *coupe* tantôt le *sens*, tantôt les *mots*, tantôt le *temps* du vers.

De là, *trois césures* que nous aurons soin d'examiner séparément : 1° la *césure psychique* ; 2° la césure *lexiologique* ; 3° la césure *phonique* ou *temporale*. Cet *ordre* est précisément celui *de son évolution*.

Quelquefois les *trois césures* sont *réunies* au même point, quelquefois elles sont *dissidentes* entre elles ; il y a donc entre les trois césures, tantôt *harmonie concordante*, tantôt *harmonie discordante*

Quelquefois aussi il n'existe que l'une ou l'autre de ces césures, les autres disparaissent.

Nous observerons successivement :

1° Les *différentes sortes* de césure séparément ;

2° La *réunion des différentes sortes* de césure, soit *concordant*, soit *discordant* entre elles ;

3° La *survivance* d'une des césures aux autres.

1° EXAMEN SÉPARÉ DES DIFFÉRENTES SORTES DE CÉSURE.

Les césures sont, quant à leur nature, au nombre de trois : la *psychique*, la *lexiologique* et la *phonique* ou *temporale*.

A. — De la Césure psychique.

La césure psychique consiste dans la coupure et dans le *repos de sens*. Le sens est susceptible de *plusieurs degrés de repos* : d'un repos *absolu*, par exemple, à la *fin d'un distique*, d'un repos *ordi-*

naire à la *fin du vers*, d'un *demi-repos* à la *césure*. A cette dernière place il faut que le membre de proposition soit complet ; ainsi l'on ne pourra y séparer le substantif de son adjectif, à moins que l'adjectif ne soit composé et ne remplisse toute la dernière partie du vers ; on ne sépare pas non plus le verbe de son complément direct sous la même exception, ni le substantif de son génitif. C'est, en un mot, la *césure classique*; quant à sa place, nous ne nous en occupons pas encore.

La césure psychique dans la versification française emporte forcément les deux autres césures ; elle les implique,

Le repos psychique de la fin du vers est détruit par l'*enjambement* ; le repos psychique à l'hémistiche est détruit par la *coupe romantique*.

Le vers latin connait la coupure psychique de la fin du vers, mais ignore complètement la coupure psychique intérieure.

Dans l'ordre de l'évolution la coupure psychique est la plus ancienne ; lorsque le grand vers nait de la réunion de deux petits, le *repos de l'hémistiche* a encore *toute la force d'un repos de fin de vers*. Lorsque la poésie se détache de la prose sous la forme antique du *parallélisme*, ce *parallélisme* consiste précisément *dans une coupure purement psychique*.

B. — De la Césure lexiologique.

La césure lexiologique consiste à arrêter à un point donné du vers ou à sa fin non point le *sens syntaxique*, mais seulement *la suite des mots* ; en d'autres termes la césure consiste en ce que telle place du vers contient *la fin d'un mot*.

Telle est uniquement la *césure latine*. A la césure le sens ne s'arrête nullement ; elle sépare le substantif de son adjectif et de son génitif sans aucune difficulté ; mais un mot doit nécessairement finir l'hémistiche.

Cette *indépendance de la césure lexiologique* des deux autres césures : de la psychique et de la phonique, est parfaitement marquée dans la réforme romantique telle que l'a réalisée Victor Hugo.

L'illustre poète a *déplacé* la *césure psychique*, la retirant presque toujours de l'hémistiche, mais il a *conservé* invariablement à l'hémistiche la *césure lexiologique*, et il *partage la césure phonique* entre ces deux *césures* ; autrement dit, il conserve toujours une fin de mot à l'hémistiche.

Cette fin de mot à l'hémistiche entraîne en français avec la césure lexiologique une césure phonique, atténuée et au moins latente, parce que l'accent français est toujours placé à la fin des mots, mais ce résultat n'est qu'indirect. En latin le résultat est le même, indirect aussi, il vient de ce que la césure se fait presque toujours après une *arsis* et par conséquent sur une *longue*.

Voici un exemple de vers romantique qui fera bien saisir la *différence* entre la césure *psychique* et la césure *lexiologique*.

Libre il sait où le bien cesse, où le mal commence.

Dans ce vers les *deux césures psychiques* sont après : *sait*, et après *cesse*. Mais il reste une *césure lexiologique* après *bien*. Quant à la *césure phonique* elle suit en partie les césures psychiques, en partie la césure lexiologique ; elle tend cependant de plus en plus à se détacher de ce dernier endroit et à se concentrer dans les césures psychiques.

Il ne suffit pas cependant pour qu'il y ait césure lexiologique véritable qu'on ait à cette place la fin d'un mot, il faut que ce mot ne soit pas grammaticalement un *enclitique* ou un *proclitique*, parce que cette fonction grammaticale détruit son autonomie et en fait réellement une partie du mot suivant ou précédent.

Ainsi dans ce vers de Coppée :

L'habilleuse avait des épingles dans la bouche.

Il y a une césure psychique après *habilleuse*, mais il n'y a point de césure *lexiologique* après *des*, parce que *des* étant un proclitique ne se sépare pas véritablement du mot *épingles*.

Cependant les romantiques se permettent souvent une césure lexiologique sur de simples proclitiques ; outre l'exemple ci-dessus cité, on peut citer encore ce vers de Victor Hugo.

A pris forme et s'en est allé dans le bois sombre.

Vers dans lequel *est* et *allé* sont indivisibles psychiquement mais aussi grammaticalement.

La nature *proclitique* est encore plus marquée dans ce vers.

Il faisait une telle orgie avec les lys,

Y a-t-il une césure lexiologique après *épingles* de l'exemple cité plus haut? Non, et ceci nous conduit à exprimer une condition de la césure lexiologique. Il faut qu'à l'endroit de la césure corresponde une fin de mot sur laquelle on puisse se reposer ; or on ne peut se reposer sur l'*es* du *mot* d'*épingles* ; on ne le peut qu'à la fin d'un vers où cette fin l'élide, mais alors en réalité on se repose sur la syllabe précédente.

Y a-t-il au moins dans ce vers une seconde césure, *purement phonique* sur l'*i* d'épingles? C'est ce que nous examinerons un peu plus loin en traitant de la *césure phonique*.

C. — De la Césure purement phonique ou temporale.

Les deux césures précédemment décrites concernent plus ou moins le sens, la dernière se rapproche du son ; la césure phonique consiste *uniquement* en une *arsis* plus un *repos* de la *voix*. C'est à ce titre que nous l'appelons *phonique*.

Nous l'appelons aussi *temporale*, parce que, comme nous le verrons sous la rubrique des *fonctions de la césure*, elle sert spécialement à *diviser le temps* du vers et à marquer les divisions de ce temps.

La césure phonique consiste à placer à un endroit marqué, ou à des places variables suivant les systèmes des diverses écoles, une *arsis* c'est-à-dire une *insistance de la voix suivie de repos*. Cette *arsis* emporte dans la versification latine la nécessité en général d'une *syllabe longue*, dans la versification française celle d'une *syllabe accentuée*.

Comme les mots français sont accentués sur la *dernière syllabe*, sauf une exception, la *césure phonique implique en français*, sauf cette exception *une césure lexiologique*. Mais c'est un *résultat indirect*.

En latin la *césure phonique* est nettement *distincte* de la *césure*

lexiologique ; il y a *césure phonique* à chaque *arsis*, à chaque pied ; ou plus exactement avant *cet arsis*, entre chaque pied, si l'on scande le vers, il se trouve dans l'intensité de la voix un certain temps d'arrêt suivi d'un *crescendo*, la césure phonique en latin n'est autre que la distinction des différents pieds ou des groupes de pieds des différents mètres. Au contraire, la *césure lexiologique* ne se trouve *qu'une fois* ou *deux fois* dans le vers, tandis que la *césure phonique* se produit *six fois* dans l'*hexamètre*.

En français, on peut obtenir aussi une *césure purement phonique*, distincte de la lexiologique et de la psychique. On peut citer le vers suivant :

Et vise au front mon père, criant : Caramba.

Il y a une césure sur *è* de père, cette césure est *purement phonique*, elle consiste en ce que la sixième syllabe du vers porte l'*accent tonique*. Ce vers contient, en outre, *deux césures psychiques* et *lexiologiques* sur *front* et sur *criant*, et une *césure purement psychique* sur *re* de *père*.

Ce résultat vient de ce que dans les mots terminés en français par *e*, *es*, *ent*, c'est non plus l'*ultième*, mais la *pénultième* qui est *accentuée*.

Nous verrons plus loin si la césure phonique seule *peut suffire* au vers.

On peut concevoir des vers à césure purement phonique.

En son mélancolique, doux | et triste cœur.

Il y a *trois césures phoniques* que nous venons de marquer, il n'y en a pas de lexiologiques, les *e* muets les arrêtent, il n'y a de repos psychique qu'en fin de vers.

L'alexandrin français *classique* contient, y compris le repos de la fin, *quatre* césures phoniques dans sa forme classique, tandis que l'hexamètre latin en contient *six*.

De ces quatre repos phoniques deux sont *fixes*, celui de l'*hémistiche*, et celui de la *fin du vers ;* deux sont *mobiles*, comme l'a très bien démontré Becq de Foucquière, mais n'en sont pas moins réels.

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Jour et *fond* forment deux césures *à place mobile ;* il est vrai que ces césures ne sont pas seulement phoniques, mais aussi lexiologiques et psychiques, mais nous les examinons ici en tant que phoniques seulement.

Cette *césure phonique* a une fonction que nous retrouverons plus loin, fonction qui lui est *spéciale*, celle de *diviser le temps*.

2° RÉUNION DES DIVERSES SORTES DE CÉSURES,

SOIT CONCORDANT, SOIT DISCORDANT ENTRE ELLES.

Les trois sortes de césures peuvent se trouver dans le même vers, elles peuvent y coïncider au même endroit, ou, au contraire, avoir chacune une place séparée.

A. — Césures concordantes.

Dans le vers latin les deux césures *coïncident* dans certains vers seulement très exceptionnellement, c'est ce qui a lieu pour l'hexamètre grec par la *coupe bucolique*. La césure se place alors après la *thesis* du *4e pied* et avant l'*arsis du 5e* ; il se fait un *silence phonique*, on a la *fin d'un mot* et la *fin du sens de la phrase*, mais il y a toujours alors dans le vers une autre *césure ordinaire* qui *n'est plus psychique du tout*, et qui est bien *lexiologique*, *mais discordante*.

— Voici l'exemple de Théocrite.

ὰ ποτὶ ταῖς πηγαῖσι μέλις δάται, | αὐτὰ δὲ καὶ τὸ σύριγδας.

Les autres vers latins et grecs *n'ont pas de césure psychique*, ils ont la *césure lexiologique* et la césure *phonique*, *mais discordantes*.

Le vers français classique contient toujours la *réunion des trois césures au même endroit*, en ce qui concerne l'*hémistiche* et même en ce qui concerne les *deux autres césures mobiles*.

Dans le ve
psychique n'
césures s'y t
La césure
entre la *pren*
c'est-à-dire a
entre les *deu*
entre les deu
suit ; dans
précède et l'a
c'est-à-dire l
donc ailleurs
e trouve le
discordante
résout qu'à l
enfin. Dans l
césure coïnci
Dans l'*ale*
entre les div
une fin de
une césure p
compagnées
endroits du
les repos vien
auquel cas le
la coïncidence
Cette *disco*
logique est su
le rythme su
plaisir de l'h
C'est elle q
cole romantiq
Cette révol
comprise.

On a cru et on écrit tous les jours que Victor Hugo a voulu substituer à la coupure dimétrique à places fixes, deux coupures trimétriques à places variables. Mais comme ce grand novateur, outre ces deux césures variables, respectait la césure de l'hémistiche, non sa césure psychique, mais sa césure phonique et même sa césure lexiologique ; c'est, dit-on, qu'il n'a pas été assez hardi, ce qui l'a rendu illogique, il aurait conservé un vestige du système ancien qu'il y aura lieu d'effacer.

Rien n'est plus faux, et il est étonnant qu'une révolution si importante n'ait pas été comprise.

Conformément à cette théorie interprétative, on a détruit dans la récitation, en particulier au théâtre, ce vestige de césure à l'hémistiche ; il en est résulté qu'on a converti acoustiquement le vers en prose, que le vers n'existe plus que graphiquement. En effet, une césure toujours à place invariable, si elle n'a pas l'adjuvant d'une autre césure fixe, devient absolument indéterminée, ce qui revient à dire qu'elle n'existe plus.

Non, tel n'est point en réalité le système romantique.

Le fonds de ce système, si l'on ne se paie point de mots, n'est pas la substitution du *trimètre irrégulier* au *dimètre régulier*, ce n'est même pas la substitution du *trimètre* au *dimètre*, c'est l'*harmonie discordante* ou *différée* entre la *césure phonique* et *lexiologique* d'une part et la *césure purement psychique* de l'autre.

Tout le monde connaît l'effet puissant et tout particulier que produit en musique l'*harmonie différée ;* deux sons, au lieu de s'accorder immédiatement comme dans l'harmonie simple, sont pour le moment en désaccord ; il en résulte pour l'oreille une sensation d'attente qui fait plus désirer et mieux goûter l'accord ultérieur qui va se produire entre ces deux sons ou un plus grand nombre au moyen d'un troisième qui résout le désaccord en accord. De même en rythmique le désaccord entre les places des différentes césures crée une sensation d'attente qui trouve sa satisfaction lorsque les césures viennent à *coïncider* plus loin, c'est-à-dire à la fin du vers. S'il y a enjambement, la discordance est plus forte, et n'est résolue en accord qu'à la fin du vers suivant.

C'est donc volontairement que l'école romantique a conservé une césure dimétrique à l'hémistiche ; seulement cette césure, au lieu d'être, comme autrefois, en même temps phonique, lexiologique et psychique, n'est plus restée que phonique et lexiologique. Victor Hugo *en a séparé la césure psychique* dont il fait deux césures, et qu'il place à des endroits variables dans le vers ; *la césure psychique devient seule trimétrique et à place variable.*

Il en résulte que la lecture usitée au théâtre et qui tend à supprimer la césure restée à l'hémistiche comme un vestige gênant est erronée, qu'elle va contre l'esprit même de la réforme romantique.

En suivant bien cet esprit, il doit exister *une lutte constante* entre la césure phonique et lexiologique d'une part, et les césures purement psychiques de l'autre, elles *doivent tendre à s'annuler*, mais ne doivent jamais y parvenir.

Dans cette lutte cependant les césures psychiques doivent l'*emporter un peu* sur la césure rythmique de l'hémistiche, de même que la pensée ou le sentiment doit l'emporter sur la forme, et aussi parce que ce sont les césures psychiques qui sont chargées de déterminer le mouvement du poëme. Mais elles ne doivent pas dominer entièrement, car alors, ayant une place indéterminée, elles convertiraient fatalement le vers en prose.

Il en serait autrement si le vers trimètre devenait *régulier*, c'est-à-dire si les deux césures psychiques gardaient toujours la même place et surtout une place telle qu'elles partageassent le vers en trois parties égales, en se plaçant l'une après le 4e, l'autre après le 8e pied dans l'alexandrin. En ce cas, le maintien d'une césure phonique deviendrait absolument inutile, le vers s'équilibrant parfaitement par deux césures à la fois phoniques, lexiologiques et psychiques. Mais le vers trimètre régulier est d'un usage exceptionnel.

Il est donc on ne peut plus faux de dire que Victor Hugo ait créé un vers trimètre à côté du vers dimètre classique. *Son vers est dimètre, car il conserve une césure au 6e pied*, il est dimètre aussi *parce qu'on ne peut considérer comme coupure symétrique du vers ce qui le coupe à des places qui varient toujours.* Seulement *il a déplacé la coupure psychique*, il l'a même plus exactement

détruite, en ce sens qu'étant de place variable elle coupe la période dans le vers *ni plus ni moins que dans la prose*, il n'y a plus de coupe psychique particulière à la poésie, du moins dans le corps du vers, car à la fin de ce vers, ou en cas d'enjambement à la fin du vers suivant, la coupure finale, régulière psychique réapparaît et coïncidant avec la coupure phonique et lexiologique réalise *la résolution de l'harmonie discordante* ou différée entre les diverses sortes de césures.

Ces lignes étaient écrites, lorsque nous avons trouvé dans la *Revue de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement supérieur*, dans le n° du 1er août dernier, à propos d'une critique littéraire, un article de M. Plessis, professeur à la Faculté de Bordeaux, à la science et au talent duquel nous nous plaisons à rendre hommage, quoique nos idées sur bien des points diffèrent des siennes, article dont plusieurs passages confirment indirectement la théorie que nous avons émise ici et dans une précédente étude.

Ce savant professeur blâme à juste titre la manière dont on dissimule le vers au théâtre, et il prend pour sa démonstration les vers suivants de Victor Hugo.

Les syllabes pas plus que Paris et que Londre
Ne se mêlaient, ainsi marchaient sans se confondre.

La diction théâtrale actuelle scande ces vers ainsi :

Les syllabes | *pas plus que Paris* | *et que Londre*
Ne se mêlaient | *ainsi marchaient* | *sans se confondre.*

Dans cette diction, la césure phonique et lexiologique qui survit après *plus* et après *ainsi* disparaît entièrement.

Il blâme cette disparition, et propose la lecture suivante :

Les syllabes, | *pas plus* || *que Paris et que Londre* |||
Ne se mêlaient | *ainsi* || *marchaient sans se confondre* |||

Marquant par le nombre de traits l'intensité plus ou moins grande des repos.

Il ajoute cette observation très juste : « Le rythme triomphera d'autant mieux qu'il y aura une *légère dissonance* entre les coupes

qui lui sont propres et les coupes syntaxiques. L'unité du vers s'affirmera, sans détruire toutefois l'unité de la phrase. » C'est la confirmation, d'autant plus précieuse qu'elle n'est pas faite dans ce but, de ce que nous avions écrit sur l'harmonie discordante dans notre étude sur *l'évolution rythmique*.

Seulement l'auteur ajoute aussi très judicieusement : « Je ne serais pas éloigné de croire que le rythme doit être considéré comme *montant jusqu'à la césure, descendant ensuite* ; que l'accent du vers, par conséquent, porte sur la syllabe qui précède immédiatement la césure. » C'est indiquer très nettement ce que nous avions déjà exprimé ailleurs, qu'il reste même dans le vers romantique une césure rythmique marquée après le sixième pied.

Mais nous sommes en désaccord avec le savant professeur sur deux points.

D'abord il condamne le trimètre régulier : *marcher à jeun, marcher vaincu, marcher l'hiver,* parce qu'on ne peut s'y arrêter même un moment à l'hémistiche. Ceci nous semble une erreur, le repos phonique et le lexiologique sont possibles après le mot *marcher* comme dans les autres exemples et cela suffit. D'ailleurs nous avons démontré que le trimètre régulier est absolument indépendant du dimètre, qu'il a ses repos propres où les trois césures coïncident, et que la césure de l'hémistiche doit lui rester étrangère.

Puis il veut donner au repos phonique en lutte avec les repos psychiques une supériorité vis-à-vis de ceux-ci. Nous pensons, au contraire, que dans la lutte les repos psychiques doivent l'emporter, sans pourtant éliminer l'autre. Nous scanderions donc ainsi :

Les syllabes || pas plus | que Paris || et que Londres
Ne se mêlaient || ainsi | marchaient || sans se confondre

Car partout c'est la pensée, c'est l'élément psychique qui doit l'emporter.

Nous allons même plus loin.

Nous avons dit que le repos qui constitue la césure peut s'effectuer de trois manières, soit par l'*interruption*, soit par l'*insistance*, soit par l'*insistance suivie d'interruption*.

Lorsque les *trois césures coïncident*, elles doivent se marquer par l'insistance suivie de repos, par exemple à la fin du vers, ou à l'hémistiche seulement dans le système romantique.

Lorsque les césures ne sont pas à la même place, on doit de préférence marquer les césures *psychiques* par l'*interruption*, et les césures *phoniques* par l'*insistance*.

Nous scanderions donc définitivement ainsi :

Les syllabes.... pas plûs que Paris.... et que Lôndres
Ne se mêlaient... ainsi marchaient... sans se confôndre.

Car le repos psychique ne peut se marquer que par une cessation, et le repos phonique se marque par un prolongement de la voix, par une sorte de *point d'orgue*.

Une école plus avancée que l'école romantique *détruit le repos lexiologique* de l'hémistiche, ainsi que le *repos phonique du même lieu* qui en est la conséquence, et ne conserve que les repos psychiques à place variable, auxquels elle fait *coïncider les repos lexiologiques et phoniques*. Dans ce cas, l'*hémistiche peut tomber sur le milieu d'un mot, et même sur une syllabe atone*.

En voici des exemples :

Et tout à coup l'ombre | des feuilles remuées...
| des parfums rares
Tournoyaient dans les lar | ges coupes lentement.

Dans le premier de ces vers l'hémistiche tombe sur une *fin* de mot, mais sur un e muet, pas de repos phonique ; dans le second, il tombe sur une pénultième, pas de repos lexiologique ; au contraire, les trois repos se trouvent réunis dans le premier vers sur *coup*, dans le second sur *tournoyaient* ; les mots : *feuilles* et *coupes* ne contiennent qu'un repos phonique (syllabe accentuée) sur leur première syllabe.

3° SURVIVANCE D'UNE DES CÉSURES AUX AUTRES.

Le vers français lorsqu'il sépare ses césures (système romantique) les conserve encore toutes les trois quoique séparées, mais il peut en perdre bientôt quelques-unes.

En effet, l'école romantique a substitué aux trois césures coïncidantes de l'hémistiche une césure seulement lexiologique à cette place et le concours des trois césures à deux autres places, places d'ailleurs variables. Cela constitue le vers trimètre à césure variable.

Mais nous venons de voir qu'une école plus avancée que la romantique tend à supprimer entièrement la césure purement lexiologique de l'hémistiche.

Cette école *va plus loin*, elle mutile les *deux autres coïncidences* de césures qui constituent la *coupe trimétrique*. La première coïncidence est bien respectée et donne *une base* au vers ; mais à la *seconde coïncidence on efface souvent le repos lexiologique et le repos psychique pour ne conserver que le repos phonique.*

C'est ce qui a lieu dans le vers ci-dessus cité.

Et tout à coup | l'ombre des feuil | les remuées.

Après le mot *coup* se rencontrent les deux repos; mais sur la syllabe *feuil* il n'y a plus qu'un repos phonique, le repos psychique et le repos lexiologique qui devaient se trouver à la même place ne sont pas seulement renvoyés ailleurs, mais entièrement éliminés.

Ce même résultat se produit, mais cette fois sur la première place de repos, dans le vers suivant.

Comme des mer | les dans l'épaisseur | des buissons.

Les césures psychiques et lexiologiques peuvent être entièrement supprimées et la phonique seule rester comme dans le vers précédent transformé ainsi qu'il suit.

Comme les mer | les le cette épais | se fo.êt.

C'est la césure lexiologique qui survit souvent à la psychique, comme on peut l'observer à l'hémistiche dans le système romantique, et c'est la césure phonique qui survit aux deux autres et vers laquelle tend l'évolution de l'avenir.

(*A Suivre.*) R. DE LA GRASSERIE.

ÉTUDES CONTEMPORAINES

MONSEIGNEUR BOUCHÉ

ÉVÊQUE DE SAINT-BRIEUC

ET SA CORRESPONDANCE[1]

Au cours des belles fêtes qui ont réjoui, en septembre dernier, la vieille ville de Tréguer, entre deux offices, un groupe de pèlerins contemplait le nouveau tombeau de saint Yves dans ce groupe un étranger, ayant tout examiné avec le plus grand soin, se tourna vers un de ses voisins ;

— Qui a fait faire ce tombeau? demanda t-il tout à coup.

— Mgr Bouché, le prédécesseur de Mgr Fallières, actuellement évêque de St-Brieuc.

— Ce Mgr Bouché, reprit l'étranger, devait être un homme remarquable ; un homme ordinaire n'aurait ni conçu ni mené à bien un tel monument Il existe sans doute une biographie de Mgr Bouché, je voudrais bien la lire.

Sur cette question réponse négative, désappointement de l'étranger.

Pareille question et pareille réponse se sont, à notre connaissance, souvent produites pendant les fêtes de Tréguer ; pareil désir sera ressenti, et exprimé par tous ceux-là (sans parler des autres) qui visiteront l'œuvre de Mgr Bouché, l'admirable tombeau de saint Yves.

M Robert Oheix a donc été très heureusement inspiré en publiant le volume dont on lit le titre ci-dessous, qui donne, dans une mesure assez large, satisfaction à ce désir. Ce n'est pourtant

[1] *A la Mémoire de Mgr Bouché. — Lettres et documents inédits* publiés par M Robert Oheix, et suivis d'une lettre de l'éditeur à Mgr Bouché. Vannes, Lafolye. In-8° de 316 pages.

point une biographie du vénéré et regretté prélat ; c'est simplement un recueil tiré de sa correspondance, et dans ce recueil ce qui paraît le moins, c'est l'évêque.

L'évêque, M. Oheix a voulu le réserver pour la biographie proprement dite du personnage, pour cette *Vie* complète qu'il annonce dans sa préface et à laquelle il travaille en ce moment ; là il nous fera connaître en détail les actes, les œuvres, les travaux de l'épiscopat de Mgr Bouché, ses sentiments pour son clergé, pour son peuple, les projets qu'il formait en leur faveur.

Dans le présent volume, comme dans tous les recueils où domine la correspondance, c'est l'homme qui se montre sans apprêt, dans la simplicité familière et naturelle de son caractère, et ici c'est surtout l'homme avant son épiscopat. Encore manque-t-il bien des traits, et non des moins agréables, à cette physionomie ; plus d'un correspondant, interpellé par M. Oheix, a dû répondre, avec un des meilleurs amis du prélat : « Ce si gracieux et si aimable » monseigneur m'a écrit des lettres délicieuses et intimes, que » je regrette vivement de n'avoir pas conservées » (p. 192)

Tel qu'il est, ce si livre tombe aux mains de l'étranger que je citais encommençant, il y trouvera la confirmation de son opinion et répétera certainement après l'avoir lu : Mgr Bouché était un homme remarquable.

Oui, remarquable, éminent par la générosité de son cœur, la finesse de son esprit, l'élévation de son intelligence, l'ardeur, la solidité et la largeur de sa foi, la force et la sérénité de son caractère. Un homme qui consacra son existence à défendre les plus hautes, les plus nobles causes, la religion et la patrie, la France et la Bretagne, et qui, dans l'habitude de la vie, conserva par toute fortune une gaieté, une égalité, une bonne humeur inaltérables.

Dès l'ouverture du volume, deux morceaux, semblables à des fragments de mémoires personnels, mettent en relief et en contraste les traits essentiels, les côtés originaux de cette riche nature.

Le jeune Bouché n'a encore que vingt à vingt-deux ans, il étudie la médecine, car il commença par là. A Paris, dans le service de l'Hôtel-Dieu, il rencontre un malheureux Polonais qui après de rudes infortunes a été forcé de s'expatrier, qui meurt là d'un mal cruel, loin de sa terre natale, loin de sa famille dont l'absence le désespère, mais qui contre tant de douleurs poignantes trouve le moyen de

garder une constance, une sérénité admirable, par son admirable confiance en Dieu. Ce spectacle remue jusqu'au fond de l'âme le jeune étudiant : « Je compris alors, dit-il, la force surnaturelle du « sentiment religieux, cette force invincible qui fait les martyrs. Il « y avait dans cette sublime résignation quelque chose de si beau « et de si saint, que je n'y pus tenir, je pleurai ! » (p. 5).

Quelques mois après, il est en vacances, en Bretagne, à Rostrenen. Dans un grand bois du côté de Kergrist s'organise, sur la demande des paysans, une chasse au loup. « De toutes les petites « villes voisines arrivèrent au rendez-vous de bruyants essaims de « chasseurs, armés les uns d'élégants fusils à deux coups (c'était le « petit nombre), les autres de véritables rouillardes, dangereuses « seulement pour l'infortuné qui s'en serait servi ; d'autres por- « taient les vieilles carabines avec lesquelles leurs grands-pères « étaient allés à l'affût des *bleus* ; à côté il y avait des fusils de « gardes nationaux et même quelques uniformes de cette honorable « milice. » Parmi ces chasseurs, bon nombre d'avocats et gens de justice de diverses robes. On se met à l'affût. On attendait des loups : c'est un sanglier qui vient, une bête énorme ; il met en fuite le quartier des avocats, sauf un, qui, serré de trop près, tire au hasard, puis tombe à plat ventre, le nez en terre, et se croyant dévoré par l'animal, crie à tue-tête du ton le plus lamentable : « A « moi ! à moi ! au secours ! il m'éventre, je suis mort ! » Quand on arrive à ces cris, on trouve d'un côté ce prétendu mort parfaitement vivant, pas même une égratignure, et à dix pas de lui, parfaitement mort, son prétendu bourreau, le sanglier, qu'il avait tué sans s'en douter. L'avocat alors se relève et pose en triomphateur. — Tout cela est conté avec un entrain et une verve très amusante.

Eugène Bouché laissa la médecine à vingt-deux ans (en 1852) et entra au séminaire. En 1856, il était vicaire à Ploubazlanec où il resta trois ans, puis fut nommé, en 1859, aumônier de marine. De juillet 1859 à décembre 1866, c'est-à-dire pendant plus de sept années, il fut constamment sur mer ou aux colonies, notamment en Cochinchine. Chevalier de la Légion d'honneur en août 1866, il fut appelé à Paris au commencement de l'année suivante près de l'Aumônerie générale, pour y remplir les fonctions d'aumônier

adjoint à l'aumônier en chef, qui était alors un Breton, M. l'abbé Trégaro, aujourd'hui évêque de Séez. Il conserva ce poste important jusqu'à la suppression de l'Aumônerie générale de la Marine en 1877. Nommé aumônier de première classe en 1868, aumônier supérieur en 1874, il remplit les fonctions de ce grade près de l'escadre d'évolution, à bord du *Richelieu*, du mois de février 1877 au mois de mai de l'année suivante. A ce moment, l'emploi ayant été supprimé, il fut mis dans la position de non-activité, et quatre ans après (20 septembre 1882) promu à l'évêché de Saint-Brieuc. Il mourut à Tréguer, âgé de cinquante-huit ans, le 4 juin 1888.

Telles sont les principales lignes de cette vie si active, si bien remplie, toute consacrée à Dieu et à la patrie.

La note dominante de cette existence, le trait caractéristique de cette figure, c'est que toujours et partout, en toute circonstance, en toute fortune, Mgr Bouché fut, dans toute la force du terme, *un vrai Breton*.

Pour nous Bretons, et pour bien d'autres encore, ce n'est pas là un mince éloge, car cet éloge renferme tous les autres.

Un vrai Breton, c'est un cœur franc et loyal, un ami à toute épreuve, un esprit élevé, droit et ouvert, un bon citoyen, un bon chrétien, vivement épris de la Bretagne, de sa gloire et de ses traditions nationales, de ses vieilles mœurs, de son charme poétique et de ses fortes vertus.

Tel se montre à nous, dans toute sa correspondance, avant et depuis son épiscopat, Mgr Bouché : sous toutes les latitudes et de tous les points du monde, de l'Afrique ou des Antilles, de la Guyane ou de la Cochinchine, de Mytho ou de Paris, toujours son souvenir, son cœur, est tourné vers la Bretagne, et toujours son âme unit, en une alliance intime, indissoluble, le sentiment chrétien et le sentiment breton.

En avril 1861, il est à Toulon, prêt à s'embarquer pour une longue traversée, dont les principales stations sont Ténériffe, Cayenne, la Martinique, etc. Une seule chose le préoccupe, lui est « particulièrement désagréable », c'est qu'il ne pourra être de retour pour assister au pardon de Rostrenen (p. 20).

En 1863, de Mytho, sur le fleuve Cambodge, il écrit à son frère :

« Tu vas sans doute te trouver à Rostrenen pour la mi-août ; je « serai avec vous tous, d'esprit seulement, hélas ! mais tu feras « pour moi mon pèlerinage à Notre-Dame de Rostrenen, dont la « protection, je l'espère, ne me manquera jamais. Rends-moi le « service de faire acheter un cierge, le plus beau qui soit à Ros- « trenen, et de le faire brûler en l'honneur de Notre-Dame, le jour « du pardon. Si tu n'en trouvais pas d'assez beau, il faudrait en « mettre deux ; ce serait régulier. » (p. 24).

Dans cette même lettre, écrite le 9 juin 1863, lundi de la Pentecôte, il n'oublie point non plus les pardons de saint Maudez et de saint David[1], qui ont lieu ce jour même à Ploubazlanec et à Plouguernevel (p. 25).

En avril 1870, de Paris, il remercie une parente des bonnes nouvelles qu'elle lui donne de toute sa famille :

« C'est un peu, dit-il, la dispersion d'Israël ; mais, Dieu merci, tout « le monde se tire, se débrouille, se case très convenablement. Jéru- « salem, c'est-à-dire Rostrenen, reste toujours l'objectif. Ceux que « les circonstances en éloignent font tous leurs efforts pour ne pas « s'en éloigner davantage. Que d'élégies je fais, moi aussi, et que de « rêves ! Décidément, je ne mourrai content qu'à l'ombre de la tour « de Notre-Dame de Rostrenen. » (p. 87).

Ce sentiment si vif, si profond, des affections de famille, se retrouve avec celui de la patrie bretonne dans toutes ses lettres :

« Vous allez », écrit-il à son frère le 13 août 1872, « vous allez à « l'occasion de la fête de Notre-Dame (le 15 août) vous trouver tous « réunis ; J***, H*** et les enfants viendront augmenter le nombre, « jamais assez grand, des *cousins de la mi-août*. Pour moi, je serai « absent de corps seulement ; par le cœur, par la pensée, je serai à « Rostrenen. Je suivrai toutes les péripéties du pardon, aucun détail « ne m'échappera, depuis la première course de la veille jusqu'à la « rentrée de la procession, jeudi, en passant par le feu de joie de « mercredi. Je me réserve une place à la droite du vénérable M. Le « R***, qui sera le *pardonneur* de cette année... » (p. 105).

[1] Déguisé en saint Avit.

Devenu évêque, une de ses premières, de ses plus constantes préoccupations sera la restauration intelligente de la vénérable église de Rostrenen et le couronnement de son antique madone. Il obtint pour elle, en 1888, cette faveur du Saint-Père, et il devait poser lui-même la couronne sur le front béni de sa chère Notre-Dame en 1891. Cette pensée, cette espérance si douce et si chère, ne le quitta qu'avec la vie, il l'exprimait encore sur son lit de mort.

On sait d'ailleurs par quelles œuvres se manifesta ce double sentiment chrétien et breton, si fort dans son cœur, et qui fut en quelque sorte la règle, on pourrait dire la passion de toute sa vie.

Il avait formé le projet de restaurer, d'amplifier, d'illustrer, soit par de nouveaux honneurs liturgiques, soit par des monuments artistiques, les traditions, les gloires bretonnes et chrétiennes de son diocèse. Le terme si bref de son épiscopat ne lui permit pas de remplir ce programme ; mais il en a fait assez pour montrer avec quelle grandeur il l'aurait exécuté, si Dieu avait prolongé à son diocèse le bienfait de son administration. Le monument élevé à Saint-Jacut en l'honneur du premier historien de la Bretagne, prouve, par sa simplicité si originale, que l'esprit qui l'a conçu avait essentiellement horreur de la banalité et de la platitude. Quant à l'admirable tombeau de saint Yves, il proclamera à jamais le nom, la piété, le bon goût de l'évêque qui a conçu l'idée de ce chef-d'œuvre et qui en a doté la Bretagne. La correspondance de Mgr Bouché montre combien fut grande la part de son inspiration personnelle et de sa constante sollicitude dans la conception et l'exécution de ces monuments.

Son amour pour la Bretagne n'avait cependant rien d'exclusif. Dans la première partie de sa carrière, quand du fond de l'Orient il tournait vers sa patrie, vers son foyer, un œil anxieux chargé de regret et de désir, ces rêves de bruyère armoricaine et de clocher à jour ne l'empêchaient point de prodiguer à ses marins, à ses matelots, toute l'ardeur de sa foi et de sa charité.

C'était un aumônier de marine excellent, parfaitement approprié à sa fonction, connaissant bien le marin, dont il obtenait sans peine la confiance par la bonté de son cœur, par la franchise de son caractère, et sur lequel il avait un grand empire. Si l'on

veut voir avec quelle largeur d'esprit, quelle haute et pratique intelligence, quelle foi vive et éclairée il comprenait sa mission, on en aura une idée (bien imparfaite encore cependant) en lisant quelques rapports compris dans le volume de sa correspondance, notamment le rapport sur les bibliothèques de bord (p. 41), le rapport à l'amiral Courbet (p. 142), l'allocution aux officiers et matelots de *la Provence* (p. 158).

Ce n'était pas seulement à ses marins qu'il se prodiguait. Quand, dans ces lointains climats, il trouvait des missionnaires français, il mettait à leur service toute ses ressources, il se faisait de toute façon leur auxiliaire assidu, infatigable : c'était pour lui un vrai bonheur.

Depuis, quand il fut évêque, il conserva cette sollicitude ardente pour les missions, surtout pour celles de l'Inde, de l'Indo-Chine et de l'Afrique. Patriote et chrétien comme il l'était, il avait une sympathie passionnée pour ces héros, si humbles et si grands, qui portent au bout du monde la lumière de l'Evangile et l'influence de la France. On trouvera, dans le volume publié par M. Oheix, de nombreuses lettres qui en témoignent, émanées, entre autres, de l'archevêque de Pondichéri (M^gr^ Laouénan), de l'évêque de Zanzibar, du R. P. Gernot, etc. Nous citerons seulement ici la lettre d'un missionnaire de Cochinchine (l'abbé Jean-Marie Guillou) à son frère, en 1863, au moment où, après un assez long séjour dans ce pays, l'abbé Bouché le quittait pour rentrer en France :

« Mon cher frère, je t'écris le cœur navré : le bon abbé Bouché « part sans crier gare ; il rentre en France. Ah ! quel cœur ! « Pendant ces quelques mois qu'il a passés auprès de moi, tout « ce qu'il avait était à ma disposition, ses habits, sa bourse, son « crédit. Il était pour moi un frère, une sœur, un père, une mère ; « en un mot il vous remplaçait tous près de moi. Tu le sauras « quand tu le connaîtras, ce cœur d'or. Ah ! je n'ai pas la force « de t'en écrire plus long, tant j'ai le cœur gros... C'est étonnant, « n'est-ce pas, une telle sensibilité chez un missionnaire qui a tout « sacrifié, tout quitté ? Oui ; mais j'espère que Dieu me pardonnera :

« on rencontre si peu de ces cœurs ! Je n'ai pu le remercier, « mais tu me remplaceras. Tu le feras pour moi, n'est-ce pas, cher « frère. Tu le recevras, tu le traiteras comme un frère, un père, « une mère ; enfin tu feras de ton mieux pour le remercier du bien « qu'il a fait à un pauvre missionnaire. » (p. 30-31).

Ce n'est pas un cœur banal, ce n'est pas une bonté ordinaire qui provoque de tels élans de reconnaissance ; pareil enthousiasme ne peut être suscité, comme écrit le bon missionnaire, que par *un cœur d'or*.

Je l'ai dit au commencement de cet article, nous n'avons point à nous occuper ici des actes épiscopaux de Mgr Bouché, parce que ce n'est pas l'évêque qui paraît dans ce recueil de correspondance ; même après son avènement à l'évêché, c'est de l'homme seulement qu'il s'agit.

Nous laisserons donc de côté les *Mandements* de Mgr Bouché malgré les touches d'une vigoureuse éloquence qu'on y rencontre souvent, et aussi ses *Avis au clergé* pendant les retraites ecclésiastiques de 1883, 1884, 1885, 1886, 1887, malgré le soin avec lequel ils sont composés (p. 281) ; nous ne dirons rien de ses *Discours familiers* aux religieuses, mentionnés avec détail par un correspondant de M. Oheix (p. 281), et qui, selon ce correspondant dont la parole est fort compétente, lavent complétement Mgr Bouché du reproche injuste « d'avoir trop sacrifié les maisons religieuses, « les monastères, aux paroisses et aux œuvres dites extérieures, » alors qu'en réalité « il ne sacrifiait aucune partie de son devoir, » et qu'il « faisait les visites canoniques avec discrétion sans « doute, mais avec un soin tout particulier, » attesté par les documents ci-dessus.

Nous laissons tout cela, mais nous devons dire quelques mots de quatre morceaux oratoires compris dans notre recueil de correspondance, et qui d'ailleurs se rapportent à une époque antérieure à l'épiscopat de Mgr Bouché, savoir 1° une allocution prononcée à Rostrenen en 1876, en remettant à M. Le Hir, instituteur, la croix de la Légion d'honneur (p. 115) ; 2° un sermon prêché la même année chez les Filles du Saint-Esprit, à Saint-Brieuc (p. 120) ; 3° allocution au

pardon de N.-D. de Rostrenen en 1880 (p. 167) ; 4° paroles prononcées en 1883, dans l'église de Saint-Lormel, au service de M. Rioust de l'Argentaye (p. 202).

Ce ne sont que des esquisses jetées à la hâte sur des brouillons qui n'ont même pas été mis au net et où on a eu peine à les déchiffrer. Une révision attentive en eût fait fort aisément quatre petits chefs-d'œuvre. Dans l'état d'imperfection relative où les a laissés l'insouciance trop modeste de leur auteur, ce sont quatre morceaux excellents, où se rencontrent de vraies perles, dont je veux au moins signaler quelques-unes.

Dans l'oraison funèbre de M. de l'Argentaye, M. Oheix a déjà noté cette haute pensée, si vraie, si bien exprimée :

« Une leçon sort de tout cercueil, une leçon s'en dégage toujours. « S'il est hélas ! des existences qu'on n'ose remuer, de crainte « d'en faire sortir des miasmes fétides, il en est d'autres, grâce à « Dieu, qu'on ne craint pas de repasser en quelque sorte feuille à « feuille, car de chacune d'elles s'exhale un parfum agréable et « fortifiant, qui embaume et qui vivifie (p. 204). »

L'allocution pour la croix d'honneur de M. Le Hir, qui avait été le premier maître de Mgr Bouché, contient de curieuses anecdotes très joliment contées sur cette école de Rostrenen, où l'on enseignait le meilleur français de Bretagne, même un peu de latin, mais dont les latinistes erraient parfois dans les formations plurielles (p. 124-127). A côté de cela des pensées très justes, très fines, même très profondes, sur les qualités indispensables chez le maître pour réussir dans l'enseignement des élèves.

Dans l'allocution du pardon de Rostrenen, l'abbé Bouché exulte :

« C'est un grand honneur ; mieux qu'un honneur, c'est un « grand bonheur pour un enfant de notre humble cité de présider « à pareil jour la solennité qui nous rassemble aux pieds de « l'image miraculeuse de notre glorieuse patronne... Pour nous, « enfants de Rostrenen, cette fête de la Mi-août a un double ca- « ractère, elle est religieuse et patriotique. La religion, l'amour du « pays natal y ont une part égale (p. 167-168). »

Puis il conte avec charme la légende de la madone rostrénienne,

en lui composant une auréole de tous les souvenirs historiques du pays, et il termine par cette suave péroraison dans le goût naïvement exquis de Fra Angelico :

« O Notre-Dame de Rostrenen, notre patronne et notre mère, « abaissez sur nous vos yeux, que nous avons appris à connaître « ces yeux si doux, si pleins de miséricorde, ces yeux qui calment « la douleur, qui versent la joie et la consolation, *illos tuos miseri-* « *cordes oculos* ! Abaissez-les sur cette petite ville qui vous aime tou- « jours avec transport. Pendant six siècles, nos pères vous ont invo- « quée, et vous avez été pour eux bonne et compatissante. Sainte pa- « tronne, continuez-nous le cours de vos miséricordes : comme nos « pères, nous vous honorons, nous vous prions, nous vous invo- « quons. Quand Dieu nous aura rappelés à lui, d'autres viendront « après nous, animés du même respect, du même amour ! (p. 175-176). »

Le sermon pour les Filles du Saint-Esprit est le plus achevé des quatre morceaux. Là presque rien à reprendre ni à retoucher. C'est le tableau fidèle, vivement peint, des origines de cette communauté, de l'esprit dont elle est animée et des bienfaits qu'elle répand.

Toujours Breton, l'orateur se plaît à montrer que l'œuvre est toute bretonne : « Une grande congrégation bretonne qui couvre de ses « bienfaits la presqu'île armoricaine tout entière, une des institu- « tions les plus utiles de la Bretagne » (p. 130). Le but de cet institut, c'est de soigner les malades, d'instruire et de soigner les enfants. L'orateur nous montre tous les efforts de l'Eglise catholique pour soulager ces misères :

« L'enfant naît faible et dénué de tout. Le christianisme a beau- « coup fait pour l'aider et le secourir. Il a presque créé le *père*, le « père au vrai cœur paternel. Il a trouvé moyen de donner à la « mère elle-même une tendresse plus vive, plus inquiète, plus « passionnée. Il a placé sur les autels le type incomparable de la « femme : une jeune mère pressant son fils entre ses bras, la très « sainte et très auguste Marie, Vierge et mère » (p. 134-135).

Et après une vive énumération des œuvres créées par la religion chrétienne en faveur des enfants pauvres (hospices des enfants trouvés, crèches, asiles, etc.), il pousse ce cri :

« O sainte Eglise catholique, que vous méritez bien le nom de « Mère ! Qui a, comme vous, des mamelles gonflées de lait pour le « petit enfant au berceau ? Qui a, comme vous, un ample giron « pour ces innombrables innocents qui se pressent dans vos bras ? « Oh ! soyez bénie, fille de Dieu, providence de tout ce qui pleure « et souffre dans le monde ! » (p. 135).

Si ce n'est pas là de l'éloquence et de la meilleure — haute, sobre, émouvante — je demande ce que c'est. Notez enfin que dans ces quatre morceaux le style est toujours élégant et pur, vif et entraînant.

Ainsi, un orateur éloquent d'une haute distinction, — un cœur d'or, — un vrai Breton, avec toutes les qualités que ce mot comporte, — voilà l'homme, le caractère, le personnage, que nous montrent en Mgr Bouché les *Lettres et documents inédits* recueillis et publiés par M. Oheix.

Je n'ai parlé jusqu'ici que du livre et de son héros, je n'ai rien dit de l'éditeur. Parce que celui-ci est mon ami, cela ne m'empêcherait pas assurément de dire de lui tout le bien que j'en pense, mais cela pourrait inciter le lecteur « malin » à douter, non pas de la sincérité, mais de la sûreté de mon jugement.

Je me borne donc à dire à ceux qui veulent connaître l'éditeur, la trempe de son caractère, la finesse de son esprit et celle de son style alerte et vif, je me borne à leur conseiller de lire ou plutôt, de déguster la lettre adressée par lui, comme conclusion du volume, « *A Sa Grandeur Mgr Bouché, en son vivant évêque de Saint-Brieuc et Tréguer* » (p. 297 à 307). Si ce morceau ne leur agrée pas, ils seront bien difficiles.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

LA VIERGE DE ROSTRENEN

A Madame Marie Delorme.

Quand la neige sur le coteau
Jetait son blanc manteau d'hermine,
A Rostrenen, près du château,
Parmi des buissons d'aubépine,
Brillait, sous les yeux des seigneurs,
Un rosier tout couvert de fleurs.

Bien des ans dura ce prodige.
Il n'ouvrait point les yeux des grands ;
Et toujours fraîches sur leur tige
Les roses charmaient les passants.
C'est aux humbles que Dieu révèle
Les fleurs de la vie éternelle !

Un jour vint où des paysans
Poussés par une main divine,
Pâtres, femmes, petits enfants,
Voulurent voir sous l'églantine
S'il n'était point quelque trésor,
Sainte image d'argent ou d'or.

Et soudain, en creusant la terre,
Ils virent au pied du rosier
Un buste de la Vierge-Mère,
Sculpté pour un ancien moutier,
C'est aux humbles que Dieu révèle
Les fleurs de la vie éternelle !

Ils tombèrent à deux genoux
Devant cette image bénie ;
Riches, pauvres coururent tous
Cueillir l'églantine fleurie.
Bientôt la Vierge eut un autel
Paré des plus beaux dons du ciel.

Puis on bâtit une fontaine
Près du rosier miraculeux ;
Des monts d'Arez et de la plaine
Les pèlerins y vont nombreux.
C'est aux humbles que Dieu révèle
Les fleurs de la vie éternelle !

JOSEPH ROUSSE.

LE CHANT DES TRÉPASSÉS

Traduit du Barzas-Breiz.

Au poète breton JOSEPH ROUSSE.

Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit,
Bonne santé vous souhaitons, gens de la terre !
Voici : nous tous, jeunes et vieux, que la mort prit,
Nous venons vous mander de vous mettre en prière.

Quand la mort frappe au seuil, les cœurs sont dans l'effroi ;
Quand la mort se présente au seuil d'une demeure,
Qui doit-elle emporter dans son linceul tout froid,
La mort ? Et de qui donc dira-t-elle : Qu'il meure !

Ne soyez pas surpris de nous entendre à l'hus,
Nous qui venons ainsi frapper à votre porte ;
Nous sommes envoyés par le Seigneur Jésus,
Vous qui dormez, pour vous éveiller de la sorte.

Vous éveiller vous tous, gens de cette maison,
Vous éveiller, grands et petits ! S'il est encore
De la pitié chez vous, dites une oraison,
Au nom de Dieu, secourez-nous avant l'aurore.

Ecoutez-nous, au nom de Dieu, priez pour nous
Qui fûmes vos parents, vos amis et vos frères ;
Priez pour nous, joignez les mains à deux genoux.
Priez, vous grands, car les enfants, eux, ne prient guères.

Ceux qui furent nourris par nos bras autrefois,
Ont oublié depuis longtemps nos pauvres âmes,
Et personne aujourd'hui ne reconnaît nos voix,
De tous ceux que, jadis, sur terre nous aimâmes.

Mon fils, et vous, ma fille, étendus sur vos lits
De plume, vous avez perdu toute mémoire ;
Et nous, vos père et mère, et nous, ensevelis,
Nous brûlons parmi les flammes du Purgatoire.

Vous reposez vos bras et vos pieds, mollement,
Alors qu'ils sont bien mal, les morts sans espérance,
Vous dormez dans vos lits d'un doux sommeil clément,
Alors qu'ils sont, les pauvres morts, dans la souffrance.

Cinq planches seulement, cinq planches, un lambeau
De drap blanc qui nous couvre au fond du noir mystère :
Ce sont là les seuls biens qu'on emporte au tombeau,
Et dessous de la paille, et dessus de la terre !

Nous sommes dans l'angoisse et dans le feu partout ;
Feu d'en haut, feu d'en bas, sous nos pieds, sur nos têtes !
Pour la chair qui s'embrase et pour le sang qui bout
Des trépassés, priez en chrétiens que vous êtes !

Jadis, quand nous étions dans le monde, vivants,
Nous avions des parents, des amis chez les hommes ;
Aujourd'hui que nous sommes épars dans les vents,
Nous n'avons plus d'amis, pauvres morts que nous sommes !

Frères ! au nom de Dieu, donnez-nous vos pensers !
Priez la Vierge avec votre âme simple et toute
Pour qu'elle verse sur les pauvres trépassés
Rien qu'une goutte de son sang, rien qu'une goutte !

Si vous n'êtes souffrants, ô frères, ou trop las,
Vite, sautez du lit, au nom de Dieu le père !
Et priez si la mort ne vous appelle pas :
Nous venons vous mander de vous mettre en prière !

EDOUARD BEAUFILS.

LE

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION BRETONNE

A DINAN

M. de la Borderie, comme il a été dit plus haut, croit trouver dans l'abbaye de Léhon les origines de Dinan.

Léhon est un petit village, bâti au niveau de la Rance et dominé par une butte dont la nature et la main de l'homme firent une forteresse terrible au moyen-âge. Du haut de ces vieilles tours en ruine, l'œil embrasse un vaste horizon arrêté de tous côtés par des collines boisées. En bas, les maisons se serrent contre l'antique abbaye, et, tout auprès de l'église paroissiale, qui ne semble plus tenir debout que par la grâce de Dieu pour attendre l'autre, s'élève une construction très belle : l'ancienne église abbatiale.

Là, les Bénédictins avaient chanté la gloire de Dieu durant des siècles, dans le grand silence des bois, et, par la baie immense qui s'ouvre à l'Orient, les premiers rayons du soleil venaient illuminer l'autel. La tourmente révolutionnaire gronda un beau jour, mais elle n'eut pas la joie de chasser les moines de cette retraite, comme on l'a écrit, comme on le croit peut-être encore, car, depuis 1767, il n'y avait plus de moines à l'abbaye. Un homme d'affaires gérait le temporel pour le compte du couvent de Marmoutiers, dont Léhon dépendait ; et le recteur s'était chargé de continuer le service spirituel. Le temporel, devenu propriété nationale, fut vendu le 19 mars 1792. Quant au spirituel, on sait que la Révolution, en s'emparant des biens légués à l'Eglise, ne s'inquiéta point de prendre aussi les charges du testament. Plus de prières aux défunts, plus de secours aux malades, plus de catéchisme aux enfants.

La Révolution passa, l'église du XIIIe siècle tomba en ruines... Il y a quelques années, les propriétaires de l'ancien couvent eurent la généreuse pensée de donner cette église à la commune de Léhon. L'administration civile et ecclésiastique entreprit aussitôt de la restaurer; tous les amis de l'art, tous les chrétiens applaudirent au projet. Comme aux beaux jours du moyen âge, les dons firent le premier appoint de la caisse, les moines de Saint-Jean-de-Dieu, dignes successeurs des Bénédictins à Léhon, offrirent leur belle pierre, le talent d'un de leurs frères, autre chose encore. Et voilà que l'antique église apparaît aujourd'hui au fond de la vallée, toute blanche de sa nouvelle jeunesse, couronnée de clochetons et déjà à l'abri des injures du temps. Sur les échafaudages, au milieu des ouvriers, on aperçoit la robe noire du frère hospitalier qui poursuit son œuvre, son hymne à la gloire de Dieu.

Léhon a le bonheur de posséder un recteur qui s'est dévoué tout entier à cette réparation : c'est M. l'abbé Fouéré-Macé. Il a voulu connaître l'histoire de ces vieilles pierres, de ce cloître, de ce magnifique réfectoire ; il a fouillé les archives, les monastères, la Bibliothèque nationale et bientôt il était assez riche en documents pour faire un livre que nous attendons de jour en jour.

Au congrès de l'Association bretonne, M. l'abbé Fouéré-Macé a lu quelques fragments de ce livre, et puis, le vendredi matin, il nous conduisit lui-même à son église, nous visitâmes les bâtiments de l'ancienne abbaye, nous escaladâmes la butte du château, et ce ne fut pas de la faute du bon recteur si nous ne restâmes pas au presbytère.

Les travaux avancent doucement, mais sans interruption. Ce sera un magnifique exemple de tenacité. Et certainement la ville de Dinan voudra témoigner de sa sympathie à cette grande œuvre, en rendant à l'église de Léhon les statues tumulaires de Jean de Beaumanoir, fils du grand Beaumanoir, et de son épouse Tiphaine Duguesclin .....

[1] M. de la Borderie ayant l'intention de publier dansc ette *Revue* son travail sur les origines de la ville de Dinan, nos lecteurs pourront se rendre compte exactement de la part qu'il attribue à l'abbaye de Lehon dans la fondation et la naissance de la cité Dinannaise. *(Note de la Rédaction).*

Le pays de Saint-Brieuc a profité de la solennité du Congrès pour revendiquer une gloire que les légendes, jusqu'à présent, attribuaient faussement à Dinan. C'est M. de la Villerabel qui est venu sans pitié enlever ce fleuron à la belle couronne dinannaise.

On a dit et répété que Françoise de Dinan était née à Dinan, le 20 décembre 1436, et les romanciers en ont même fait la femme de Gilles de Bretagne. Or, il résulte de documents récemment découverts aux archives départementales, que cette femme célèbre naquit au château de la Roche-Suhart, en la paroisse de Trémuson, et probablement en 1441.

Dans les pièces d'une enquête récemment découvertes, M. Tempier, archiviste des Côtes-du-Nord, a trouvé les dépositions de deux témoins qui déclarent que Françoise de Dinan naquit à la Roche-Suhart. L'un d'eux ajoute même qu'il « fust la veoir baptiser en l'esglise parochiale de Trémuzon. » De plus, cette déposition étant de 1483 et l'un des témoins déclarant qu'il y a de cela 42 ans, le calcul donne, comme date de naissance de Françoise de Dinan, 1441, au lieu de 1436.

D'ailleurs, quelque soit la date adoptée, Françoise avait seulement 14 ans ou 9 ans lorsque Gilles de Bretagne fut assassiné à la Hardouinaye, en 1450. Elle n'était donc pas mariable, d'après la coutume de Bretagne ; elle n'a pu être que sa fiancée.

Elle épousa, de par la volonté du roi Louis XI, le comte de Laval, et, veuve après 36 ans de mariage, elle se remaria morganatiquement à un petit gentilhomme français, Jean de Proisy, chambellan du roi.

Mais s'il est prouvé désormais qu'elle n'est point née à Dinan, il demeure certain qu'elle y fut enterrée en 1499, dans le chœur des Dominicains.....

Suivant un mot demeuré célèbre dans le clergé briochin, saint Guillaume naquit « à Saint-Alban ou ailleurs. » Saint-Alban a pour lui l'opinion d'Albert-le-Grand et de plusieurs historiens ; et même personne ne conteste, je crois, que le père de saint Guillaume ne fût de Saint-Alban : il s'appelait Ollivier Pichon ou Pinchon, nom que portent encore, à peine modifié, d'honorables familles du pays. Il y a quelques années, un recteur de Saint-Alban, par res-

pect pour la tradition suivie jusqu'ici, fit élever un gracieux édicule sur l'emplacement de la demeure qui fut habitée par Ollivier Pinchon et où naquit peut-être notre grand évêque du XIII[e] siècle.

Cependant « ailleurs » continue toujours de disputer à Saint-Alban l'honneur d'avoir donné le jour à saint Guillaume. M. l'abbé Daniel a présenté un mémoire sur ce sujet, et sans conclure d'une façon positive, il semble croire que cet « ailleurs » serait Pleurtuit. On savait déjà que Jeanne Fortin, la mère de saint Guillaume, était de Pleurtuit ; mais M. l'abbé Daniel a donné une plus grande importance à ce fait, qui pouvait être regardé comme un commencement de preuve, en découvrant que notre Saint eut à Pleurtuit un culte tout particulier. Dans l'enquête de canonisation de saint Yves, on trouve les dépositions de deux témoins de Pleli (Pleslin), au diocèse de Saint-Malo, qui rapportent qu'un fou, guéri depuis par saint Yves, avait été porté d'abord à Saint-Jacut, puis au tombeau de saint Lunaire et à la chapelle de Saint-Guillaume de Pleurtuit. Ceci se passait en 1330. En 1363, une dame de la Beslière fondait une chapellenie à la même chapelle de Saint-Guillaume à *Ploërtu*. Cette chapelle du XIII[e] ou XIV[e] siècle se trouvait accolée à la partie sud de l'ancienne église, mais complètement séparée ; et ce fut dans ce siècle seulement qu'une communication fut établie entre les deux monuments.

Au surplus, si nous ne connaissons pas le berceau de saint Guillaume, nous savons où fut son tombeau et, une fois de plus, un vœu a été formulé, au Congrès de Dinan, pour le rétablissement de ce tombeau dans la cathédrale de Saint-Brieuc.....

M. l'abbé Robert, de l'Oratoire de Rennes, a lu un mémoire sur l'ancien couvent des Bénédictines de Dinan. Vers la fin du siècle dernier les Bénédictines, installées au couvent de la Victoire, ayant plus de charges que de revenus, supplièrent M[gr] des Laurents, évêque de Saint-Malo, de les disperser dans diverses communautés ; elles lui feraient l'abandon de leurs biens et l'évêque leur servirait une pension. Il résulte d'un inventaire qu'en effet les pauvres religieuses ne pouvaient plus vivre. M[gr] des Laurents exauça leurs vœux, leur fit une pension de 25,000 livres, et fonda, dans leur ancien couvent, un collège ecclésiastique qui fut relevé, après les

mauvais jours de la Révolution par l'abbé Berthier et transporté aux Cordeliers Le collège communal de Dinan a pris la place du collège des Laurents.

***

Une discussion forte intéressante s'est engagée à Dinan, entre M. de la Borderie et le Père Arthur de l'ordre franciscain, sur la question du *Tierçage* de Saint-Yves. La discussion a grossi depuis ; elle était dans l'air, à Tréguier, pendant les fêtes de septembre ; la presse s'en est occupée ; et des deux côtés on attend quelque mémoire développé afin d'argumenter avec précision.

J'ai eu l'infortune d'être secrétaire à la séance du Congrès où le conflit a éclaté, et, comme je faisais du reportage en même temps pour l'*Indépendance bretonne*, mon compte rendu parut dès le lendemain. J'avais cru saisir à peu près et la physionomie des débats et les principaux arguments, mais on pouvait très bien m'objecter de part ou d'autre que mon compte rendu était incomplet ou erroné, et, malgré toute la confiance que je pouvais avoir dans mes oreilles, je me voyais dévoué à ce triste sort que les adversaires se battraient sur mon dos. C'est pourquoi, en un sujet aussi grave, je demande la permission de ne plus rien dire, et d'attendre comme tout le monde que le débat se fasse sur pièces authentiques Je puis seulement répéter que la cause du père Arthur, venant défendre les pages glorieuses de l'Histoire de son ordre, avait, ainsi que sa personne, la sympathie du public, et que M. de la Borderie lui-même eût été très heureux, comme il l'a dit, de s'entendre démontrer le *Tierçage* de Saint-Yves.....

M. l'abbé France, curé-archiprêtre de Lannion, a publié une vie de saint Yves où il mêle très-judicieucement au témoignage des monuments historiques les traditions populaires du pays de Tréguier. Depuis lors, il a pu recueillir de nouveaux documents, poésies bretonnes et françaises, hymnes des anciens livres d'heures, et des drames même, composés au XVIII[e] siècle. Tout cela atteste

l'importance du culte de saint Yves chez les Bretons, bien que ses dévots aient parfois abusé de son renom de bonté et d'indulgence pour le mettre en scène dans d'assez piteuses farces où il joue un rôle par trop bonasse. Peut-être est-ce, comme l'a dit M. l'abbé France, quelque janséniste du dernier siècle qui a soulagé son hypocondrie de cette misérable littérature. Les hymnes et les poésies courtes valent mieux, mais sont cependant assez banales généralement.....

Comment se peut-il que le culte de saint Yves ait été si oublié, dans notre siècle, même dans la plus grande partie de la Bretagne, avant le magnifique mouvement de réparation dû à l'initiative de Mgr Bouché ? Depuis que la science s'est mise à l'œuvre, la figure du saint se dessine de plus en plus, toute rayonnante de gloire : nous voyons que ce ne furent pas seulement les Bretons, mais la France, mais l'Eglise universelle, qui placèrent l'humble recteur de Louannec au premier rang des puissants du Ciel, Nous le savons mieux encore par le travail que M. l'abbé Lecoqu, directeur au grand séminaire, a lu au congrès de Dinan.

Ce travail est le résultat de longues recherches, de vraies découvertes même, faites à Rome par M. Lecoqu. Et il conclut qu'on ne vit jamais, dans la capitale du monde chrétien, un culte, sinon plus populaire, du moins plus sérieux, plus officiel pour aucun autre saint étranger.

D'abord une église lui fut dédiée, au XVe siècle, sous le vocable de Saint-Yves des Bretons. La, se réunirent bientôt quelques avocats ; puis, leur nombre croissant rapidement, ils formèrent une importante confrérie dans une autre église : ce fut la confrérie de Saint-Yves des avocats pour la défense gratuite des pauvres. Enfin saint Yves fut mis au nombre des patrons de la Sapience, et sa gloire fut telle qu'il fit oublier les autres. Il resta seul, Yves du Minihy-Tréguer, patron officiel de la Sapience, de l'Université maîtresse, à laquelle se rattachaient toutes les célèbres Universités du monde catholique. Et lorsqu'on célébrait sa fête à la Sapience, le 19 mai, les cardinaux, le Pape lui-même, s'y rendaient solennellement.

A ce triple patronage de saint Yves, se rattachent trois livres

publiés à Rome. Le premier est une vie du saint, écrite en italien par un breton. Le second, une vie latine, due à la plume d'un avocat. Le troisième, un recueil de communications et discours faits à la Sapience aux grandes séances du 19 mai.

D'après M. Lecoqu, la fondation de l'ancienne église de Saint-Yves des Bretons — qui a été reconstruite en 1876 sur de moindres proportions — se rattachait au grand mouvement des pèlerinages aux tombeaux des Apôtres. Dès les premiers siècles, ces pèlerinages avaient commencé et l'on fondait déjà des établissements hospitaliers pour recevoir les étrangers des diverses nations. Après le schisme d'Occident, et par suite des jubilés, le mouvement reprit plus fort. Alors on vit se fonder des maisons spéciales pour chaque pays : c'est l'origine de Saint-Louis des Français, de Saint-Yves des Bretons, et de bien d'autres.

Il y avait beaucoup de Bretons à Rome, même dans la Cour du Pape; peut-être cela tenait-il à la grande affection des papes limousins pour la France et en particulier pour la Bretagne. Quoi qu'il en soit, ces Bretons très nombreux demandèrent à Calixte III de leur céder une église, et le Pape leur abandonna, en 1456, une petite église, située près du Tibre, qui s'appelait Saint-André *de Marmorariis*, parce que les marbriers y avaient leur confrérie. Ce fut Saint-Yves des Bretons. En 1511, sous Jules II, on y adjoignit un hospice. Quelques années plus tard, l'église fut érigée en paroisse, et elle resta paroisse jusqu'en 1826, à laquelle époque elle se fondit dans la paroisse Saint-Augustin.

C'est à cette église Saint-Augustin que les anciens registres de saint Yves se trouvaient cachés. M. l'abbé Lecoqu les y a découverts. Ces registres offrent un intérêt de premier ordre : noms bretons, dates précieuses, nominations de curés, mariages, sépultures, fondations, etc... Saint-Louis des Français a hérité, lui, des inscriptions lapidaires et pierres tumulaires, également intéressantes.

Saint-Louis possède aussi la relique insigne — une côte — qui se trouvait à Saint-Yves des Bretons. Et, au sujet de cette relique, M. Lecoqu a fait la lumière sur un point obscur jusqu'ici. On possède une lettre de la confrérie bretonne de Rome, qui demande

une relique de son patron au Chapitre de Tréguier ; puis une seconde lettre, de 1637, qui accuse réception de la relique, mais où l'on se plaint de la parcimonie du Chapitre. « Vous nous avez envoyé, disent les Bretons, une toute petite relique, grande comme l'ongle ; » et ils espèrent qu'on voudra bien leur en donner une autre plus importante.

On s'était demandé d'où venait la côte que Saint-Louis possède actuellement et qui a d'ailleurs tous ses authentiques. Or, M. Lecoqu a trouvé, dans les archives de l'ancien Saint-Yves des Bretons, un procès-verbal, datée de la fin de 1638 — vingt mois après la lettre dont nous venons de parler — qui relate la réception de la côte de saint Yves. C'est donc que le chapitre de Tréguier avait exaucé les vœux des Bretons de Rome.

Ce ne sont pas seulement les naïfs imagiers bretons qui nous ont laissé les portraits les plus variés de notre patron, signalés déjà par MM. de la Borderie, Ropartz, Gaultier du Mottay. Il y en a bien ailleurs que chez nous. Statues, tableaux, fresques, gravures, miniatures, sceaux — dans les églises et musées de France, de Belgique, de Hollande, d'Allemagne, d'Italie, — tel est l'inventaire considérable dressé par M. Lecoqu, d'après les monuments qu'il a pu visiter lui-même ou les catalogues officiels des musées et bibliothèques.

Il appelle en particulier l'attention sur certains chefs-d'œuvre comme la statue de Dubois, les tableaux de Bazzi, de Pierre de Courtoue, de Triga. Et, faisant allusion aux fêtes qui vont se célébrer, le conférencier termine par cette pensée : si l'histoire du culte de Saint-Yves prouve que la dévotion au glorieux thaumatruge ne date pas d'aujourd'hui, — l'étude de l'iconographie montre aussi qu'en invitant les meilleurs artistes à reproduire l'image du saint, nous ne faisons qu'imiter l'exemple des siècles passés.

***

Après ce trop court résumé du mémoire de M. l'abbé Lecoqu sur l'iconographie de saint Yves et son culte à Rome, comment n'avoir pas un souvenir pour les belles fêtes de Tréguier ? Sou-

venir déjà lointain, mais qui revient à l'âme tout radieux du beau soleil de septembre, tout embaumé des parfums de la mer et des campagnes, tout vibrant encore de ces chants bretons qui montaient vers le ciel par des nuits sans nuages. Oh ! comme il faisait bon là, et comme la tristesse viendrait à cette pensée, aujourd'hui que le froid a durci la terre et que le ciel est tout gris de neige, — si la tristesse n'était une ingratitude et une faiblesse.

Croix neuves de granit, vieilles croix de bois portant les insignes de la passion, chapelles ogivales, montagne de Breiz, clochers de la Roche, de Saint-Yves, de Saint-Michel..., enfin voilà l'aiguille de Tréguier où les oriflammes s'agitent au vent. On passe sous des arcs de triomphe, dans des rues tortueuses; on arrive à la petite place, en face de la cathédrale qui se dresse avec ses contre-forts, ses arcs-boutants, ses galeries, ses pinacles, comme un vaisseau dans toute la majesté de sa voilure. Dedans, le tombeau du grand Saint apparaît dès l'abord, tout blanc sur le gris du reste. Proportions harmonieuses : légèreté surprenante, due surtout à ces anges aux longues ailes, qui, prêts à s'envoler, semblent enlever l'édicule avec eux ; variété de la flore et de la faune locales, grimpant dans les rinceaux, s'enroulant aux fleurons ; perfection de la forme et vérité dans l'expression de toutes les statues d'angles ou du sarcophage : la sculpture a fait là l'histoire de saint Yves et l'histoire de la Bretagne. Le saint est étendu, la main droite sur la poitrine, tenant de l'autre son bréviaire. Ses pieds sont nus comme ceux des pauvres qu'il aimait ; mais, pour appuyer cette nudité divine, un lion est couché là, doux et fier. La tête repose sur un quartier de roche, que soutiennent deux anges, tout interdits d'admiration. L'expression du mourant, terrassé par la souffrance et déjà presque dans le bien-être du ciel était difficile à saisir ; mais l'artiste a réussi. Cette tête est admirable : l'agonie l'empêche de sourire, mais toute l'âme est là prête à partir et y met la beauté incomparable de l'innocence crucifiée — *Crucifixus.. Alleluia* !

Tous les jours, c'était une allée et venue de pèlerins sur le chemin de Kermatin. La route n'est pas longue, une demi-lieue à peine ; mais quelle distance pourtant entre cet humble berceau, cette paix des champs, cette solitude des petits chemins par où la

bonne dame Azo portait son Yvon à la sainte Vierge du Minihy, — et le tombeau triomphal, où le saint couché par la mort, dans la maturité de son âge, a pour garde d'honneur des chevaliers, des ducs, des rois, des papes, et la Vierge, et le Seigneur lui-même ; autour duquel la voix des évêques s'est élevée, les hymnes ont retenti, et la Bretagne tout entière était serrée !

Aussi ce monument n'est-il point simplement affaire d'art, comme il arrive si souvent maintenant, ni même simplement une glorification des vertus de justice et de charité : c'est le tombeau d'un grand homme, d'un grand saint. Au congrès de Dinan, quelques jours avant le Triduum de Tréguier, on a montré que son nom brillait dans l'histoire parmi les plus illustres, que les papes eux-mêmes allaient le fêter en grande pompe à la Sapience, et qu'au moyen âge son office se trouvait dans le bréviaire romain avec ceux des plus célèbres puissances du ciel.

Que saint Yves nous protège dans ces jours mauvais !

Pedet evid omp, zant Ervoan,
Braz ann dienez ag ar boan !

H. DE T.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

La Guerre de la Vendée (1793-1796). Souvenirs de la comtesse de la Bouere, publiés par M^me^ la comtesse de la Bouëre, belle-fille de l'auteur, avec préface par le marquis Costà de Beauregard. (Un vol. in-8°, Paris, Plon).

Rien n'est plus difficile que d'écrire une histoire de la guerre de la Vendée complète et exacte. Les documents de source républicaine sont abondants, mais suspects ; les documents de source royaliste font presque complètement défaut.

Les républicains disposaient de tous les moyens de publicité pour répéter et accréditer les erreurs et les mensonges, et ils mentaient fréquemment. Comme a dit Saint-Simon dans ses *Mémoires* « on n'est ami de la vérité qu'autant qu'elle favorise. » La vérité n'était pas favorable aux républicains ; ils avaient tout intérêt à l'estropier, c'est-à-dire à flétrir la conduite, à ternir la gloire de leurs ennemis, à imputer aux vaincus des crimes imaginaires. Les pièces officielles, les lettres et rapports émanant de leurs généraux ne peuvent être consultés qu'avec une grande réserve. Un commandant d'armée républicaine ne pouvait avouer ses insuccès ou ses revers ; ç'eut été se rendre volontairement justiciable de la guillotine.

Les Vendéens n'avaient pas de journaux ; la plupart des ordres donnés aux troupes étaient transmis verbalement, et les correspondances étaient fort rares, on le conçoit aisément, entre gens qu'elles pouvaient compromettre. Il faut ajouter que les chefs de l'insurrection, qui avaient survécu, n'aimaient point — de nombreux témoignages l'attestent — à reporter leur pensée sur les événements auxquels ils avaient pris part.

Aussi bien, sur bon nombre de faits de la guerre de Vendée, il est difficile d'établir la certitude historique, De là, l'importance des *Mémoires* écrits par des Vendéens, témoins de la guerre, et dont la bonne foi est certaine, tels que M^me^ de la Rochejaquelein et M^me^ de la Bouëre.

La comtesse de la Bouëre habitait, au début de la guerre, avec son mari aux environs de Jallais, c'est-à-dire dans la région située entre Angers et Cholet qui a fourni à la Grande armée de nombreux soldats. Elle a vu, par elle-même ou par les personnes de son entourage, beaucoup de curieux détails, M. de la Bouëre étant un des principaux chefs Vendéens.

Ecrits avec une simplicité qui n'est pas sans art, les *Mémoires de la comtesse de la Bouëre* contiennent un tableau fort émouvant des malheurs et des inquiétudes, auxquels furent condamnés les Vendéens. Il faut citer une page en exemple. On a signalé l'approche des colonnes infernales : « les bestiaux paraissaient comprendre la désolation universelle ; effrayés par les coups de feu et la fumée, et les flammes des incendies qui s'élevaient de tous côtés, ils semblaient participer au deuil de la nature et à la terreur des hommes, ils se groupaient en s'agitant et faisaient entendre des beuglements plus sourds et prolongés que de coutume.

« Lorsqu'on était caché dans les genêts, ces retraites des loups et des renards dont nous enviions la paix et qui nous servaient d'asile, on n'osait plus en sortir avant la nuit, de crainte d'être découvert par un ennemi qu'on redoutait plus que les animaux sauvages. On attendait donc la fin du jour quand les bruits de guerre s'éloignaient et c'était la voix du chat-huant qui donnait le signal. Cet oiseau dont le cri lugubre est craint des heureux était pour nous plus agréable que le chant du rossignol ; il nous annonçait l'absence de ceux que nous craignions, l'heure de notre délivrance et n'avait rien de sinistre.

« On était tout étonné de voir que le calme, qui régnait un moment avant dans les genêts, était remplacé par une multitude qui était cachée près de nous qui nous croyions seuls. Alors chacun de prendre différentes directions, éclairé par la lueur des feux des maisons brulées et en quête de trouver un gîte. »

Parfois le ton de l'écrivain s'élève. Avec une éloquence naturelle et forte, M^me^ de la Bouëre plaide la cause de l'insurrection dont elle a connu les misères, partagé les gloires, constaté les tristes conséquences : « la vertu n'a qu'à souffrir quand le crime triomphe ; elle doit opposer le courage du bien à l'audace du mal ; à lui, les honneurs, les profits, les applaudissements ; à elle les souffrances, les persécutions et la mort. Mais le temps fait justice de tout, la vérité surgit et c'est alors qu'on dira : il exista une poignée d'hommes qui, fidèles à leur Dieu, à la monarchie, surent mourir pour conserver leur liberté, leurs lois, sans

lesquelles il n'y a que désordre et anarchie. Ce peuple voulait conserver avec ses anciennes mœurs, sa religion, l'ordre monarchique sous lequel il s'était trouvé heureux et qui était pour lui une propriété légitime comme un contrat que les siècles avaient cimenté. »

Les *Mémoires de la comtesse de la Bouëre* ne révèlent pas des faits inconnus et ne rectifient aucune erreur accréditée. Les pages consacrées à reproduire les jugements de la commission militaire Félix siégeant à Angers, auraient pu être supprimées : M. Berriat Saint-Prix a fourni dans le *Cabinet historique* sur les travaux de cette abominable commission des renseignements plus complets et plus précis. Ce qui est dit relativement au rôle si bien joué par madame Gasnier avait été déjà indiqué dans la *Vie de Charette* de M. Lebouvier-Desmoutiers (page 205). Toutefois les nouveaux *Mémoires* éclairent plus complètement certains points de détail et ils ont une grande valeur en ce qu'ils fournissent un précieux témoignage à l'appui de ceux malheureusement trop rares que l'on avait déjà.

Plusieurs des aventures racontées n'ont un intérêt réel que pour les descendants des familles qu'elles concernent, mais il en est aussi qui sont tout-à-fait curieuses. Les avances faites à Mlle Esther de Régnon par le représentant Francastel sont l'objet d'un épisode vivement tracé. Francastel s'était épris si bien de Mlle de Régnon qu'il voulait l'épouser. On comprend l'horreur que le révolutionnaire, tout couvert de sang, inspirait à la jeune fille. On a quelquefois associé le nom de Francastel à celui de Carrier, et ce n'est pas à tort, bien que le sort de ces deux hommes ait été différent. Carrier est mort maudit par l'opinion publique, et Francastel, qui n'avait pas voté la mort du Roi par la seule raison qu'il était entré à la Convention seulement après le procès, est mort à Versailles à peu près oublié dans une grasse sinécure.

Les historiens de la Vendée trouveront assurément à glaner de beaux épis dans les *Mémoires de madame de la Bouëre*, mais il s'est glissé parmi les épis quelques herbes folles qu'il eût été bon de signaler par des notes mises ça et là.

Mme de la Bouëre a longuement rapporté les paroles d'un ancien soldat de la République qu'elle rencontra par hasard à la Flèche. Ce misérable, qui avait combattu à Montaigu et à Clisson, avait pris part à toutes les cruautés exercées sur les femmes et les enfants vendéens. Il s'en vante à tel point, qu'il semble avoir exagéré à plaisir afin d'exciter davantage l'horreur de celle qui l'interrogeait ; il déclare, entre autres choses, avoir fait partie à Nantes de la compagnie Marat, employée par Carrier à l'exé-

cution des noyades et cruautés de même genre. Mme de la Bouëre ne donne pas son nom, et cela est d'autant plus regrettable que le récit aurait plus d'autorité, car on a les noms des membres de la compagnie Marat. Plus les accusations sont graves, plus les preuves doivent être sérieuses. Les preuves ici font défaut, et on ne peut admettre, sur la simple affirmation d'un inconnu, que les soldats républicains faisaient cuire des cadavres pour en extraire de la graisse expédiée ensuite aux hôpitaux de Nantes, ni que l'on trouvait aisément à vendre des pantalons de peau humaine. Ce scélérat était sans doute un menteur, car il ajoute que dans la tuerie du puits de Clisson il a sabré « *au moins* deux cents brigands » pour sa part — c'était faire sa part bien grande — et qu'il était encouragé par Carrier « qui assistait à cette exécution. » Or tous les historiens ont daté le massacre du milieu de février 1794 ; à ce moment Carrier avait quitté Nantes et se dirigeait vers Paris.

Mme de la Bouëre parle des fameux mariages républicains, comme d'une chose certaine. Qu'il y en ait eu quelques exemples, cela est fort possible ; mais il ne faut pas généraliser ; la légende et la tradition, qui ne formulent pas de faits précis, ne peuvent être acceptées au même titre que la vérité historique appuyée de documents certains. Il ne convient pas d'exagérer la valeur des témoignages en matière historique, à moins qu'ils ne présentent des garanties spéciales. Ne savons-nous pas combien il est difficile de faire la lumière sur des événements contemporains ? Que dire d'événements qui se sont produits dans un temps où les imaginations étaient impressionnées et surchauffées ? Ainsi on ne peut donner grande créance au vilain propos rapporté par Mme de la Bouëre, et tenu par Charette, indigné des agissements de Stofflet ; Charette aurait « dit qu'il gardait deux balles : l'une pour celui qui oserait vouloir l'arrêter et l'autre pour Stofflet. »

Ce n'est pas le lieu de renouveler une polémique sur la question de savoir si c'est réellement Bonchamp mourant qui a sauvé les prisonniers de Saint-Florent. Selon M. de la Bouëre, dont les paroles sont citées dans les mémoires, M. d'Autichamp aurait sauvé les prisonniers en invoquant seulement le nom de Bonchamps, et la pétition adressée à la Convention par Haudaudine et autres Nantais demandant la grâce de Mme de Bonchamps, attribuerait l'acte d'humanité « à M. Bonchamps tout seul. » C'est, il me semble, une double erreur. La pétition attribue le salut des prisonniers aux sollicitations de Mme de Bonchamps auprès de son mari, faussement peut-être, mais comme il s'agissait de la sauver de l'échafaud, il n'est pas bien surprenant qu'on lui ait fait jouer ce

beau rôle. Quant à la générosité de Bonchamps, elle a paru à David assez certaine pour qu'il ait sculpté à Saint-Florent un tombeau au chef vendéen comme au sauveur de son père. Il existe d'ailleurs une lettre souvent citée, empruntée à l'histoire du bataillon de Maine-et-Loire, de Grille, qui ne permet guère de priver Bonchamps de la gloire de sa bonne action.

Charette au moment de sa mort, dit M^me^ de la Bouëre « eut les secours et les consolations d'un prêtre non assermenté dans sa prison. » Elle ne nomme pas ce prêtre. Cela aurait une indéniable importance, car on n'a jamais jusqu'ici mis en doute que Charette fut assisté à l'heure suprême par l'abbé Guibert, curé constitutionnel de Sainte-Croix, et qu'il se soumit à cette dure nécessité sur l'observation qu'un prêtre quelconque revêtu du caractère sacré pouvait absoudre légitimement une personne en danger de mort.

Que penser de l'affirmation catégorique : « malgré ce qu'on a dit dans différents ouvrages en parlant de la pacification de la Vendée, il est très certain que les représentants avaient promis le rétablissement de la monarchie à Charette et de remettre entre ses mains le jeune roi Louis XVII et M^me^ Royale.... sans cette condition Charette ni les autres chefs n'auraient pu se décider à signer le traité de paix. » M^me^ Gasnier en donna l'assurance à M^me^ de la Bouëre de manière à ne laisser aucun doute. C'est là un témoignage qui vient s'ajouter à tous ceux que M. de la Sicotière a discutés avec une compétence toute spéciale dans une curieuse étude publiée dans la *Revue des Questions historiques* (janvier 1881) sous le titre les *Articles secrets*, et par là il mérite d'être signalé.

Les *Mémoires de Mme de la Bouëre*, si l'on ne s'arrête pas, comme nous l'avons fait, à relever les quelques inexactitudes fort excusables d'ailleurs, qu'ils renferment, sont très dignes d'intérêt. En rappelant les héroïques vertus des royalistes et les crimes odieux des républicains, ils donnent une impression très juste et très communicative de ce qu'a été la guerre de la Vendée.

NORBERT LALLIÉ.

∴

LES OUBLIÉS : Jacques Gaillard — Louis Dusaulchoy, par Albert Macé. — Vannes, imp. Lafolye, 1890.

M. Albert Macé vient de tirer de la nécropole de l'histoire deux marins bretons, héros inconnus, dont les noms ont figuré en 1800, à Vannes, sur la colonne destinée à rappeler le souvenir des « braves du département morts pour la défense de la patrie et de la liberté. » Jacques Gaillard, de Josselin, Louis Dusaulchoy, de Lorient, commandant l'un la frégate la *Semillante*, l'autre la corvette l'*Etourdie*, périrent héroïquement à leur bord, dans des combats contre les Anglais. M. Macé raconte avec une noble simplicité les hauts faits de ces braves ; sa brochure est un supplément à un vieux livre : *la France illustrée par ses Marins*.

O. DE G.

Nous rendrons compte dans notre prochaine livraison de deux nouveaux volumes de chants populaires de la Basse-Bretagne que vient de publier M. Luzel avec la collaboration de M. A. Le Braz. Ces *soniou* sont le complément des *gwerziou*. Le beau monument élevé par M. Luzel à la gloire de la patrie bretonne se trouve ainsi achevé.

∴

LA MÉLODIE DES SIÈCLES, poëme, par Paul Féval fils. Un vol in-12, Rennes, 1890, Hyacinthe Caillière, éditeur. Prix 2 fr. 50.

M. Paul Féval, fils, vient de publier chez M. Hyacinthe Caillière, l'excellent éditeur Rennais à qui nous devons la *Légende merveilleuse de Monseigneur Saint-Yves*, le *Parnasse Breton*, l'*Hermine* et tant d'autres œuvres où l'élégance de la forme s'allie si heureusement à la valeur du fond, un poème en six chants, la *Mélodie des siècles*. C'est l'histoire de la musique depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours. Le volume sorti des presses de MM. Gravat-Echillet et Lemercier, de Niort, est irréprochable au point de vue typographique, et l'illustration noire et

bistre qui décore le frontispice est charmante. J'aurais été heureux de pouvoir reporter sur les œuvres poétiques du fils une partie de l'admiration profonde que je n'ai cessé de ressentir pour le talent de l'auteur des *Contes de Bretagne*, des *Mystères de Londres*, de *Châteaupauvre*, des *Etapes d'une Conversion* et de tant d'autres romans où, comme l'a fait remarquer si justement son dernier biographe, M. A. Delaigue, « le pivot de l'action est presque toujours quelque sublime dévouement. »

Mais, le plus souvent, à côté de beaux élans, auprès de nobles pensées formulées dans une langue harmonieuse et sonore, il y a des faiblesses, des remplissages, ce qu'en argot de journaliste on nomme des « cartilages. » Les rimes sont parfois trop indigentes comme *maître* et *soumettre*, ou trop opulentes comme *babylonien* et *macédonien*. Certains vers ont été amputés d'un pied indispensable ; pour d'autres, la césure est faite sur une syllabe muette : pour un enfin, le 8e vers de la page 112, la rime n'est obtenue qu'à l'aide d'une faute d'accord.

Le fond échappe à la discussion. J'ai lu que la musique exerçait parfois la plus déplorable influence sur la vertu d'Alexandre : mais je ne saurais la rendre responsable de tous les crimes que lui impute M. Paul Féval fils. Si

> Roméo ne peut plus quitter sa Juliette
> Même lorsqu'on entend le chant de l'alouette,
> L'ardente Léonor, jusque dans le saint lieu,
> Va tenter son Fernand, le disputer à Dieu,
> Et Faust, un orgueilleux, qu'un noir génie invite,
> Dans sa corruption entraine Marguerite,

je ne puis imputer ces méfaits ni à Donizetti, ni à Gounod, à ce dernier surtout, dont un critique musical a dit : « même quand il chante l'amour, il semble encore prier, » et dont Mgr Freppel, dans la chaire de la cathédrale d'Angers, résumait en ces termes, il y a treize ans, une œuvre religieuse : « Sur les ailes de votre chant, la prière s'envole, et monte au pied de Dieu. »

M. Paul Féval fils a, nous dit-on, de sérieuses qualités de romancier. Nous souhaitons qu'il cherche de ce côté sa voie et qu'il renonce à briguer des succès que la poésie ne semble pas, si nous en jugeons par la *Mélodie des Siècles*, devoir lui réserver à bref délai.

ALBERT MAGÉ.

***

ETUDE SUR LES COMPTES DE MACÉ DARNE, maître des œuvres de Louis I, duc d'Anjou et comte du Maine (1367-1376), d'après un manuscrit inédit du *British Museum*, par André Joubert, Angers, Imprimerie librairie Germain et Grassin, rue Saint-Laud 1890.

L'étude de M. André Joubert sur les comptes de Macé Darne offre le plus vif intérêt pour l'homme sérieux qui aime non-seulement les grands côtés de l'histoire de son pays : batailles, conquêtes, traités, naissance de personnages illustres, mais qui recherche encore les menus détails de la vie de ses ancêtres, leurs mœurs, leurs coutumes, leurs travaux,

M. André Joubert ne fait pas ici œuvre d'imagination, il ne nous fait pas une peinture romanesque du Moyen âge, il ne nous montre pas de grands chevaliers bardés de fer levant leurs lourdes épées dans les batailles ou dans les tournois et s'agenouillant aux pieds de leurs dames ; non, pour nous intéresser, pour charmer notre attention, il nous offre des documents historiques groupés artistement dans un volume digne d'un véritable bibliophile.

Ces documents historiques qui ont l'exactitude et la précision des *chiffres*, ressuscitent avec vérité et simplicité toute une époque disparue. Nous voyons Louis I, duc d'Anjou et comte du Maine, percevoir ses impôts entr'autres celui du *Trespas de la Loire*, nous le voyons payer les gages plus ou moins élevés de ses officiers et de ses commissaires. Nous assistons à l'établissement de la *Chambre des Comptes* d'Anjou (1368), aux réparations faites aux halles et au château d'Angers dont on remet en état les armes et l'artillerie (1367-1371), à celles faites aux châteaux de la Roche-aux-Moines et de Saumur, pour lequel on construit une chapelle. Les ouvriers des villes nous apparaissent avec leurs mœurs, leurs usages, leurs habitudes, leurs salaires, leurs outils et leurs procédés. Nous entendons résonner pour la première fois à notre oreille des noms de sculpteurs oubliés aujourd'hui et habiles de leur temps à « ouvrer en lestes et en pelaiges » Nous connaissons le prix de la main d'œuvre, la qualité et la valeur des matériaux employés dans les constructions neuves ou dans la restauration d'édifices anciens. En un mot non-seulement la vie publique, mais encore et surtout la vie privée en Anjou au XIVe siècle se révèle à nous dans toute sa réalité ; et le plaisir que nous ressentons à lire les documents exhumés par M. Joubert de la poussière des biblio-

thèques est analogue à celui que nous éprouverions à visiter les édifices d'une cité du Moyen âge longtemps dérobés à la curiosité du regard, et sortant tout à coup, intacts et superbes, des cendres du passé.

DOMINIQUE CAILLÉ.

* * *

LE COURS D'HISTOIRE DE BRETAGNE DE M. A. DE LA BORDERIE

Notre éminent collaborateur, M. Arthur de la Borderie, membre de l'Institut et président de la Société des Bibliophiles Bretons, a ouvert, le jeudi 4 décembre à la Faculté de Rennes, son cours sur l'histoire de Bretagne, attendu et désiré depuis si longtemps par tous les amis de notre chère province. Jamais conférencier ne posséda mieux son sujet. Un auditoire nombreux et sympathique (comptant plus de trois cents personnes) se presse chaque jeudi au cours de M. de la Borderie, et montre la haute estime de la Bretagne pour son historien, le continuateur des d'Argentré et des Lobineau.

La presse rennaise tout entière s'est faite l'écho du sentiment public.

Nous lisons notamment dans le *Glaneur Breton*, le bulletin périodique illustré de bibliographie et d'iconographie bretonnes que publie l'éditeur H. Caillière.

« C'était le jeudi 4 décembre la leçon d'ouverture du *Cours d'histoire* « *de Bretagne*, professé par l'éminent historiographe de Bretagne, « M. Arthur de la Borderie, membre de l'Institut, celui même qui, il y a « quelque dix ans, était si justement salué au Congrès archéologique « de Lannion du titre *d'historien national*.

« Vous dirai-je quelle foule sympathique se pressait autour de la « chaire de notre éminent ami ? Vous dirai-je que notre *bénédictin* « *laïque* (comme on l'a un jour spirituellement appelé) a tenu son audi- « toire sous le charme ? »

L'auteur de ces lignes, qui signe *Jean de Rennes*, dit qu'il a aperçu dans la salle M. Louis Tiercelin « le vaillant et spirituel directeur de l'*Hermin* , » prenant des notes. Ces notes finement littéraires ont paru dans l'*Hermine* et le défaut de place nous empêche seul de les reproduire.

N. D. L. R.

[1] Nous sommes heureux d'apprendre que la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure vient de décerner une médaille d'argent grand module à M. Olivier de Gourcuff pour son beau volume : *Le Rêve et la Vie*, édité cette année par la librairie des Bibliophiles, 7, rue de Lille à Paris. N. D. L. R.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1890. — SECOND SEMESTRE

JUILLET

I. — Documents inédits sur la guerre de Vendée. — *Rapport de la Chevardière et Minier à la commune de Paris*, par M. André Joubert. 5

II. — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate* (suite), par M. J.-M.-V. Kerviler. 11

III. — Variétés bretonnes. — *Description de la fête donnée à Nantes à l'occasion de la naissance du Dauphin*, par M. Julien Merland. 26

IV. — Poésie bretonne. — *Bergeren*, par Yan Kerhlen. . 37

V. — Variétés bibliographiques. — *Un ouvrage apocryphe de Bellegarde*, par M. Olivier de Gourcuff. . . . 48

VI. — Récits anecdotiques. — *Mes premières armes* (suite), par M. F. Le Bihan. 52

VII. — Récits bretons. — *Les Veillées de Kervignac*, par M. P. Giquello. 60

VIII. — Notices et Comptes rendus. — *Les Constantin*, de M. A. Joubert, — *Chrestomathie bretonne*, de M. Loth, par M. A. de la Borderie de l'Institut. — *Les Confidences d'un journaliste*, de M. Merson. — *Aveu suprême*, de M. Maxime Juillet, par M. D. Caillé. — *Le théâtre à Auch sous la Terreur*, de M. P. Bénétrix, — *Océanes*, *Sous escorte*, de M. Emile Oger. — *Ecole de marine nationale à Vannes* et *la Réforme des Présidiaux au XVIII^e siècle*, de M. Albert Macé, — *Parisina*, de M. D. Caillé, par M. Olivier de Gourcuff. . . 67

IX. — Chronique des Bibliophiles Bretons. 85

AOUT.

I. — Études historiques. — *Débuts du duc d'Aiguillon en Bretagne*, par M. Barthélémy Pocquet. 91

II. — Études littéraires. — *Figures de mon pays : Joseph Rousse*, par M. D. Caillé. 105

III. — *Documents inédits sur l'histoire de la ville de Dinan*, par M. A. DE LA BORDERIE. 125
IV. — POÉSIES BRETONNES. — *Pegouls e kan ar barz*, par LE BARDE DU MÉNEZ-BRÉ. 144
V. — *La Mésange de l'Enfant Jésus*, par M. D. CAILLÉ. . . 146
VI. — RÉCITS ET NOUVELLES. — *La Jambe de bois du Général*, par Mme FAURY. 158
VII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS. — *L'Association bretonne à Dinan*. — *Le Serment*, de M. Le Dorz, par M. D. CAILLÉ. — *Essai d'une réforme parlementaire*, de M. Séverin de la Chapelle, par M. D. CAILLÉ. — *Le siège de Guérande en 1795*, de M. E. de Beceret, par M. O. DE GOURCUFF. — *L'épreuve de Paule*, de Marie de Harcouët, par M. D. CAILLÉ. — *Annuaire de la Société amicale des anciens élèves de l'école Saint-Charles*, par M. O. DE GOURCUFF. — *Albert Lemarchand*, de M. Eusèbe Pavie, par M. D. CAILLÉ. 161

SEPTEMBRE

I. — ETUDES HISTORIQUES. — *Débuts du duc d'Aiguillon en Bretagne*, par M. BARTHÉLEMY POCQUET... 174
II. — *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'île de Noirmoutier sous Louis XIV*, par M. A. JOUBERT... ... 186
III. — ETUDES BRETONNES. — *Marion du Faouët* (suite et fin), par M. J. TRÉVEDY. 195
IV. — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate* (suite), par M. J.-M.-V. KERVILER... 202
V. — POÉSIES BRETONNES. — *En Est*. — *La Moisson*, par M. MICHEL LE DORNER. 209
VI. — *La Mésange de l'Enfant Jésus*, poésie, par M. D. CAILLÉ. 222
VII. — *Le Congrès breton de Dinan*. 223
VIII. — *Les Fêtes de Tréguier*, par M. RENÉ LAFOLYE. 232
IX. — NOTICES ET COMPTES RENDUS. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, de M. R. KERVILER, par M. O. DE GOURCUFF. — *Salluste du Bartas*; *Choix de poésies françaises et gasconnes*, avec notice biographique et notes littéraires de MM. O. DE GOURCUFF et P. BÉNÉTRIX, par M. D. CAILLÉ. — *Bretonnes et Françaises*, de M. R. DE LA GRASSERIE, par M. D. CAILLÉ. 240
X. — CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES... 247

OCTOBRE

I. — *Les Sociétés populaires à Nantes pendant la Révolution*, par M. A. Lallié (suite). 255
II. — Etudes littéraires. — *Figures de mon pays : Emile Grimaud*, par M. D. Caillé. 272
III. — *Essai d'une Bibliographie des ouvrages de Meusnier de Querlon*, par M. Olivier de Gourcuff. 293
IV. — Poésies bretonnes. — *Il n'est pas bon de trop pleurer les morts*. — *Ar plac'hic han ine he mamm* (*La jeune fille et l'âme de sa mère*), par F.-M. Luzel. . . . 300
V. — Poésies françaises. — *La Torche de Penmarch ; Nantes*, par M.-J. Rousse. 309
VI. — Récits et Nouvelles. — *La Jambe de bois du Général* (suite et fin), par Mme A. Fabry. 311
VII. — Notices et Comptes rendus. — *Les Noces sanglantes*, de M. O. de Gourcuff, par M. A. de la Borderie. — *Stendhal et ses amis, notes d'un curieux*, de M. Henri Cordier, par M. Adrien Oudin. — *L'Instruction primaire avant 1889, dans les paroisses actuelles du diocèse d'Angers*, de M. Ch. Urseau, par M. D. Caillé. — *Le nouveau tombeau de saint Yves à Tréguier*, de M. A de la Borderie, par M. D. Caillé. 325

NOVEMBRE

I. — *Les Sociétés populaires à Nantes sous la Révolution* (fin), par M. Alfred Lallié. 335
II. — *Essai d'une bibliographie des œuvres de Meusnier de Querlon* (fin), par M. Olivier de Gourcuff. 353
III. — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate* (suite), par M. J.-M.-V. Kerviler. 362
IV. — Poésies françaises. — *Maman*, par M. R. de la Grasserie. 381
Poésies bretonnes. — *Ar Gwennek, le Petit Sou*, par le Barde du Menez-Bré. 383
V. — Récits et Nouvelles. — *Les Treize*, par M. F. Le Bihan. 388
VI. — Les Veillées de Kervignac (suite). *Anaïk er Roe'h*, par P. Giquello. 392
VII. — Notices et Comptes rendus. — *Armorial breton* de M. Pol de Courcy, par M. le Cte de Palys. — *Laïques*,

soyez-en fiers ! de F. Ultor, par M. O. de Gourcuff. *Le comte de la Touraille*, de M. X. de Bellevue, et *Une Femme forte*, de Marie de Harcouet, par M. D. Caillé. 403

VIII. — Chronique des Bibliophiles. — *Le Congrès de Dinan* par M. H. de Trémaudan. 409

DÉCEMBRE

I. — Etudes littéraires. — *Figures de mon pays : Emile Péhant*, par M. Dominique Caillé. 419

II. — *Documents relatifs à la prise de Noirmoutier par les Hollandais*, par M. André Joubert. 438

III. — *Etudes de rythmique et d'esthétique : De la Césure*, par M. R. de la Grasserie. 444

IV. — Etudes contemporaines. — *Monseigneur Bouché, évêque de Saint-Brieuc, et sa correspondance*, par M. A. de la Borderie. 465

V. — *La Vierge de Rostrenen*, poésie de M. Joseph Housse. . . 476

VI. — *Le chant des Trépassés*, poésie de M. Edouard Beaufils. 478

VII. — *Le Congrès de l'Association bretonne à Dinan*, par M. H. de Trémaudan. 480

VIII. — Notices et Comptes rendus. — *La guerre de la Vendée. Souvenirs de la comtesse de la Bouëre*, publiés par Mme la comtesse de la Bouëre, belle-fille de l'auteur, par M. Norbert Lallié. — *Les Oubliés*, de M. Albert Macé, par M. O de Gourcuff. — *La Mélodie des siècles*, poème de M. Paul Féval fils, par M. Albert Macé. — *Etudes sur les comptes de Macé Darne*, de M. A. Joubert, par M. D. Caillé. — *Le Cours d'histoire de Bretagne de M. de la Borderie*. . 490

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES

RELIGION.

ETUDES CONTEMPORAINES — *Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc, sa correspondance*, par M. Arthur de la Borderie, 465-475. — *Les Fêtes de Tréguier*, par M. René Lafolye, 232-239.

HISTOIRE

ETUDES D'HISTOIRE BRETONNE. — *Description de la fête donnée à Nantes à l'occasion de la naissance du Dauphin*, par M. Julien Merland, 26-36. — *Le duc d'Aiguillon en Bretagne*, par M. Barthélemy Pocquet, 91-104, 185. — *Les Sociétés populaires à Nantes pendant la Révolution*, par M. Alfred Lallié, 255-271, 335-352.

DOCUMENTS INÉDITS. — *Rapport de la Chevardière et Minier à la Commune de Paris*, par M. André Joubert, 5-10. — *Documents inédits pour l'histoire de la ville de Dinan*, par M. A. de la Borderie, 125-14 *Documents inédits pour servir à l'Histoire de l'île de Noirmoutier sous Louis XIV*, par M. A. Joubert, 186-194. — *Documents relatifs à la prise de Noirmoutier par les Hollandais*, par M. André Joubert, 438-441.

ETUDES BRETONNES. — *Marion du Faouët* (suite et fin), par M. J. Trévedy, 195-201.

FAITS CONTEMPORAINS : *l'Association bretonne de Dinan*, 161-16 *Le Congrès breton de Dinan*, 223-231. — *Le Congrès de l'Associ bretonne à Dinan*, par M. H. de Trémaudan, 409-418.

LITTÉRATURE

POÉSIES FRANÇAISES. — *La Mésange de l'Enfant Jésus*, par M. D nique Caillé, 149. — *La Mésange de l'Enfant Jésus*, par M. Domi Caillé, 222. — *La Torche de Penmarc'h*, par M. J. Rousse, 309. — *N* par M. J. Rousse, 310. — *Maman*, par M. de la Grasserie, 381-382. *Vierge de Rostrenen*, par M. J Rousse, 476-477. — *Le chant des Trép* par M. Edouard Beaufils, 478-479.

POÉSIES BRETONNES — *Berjéren*, par Yan Kerhlen, 37-47. — *Pe e kan ar barz*, par le Barde du Menez-Bré, 144-148. — *En Est, la Mo* par Michel Le Dorner, 209-221. — *Ñ n'est pas bon de trop pleur morts*. — *Ar plac'hic han ine ha mamm (la jeune fille et l'âme de sa m* par F.-M. Luzel, 300-308. — *Ar Gwennec'k, le petit sou*, par le Barc Menez-Bré, 383-387.

RÉCITS ET NOUVELLES — *Souvenirs d'un vieux capitaine de f* (suite), par M. J. M.-V. Kerviler, 11-25, 202-208, 362-380. — *Mes mières armes* (suite), par M. F. Le Bihan, 52-59. — *Les veillées de K gnac*, par M. P. Giquello, 60-66, 392-402. — *La Jambe de bois du rat*, par Mme Fabry, 150-160, 311-324. — *Les Treize*, par M. F. Le B 388-391.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — *Figures de mon pays : Joseph Rousse*, par M. D. Caillé, 105-124. — *Emile Grimaud*, par M. D. Caillé. 272-292. — *Emile Péhant*, par M. D. Caillé, 419-437. — *Études de rythmique et d'esthétique : de la Césure*, par M. R. de la Grasserie, 444-464.

ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES. — *Un ouvrage apocryphe de Bellegarde*, par Olivier de Gourcuff, 48-51. — *Essai d'une bibliographie des ouvrages de Meusnier de Querlon*, par M. Olivier de Gourcuff, 293-299, 353-361.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Les Constantin*, de M. André Joubert, par M. A. de la Borderie, 67-69. — *Chrestomathie bretonne* (première partie). *Breton armoricain*, de M. J. Loth, par M. A. de la Borderie, 70-73. — *Les Confessions d'un journaliste*, de M. Ernest Merson, par M. D. Caillé, 73-76. — *Aveu suprême*, de M. Maxime Juillet (Alphonse Poirier), par M. D. Caillé, 76-78. — *Le Théâtre à Auch sous la Terreur*, de M. P. Bénétrix, par M O. de Gourcuff, 78-79. — *Annuaire de la jeunesse pour l'année 1890*, de M. Vuibert — *Océanes*, *Sous escorte*, de M. Emile Oger, par M O. de Gourcuff, 79-81. — *La Réforme des présidiaux au XVIII^e siècle*, de M. Albert Macé. — *Ecole nationale de marine à Vannes*, du même, par M. O. de Gourcuff, 81-82. — *Parisina*, de M. Dominique Caillé, par M. O. de Gourcuff, 82. — *Nouvelle carte de Dahomey*, 83. — *Les Mémoires du général d'Autichamp*, 83-84. — *Le Serment*, de M. F. Le Dorz, par M. D. Caillé, 164-166. — *Essai d'une réforme parlementaire*, de M. Séverin de la Chapelle, par M. D. Caillé. 166. — *Le Siège de Guérande en 1793*, de M. E. de Boceret, par M. O. de Gourcuff, 166-167 — *L'Épreuve de Paule*, de M^me Marie de Harcouet, par M. D. Caillé, 167-168 — *Annuaire de la Société amicale des anciens élèves de l'école Saint-Charles*, par M. O. de Gourcuff, 168-169. — *Albert Lemarchand*, de M. Eusèbe Pavie, par M. D Caillé, 170. — *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, de M. René Kerviler, par M. O. de Gourcuff, 241-243. — *Saluste du Bartas, choix de poesies françaises et gasconnes* avec notice biographique et notes littéraires, de MM. Olivier de Gourcuff et Paul Bénétrix, par M D. Caillé, 243-245. — *Bretonnes et Françaises*, de M. Raoul de la Grasserie, par M. D. Caillé, 245-246. — *Les Noces sanglantes*, de M. Olivier de Gourcuff, par M. A de la Borderie, 325-329. — *Stendhal et ses amis*, *Notes d'un curieux*. de M. Henri Cordier, par M. Adrien Oudin, 329-332. — *L'Instruction primaire avant 1789 dans les paroisses actuelles du diocèse d'Angers*, de M. l'abbé Urseau, par M. D. Caillé, 332-333. — *Le nouveau tombeau de saint Yves à Tréguier*, de M. Arthur de la Borderie, par M. D. Caillé, 334. — *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, de M. Paul Potier de Courcy, par M. le C^te de Palys, 403-405. — *Laïques, soyez-en fiers*, de M. Frédéric Ultor, par M. O. de Gourcuff, 406. — *Le Comte de la Touraille*, de M. le vicomte Xavier de Bellevue, par M. D Caillé, 406-407. — *Une Femme forte*, par M^me Marie de Harcouet, par M. D. Caillé, 407. — *La guerre de la Vendée. Souvenirs de la comtesse de la Bouëre*, publiés par Madame la comtesse de la Bouëre, belle-fille de l'auteur, par M. Norbert Lallié, 490-495. — Les *Oubliés*, de M. Albert Macé, par M. O. de Gourcuff, 495. — *La mélodie des siècles*, poëm de M. Paul Féval, fils, par M. Albert Macé, 495. — *Etudes sur les comptes de Macé Darne*, de M. André Joubert, par M. D. Caillé, 497. — *Le cours d'histoire de Bretagne de M. de la Borderie*, 498.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES BRETONS. — *Compte rendu de la séance du 10 juillet 1890*, par M. D. Caillé, 85-90. — *Compte rendu de la séance du 5 septembre*, par M. D. Caillé, 247-254.

TABLE DES MATIÈRES

PAR NOMS D'AUTEURS

ANONYMES — L'*Association bretonne à Dinan*, 161–163. — *Le congrès breton de Dinan*, 223–231. — *Nouvelle carte du Dahomay*, 83.

BARDE DU MENEZ-BRÉ. — *Pegoulz e kan ar braz*, 144–148. — *Ar Gwennek, le petit sou*, 383–387.

BEAUFILS (Edmond). — *Le chant des Trépassés*, 478–479.

BORDERIE (A. de la). — *Documents inédits sur l'histoire de la ville de Dinan*, 125–143. — *Les Constantins*, par M. André Joubert, 67–69. — *Chrestomalhie bretonne*, par M. J. Loth, 70-73. — *Les Noces sanglantes*, par M. Olivier de Gourcuff, 325–329. — *Monseigneur Bouché, évêque de Saint-Brieuc, et sa correspondance*, 465-475.

CAILLÉ (Dominique). — *La Mésange de l'Enfant-Jésus*, 149, 222. — *Figures de mon pays : Joseph Rousse*, 105–124. — *Emile Grimaud*, 272-292. — *Emile Péhant*, 419-438. — *Les confessions d'un journaliste*, par M. Ernest Merson, 73–76. — *Aveu suprême*, par M. Maxime Juillet (Alphonse Poirier), 76-98. — *Le serment*, par M. F. Le Dorz, 164-166. — *Essai d'une réforme parlementaire*, par M. Séverin de la Chapelle, 166. — *L'épreuve de Paule*, par Mme Marie de Harcouet, 167-168. — *Albert Lemarchand*, par M. Eusèbe Pavie, 170. — *Saluste du Bartas*, par MM. Olivier de Gourcuff et Paul Bénétrix, 243–245. — *Bretonnes et Françaises*, par M. Raoul de la Grasserie, 245–246. — *L'instruction primaire avant 1789 dans les paroisses actuelles du diocèse d'Angers*, par M. l'abbé Urseau, 332-333. — *Le nouveau tombeau de saint Yves à Tréguier*, par M. Arthur de la Borderie, 334. — *Le comte de la Touraille*, par M. le vicomte Xavier de Bellevue, 406–407. — *Une femme forte*, par Mme Marie de Harcouet, 407. — *Chronique des Bibliophiles Bretons*, 85–90, 247–254. — *Etudes sur les comptes de Macé Darne*, par M. André Joubert, 497.

DIRECTION (la). — *Les mémoires du général d'Autichamp*, 83–84.

DORNER (Michel Le). — *En Est*. — *La Moisson*, 209-221.

FABRY (Mme). — *La Jambe de bois du général*, 150–160, 311–324.

GIQUELLO (abbé P.). — *Les veillées de Kervignac*, 60–66, 392–402.

GOURCUFF (Olivier de). — *Un ouvrage apocryphe de Bellegarde*, 48–51. — *Essai d'une bibliographie des œuvres de Meusnier de Querlon*, 293–299, 353–361. — *Le théâtre à Auch sous la Terreur*, par M. P. Bénétrix, 78-79. — *Annuaire de la jeunesse française*, par M. Vuibert. — *Océanes* — *Sous Escorte*, par M. Emile Oger, 79–81. — *La réforme des présidiaux au XVIIIe siècle*, par M. Albert Macé. — *Ecole nationale de marine à Vannes*, par le même, 81–82. — *Parisina*, par M. Dominique Caillé, 82. — *Le siège de Guérande en 1793*, par M. E. de Boceret, 166–167. — *Annuaire de la Société amicale des anciens élèves de l'école Saint-Charles*, 168–169. — *Ré-*

pertoire général de Bio-bibliographie bretonne, par M. René Kerviler, 241-243. — *Laïques, soyez-en fiers !* par M. Frédéric Ultor, 406. — *Les Oubliés* par M. Albert Macé, 495.

Grasserie (Raoul de la). — *Maman*, 381-382. *Etudes de rythmique et d'esthétique : de la césure*, 444-464.

Joubert (André). — *Rapport de la Chevardière et Minier à la Commune de Paris*, 5-10. — *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'île de Noirmoutier sous Louis XIV*, 186-194. — *Documents relatifs à la prise de Noirmoutier par les Hollandais*, 438-443.

Kerhlen (Yan). — *Berjéren*, 37-47.

Kerviler (J.-M.-V). — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate* (suite), 11-25, 202-208, 362-380.

Lafolye (René). — *Les fêtes de Tréguier*, 232-239.

Lallié (Alfred). — *Les Sociétés populaires à Nantes pendant la Révolution*, 255-271, 335-352.

Lallié (Norbert). — *La guerre de la Vendée. Souvenirs à la comtesse de la Bouëre*, publiés par Mme la comtesse de la Bouëre, belle-fille de l'auteur, 490-494.

Le Bihan (F.). — *Mes premières armes* (suite), 52-59. — *Les Treize*, 388-391.

Luzel (F. M.). — *Il n'est pas bon de trop pleurer les morts.* — *Ar plac'hic han ine he mamm.* — *La jeune fille et l'âme de sa mère*, 300-308.

Macé (Albert). — *La mélodie des siècles*, par M. Paul Féval, fils, 495-496.

Merland (Julien). — *Description de la fête donnée à Nantes à la naissance du Dauphin*, 26-36.

Oudin (Adrien). — *Stendhal et ses amis. Notes d'un curieux*, par M. Henri Cordier, 329-332.

Palys (comte de). — *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, par M. Pol Potier de Courcy, 403-405.

Pocquet (Barthélémy). — *Débuts du duc d'Aiguillon en Bretagne*, 91-104, 178-185.

Rédaction (la). — *Le cours d'histoire de Bretagne de M. de la Borderie*, 498.

Rousse (Joseph). — *La Torche de Penmarch*, 309. — *Nantes*, 310. — *La Vierge de Rostrenen*, 476-477.

Trémaudan (H. de). — *Le congrès de l'Association bretonne* à Dinan, 409-418, 480-489.

Trévedy (J.). — *Marion du Faouët* (suite et fin), 195-201.